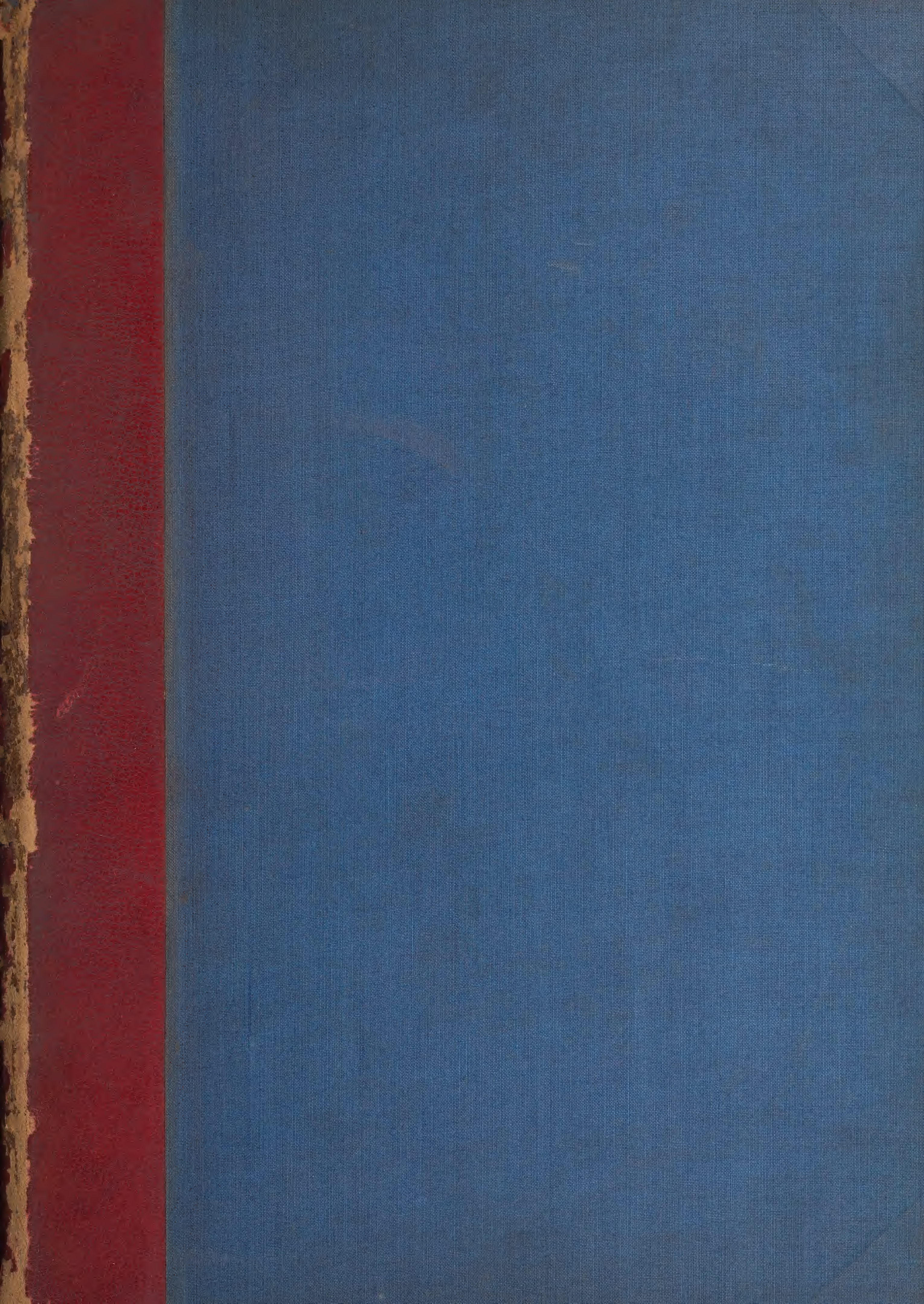
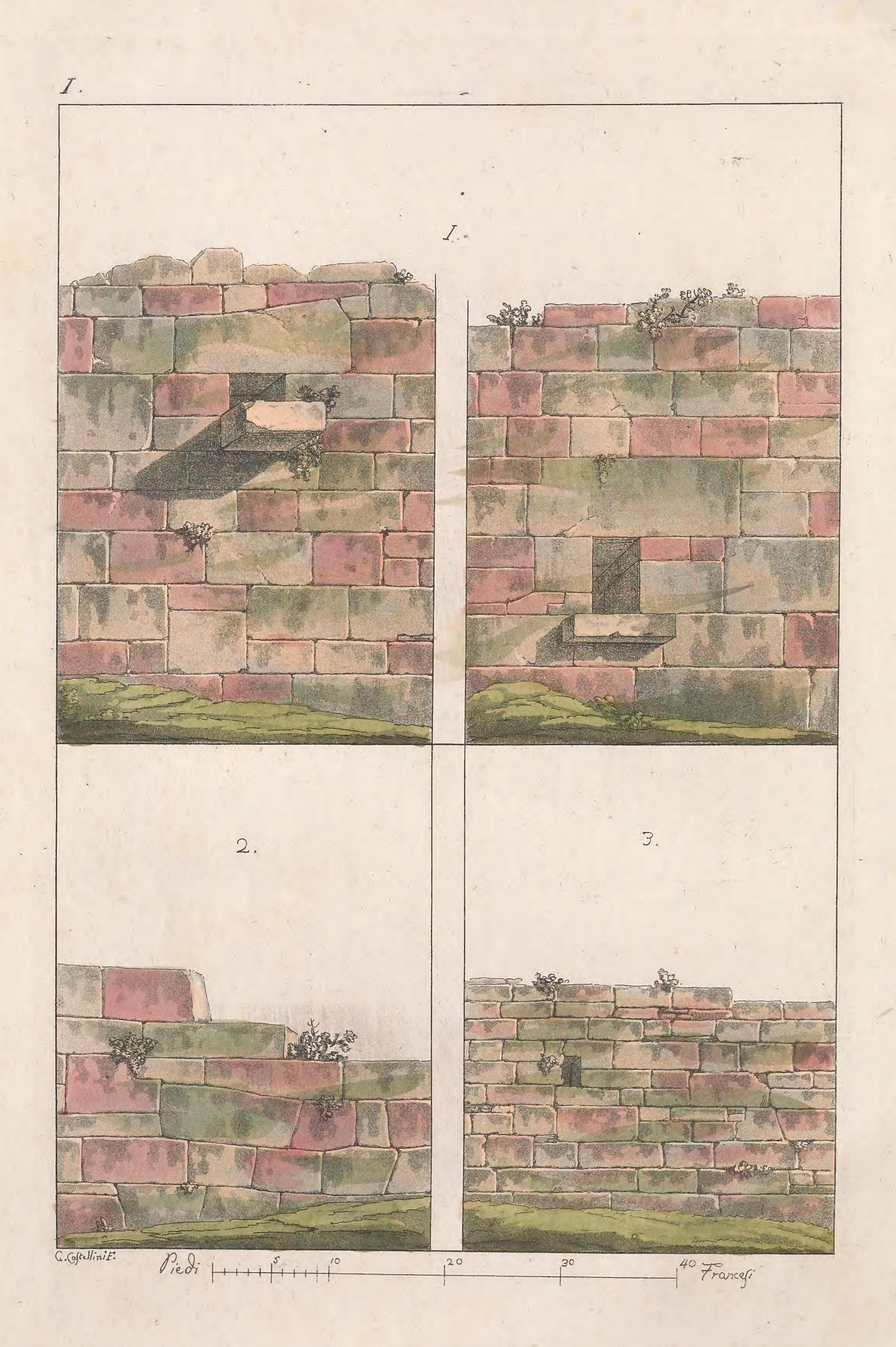


LE COSTUME
DES ETRUSQUES

DÉCRIT

PAR L'ABBÉ CHARLES MAGNETTI.


I.
I.
2.
3.
C. Castellini F.
Piedi 5 10 20 30 40 Francesi

DISCOURS SUR L'ITALIE.

Les notions que nous ont transmises les écrivains de l'antiquité sur l'état primitif de l'Italie présentent tant de variétés et de contradictions, que ce serait s'engager dans une carrière pour ainsi dire sans limites, et d'où il serait difficile de sortir avec honneur, que de vouloir entreprendre d'en donner une histoire bien détaillée et bien exacte. C'est pourquoi, pour ne point entrer dans de longues et fastidieuses dissertations sur des opinions, dont le lecteur préférera s'instruire dans les auteurs même, et juger d'après son propre examen, nous nous bornerons à exposer ici ce qui nous paraîtra de moins incertain, sans prétendre cependant indiquer les époques des révolutions et de toutes les péripéties, qui ont anciennement fait si souvent changer de face à l'Italie.

L'Italie anciennement séparée de la Sicile.

Un des premiers désastres, au rapport d'écrivains dignes de foi, dont cette péninsule a été frappée, c'est l'irruption soudaine des eaux de la mer, ou le bouleversement occasionné par un tremblement de terre, qui en a détaché la Sicile. Le manque de monumens historiques sur l'époque de cette grande catastrophe ne suffit pas pour la faire révoquer en doute : car combien d'autres, dont la certitude est avérée, auxquels on n'a jamais pu encore assigner de date positive ? Le témoignage de ces écrivains prouverait au contraire, que ces monumens se sont perdus dans l'obscurité des tems : ce qu'il y a de certain, c'est que l'aveu unanime de l'antiquité sur la réalité de cet événement, quelle qu'en soit la date, indique au moins que le souvenir en était transmis d'âge en âge par une tradition non interrompue, dont la foi équivaut à celle d'une vérité historique. D'ailleurs, la conformité qu'on remarque dans la disposition extérieure, dans la structure et dans la direction de l'Apennin sur la péninsule, et en Sicile des monts Neptuniens, qui ne sont séparés du premier que par le Phare de Messine (1), ne permet pas

(1) V. Cluverio, Sicil. Antiq. pag. 1. -6 et Dolomieu, Mém. sur les tremb. de terre de la Calabre. Voyage aux isles de Lipari, pag. 134.

de douter que cette île ne tint autrefois à la terre ferme. Envisagée dans son état actuel, l'Italie présente sur la carte la forme d'une botte ; et le poète de Vaucluse en a parfaitement tracé la configuration intérieure et les confins dans ce peu de mots:

Il bel paese
Che Apennin parte e'l mar circonda e l'Alpe.

Situation, population.

La situation de ce pays entre les 25.e et 37.e degrés de longitude, et les 36.e et 47.e degrés de latitude nord, l'a toujours fait regarder comme un des plus beaux de l'Europe. On lui donne, dans la Géographie de Guthrie, 250 lieues de long sur 135 de large, avec une population qui est évaluée en raison de 1,833 habitans par lieue carrée. Il est encore douteux que cette population soit égale aujourd'hui à ce qu'elle était anciennement. On doit présumer qu'elle était bien considérable, même avant la fondation de Rome, à en juger par le grand nombre de villes avec lesquelles Romulus fut en guerre, ou fit des alliances, surtout lorsqu'on réfléchit que l'Etrurie seule lui fournit tous les ouvriers dont il eut besoin pour la construction et l'embellissement de sa nouvelle ville, et que c'est de ce pays qu'il emprunta la plupart des usages et des institutions qu'il y établit, comme on le verra quand nous traiterons des Etrusques. Si l'on pouvait s'en rapporter à Elien, et fixer l'époque dont il a entendu parler, lorsqu'il dit que l'on comptait jusqu'à 1197 villes Italiques, on serait même fondé à croire que l'Italie était anciennement beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est à présent. Et quand on voudrait encore supposer que, dans ce nombre de villes étaient compris aussi les bourgs les plus considérables, il n'en serait toujours pas moins vrai qu'il s'y trouvait alors des villes très-peuplées, telles que Veïes, Volterra, Chiusi, Ceré et autres, dont nous aurons à parler au chapitre de l'Etrurie.

L'Italie du tems d'Auguste.

« L'Italie légale et politique, au dire d'un écrivain respectable encore vivant, a eu pendant long-tems pour limites la Magra et le Rubicon. Tout le reste de la péninsule jusqu'aux Alpes était désigné sous le nom de Gaule-Cisalpine: néanmoins, après l'abolition qui fut faite de toutes ces démarcations sous Auguste, cette partie de l'Italie ne laissa pas de conserver dans l'état le même nom, qu'elle a gardé depuis jusqu'à nos jours ». L'Italie géographique parait avoir été divisée, selon l'idée la plus naturelle, en septentrionale et en méridionale, et non en trois parties comme le

fait Antoine, savoir; en Gaule Cisalpine, en Italie *propre* ou du milieu, et en méridionale ou Grande *Grèce*: car cette dénomination ne fut donnée à cette dernière partie, que depuis l'époque des établissemens qu'y formèrent les Grecs plusieurs siècles après la fondation de Rome. Ainsi, en adoptant la première division comme la plus simple et la plus ancienne, nous trouvons que la partie septentrionale comprenait la Gaule-Cisalpine, l'Etrurie, l'Ombrie, le pays des Sabins et le Latium. La Gaule-Cisalpine était habitée par des peuples de divers noms, dont il serait trop-long de rechercher l'origine: parmi ces peuples les principaux étaient; les Lépontins dans la val Leventina, qui avaient les villes d'*Oscela* et *Pelitio*, maintenant Domo d'Ossola et Bellinzona; les Salasses, où étaient, *Augusta Prætoria* et *Eporedia*, à présent Aoste et Yvrée; les Taurins où étaient *Augusta Taurinorum*, et *Vibii Forum*, aujourd'hui Turin et Castelfiore; les *Libiciens* où est Verceil; les *Læviens*, où est Novare, et peut-être Pavie; les *Insubriens*, où étaient *Raudii Campi*, actuellement Rho, Milan; *Forum Diuguntorum*, ou Crema; les *Orobes*, où sont Bergame et Como; *Forum Licinii*, communes d'Incino et Barlassina. Plus bas vers l'ouest de l'Italie était la Ligurie, qu'habitaient les *Vagienniens*, les *Statiellins*, les *Ingauniens*, les *Intéméliens*, où sont maintenant Vico, Acqui, Alba, Tortone, Monaco, Albenga et Ventimille. Tournant à l'est par *Caristum*, aujourd'hui Caroso, entre les *Statiellins* on trouve les *Friniates* en deçà de l'Apennin, et au de là les *Briniates* et les *Apuans*, à présent Pontremoli, qui étaient voisins des Liguriens ou *Ligures*, maîtres d'un territoire assez étendu, qui comprenait *Vada Sabatia*, c'est-à-dire Vaï ou Vado, Savone, Gênes, Portofino, et confinait avec l'Etrurie. De la Ligurie, par le pays des *Magelliens*, qui forme maintenant la vallée de Mugello en traversant l'Apennin vers le nord, on passe chez les Boyens, où étaient, comme aujourd'hui, Parme, *Regium Lepidi* ou Reggio, Modène, Bologne et Castelfranco; et de là au pays des Lingons où sont Faenza, Ravenne et Ferrare ou *Forum Allieni*. A ces contrées, du côté de l'ouest, se joignaient les *Ananes* ou *Anamans*, qui occupaient Plaisance, Fiorenzola ou *Florentia*, Borgo S. Donnino ou *Julia Fidentia*. Plus au nord étaient les Cénomans, dont le pays comprenait Brescia, Crémone, Mantoue, Toscolano et le *Benacus* ou lac de Garda: au nord étaient, avec bien plus de vraissemblance qu'entre le Verbano et le Benaco, les Euganéens, de qui dépendaient les villes de Vé-

Par qui habitée

Noms anciens et modernes de différentes villes.

ronne, Vicence, Trévise et Oderzo ou *Opitergium*. Au dessus des Euganéens habitaient les Carniens à *Julium Carnicum*, maintenant Zuglio, à *Fanum* ou *Forum Julii* Cividale, à *Vedinum* ou Udine, et à Acquileïa. Venait ensuite le pays des Istriens où étaient Trieste, Parenzo et Pola. En revenant de l'Istrie, et décrivant un arc le long de l'Adriatique, on arrivait au pays des Enètes ou Venètes, où se trouvaient *Portus Venetus* maintenant Venise, Padoue, Ateste et Adria: de là, après avoir traversé celui des Lingons, on entrait sur le territoire des Sénons entre l'Adriatique et l'Apennin, où sont les villes de Forli, Cesène, Rimini, et peut-être même Pesaro, Fano et Sinigaglia, dans le cas où il serait reconnu que leur territoire s'étendait jusqu'à la rivière appelée *Seno*. Là, commençait le *Picenum* qui comprenait Ancone, Osimo, Fermo, Ascoli; venait ensuite le pays des *Prætutiens*, où étaient Atri, Teramo ou *Interamna*; et après avoir franchi l'Apennin on trouvait, entre cette chaîne et la mer Tyrrhénienne, l'Umbrie, l'Etrurie et le Latium.

Etendue de l'Etrurie.

L'Umbrie proprement dite se divisait en deux parties; l'une, qui est à l'orient de l'Apennin, correspondait aux pays des Sénons et des Picéniens; et l'autre, qui est à l'occident, comprenait l'Etrurie: on donnait le nom de Vilumbres aux habitans de la premiere, et d'Olumbres à ceux de la seconde, qui résidaient à *Tifernum Tiberynum*, maintenant Città di Castello, à Gubbio ou *Iguvium*, à Assisi, à Bevagna ou *Mevania*, à Spolette, à Narni et autres lieux, vraisemblablement entre le Tibre et l'Apennin même. L'Etrurie propre était beaucoup plus étendue: car, quoique resserée dans d'étroites limites par l'agrandissement progressif de la puissance Romaine, elle ne laissa pas de conserver encore pendant quelque tems son indépendance, et comptait dans son sein les villes les plus peuplées de l'ancienne Italie, sans en excepter Rome même, comme nous le dirons en son lieu. Entre l'Umbrie et le Latium étaient les Sabins, que le rapt de leurs femmes par les Romains a rendus si célèbres; et non loin d'eux devaient habiter les Fidenates, dont la capitale a disparu depuis des siècles. Nous voici à celle qui engloutit tous les états voisins, et dont les aigles orgueilleuses planèrent sur toutes les parties du monde alors connu.

Où étaient Rome et autres villes plus anciennes.

Cette ville fameuse s'élevait sur les bords de l'*Albula*, rivière depuis appelée le Tibre; et lors de sa naissance, le tems avait déjà amené la ruine ou la décadence de Laurente, où les Rois Latins fesaient leur séjour; de Lavinium, nom qui rappelle le souvenir du second

mariage d'Enée; d'Ardée, résidence des Rois Rutules; et d'Alba Longa, qui disputa à cette même ville l'empire du monde. Les progrès que Rome avait faits sous ses Rois prirent tout-à-coup un accroissement étonnant, lorsqu'elle fut érigée en république. Les Sabins, les Eques, les Hernices, les Volsques, les villes d'Ostie, de *Tusculum* ou Frascati, de *Préneste*, Tivoli, *Carsaeoli* ville ruinée, Anagni, Alatri, Terracine, Veletri, *Suessa Pometia* ville détruite, *Setia*, *Privernum*, *Fregellae*, Anzium, enfin tout le Latium, ne tardèrent guères à subir le joug de ce nouvel état, dont la domination s'étendit ensuite peu à peu sur l'Etrurie au nord, sur la Campanie, et sur le *Samnium* au sud.

Partie méridionale.

La partie méridionale de l'Italie comprenait le Samnium, la Campanie et la Grande Grèce. Cette dernière contrée ayant été décrite dans le traité de la Grèce proprement dite, nous n'avons plus rien à en dire ici. Quelques géographes enclavent dans les limites du Samnium divers autres pays situés entre la mer Adriatique et l'Apennin, comme ceux, des Vestins, où étaient les villes d'*Amiternum* près Aquila, de *Pinna* ou Cività di Penna; des Marruces, des Pélignes, des Marses, où étaient *Teate* ou Chieti, *Corfinium* ou S.t Perino, et *Marrubium* ou S. Benedetto. Venaient ensuite les Caracènes et les Frentans, où étaient Alfidena, Larino et Anciano, puis les Pentres qui habitaient *Bovianum* ou Boïano. Il en est qui croient que les Samnites étaient originaires des Sabins, et qu'ils tiraient leur nom des Sabelliens. Le pays appelé maintenant Principauté Ultérieure et situé au de là de l'Apennin, semblait faire partie du Samnium, et avait pour habitans les *Hirpins*, dont les villes principales étaient *Caudium*, aujourd'hui Arpaïa, Benevent, Avellino et Conza. Entre le Samnium et la mer Tyrrhénienne était la Campanie, qu'habitaient également des peuples de divers noms. *Suessa Aurunca* ou Sezza était la demeure des Aurunces, et Tiano celle des Sediciens. Les vrais Campaniens occupaient Capoue, *Parthenope* ou Naples, Pozzuoli, *Herculaneum* ou Portici, *Pompeii* ou Torre de l'Annunciata, et Nocera; enfin Salerne et *Picentia* ou Bicenza étaient habitées par les Picentins. De là on entrait en Lucanie et autres provinces indiquées dans le Tableau Comparé de la Grande Grèce, qui renfermaient toutes des villes considérables.

La seule énumération des peuples que nous venons de nommer, indépendamment de tant d'autres qu'on pourrait encore citer, démontre suffisamment combien l'Italie devait être peuplée à cette

époque ; il en est même qui prétendent qu'elle l'était beaucoup plus

Air pur de l'Italie.

qu'aujourd'hui (1). Leur opinion se fonde à cet égard sur l'insalubrité de l'air qu'on respire maintenant à Rome, et qui est un effet des eaux marécageuses qu'on laisse croupir dans ses environs : or, comme ces inconvéniens n'existaient pas du tems des anciens Romains, il parait naturel d'en attribuer la cause à une diminution considérable dans la population de ce pays. Tout le monde convient cependant que l'air de l'Italie est pur et sain, quoique d'une température qui varie d'une contrée à l'autre. Il est vif et piquant dans la partie septentrionale, tempéré au milieu de la péninsule, et plutôt chaud vers le midi, sans qu'on en soit pour cela plus incommodé qu'en aucune autre lieu de l'Europe, à cause des brises de mer qui le rafraichissent.

Fertilité du sol.

L'Italie a été reconnue de tout tems pour avoir un sol extrêmement fertile, ce qui fournirait encore un nouvel argument en faveur de l'opinion que nous venons d'exposer sur son ancienne population. A part les auteurs Latins qui en ont parlé, nous verrons en son lieu la belle description que nous en a donnée Denis d'Halicarnasse, et ce qu'il dit de l'état d'aisance et même de richesse dans lequel vivaient ses habitans, surtout les Etrusques, qui échangeaient contre les productions de leur sol divers objets de luxe, et particulièrement l'ivoire qu'ils tiraient de contrées éloignées. Cette fertilité n'est point diminuée de nos jours : car l'Italie recueille, dans les années même médiocres, des vins, des fruits, des huiles et des grains au delà de ce qu'il lui en faut pour sa consommation. Ainsi, l'on ne doit point entendre d'une manière absolue ce qui est dit dans la Géographie de Guthrie « que l'Italie pourrait approvisionner de grains les pays voisins, si le terrein y était bien cultivé » : cette observation ne s'applique sans doute qu'à ce qu'on appelle la campagne de Rome, qui pourrait être à la vérité mieux cultivée, et à d'autres cantons où l'agriculture est un peu négligée. Et en effet, dans les provinces où elle reçoit des encouragemens, et où l'on a l'avantage de pouvoir suppléer par les irrigations à l'insufisance des pluies, les récoltes y sont si abondantes, qu'il est peu d'années où le gouvernement ne croie pas devoir permettre l'exportation de certaines productions, telles que froment, riz et blé turc. A ces objets de commerce extérieur, l'Italie moderne a ajouté deux

(1) V. Denina, Rivoluzioni d'Italia, Tom. I.er

autres branches extrêmement importantes, qui sont la soie, et le fromage appelé improprement Parmesan. Malgré la courte existence des mûriers, la culture de la soie y a fait des progrès tels, qu'outre la quantité qu'en emploient les fabriques nationales, il s'en exporte encore tous les ans plus de la moitié à l'étranger. On peut en dire presqu'autant du fromage, à en juger par les riches magazins qu'on en voit à Codogne, bourg considérable à peu de distance de Plaisance, et à Corsico près de Milan, dans lesquels on conserve le meilleur fromage que donnent le Lodesan et le Milanais.

Cette heureuse contrée est bornée au nord par les Alpes; et du côté de l'occident commence la longue chaîne de l'Apennin, qui la divise en deux parties, qu'on pourrait appeler; l'une orientale, qui est baignée par la mer Adriatique, anciennement appelée *Superum*; et l'autre occidentale, qui l'est par la mer Tyrrhénienne ou *Inferum*. Elle est arrosée de plusieurs fleuves, dont le principal et en même tems le plus dangereux est le Po ou l'Eridan, qui a sa source dans le mont Viso, autrefois *Mons Vesulus*; et qui, après avoir traversé le Piémont, le Montferrat, l'ancien Duché de Mantoue, le Ferrarais, et reçu dans son cours plusieurs rivières, se jette dans l'Adriatique par diverses embouchures, anciennement appelées *septem Maria*. L'Adige sort des monts Rhétiens, traverse l'évêché de Trente, le pays des Euganéens, les territoires de Véronne et de Padoue, et va se perdre dans la même mer au dessous de Venise. A gauche de l'Adige et de la même chaîne descend l'Adda, qui entre dans le lac de Como ou du Lario, et en sort pour aller se joindre au Po entre Crémone et Plaisance. Le mont Gothard voit naître à sa base le Tésin, qui, après un long cours, entre également dans le lac Majeur ou Verbano, et va porter le tribut de ses eaux au même fleuve près de Pavie. Telles sont les principales rivières de la partie qui est en deçà de l'Apennin, et portait autrefois le nom de Gaule-Cisalpine. L'Apennin à son tour donne naissance à l'Arno et au Tibre, deux fleuves également célèbres; l'un par ses cignes mélodieux, de qui la langue Toscane semble avoir emprunté sa douceur harmonieuse; et l'autre par la valeur de ses anciens habitans, qui portèrent la terreur de leurs armes dans toutes les parties du monde. Nous n'étendrons pas cette énumération aux autres rivières ni aux autres lacs, soit parce qu'ils sont déjà assz connus, soit parce que nous aurons soin d'instruire nos lecteurs de tout ce qu'ils peuvent avoir de remarquable, lorsque nous traiterons des pays où ils se

Confins; fleuves, lacs.

trouvent. Par la même raison nous nous abstiendrons de parler des golfes, des baies, des promontoires, des caps, des détroits et des ports que présente l'Italie sur les deux mers; c'est pourquoi nous allons passer de suite à l'examen des trois règnes de l'histoire naturelle de cette contrée.

Plantes les plus remarquables.

A commencer par le règne végétal nous dirons, qu'indépendamment des productions, dont nous venons de parler, le sol de l'Italie est propre à toutes celles que peut fournir l'Europe, et même à un grand nombre de plantes étrangères: les chênes, les ormes, les peupliers, les sapins, ainsi que les arbres fruitiers tels que noyers, châtaigners, cerisiers, pommiers et poiriers y acquièrent une grosseur et une hauteur considérables. On y trouve des eaux minérales, chaudes, tièdes, sulphureuses, ferrugineuses et médicinales. Les montagnes donnent des marbres et de la pierre à bâtir: les albâtres surtout et les pierres à aiguiser y sont renommées: on y trouve des mines de fer d'une excellente qualité, de cuivre, de plomb et de soufre: on en cite même quelques-unes d'or et d'argent en Sardaigne (1), dans le pays de Verceil et dans la val d'Ossola: les cristaux et les coraux qu'on remasse sur les côtes de la Corse sont avantageusement connus. L'Italie ne manque pas non plus de gibier de la meilleure qualité, et l'on pêche de l'excellent poisson dans ses rivières, dans ses lacs et dans ses mers. Quoiqu'elle tire de l'étranger un bon nombre de chevaux de luxe, et de la Suisse plusieurs milliers de bœufs et de vaches pour les travaux de l'agriculture et l'entretien des grands troupeaux, on ne peut pas dire que ces races d'animaux y soient peu nombreuses: on y emploie à divers usages l'âne, le mulet et en quelques provinces le bufle: les moutons y prospèrent, mais n'y sont pas en assez grand nombre pour fournir la laine nécessaire aux besoins de la consommation.

Mines.

Animaux.

Figure des habitans.

Winckelmann qui avait eu occasion de voir de près les habitans des diverses contrées de l'Italie, et les avait observé en homme savant dans son art, nous en a laissé la description suivante. « La nature du climat fait qu'on aperçoit rarement dans leur physionomie de ces traits indécis et confus, qu'on remarque dans celle des ultramontains. Les traits qui les caractérisent sont nobles ou spirituels; leur physionomie est ordinairement grande et bien prononcée, et les parties forment avec

(1) Nous apprenons qu'il y a aussi dans la vallée Anzasca du haut Novarais des mines d'or assez riches, qui ne sont pas encore épuisées.

le tout un accord parfait. Cette beauté de formes se distingue même dans la dernière classe du peuple, et souvent l'on y voit des têtes qui figureraient très-bien dans un tableau historique du plus haut genre. Celles des vieillards y sont extrêmement pittoresques; et il ne serait pas difficile de trouver dans les femmes de cette classe le modèle d'une Junon. La partie la plus méridionale de l'Italie, qui jouit d'un ciel plus doux, produit des hommes remarquables par l'aspect mâle et la grandeur de leurs formes. On est frappé de la hauteur de leur taille, et surtout de la complexion robuste de ceux chez qui la nature a pu se développer davantage, tels que les bateliers et les pêcheurs qui travaillent à demi-nus au bord de la mer. C'est de là peut-être qu'a pris son origine la fable des Titans, qui s'armèrent contre les Dieux dans les champs Phlégréens aux environs de Pozzoli, et à peu de distance de Naples (1) „.

Restaurateurs des lettres et des sciences en Europe.

Les rédacteurs de la géographie de Gutrie rendent un témoignage flatteur du caractère général des peuples de l'Italie, et nous le rapporterons d'autant plus volontiers, qu'il est moins suspect de partialité, et repose sur des faits. A part ce qui concerne le genre de vie, l'habillement et le langage dont nous parlerons ailleurs, ils reconnaissent que c'est particulièrement à l'Italie que l'Europe est redevable de la renaissance des sciences et des lettres. Dans les sciences, tout le monde connait les noms de Thomas d'Aquin, de Galilée, de Torricelli, de Malpighi, de Borelli, de Redi, et surtout l'académie *del Cimento*, instituée à Florence pour faire des expériences physiques. En histoire on cite avec honneur ceux de Strada, de Guicciardini, de Segni, de Bentivoglio, de Davilla, de F. Paul Sarpi, et particulièrement de Macchiavelli, à la fois historien et politique du premier ordre. Quant aux lettres, quelle autre nation peut se vanter d'avoir eu à la même époque des écrivains comparables à Bocace, au Dante, à Pétrarque, ni citer en sa faveur un siécle de gloire littéraire semblable à celui de Léon X, qu'une foule d'auteurs classiques, tant en prose qu'en vers, a fait comparer, pour la pureté et l'élégance du style, au beau siècle d'Auguste? Enfin l'Italie n'a-t-elle pas à se glorifier d'avoir produit de nos jours un Goldoni, qui a reformé et perfectionné la comédie, un Alfieri dont le style mâle et sévère peut être pris pour modèle dans la tra-

(1) Histoire de l'Art, etc. Liv. I. chap. III. parag. 10.

gédie, et un Métastase, justement regardé comme un exemple unique d'harmonie et de sentiment en fait de poésie dramatique?

Distingués dans l'architecture, la sculpture, la peinture, et la musique.

Pour ce qui est de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la musique, les mêmes redacteurs n'hésitent point à déclarer que toutes les nations de l'Europe prises ensemble ne pourraient soutenir le parallèle avec l'Italie, pour le nombre ni pour le talent des artistes. La renaissance des lettres, après le sac de Constantinople par les Turcs, fit revivre le bon goût, ainsi que l'étude du vrai et du beau dans le dessin et dans le coloris (1). Quiconque voudrait connaître ce dont les Italiens ont été capables dans les trois premiers arts que nous venons de citer, pourra consulter les écrits de Vasari et de Baldinucci, où se trouvent les vies de ceux qui se sont illustrés dans chacun d'eux. Parmi les compositeurs de musique on distinguera à jamais les Corelli, les Durante, les Scarlatti, les Piccini, les Anfossi, les Sarti, les Paesiello et les Cimarosa.

En quoi l'Italie ancienne peut être préférée à la moderne.

Après avoir exposé aussi succinctement que nous l'avons pu les avantages dont peut se flatter l'Italie moderne, nous devrions aussi rapporter ceux que peut vanter à sa gloire l'Italie ancienne, et sur la comparaison de ces deux tableaux entr'eux, dire quelle est celle qui l'emporte sur l'autre. Mais le droit de prononcer sur une question aussi délicate ne peut appartenir qu'à ces esprits profondément versés dans l'étude de la philosophie et de la politique, uniquement occupés du soin de scruter les causes de la grandeur et de la prospérité des nations: nous nous bornerons donc à observer que s'il est difficile de décider qui, de l'Italie antique ou moderne, a eu le plus d'hommes de génie dans les arts, les sciences et les lettres, on ne peut révoquer en doute que la première n'ait sur la seconde une grande supériorité en fait de conquérans, si toutefois l'on veut encore regarder comme un sujet de gloire, des entreprises qui ne tendent presque jamais qu'à troubler le repos et le bonheur des peuples. Quant aux principaux événemens dont l'une et l'autre a été le théâtre avant et après l'ère chrétienne, on trouvera, en lisant l'histoire; que si la première fut maltraitée par quelques-uns de ses propres enfans, la seconde le fut encore bien davantage par certains monstres, dont on lit avec horreur les vies dans Suétone; que celle-là soutint à la vérité des luttes terribles, mais dont elle

(1) Nouvelle Géographie Universelle, ancienne et moderne etc. selon W. Guthrie. Tom. IV. Italie.

sortit toujours victorieuse et triomphante, tandis que celle-ci, depuis le commencement du cinquième siècle, n'a jamais cessé d'avoir à gémir des invasions et des déprédations de presque toutes les autres nations de l'Europe, qui ne lui ont laissé, pour ainsi dire, que les richesses de son sol; enfin, que si l'Italie ancienne a eu à souffrir considérablement de ses discordes intestines, et surtout des factions de Sylla et de Marius, qui l'ont désolée à diverses époques, leurs effets ne peuvent se comparer avec les horreurs des factions déplorables des Guelfes et des Guibelins qui ont déchiré l'Italie moderne. Qui ne sait combien celles-ci ont été plus envenimées, plus longues, plus cruelles et plus meurtrières que les premières? L'illustre auteur qui nous en a tracé l'histoire avait bien raison de s'écrier, ah! malheureuses factions des Guelphes et des Guibelins (1). C'est par allusion à ces tems désastreux qu'il coucluait de celui où il vivait, comme nous le ferons du nôtre, que l'état actuel de l'Italie peut être considéré comme celui de l'âge d'or, en comparaison de quelques-unes des époques funestes, où se sont trouvés nos ancêtres.

(1) Muratori, Annali d'Italia.

DISCOURS

SUR

L'ANTIQUITÉ ET L'ORIGINE DES ETRUSQUES.

Malgré les recherches et les débats qui ont occupé tous les savans, même des pays étrangers, sur l'origine de la population primitive d'une des plus belles contrées de l'Italie, c'est-à-dire de l'Etrurie appelée aujourd'hui Toscane, il n'a pas encore été possible d'obtenir à cet égard des notions bien positives. Les uns prétendent que cette nation est aborigène ; d'autres la font descendre des Germains; ceux-ci placent son berceau au tems même du déluge, ou au moins à une époque très-rapprochée de cette grande catastrophe; ceux-là la croient issue des Pelasges, qui se regardaient également comme les ancêtres des Grecs. Cette diversité d'opinions n'est-elle pas elle-même pour ce peuple la preuve d'une antiquité tellement reculée, qu'il n'est plus possible à présent d'en retrouver la moindre trace ? Et ne devrait-on pas en conclure qu'on est d'autant plus près de la vérité à cet égard, qu'on remonte plus loin dans l'immense carrière des siècles passés ? La perte des ouvrages des anciens historiens du pays, cités par Varron dans Censorinus, et celle de la grande histoire des Etrusques écrite en Grec par l'Empereur Claude (1), sont cause que les auteurs qui ont eu occasion d'en parler incidemment, loin d'éclaircir la question l'ont au contraire embrouillée davantage: ce dont on ne doit point leur faire un sujet de reproche, mais seulement aux écrivains qui sont venus après eux, lesquels n'ont pas hésité d'interpréter en faveur de leur opinion certains passages, qui, pris isolément semblaient y être favorables, sans s'embarrasser s'ils s'accordaient ou non avec d'autres, qui devaient leur paraître impliquer une contradiction apparente ou réelle. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, et de combien de

(1) Censorinus de Die Natali. Suéton. in vita Claudii.

manières différentes n'a-t-on pas parlé des Etrusques, d'après ce qu'en a rapporté seulement Denis d'Halicarnasse? Que de commentaires sur ce que Pline en a écrit? Nous aurons plus d'une occasion de le voir dans la description que nous allons faire de leur costume. Nous nous bornerons pour le moment à rechercher quelle a été l'opinion des principaux écrivains anciens et modernes sur l'origine des Etrusques, et à voir si l'on peut déduire de cet examen en faveur de ce peuple, une antiquité aussi haute que celle que nous lui supposons.

Domination des Etrusques avant Rome sur toute l'Italie.

Ecoutons d'abord l'historien Romain qui en a parlé le plus au long. *Tuscorum*, dit-il (1), *ante R. Imperium late terra, marique opes patuere.* Voilà donc cet écrivain qui donne aux Toscans un état très-étendu, et une puissance considérable avant la fondation de Rome. Il indique immédiatement après l'étendue de cet état, qu'il porte jusqu'aux deux mers, inférieure et supérieure, qui font de l'Italie une presqu'île: les noms mêmes de ces deux mers, dont l'une s'appelait Toscane, du nom même de la nation, et l'autre Adriatique, d'Adria qui était une colonie de Toscans, sont une preuve que ce pays était occupé par un peuple puissant. Il continue ensuite dans le même livre à parler de l'étendue de sa domination sur terre en disant: « Ce peuple, qui regarde les deux mers et fonda douze villes, habita d'abord les pays en deçà de l'Apennin vers la mer inférieure, puis il vint occuper ceux qui sont au delà, en y envoyant autant de colonies qu'il y avait parmi elles de nations différentes. Ces colonies occupèrent tout l'espace qui s'étend depuis le Po jusqu'aux Alpes, excepté le coin qu'habitent les Vénètes, et qui est au fond du golfe. Cette tige est aussi celle des nations Alpines, et surtout des Rhètes, *aujourd'hui les Grisons*, que la nature même du climat a rendu sauvages, et qui n'ont conservé de leur ancienne origine que le langage, qui encore n'est pas sans mélange ». Ces expressions dans la bouche d'un auteur qui ne voyait rien de grand que sa ville de Rome, valent tous les raisonnemens que les hommes les plus érudits pourraient faire. Si, avant la fondation de Rome, les Toscans avaient déjà un état aussi vaste, et si leurs forces les mettaient dans le cas d'occuper d'un bout à l'autre l'Italie par terre et par mer, que devons-nous penser de l'antiquité de leur origine? Ce haut degré de puissance, la fondation de tant de vil-

(1) Tit. Liv. Lib. V.

les et de colonies ne sont pas l'ouvrage d'un jour, mais d'une longue suite de siècles; et comme cet historien, du reste si exact, ne dit rien du commencement de cet état, il nous donne lieu de soupçonner qu'on l'ignorait même de son tems, et qu'il fallait par conséquent le rapporter dès lors à une époque extrêmement reculée.

Nous ne craignons pas l'objection que pourraient nous faire ceux qui accusent Tite-Live de contradiction, pour avoir dit dans un endroit, que la mer Adriatique tirait son nom d'Adria, colonie de Toscans, et dans un autre pour avoir excepté de cette dénomination le coin occupé par les Vénètes qui habitaient au fond du golfe, confondant ainsi avec cette position Adria, qu'il en distingue ensuite, et dit habitée par les Vénètes, qui sont un autre peuple. Et en effet, il suffit de faire attention aux expressions dont s'est servi l'auteur dans l'un et l'autre passage, pour voir disparaître

Les Toscans ont donné le nom à la mer Adriatique avant la venue des Enètes.

toute apparence de contradiction. Dans l'un il dit, *Adriaticum mare ab Adria Tuscorum colonia vocavere Italicae gentes*: comme pour donner à entendre que les Italiens ont toujours ainsi appelé cette mer, du nom de la colonie Toscane qui fut la première à se fixer sur ses rivages; et dans l'autre, *excepto Venetorum angulo, qui sinum circumcolunt maris*, par où il semble désigner le coin où vinrent s'établir dans la suite les Vénètes, et qu'ils occupent encore à présent. Il dit en effet auparavant que les Enètes, sous la conduite d'Anténor, s'étaient avancés jusqu'au fond du golfe; et qu'après avoir chassé les Euganéens, qui habitaient entre la mer et les Alpes, ils prirent le nom de Vènètes: *Euganeisque . . . . pulsis, gens universa Veneti appellati.* Ainsi l'opinion de Tite-Live se réduit donc à ceci: que les Vénètes sont postérieurs aux Euganéens, et que cette mer a emprunté son nom de celui de la colonie Toscane qui s'était établie sur ses bords avant l'arrivée des Enètes: car il ne parait pas que, depuis les Vénètes, les Toscans aient exercé aucun pouvoir sur cette contrée. L'occupation d'Adria par les Toscans avant les Vénètes ainsi démontrée, nous laisserons à d'autres le soin d'examiner si le nom de Toscans doit aussi s'étendre aux Euganéens, ou si ces derniers sont un autre peuple qui a succédé au premier, et remplit ainsi l'intervalle qui se trouve entre lui et les Vénètes.

Guernacci fait une autre objection, que voici: l'histoire de Tite-Live commence à l'arrivée d'Enée en Italie: or à cette époque les Toscans avaient déjà perdu Adria, car peu d'années auparavant, An-

ténor, après avoir chassé les Euganéens de cette contrée, avait jeté les fondemens d'un nouvel état, et donné le nom de Vénètes aux sujets qu'il avait amenés de Troie avec lui : d'où il conclut que cet historien, lorsqu'il parle des tems d'Enée, avait raison d'exclure des limites de la puissance Italique le coin qu'occupaient les Vénètes ; puis il ajoute, que quand il s'agit des tems antérieurs à la conquête d'Anténor, il considère de nouveau les Tyrrhéniens comme les maîtres de toute l'Italie, sans en excepter le coin en question, et répète formellement que la puissance de l'Etrurie était telle, que le bruit de son nom retentissait par terre et par mer dans toute l'étendue de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'au détroit de la Sicile. Ce raisonnement est ingénieux, mais il ne résout pas pleinement la difficulté : car d'un côté, il n'est pas bien clair que l'historien Romain parle expressément ici des tems d'Enée; et de l'autre, on ne rend pas raison de ce qui concerne les Euganéens; et les Grammaticiens auraient de la peine à décider, si le *fama sui nominis implesset* de Tite-Live, n'est pas une de ces phrases élégantes usitées des anciens auteurs, qui signifient puissance et domination réele. Quoiqu'il en soit, comme cette opinion pourrait avoir des partisans, nous n'avons pas cru devoir la passer sous silence.

Servius, Polybe et Plutarque attestent que la domination des Tyrrhéniens s'étendait sur une grande partie de l'Italie.

D'autres auteurs, en termes à peu près semblables mais plus succincts, nous apprennent que les Etrusques étendaient à une époque très-reculée leur domination sur toute l'Italie. Servius n'hésite point à dire, que les Toscans étaient les maîtres de tout jusqu'au détroit de la Sicile (1). Polybe assure plus explicitement encore, que tout le territoire qui confine à l'Apennin et à la mer Adriatique, était jadis occupé par les Tyrrhéniens, et qu'à la même époque ils habitaient aussi les champs Phlégréens aux environs de Nola (2). Plutarque donne également à entendre, qu'anciennement l'Italie entière appartenait aux Tyrrhéniens, lorsqu'il dit : « A peine descendus en Italie les Gaulois subjuguèrent l'ancien pays des Tyrrhéniens, depuis les Alpes jusqu'aux deux mers (3). Il faut convenir, sans que les auteurs aient besoin de nous le dire formellement, que les Etrusques ne pouvaient guères posséder un empire aussi étendu, que dans les tems où ils formaient un seul corps de nation,

(1) Ad Lib. II. Georg. v. 534.
(2) Lib. II.
(3) Plutar. in vita Cam.

et non lorsqu'ils firent de leur pays divers états, qui prirent différens noms, ou lorsque des peuples étrangers vinrent se mêler à eux. Mais à quelle époque ces événemens sont-ils arrivés? Voilà ce qu'on ne sait pas, et ce qui prouve en même tems la haute antiquité de ce peuple : car, ou l'on rapporte ces révolutions à des tems dont le souvenir même s'est perdu, et il faut alors reculer d'autant l'époque où les Etrusques, réunis en une séule nation, avaient rangé toute l'Italie sous leurs lois; où, comme il parait plus vraisemblable à quelques-uns, on les suppose arrivées vers les tems de la venue d'Anténor ou d'Enée en Italie, et il faudra encore convenir que les Etrusques étaient maîtres de l'Italie auparavant, et que par conséquent leur origine date de la plus haute antiquité.

Puissance des Etrusques sur mer.

La puissance de ce peuple, au dire des auteurs, n'était pas moins grande sur mer que sur terre. On lit dans Diodore de Sicile, que les Tyrrhéniens avaient des forces navales considérables; que depuis long-tems maîtres de la mer, ils donnèrent leur nom à celle qui baigne les côtes sud-ouest de l'Italie, et qu'ayant voulu envoyer une colonie dans une île du côté de la Lybie, ils en furent empêchés par les Carthaginois (1). Denis même les appelle les maîtres de la mer (2). Hérodote s'exprime encore plus positivement à ce sujet, dans la description qu'il fait du combat naval entre les Phocéens, et les Tyrrhéniens soutenus des Carthaginois leurs alliés. « Les Phocéens, dit-il, furent les premiers d'entre les Grecs qui vinrent occuper Adria, la Tyrrhénie, l'Ibérie, et Tartessus ou *Tariffa* . . . . ; ils se retirèrent à Cirné, où vingt ans auparavant ils avaient fondé une ville appelée Alalia . . . . : s'étant mis à ravager tous les lieux d'alentour, les Tyrrhéniens et les Carthaginois équipèrent une flotte de soixante vaisseaux chacun. Les Phocéens de leur côté mirent en mer un même nombre de bâtimens armés. Le combat leur fut aussi fatal que celui de Cadmée; ils y perdirent quarante vaisseaux, et les autres souffrirent tellement qu'ils furent mis hors de service. Après cette bataille, les Phocéens abandonnèrent Cirné ou la *Corse*, et retournèrent à Reggio (3). Il est donc bien certain, de l'aveu même d'un auteur Grec, toujours prêt à exalter sa nation, que les Tyrrhéniens étaient puissans par mer

(1) Lib. VI. de Tyrrhenis. Lib. VI. de Oceani Insulis.
(2) Lib. I.
(3) Lib. I.

vers le second siècle de Rome, et que leurs forces navales rivalisaient avec celles des Carthaginois, qui passaient pour un des peuples les plus renommés dans la navigation de la Méditerranée. Il est également bien certain, d'après le témoignage du même écrivain, que les Phocéens furent les premiers d'entre les Grecs, qui s'établirent, ou plus vraisemblablement peut-être, qui cherchèrent à s'établir dans la Tyrrhénie et l'Adria: car Hérodote ne s'explique pas assez clairement, pour qu'on puisse dire s'ils l'occupèrent toute entière, ou s'ils s'emparèrent seulement de quelques plages maritimes, comme il arrive quand un ennemi veut faire la conquête d'un pays. Il parait néanmoins, par ce qu'il dit en général, qu'ils n'étaient maîtres que de Cirné; qu'ils avaient bâti la ville d'Alalia malgré les Tyrrhéniens, et que c'était là le centre des opérations qu'ils se proposaient d'effectuer sur la Tyrrhénie. Peut-être même que Cirné n'était au pouvoir des Phocéens que depuis peu de tems, lorsque la descente des Gaulois en Italie, environ 140 ou 150 ans après la fondation de Rome, obligeant les Tyrrhéniens à user de toutes leurs forces pour se défendre par terre, ne leur permettait pas de rien entreprendre par mer contre les Phocéens, qui venaient de s'établir dans cette île. Le moment de les attaquer étant venu, ils les battirent complétement, reprirent Cirné, et les mirent dans la nécessité de se retirer à Reggio, c'est à dire aux derniers confins de l'Italie. Dirat-on que ce peuple n'est pas le même que les Etrusques? mais en convenant de l'antiquité de sa puissance par mer, Hérodote le reconnaît nécessairement comme le maître de la Tyrrhénie, ou ce qui est la même chose, comme un peuple aborigène, de la même manière que les Carthaginois l'étaient de Carthage; et son alliance avec ces derniers n'avait, selon lui, d'autre but que de garantir son pays des invasions de l'ennemi. Or, l'aveu que fait Hérodote de la puissance des Tyrrhéniens par mer dans le second siècle de Rome, sans dire un mot de son commencement, donne assez à présumer qu'il la croyait dès lors très-ancienne.

Les Tyrrhéniens sont les mêmes que les Etrusques.

Laissant à part ce passage de Moyse (1), que les Septante et S.t Jérôme appliquent à l'Italie, nous puiserons à d'autres sources une foule de notions, d'après lesquelles nous pourrons juger de la puissance et de l'antiquité des Etrusques. Nous avons en outre, dans

(1) Venient in trieribus de Italia, superabunt Assyrios, vastabuntque Hebraeos, et ad extremum etiam ipsi peribunt. Nombr. chap. XXIV. v. 24.

le cas où elles paraîtraient insuffisantes, des faits que nous rapporterons à l'article de la marine, lesquels, tout fabuleux qu'il sont, ne laissent pas de renfermer un commencement de vérité, qui, joint à d'autres indices, concourt souvent à démontrer la certitude d'une chose dont on doutait auparavant. Parmi les faits de ce genre, le plus remarquable est celui de l'âge d'or, que la Fable place sous le règne de Saturne. Voici la description qu'en fait Virgile, auteur non moins admiré comme historien que comme poète célèbre:

Faits fabuleux qui dénotent l'antiquité des Etrusques.

Chassé par Jupiter des demeures divines,
Saturne, le premier, cultiva ces collines,
Civilisa ce peuple, éleva des remparts,
Y rassembla des monts les habitans épars;
Et d'un mot qui marquait sa retraite ignorée,
Du nom de Latium nomma cette contrée.
Tel était l'âge d'or (1).

Les poètes ou les fabulistes auraient-ils jamais imaginé de faire adopter cette croyance, si l'objet en eût été entièrement de leur invention? Virgile se serait-il hazardé à chanter cet antique règne de Saturne en Italie, s'il n'y avait été autorisé par une opinion générale, ou par une ancienne tradition? Tous les Mythologistes les plus anciens, et même Strabon et Pline (2) sont d'accord sur ce point avec Virgile; ils ajoutent même que Saturne fut accueilli par Janus, que plusieurs savans croient être le même que Noé, Japhet ou Javan. Denis n'hésite point à élever l'Italie au rang de l'Egypte, de la Lybie et de Babylone, et la met au dessus de tous les autres pays de l'Europe et même du monde entier. Son but, dans ces éloges pompeux, semble être de se donner un motif de dire, qu'avant Jupiter Saturne y avait établi le siége de son empire, et que c'est là, plus que partout ailleurs, que les hommes avaient joui du bonheur de cet âge d'or, dont on ne cesse de vanter les délices. Cependant, lorsqu'il vient à parler de l'époque du règne de Janus et de Saturne en Italie, on n'est pas peu surpris, après tout ce qu'il vient de dire des grands avantages de cette contrée, de le voir la fixer à 150 ans seulement avant l'arrivée d'Enée,

(1) Delille. Traduct. de l'Enéide Liv. VIII.
(2) Strab. Lib. VI. Plin. Lib. III. cap. 5. de Italia.

comme si l'Italie n'avait commencé qu'à cette même époque à avoir des lois, et à connaître les bienfaits de la civilisation. Et pourtant c'est ce même Denis, qui place en Italie plus de trois cents ans avant Enée les Pélasges, comme successeurs des Sicules chassés par eux, et qui met avant les Sicules les Enotriens, et avant les Enotriens les Umbres, qu'il regarde enfin comme peuple originaire de l'Italie. Mais où a-t-on jamais vu, et qui a jamais dit, ni même imaginé, que l'âge d'or ne remonte qu'à 150 ans avant Enée? Et à qui par conséquent Denis ferat-il croire, que l'Italie n'a été civilisée qu'à cette époque? Est-il à présumer qu'un pays, qui, au dire du même écrivain, n'a point son égal en beauté, en fertilité, en salubrité, dont la position entre deux mers est des plus heureuses, qui abonde également en métaux, en paturages, en troupeaux, en vins exquis, en gibier et autres productions, ait plus tardé qu'aucun autre à être habité, ou que l'ayant été à une époque très-reculée, la civilisation y ait fait des progrès plus lents que dans d'autres contrées moins favorisées de la nature?

Virgile plus digne de confiance que Denis.

Après avoir ainsi remarqué en passant le peu de fond qu'on doit faire sur ce qu'il plait à Denis de nous dire au sujet de l'Italie, nous reviendrons à Virgile, qui, soit à raison de l'âge où il vivait, soit par l'obligation où il était de parler savamment de cette contrée, devait sans doute être mieux instruit que l'historien Grec de tout ce qui la concerne. Après le passage que nous venons de rapporter, il continue ainsi:

Bientôt, dégénéré,
Vint d'un métal moins pur l'âge décoloré,
La soif de la richesse, et l'amour de la guerre.
Ce n'étaient plus les fils de cette heureuse terre;
Avec tous leurs voisins on voit se mélanger
Leur sang abâtardi par un sang étranger.
Ici se transporta l'antique Sicanie;
Ici furent reçus les enfans d'Ausonie;
Et de mœurs et de nom ce lieu changea cent fois (1).

Que des notions en peu de mots! Il n'y avait pas de nations étrangères en Italie durant l'âge d'or: après Saturne le pays fut appelé

(1) Enéid. Liv. VIII. Traduct. de Delille.

Saturnia : il y était venu des étrangers avant Enée, et avant ceux-ci Saturne y avait régné. Saturne même, lorsqu'il y vint, le trouva déjà peuplé. Quelle antiquité ce tableau chronologique ne donne-t-il point en raccourci à l'Italie et à ses habitans?

Opinions des ecrivains modernes.

De cet aperçu rapide sur les opinions des anciens écrivains nous allons passer à l'examen de celles des modernes. Les savans compilateurs de l'histoire universelle disent que les Etrusques étaient, selon toutes les apparences, maîtres de presque toute l'Italie dès les tems les plus reculés, et même plusieurs siècles avant la fondation de Rome. Ils s'étayent du témoignage de Denis d'Halicarnasse, de Tite-Live et de Plutarque, au rapport desquels les trois mers Tyrrhénienne, Ionienne et Adriatique, étaient comprises jadis sous la dénomination de mer Etrusque. Ils trouvent encore une preuve de la domination de ce peuple sur toute l'Italie dans le grand nombre de villes, que des historiens renommés assurent avoir été bâties par les Etrusques dans l'Etrurie propre, ainsi que dans d'autres coutrées de l'Italie; ils observent, que dans les fouilles qui se font en divers endroits du royaume de Naples, dans les territoires de Véronne, Padoue et autres lieux, on découvre continuellement des restes d'antiquités Etrusques, parfaitement semblables à ceux qu'on trouve dans l'Etrurie proprement dite; ils donnent enfin pour dernière preuve, la comparaison que fait Aristide de la puissance des Etrusques en occident à celle des Indiens en orient.

Les écrivains modernes qui ont parlé des Etrusques manifestent presque tous les mêmes idées. Cependant, parmi toutes les preuves que nous venons de présenter sur l'antiquité de ce peuple, il en est deux qui semblent mériter que nous en fassions ici une mention particulière. Elles sont tirées, l'une de l'Histoire de la Littérature d'Italie du célèbre Tiraboschi, et l'autre de l'ouvrage d'Hamilton. Voici, en peu de mots, le raisonnement que fait le premier. « Tout le monde sait qu'en architecture il y a l'ordre Toscan, ainsi appellé du nom du peuple où il a pris naissance. On peut assurer, sans crainte de se tromper, que des cinq ordres d'architecture c'est le plus ancien. Il est bien évidemment le plus simple: or, en fait d'invention les choses les plus simples sont toujours les plus antiques, et l'ornement ne vient qu'après. Cela étant, l'Italie peut encore se glorifier d'avoir été la première à enseigner les règles de l'architecture, et nous pouvons en conclure ici, que ses habitans sont un des peuples les plus anciens ».

De Tiraboschi.

La seconde preuve est celle que nous fournit Hamilton, dans l'examen qu'il a fait des restes de trois édifices d'une architecture singulière, dont on a fait la découverte dans l'ancienne Possidonie, aujourd'hui Pestos, et dans lesquels il a vu des blocs de pierre d'une grosseur énorme revêtus d'inscriptions, ainsi qu'un fragment de corniche d'ordre Toscan composé d'un autre bloc aussi gros que ceux où étaient les inscriptions : restes vénérables qui ont probablement appartenu à quelque monument Etrusque, et non moins précieux pour l'art que par leur haute antiquité. La grandeur de ces pierres, les lettres onciales composant les inscriptions, la grande ressemblance de ces lettres avec les caractères Phéniciens, et par conséquent avec ceux des anciens Etrusques, tout enfin y porte l'empreinte de l'antiquité la plus reculée. *De Hamilton.*

Athénée cite un passage d'Aristoxène de Tarente, rapporté par Mazzocchi, d'où il résulte, que le golfe où se trouvait Possidonie, portait de son tems le nom de Tyrrhénien, et que par conséquent il avait été auparavant occupé par les Etrusques, attendu que les Grecs étaient dans l'usage de donner aux mers intérieures les noms des peuples qui habitaient leurs rivages.

Les rapports et les différences que présente l'architecture des édifices de Pestos, avec l'ordre Dorique, donnent à présumer qu'ils ont été construits avant l'établissement des Grecs dans l'Ionie, dont Petavius fixe l'époque à 138 ans après la ruine de Troie. Or, la fondation des colonies Grecques dans la partie de l'Italie, qui prit pour cette raison le nom de Grande Grèce, n'ayant eu lieu que depuis cet évènement, il s'ensuit que les Doriens n'auraient pu élever les monumens de Pestos que dans l'intervalle des 138 ans qui s'écoulèrent, entre la chute de Troie et l'établissement des colonies Ioniennes, et par conséquent 60 ans au plus après la construction des édifices Etrusques. Que ces édifices fussent d'architecture vraiment Etrusque, c'est ce dont ne permet point de douter la conformité de leur construction avec celle du grand égoût qu'on voit encore à Rome, dont le plan et l'exécution sont l'ouvrage d'architectes, que le dernier Tarquin fit venir de l'Etrurie. On admire encore, dans ce qui reste de cette construction, ce caractère de grandeur et de solidité, que les Etrusques cherchaient à imprimer à tous leurs monumens, et qu'on retrouve dans ceux de Pestos.

On peut conjecturer d'après cela qu'elle devait être l'antiquité d'un peuple, qui, lors de la chute de Troie, s'était déjà

rendu aussi habile dans cet art, l'un des plus ingénieux qu'ait inventés l'esprit humain. Consultons les écrits des savans sur l'origine des peuples circonvoisins, et nous y trouverons peut-être quelques rayons de lumière sur la haute antiquité de celui dont il s'agit. Parmi le grand nombre d'auteurs qui ont parlé de l'origine des habitans de l'Italie, Bardetti mérite d'être cité le premier. Cet écrivain commence par affirmer qu'avant le déluge de Deucalion, ou trois cent trente ans avant la ruine de Troie, il ne fut fait aucune expédition maritime considérable ni de long cours, et que l'Italie étant déjà peuplée à cette époque, ses habitans ne peuvent être venus de pays dont elle est séparée par la mer: d'où il conclut qu'ils doivent avoir pris leur origine dans les contrées qui avoisinent le Po (1). Il étaye son opinion d'une foule d'interprétations, de conjectures et de raisonnemens, dans lesquels il fait pompe de toute son érudition.

De Bardetti.

L'auteur s'est néanmoins aperçu, que la nouveauté de cette idée ne manquerait pas de lui susciter des controverses; et s'étant fait à lui-même les objections qu'elle paraissait lui présenter, il a voulu y répondre d'avance. Malgré le soin qu'il a pris d'en prévoir toutes les difficultés, il en est une cependant qu'il a oubliée, et qui selon nous est la principale, et a le plus besoin d'une réponse. Si, comme le prétend Bardetti, les Italiens sont issus des Liguriens, et les Liguriens des Gaulois, il devrait exister quelques rapports de langage, de coutumes, de religion, d'arts et de science, entre les Gaulois et les Liguriens, et conséquemment entre ces derniers et les Italiens. Un peuple qui émigre et va s'établir dans un pays inhabité, y porte naturellement ses lois, ses coutumes, ses arts, ses sciences, et surtout sa langue; et l'on n'a jamais oui dire qu'aucun peuple, en venant occuper un pays encore désert, ait jamais eu la pensée de créer expressément une nouvelle langue pour ce même pays. Or, si les Gaulois qui sont venus peupler l'Italie n'y ont pas changé de langue, les anciens Italiens devaient parler le même idiome qu'eux, et la langue de ces derniers aurait dû avoir les mêmes lettres, ou au moins les mêmes racines que le Gaulois. Et pourtant comment se fait-il que, dans le nombre des érudits qui ont examiné la langue Etrusque, aucun d'eux n'ait jamais remarqué la moindre anologie entre cette langue et celle des Gaules? Notre auteur croit bien, à la

(1) V. Bardetti de' primi abitatori d' Italia ec. cap. XIII.

vérité, apercevoir quelques rapports de religion et de coutumes entre ces deux peuples; mais ces rapports sont si généraux, que les circonstances d'où il les fait dériver, pourraient bien n'être que l'effet d'une combinaison purement accidentelle, chez l'un ou l'autre de ces mêmes peuples.

Les raisons qu'il nous donne à ce sujet, d'après les recherches infinies auxquelles il s'est livré, et dont nous voudrions lui savoir gré, devraient reposer sur des preuves plus solides. D'abord, l'identité de mœurs et de coutumes qu'il suppose avoir existé entre les Gaulois et les Italiens, ne prouve nullement que ceux-là aient précédé ceux-ci, ni que l'un de ces deux peuples soit plus ancien que l'autre, la proposition pouvant se prendre également en sens inverse. Prétendrait-il encore que l'Italie ne pouvant avoir reçu ses premiers habitans que par la voie de terre, ces habitans ont dû être nécessairement des Gaulois, ou des descendans des Gaulois? Peu de personnes sans doute seront de cet avis.

L'examen que nous venons de faire de l'opinion de Bardetti, tout en nous écartant un peu du vrai chemin, n'est pourtant pas un soin tout-à-fait perdu pour nous: car ayant à la défendre contre quelques opinions un peu plus accréditées, il a dû discuter celle qui voudrait faire descendre les Italiens des anciens Grecs. Ses raisonnemens roulent particulièrement sur l'autorité de Denis, qui expose ainsi le sujet de la question: les plus doctes d'entre les écrivains Romains, du nombre desquels sont Porcius Caton, qui a fait les recherches les plus scrupuleuses sur l'origine des villes d'Italie, Caïus Sempronius et plusieurs autres, assurent que les Italiens sont issus d'une colonie Grecque venue de l'Achaïe long-tems avant la guerre de Troie. Le témoignage de ces écrivains n'a cependant pas suffi à l'historien Grec pour qu'il les en crût sur parole, il voulait des preuves moins équivoques: car, dit-il, on ne nous dit point de quel peuple de la Grèce descendaient ces premiers habitans de l'Italie, de quelle ville ils étaient partis, en quel tems, sous quel chef, et pour quel motif ils abandonnèrent leur ancienne patrie (1): puis se mocquant en quelque sorte de la crédulité de ces mêmes écrivains, il ajoute que leur opinion à cet égard repose uniquement sur un évènement fabuleux imaginé par les Grecs, et dont aucun écrivain de cette

(1) Liv. I.

nation n'a jamais parlé (1). N'en déplaise pourtant à Denis, cet évènement n'aurait besoin pour être cru, que d'être attesté par un auteur, quand même il ne serait pas Grec, dont le témoignage fût bien avéré.

C'est donc à tort, selon Denis, que les auteurs Romains ont prétendu que l'Italie avait été originairement peuplée par des Grecs venus de l'Achaïe. Voyons maintenant la réfutation de Denis et autres écrivains plus récens, tels que Strennius, Sigonius, Panvinius, Ferrari, Kirker, Casella, Cluverius, qui se sont déclarés pour l'opinion d'après laquelle les Arcadiens, sous la conduite d'Enotrus (2), seraient venus s'établir les premiers en Italie. Rickius s'est cru autorisé à soutenir que les Italiens étaient issus d'une colonie Grecque sortie de l'Achaïe, parce que cette opinion était celle de Caton et de Sempronius, qu'il présume ne point avoir parlé au hazard, mais d'après des preuves tirées d'anciens monumens que le tems nous aura ravis, de la même manière que les derniers écrivains que nous venons de citer, et surtout Strennius, prétendent ne pas être dans l'erreur, en assurant de leur côté, sur la foi de Denis, que le Latium fut primitivement occupé par une colonie Grecque, qui vint s'y fixer sous les ordres d'Enotrus fils de Lycaon Roi d'Arcadie : voilà donc les habitans de l'Italie encore une fois redevenus Grecs. La manière dont s'exprime Denis à ce sujet, donne elle-même la mesure de confiance qu'on doit attacher à cette opinion. « Si les premiers habitans de l'Italie sont réelement d'origine Grecque, comme l'ont écrit Caton, Sempronius et autres, je les crois issus des Enotriens, car je trouve que les Pelasges, les Crétois et autres colonies qui sont passées en Italie, n'y sont venus qu'après les premiers. Je crois de plus que les Enotriens, outre le territoire dont ils se sont emparés pour l'avoir trouvé désert ou inhabité, ont encore envahi une partie de celui des Umbres, et que ces derniers se sont appelés Aborigènes, parce qu'ils habitaient les montagnes (3) ". Une page auparavant le même écrivain dit: Enotrus, avec la plus grande partie de son armée, aborda dans le détroit qui est à la partie occidentale de l'Italie, et ce détroit s'appelait Ausonie du nom des peuples qui l'habitaient.

(1) Liv. I.
(2) V. de' primi abitatori d' Italia etc. Bardetti. II.e Part. Artic. V.
(3) Lib. I. pag. 11.

Ainsi ces premiers habitans de l'Italie, qui étaient d'abord des Achéens, deviennent ensuite des Enotriens. Le témoignage de Caton, de Sempronius et autres écrivains Romains n'est d'aucun poids à l'égard des premiers, puis on le trouve bon pour les seconds : on veut, quant aux Achéens, savoir à quelle nation ils appartenaient, de quelle ville ils étaient, en quel tems, sous quel chef et pour quel motif ils avaient abandonné leur patrie ; et pour les Enotriens, il suffit de savoir qu'ils sont venus avec Enotrus, et que c'est Denis qui l'a dit. Mais quelles preuves Denis apporte-t-il à l'appui de son opinion ? Il dit à la vérité, d'après Sophocle, Antiochus le Syracusain, et Phérécide, qu'Enotrus aborda dans la péninsule des Bruziens; mais la confusion où il tombe, en disant d'abord que le lieu de ce débarquement s'appelait Ausonie du nom de ses habitans, ensuite que les Enotriens envahirent le territoire des Umbres qui se nommaient Aborigènes, parce qu'ils demeuraient dans les montagnes, montre qu'il n'était pas bien persuadé lui même que les Enotriens eussent été les premiers habitans de l'Italie. Or peut-on ajouter foi à des assertions aussi vagues et aussi incertaines ? Est-il probable que Denis, qui, sans doute, aurait été bien aise de faire honneur à la Grèce sa patrie de l'origine des peuples de l'Italie, se fût expliqué d'une manière aussi ambigüe, s'il eût pu invoquer des témoignage plus décisifs en sa faveur ? Et les écrivains qui sont venus après lui, ont-ils étayé leur opinion de preuves plus satisfesantes ? Convenons donc qu'on ne voit dans tout cela que des inductions, des conjectures et rien de plus.

L'invraisemblance des considérations qui font descendre les Italiens des Grecs, a paru si manifeste à un grand nombre de savans, qu'ils n'ont pas hésité à chercher leur origine chez tout autre peuple. Bonarotta entr'autres, dans ses notes sur Dempster, est porté à croire que les Etrusques sont venus de l'Egypte. Il remarque entre les monumens de ces deux peuples une sorte de ressemblance, sur laquelle il appuie ses conjectures; il voudrait presque trouver cette ressemblance jusque dans les lettres de l'alphabet, et dans la manière d'écrire de droite à gauche, qu'il croit, sur la foi d'Hérodote, avoir été propre aux Egyptiens, et plus encore dans l'usage où étaient les Etrusques, de graver, comme les premiers, des lettres sur leurs statues. *De Bonarotta.*

Nous verrons ailleurs, avec Hamilton, le cas qu'on doit faire des présomptions de Bonarotta quant aux connaissances de ce peuple dans les arts.

De Malliot.

Malliot est d'avis que les Etrusques étaient une colonie de Lydiens, peuple efféminé et voluptueux, qui vint s'établir en Toscane, où l'on retrouve encore aujourd'hui l'empreinte de ses mœurs et plusieurs de ses usages. Cette opinion aurait pour Bonarotta les mêmes attraits qu'elle a déjà eus pour d'autres écrivains, à cause des rapprochemens qu'elle lui offre avec la sienne relativement aux Egyptiens.

De Winckelmann.

Winckelmann, dans son histoire des arts chez les anciens, semble s'être attaché à des idées tout-à-fait différentes de celles qu'on a exposées jusqu'ici. Il y aurait eu, selon lui, deux expéditions de Pélasges en Italie; ceux qui composaient la première, partis de l'Arcadie environ trois cents ans avant Homère, se seraient incorporés en Italie avec ses anciens habitans, et auraient trafiqué par mer avec les Grecs; et les Pélasges de la seconde expédition, qu'il fait sortir de l'Attique environ trois siècles après celui où vivait ce poète, n'auraient été qu'un renfort, à l'aide duquel les Etrusques ont étendu leur domination dans toute l'Italie, et jusqu'aux derniers promontoires de la péninsule. Les conséquences que cet auteur déduit de son opinion sont, que l'usage de l'écriture avec les caractères Grecs a été introduit en Etrurie par ces colonies, et qu'en apportant le bienfait de la civilisation aux Etrusques encore barbares, elles leur ont encore appris la mithologie, l'histoire jusqu'à la ruine de Troie, et leur ont inspiré l'amour des arts. Mais qu'il nous soit permis de faire une courte réflexion sur l'opinion de ce savant antiquaire. Les peuples trouvés en Italie par les Pélasges étaient-ils tellement barbares, qu'ils eussent besoin du secours de ces derniers pour être civilisés? Et les Grecs antérieurs à Homère de plus d'un siècle, étaient-ils en état d'y faire une expédition considérable? S'ils l'ont faite, sait-on nous dire précisément sous la conduite de quel chef, ou nous donne-t-on pour preuve quelqu'autorité, dont on ne puisse pas raisonnablement douter? On cite l'expédition des Argonautes; mais si, comme on le prétend, ceux-ci eurent le dessous dans l'entreprise que les Etrusques formèrent contre eux, lequel des deux peuples croit-on qui fût le plus grossier et le plus barbare? On ne gagnerait pas davantage à soutenir, que les caractères d'écriture dont se servaient les Etrusques étant Grecs, l'usage ne peut leur en avoir été communiqué que par quelque colonie Grecque, car alors nous répondrions avec Maffei (1), comment imaginer que les Scaliger, les Sau-

(1) Tom. VI. pag. 41.

maises, les Salvini et tant d'autres érudits n'eussent pu déchiffrer l'Etrusque, s'il ne fallait pour cela que savoir le Grec?

Heyne, lettré Anglais, envisageant la question sous un point de vue plus étendu, a imaginé que les Etrusques étaient des descendans de divers peuples, tels que Liguriens, Sicules, Umbres et Celtes, lesquels s'étant réunis en un seul corps, formèrent une seule nation, qui donna le nom d'Etrurie au pays où elle s'établit. Cette opinion n'a rien non plus de bien séduisant: car elle présente, à l'égard des Liguriens ou des Celtes, les mêmes difficultés que celle de Bardetti. Quant au reste, on ne conçoit guères comment une aggrégation de trois peuples différens a pu s'entendre, pour donner le nom d'Etrurie, aux contrées qu'elle est venue occuper; et l'on n'a pas moins de peine à se persuader, qu'un de ces peuples n'ait pas eu la prétention de vouloir donner le sien propre à ces contrées, à moins de supposer que le nom d'Etrurie ne soit composé de trois autres: ce qui ne nous parait pas plus susceptible d'être soutenu. *De Heyne.*

Ce serait ici le lieu de parler aussi de l'opinion de Guarnacci, qui a épuisé toute son érudition pour prouver, que les Tyrrhéniens, les Pélasges, les Etrusques et les Umbres, ne sont qu'un même peuple issu de Japhet ou de ses enfans, qui vinrent s'établir en Italie. Mais le sujet s'étant prodigieusement étendu sous notre plume sans nous en apercevoir, il est de notre devoir de ne pas fatiguer d'une plus longue dissertation l'attention de nos lecteurs. Satisfaits de leur avoir montré en quelque sorte l'avis qui présente le moins d'inconvéniens, nous les renvoyons à l'ouvrage même de Guarnacci, qui leur ouvre un vaste champ, où ils trouveront à exercer toute leur érudition et leur sagacité. *De Guarnacci.*

Une des choses que nous avons particulièrement remarquées, c'est que, quelle que soit l'antiquité qu'on veuille supposer aux Pélasges, s'ils sont Grecs, ils ne peuvent être arrivés en Italie qu'après la guerre de Troie: car Thucydide nous dit nettement qu'avant cette époque, les Grecs n'étaient point en état de faire la moindre expédition, qu'ils n'avaient pas de villes fortifiées, qu'ils ne formèrent jamais d'entreprise en corps, et qu'ils n'auraient pas eu les moyens de l'exécuter (1). Si Denis n'a pu fournir de preuves à l'appui de ses assertions sur les prétendus établissemens des Grecs en Italie avant cette guerre, c'est une raison de plus pour croire que son opinion à cet *Incertitude de l'origine et de la venue des Pelasges en Italie.*

(1) Thucydide. De Bello Peloponn. au commencement.

égard n'était fondée que sur de simples conjectures. Et èn effet, si l'on demande aux auteurs qui se sont occupés de ces recherches ce qu'étaient les Pélasges, ils répondent aussitôt que c'était une colonie d'Argie dans le Péloponnèse, de l'Arcadie, de la Thessalie, ou autre contrée de la Grèce. Veut-on savoir ensuite d'où ce peuple tirait son origine ? On vous dit que c'est de Pelasgus fils de Jupiter et de Niobé fille de Phoronée, et quadrisaïeule de l'Enotrus qui vint en Italie. D'où tient-on ces notions ? Des Grecs. Et ces Grecs avaient-ils des renseignemens bien précis sur des faits d'une époque aussi reculée ? On l'ignore. Quel garant a-t-on de la vérité du récit épisodique, tout circonstancié qu'il est, que nous fait Denis au sujet des Pélasges ? Les traditions mythologiques, c'est-à-dire ce tissu informe d'histoire et de fictions, ouvrage des premiers écrivains en prose, qui ont paru immédiatement avant Hérodote (1).

Nous ne serions même pas éloignés d'avancer ici, que l'Italie a été peuplée avant la Grèce. La présomption pourra paraître hardie; mais, outre ce que nous avons déjà dit, et ce qui nous reste à ajouter sur cet article, Guarnacci nous offre encore, dans les nombreux matériaux qu'il a rassemblés, une nouvelle circonstance, qui donne à cette présomption une certaine apparence de vérité. Tout le monde sait ce que disent Tite-Live et Denis, de l'impression flatteuse qu'éprouva la jeune Tarpeïa, à la vue des ornemens en or et des bracelets que portaient les Sabins; et personne n'ignore également que ce fait eut lieu du tems de Romulus. On sait de même que ce fut sous Tarquin l'Ancien, que furent exécutés, ou tout au moins imaginés et commencés à Rome, les édifices les plus étonnans qu'eut cette ville, tels que le temple de Jupiter Capitolin, le grand Egoût et le Colisée, monumens admirables, dont d'eux, au dire de Tite-Live, effaçaient en grandeur tout ce qu'a pu enfanter depuis la magnificence Romaine (2). Et pourtant, c'est de l'Etrurie qu'on fit venir les chevaux, les machines et les ouvriers, que nécessitaient ces superbes constructions. Pourquoi ne les tira-t-on pas de la Grèce ? Tarquin, qui, pour des raisons politiques, ne songeait qu'à flatter les Romains et à s'immortaliser par des monumens gigantesques, se serait-il adressé pour leur construction aux Etrusques, si les Grecs avaient joui à cet égard d'une plus grande

Les premiers ouvrages d'architecture à Rome étaient Etrusques.

(1) L'Italie avant la domination etc. Tom. I. pag. 67.
(2) Tit. Liv. Lib. I.

réputation ? Et si ces ouvrages n'ont pu être égalés depuis dans les plus beaux siècles de Rome, lorsque cette ville était remplie d'artistes Grecs, qu'en conclure autre chose, sinon que les Etrusques connaissaient long-tems avant les Grecs l'art de l'architecture. La ville de Veies, au rapport encore de Tite-Live, ne refermait-elle pas des édifices publics, dont la somptuosité la fesait élever au dessus de Rome par les Romains eux-mêmes, au point de les persuader qu'elle ne serait jamais tombée au pouvoir de Camille, même après un siège de dix ans, si le destin n'avait pas eu plus de part que la force à sa chute ? Rome, encore une fois, avait alors le Temple de Jupiter Capitolin, le Colisée, le grand Egoût et autres monumens magnifiques, et cependant Veies la surpassait, Veies était dejà très-ancienne, et mise par Denis même en parallèle avec Athènes (1).

De même ceux de sculpture.

La sculpture, dès les premiers siècles de Rome, n'était pas moins avancée en Italie que l'architecture. Festus explique ainsi l'origine du nom de *Ratumena*, qui fut donné à une des portes de cette ville sous le règne de Tarquin le Superbe. On appela cette porte Ratumena, du nom d'un Erusque natif de Veies, qui fut renversé de son char, dont les chevaux s'étaient épouvantés, et mourut à Rome de cette chute, après avoir remporté le prix dans une course de quadriges. Ces chevaux, ne s'arrêtèrent, dit-on, qu'au Capitole en face du quadrige en terre cuite, qui était placé sur le temple de Jupiter, et qu'on avait donné à faire à un habitant de Veies expert dans cet art (2). Le même fait est rapporté, quoiqu'en termes un peu différens, par Plutarque, Pline, et Pitiscus (3). Vitruve donne l'épithète de Toscan à l'usage d'orner de statues en terre cuite et en bronze doré la façade des temples (4).

L'art de fondre les métaux est connu en Italie avant de l'avoir été en Grèce.

Maintenant, sont-ce les Grecs ou les Italiens qui ont connu les premiers l'art de fondre les métaux et d'en faire des statues ? Quelques rapprochemens suffiront pour éclaircir cette question. D'après Pausanias, cité par Winckelmann (5), il est à croire que l'Italie

(1) Dionisius Lib. I.
(2) Festus ex Pitisco in verbo *Ratumena*.
(3) Plutarcus in *Publicola*; Pitiscus. in verbo ut supra Plinius Lib. XXVIII.
(4) Vitruvius. Lib. III. cap. 2.
(5) Winckelmann ouvr. cit. Tom. I. Liv. I. chap. 2. pag. 41.

eut des statues en bronze long-tems avant la Grèce. Cet ancien écrivain dit que les premiers statuaires Grecs furent un certain Reco et Thédore de Samos. On donne pour ouvrages de ce dernier la gravure du fameux émeraude de Polycrate tyran de Samos, et la grande coupe d'argent ciselé, dont Crœsus Roi de Lydie fit présent au temple des Delphes. Mais cela ne veut pas dire que les Grecs aient devancés les Italiens dans l'art dont il s'agit: car les historiens Romains attestent qu'à cette époque, Romulus avait déjà fait élever sa statue couronnée par la victoire, et portée sur un char attelé de quatre chevaux, ouvrage qui avait été fait avec le cuivre enlevé à la ville de Camerino (1). Ce monument était tout en métal, tandis que les ouvrages des artistes Grecs dont nous venons de parler, étaient en pierre et en argent ciselé, ce qui fait une différence, dont les artistes savent bien apprécier la valeur.

Or si Corinthe et Samos, les deux villes de la Grèce qui ont été les premières à connaître la sculpture et l'art de travailler le bronze, doivent à cet égard le céder en ancienneté à l'Italie, à plus forte raison Athènes lui est-elle inférieure sur le même point. On lit dans Hérodote (2), qu'après la mort de Pisistrate, c'est-à-dire vers la soixante-septième Olympiade, les Athéniens placèrent dans le temple de Pallas le premier quadrige en bronze qu'ils eussent eu, et déjà l'on voyait à Rome les statues d'Horace Coclès et de Clélie à cheval, qui étaient du même métal. Les monumens même vont d'accord en cela avec les écrivains. Phérécrate, poète comique, vante le travail d'une lampe en la disant Etrusque. Crizias, en parlant des divers ornemens qui embellissaient les maisons des riches en Grèce, fait mention de vases Toscans en bronze doré (3). Phidias même donna pour chaussure à sa fameuse Minerve les sandales des Tyrrhéniens (4). Pourquoi ces monumens étaient-ils si estimés des Grecs? Etait-ce pour leur nouveauté? Ils n'étaient donc pas encore connus chez ce peuple. Etait-ce à cause de la perfection du travail? Les Grecs étaient donc moins habiles que les Etrusques. Etait-ce enfin à raison de leur antiquité? Les Etrusques connurent donc avant les Grecs, et de l'aveu même de ces derniers, l'art de travailler le bronze,

Monumens Toscans estimés des Grecs.

(1) Dionys. Halic. Ant. Rom. Lib. II.
(2) Herod. Lib. V.
(3) Apud Athen. XV. 12. Ibid. I. 22.
(4) Polluc. VII. 92.

Voilà pour les tems historiques de la Grèce ; mais que dirons-nous des tems fabuleux ? Consultons encore Heyne, qu'un examen approfondi des œuvres d'Homère a rendu juge compétent en cette matière. Après avoir montré que les premiers essais de la Grèce en ce genre ne purent être exécutés que sur des matières communes, cet écrivain observe judicieusement que les ouvrages en métal dont parle le poète venaient tous de l'étranger.

Croira-t-on encore d'après cela, que ces Grecs à qui les arts étaient inconnus dans les tems fabuleux, et qu'on y voit devancés par les Etrusques dans les tems historiques, puissent avoir été les prédécesseurs et les maîtres de ces derniers, chez qui l'art admirable qui donne la vie aux métaux et à la pierre, parait avoir été cultivé de tems immémorial ? Quelle peut donc être l'origine des Etrusques ou des premiers habitans de l'Italie ? On pensera à cet égard ce que l'on voudra. Pour nous, tant que nous trouverons l'histoire et les traditions les plus antiques parfaitement d'accord sur l'existence d'une population en Italie, avant qu'aucune autre nation y eût abordé; tant que nous entendrons les historiens Grecs et Latins déclarer unaninement, que les Tyrrhéniens ou les Etrusques étendaient au loin leur domination par terre et par mer avant la fondation de Rome; enfin tant qu'il nous sera démontré que dès lors ce peuple s'était rendu habile dans les arts, et sans doute en sculpture et en architecture, nous nous croirons autorisés à ne point déférer à l'opinion de ceux, qui lui font tirer son origine ou ses connaissances de colonies Grecques. Si, à toutes ces preuves de la haute antiquité des Etrusques, on joint les considérations qui dérivent de leur langue, de leur écriture à l'orientale, qui n'a aucune ressemblance, aucun rapport avec les hiéroglyphes des Egyptiens, ni avec aucun des caractères alphabétiques, ou aucune des langues Européennes actuellement connues, et qu'on ne peut expliquer à l'aide d'aucune d'elles; si l'on réfléchit en outre à l'invariabilité avec laquelle cette langue s'est conservée à travers les vicissitudes des tems, jusqu'aux derniers momens de l'existence politique de cette nation, on aura de la peine à ne pas être persuadé que cette même nation ne soit originairement une branche des premières colonies ou familles Asiatiques, à qui l'Europe est redevable de sa population. Passons maintenant à l'histoire de son costume.

Les Tyrrhéniens Etrusques.

NOTE

DES PRINCIPAUX AUTEURS QUI ONT PARLE DES ETRUSQUE OU ANCIENS PEUPLES D'ITALIE.

Bardetti Padre Stanislao, de' primi abitatori dell' Italia. *Modena*, 1749, vol. I. in 4.°

Berosi Chaldaei Sacerdotis, Reliquorumque consimilis argumenti Auctorum de Antiquitate Italiae ac totius orbis etc. *Lyon*, 1554, Tomus prior. Tomus alter.

Bibliothèque Italique etc. *Geneve*, 1728.

Bossi Luigi Cavaliere, Istoria dell' Italia. *Milano*, 1819, vol. VI. ec. in 8.°

Bourguet Lodovico, Dissertazioni accademiche pubblicamente lette ec. nell'Accademia Etrusca di Cortona. *Rome*, 1735.

Casella Pier Leone, de primis Italiae colonis. *Lyon*, 1606.

Caylus, Recueil d' antiquités Égypt. Étrusques etc. *Paris*, 1765, vol. VII. in 4.°

Cellarius, Notitia Orbis antiqui. *Lips.*, 1731, vol. II. in 4.°

Ciceronis M. T., Opera plura. *Amstelodami*, 1724, vol. IX. in 8.°

Cluverius, Italie antique. *Leiden*, 1616.

Dempsteri Thomae, de Etruria Regali etc. *Florentiae*, 1723, 1724. Ad monum. Etrusc. Oper. Dempst. explicat. et conject. a Philippo Bonarrota. *Florentiae*, 1726, Tom. II.

Denina, Rivoluzioni d' Italia. *Milan*, 1820, vol. III. in 8.°

Dickinson Edmondo, de Noe in Italiam adventu. *Oxford*, 1655.

Diodori Siculi Biblioth. cur. P. Weseling, gr. lat. *Bip. et Argent.* 1793, 1801, vol. XI. in 8.°

Dionysius Halicarnass. Opera omnia gr. lat. *Oxon.*, 1704, vol. II.

Foggini Dottore Pier Francesco Fiorentino, Dissertazioni sopra una patera Etrusca. *Rome*, 1738.

Fontanini Justus, De Antiquitate Hortae. *Romae*, 1723.

Gorii Antonii Francisci etc. Museum Etruscum etc. vol. II. *Florentiae*, 1737.

Guarnacci Mario, Origini Italiche etc. *Rome*, 1786, vol. III. in 4.°

Guazzesi Lorenzo, Dissertazione sopra un'iscrizione Etrusca. *Rome*, 1738.

Hamilton, Antiquités Etrusques etc. *Naples*, 1756, vol. IV. in f.°

Hancarville, Antiquités étrusq. grec. *Naples*, 1767, vol. IV. in f.°

Lanzi Luigi, Saggio di lingua Etrusca ec. *Rome*, 1789, vol. III.
— Dissertazioni 3 de' Vasi antichi dipinti ec.

Maffei Marchese Scipione. Verona illustrata: osservaz. Lett. degli Itali primitivi. *Mantoue*, 1727. Della nazione Etrusca e degli Itali primitivi. *Verone*, 1739, in f.°

Malliot, Recherches sur les costumes etc. des anciens peuples etc. *Paris*, 1809, vol. III. in 4.°
Mariani Francisci Viterbiensis etc., De Etrur. Metrop. *Rome*, 1728.
Micale ec. L' Italia avanti il dominio dei Romani. *Florence*, 1810, vol. IV. in 8.°
Montfaucon, Antiquité expliquée. *Paris*, 1719, vol. XV. in f.°
Olivieri degli Abati Annibale ec., sopra alcuni monumenti Pelasg. *Rome*, 1738.
— Sopra due medaglie Sannitiche. *Rome*, 1738.
Origine antica dell' Italia e chi vi abitarono. *Vinegia*, 1548.
Passeri Johnn. Picturae Etruscorum in vasculis etc. *Rome*, 1767, vol. III. in f.°
Plinii, Ser. (Caii), Historiae natural. cum notis Varior. *Lipsick*, 1778-91, vol. X. in 8.°
Rickio Teodoro, De Primis Italiae colonis etc. *Leiden*, 1684.
Swinton Johann., De primigenio Etruscorum alphabeto. *Oxonii*, 1746.
— De primis Romanorum litteris. *Oxonii*, 1746.
Titi Livii etc. Historia etc. *Basileae*, 1549.
Virgilii P. Maronis etc., Æn. *Lugduni*, 1612, vol. III. in f.°
Winckelmann, Histoire de l'art chez les anciens etc. avec de notes etc. *Paris*, 1802, vol. III. in 4.°
Vitruvius, De Architectura etc. cur. J. Got. Schnuder. *Lips.*, 1808, vol. IV. in 8.°

DE LA SITUATION DE L'ÉTRURIE.

Les Etrusques, d'après tout ce qui vient d'être dit, doivent être considérés sous deux points de vue différens; d'abord comme maîtres de toute l'Italie; et ensuite comme restreints dans le territoire qui a retenu jusqu'à nos jours le nom d'Etrurie. Dans le premier cas, ils jouissaient d'avantages, que peu de pays pouvaient se flatter de réunir: car, du côté de la terre ils étaient garantis de toute invasion étrangère par les Alpes, qui, si elles sont aujourd'hui difficiles à franchir, devaient l'être encore bien d'avantage à une antiquité aussi haute que celle dont ils s'agit; et du côté de la mer, ils n'avaient point à craindre de débarquement, à une époque, où l'histoire ne permet pas de supposer qu'il y eût de nation assez puissante sur mer, pour former de pareilles entreprises.

Situation avantageuse de l'Italie.

Confins de l'Étrurie propre.

Considérée dans des limites plus etroites, l'Etrurie était bornée à l'orient par le Tibre, à l'occident par la Macra, au midi par la mer Tyrrhénienne, et au nord par les Apennins: selon Dempster ces limites étaient, à l'orient la mer Adriatique, à l'occident la mer Tyrrhénienne, au midi le Tibre, et au nord la Macra, qui, dans quelques éditions de Tite-Live, est appelée Mera. Mais autant il est aisé de tracer les confins de cette contrée, autant il est difficile de donner l'étymologie du nom qu'elle porte, à cause des diverses dénominations sous lesquelles elle a été désignée anciennement, et des différentes explications qui ont été données sur l'origine de chacune d'elles. Les uns ont fait dériver le nom d'Etrurie de celui d'un fils d'Hercule appelé Etrusque; les autres le croient composé de deux mots Grecs, dont le premier signifie *autre*, et le second *fin*, comme pour dire *autre confin*, parce que ce pays confinait d'un côté avec le Tibre. Ceux-ci voient l'étymologie du mot *Tuscia* dans l'usage de brûler, à l'occasion des sacrifices, de l'encens appelé *thus* chez les Latins; ceux là dans le nom de Tuscus Roi de cette contrée, et qui était également fils d'Hercule. Il en est enfin, pour qui le nom d'Etrurie est l'expression emblématique de l'abondance du vin que produit ce pays, et quelques autres le rapportent au Grec Enotrus, dont nous avons plusieurs fois parlé. C'est ainsi que les écrivains qui ont traité de cette matière expliquent les noms d'Hespérie, d'Ausonie, de Janicole, d'Italie et autres semblables, qui ont été donnés à cette contrée, en s'appuyant d'étymologies, auxquelles nous ne croyons pas devoir nous arrêter (1).

Diverses dénominations données à l'Italie.

Mais si, de toutes ces dénominations, aucune n'est celle qui convienne proprement à l'Italie, où nous faudra-t-il la chercher? Denis d'Halicarnasse nous l'apprend en disant, qu'avant la venue d'Hercule en Italie, cette terre était consacrée à Saturne, et appelée Saturnia par ses habitans: puis il ajoute à l'appui de cette opinion: ainsi le reste du rivage, connu maintenant sous le nom d'Italie, était consacré à ce Dieu, dont les adorateurs lui avaient donné celui de Saturnia (2). Cette dénomination est aussi celle

(1) Ceux qui voudront avoir de plus amples éclaircissement sur les fables dont les Grecs ont semé l'histoire de l'Italie, et sur la foi aveugle qu'y ont prêtée les Latins, peuvent lire le C. IV. P. I. de l'Italie avant la domination etc.

(2) Dionys. Lib. I. pag. 2.

que portait l'Italie primitivement, comme nous le voyons dans Virgile: ce qui est encore confirmé par Scaliger, lequel, au rapport de Rosino, nous apprend que le mot Saturne est Toscan, et qu'il a en langue Syriaque la signification du *latens* des Latins (1). Comment, et à quelle époque ce nom de Saturnia a-t-il été remplacé dans la suite par ceux d'Etrurie, de Tyrrhénie ou d'Italie, c'est ce qui reste encore dans le domaine des conjectures. Voici cependant ce que pense le savant Heyne du nom de Tyrrhéniens et de Tyrrhénie. Selon lui, les Grecs ont estropié l'antique dénomination de *Rasenarum*, ou *Tarasenarum*, qui veut dire Raseniens ou Taraseniens, de laquelle ils ont fait ensuite celle de Τυρσηνῶν ou Τυῤῥηνῶν, qu'ils ont exprimée par le nom de tours Τύρσεις, ou par celui de Tyrrhenus, ou plutôt de Tyrrhèbe fils d'Atis dont il est fait mention dans les anciennes fables de Lydie, et qu'on suppose avoir été le chef de la colonie, et par conséquent de cette nation (2). On remarque au surplus que les Grecs ont toujours désigné de préférence, sous le nom de Tyrrhéniens, les peuples que les Romains appelaient plus communément Etrusques ou Toscans.

Rivières.

Ce pays, situé sous un climat tempéré, outre les rivières dont nous avons parlé plus haut, est encore arrosé de plusieurs autres, dont les principales sont l'Arno, célèbre encore aujourd'hui; l'Auser appelée aussi Æsar et Serchius, et vulgairement Osari, jadis honorée comme une des divinités tutélaires de l'Etrurie; la Cecina qui se jette dans la mer à peu de distance des Gués de Volterra; l'Ombrone ou *Umbro*, qui était anciennement navigable, rivières qui toutes prenaient leur source dans la chaîne de l'Apennin, ou dans d'autres montagnes qu'on peut regarder comme des ramifications de cette chaîne; et enfin la Marta qui sort du lac de Bolsena. Il est encore fait mention dans les anciens écrivains d'autres rivières de moindre importance, telles que la *Laventia* ou *Aventia*, le *Frigidus*, la Cornia appelée par Cluverius *Lynceus Fluvius*, et le *Minio* ou *Munio*, aujourd'hui le Mignone ou Mugnone comme l'appelle Bocace. Nous ne devons pas non plus passer sous silence le *Glanis* ou Chiana, qui formait le marais de Chiusi, ni le *Cremera*, maintenant la Varca, de funeste mémoire aux Romains

(1) Rosin. Antiqu. Rom. Lib. II. pag. 43. Edit. Lugdun.
(2) Ved Comment. Soc. Gott. Vol. II. P. II. pag. 36, 199. XIV. pag. 112 et Æneid. excurs. III. ad lib. VIII.

par la perte qu'ils firent, près de ses bords, des trois cent six Fabiens, dans la guerre que cette famille entreprit seule contre les Veïens.

Lacs. L'Etrurie a des lacs qui ne le cèdent point en célébrité aux fleuves les plus renommés de l'histoire. Laissant à part le *Lacus Prilis*, aujourd'hui lac de Castiglione, le *Lacus Bacchani*, le *Lacus Statoniensis*, ainsi appelé à cause de sa proximité de la ville de Statonia, dont il ne reste plus à présent aucun vestige, nous ne parlerons ici que de ceux qui méritent une attention particulière. L'un est le *Lacus Trasymenus* près de la ville de Perugia, dont il porte maintenant le nom : ce lac est fameux par la quantité et l'excellente qualité du poisson qu'on y pêche dans toutes les saisons, et surtout par la victoire qu'Annibal y remporta sur l'armée Romaine. L'acharnement des combattans fut tel dans cette sanglante bataille, au rapport de Pline et de Strabon, qu'ils ne s'aperçurent nullement d'un tremblement de terre, qui mit tout-à-coup le lac à sec (1). Il faut avouer cependant que la disparition des eaux ne dut pas être de longue durée, car on n'a jamais ouï dire que le Trasymène se fût desséché, ou qu'il eût cessé d'être un lac, dans lequel se trouvaient au moins deux îles, dont l'une était fertile, et l'autre inculte et déserte. Vient ensuite le *Lacus Vadimonis*, le même que le lac de Bassano ou de Valdemonio, dont on ignore aujourd'hui jusqu'à l'emplacement, mais qu'on peut supposer, d'après ce que dit Pline, avoir existé entre les deux places d'Orta et de Galese, qui séparaient l'état de Rome de l'Etrurie. Cet écrivain parle même au long de ce lac, dont il donne des notions très-précises (2) en disant, qu'il ressemblait à une roue, et ne présentait aucun angle; que ses eaux avaient une teinte bleuâtre mêlée de blanc et de vert; qu'elles exhalaient une odeur sulphureuse et d'un goût minéral, et qu'elles avaient la propriété de remettre les fractures des membres du corps humain.

Mais la plus curieuse de toutes ces particularités étaient les îles flottantes qu'on y voyait. Il y avait, dit le même auteur sur ce lac, ainsi que sur celui de Bolzena ou *Volsiniensis*, des îles couvertes de joncs et d'herbes marécageuses, où les animaux allaient paître sans les distinguer de la terre ferme, et dont ils ne recon-

(1) Plinius lib. II. cap. 84. Lib. XV. cap. 18. Strabo lib. V.
(2) Plinius lib. II. cap. 95.

naissaient la mobilité, que quand ils se voyaient transportés avec elles loin du rivage, et entourés d'eau de tous côtés. L'observation que fait Pline auparavant, que ces lacs étaient sacrés, et que toute espèce de navigation y était interdite, n'est qu'une preuve, selon quelques érudits, de son trop de crédulité dans un bruit vulgaire, dont il n'a pas pris la peine de vérifier la cause : car le lac de Bolzena, qu'on voit encore à présent, a bien en effet deux îles, mais qui sont toutes les deux fermes et immobiles (1).

Ce fut sur les bords du lac de Bassano que Q. Fabius défit totalement l'armée la plus formidable, que les Etrusques eussent jamais mise en campagne; et le même lieu fut encore pour eux le théâtre d'un échec à-peu-près semblable, lorsqu'ils voulurent porter des secours aux Boïens, qui furent également mis en déroute par le Consul P. Cornelius Dolabella. Le lac *Ciminus*, situé au pied d'une montagne du même nom, mérite aussi d'être cité, tout petit qu'il est, à cause d'un phénomène qui lui était particulier. A certaines saisons ses eaux étaient dans une extrême agitation, et lorsque cela arrivait, on avait à craindre quelque désastre. Les tremblemens de terre étaient en effet très-fréquens aux environs, et y avaient détruit anciennement une ville, qui, au dire d'Amien Marcellin s'appelait *Succinium.* On raconte d'autres particularités de ce lac mais peu dignes de foi, entr'autres que ce fut Hercule qui lui donna naissance, en arrachant de terre un grand levier de fer qu'il y avait enfoncé. Sozion, auteur Toscan, rapporte également, sur la foi d'une ancienne tradition du pays, que le lac *Sabatius* ou *Sabatinus*,

(1) L'assertion de Pline, toute étrange qu'elle parait être à cet égard, pourrait se justifier par un phénomène à peu-près semblable que présente le lac de la Zolfatara à cinq milles de Tivoli, et qui nous a été attesté par des témoins oculaires. On trouve donc sur ce lac trois ou quatre espèces d'îles flottantes, chacune de la grandeur d'une chambre ordinaire, où peuvent monter jusqu'à quatre personnes, et qu'on fait mouvoir à volonté comme des barques, à l'aide d'une perche qu'on appuie au fond de l'eau. La substance de ces masses flottantes est un composé de joncs et de paille cimentés ensemble au moyen d'un espèce de tartre de couleur cendrée : l'eau du lac a une teinte bleu foncée, un goût amer et acide, et exhale une odeur infecte, qui se fait sentir à trois milles de distance.

On pourrait dire, d'après cela, qu'il n'y a qu'un esprit de cavillation qui puisse contester à Pline la vérité du fait qu'il rapporte, puisqu'on le voit avéré de nos jours dans l'exemple que nous venons de rapporter.

à présent lac Bracciano, avait été formé par un tremblement de terre, qui avait englouti une ville, dont on apercevait autrefois les ruines au fond de ce lac. On l'appelle aussi aujourd'hui lac d'Anguillara, à cause de la quantité d'anguilles qu'on y pêche.

Eaux qui passaient pour médicinales.

Puisque nous en sommes aux lacs et aux rivières de cette contrée, il ne sera pas hors de propos de dire un mot de quelques autres eaux qui y étaient renommées. De ce nombre étaient les *Thermæ Cæretanæ*, qui avaient pris ce nom du grand nombre de personnes qui allaient y prendre les bains pour le rétablissement de leur santé. Le savant Luc Holstenius prétend que ces bains étaient les mêmes que ceux de Sasso, à environ trois milles de Cerveteri : ce sont deux fontaines qui se trouvent à environ un demi mille l'une de l'autre. On appelle aujourd'hui l'ancien bain celle qui est sur la colline, et le nouveau bain celle qui se trouve dans la plaine. Ces eaux ont perdu à présent la vertu que leur attribuaient les anciens, et la source paraît même en être considérablement diminuée. Pline attribue aux eaux chaudes de Pise la propriété singulière d'engendrer une quantité de grenouilles. Outre les bains dont nous venons de parler, et ceux de Vetulonia qu'on appelait aussi *Aquæ calidæ*, il y avait encore les *Aquæ Tauri*, où il y avait aussi des bains, qu'on désignait sous le nom de bains des Palais aux environs de Civitavecchia ; mais ces eaux ont entièrement disparu, et l'on ignore à présent jusqu'au lieu où elles se trouvaient.

Montagnes les plus célèbres.

L'Etrurie présentait comme aujourd'hui plusieurs chaînes de montagnes, dont la principale est celle de l'Apennin. Les autres montagnes les plus remarquables étaient, le Soratte, maintenant mont de S.t Sylvestre, celui de Fiesole, les monts de Cortona, et le Cimino. Le mont Argentaro, rocher très-élevé qui s'avance dans la mer comme une péninsule, semble avoir été, d'après la description qu'en fait Strabon, le même que le promontoire de Cosa, sur lequel il y avait une espèce de tour, où l'on allait s'amuser à voir les thons se jouer dans la mer. Les villes de l'Etrurie étaient presque toutes bâties sur des montagnes, au pied desquelles s'étendaient des plaines agréables et fertiles.

L'opinion que les anciens écrivains avaient des premiers habitans de ce pays est celle qu'on peut se former d'un peuple quelconque avant d'être réuni en société. Et en effet, Virgile en parle comme d'une race sortie des arbres et du tronc des chênes, comme

d'hommes indociles, errans et dispersés sur les montagnes. Salluste dit que c'était des hommes incultes, sans lois, sans gouvernement, libres et indépendans, enfin de vrais aborigènes, c'est-à-dire qu'ils ne tiraient pas leur origine de colonies étrangères. Ils sont représentés comme des hommes justes, non par l'effet des lois, mais par disposition naturelle, et à l'imitation de Saturne, qu'ils révéraient comme un Dieu; ils étaient doués de beaucoup de sagacité, d'un caractère franc et loyal, hospitaliers et affables envers les étrangers. Dans les commencemens ils ne vivaient que de fruits, d'herbages, de laitage, de gibier, et ne buvaient que de l'eau, à laquelle ils mêlaient tout au plus un peu de miel; mais insensiblement l'usage de mets plus recherchés s'introduisit chez eux, et nous verrons bientôt combien ils se distinguèrent dans la suite par leur goût pour la bonne chère et les festins. Quant à leur figure, nous renvoyons nos lecteurs au discours sur l'Italie.

L'opinion qu'on avait de cet ancien peuple.

Anciennement l'Etrurie était divisée en douze états ou gouvernemens, dont chacun avait sa capitale ou chef-lieu. On ne sait guères positivement quelles furent les villes qui jouirent de cet honneur. Néanmoins Cluverius, Holstenius, Cellarius et autres, s'accordent à désigner comme telles Chiusi, Perugia, Cortona, Arezzo, Volterra, Russelle, Vetulonia, Cere, Tarquinia, Bolsena, Falerio et Veies. Fontanini a cru devoir mettre Orta à la place de cette dernière. Mais Maffei soutient par des raisons puissantes la prééminence en faveur de Veies, et son opinion semble avoir un appui dans le témoignage de Plutarque qui dit, que cette ville était le boulevard des Toscans, et qu'à une époque reculée elle passait pour être très-forte et très-puissante sous tous les rapports. D'autres voudraient comprendre dans le nombre des principales villes Etrusques Mantoue et Bologne ou Felsina, parce qu'elles sont citées comme telles, la première par Virgile, et la seconde par Pline; mais la vérité est qu'elles n'ont été regardées comme villes Etrusques, que parce qu'elles fesaient partie de la domination de ce peuple, et qu'il en était le fondateur.

Comment était divisée l'Etrurie.

La célébrité dont jouirent ces villes dans l'antiquité, nous oblige à en donner ici quelques notions, qui ne seront peut-être pas sans interêt pour nos lecteurs. *Clusium*, ou, comme on l'appelle maintenant, Chiusi, et auparavant *Camars* selon Tite-Live (1),

Chiusi, son ancienneté.

(1) Decad. I. Lib. X.

était située au bord de la Chiana, et à environ soixante-cinq milles de Rome. L'étang ou lac qui en était tout près, se nommait tantôt *Palus Clusina*, et tantôt *Lacus Clusinus*. Elle a toujours été renommée dans les tems anciens, pour avoir été le siége des Rois ou Lucumons Etrusques avant la guerre de Troie, et à l'époque de l'arrivée d'Enée en Italie: évènement à l'occasion duquel Virgile fait mention d'un Roi ou Prince appelé Massicus, qui marcha contre Turnus (1). Mais ce qui a le plus contribué à en perpétuer le nom, c'est d'avoir été le lieu de la résidence de Porsenna, dont il est tant parlé dans l'histoire Romaine, lequel y fit construire un labyrinte où était son tombeau, qui passait pour une des merveilles du monde.

Perugia. L'ancienneté de Perugia n'est pas moins évidemment démontrée, et cette ville était sans contredit une des douze principales de l'Etrurie. Elle s'élevait, comme on le voit encore à présent, au bord du Tibre, près le fameux mont Ciminus. Quelques auteurs voudraient faire dériver le nom de Perugia de *Perez* ou *Perus*, mot oriental qui veut dire défaite, en mémoire de celle que les Umbres y essuyèrent de la part des Etrusques; ils s'appuyent en cela de certains passages de Pline, de Denis d'Halicarnasse et d'Hérodote, qui sembleraient indiquer que les Umbres furent chassés de cet endroit. D'autres préfèrent lui donner pour étymologie un autre mot oriental, qui signifie séparé, divisé, attendu que Perugia était une ville de la frontière qui séparait l'Etrurie de l'Umbrie. Il en est même qui l'ont cru dérivé de Persée par qui Andromède fut délivrée, de Perusius Troyen, et même du Griffon appelé *Perus* en langue Scythe, à cause de l'usage où étaient les Scythes de porter l'image de cet oiseau sur leurs étendards. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces étymologies bizarres, qui sont le fruit d'une vaine subtilité plutôt que d'un amour sincère pour la vérité. Quoiqu'il en soit, Perugia était déjà une place des plus importantes sous les premiers Rois de Rome.

Arezzo. Silius Italicus, Strabon et autres écrivains, nous apprennent qu'Arezzo était aussi comptée au nombre de ces douze principales villes, et ils sont même d'avis qu'elle fut pendant quelque tems le séjour des Rois Etrusques. C'est dans cette ville qu'on croit que régnèrent les ancêtres de Mécène, ce zélé protecteur des lettres. Sa

(1) Æneid. Lib. X.


1
2.
G. Cofellini F.
Piedi
5
10
15
20
2
30
Francesi

position, comme on le voit encore à présent, était sur une éminence, et elle était entourée de murs en briques, dont Vitruve (1) et Pline (2) ont parlé avec éloge : ce dernier fait en outre mention des vases d'argile qu'on y fabriquait. Son voisinage de l'Apennin, ainsi que de la source de la petite rivière appelée le Cerfone, et de l'endroit où les eaux de la Chiana, autre rivière, forment un lac du même nom, rendait sa situation aussi agréable qu'avantageuse. Le nom d'Arezzo, selon quelques-uns, dérive du mot oriental *Hareth*, qui signifie lac, étang, ou rivière.

Volterra.

L'antiquité de Volterra est attestée par des preuves trop évidentes pour être révoquée en doute. Denis d'Halicarnasse, Cicéron, et Tite-Live sont d'accord sur ce point, et leur témoignage est confirmé par les restes de monumens qui y ont été découverts à diverses époques, et dont le goût est d'une antiquité bien antérieure à celle de la fondation de Rome. Cette ville s'appelait en langue Etrusque Velathri, et certains érudits prétendent qu'elle tenait ce nom de la nature même de son emplacement, qui est sur une hauteur. « Volterra, ville antique, pour nous servir de la description qu'en a fait Micale, était située sur la cime tortueuse d'un mont escarpé, entre la rivière de Cecina et l'Era, lequel domine tout le pays d'alentour jusqu'à la mer d'Etrurie; elle avait environ quatre milles de circuit, et une enceinte de murs avec une porte double d'une belle proportion, et de construction vraiment Etrusque » : voy. la planche 1. Le n.° 1 représente un pan de mur, qui subsiste encore dans le lieu appelé *Menseri*. Le n.° 2 en est un autre qui se voit près le couvent de S.te Claire : le rebord servait de canal aux eaux qui sortaient des ouvertures supérieures. Les pierres de ce mur ont jusqu'à 14 et 15 pieds de longueur, et sont d'une épaisseur telle que l'énormité de leurs poids, jointe à l'adhérence qui résultait de l'encastrement de certaines parties les unes dans les autres, suffisait pour les retenir en place, sans qu'il fût besoin pour cela de chaux ni de ciment : particularité qu'on ne remarque point dans l'architecture des Phéniciens ni des Grecs, mais seulement dans celle des Etrusques. Le n.° 1 de la planche 2 représente l'ancienne porte de Volterra, dite de l'Arc, du côté de la campagne, avec les trois têtes colossales qui s'avancent hors des im-

Ses murs.

Ancienne porte

(1) Liv. II chap. 8.
(2) Liv. XXXV. chap. 14. et chap. 12.

postes et du milieu de l'arc, dont le cintre est composé de coins tendans au même centre. Le n.° 2 offre le dessin de la même porte du côté de la ville. Avec de tels murs et des portes de ce genre, il ne faut pas s'étonner si Volterra passait pour une ville imprenable.

Rosselle et ses murs.

La raison qui a fait donner à cette ville le nom qu'elle porte, doit s'appliquer également à celle de Rosselle, si cette dénomination lui vient du mot Etrusque *Rus Uleh*, qu'on croit signifier montée, lieu escarpé: ce qui convient parfaitement à sa position, qui est sur une colline au couchant de l'Ombrone au dessous de Bottignano. Ses murs construits de gros blocs de pierre brute subsistent encore en grande partie, et ont un mille et deux tiers de circonférence. On voit au n.° 2 de la planche 1 les murs de cette ville, qui diffèrent un peu de ceux de Volterra. Il a semblé à quelques-uns que Rosselle avait déjà quelque célébrité avant la guerre de Troie. Sous Tarquin l'Ancien elle porta des secours aux Latins contre les Romains, qui s'en emparèrent dans la suite sous le Consul Posthumius.

Vetulonia: sa position est incertaine.

On ne sait guères maintenant où se trouvait Vetulonium ou Vetulonia. Cluverius, dont le zèle est infatigable en fait de recherches d'antiquités, suppose que les ruines qui portent maintenant le nom de Vetulia, et qu'on voit à près d'une lieue de la mer, sont les restes de cette ville. Cette supposition acquiert un nouveau degré de probabilité, si l'on réfléchit que les eaux chaudes vulgairement appelées le *Caldane*, à peu de distance de Vetletta, sont précisément dans l'emplacement des *Aquæ Calidæ*, que Pline indique comme peu éloignées de Vetulonia (1). La plupart des érudits regardent cette ville comme une des plus anciennes et des plus renommées de l'Etrurie; et ils prétendent qu'elle était non seulement la résidence d'une Lucumonie, mais encore la principale et la plus belle de toute l'Etrurie. Il est constant au reste que c'est d'elle que les Romains ont emprunté les faisceaux, les haches, la chaise curule, la prétexte, la bulle, le *pallium*, et autres marques distinctives. S'il en est rarement fait mention dans les historiens Romains, cela ne prouve rien contre son antiquité, car on sait qu'elle fut détruite dès les premiers tems de Rome. Le nom de Vetulonia, selon quelques-uns qui le font dériver d'un mot oriental, signifie tribu principale, canton ou Lucumonie.

(1) Ximenès a été d'une opinion différente. V. Micale tom. I.er pag. 125, note 4.

Mézence, que le chantre d'Enée nous dépeint à la fois comme un prodige de valeur et de férocité, nous rappelle Céré où ce Roi fesait son séjour. Il n'en faut pas davantage pour nous donner une idée de l'importance de cette ville, avant qu'on ne parlât encore de Rome. Elle était située dans les terres, sur la rive gauche de la rivière du même nom, appelée aujourd'hui Vaccina, et avait un port qu'on nommait Pirgo. Son nom et sa fondation ont donné lieu à diverses opinions. Les uns prétendent qu'elle s'appelait auparavant Agilla, et avait été fondée par des Pelasges venus de la Thessalie, et que ce furent les Tyrséniens qui lui donnèrent dans la suite le nom de Céré. Les autres font dériver ce nom de *Gylla*, mot oriental qui signifie fontaine ou source. L'étymologie de cette dernière dénomination subit les mêmes variations: les uns crurent la voir dans le mot *Χαῖρε*, salut qui fut fait aux Tyrrhéniens lorsqu'ils vinrent pour assiéger la ville, les autres dans un mot oriental qui veut dire ville par excellence. L'étendue de sa navigation et de son commerce, sa nombreuse population et son opulence lui avaient acquis une grande célébrité à l'étranger. Elle renfermait un temple où il y avait de grandes richesses, que Denis tyran de Syracuse enleva dans le pillage auquel il la livra, et dont il retira à-peu-près cinq cents talents. *Céré ou Agilla.*

Les opinions des écrivains sont également partagées au sujet de *Tarquinium* ou Tarquinia, et aucun d'eux ne sait nous dire quand et par qui elle fut fondée. Les partisans des dénominations orientales en font dériver le nom de Tara Cin, deux mots qui désignent des noms propres de pays. Ceux qui ont la manie de donner à tout une origine Grecque, tirent son étymologie du nom de certain Tarchon, frère ou parent de Tyrrhenus, qu'ils font aborder avec Ulysse et Enée en Italie (1). Il eût été intéressant pour l'histoire, que celui qui a fait voyager de compagnie ces deux héros vers cette contrée, nous eût indiqué la source d'où il a tiré ces belles notions, pour nous mettre dans le cas de rectifier sur ce point les idées d'Homère et de Virgile, qui auraient eu tort par conséquent de ne pas faire courir ensemble le monde à ces deux illustres ennemis. Ce n'est pas à dire pour cela cependant que le nom de Tarquinia ne se soit pas formé de celui de Tarchon; mais ce Tarchon doit-il être nécessairement *Tarquinia ruinée.*

(1) L'auteur de cette étrange fable parait avoir été un certain Licophron, poete d'Alexandrie, d'un nom peu connu.

Grec ou Troyen ? Virgile à la vérité parle d'un Tarchon en plusieurs endroits, et avec éloge; mais nulle part il ne donne à entendre qu'il le crût étranger. C'est un Roi, un Lucumon, ou vaillant capitaine Tyrrhénien, qui reproche à ses peuples leur lâcheté, qui dispose du sceptre, de la couronne, et des marques de la royauté de son pays, qui fait alliance avec le fils d'Anchise, et montre dans toute sa conduite qu'il est vraiment Etrurien (1). Cette célèbre et formidable Tarquinia se trouvait sur les bords de la Marta, et s'étendait jusques vers le lac de Bolsena. Elle est maintenant tout-à-fait ruinée, et l'on n'en aperçoit plus que quelques ruines dans un petit village appelé *Torquene* de l'arrondissement de Corneto. Elle fesait un commerce considérable avec Corinthe, et se vante d'avoir vu naître dans ses murs l'art des aruspices, d'avoir été la patrie de Tagète, le berceau de Tarquin l'Ancien, cinquième Roi de Rome, et d'avoir enseigné aux Romains l'art de la plastique.

Volsinii *ou Bolsena.*

Volsinius, aujourd'hui Bolsena, et Wolsinii en langue Etrusque, était située sur les confins du Latium, presqu'au bord du lac même de Bolsena. Denis d'Halicarnasse, Tite-Live, Valerius Maximus, Pline, Zonara et autres, s'accordent à dire que c'était une des villes les plus renommées et les plus opulentes de l'Etrurie. Malgré l'ignorance absolue où l'on est sur l'époque de sa fondation et le nom de son fondateur, on n'en a pas moins une preuve incontestable de sa haute antiquité dans l'invention des moulins à bras dont Pline lui fait honneur, et qu'il regarde comme un prodige (2). L'assurance avec laquelle Pline s'exprime à cet égard, et qu'il n'a jamais montrée lorsqu'il était dans le doute, donne à présumer qu'il avait sous les yeux des mémoires ou des autorités respectables. Il ne faut donc pas regarder comme contradictoire avec le témoignage de cet historien l'endroit où Homère parle de moulins ou de mouture (3), attendu qu'il ne s'agit point là d'invention ni d'inventeur. Bolsena avait la gloire de posséder dans son sein d'habiles statuaires, comme l'atteste le grand nombre de statues qui s'y trouva lorsqu'elle fut prise par les Romains. Il est bon d'observer à ce sujet, pour écarter toute idée d'exagération, que le territoire de cette ville abondait en carrières

(1) V. Eneide liv. VIII. X. XI.
(2) Plin. liv. XXXVI. chap. 18.
(3) Odyss. liv. VII. v. 105.

de pierres noires, rouges et blanches, que n'altérait ni le feu ni le tems, et qui par conséquent étaient plus propres qu'aucune autre à la construction des monumens sépulcraux, aux ouvrages de sculpture, et à la formation des moules pour la fonte des figures en métal. Bolsena éprouva de terribles revers : un monstre nommé Volta, dont nous parlerons à l'article de la religion, y exerça, du tems de Porsenna, des massacres qui la dépeuplèrent presqu'entièrement : une autre fois elle fut consumée par la foudre, puis réduite à l'esclavage sous les Romains; enfin elle n'est plus aujourd'hui qu'une simple bourgade. On la rencontre sur la route qui conduit à Rome ; et la plupart des voyageurs qui y passsent, ne songent guères sans doute à l'examiner avec ce sentiment d'intérêt et d'admiration, que doit inspirer une ville autrefois si recommandable par son opulence, sa grandeur, et la gloire qu'elle s'était acquise dans l'un des beaux arts les plus difficiles.

Falerii ou *Faleria* *sa renommée.*

Il est hors de doute à présent que la ville de *Falerii* ou Faleria s'élevait à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Castellana, et non sur l'emplacement de Gallese, comme l'ont cru quelques-uns contre l'avis de Cluverius, d'Holstenius, de Fontanini et autres. La situation de cette ville au centre de l'Etrurie n'a pas empêché que certains auteurs ne lui contestassent la qualité d'Etrusque, en alléguant qu'on y parlait un dialecte particulier, qu'on y adorait Junon, et qu'elle avait été fondée par des Grecs. Mais voici des considérations qui jetteront quelque lumière sur son origine. Tous les écrivains Latins comprennent les Falisques dans le nombre des Etrusques; ils les font entrer dans toutes les guerres que les Veiens, les Tarquiniens et les Capenates soutinrent contre les Romains, et les représentent avec les autres peuples de l'Etrurie dans toutes les assemblées de la nation qui se tenaient dans le temple de Voltunna (1). Ceux qui voudraient les faire Grecs auront à considérer s'ils ont des preuves capables de confondre Tite-Live, qui les appelle formellement peuples d'Etrurie : *Capenatium et Faliscorum : hi duo Etruriæ populi.* D'un autre côté Pline fait dire à Caton : *Falisca Argis orta, quæ cognominatur Etruscorum*, et dans ce cas il faudrait prouver, contre l'avis devenu aujourd'hui celui de tous les érudits, que les Grecs sont venus fonder des villes en Italie avant l'ère Romaine, ou avant la ruine de Troie. Ainsi, sous quelque point de vue qu'on

(1) V. Tit-Liv. surtout les liv. IV. et V.

envisage la ville de Faleria, on la trouve d'une antiquité supérieure à celle de Rome. Virgile met les Falisques au nombre des peuples armés contre Enée, et leur donne l'honorable éphithète de *æquosque Faliscos* (1). La science de la legislation avait déjà fait de tels progrès chez eux vers le commencement du troisième siècle de Rome, qu'au diré de Denis et de Servius, les Romains empruntèrent d'eux le supplément de leurs XII tables (2). Au reste la peine qu'eut Camille à réduire cette ville, et la perfidie du maître qui lui conduisit ses écoliers et excita son indignation, prouvent évidemment que les siences et les lettres y étaient cultivées depuis long-tems, et qu'elle était bien fournie de tout ce qui était nécessaire à sa défense. Son territoire abondait en paturages excellens: l'eau y était, au rapport de Pline, d'une qualité particulière, et l'on y trouvait des bœufs d'une grosseur et d'un blancheur, qui les fesaient singulièrement rechercher des Romains pour l'usage des sacrifices. Le lin y était d'une rare finesse, et l'on y fabriquait des rets qui servaient non seulement pour la chasse, mais encore de parure pour l'habillement.

Cortone. Cortone mérite également d'être comptée parmi les principales villes de l'Etrurie. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline entre les montagnes, que Tite-Live appelle montagnes de Cortone, et le lac de Perugia, dont elle est à environ trente milles. Quelques restes d'anciens murs, semblables à ceux de Volterra et autres villes Etrusques dont nous venons de parler, et un passage de Tite-Live (3), où elle est citée parmi les principales, sont des titres suffisans pour la ranger au nombre des douze premières villes de l'Etrurie, sans que nous ayons besoin d'entrer dans d'autres recherches. Dempster est d'avis néanmoins que Cortone s'est élevée sur les ruines de Corite, dont Virgile parle en plusieurs endroits avec éloge; et il croit, sur la foi de Servius, qu'elle a été bâtie par un Roi Etrusque nommé Corite, lequel était fils de Jupiter et père de Jasius et de Dardanus, dont le premier alla régner en Samothrace, et le second en Phrygie où il fonda la ville de Troie.

Veies. Parlons maintenant de Veies. On n'a aucune notion positive ni même conjecturale sur le fondateur, ni sur l'époque de la fondation de cette ville si renommée dans l'histoire, et qui a tant exercé

(1) Æneid. liv VII.
(2) Ad lib. VII.
(3) Liv. I. Dec. liv. IX.

la curiosité et la sagacité des érudits. Dempster semble disposé à attribuer sa construction et son nom à un certain Veïento, qu'il met au nombre des Rois Etrusques, et il en donne pour raison l'usage où sont les Rois d'imposer leurs noms aux villes bâties par eux; mais cette règle n'étant pas sans exception, et l'exemple du contraire s'étant vu plusieurs fois, l'opinion de Dempster rentre dans la classe des simples conjectures, et nous laisse dans la même incertitude. Et en effet d'autres auteurs, sans avoir aucun égard à cette considération, aiment mieux faire dériver le nom de Veies, de *Veïa*, mot Etrusque qui, au jugement de plusieurs savans, signifie le *Plaustra* des Latins, et le char à quatre roues actuellement usité en Italie; et cela parce qu'avant de s'être construit des demeures permanentes, les Veïens avaient, dit-on, des chars de ce genre, assez grands pour se tenir dessus avec tout ce qu'ils possédaient. Mais, autant ils est difficile de pénétrer dans les ténèbres qui enveloppent l'époque de la fondation et le nom du fondateur de Veies, autant sont manifestes les preuves que nous avons de son antiquité et de sa splendeur. Outre tout ce que nous avons déjà rapporté à cet égard, quel est celui qui ayant lu seulement quelques pages de Tite-Live, n'est pas imbu de l'idée de la puissance des Veïens? On lit dans cet auteur, entr'autres particularités propres à la justifier, qu'après avoir remporté quelques avantages sur les Fidenates, Romulus marcha sur Veies, mais qu'à la vue des murs et de la position de cette ville, il se retira sans rien entreprendre contre elle; que les Veïens défirent les Fabiens (et Dieu sait combien d'autres Romains avec eux)!; que dans cette circonstance ils firent trembler Rome, aux portes de laquelle ils portèrent leurs armes, et prirent le Janicule; que pendant long-tems ils obligèrent les Romains à se tenir sous les armes; et que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Camille parvint à les subjuguer. Mais outre les forces qui la rendaient redoutable, Veies brillait encore d'une magnificence incroyable: car le même auteur ajoute que les Romains en enlevèrent des richesse plus considérables que tout le butin qu'ils avaient fait dans leurs guères précédentes; et que malgré le carnage de ses habitans, malgré les horribles ravages qu'elle eut à souffrir de la licence et de la fureur militaire, elle offrait encore après un tel désastre tant d'agrémens, que Camille eut peine à empêcher les Romains de venir l'habiter. Pline et Plutarque confirment à cet égard le témoignage de Tite-Live,

et y ajoutent une circonstance assez remarquable, c'est que parmi les griefs qu'on imputait à Camille, on lui reprochait celui d'avoir eu dans sa maison des portes d'airain qui venaient de la prise de Veies. Non content d'avoir dépouillé cette ville de tout ce qu'elle avait de plus précieux, ce général lui enleva encore l'objet le plus sacré de son culte, qui était une statue de Junon, laquelle fut transportée à Rome et placée sur le mont Aventin. Telle fut enfin la désolation de cette cité fameuse, qu'au bout de quatre siècles on n'entendait plus dans ses murs tombans en ruine, que les sons mélancoliques du chalumeau champêtre, et les chants du bouvier solitaire (1).

Situation de Veies.

Veies était située sur une hauteur, et entourée de fortes murailles comme les autres villes dont nous venons de parler. Elle pouvait avoir cinq à six milles et peut-être plus de circonférence, et Junon, qui en était la Déesse tutelaire, avait son principal temple sur le point le plus élevé de cette hauteur. De ses murs la vue s'étendait sur des plaines fertiles qui lui fournissaient des vivres en abondance, et sur des monts couronnés de bois pittoresques, d'où coulaient des ruisseaux limpides qui lui portaient le tribut de leurs eaux. Son territoire produisait des grains de toute espèce, et au delà des besoins de sa population, ainsi que des vins, à la vérité, d'une saveur peu agréable, et une sorte de pierre précieuse de couleur noire, rayée de blanc au dire d'Isidore de Sicile, et selon Pline n'ayant qu'un seul trait circulaire de cette dernière couleur. Les historiens s'accordent à faire honneur aux habitans de Veies de l'invention des chars attelés de deux et quatre chevaux, dont l'usage fut si célèbre dans les jeux du cirque, ainsi que de l'art de faire toutes sortes d'ouvrages, et particulièrement des quadriges en terre cuite. Et pourtant qui le croirait? La place même qu'occupait cette ville puissante, et rivale de Rome long-tems avant Carthage, a été pendant long-tems un sujet de contestation. Cluverius la fixait dans le voisinage du lieu où se trouve maintenant Scrofano; Holstenius la rapprochait de la rivière Cremera ou Valca, près de la fameuse caverne appelée la *Stolta*, et cette opinion semblerait avoir un appui dans le traité des antiquités d'Orta, où il est dit que le Cardinal Ghigi ayant fait exécuter il y a quelques années des fouilles dans ces endroit, on y trouva de magnifique fragmens de colonnes en marbre, de bas-re-

(1) Propert. IV. 10 v. 29 30.

liefs, de statues et antres objets d'arts. Mais ce lieu n'étant qu'à dix milles de Rome, tandis que, selon la plupart des écrivains, Veies devait s'en trouver au moins à dix-huit ou vingt milles, le sentiment de Zanchi, qui a écrit le dernier sur l'emplacement de cette ville, parait devoir mériter la préférence. Cet écrivain croit donc le reconnaître positivement dans le lieu où est maintenant le bois de Baccano ou Monte Lupoli, le long de la voie Cassia, précisément à dix-huit milles de Rome; il a même eu motif de se persuader, d'après les observations qu'il a faites sur les lieux, que nul autre endroit ne s'accorde mieux que celui-ci avec les opérations militaires qui ont eut lieu entre les deux peuples.

Autres villes considérables de l'Etrurie.

Outre les douze villes dont nous venons de parler, l'Etrurie en avait encore beaucoup d'autres qui mériteraient d'être rappelées ici: car Dempster en compte 84, seulement entre le Tibre et la Macra, dont le plus grand nombre n'offre en ce moment que des ruines, image déplorable de la voracité du tems. Mais la plupart des écrivains n'en fesant mention que comme de villes incorporées à l'Etrurie, ou qui étaient dans sa dépendance, nous avons cru devoir nous abstenir de parler expressément de chacune d'elles. Dailleurs, comme les mœurs et les lois de leurs habitans ne différaient point de ceux des villes principales, nous ne pourrions que répéter à leur égard ce qui a déjà été dit à ce sujet. Il ne faut pas croire cependant, que, si nous les passons sous silence, c'est par ce qu'elles étaient moins anciennes que les premières, ou ne méritaient que peu de considération. Beaucoup d'entr'elles étaient déjà célèbres avant même qu'il fût parlé de Rome, et entourée de murs semblables à ceux dont nous avons donné la description, telles que Populonia, Segni, Todi, Cossa et Fiesole, qui conservent encore de restes majestueux de leur antique enceinte, surtout Fiesole où ces ruines vénérables nous ont paru dignes d'être retracées, comme nous l'avons fait, au n.° 1 de la planche 3, pour la satisfaction des lecteurs.

Aspect riant de l'Etrurie, et ses productions.

D'après les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur les principales villes de l'Etrurie et sur leur position, il est aisé de se faire une idée de l'aspect riant et varié que devait offrir cette belle contrée. Ce n'était à proprement parler qu'une suite non interrompue de campagnes agréables, de bois touffus et pittoresques, de prairies entrecoupées de ruisseaux limpides, et de plaines fertiles arrosées de rivières d'un cours ni trop lent ni trop rapide. Les

Alpes et la mer qui lui servent de limites et de boulevards, l'Apennin qui la traverse, les côteaux dont elle est parsemée, tout concourait à y produire cette variété de sites et de température, qui influe si puissamment sur l'industrie et le bonheur de ses habitans. On recueillait en Etrurie une quantité de grain de diverses sortes, telles que le froment, le *farrum*, espèce de blé qui, au dire de Pline, fut la première nourriture des Italiens, l'orge, l'épautre, le panicum et le millet. On y avait aussi en abondance des raves, des raiforts et autres racines bonnes à manger, dont la récolte est moins incertaine que celle du blé.

Arbres fruitiers. Les écrivains ne nous disent rien ou presque rien des arbres fruitiers de l'Etrurie; mais à en juger par ceux qu'elle possède aujourd'hui, et d'après la connaissance que nous avons de ceux qui y ont été transplantés, postérieurement à la conquête des Romains et à la découverte du nouveau monde, on peut assurer que les espèces de ces arbres indigènes en Etrurie étaient le pommier, le poirier, le chataigner, le cornouillier, le neflier, le cormier, l'azérolier, le prunier, et quelques autres de l'espèce des *drupyfères*, des plantes potagères, et des *bacifères*. Cette contrée fut toujours renommée pour la qualité de ses vins, dont il se fesait une grande consommation dans l'usage privé, ainsi que dans les sacrifices.

Bois réservés. L'Etrurie, comme nous venons de l'observer, avait aussi beaucoup de bois; et le prix qu'on y attachait était tel, qu'il ne fallait rien moins qu'un décret pour y porter la hâche. Diverses raisons semblaient faire une loi de cette réserve; d'abord, parce que ces bois servaient de paturages et de retraite au menu bétail une partie de l'année; ensuite ils fournissaient du gland pour les cochons, dont la chair était un des principaux mets de la population; enfin on en tirait des matériaux pour la construction des maisons et des vaisseaux. On lit en effet dans Thucydide, Strabon et Théophraste, que les sapins et les myrthes y parvenaient à une grande hauteur; et l'on vantait également celle des chênes et des ormes, dont les Etrusques se servaient de préférence pour faire leurs charrues.

Animaux. Il est aisé de se figurer quels devaient être les animaux les plus communs dans cette contrée. On employait le bœuf à la charrue; et l'utilité de cet animal pour l'agriculture et l'économie champêtre, dont il est l'âme et le soutien, fesait un besoin pressant d'en multiplier l'espèce. Pline vante la beauté et la vigueur des taureaux de l'Etrurie. Cette race indigène avait de longues cor-

nes, que leur incommodité fesait quelquefois couper, et le poil blanc ou gris. Les moutons étaient encore une ressource précieuse, non seulement pour la nourriture qu'en retiraient les habitans, mais encore pour les peaux et la laine dont ils fesaient leurs vêtemens. On voit par quelques urnes, dont nous parlerons ailleurs, que ce pays avait une autre race de moutons, dont les cornes se recourbaient vers le museau. Quant aux cochons, pour qui l'on tenait en réserve le gland des forêts, et dont la chair, au dire de tous les auteurs, fesait les principales délices de la table, et formait une part considérable dans les sacifices, on n'aura pas de peine à se persuader que l'espèce devait en être très-estimée en Etrurie. Il en est de même des chevaux, au sujet desquels nous nous bornerons à dire pour le moment avec Oppianus, qu'ils étaient d'une belle encolure et légers à la course, qu'on les employait à la guerre, dans les triomphes pour traîner les chars des vainqueurs, dans les jeux du cirque et dans les parties de chasse ordinaire. A ce mot de chasse, plusieurs de nos lecteurs seront peut-être curieux de savoir à quelles espèces d'animaux on pouvait la donner; mais le défaut de notions précises ne nous permet de former à cet égard que des conjectures. Il est à présumer que le sanglier, le cerf, la chèvre sauvage ou le chevreuil, et le lièvre, étaient le principal gibier que poursuivaient les chasseurs; et ce qui viendrait à l'appui de cette présomption, c'est qu'on attribue généralement aux Etrusques l'invention de certains épieux, appelés en latin *Venubula*, qui étaient une espèce d'arme propre en effet à attaquer ces animaux, ainsi que l'usage de tenir des parcs nommés *Leporavia*, *Vivaria* et *Roboraria*, où, par ostentation, ou pour plus de commodité, on les tenait renfermés pour les faire engraisser, ou se donner le plaisir de la chasse sans se fatiguer. Nous aurions désiré pouvoir dire aussi un mot des oiseaux sauvages, mais toutes les recherches que nous avons faites pour en avoir quelque notion ont été sans succès. L'indice le plus significatif que nous ayons à cet égard, est celui que nous offre une coupe d'argent doré trouvée dans un champ de Chiusi, sur laquelle sont figurés deux espèces de gardiens, l'un de bœufs, et l'autre de cochons, ayant chacun derrière eux un chien avec son collier et un épervier; mais qui sait à quelle chasse de volatile cet indice peut se rapporter?

GOUVERNEMENT.

Jusqu'ici nous n'avons donné qu'une description imparfaite de l'Etrurie et de ses habitans, et le peu que nous en connaissons n'en est encore que la partie la moins importante : car ce n'est pas assez de savoir quel pays habitait tel ou tel peuple, et d'où il tirait les choses nécessaires à sa subsistance et à son habillement. Si ces notions suffisaient, à quoi servirait l'histoire, et de quelle utilité pourraient être les recherches des politiques sur les mœurs et les lois des nations ? L'objet que nous nous proposons ici est de voir, comment, et pour qu'elles raisons celle dont il s'agit ici a plus ou moins souffert de vicissitudes ; par quels moyens, et dans quels arts elle s'est rendue puissante et célèbre ; ce qu'elle a fait pour se procurer les avantages de l'abondance et de la paix ; de quelle manière elle a su se former un état florissant et respecté ; et enfin quelles sont les principales causes, qui ont amené sa décadence et insensiblement sa ruine totale.

En premier lieu, quand on veut parler d'un peuple, il est naturel de chercher à savoir avant tout, quels ont été ses lois et son gouvernement. Laissant aux philosophes et aux politiques le soin de nous démontrer par des raisons solides, ou plutôt par des conjectures, quelle a été la première forme de gouvernement que les hommes ont adoptée, nous ne craindrons pas d'avancer que les Etrusques se montrent à nos yeux comme le premier peuple civilisé ; mais nous n'avons pas la même certitude à l'égard de leur gouvernement et de leur législation. L'auteur du livre intitulé, *L'Italia avanti il dominio de' Romani*, doué comme il le parait, de vastes connaissances et d'une critique judicieuse, semblait devoir répondre d'une manière plus satisfesante, à l'espoir qu'avait fait naître son titre de voir publier dans cet ouvrege des notions, qu'on n'avait pas encore obtenus avant lui. Mais, après s'être borné comme tous les autres à recueillir çà et là quelques faibles rayons de lumière épars dans la profonde obscurité des siècles, il prend les peuples d'Italie et surtout les Etrusques, à l'époque où les Romains avaient déja considérablement étendu leur domination, et s'étaient rendus redoutables à leurs voisins. Ainsi, sans nous arrêter à déplorer inutilement la perte des livres d'Aristote et de Théophraste sur le gouvernement civil des

Les Etrusques sont un des peuples les plus anciens dans la civilisation.

Toscans, nous puiserons les connaissances que nous allons en donner aux sources d'où les autres écrivains ont tiré les leurs. Après bien des recherches, voici les renseignemens que nous présentent les anciens monumens, ainsi que les relations de ces mêmes écrivains. On ne nous accusera pas de témérité, si, en nous appuyant de l'autorité de Dempster, nous disons que les Etrusques vécurent d'abord sous un gouvernement monarchique.

Il est certain que, de tems immémorial, les usages religieux de ce peuple passaient pour avoir été institués par Janus, et que ce personnage avait la première part dans tous les sacrifices. Ciceron (1) parle dans un sens favorable à l'opinion générale où l'on était de son tems, que Janus avait été le premier à offrir des sacrifices : voici ses propres expressions. *Principem in sacrificando Janum esse voluerunt.* On voit par le mot *voluerunt*, que cette opinion était au moins établie depuis long-tems. Que les peuples d'Italie tirassent de Janus toutes leurs institutions religieuses, c'est ce qui est attesté par un grand nombre d'écrivains. Zénon dans son traité sur l'Italie dit (2); Janus mérita d'être nommé avant tout autre dans les sacrifices, pour avoir été le premier à élever des temples, et à instituer des rites sacrés. Festus Pompée observe (3) que ces peuples adressaient des prières à Janus comme à leur premier père. Ovide, Martial (4) et autres poètes font souvent mention d'usages religieux de ce genre. Toutes ces considérations prises ensemble prouvent suffisamment que Janus fut en tout un chef habile, et qu'il fit en Italie des établissemens utiles, qui lui acquirent des droits à la reconnaissance publique. Nous rapporterons à l'article de la religion d'autres particularités concernant cet objet. Cette opinion ne perdrait rien à la remarque qu'on pourrait faire, que Janus étant adoré comme Dieu, la chose est bien différente que s'il était Roi ou Monarque : car, qui ne sait que les premiers qu'on honora du titre de Dieux furent des hommes, qui, pour des raisons quelconques, obtinrent quelqu'autorité sur leurs semblables? Il ne faut, pour en être convaincu, que considérer l'origine qu'on donne à tous les Dieux. Il est donc constant que Janus règna en

Leur gouvernement monarchique.

Janus Roi, adoré aussi comme Dieu.

(1) De Nat. Deorum. Lib. II.
(2) Lib I.
(3) Lib. III. In voce Chaos.
(4) Lib. I. Fast. Epigr. 28. Lib. X.

Italie, et si l'on savait à quelle époque, que de disputes seraient finies! Tout annonce néanmoins que ce fut dans des tems très-reculés: car en raisonnant, voici comment la chose se présente. A quelqu'époque éloignée qu'on remonte dans l'antiquité, on trouve toujours le nom de Janus, et l'on ne peut faire de recherches sur l'origine des Etrusques et de Rome même, qu'on ne rencontre Janus avant tout: témoins le premier mois de l'année auquel il a donné son nom, le temple qui lui fut consacré à Rome dès la fondation de cette ville, et enfin le culte, les sacrifices, et les augures que les Romains instituèrent en son honneur. D'où vinrent ces usages à ce peuple encore naissant? des Grecs? non, sans doute; mais plutôt des nations voisines, chez lesquelles l'observation en était déjà soumise à un ordre fixe et régulier. On ne peut trop admirer ici l'ingénuité avec laquelle les écrivains Latins, sans en excepter Cicéron lui-même, confessent spontanément et en plusieurs occasiosns, d'avoir reçu des Etrusques toutes leurs institutions religieuses. Mais de qui les Etrusques les tenaient-ils? nous croyons pouvoir assurer que c'était de Janus, car il n'existe pour nous aucune notion historique, aucune tradition antérieure à lui. Et Janus d'où aurait-il emprunté ces institutions? C'est là le problême qu'il est impossible de résoudre.

Malgré les doutes bien raisonnables qu'élève le judicieux Bonarotta sur la question de savoir, si l'effigie que portent d'anciennes monnoies trouvées à Volterra, est ou non, celle de Janus, nous croyons à propos d'en soumettre deux ici à l'examen de nos lecteurs. Voy. la planche 3 n.os 1 et 2. La première offre d'un côté l'image d'un Janus à deux faces, et sur le côté opposé un dauphin, que Guarnacci prétend d'être l'emblême constant de la nation Etrusque. La seconde présente d'une part le même Janus, et de l'autre une massue avec le mot Etrusque *Velatri*, dont on croit que s'est formé le nom de Volterra, et une demi-lune dans son premier quartier. La raison du doute de Bonarotta est, si l'effigie à double face dont il s'agit n'appartient qu'à Janus seul, comme plusieurs le soutiennent, ou si elle ne serait pas celle de deux Princes, ou magistrats suprêmes, placés ensemble à la téte du gouvernement de quelque ville Etrusque. Le manque de certitude historique pour constater en Etrurie, comme on l'a vu plus d'une fois ailleurs, l'existence de deux personnes assises en même tems sur un même trône, ne permet pas d'éclaircir le doute de Bonarotta,

Janus à deux faces, ce qu'il signifie.


3
1
2
3
G. Gallina f.

ni de rejetter l'opinion des autres savans : où, ce qui est la même chose, de décider si, dans la supposition que cette effigie représente en effet Janus à deux faces, on doit voir en cela l'expression symbolique des qualités attribuées à ce bon Prince, telles que le souvenir du passé, la prévoyance de l'avenir, la sagesse qui le rendait l'arbitre de la paix et de la guerre, et autres facultés qu'on reconnaissait en lui ; ou bien encore la signification emblématique qu'il avait appartenu à deux âges, dont l'un aurait précédé et l'autre suivi le déluge (1).

On trouve encore une autre preuve de l'établissement du gouvernement monarchique avant tout autre, dans les considérations qui font regarder Saturne comme l'auteur de la civilisation des peuples de l'Italie, pour leur avoir enseigné l'agriculture et donné des lois, ainsi que nous l'apprennent Virgile, Varron, Macrobe, Servius et autres, et comme l'atteste la mythologie qui lui donne pour femme Ops ou la terre, et place dans sa main droite la faux, qui passe généralement pour être le symbole de l'agriculture. Il est en effet naturel de concevoir, que les hommes devaient accorder une confiance sans bornes, à quiconque leur apportait des avantages qu'ils ne connaissent pas auparavant. On doit déjà s'apercevoir, que notre intention est de passer sous silence la multitude des questions agitées de tout tems relativement à Janus et à Saturne : comme par exemple, si Janus et Saturne n'étaient qu'une même chose, et dans le cas contraire, lequel des deux avait régné avant l'autre, où bien s'ils avaient régné tous les deux ensemble ; si Saturne fut vraiment reçu de Janus comme fugitif ; s'ils étaient l'un et l'autre étrangers à l'Italie, et dans ce cas d'où ils venaient ; quel était le Janus de Denis, et celui dont parlent Virgile et Macrobe ; si Saturne est le Tems ou Chronos, figuré par les Grecs comme dévorant ses propres enfans ; si Janus est le père du Jupiter des Grecs, ou bien si c'est Saturne, et tant d'autres questions enveloppées de fables plus ou moins bizarres, dont il n'est pas possible d'avoir jamais la solution. Mais encore qu'il en fût autrement, nous sommes persuadés que les nouveaux éclaircissemens qu'on obtiendrait à cet égard, ne démentiraient nullement l'opinion où sont tous les écrivains, que Janus et Saturne ont bien certainement existé en Italie, et y ont été révérés. Mais en voilà assez sur le sujet de l'un et de l'autre.

(1) Guarnacci Liv. I.er chap. 3., insiste fortement sur ce point.

Quelque soit celui qui ait succédé à l'autre, comme les peuples ne pouvaient être mécontens de leur gouvernement, et devaient avoir au contraire mille motifs de se trouver heureux, il n'est pas à supposer qu'après leur mort ils aient cherché à en changer; et cela d'autant moins qu'il est prouvé par l'expérience, que les hommes se plient difficilement à une nouvelle forme de gouvernement, surtout quand ils en ont eu une, sous laquelle ils ont goûté pendant un certain laps de tems les douceurs de la paix et du repos. Ajoutons à cela que, d'après une opinion dont l'origine se perd dans la nuit des tems, c'est au règne de Janus et de Saturne qu'a toujours été rapportée l'époque tant vantée de l'âge d'or; dans cette supposition, pourquoi les peuples auraient-ils désiré une nouvelle forme de gouvernement? Et si encore tel eût été leur souhait, quel autre genre de gouvernement pouvait venir dans la pensée, à des hommes qui n'en connaissaient peut-être pas d'autre que celui d'un seul. C'est une opinion déjà manifestée par de profonds politiques, que des différentes formes de gouvernement, le premier qui se sera établi parmi les hommes aura été celui des patriarches, ou encore celui des chefs de famille qui en est le prototype, et que par conséquent le gouvernement monarchique a précédé tous les autres. En admettant que tel ait été en effet celui de l'Etrurie dès les premiers tems, il reste à savoir s'il était indépendant, absolu, despotique ou mixte, et soumis à des lois que le Roi était obligé d'observer lui-même. Pour les tems de Janus, il n'est pas même vraisemblable qu'il existât des lois tendantes à limiter et à circonscrire le pouvoir suprême. Le chef de l'Etat était Roi, Monarque, prêtre, père de ses peuples: or qui pouvait lui dicter des lois? C'est là la seule époque où les hommes durent reconnaître, combien il était facile d'abuser d'un pouvoir illimité: ce qui leur aura donné motif de penser à le restreindre. Ce changement aura sans doute eu lieu dans le gouvernement Etrusque: car depuis lors, on n'y voit plus que des Rois ou des chefs subordonnés à des lois, avec un pouvoir circonscrit dans certaines limites, qu'il ne leur était pas permis de franchir, sans courir le risque de déplaire à la nation.

Ce qu'était le règne de Janus.

De cette époque du règne de Janus ou de Saturne, dont l'antiquité se perd dans la nuit des siècles, il nous faut faire un saut jusqu'à ceux où l'on trouve en Etrurie des villes et une population nombreuse. Du moment où l'on commence à y rencontrer des villes, on remarque aussi quelque changement dans la forme du gouvernement

primitif: car c'est alors qu'ont voit ce pays divisé en tribus ou cantons, ou pour parler plus correctement en *Lucomonies* au nombre de douze, (lequel nombre était regardé comme sacré chez divers peuples de l'antiquité), avec autant de Rois qui étaient liés entr'eux par le sang, par le serment ou par des traités, de manière à ne pouvoir se nuire ni usurper aucun pouvoir au détriment les uns des autres. On lit cependant dans Servius que, parmi ces douze Lucumons qui présidaient au gouvernement de l'Etrurie, il y en avait un dont l'autorité était supérieure à celle des autres, et qui était indépendant: *Lucomones in tota Tuscia duodecim esse quibus unus omnibus imperavit.* Les Lucumons étaient les premiers magistrats, ou les chefs d'autant de populations ou de communes, auxquels les auteurs Latins donnèrent dans la suite le titre de Rois, et qui jouissaient des honneurs qu'on rend ordinairement à ceux qui occupent le premier rang dans l'administration civile; et tous ces magistrats étaient subordonnés à l'un d'entr'eux. Ce magistrat suprême, au dire de Tite-Live (1), était élu en commun par les douze peuples: c'était un espèce de généralissime à la guerre, et de primat en tems de paix, auquel chacune d'elles fournissait un licteur.

Rois ou Lucomons en Etrurie.

Quant aux fonctions, aux privilèges et aux marques distinctives des Rois, après avoir consulté à ce sujet Denis, Tite-Live, Diodore de Sicile et Plutarque, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de transcrire mot à mot ce que Rosinus en a rapporté (2). Les fonctions du Roi étaient de présider aux cérémonies religieuses et aux sacrifices; de veiller au maintien des lois, et à l'exécution des contrats et des conventions conformes au droit naturel; de juger les causes graves ainsi que celles pour raison d'injures, la connaissance des autres étant laissée aux sénateurs; d'assembler le sénat et de convoquer le peuple; d'émettre le premier son avis, en ayant soin cependant de se conformer à la pluralité des suffrages; enfin de prendre le commandement des troupes en tems de guerre. Venant ensuite aux marques distinctives et à l'habillement, le même auteur continue en disant: il portait les habits royaux, c'est-à-dire la pourpre et la toge pourprée; il avait la chaise curule, et pour la garde de sa personne un corps composé de cette belle jeunesse, dont les membres s'appelaient *celeres*, et de plus douze licteurs

Fonctions et marques distinctives des Rois.

(1) Dec. I. Liv. VIII.
(2) Antiquit. Rom. Liv. VI. chap. 3.

avec les habits retroussés. Ces licteurs marchaient devant le Roi, qui était porté sur sa chaise curule, et tenaient des faisceaux de verges, au bout desquels étaient fixés la hâche, de manière à ce que le fer en fût visible, et en outre, selon d'autres, le sceptre surmonté d'un aigle. Nous n'avons pas hésité à donner aux Rois Etrusques ces différens objets, quoique pris de Romulus, car on n'aura pas de peine à se persuader que Romulus et les Romains ne pouvaient les avoir empruntés eux-mêmes que des Etrusques, chez lesquels ils étaient usités. Le méprise si connue de Mucius Scevola, qui, au lieu de Porsenna Roi d'Etrurie, poignarda son secrétaire, parce qu'ils étaient tous les deux vêtus de pourpre, est une preuve irréfragable que l'usage de cette sorte de distinction existait, qui sait depuis combien de tems, chez cette nation.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'avoir des monumens Etrusques d'une authenticité indubitable, qui nous retracent la forme de chacune des parties de ces vêtemens et de ces marques distinctives, nous devrons nous borner à ne reconnaître ici que celles que nous aurons pu y découvrir, et à chercher les autres chez les Romains, qui les empruntèrent de l'Etrurie. Quel que soit le personnage représenté sur les deux médailles dont nous avons parlé plus haut, on y voit que les Rois Etrusques portaient le pétase, ou chapeau rond, avec un bord circulaire; et cet usage doit avoir appartenu aux premiers tems, lorsque la nation était en paix: car à l'époque où elle fut en guerre, presque tous ses Rois ont pour coiffure le casque, semblable à celui qu'on voit gravé sur un cippe, ou autel en pierre arenense de couleur cendrée. Voy. la planche 3 n.° 3. Que le personnage qui y est représenté soit un Roi ou un Lucumon, c'est ce dont ne permettent guères de douter, non seulement la nature de son habillement, mais encore les deux licteurs avec des faisceaux de verges qui le précèdent. Peu importe que les hâches ne se voient point sur les faisceaux: car il se peut qu'elles aient été rongées par le tems sur le monument même, si elles y étaient; et si elles n'y étaient pas, qu'on ait omis à dessein de les y représenter, pour indiquer, selon l'avis de quelques érudits, que le Lucomon auquel se rapporte ce monument, pouvait seulement condamner aux verges et non à la peine de mort. Ce Lucumon a pour coiffure un casque avec le cimier; et son vêtement qui lui descend jusqu'aux genoux devrait être la trabée, dont l'usage a pris naissance en Etrurie, parce que la couleur en larges bandes, qui ont en effet

l'air de pièces de bois appelées en latin *trabes*. Suétone (1) dit en effet, d'après le témoignage de Servius, que les Etrusques avaient trois sortes de trabée; l'une pour les Dieux, qui était toute de pourpre; l'autre pour les Rois également en pourpre, mais avec quelque partie en blanc; et la troisième pour les augures, aussi en pourpre, avec un mélange d'écarlate, qui formait ce que nous appelons le rouge cramoisi. Pline et Virgile s'accordent en cela avec Suétone, le premier (2) en disant que les anciens Rois portaient la trabée, et que dans le commencement Romulus avait la sienne teinte en pourpre; le second en mettant dans la bouche du Roi Latin ces paroles (3): *Et sellam regni, trabeamque insignia nostri.* Or en voyant ici des licteurs, et l'habillement à larges manches; et d'après le témoignage unanime des écrivains, que la trabée, dans son origine, était d'un usage réservé aux Rois seuls, qu'elle était plus courte que la toge, comme on peut en juger par le vêtement des deux figures qui sont à droite du principal personnage, nous croyons pouvoir assurer que la sculpture dont il s'agit représente un Roi ou Lucumon vêtu de la trabée, ou décoré à la manière des Rois Etrusques. La trabée est agrafée sur la poitrine au moyen d'un bouton ayant la forme d'un large clou, qui était le plus souvent enrichi de quelques pierreries, d'où est venu le nom du laticlave des Italiens, et du *Latus clavus* des Latins. L'attitude du personnage qui est à la droite du Lucumon, autour du cou duquel il a un bras passé, est vraiment singulière: cette liberté serait regardée aujourd'hui comme une incivilité, et bien loin d'être permise surtout à l'égard d'un Roi.

Denis, Strabon, et Silius Italicus font mention de la couronne d'or parmi les ornemens de la royauté chez les Etrusques. Les Rois auront pris le casque et le cimier à la guerre; mais en tems de paix, ou dans l'exercice de leurs fonctions civiles, ils auront probablement porté la couronne: car l'usage de cette décoration étant aussi ancien que l'existence des Rois chez la plupart des peuples policés, il n'aura pas manqué d'être adopté des Etrusques dont la civilisation, comme nous venons de le voir, remonte également à une époque très-reculée. La seule chose qui nous resterait donc à connaître *Couronne des Etrusques.*

(1) Svetonius in Lib. de Vestimentis.
(2) Plin. Liv. VIII. chap. 48. et Liv. IX. chap. 39.
(3) Æneid. Liv. XI.

ce serait la forme de cette couronne, et c'est à quoi s'est appliqué l'ingénieux commentateur de Dempster en publiant trois monumens Etrusques, sur deux, mais plus particulièrement sur un desquels, on voit comme un Roi en guerre ayant la trabée et la coronne radiée en tête: un de ces monumens est une patère sur laquelle est représentée l'apothéose d'Hercule, et parmi les figures qu'on y voit on en remarque une, qu'on croit être Junon, avec une couronne à rayons. Voy. la planche 4 n.° 2. Le critique éclairé ne trouvera sans doute pas mauvais que, sur la foi de deux monumens, et à l'exemple des peuples anciens qui donnaient aux Dieux les marques distinctives de leurs Rois, nous ayons pris pour modèle de la couronne royale Etrusque celle de la Reine des Dieux. Ces Rois ainsi décorés de la couronne et de la pourpre, sans cesse entourés de licteurs et de ministres, avaient sans doute un lieu où ils donnaient leurs audiences, où ils déployaient toute la majesté du pouvoir suprême, et où ils exerçaient les fonctions les plus augustes de leur place. Ils devaient donc avoir une cour, un trône ou siége analogue à leur haute dignité. L'idée du trône nous est venue d'une urne en marbre, qui a peut-être été faite pour être un monument de la grandeur de quelque Roi Etrusque, même après sa mort. Voy. la même planche n.° 1. La première chose qui frappe la vue sur cette urne c'est une ouvrage d'une élégance gracieuse, et qui présente l'idée de l'espèce de solidité et en même tems de légéreté convenable à de tels objets. Les frises et les ornemens en sont bien entendus et flattent l'œil; mais ce qu'il y a de plus important, et ce qui donne à présumer que cet ouvrage soit un trône, c'est le marchepied, qui est absolument dans les mêmes proportions. Comme nous aurons occasion de parler ailleurs des casques et des différentes armes Etrusques, nous traiterons aussi alors de celles des Rois ou chefs, et des commandans des armées. Voyons maintenant quelle était l'étendue du pouvoir suprême.

Trône.

Dans les anciens tems le royaume parait avoir été héréditaire.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, comme ce qui nous reste à dire, tend à prouver, malgré l'opinion de ceux qui pensent différemment (1), qu'en Etrurie l'autorité principale résidait dans les mains d'un seul. Pour ce qui est des tems de Janus et de quelques siècles postérieurs, il y a toute apparence que cette autorité appartenait en effet à une seule personne, et de plus qu'elle était héré-

(1) V. L'Italia avanti il dominio ec. P. I. chap. 21.



Gallo Gallina f.

ditaire. Ce qui nous porte à le croire, c'est que les peuples ne devaient point être mécontens du gouvernement de Janus; et dans cette supposition, il n'est pas à présumer qu'après la mort du Roi, ils aient voulu empêcher ses enfans ou ses proches de lui succéder. Mais ici l'autorité vient encore au secours de la raison. Macrobe (1), d'après le témoignage d'Iginus, fondé lui-même sur celui de Protarque Trallianus, rapporte que Camese, qu'on croit avoir été en même tems femme et sœur de Janus, partageait avec son époux le pouvoir suprême. Servius, sur la foi d'autres écrivains (2), dit que Tiberinus fils de Janus et de Camesène mourut en combattant en Etrurie, et c'est même à lui qu'on attribue l'institution des honneurs funèbres : d'où l'on peut conclure qu'il était investi du pouvoir suprême. Antonio de Fano (3), dans ses notes sur les fastes d'Ovide, apporte plusieurs raisons pour prouver que Vertumne, adoré comme Dieu chez les Etrusques, succéda au trône immédiatement après Tiberinus, et qu'il régna plusieurs années. Ainsi, rien de plus probable que la continuité de cet ordre de succession dans les familles durant quelques siècles; et l'on peut même dire, qu'une dynastie venant à s'éteindre, une autre lui succedait.

Un Lucumon supérieur à tous.

Voilà pour les tems les plus éloignés : voyons maintenant ce qui en était dans les siècles où remonte l'histoire. Au dire de Tite-Live et de Servius, il y avait un Lucumon, auquel chaque peuple, ou pour mieux dire, chaque Lucumon de district envoyait un licteur, et ce Lucumon en chef commandait à tous. Qu'on le nomme comme on voudra, élu ou installé qu'il était, il exerçait les fonctions d'un Monarque réel. Porsenna, à la tête d'une armée formidable, marche contre Rome et jette la terreur dans ses murs; il traite avec les Romains, conclut la paix, et aucun historien ne dit qu'il fût dans la dépendance de quelqu'un. Il fait construire un labyrinthe avec une magnificence qui n'appartient qu'à un Monarque, et sans que personne ne s'y oppose. La catastrophe de Mézence précipité du trône, et dont le peuple en fureur demande la mort, et la disgrâce de Métabe père de la valeureuse Camille chassé par les Volsques, nous font bien voir qu'un Roi peut irriter un peuple, et qu'un peuple irrité est capable de se venger;

(1) Saturnal. Liv. I. chap. 17.
(2) Ad Lib. VIII. Æneid.
(3) Liv. VI.

mais cela ne prouve pas que le gouvernement fût monarchique. Quant à l'abandon des Veïens du reste de la nation, pour avoir investi d'un pouvoir inusité un Roi qu'ils s'étaient choisis, ce fait, à le bien considérer, ne regarde point la question dont il s'agit ici. Il importe pour plusieurs raisons, de l'entendre raconter par Tite-Live. « Les Veïens, dit-il (1), fatigués des intrigues qui se renouvellaient tous les ans à l'occasion de l'élection, et qui souvent donnaient lieu à des disputes, se choisirent eux-mêmes un Roi. Cette conduite indisposa contre eux les autres peuples, moins par aversion pour la royauté, que pour la personne même du Roi élu, qui s'était déjà rendu odieux à la nation par ses richesses et par son orgueil, et plus encore pour s'être rendu coupable d'un délit des plus graves, lorsque par dépit de voir un autre préféré à lui par les douze peuples pour le sacerdoce, il empêcha la célébration des jeux annuels, en emmenant avec lui les artistes qui devaient y figurer, et dont la plupart étaient des gens à son service „. On remarquera d'abord, qu'il s'agit ici d'une époque déjà postérieure, qui est vers l'an 360 de Rome, et une centaine d'années après Porsenna; et qu'à cette époque, il pouvait bien être survenu quelque changement dans la forme du gouvernement, comme par exemple d'héréditaire qu'il était devenir électif dans toutes les Lucumonies. En second lieu, il semble, d'après les expressions même de Tite-Live, qu'au lieu de se donner un nouveau Roi, les Veïens persistèrent à garder celui qu'ils avaient déjà, mais qui ne plaisait pas aux autres peuples, et que le pouvoir inusité dont on l'investit était le sacerdoce que lui refusaient ceux-ci. En un mot, ce fut, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de la part des Veïens une espèce de schisme, et de la part des autres peuples une sorte d'excommunication lancée contre les premiers. Du reste, on voit par ce que dit l'historien Romain, que la dignité du sacerdoce était singulièrement convoitée, et que les Lucumons seuls en étaient revêtus. Cette dignité qui pouvait se transférer d'un Lucumon à l'autre, comme le prouve le fait que nous venons de rapporter, devait originairement se trouver réunie de sa nature dans la personne du Roi. A part Janus, qui ne voit dans le sacrifice pour lequel était allumé le feu, sur lequel l'intrépide Scevola étendit et laissa brûler sa main droite, que le Roi Porsenna en était lui-même le premier prêtre ou le ministre?

Les Lucumons aspiraient au sacerdoce.

(1) Liv. V. chap. 1.

L'état politique de l'Etrurie nous présente donc des Lucumons simples, et un Lucumon en chef. Les Lucumons simples rendaient un espèce d'hommage au chef; ils ne pouvaient faire la guerre ou la paix, ni former d'alliance, sans la participation et le consentement des autres, surtout du chef; ils avaient l'administration civile et judiciaire de leur état; quelques-uns croient même qu'ils avaient le droit de battre monnoie. Le chef étendait sa juridiction sur les autres Lucumons. Les hâches dont ses faisceaux étaient surmontés annoncent qu'il avait le pouvoir de contraindre et de châtier, et même de punir de mort. La convocation des assemblées générales de la nation, la réception des ambassadeurs, le droit de faire la guerre et la paix, et le soin de pourvoir au maintien de la liberté et à la sûreté de l'état lorsqu'elles étaient menacées, fesaient partie de ses attributions. Nous ne pouvons pas déterminer le degré d'autorité qu'avait son opinion dans ces assemblées ou diètes générales, attendu que les écrivains gardent à ce sujet le plus profond silence. Tel était le gouvernement, au sujet duquel Strabon termine ses réflexions par cette sage conclusion (1): tant que les Toscans restèrent unis ainsi sous un seul chef, ils formèrent un peuple puissant; mais dès que cette forme du geuvernement fut anéantie, leurs villes divisées les unes des autres ne tardèrent pas à succomber sous les efforts de leurs voisins. La chute de Veïes, dont nous avons fait mention plus haut, est une preuve de la vérité de cette maxime salutaire.

Quelles étaient les prérogatives du Lucumon simple et du Lucumon principal?

L'usage où sont aujourd'hui les Rois de se montrer en public, et de donner des audiences à certains jours, n'est qu'une imitation de ce qui se fesait chez les Babyloniens, les Assyriens, les Perses, et en général chez tous les peuples, et par conséquent en Etrurie. Ces audiences ne se donnaient, à ce qu'il parait, qu'une fois par mois, peut-être dans la vue de rendre plus vénérable et plus auguste la personne du Roi. Macrobe semblerait presque vouloir en indiquer le jour, lorsque parlant de l'origine de la division du mois en calendes, en nones et en ides, il s'exprime ainsi (2): Les Toscans avaient plusieurs nones, car tous les neuf jours ils allaient rendre au Roi leurs hommages et le consulter sur leurs affaires. Mais le jour des audiences se célébrait avec une solennité particulière, et

Quand il donnait audience.

(1) Strab. Liv. V. pag. 152.
(2) Macrob. Saturnal. Liv. I. chap. 15.

dans des transports d'allegresse, au son des trompettes et autres instrumens.

Lorsque nous avons dit que le gouvernement d'Etrurie était monarchique, nous n'avons pas entendu par là qu'il fût despotique, ou indépendant de toute espèce de loi, ni que le Lucumon ou Roi pût abuser impunément de ses prérogatives, ou excéder les limites d'un pouvoir qui lui avait été confié pour l'intérêt et le bien de la nation, mais seulement que ce n'était pas un gouvernement proprement républicain, aristocratique, ou démocratique. Nous supplérons au défaut de documens positifs à cet égard par le témoignage de Tite-Live et de Servius, au dire desquels il y avait un Lucumon auquel chaque peuple fournissait des licteurs, et qui commandait aux autres Lucumons; et ce témoignage est confirmé par les faits. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'y eût pas des constitutions et des lois desquelles il n'était pas permis au Roi lui-même de s'écarter: car encore une fois, que de gouvernemens monarchiques sont basés sur des lois que les souverains sont obligés de respecter, sans cesser pour cela d'être tels? Or c'est ainsi que nous l'avons entendu de celui d'Etrurie. Cela posé, nous ne contesterons point l'opinion de ceux qui persisteraient à soutenir que ce gouvernement était republicain, en observant que le peuple y prenait part, et avait toujours conservé une certaine liberté et un certain pouvoir; nous allons au contraire seconder cette opinion, dans ce que nous allons dire à ce sujet. Les deux exemples de Métabe et de Mézence nous donnent la mesure de la part qu'avait le peuple dans le gouvernement. Toutes les fois qu'il arrivait à un Roi de se permettre quelqu'acte qui parût sortir des bornes de son autorité, le peuple n'y restait pas indifférent, mais il le dénonçait à l'assemblée, ou recourait sur le champ à la voie des armes. C'est pour cela qu'il y avait dans chaque ville un sénat, dont les membres étaient pris dans les premières familles, lequel était chargé de veiller à l'exécution des lois et de les interpréter, et auquel appartenait le droit d'occuper les premières charges de la magistrature, et d'enseigner les lois divines et humaines. Cette dernière prérogative n'est pas étonnante, si l'on réfléchit que le peuple était ordinairement tenu dans l'ignorance la plus absolue, et qu'il vivait dans une espèce de vassellage, où il se trouvait obligé de respecter les grands, qu'il était accoutumé en naissant à regarder comme ses supérieurs: c'est au moins ce qu'il est permis de conjecturer d'après ce qui arriva à Rome,

Le peuple avait aussi part au gouvernement.


Gr. Gallina f.

où, dès le commencement, on vit s'établir la distinction des Patriciens et des Plébéiens, et se former un sénat: institutions qu'on peut dire imitées des Etrusques. Il y avait néanmoins des cas, tels qu'un danger commun, un accident grave, quelque changement marquant arrivé dans l'état, où le peuple figurait et était appelé à donner son suffrage. C'est sans doute de quelque circonstance de ce genre dont parle Virgile, lorsqu'il nous peint avec tout le charme de la poésie, le vieux Roi Latinus assis au milieu des pères, et prenant conseil des principaux citoyens et du peuple, qui se pressent dans les rues pour venir à la salle de l'assemblée (1).

Qui jugeait les causes civiles et criminelles?

Le jugement des causes civiles et criminelles était dans l'origine une attribution des chefs du gouvernement, des généraux et des pontifes; mais ces fonctionnaires publics se trouvant dans la suite accablés d'affaires, on fut obligé de la diviser suivant un certain ordre. Il fallut donc pour cela créer de nouveaux magistrats, auxquels nous n'aurons pas de difficulté de donner le titre de préteurs, comme il a plu à quelques-uns de les nommer. Les grands pouvaient seuls aspirer à cet emploi. Il est vrai que, selon un ancien écrivain, qu'on croit être Aristote, le pouvoir judiciaire était exercé par des affranchis, qu'on tirait au sort. Que d'événemens peuvent avoir contribué à certains changemens! Il existe une urne Etrusque où ces magistrats sont représentés. On les y voit précédés de deux licteurs ayant chacun deux petites baguettes, et qui sont précédés eux-mêmes de plusieurs personnages, dont l'un porte une chaise curule avec une tablette à écrire, et l'autre tient une boîte dans laquelle étaient peut-être renfermées les délibérations ou les sentences: les deux autres figures sont en partie dégradées par le tems. Les préteurs ou juges sont au nombre de quatre, et tous ont les cheveux arrangés de la même manière: leur habit à manches courtes a l'air d'une riche tunique flottante. La chaise curule n'était peut-être que pour celui qui fesait, comme on le dirait aujourd'hui, les fonctions de président. Voy. la planche 5.

(1) Æneid. Liv. XI. v. 233 et suiv.

Lois civiles.

L'esprit des lois civiles de l'Etrurie parait tendre constamment à conserver au citoyen une sorte de liberté et de sûreté, et à prévenir tout acte arbitraire de la part des chefs même du gouvernement. Nous avons encore une preuve de cet état de choses dans les catastrophes de Mézence et de Métabe, dont Virgile fait le récit à Auguste et à la famille Impériale avec toute la candeur de la vérité; et l'événement de Veies que nous avons rapporté plus haut, nous en fournit un autre témoignage. Ces faits nous donnent à présumer qu'il y avait des lois positives et écrites; mais ces lois, ainsi que celles concernant les particuliers ont péri dans une espèce de naufrage, dont il n'a échappé que quelques débris dispersés çà-et-là, qui ont été recueillis, non sans beaucoup de peine, par de savans écrivains, et que nous allons rapporter tels qu'ils se trouvent. Sous le nom de lois civiles nous comprendrons aussi celles qui ont rapport à d'autres objets, afin d'éviter les répétitions. La première qui se présente à nous est la loi féciale. Les attributions que donnait cette loi étaient le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, et celui de contracter des alliances. S'il s'élevait quelque sujet de plainte contre quelque peuple, un des féciaux se présentait aux frontières, et lui assignait un terme pour la réparation de l'injure ou du dommage dont on se plaignait; et en cas de refus il plantait au même lieu une lance, qui, au rapport de Varron et de Servius, était teinte de sang à l'un des bouts et brûlée de l'autre: ce qui annonçait qu'on avait résolu l'extermination totale du peuple ennemi. Le fécial, selon Diodore de Sicile, avait la tête voilée dans l'accomplissement de cette formalité, qui était nécessaire pour que la guerre fût légitime. Les féciaux avaient également le droit d'assister aux traités de paix et d'alliance, et de les sanctionner en quelque sorte par le sacrifice d'un cochon, qui était accompagné de l'imprécation suivante contre l'infracteur: Qu'il soit frappé par Jupiter, comme le cochon l'est par les féciaux (1). Les deux médailles Samnites qu'on voit sous les n.os 1 et 2 de la planche 6, représentent un fécial à genoux et en tunique, tenant un cochon pour la célébration de cette cérémonie.

Loi féciale, son objet.

(1) Liv. Dec. IX. chap. 5.

Nous avons cru pouvoir attribuer aux Etrusques le droit fécial: car, malgré la diversité des opinions sur l'époque où il fut introduit à Rome, c'est-à-dire si ce fut sous Romulus, sous Numa ou sous Ancus Martius, ou s'il y fut emprunté des Equicoles, des Falisques ou des habitans d'Ardée, comme tous ces peuples étaient Italiens d'origine, et fesaient anciennement partie de la grande nation qui était maîtresse de toute l'Italie depuis les Alpes jusqu'aux rivages de la mer, il nous a paru naturel de faire dériver chez elle des mêmes besoins l'institution ou l'usage de ce même droit. C'etait également d'après une loi qu'il était réservé au magistrat suprême de poser les fondemens d'une ville, d'en consacrer les murs et les portes, d'en distribuer les tribus en curies et en centuries, et d'y tracer le plan du *pomerium*. Tout cela s'expliquera mieux par un passage de Tite-Live. On entoure la ville d'un rempart en terre, d'un fossé et d'un mur, et c'est là ce qui forme le *pomerium*. Le sens propre du mot donnerait à entendre qu'il signifie l'espace qui est en dedans du mur; mais c'est plutôt un espace extérieur le long duquel le mur devait s'élever, et qui, chez les Etrusques, était consacré par les augures, et restreint dans certaines limites appelées par Varron liens, afin d'empêcher que dans l'intérieur on n'approchât pas de trop près les édifices du mur, et pour qu'il restât en dehors un espace libre et inculte. Cet espace, tant intérieur qu'extérieur, où il était défendu de bâtir et de labourer sous peine de sacrilège, fut appelé par les Romains *pomerium* (1). Plutarque et Caton nous apprennent les autres particularités que voici. La ligne, qui devait marquer l'enceinte du mur, était tracée avec une charrue attelée d'un bœuf blanc et d'une vache blanche; lorsqu'on arrivait au lieu désigné pour la porte, on soulevait la charrue, et cet espace non labouré s'appelait porte. C'est pour cela, qu'à l'exception de cette issue, tout le reste de l'enceinte était sacré: ce qui, selon Varron, avait été imaginé dans la vue d'animer davantage les citoyens à la défense de la ville (2). La conduite de Romulus, qui, après avoir bâti Rome, chercha à la peupler, en fesant d'un bois voisin un lieu d'asile, est pour nous un motif de croire que le même usage était autorisé chez les Etrusques, avec cette différence pourtant, que le fondateur de Rome,

A qui appartenait le droit de fonder une ville etc.

(1) Tit. Liv. Dec. I. chap. 1.
(2) Plutar. in Rom. Cato in fragm.

pressé par la nécessité, fit servir son lieu d'asile de refuge aux vagabonds et aux malfaiteurs, tandis qu'en Etrurie ce lieu était consacré aux malheureux qui étaient persécutés par la fortune. Le même esprit de modération régnait dans les lois à l'égard des débiteurs insolvables : la seule faculté qu'elles accordaient contre eux au créancier était de les exposer à la risée du public, en les fesant accompagner dans les rues par une troupe d'enfans, qui portaient en l'air une bourse vide, en signe de l'insolvabilité et de la déconfiture du débiteur. Cette mince satisfaction devait réduire à bien peu de chose cette classe de gens, qui fait métier de spéculer sur les besoins de l'infortune, ou les dissipations de la débauche. C'était peut-être de quelque loi Etrusque que tiraient leur origine ces deux autres lois, l'une, chez les Lucains, qui condamnait à la perte du capital quiconque avait fait un prêt à un homme reconnu pour être de mauvaise conduite; et l'autre, chez les Sabins, qui imposait pour les injures une taxe en argent, appelée *multæ* dans leur langue.

Peine infligée aux débiteurs insolvables.

Les législateurs Etrusques ne négligèrent pas non plus les moyens d'assurer les propriétés des particuliers ; ils cherchèrent au contraire à les rendre sacrées en fesant dire aux Aruspices: « Que Jupiter s'était approprié l'Etrurie, et que pour mettre un frein à la cupidité des hommes, il avait ordonné que l'étendue de chaque propriété fût marquée par des bornes, qu'on ne pouvait enlever sans encourir l'indignation des Dieux „. On procéda donc à la démarcation des propriétés particulières au moyen de bornes fixes, qu'on ne pouvait outrepasser sans offenser le Dieu Terme, qui était en grande vénération dans toute l'Italie (1). Le droit de propriété emportait aussi celui de disposer librement de la chose possédée, et laissait aux pères la faculté de la transmettre à leurs enfans. Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches sur la législation des Etrusques, attendu qu'on peut s'en instruire complètement dans les douze tables, qui ne sont qu'une copie des lois de ce peuple, et dans les supplémens aux douze premières tables, que Servius nous atteste avoir été empruntés des Falisques (2).

Bornes des propriétés.

Lois Etrusques envers les femmes et les étrangers.

La partie de cette législation qui présente quelque différence entre les Romains et les Etrusques, est celle qui a rapport aux Lien-

(1) Voy. l'Italie avant etc. Tom. II. pag. 21 et suiv.

(2) V. Vico : Principj di scienza nuova; Duni, Orig. e progressi del cittad. Rom. Tom. II. Bonamy : Mém. de l'Acad. des Inscript. Tom. XII. pag. 25, 51. Mem. di Cortona Tom. IX. pag 34, 53.

séances. Par exemple, les anciens Romains, selon ce que nous rapportent Valerius Maximus et Isidore de Sicile sur la foi de Varron, prenaient leurs repas couchés sur des lits et en compagnie des femmes qui étaient simplement assises, tandis que nous voyons par un fragment de ces nombreuses lois Etrusques, qu'on prétend avoir été écrites par Aristote, qu'en Etrurie les femmes reposaient comme les hommes sous des baldaquins (1): honneur qui ne fut accordé nulle part au beau sexe de l'antiquité, pas même chez les Grecs. Il semble même qu'il y avait des lois spéciales, qui prescrivaient de traiter les étrangers avec tous les égards convenables (2). C'est ce qui a fait dire à un écrivain célèbre du dernier siècle, que les habitans actuels de cette contrée n'ont point dégénéré en cela de leurs ancêtres, en ce que les étrangers opulens y trouvent tous les agrémens d'une hospitalité splendide, et les pauvres tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. Les gens de service même n'y étaient pas sans appui, ni, à plus forte raison, traités en vils esclaves par leurs maîtres, comme ils l'étaient chez les Romains. « Tant que les mœurs conservèrent leur antique simplicité, (comme l'observe judicieusement l'écrivain que nous venons de citer), on ne connaissait point d'esclaves domestiques en Etrurie; ou, s'il y en avait, le nombre ne pouvait pas en être bien considérable chez un peuple, qui ne s'occupait que d'agriculture ou d'arts utiles. . . . . Les esclaves y étaient plutôt regardés comme un objet d'ostentation et de luxe, et comme des instrumens d'agrément précisément à une époque de décadence : aussi est-ce pour cela qu'il n'en est fait mention que fort tard ».

Condition des gens de service.

Si les recherches des érudits nous ont été de quelqu'utilité dans l'étude des lois civiles des Etrusques, nous ne pouvons en espérer le même avantage pour la connaissance des lois pénales. Cependant, à travers les épaisses ténèbres qui nous environnent, il nous semble apercevoir la trace d'une de ces dernières lois, si toutefois on peut regarder comme vrai le fait raconté par Plutarque, sur lequel se fonde notre conjecture. On lit donc dans cet auteur, que Janus ayant appris aux Etrusques la manière de faire le vin, ces derniers se trouvèrent ivres après en avoir bu; et que se croyant empoisonnés par lui, ils entrèrent dans une fureur

(1) Athén. Liv. I. pag. 23.
(2) Apud Athen. Liv. III. pag. 123 et Liv. X. pag. 700.

Lois pénales

aveugle, et l'assommèrent à coups de pierre. Cette mort était-elle la peine du poison, de l'homicide et des crimes capitaux, ou bien ne fut-elle que l'effet d'un transport de colère et de vengeance, qui ne connait plus ni lois ni frein? Voilà des points sur lesquels nous n'osons prononcer. Nous ignorons également quelles étaient les peines du vol, des coups, des blessures, des violences et autres transgressions. Plutarque rapporte d'après Aristote, qu'en Etrurie les esclaves étaient battus de verges au son de la flûte (1), et Suidas fait mention des chaînes dont on s'y servait pour le châtiment des prisonniers (2): quelques-uns présument qu'on les employait à enchaîner les vivans avec les morts, comme fesait Mézence lorsque par son ordre :

Des vivans joints aux morts sur des lits inhumains,
La bouche sur la bouche, et les mains sur les mains,
Tout dégouttans d'un sang qui fesait ses délices,
Mouraient d'un long trépas dans ces affreux supplices (3).

Ici on ne voit d'abord que l'infliction de la peine des verges contre les esclaves; mais dans quels cas avait-elle lieu? Etait-elle réservée aux esclaves seulement, ou commune encore aux personnes libres? Son application au son des instrumens est-elle une preuve de la barbarie des législateurs Etrusques, ou ne doit-on voir dans cette circonstance qu'un moyen de donner au châtiment plus de publicité, pour en rendre l'exemple plus efficace? Il en est de même du tourment des chaînes: à quels crimes était-il réservé? Suidas nous apprend seulement que les chaînes et les fers usités envers les prisonniers Etrusques étaient en horreur chez les Grecs. Quant au supplice d'attacher des corps vivans à des cadavres pour les faire périr dans l'ordure d'une putréfaction lente et cruelle, peut-on croire que les Etrusques aient été capables de tant de barbarie? Sans parler des autres écrivains, Cicéron dit que ce supplice était une invention de ce peuple (4); et Robert Etienne ajoute qu'on a donné aux

(1) *Refert Aristoteles apud Tyrrhenos ad tibiam servos caedi solitos.* Lib. *De cohibenda iracundia.*

(2) *Tyrrena, uti tunc temporis Tyrrheni utebantur ad vexandos captivos.* In verbo Δεςμωτης.

(3) Delille. Liv. VIII. Enéid.

(4) Cic. in Hortensio.

Tyrrhéniens le nom de tyrans, à cause du caractère de cruauté qui était propre à leur nation (1). Mais hâtons nous d'effacer de l'esprit de nos lecteurs l'idée défavorable qu'ils pourraient avoir conçue des Etrusques, en achevant la tâche que nous nous sommes imposée de décrire le costume des peuples tel qu'il est, sans avoir égard aux motifs, qui pourraient faire craindre de le montrer sous son véritable aspect.

Tous les écrivains s'accordent à dire que, dès les premiers tems de Rome, la science de la législation était parvenue à un haut degré de perfection chez les Etrusques. Cicéron lui-même se rend en quelque sorte l'écho de cette opinion, lorsque parlant de Numa il dit, qu'il connut l'art de régir les villes par de bonnes lois, deux siècles avant que les Grecs eussent aucune notion de l'existence de Rome (2). Et déjà cet illustre orateur avait fait dire à Crassus: Je préfère le savoir des nôtres (c'est-à-dire des Italiens) aux connaissances de tous les autres peuples, et surtout à celles des Grecs (3). Et en effet, d'où Romulus, Numa, les anciens Italiens et les Décemvirs Romains pourraient-ils avoir emprunté leurs connaissances en matière de législation, si ce n'est de l'Etrurie, qui passait pour avoir d'excellentes lois. Or ce peuple se serait-il acquis une aussi haute réputation de sagesse et de modération dans cette partie intéressante de son administration, si parmi les dispositions pénales de son code, on eût vu celle de faire périr les vivans embrassés avec des cadavres? Cet affreux supplice n'aurait-il pas suffi seul, pour détruire l'opinion qu'on avait généralement de son humanité et de sa justice? Certes, les Romains étaient trop jaloux de l'assujettir, et par conséquent trop intéressés à le rendre odieux, pour garder le silence à cet égard. Mais, dira-t-on, Cicéron aura donc avancé une fausseté, en assurant que ce genre de mort était de l'invention des Toscans. Non: car autre chose est qu'ils l'eussent imaginé, où que l'usage en fût autorisé par leurs lois. De ce que Perille fit présent à Phalaris du fameux taureau de bronze, dont ce tyran cruel fit un instrument de supplice, faudra-t-il en conclure que ce fut une des peines établies par les lois criminelles de la Sicile? Parce qu'il se sera trouvé en Etrurie un ou plusieurs de ces êtres féroces, qui auront inventé un genre de mort barbare, doit-on déverser sur

Il n'est pas probable que les Etrusques eussent des lois barbares.

(1) Robert. Steph. Thesaur. Ling. Lat. *verbo* Tyrrheni.
(2) De orat. II. 37.
(3) De orat. I. 44.

toute la nation l'horreur de leur barbarie? L'existence fortuite d'un Mézence chez un peuple quelconque, donne-t-elle le droit de supposer que tout le reste lui ressemble? Virgile qui, sans doute, devait bien connaître le caractère national des Etrusques, loin de nous les dépeindre sous ces couleurs odieuses, dit au contraire, en parlant d'eux :

Son peuple enfin lassé du poids de tant de crimes,
S'arme contre un tyran, et, vengeant ses victimes,
Egorge ses amis, assiége son palais,
Et livre au feu vengeur ce séjour de forfaits (1).

Est-il croyable enfin qu'un peuple, célèbre par son affabilité, son humanité et ses sentimens hospitaliers envers les étrangers tant pauvres que riches, et dont la législation était douce et modérée dans tous les autres cas, ait jamais pu adopter dans son code un genre de peine, dont la seule idée excite le dégoût et l'horreur? Concluons donc de toutes ces réflexions, que s'il y avait en Etrurie des lois qui portassent la peine de mort contre certains crimes, ces lois devaient être telles qu'on pouvait les attendre d'une des nations les plus sages du monde.

MILICE.

Puissance militaire des Etrusques.

Après avoir placé au premier rang la science des lois, comme le veut Cicéron, nous allons passer à l'article de la milice, qui n'offre pas moins d'intérêt que le précédent. Qu'au mérite de la sagesse la nation Etrusque réunît l'avantage non moins marquant d'être puissante par ses armes sur terre et sur mer, c'est ce dont conviendront aisément ceux qui ont lu dans Tite-Live, qu'avant la naissance de Rome, sa domination s'étendait sur toutes les contrées comprises entre les deux mers qui servent de limites à l'Italie. Qui ne connait également les belles descriptions que font de cet empire florissant et respecté Servius, Virgile, Polybe, Strabon, Velleius Paterculus, Hérodote, Héraclide, Aristide, Denis d'Halicarnasse, et Diodore de Sicile? Or cette étendue de domination n'a pu s'acquérir sans le secours des armes. Nous avons donc à exa-

(1) Delille Liv. VIII. Enéid.

miner ici l'état militaire de ce peuple, la nature de ses armes, et s'il est possible, la tenue et la valeur de ses troupes.

Considérés comme peuple pasteur et agricole dans leur état primitif, les Etrusques auront eu besoin d'armes pour se défendre ou pour attaquer: car l'histoire et l'expérience ne nous apprennent que trop, que le premier sentiment à se manifester parmi les hommes réunis en société, est celui de la cupidité, qui leur fait convoiter le bien d'autrui quelqu'il soit, et les porte à s'en emparer dès qu'ils le peuvent. De là la nécessité de faire la guerre, et de se procurer des armes. Mais quelles auront été ces armes dans le commencement, chez le peuple dont nous parlons? Il est à présumer que ce ne pouvaient être alors que des branches d'arbres dépouillées de leurs feuilles, des bâtons noueux, des massues, des pierres, des tisons ardens, d'où se formèrent successivement les flambeaux, les lances et autres armes, qui ont été usitées long-tems à la guerre, comme nous le verrons bientôt. Après que la nation se fut donné un régime politique, on fit intervenir la religion pour consacrer le métier des armes, en exigeant des militaires le serment d'employer leur glaive au service de la patrie, et de rester sous les drapeaux tant que le besoin l'exigerait, ensorte que le déserteur était regardé à la fois comme parjure et sacrilège. Ces guerres étaient ordinairement d'une courte durée: une première rencontre favorable à l'un des deux partis donnait lieu à des trèves; et l'on mettait bas les armes à des conditions qui n'étaient pas trop onéreuses, telles que l'échange des prisonniers, ou leur rançon pour un prix médiocre (1), la restitution du butin, ou quelque modique contribution. La plus grande peine pour les vaincus, lorsqu'il plaisait au vainqueur de l'infliger, était de devoir passer honteusement sous le joug, à demi-nus et désarmés.

Premières armes.

Nous allons commencer par considérer ces troupes avec des armes. Selon l'auteur moderne que nous avons déjà cité plusieurs fois; « Les troupes Etrusques se distinguaient en corps armés pésamment, et à la légère. Une épée courte, ceinte sur le flanc gauche, était l'arme ordinaire des premiers, avec le redoutable javelot, et autres espèces de dards garnis à leur extrémité d'une pointe de fer, qui se lançaient de loin avec une force incroyable avant d'en venir à l'épée. . . . . Les soldats armés à la légère fesaient usage de la

(1) Tite-Live rapporte, X. 31, que deux mille prisonniers de Pérouse furent rachetés à raison de 310 as par homme.

fronde, de l'arbalête et du dard dont ils se servaient avec beaucoup d'adresse ; ils combattaient hors des rangs de l'infanterie de bataille, et leur genre d'attaque n'avait pour but que d'engager l'action „. Virgile nous est encore garant de l'usage de ces armes, lorsqu'il dit de Massicus :

Mille jeunes guerriers, armés d'un trait rapide,
De leur légere carquois, de leur arc homicide,
Des murs de Clusium, des remparts de Cosas,
Pareils d'âge et d'ardeur le suivent aux combats ;

et d'Asylas,

Pour lui mille guerriers, armés de javelots,
D'une moisson de fer ont hérissé les flots (1) *:*

ce qui s'accorde parfaitement avec les monumens de ce peuple. Le n.° 3 de la planche 6 représente un guerrier tenant une lance de la main droite, et de la gauche une fleur sur laquelle repose un oiseau : le n.° 4 est un autre guerrier avec la barbe, couvert d'une armure, tenant aussi une lance de la main droite, et ayant une épée ceinte sur le flanc gauche. Ces deux figures, dont la première est sculptée en relief sur un grès, et la seconde est en tuf, ayant été jugées de style Toscan de la plus haute antiquité, et approchant de l'Egyptien, prouvent suffisamment que l'épée et la lance doivent être mises au nombre des premières armes, dont l'usage fut introduit dans les troupes Etrusques. Pline fait mention des javelots des vélites ou de l'infanterie légère, et dit qu'ils étaient de la grosseur d'un doigt, et avaient deux coudées de long avec une pointe de fer au bout, de la longueur d'une palme, mais si mince qu'elle se pliait au premier choc, de manière que le javelot ne pouvait plus être renvoyé par l'ennemi (2). Telles sont peut-être ceux qu'on voit aux deux fantassins représentés sur un vase d'argent doré, qui a été découvert à Chiusi, et que nous donnons sous le n.° 5 de la même planche : car n'ayant point d'épée, on doit présumer que ce sont deux soldats d'infanterie légère. L'usage de la lance était général ; et celles qu'on voit à Minerve et à Junon sur les patères, sont aussi armées d'une pointe de fer par le bas : on

Autres armes.

(1) Delille Enéid. Liv. X.
(2) Plin. VII. 56.



G. Gallina f.



G. Gallina f.

en trouve aussi quelque-unes qui sont surmontées d'un petit globe ovale ou d'une espèce de cône: cette arme était ordinairement de la hauteur d'un homme, et rarement plus longue. L'épée n'excédait pas la longueur de l'os d'une jambe ordinaire: celles qui outrepassaient cette mesure étaient en petit nombre, et parmi ces dernières nous remarquerons les deux qu'on voit sous les n.os 6 et 7 de la planche ci-dessus, l'une dans la main d'une femme ailée que quelques-uns croient être la Discorde, qui la tient nue et la pointe renversée à terre, et l'autre dans la main droite d'une Déité marine. Nous nous dispenserons d'entrer dans d'autres détails sur l'état de ces armes, comme d'examiner la forme de leur pointe, si elles étaient tranchantes des deux côtés ou seulement d'un seul, si elles avaient une garde, un manche ou une poignée, chacun pouvant faire ces remarques de soi-même. Nous en ferons de même à l'égard des frondes, des arbalêtes, des arcs et des dards, soit parce qu'il ne nous a pas été possible d'en trouver des modèles sur les anciens monumens, soit parce que n'y ayant que fort peu de différence entre ces armes, et celles dont il a déjà été fait mention dans cet ouvrage, ce serait s'exposer à des répétitions fastidieuses, que de vouloir en donner une nouvelle description.

Mais les armes offensives des Etrusques ne se réduisent pas seulement à celles dont nous venons de parler. Le savant Bonarota en cite plusieurs autres; et comme on est encore incertain de l'usage auquel elles étaient destinées, il importe d'en donner ici quelque notion. Ces armes étaient la hâche à un ou deux tranchans, les flambeaux, des blocs de pierre, et des espèces de crocs dont se servaient les gladiateurs, pour approcher ou éloigner deux, et pour dépouiller les corps de leurs adversaires après les avoirs tués, et qui, au dire de Cicéron, étaient encore en usage à Rome pour arrêter et emmener les malfaiteurs. L'emploi de ces armes, quoiqu'attesté par les monumens de la nation, ne doit pas faire conclure qu'il était particulier aux troupes réglées. Virgile, dans l'Enéide, fait mention d'Italiens armés de pics et de fourches à deux dents, dont on aperçoit en effet quelques traces sur les bas-reliefs rapportés par le même auteur; mais ces fourches ne se voyaient peut-être que dans les mains des paysans, qui, en cas de besoin, marchaient avec les troupes, et se fesaient une arme des instrumens qui se trouvaient le plus à leur portée. Nous n'avons cru remarquer également les piques armées d'un crochet à leur extrémité que sur deux urnes d'argile,

où sont représentés des combats de gladiateurs, ce qui donnerait lieu de présumer qu'on ne s'en servait que dans ces sortes d'occasions. Quant aux flambeaux, malgré l'usage qu'on en fesait dans les combats, ils étaient, selon toutes les apparences, réservés aux Génies tutélaires des héros ou des chefs d'armée en tems de guerre, ou aux prêtres, que Tite-Live nous montre à la tête des Tarquins, armés en effet de serpens et de flambeaux allumés, dans la querelle que ces derniers eurent avec les Romains l'an 339 de la fondation de leur ville (1). On trouve bien aussi des hâches représentées sur quelques urnes en marbre; mais la représentation ayant pour sujet un combat contre un centaure, et par conséquent une action purement fabuleuse, ce serait trop hazarder que de vouloir faire de ces instrumens une arme à l'usage des troupes Etrusques (2). L'espèce d'arme au sujet de laquelle il y a moins de contestation, ce sont les blocs de pierre, qui semblent pourtant n'avoir été employés que dans la défense des places assiégées: c'est ce qui est attesté par une urne en alebâtre, qui fait partie du Musée de Volterra: (Voy. la planche 7). Il s'agit dans le sujet qui y est représenté, d'un fait d'armes arrivé, sous les murs de Thèbes, et travesti pour ainsi dire à la Toscane. Du haut de la porte, dont le dessin imite l'antique porte de Volterra, dite de l'Arc, on voit les assiégés lançant des dards et des pierres contre les assiégeans. A l'un des côtés de cette porte on aperçoit une espèce de fenêtre gardée par une sentinelle, dans le genre de celles que les Latins appelaient *minae*. Au côté opposé on voit les murs flanqués de tours carrées avec des crénaux. Le grand nombre de ces tours dans les fortifications des villes Etrusques, a fait naître à quelques-uns l'idée d'en déduire l'étymologie du nom de Tyrrhéniens donné au peuple dont nous parlons, de la même manière que Rutilius a cru pouvoir lui donner celui de *Turrigenas*.

Usage de pierres pour armes.

Armes défensives.

Après cette dissertation sur les armes offensives, nous allons passer à l'examen de celles qui servaient à la défense. Les premières qui se présentent à l'esprit sont les boucliers, dont nous ferons connaître les différentes formes, de manière à satisfaire pleinement la curiosité des amateurs. Ceux qui veulent remonter en tout à l'origine des choses, donnent pour bouclier aux premiers Etrusques des mor-

(1) Tit. Liv. Liv. V. chap. 17.

(2) Ceux qui voudraient connaître ses urnes peuvent voir la planche XXI. n.os 1 et 2 de l'ouvrage de Dempster.


1
2
TVTE
3
4
5
6
7
8
G.Bramati fec.
D.Bonatti l. A.T.

ceaux d'écorce d'arbres; et comme ils ne voyent pas de moyen plus facile et plus simple pour les détacher du tronc, que celui d'une incision faite sur quatre lignes tracées en carré, ils se figurent aussitôt que ces boucliers devaient être carrés, ou pour le moins de forme irrégulière. Pénétrés de la difficulté, pour ne pas dire de l'impossibilité où l'on est de distinguer dans les monumens l'époque précise de leur exécution, ni l'objet auquel se rapportent les faits qui y sont représentés, pour en conclure ensuite si les boucliers des premiers Etrusques étaient ronds ou carrés, nous avons cru devoir renoncer à des discussions interminables, et qui n'auraient que peu ou point d'utilité, pour soumettre ces monumens eux mêmes à la sagacité des connaisseurs, qui pourront ainsi en porter tel jugement que bon leur semblera. La statue en bronze qu'on voit sous le n.° 1 de la planche 8, nous offre le modèle d'un bouclier rond avec un anneau au milieu qui servait à le saisir. Les ornemens dont il est décoré à sa partie convexe diffèrent un peu de ceux qu'on voit sur celle de l'autre bouclier représenté à la planche 7. Et puisque nous en sommes sur cet article, nous remarquerons avec Bonarotta que ces ornemens se composaient de figures de fantaisie qui représentaient, tantôt des bandelettes, des branches d'arbres entrelacées, ou les sinuosités d'une rivière, tantôt des emblêmes tels que des têtes d'homme, ou de femme : quelques-uns de ces boucliers, s'il faut en croire Bartoli, avaient pour ornement la tête de quelque monstre ou d'une bête féroce, ou la partie antérieure d'un corps de chien ou de loup. Voy. la suite des numéros de la planche 7. Outre ces boucliers ronds les monumens nous en offrent d'ovales, à peu près semblables à ceux que portent les guerriers de la planche 7. On en voit bien peu de carrés : ce qui donne a présumer que cette forme fut abandonnée avec le tems, comme étant trop incommode : changement qui fut ensuite adopté par les Romains, qui substituèrent dans une partie de leurs troupes au bouclier pesant et carré, celui de cuivre de forme circulaire (1). Les boucliers en forme de croissant se voient au contraire en plus grand nombre; et parmi ceux qu'on distingue sur divers ouvrages de sculpture en marbre, nous remarquerons particulièrement les boucliers de cette espèce représentés sous les n.os 7 et 8 de la planche 8. Nous nous dispenserons d'observer que tous ces boucliers, tant ronds qu'ovales et en croissant, étaient plus ou moins grands, comme il est aisé de le reconnaître.

(1) Diodor. Frag. XXIII. pag. 315.

L'espèce d'armure appelée par les Latins *Galea*, et par les Florentins de nos jours *Morione*, désignée maintenant sous le nom général de casque, si Isidore ne se trompe point en cela, comme il s'est trompé en voulant faire dériver cette dénomination du mot *capite*, cette armure, disons-nous, s'appelait chez les anciens Etrusques *Cassis-Casside* (1) : nom que les botanistes ont transporté du domaine de Bellone dans celui de Flore, pour caractériser une espèce de fleur, qui a la figure d'un casque. Cette coiffure guerrière des Etrusques était extrêmement variée dans sa forme et dans ses ornemens : tantôt elle était ombragée d'un superbe panache, semblable à celui du guerrier en bronze qu'on vient de citer ; tantôt elle avait le cimier, mais sans panache, comme celle qui se voit sur la tête d'un guerrier barbu, et qui est prise d'un fragment en bronze de style antique (Voy. le n.° 1 de la planche 9) ; tantôt enfin elle était sans cimier, et semblable à celle de la petite statue en bronze n.° 2, dans laquelle on voit que l'artiste s'est proposé de représenter un guerrier, dont le casque a la visière baissée, lançant un javelot, avec trois autres armes du même genre qu'il tient sous le bras gauche. On trouve dans Malliot plusieurs autres formes de casques, qu'il a empruntées en grande partie de Caylus, et nous nous fesons un devoir d'en présenter ici quelques-unes à la curiosité de ceux, qui aiment la variété et la précision dans les productions de l'art. Le n.° 3 représente un guerrier avec un casque, de chaque côté duquel s'élèvent comme deux cornes ou oreilles d'âne : le n.° 4 est un autre guerrier, dont le casque s'enfonce de manière à lui couvrir les joues : le n.° 5 offre une tête couverte d'un casque semblable au capuchon de certains moines : les n.os 6, 7 et 8 sont autant de modèles qui nous font connaître d'autres casques de différentes formes, et qui se terminent tantôt en pointe, tantôt en spirale recourbée en avant, tantôt par un bouton placé au bout, et tantôt en calotte. Le guerrier qu'on voit au n.° 9, armé d'un bouclier ayant la forme d'un carré long, porte un casque fermé avec deux ouvertures pour les yeux, lequel est un sujet de contestation entre les érudits, dont les uns soutiennent et les autres nient que l'usage en ait été apporté en Etrurie par les Gaulois. Mais Malliot en donne une raison qui, si elle ne tranche pas entièrement la question, porte au moins une vive atteinte à l'opinion des derniers ; c'est que dans les monumens Gaulois parvenus à sa connaissance, il n'a jamais aperçu

Casques de diverses sortes.

(1) Isid. Lib. Orig. XXIII. 14. Festus in Cassilam.


1
3
4
7
5
6
8
10
9
2
G. Gallina f.



aucun casque de ce genre : d'où il conclut que les Etrusques l'auront plutôt emprunté des Samnites, attendu que dans un monument où est représenté un gladiateur de cette nation, on aperçoit un casque fermé, appuyé à un tronc d'arbre tout près de là : voy. par comparaison la planche 10. Dans l'un et l'autre cas il conste également, que ce genre d'armure était usité chez les Etrusques, et c'est ce qu'il nous importait de vérifier. Ces casques s'attachaient le plus souvent sous le menton avec une courroie ou espèce de bandelette garnie de plaques rondes en métal, et représentaient par le haut des museaux ou des têtes de bêtes féroces avec la gueule béante, pour inspirer plus de terreur. Ces figures étaient particulièrement, au dire de quelques érudits, des têtes d'ours, de loup, de lion, de sanglier, de dragon, d'aigle, de vautour ou autres animaux, selon le goût du guerrier qui les adoptait pour emblême de sa valeur (1) : usage qui, sans doute, passa ensuite comme tant d'autres aux Romains, au lieu de leur être venus des Grecs comme plusieurs le prétendent. Les chefs et autres guerriers en grade adaptaient peut-être encore à ces casques, dans un endroit visible, quelque pierrerie, pour en relever l'éclat. Cette armure étant le plus souvent en fer, en cuivre, en laiton ou en bronze, elle servait à divers usages aux guerriers dans les marches et dans les camps, comme de vase pour boire et pour contenir quelque liquide. Ces casques en métal, outre leur propriété à divers besoins, avaient encore l'avantage de mettre la tête du guerrier à l'abri des coups de l'ennemi. Il ne faut pas croire cependant qu'il n'y en eût pas de matières différentes, surtout si l'on remonte à une époque moins connue, ou même à celle où Virgile fait mention d'Italiens avec des espèces de chapeaux faits de peau de loup, ou des casques de liège (2). Aussi, plusieurs savans ne voient dans les figures de bêtes féroces adaptées aux casques, qu'une imitation d'un usage extrêmement ancien, et qui date d'une époque où l'art de rendre les métaux flexibles, n'étant pas encore connu, on fesait des casques de peaux d'animaux ou autres matières propres à cet objet.

Cuirasses.

Les précautions que demandait la conservation de la tête furent également prises pour celle de la poitrine, au moyen des cuirasses dont on enveloppa cette partie intéressante du corps humain. Les figures des guerriers que nous venons d'observer relativement

(1) V. Dempster. Liv. III. chap. 61.
(2) Caro Eneid. Liv. VII. v. 1054 et 1132.

à d'autres objets, peuvent encore nous fournir en ceci des modèles : nous nous bornerons donc à en rapporter ici une ou deux autres, où l'on aperçoit quelque différence essentielle, et à faire remarquer certaines particularités difficiles à reconnaître, ou qui peuvent échaper aisément à l'attention. Les cuirasses représentées sur les sculptures et les bas-reliefs Etrusques laissent les bras à découvert, et descendent jusqu'au nombril, et, à l'exception de celles qui sont faites en écailles de poisson, elles ont toutes la forme d'une poitrine d'homme. On voit ordinairement par dessous des tuniques de lin (1) qui s'appliquent sur la peau. Elles sont pour la plupart garnies par le bas d'une espèce de frange à un ou plusieurs rangs, et ont tantôt un tablier court, tantôt une bande qui couvre les parties naturelles, et n'ont quelquefois ni l'un ni l'autre. Il en est qui veulent que ces cuirasses fussent en cuivre; d'autres prétendent qu'on en a trouvé qui étaient composées de bandes de cuir ou de feutre, et citent pour exemple celle du guerrier au casque fermé, et quelques autres semblables qu'on voit sous le n.° 5 de la 60.e planche de l'ouvrage de Malliot. Mais comment décider si les cuirasses que portait le soldat, et dont Caylus et Malliot nous donnent la forme, étaient en métal, en cuivre ou en feutre? Voy. le n.° 1 de la planche 10. Ici la cuirasse ressemble parfaitement à une chasuble de prêtre, excepté qu'elle ne descend que jusqu'au bas des hanches; et certes, si elle était en métal, elle devait être bien incommode. Il est encore plus difficile de décider si l'on doit regarder comme Etrusque la cuirasse, qui, depuis le cou, couvre, à l'exception des pieds et des mains, tout le corps du cavalier peint sur un vase, que Malliot croit Etrusque, et dit avoir vu chez le Cardinal, nommé, selon lui Altieri, et Gualterio par Bonarotta: voy. le n.° 10 de la même planche. Laissons à part la gravure que Bonarotta à fait faire de ce vase, et dans laquelle l'armure dont il s'agit laisse une partie de la cuisse et la jambe entière à découvert; supposons même qu'on ne le prenne pas pour Etrusque, et nous demeurerons encore in-

(1) Le savant commentateur de Dempster, Bonarotta, prouve par deux urnes en grés découvertes de son tems à Chiusi, peintes des plus vives couleurs, et ornées de bas-reliefs représentant un combat de gladiateurs, que les tuniques qui se portaient sous la cuirasse n'étaient pas blanches comme celles des particuliers, mais de diverses couleurs, ou seulement à deux distribuées par bandes verticales, ou même de couleur gorge-de-pigeon.


10.
1
2
G. Gallina f.

décis à la vue de cette multitude de cuirasses différentes qu'on voit sur les monumens Etrusques, dont aucune ne ressemble à celle du cavalier en question, et sur lesquels on aperçoit encore moins d'armure de tête, qui approche du casque à pendans qu'il porte. Malgré tous les doutes que nous avons à cet égard, nous avons cru à propos de donner ici la forme de cette armure, attendu que certains érudits pourraient être d'un avis différent, ou même avoir des preuves suffisantes pour établir le contraire. Dans l'incertitude où nous sommes également sur le sujet auquel se rapportent quelques urnes publiées par Bonarotta, nous ne nous arrêterons pas non plus à l'examen de certaines bandelettes qui se lient sur la poitrine, et de quelques autres, probablement en fer ou en bronze, qui s'attachent par derrière, et forment des espèces de lames qui partent des aisselles et viennent garantir le devant du corps.

Armure des jambes.

La simple inspection des mêmes monumens nous laisse également peu de chose à dire de l'armure des jambes. Elle commençait au coude-pied, et arrivait jusqu'au dessus du genou, en laissant cependant une partie du mollet à découvert. Il est singulier que les guerriers Etrusques fussent couverts par tout le corps, à l'exception des cuisses et des pieds qu'ils avaient absolument nus. Thucydide nous dit bien (1) que les fantassins armés à la légère n'étaient dans l'usage d'aller nu-pieds, que pour marcher d'un pas plus ferme dans la boue; mais personne n'a encore expliqué la raison pour laquelle ils avaient les cuisses nues. Il parait cependant que les troupes n'allaient pas toutes, ni toujours sans chaussure : car Virgile, dont l'autorité est d'un grand poids à cet égard, nous apprend que certains peuples d'Italie, étaient dans l'usage, bizarre pour nous, d'avoir à la guerre le pied gauche nu, et le droit enveloppé d'une chaussure de l'espèce de celle que les Latins appelaient *perones*, qui était faite, à ce qu'on croit, de peaux non corroyées, et couvrait encore une partie de la jambe en forme de bottine (2). Mais, si le soldat Etrusque était chaussé d'un pied, qui nous empêche de croire, que se trouvant mieux ainsi, il ne le fût également de l'autre ? Dempster parait persuadé que l'invention de la chaussure est due aux Toscans, et que par conséquent ils auront été les premiers à en introduire l'usage dans leurs troupes; mais malgré les preuves multipliées qu'on a pour les regarder comme les auteurs de

Sorte de chaussure.

(1) Thucidid. III. 22.
(2) Enéid. Liv. VII. v. 688.

cette invention, nous avouerons que, dans le grand nombre d'auteurs que nous avons consultés, aucun ne fait mention de soldats qui eussent la chaussure. Virgile fait bien mention des courroies tyrrhéniennes en parlant d'Evandre, mais il ne les nomme jamais toutes les fois qu'il décrit l'habillement et les armes de la milice Etrusque. Après ces observations rapides sur la question de savoir si les simples soldats Eutrusques portaient ou non des souliers de ce genre, question sur laquelle nous aurons occasion de revenir, nous allons passer à l'examen de leur habillement.

Habillement militaire.

Mais quelle espèce de vêtemens avons-nous vu jusqu'à présent aux soldats Etrusques? Tous, ou presque tous n'ont sur le corps que la cuirasse, avec une frange ou draperie plus ou moins longue, qui pend à son extrémité inférieure. Bonarotta, sans doute à l'inspection des guerriers représentés sous les n.° 1, 2 et 3 de la planche 6, a supposé qu'à une époque très-reculée, les soldats Etrusques étaient absolument nus, ou n'avaient qu'une espèce de camisole ou des caleçons. Malliot, sans faire mention de cette dernière sorte de vêtement, assure qu'on voit sur les monumens Etrusques les plus anciens la plupart des guerriers nus, ou seulement vêtus de la peau de quelque bête, qui leur couvre à peine les cuisses. D'après une pierre gravée, où Thésée est représenté presque nu, et n'ayant d'autre vêtement qu'une peau d'animal, Caylus a supposé avec l'ancien commentateur d'Apollonius de Rhodes, que ce genre d'habillement n'appartenait qu'aux héros. L'article des caleçons n'est pourtant pas bien avéré: car deux ou trois sculptures grossières, et tellement informes qu'il est impossible d'y voir rien de distinct ne suffisent pas pour prouver que cette espèce de vêtement fût usitée dans la milice Etrusque. Il y a plus, c'est que si l'on veut argumenter du guerrier en bronze, et autres monumens, où l'art s'est élevé à une perfection de travail qui ne peut appartenir à l'époque de ses premières ébauches, et dans lesquels on n'aperçoit aucune trace de caleçons, on est forcés de conclure que si ce genre d'habillement n'était pas usité dans des tems plus récens, il devait l'être encore bien moins auparavant, lorsque les idées de décence et de goût étaient encore à naître. Nous croyons donc pouvoir inférer de toutes ces considérations, que les premiers soldats Etrusques n'auront eu d'autre vêtement que quelque peau de bête, tels que sont ordinairement représentés les héros de l'antiquité. L'usage des armures de métal et surtout des cuirasses s'étant établi dans la suite, on a porté dessous


11
G. Gallina f.

des tuniques ou camisoles de lin, comme nous l'avons vu plus haut, et quelquefois par dessus des chlamydes ou espèce de casaque, qui s'agrafaient avec une boucle sur une épaule, ou le plus souvent vers le nœud de la gorge, comme on le voit à la planche 7. Outre la chlamyde, Bonarotta a cru voir aussi aux soldats Etrusques l'espèce de robe de drap grossier, appelée par les Latins *sagum*, qui s'attachait, selon lui, avec des boutons sur les deux épaules, et que nous désignerons ici sous le nom de capot, à cause de sa ressemblance avec ce genre de vêtement. Nous avons bien trouvé, dans le grand nombre de monumens que nous avons observés, des personnes du peuple qui en étaient revêtues, mais nous ne l'avons jamais vue à aucune figure militaire. Dailleurs, de quel besoin pouvait-elle être aux troupes Etrusques, dont les campagnes étaient de courte durée, et ne se fesaient pas dans la mauvaise saison? Mais en voilà assez pour ce qui regarde l'armure.

Les cavaliers et les fantassins avaient tous les mêmes armes.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des armes et des armures ne doit pas tant s'appliquer encore aux soldats d'infanterie, qu'à ceux de cavalerie: les uns et les autres ont les mêmes boucliers, les mêmes casques, les mêmes armes. C'est ce dont rendent témoignage le cavalier qu'on voit à la planche 7, ainsi que les deux ou trois guerriers couverts d'une cuirasse en écailles de métal, qui sont représentés sur une urne en alebâtre appartenant au Musée de Volterra: voy. la planche 11. Le sujet est la mort de Capanée; mais les figures sont, comme de coutume, habillées à l'Etrusque. La porte Electride de Thèbes y est remplacée par celle de l'arc de Volterra: on y voit les cavaliers revêtus d'une cuirasse, des boucliers ronds et bombés, des casques en forme de cône, avec et sans cimier, des cuirasses appliquées sur la chemise, les guerriers ayant les jambes et les pieds nus, et le protagoniste précipité du haut de cette porte avec son échelle: les yeux des figures sont en émail. Les cavaliers étaient pris dans la classe la plus aisée de la nation, ou parmi ceux qui avaient de quoi entretenir un cheval. Le service et l'utilité de la cavalerie à l'armée étaient de soutenir l'infanterie, de se trouver à propos, par la rapidité de ses mouvemens, sur les points où elle était le plus nécessaire, de transmettre les ordres avec célérité, de rompre et d'ouvrir les rangs de l'ennemi, d'y jeter l'épouvante, de couvrir les ailes du corps de bataille, et de former des corps de réserve.

Malliot présume que les Etrusques se servaient de chars à trois chevaux; mais ni lui ni personne autre que nous sachions ne

justifie cette opinion par des preuves ou des monumens quelconque. Il est plus vraisemblable qu'ils combattaient sur des chars attelés, non de trois, mais de deux ou quatre chevaux, à la manière des anciens, comme l'attestent Homère et Virgile: l'on en a même un monument authentique dans deux urnes en alebâtre qui se trouvent à Chiusi, lesquelles ont été publiées par M.r Micale, et dont le sujet, quoiqu'incertain, semble représenter Hyppolite assailli par le monstre marin en allant de Trézène à Epidaure; ainsi que dans une autre urne appartenant autrefois à M.r Guarnacci, où l'on croit voir Penthésilée Reine des Amazones renversée dans le fleuve Thermodon par Achille, qui lui passe sur le corps à travers les ondes. Les chars de guerre qu'on voit représentés sur ces urnes prouvent qu'ils étaient usités chez les Etrusques, qu'on y reconnait à leurs armures, à leurs génies tenant des flambeaux allumés, et à l'intention manifeste qu'on a eue d'y caractériser leur costume militaire. La grande ressemblance de ces chars avec ceux à deux roues ou les quadriges usités dans leurs jeux, et avec leurs chars de triomphe, dont nous parlerons bientôt, ne semble-t-elle pas exclure d'elle-même tout doute à cet égard, comme le pense Guarnacci, qui, d'après ces paroles de Denis: *nauticarum quoque rerum periti propter Thirrenorum commercium*, tient pour certain, que ce fut des Tyrrhéniens que les Grecs apprirent l'art de faire la guerre sur terre et sur mer (1).

Les Etrusques avaient des troupes réglées.

Avant de terminer ce discours, il ne sera pas inutile de donner à nos lecteurs un aperçu rapide du système militaire des anciens Etrusques. Dès l'époque la plus reculée ce peuple avait des troupes réglées, composées seulement de soldats nationaux, bien disciplinés et exercés aux manœuvres militaires: c'est ce dont il n'est pas permis de douter en voyant l'armée de Porsenna marcher sur Rome, l'assiéger, y jeter l'épouvante, prendre le Janicule, et sur le point de s'emparer de la ville même. Au camp, ces troupes montent la garde autour du tribunal ou de la tente du Roi, reçoivent la solde, veillent sur les otages donnés par les Romains, observent fidèlement la trêve, avertissent aussitôt leur chef de la fuite de Clélie, un de ces otages, et font enfin tout ce que des troupes réglées feraient aujourd'hui dans leur camp. Ces détails, que nous empruntons de Tite-Live, nous prouvent mieux qu'une longue dissertation, que dès lors les Etrusques connaissaient parfaitement ce qu'on appelle-

(1) Origini Ital. vol. II. pag. 284.

rait maintenant plan d'économie militaire. Quant à leur habileté dans l'art de la guerre, le même historien nous fournit encore quelques traits, d'après lesquels on peut juger qu'ils étaient très-versés dans cet art dès les premiers tems de Rome. Nicias de Nicée, au rapport d'Athénée (1) et d'une foule d'autres écrivains qui l'ont suivi, nous assure que les Tyrrhéniens enseignèrent aux Romains à combattre par phalanges, ou, selon l'interprétation de Dempster: *Docuere eos* (c'est-à-dire les Romains) *acie per phalangum turmas instructas dimicare*: (ou selon celle de Conti): *Coeperunt a Thirrhenis phalangas, atque in pugnas constituere*: ils prirent des Tyrrhéniens la phalange, et l'art de l'employer dans les batailles. Si donc il est vrai que Végèce se soit écrié, que l'idée de la légion avait été inspirée aux Romains par un Dieu, il faut convenir que les Etrusques étaient ce Dieu, de qui leur était venue une si heureuse inspiration : car, selon le même Végèce, il n'y a de différence entre la phalange et la légion, si ce n'est que la première est composée de huit, et la seconde seulement de six mille hommes. Que si l'on veut prendre encore à la rigueur le nom de légion, on trouve qu'elle existait aussi chez les Etrusques, comme l'indiquent ces mots souvent répétés dans Tite-Live, *legiones Faliscorum*, *legiones Etruscorum*, *Etruscas legiones* et autres semblables. On ne peut douter non plus qu'ils ne fussent également habiles à se battre en légion, car le même auteur nous assure encore qu'ils étaient en cela supérieurs aux Romains: *Qua pugnandi arte Romanis excellant* (2). Qu'on vante donc tant qu'on le voudra la phalange Macédonienne, mais on ne peut refuser la prééminance à la légion Etrusque, pour avoir été le modèle de celles qui ont vaincu dans la suite toutes les armées du monde connu. Si la Grèce et Rome ont eu de grands généraux, on ne peut nier non plus « que chez les Samnites et les Toscans, qui résistèrent pendant 150 ans aux Romains avant d'en être subjugués, il n'ait existé aussi des hommes fameux dans l'art militaire (3) ».

Comment les troupes Etrusques se mettaient en campagne.

Armés et équipés comme nous venons de le voir, les Etrusques se mettaient en campagne, et s'avançaient contre l'ennemi à pas mesurés, et au son des flûtes et des trompettes, auquel les soldats répondaient par des cris de joie, en frappant sur leurs boucliers,

(1) Liv. VI Dipnos. chap. 8.
(2) Tite-Liv. liv. III. 2.
(3) Macchiavelli, Arte della guerra II.

et en chantant tour-à-tour des airs militaires et les exploits de leurs Rois: ce que Virgile exprime par ces mots: *Ibant æquati numero, regemque canebant* (1). Il parait, d'après le même poète, que leur ordre de bataille était de partager l'armée en trois corps principaux qui étaient, la droite, la gauche et le centre (2). On voit par les guerres qu'ils eurent contre les Gaulois et les Romains, avec quelle opiniâtreté ils devaient disputer la victoire: les fameuses catastrophes, des Fabius tombés dans le piège que leur tendirent les Veïens, du consul Minucius cerné avec toute l'armée Romaine par les Eques, et de Spurius Posthumius si adroitement attiré par les Samnites aux Fourches Caudines, sont autant d'exemples lumineux qui nous prouvent que les embuscades, les ruses et les stratagêmes de guerre n'étaient pas inconnus à ces peuples: motif pour lequel Salluste fait dire à César: nos ancêtres ont emprunté des Samnites les armes et les machines de guerre, et ont pris de même chez leurs alliés et leurs ennemis tout ce qui leur a paru pouvoir leur être utile (3).

Habileté des Etrusques dans l'art de la fortification.

Mais la science dans laquelle les Etrusques surpassèrent de beaucoup tous les autres peuples de l'Europe, fut celle de la fortification et de la défense des places. Nous nous étayerons encore ici du témoignage de Micale. « L'architecture militaire, dit-il, fut portée chez les Toscans à un degré de solidité et de perfection, qui rendit pendant long-tems l'art de la défense supérieur aux moyens d'attaque. Les fortifications des villes consistaient en murs élevés et solides, flanqués de hautes tours distantes à la portée des armes de jet entr'elles. Il y avait en outre dans l'enceinte de chaque ville, et à l'endroit le plus élevé, une citadelle, où pouvait se réfugier la garnison après la prise des premières fortifications. De cette manière, l'art de la défense triomphant des machines de guerre, on eut recours à l'expédient unique de saper les murs pour les faire crouler: expédient, dont cependant l'usage pouvait être rarement ou bien difficilement praticable, à cause de la précaution qu'avaient toujours les ingénieurs Toscans de construire

(1) Enéid. liv. VII. v. 698.

(2) Ceux qui voudraient, dit Micale, prendre dans Virgile le plan d'une guerre offensive et défensive, peuvent consulter le discours d'Algarotti sur la science militaire de Virgile, ainsi que celui de Ségrais inséré dans les Mém. des Inscriptions. Tom. XXV. pag. 57.

(3) Sallust. Catil. 51.

les murs des villes sur des lieux escarpés, moins pour l'avantage qu'ils y trouvaient de les asseoir sur le roc vif, ou au bord de précipices, que pour obliger les assiégeans à s'engager pour cela dans des espèces de ravins, où il était aisé de les accabler de pierres et autres matières jetées du haut des remparts „.

Les Etrusques inventeurs de la trompette.

Rien ne fut négligé chez les Etrusques pour animer le courage des troupes, et leur inspirer l'amour de la gloire. Pour le premier objet ils inventèrent la trompette, et pour le second ils instituèrent des honneurs et des récompenses militaires. A propos de la trompette, la manière vague dont s'exprime Malliot nous oblige à une réflexion qui nous parait nécessaire. « La trompette, dit-il, était l'instrument militaire des Etrusques : on prétend même, je ne sais sur quel fondement, qu'ils en étaient les inventeurs, et que c'est d'eux que les Romains en empruntèrent l'usage (1) „ Sur quel fondement ? Sur l'autorité de Diodore de Sicile, qui s'exprime à-peu-près en ces termes : « les Tyrrhéniens, entr'autres choses, au moyen desquelles ils exercèrent leur infanterie, reconnurent combien était utile à la guerre la trompette, qui fut ensuite appelée Tyrrhénienne„; sur l'autorité de Virgile et de Servius, qui, dans le commentaire qu'il fait de ces mots *Tyrrhenusque tubæ clangor*, qu'on pourrait, à la manière de Parini, traduire par le *roboato* de la trompette Tyrrhénienne, s'exprime ainsi : la trompette est appelée Tyrrhénienne, comme ayant été inventée en Etrurie, ensorte que le *clangor* Tyrrhénien, n'est autre chose que le son de la trompette ainsi nommée (2); sur l'autorité de Stace, qui, par métonymie, dit que le bruit Tyrrhénien retentit (3); sur l'autorité de presque tous les anciens auteurs, dont il serait trop-long de répéter les noms, qui ont eu à parler de cet instrument; enfin sur cette considération décisive, qu'on n'a donné jusqu'ici aucune raison, d'aprés laquelle on puisse contester aux Tyrrhéniens le mérite de cette invention. Veut-on encore d'autres autorités ? Qu'on lise Sophocle et Euripide, et l'on y verra souvent répétée l'épithète de trompette Tyrrhénienne. Que l'on consulte les scholiastes de ces deux tragiques Grecs, ainsi que Suidas, et l'on y verra que l'usage de cet instrument passa non seulement de l'Etrurie à Rome, mais, ce qui importe bien

(1) Recherches sur les costumes etc. Tom. 2.e pag. 449, à *Paris, de l'imprimerie de P. Didot, l'ainé*, 1809.
(2) *Servius ad* vers. 526, lib. VIII. Æneid.
(3) *Statius Thébaïd.* vers. 402.

davantage, de l'Etrurie en Grèce, par le moyen d'Archondas lorsqu'il alla au secours des Héraclides. Le consentement unanime de tant d'écrivains estimés offre un degré de confiance auquel on peut difficilement se refuser, et équivaut presque, en fait d'histoire, à une certitude morale.

Ainsi donc, les Etrusques marchaient au combat et s'enflammaient d'ardeur au son des trompettes et des flûtes, désignées en latin par l'épithète d'*æream tibiam*, et d'*æneam tubam*, c'est-à-dire de bronze ou de cuivre. La religion, le sentiment de l'honneur, l'amour de la patrie, la foi du serment, l'idée de combattre sous les étendards du Prince légitime de leur choix, ou autrement élevé au trône, n'étaient pas les seuls motifs qui excitaient les guerriers à se distinguer par des traits de bravoure. Les médailles d'or, d'argent ou de bronze, les promotions, les nominations à des ordres particuliers et privilégiés, moyens employés de nos jours pour récompenser le mérite militaire, ne sont qu'une imitation d'usages, dont l'origine remonte peut-être à celle de la milice même. On trouve que, de tems immémorial, une des récompenses militaires en Etrurie était la couronne d'or, à laquelle Pline donne le nom d'Etrusque (1), et qui était soutenue sur la tête du triomphateur. Il y avait encore d'autres couronnes, dont Pline et Tertullien font mention (2). Des colliers, des bracelets et des anneaux d'or étaient également le prix de la bravoure chez les Etrusques, ainsi que chez les Sabins, les Samnites et autres peuples d'Italie. Outre le témoignage de ces écrivains, nous avons le fait rapporté par Tite-Live de la jeune Tarpea, qui, sur l'offre à elle faite d'un présent à son choix par Tatius Roi des Sabins, lui demanda les anneaux et les bracelets que ses soldats portaient au bras gauche. Le récit de Tite-Live à cet égard, tout succinct qu'il est, nous fournit des renseignemens importans pour notre objet. L'un, c'est que ces bracelets et ces anneaux, pour être aussi ardemment convoités par une jeune personne des premières familles de Rome devaient être d'une matière ou d'un travail bien précieux, attendu que l'usage de ce dernier ornement était aussi connu dans cette ville, comme l'atteste le même écrivain, en disant, qu'avant de s'être enrichis des dépouilles de leurs voisins, les Romains portaient pour marque distinctive de courage des anneaux de fer, auxquels ils attachaient

Quelles étaient les récompenses de la bravoure militaire.

(1) Plin. XXXI. 1.
(2) Plin. XXI. 3. Tertull. *de Corona* 13.



G. Gallina f.

beaucoup de prix. Du reste, on voit clairement par l'ensemble de ce récit, que l'usage de donner de ces sortes de décorations n'était ni récent ni nouveau, et qu'il s'étendait jusqu'au simple soldat: car Tarpea ne désigne pas dans sa demande ce qu'avait un soldat plutôt qu'un autre, mais bien ce que les Sabins portaient tous au bras gauche.

Couronne d'or réservée au général victorieux, et tenue au dessus de satête par un esclave : ce que cela signifiait.

Ces marques distinctives de bravoure se distribuaient avec la plus impartiale équité au dernier des soldats comme à l'officier du plus haut grade, à la différence de la couronne d'or et de l'honneur du triomphe, qui n'étaient décernés qu'au général en chef de l'armée. L'opinion de Tertullien et de Pline sur cette couronne, de laquelle ils prétendent expliquer l'origine en l'appellant Etrusque, trouve un appui dans le témoignage d'Athénée liv. I.er, et dans celui de Dracon de Corcyre, qui citent l'un et l'autre la couronne parmi diverses inventions attribuées à Janus surnommé le père des peuples d'Italie, avec cette seule différence que le premier en parle au singulier ou au pluriel indifféremment, et le second toujours au pluriel. Quant à sa forme, on pourra en juger par l'inspection de la planche 22. Le sujet représenté sur un morceau d'albâtre, qui servait de couvercle à une urne cinéraire, est un personnage ayant une couronne triomphale et un collier d'or, avec un anneau au doigt, et tenant dans la main gauche un rouleau où était écrit en caractères noirs une épitaphe étrusque. La plupart des écrivains rapportent que, pendant le triomphe, un bourreau ou un esclave marchait derrière le triomphateur au dessus de la tête duquel il soutenait cette couronne : ce qui explique d'une manière énergique et morale le sens de cette cérémonie. Tertullien entr'autres nous en donne cette courte et intéressante description : le triomphateur, monté sur son char superbe, est averti qu'il est homme par quelqu'un placé derrière lui, qui lui crie : regarde derrière toi, et souviens-toi que tu es homme (1). Tous ces écrivains en général s'accordent à dire, que le triomphateur, quelle que fût la victoire qu'il eût remportée, ne laissait pas d'être sujet comme auparavant aux lois et à la censure de ses supérieurs, lorsqu'il venait à commettre ensuite quelque délit.

Quel a été l'inventeur du triomphe, et comment il se célébrait.

Quant à la cérémonie du triomphe, ainsi qu'à l'origine et à l'époque de son institution, voici le peu de notions que l'histoire nous fournit à cet égard. On lit dans Florus, qu'après avoir soumis

(1) Apologet. chap. 33.

douze peuples de la Toscane, Tarquin en rapporta l'usage de paraître en triomphateur sur un char doré et attelé de quatre chevaux, qui, au dire du même écrivain et de plusieurs autres, étaient blancs (1). Strabon avait dit avant Florus, que cet usage avait été introduit à Rome par les Tarquins (2), on ne sait sur quel fondement, et croit que les Toscans le tenaient des Grecs. Appien d'Alexandrie (3), parlant du triomphe Etrusque, le reporte à une époque antérieure de plus de mille ans à la naissance de Rome, mais sans nous donner aucune preuve à l'appui de son opinion. Plutarque, et autres qui ont parlé d'après lui, attribuent l'origine du triomphe à Romulus (4). N'en déplaise à ce grand écrivain; mais comment lui prêter en cela une foi entière, lorsqu'on n'en trouve pas la moindre trace dans les auteurs plus anciens que lui, et qui pourtant étaient en quelque sorte intéressés à ne rien omettre de tout ce qui pouvait être à la gloire du fondateur de Rome? Ce n'est pas cependant faute d'occasions, car ils n'en pouvaient trouver de plus opportune que celle de devoir parler de ses victoires. Et en effet, si nous nous en rappelons bien, l'historien Romain, en nous entretenant des victoires de Romulus, ne nous laisse jamais apercevoir qu'il ait joui des honneurs du triomphe. L'usage du triomphe chez les Etrusques, loin d'être contesté, se trouvant au contraire confirmé dans cette diversité d'opinions, nous avons cru à propos d'en présenter à nos lecteurs une image fidèle à la planche 13, que nous avons copiée d'un monument sépulcral en albâtre. On y voit le triomphateur debout sur un char attelé de quatre chevaux richement harnachés, et accompagné d'un génie féminin tenant un flambeau de la main droite, lequel est pris par quelques-uns pour le génie de la victoire. Ce char est précédé de trompettes, et de joueurs de flûte et de harpe avec leurs instrumens; et il est suivi d'un soldat qui peut-être représente l'armée, et d'un jeune homme portant un petit coffre. Le héros semble avoir le hoqueton et n'a point de couronne. Sur la partie antérieure du char est figuré un cheval ailé, et les roues à six rayons sont d'un beau travail. Les chevaux n'ont ni frein ni bride, ni rien qui en tienne lieu: ce qui ne permet pas à bien des personnes de décider, si on ne doit voir en cela qu'un jeu de

(1) Histor. Rom. liv. I. chap. 5.
(2) Strab. Amas. liv. V. Geograph.
(3) In Bello Punico.
(4) In vita Romuli.


13
G. Gallina f.





fantaisie de la part du sculpteur, ou plutôt s'il n'a pas eu dessein d'indiquer par là l'habileté de la nation dans l'art de dompter et de conduire les chevaux, sans le secours de semblables moyens.

Le grand triomphe était toujours accompagné du sacrifice d'un bœuf ou d'un taureau, et suivi de banquets publics, de combats de gladiateurs et contre les bêtes féroces que fournissait le pays, de chants d'allegresse, de danses et enfin de toutes sortes de jeux dont fesaient métier ces espèces de bateleurs, auxquels Appien d'Alexandrie et les Latins donnaient le nom de *Ludiones*. C'est sans doute l'opinion qu'en avait Bouarotta, qui a cru voir une image de cette pompe triomphale dans les peintures de deux vases, dont l'un appartenait à son Eminence le cardinal Gualtieri, et l'autre au Musée Medicis de Toscane. Mais il est reconnu aujourd'hui qu'on ne peut plus faire foi sur ces vases, et nous verrons ailleurs les raisons qu'on a de croire que le sujet des peintures dont ils sont ornés n'est pas Etrusque. Nous allons rapporter tout ce qu'on sait à ce sujet en parlant du petit triomphe. Celui-ci s'accordait aux Généraux, qui avaient remporté la victoire sur un corps d'armée peu nombreux; ou, selon Gellius (1), lorsque la guerre n'avait pas été déclarée avec les solemnités prescrittes, et dirigée contre un ennemi revêtu du pouvoir légitime, telles qu'étaient les guerres contre les pirates ou contre les esclaves fugitifs, ou lorsqu'après une légère escarmouche, on en venait à une capitulation, ou enfin lorsque la victoire n'avait pas été bien sanglante. L'honneur décerné au vainqueur était une couronne de myrte, plante sacrée à Vénus, comme pour indiquer que la victoire était plus digne de Vénus que de Mars. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière dont il entrait dans la ville: les uns le mettent à cheval, et les autres à pied avec le cheval à peu de distance de lui. Ces derniers semblent se rapprocher davantage de la vérité, si l'on veut s'en rapporter simplement aux peintures d'un monument en alebâtre, où l'on croit représenté le petit triomphe, qui s'appelait en latin *ovatio*, parce qu'on y fesait le sacrifice d'une brebis, à la différence du grand triomphe où la victime était un taureau. Voy. la planche 14. Celui qui conduit le cheval tient dans sa main droite l'étendard du triomphe, dont il manque une partie dans Micale, et que Malliot donne en entier. Le cheval est précédé de

Grand triomphe.

Petit triomphe, à qui était accordé.

(1) Liv. V. chap. 6.

soldats armés de lances: on croit que le triomphateur est celui qui donne la main à un citoyen en toge, et qui a l'air de le féliciter: le cortège est fermé par des trompettes et des soldats. Néanmoins plus on considère ce monument, plus on a lieu de soupçonner que le triomphateur entrait à cheval, qu'il mettait pied à terre en abordant la députation envoyée pour le complimenter, et que pendant ce tems un soldat gardait son cheval.

Malliot est d'avis que ce monument fait allusion à la ratification des traités, mais il n'en donne pas de preuves authentiques.

Parmi les diverses idées que fait naître la vue du monument dont nous venons de parler, nous ne devons pas passer sous silence celle qu'en a eue Malliot, lequel, au sujet de la copie qu'il en avait empruntée de Gori pour son ouvrage, et après avoir déclaré que les Etrusques ratifiaient, ou, selon lui, scellaient du sang d'un cochon leurs traités avec leurs voisins, continue en disant, que les plénipotentiaires se contentaient quelquefois de se serrer la main, et pour toute preuve renvoie le lecteur à ce monument (1), comme s'il exprimait cette ratification, et non le petit triomphe. Dans ce cas, ces plénipotentiaires auraient dû être au nombre de deux, un de chaque côté, et revêtus l'un et l'autre du même caractère. Mais pourquoi l'un est-il ici en habit militaire, et l'autre en toge? Il aurait fallu au moins appuyer de quelque témoignage historique, ce prétendu usage de conclure les traités par un simple serrement de main. Etait-il indifférent que les plénipotentiaires fussent militaires, ou non? ou y a-t-il quelqu'autre raison semblable, qui soit favorable à cette interprétation? On nous demandera peut-être aussi, sur quel fondement nous croyons que le sujet de ce monument se rapporte au petit triomphe. Nous répondrons à cela, dabord que nous ne donnons pas la chose comme indubitable; et en second lieu, que les historiens s'accordant à dire que cette sorte de triomphe était en usage, qu'il y entrait un cheval, et que la pompe s'en célébrait au son des instrumens et par des acclamations; que du reste l'acte de se serrer la main nous paraissant plus propre à exprimer une congratulation que la ratification d'un traité entre deux plénipotentiaires, nous avons cru que l'application que nous en fesons au triomphe était la plus naturelle, la plus conforme à l'histoire, et en même tems la moins susceptible de difficultés. Le point le plus embarrassant pour nous, est que le triomphateur n'a pas la couronne de myrthe, ornement que lui donnent expréssement les historiens. Mais ne serait-ce pas être

(1) V. pag. 452. Tom. II.

trop exigeant, que de vouloir que dans un ouvrage de sculpture, où l'on reconnait les principales circonstances d'un fait, les plus petites, et qui ne sont pour ainsi dire que des accessoires, y soient aussi rapportées? Il est des monumens de l'art, où l'observateur désirerait quelquefois certains détails, qu'il a plu à l'artiste de négliger. Quoiqu'il en soit le monument dont il s'agit est Etrusque, et tire son sujet d'usages Etrusques: qui sait que celui de la couronne de myrte ne fût pas connu anciennement chez cette nation, et qu'il n'ait été introduit à Rome que fort tard? Il est à observer que, dans les deux genres de triomphe, les soldats sont nu-pieds; et les harnachemens des chevaux désignés sous le nom de *phaleræ*, que les Latins avaient empruntés du Grec, méritent aussi d'être remarqués. Cette sorte d'ornement semblait d'abord être réservée aux triomphateurs pour prix des exploits militaires; mais dans la suite on l'accorda aussi aux vainqueurs dans les combats de gladiateurs.

Les Etrusques régardés comme inventeurs de certaines machines de guerre.

Après nous être aussi longuement entretenus d'armes et de soldats, les lecteurs attendront peut-être de nous quelques notions sur les machines de guerre, dont il est si souvent parlé dans les écrivains Latins sous le nom de *tormenta bellica*, et qui étaient d'un usage si nécessaire dans les siéges et dans l'attaque des lieux, que la nature ou l'art avaient fortifiés. Mais plus d'une raison nous engage à passer sur cet article. La première, c'est qu'on ne trouve d'autre machine particulière aux Etrusques que le scorpion dont parle Pline (1), et l'épieu de chasse, dont cet écrivain attribue l'invention à un certain Piseus Etrusque; et comme nous aurons à donner la descsiption du scorpion et autres machines lorsque nous traiterons des Romains, nous pensons qu'il est inutile d'en parler maintenant. La seconde raison qui nous a déterminé à nous taire sur ce sujet, c'est qu'il nous aurait été impossible de le traiter d'une manière satisfesante, en ce que les monumens Etrusques ne nous offrent aucun modèle de machines de ce genre. Le même motif nous a également fait passer sous silence d'autres particularités, au nombre desquelles Dempster voudrait qu'on mît l'invention des tentes, à lusage des troupes, dans les camps; mais nous avons également réfléchi, que cet usage ayant été commun aux Romains ainsi qu'à divers autres peuples d'Italie et aux anciens Etrusques leurs contemporains ou peut-être même leurs descendans, il sera compris

(1) V. Plin. liv. VII. 66.

dans le chapitre qui traitera du costume des Romains, ou dans un appendice qu'on a déjà pensé de joindre à cet ouvrage, pour le rendre plus complet.

RELIGION DES ETRUSQUES.

Il serait difficile d'exprimer dans quel cahos d'incertitudes, de contradictions et de tenèbres on entre, lorsqu'on cherche à connaître quelle a été la première religion des peuples de l'Etrurie. Les uns leur font professer le Monothéisme, ou la croyance dans l'unitié d'un Dieu; les autres les regardent comme le peuple le plus superstitieux du monde, qui voyait une Divinité dans tous les phenomènes de la nature dont la cause lui était inconnue, et lui rendait des honneurs divins. Cette dernière opinion a pour partisans les savans compilateurs de l'Histoire Universelle, qui disent à ce sujet; "que la religion des Etrusques n'était qu'une idolatrie grossière (1): Bardetti et Guarnacci, quoique partis de points différens en apparence, se déclarent en faveur de la première. Voyons maintenant qui des uns et des autres peut avoir raison. Les premiers ne trouveront pas mauvais que nous relevions ici l'imputation qu'ils font aux Etrusques, sans autre preuve que leur propre assertion, d'avoir professé une idolâtrie grossière. Dans la supposition que le traducteur Italien ait rendu fidèlement par le mot *grossolano*, l'expression du texte Anglais que nous n'avons pas sous la main, ne peut-on pas trouver cette épithète un peu trop hazardée? Si l'on a donné à ce mot le sens de materiel, sans discernement, d'aveugle, de crasse ignorance, que pourrait-on dire d'un peuple encore barbare, ou à peine initié dans les arts et les sciences? Et pourtant, de qui les Romains ont-ils emprunté ce qu'il y avait de meilleur dans leur religion? Tous les historiens Romains, et Cicéron lui même, en font hommage aux Etrusques. Or, les Dieux de ce peuple étaient-ils vicieux, obscènes et souillés de crimes tels que la Grèce nous représente les siens? C'étaient au contraire, " des Dieux bienfesans, en qui se conciliait l'adoration avec l'exemple des vertus et d'un amour zélé pour les hommes ": ce qui est attesté par Denis lui même. Nous verrons bientôt quelle idée saine les Etrusques avaient de Jupiter, et d'autres singularités nous apprendront également combien était grave et austère la mythologie des peuples

On ne peut assurer que la religion des Etrusques fût une idolâtrie grossière.

(1) V. Hist. Univ. ec. Vol. XI. pag. 164. *Amsterdam par Antoine Foglierini.*

dont nous parlons. Qu'on ne nous objecte point l'opinion d'Arnobe, qui appelle l'Etrurie la mère de la superstition, cette qualification n'emportant pas nécessairement l'épithète de grossière. Accordons encore à nos antagonistes, que les Etrusques avaient des Dieux Cabires ou *Dii Magni majorum gentium*, qui leur étaient communs avec les Grecs et les Phéniciens, et qu'ils ont admis chez eux d'autres Divinités étrangères; mais ce n'est pas là un titre pour les taxer d'idolâtrie grossière. Est-il à supposer que ce peuple, qui, de l'avis des mêmes écrivains, semble avoir eu des lois dictées par la sagesse la plus consommée, ait été assez ignorant en matière de religion, pour emprunter des autres les extravagances les plus monstrueuses! Nous verrons bientôt dans Vitruve, combien les Etrusques ont montré de réserve en ce qui a rapport aux divinités étrangères.

Bardetti et Guarnacci ne prouvent pas assez le monothéisme chez les Etrusques.

Que dirons maintenant de l'opinion contraire soutenue par Bardetti, et à laquelle Guarnacci n'est pas éloigné de souscrire? Après avoir fait descendre les premiers habitans de l'Italie des peuples répandus sur les bords du Pô, et ceux-ci des Germains, cet auteur, ainsi, que nous l'avons observé dans le discours préliminaire, a cru pouvoir assurer que le polythéisme était originairement étranger aux uns et aux autres, et donne à l'appui de son opinion des preuves qu'il est inutile de rapporter ici. Que Guarnacci ait préféré de faire descendre les Italiens de Janus, qui est pour lui le même que Noé, au lieu de leur donner pour ancêtres, comme Bardetti, les Germains issus selon lui de Japhet par Gomer et Ascenez, cette descendance étant au fond la même, ils n'en reconnaissent pas moins l'un et l'autre dans les Etrusques une même croyance religieuse, quant à la divinité, qui est le monothéisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que si ces deux évrivains étaient parvenus à établir, par des preuves plus solides, une certaine ressemblance de religion entre les Etrusques et les premiers descendans de Noé, ils auraient décidé une grande question, et démontré en même tems, que ce peuple est primitif, et la tige d'autres peuples (1). Mais ces preuves, toutes vraies qu'elles pourraient être, n'étant appuyées que sur de simples conjectures, et des raisonnemens ingénieux tirés d'inductions et d'analogies, ne sont pas suffisantes pour établir une certitude positive.

(1) Ceux qui desireraient les connaître pourront lire l'art. VI. chap. VIII. II.e partie de l'ouvrage de Bardetti, et consulter l'ouvrage de Guarnacci où ce dernier parle de Janus.

Néanmoins, à travers ces épaisses ténèbres on aperçoit un trait de lumière, qui ne laisse pas tout-à-fait sans espoir ceux qui ont cru reconnaître dans la religion Etrusque le dogme de l'unité d'un Dieu. Nous citerons à ce sujet un passage de Sénèque, qui, quoique connu, mérite d'être rapporté en entier, pour que chacun en juge comme bon lui semblera. « Les Etrusques ne croyaient point à un Jupiter lançant la foudre comme celui que nous révérons au Capitole et dans d'autres temples; mais sous ce nom ils entendent l'être qui conserve et régit l'univers, l'âme, l'esprit du monde, le maître et l'architecte, à qui tous les noms conviennent. Voulez-vous l'appeler Destin ? vous ne vous tromperez pas : car c'est de lui que tout dépend, et il est la cause des causes. Préférez-vous lui donner le nom de providence ? Vous ferez encore mieux : car c'est de lui que sont émanées ces lois invariables, selon lesquelles le monde se meut, et déploie toutes ses forces. Direz-vous que c'est la nature ? ce ne sera point une erreur : car il est l'origine de toutes choses, et c'est son esprit qui anime notre existence. Le nommerez-vous le monde ? ce ne sera pas vous abuser : car il est tout ce que vous voyez, tout est transfusé dans ses parties, et subsiste par sa propre vertu. C'est ainsi que l'ont cru les Etrusques; et c'est pour cela qu'ils regardaient la foudre comme envoyée par Jupiter, parce que rien ne se fait sans lui (1) ». Il est donc constant, de l'aveu de Sénèque, que le Jupiter des Etrusques était différent de celui des Romains : c'était un Jpiter, tel que les bons philosophes et les théologiens même les plus scrupuleux, à part le nom, n'auraient pas de difficulté de qualifier de vrai Dieu, comme le désignent les expressions du passage que nous venons de rapporter.

Quel Jupiter reconnaissaient les Etrusques.

Janus premier Dieu adoré des Etrusques.

Pour procéder avec ordre dans l'examen de la religion Etrusque, d'après l'ébauche que nous en avons donnée, nous commencerons par les Dieux qui étaient particuliers à cette nation, puis nous passerons à ceux qui lui ont été communs avec les autres peuples. A la tête des Dieux de l'ancienne mytologie nous voyons figurer, du moins quant aux Etrusques, non pas Saturne, comme l'a écrit l'auteur récent que nous avons déjà cité plusieurs fois, mais Janus. Qui ne le croirait en effet, en entendant dire au même auteur que : « les prières et les invocations des anciens commençaient par Janus, et que même dans les chants Saliaires il était salué du titre sublime de Dieu des Dieux, comme s'il eût été l'origine de

(1) *Quaest. Natur.* liv. II. chap. 45.

tout ce qui avait été crée par eux ? Si les Etrusques avaient regardé Saturne comme le premier des Dieux, ils ne lui auraient sans doute pas fait l'injure de le mettre sans aucune raison après Janus. Quand on cherche dans les livres ce qu'était ce Janus, on y trouve tant de choses, qu'on est étonné qu'elles aient pu être imaginées. Pour ne pas fatiguer l'esprit de nos lecteurs en les raportant toutes ici, nous nous bornerons à un petit nombre de celles qui paraissent les moins mélangées de fables. Outre ce qui vient d'être dit, on lit dans Macrobe et dans Servius Maurus (1), que Janus régnait dans le pays appelé aujourd'hui Italie, et qu'il y donna asile à Saturne qui était fugitif, avec lequel il partagea ensuite l'autotité royale, en reconnaissance de la culture de la vigne, de la faux et du bienfait de la civilisation que celui-ci avait introduit dans ses états. Cicéron (2) dit qu'on croyait anciennement que Janus était le premier dans les sacrifices, et que c'était de lui qu'était dérivé le nom de *januæ* donné aux ouvertures par lesquelles on entrait dans les maisons. Servius nous fournit plusieurs preuves de l'antiquité du culte rendu à Janus dans ses VII.e et XII.e livres, où il dit que les Romains ayant pris Phalerium ville de Toscane, ils y trouvèrent la statue de Janus avec quatre fronts, ou visages; et que Romulus et Titus Tazius, après l'alliance conclue entr'eux, firent à Janus une statue à deux faces, comme signe emblêmatique des deux peuples. Mais la plus forte raison qu'on ait de regarder Janus comme le premier Dieu qu'adorèrent les Etrusques, c'est de le trouver dans tous les auteurs Latins honoré du titre de père. Non content de lui donner ce nom, Caton le place encore avant Jupiter, et c'est de même sous cette qualification que le désignent Tite-Live, Virgile, Horace et Ovide, sans compter Sénèque, Martial, Juvenal, et une infinité d'autres écrivains venus après eux. A voir enfin que tout concourt à nous prouver que Janus a été la première divinité que les hommes aient invoquée, que le premier mois de l'année a emprunté son nom de lui, que la vénération qu'il avait inspirée l'a fait considérer comme l'arbitre de la paix et de la guerre, et que de préférence à tous les autres Dieux on lui a donné le doux nom de père, on ne peut se défendre d'être intimément persuadé qu'il a été avant tout autre l'objet des hommages des premiers habitans de l'Italie.

(1) Saturnal. lib. I. cap. 7, ad lib. VIII. Æneid.
(2) Liv. I. *de Nat. Deorum.*

Saturne n'est pas le même que Janus.

Qu'à Janus on veuille faire succéder Saturne, nous n'y voyons point de difficulté. Mais Guarnacci ne trouvera pas mauvais que nous fassions de l'un et de l'autre deux êtres différens: car s'il établit son opinion sur des raisonnemens pour prouver l'identité de Janus et de Saturne ou Chronos, nous fondons la nôtre sur le texte même des historiens et des poètes de l'antiquité, qui les distinguent constamment l'un de l'autre. C'est ce que font particulièrement Cicéron, Plutarque, Macrobe et Virgile en plusieurs endroits. On ne voit jamais Tite-Live et tous les autres écrivains qui ont rapporté des faits relatifs à Janus, confondre ce Dieu avec Saturne. L'opinion de Guarnacci, dégagée de l'interprétation forcée quelle prête au sens naturel de ces témoignages historiques, ou plutôt de ce qu'elle a d'évidemment contradictoire à celle de presque tous les anciens écrivains, trouverait peut-être plus de partisans. Saturne, comme nous l'avons déjà observé, descendit ou parut, dit-on en Italie du tems de Janus qui y régnait alors, et y apporta les premières notions de législation et d'agriculture, en mémoire de quoi il fut toujours représenté depuis, tenant une faux dans la main droite. Macrobe voit dans cet instrument un autre emblême, celui de la moisson ou de la destruction, en ce que Saturne, qui est le tems ou Chronos, moissonne et consume tout (1). C'est aussi l'avis de Cicéron, qui dit que Saturne a été ainsi appelé *quod Saturetur annis* (2). Tous les auteurs s'accordent à donner une femme à Janus ainsi qu'à Saturne. Celle de Janus, au dire d'Ovide, fut une certaine Venilia, qui, selon les compilateurs de l'Histoire Universelle, fut mère d'un fils, et, selon ce poète, d'une fille.

Quelles femmes on a données à Janus et à Saturne.

Ille colit Nympham, quam quondam in colle Palati
Dicitur ancipiti peperisse Venilia Jano (3)

Mais Ovide étant le seul qui fasse mention de cette Venilia, plusieurs hésitent à lui prêter foi. D'autres écrivains, tels que Protarque Trallianus, et Iginus dans Macrobe, ont donné pour femme à Janus Cameses (4), que quelques-uns croient avoir été une étrangère revêtue par Janus de la dignité royale, et que d'autres regardent comme sa sœur et sa femme en même tems. Les auteurs s'accordent

(1) Saturnal. liv. I. chap. 8.
(2) *De Nat. Deorum.* liv. II.
(3) Métamorph. liv. XIV. vers. 333.
(4) Saturnal. liv. I. chap. 7.

davantage sur le nombre des enfans qu'a eus Janus de cette autre f·mme. Servius suppose qu'il eut pour successeur Tiberinus, né de Camesène. On lui donne en outre quatre filles qui s'appelaient; la première Camasène, la seconde Clisthène, la troisième Canens ou Canente; le nom de la quatrième est inconnu. Les deux premières étaient, dit-on, filles de Camesène, et les deux autres de Venilia. Ainsi la Nymphe désignée dans les vers d'Ovide, aurait été Canente, nom qui, selon quelques-uns signifie prêtresse, ou chanteuse en vers d'oracles; et en effet le poète semble la considérer comme une chose divine et sacrée, dans ces deux autres vers qui suivent les premiers:

Nec Venere externa socialia foedera laedam
Dum mihi Janigenam servabunt fata Canentem.

Arnobe (1) fait mention de *Fontus* fils de Janus, lequel aurait joui aussi des honneurs divins, si toutefois c'est le même que celui dont parle Varron (2), en mémoire duquel furent instituées les fêtes appelées *Fontinalia*, qu'on célébrait à Rome le treize octobre.

Les historiens et les fabulistes donnent également à Saturne une femme, qui serait Ops, ou la terre, et font naître de ce mariage cette foule d'enfans si célébrés des poètes, et dont il est inutile de rappeler ici les noms. A défaut de monumens Etrusques qui nous aient conservé le portrait de Saturne, il faut se contenter du peu que nous en avons déjà dit, ou bien avoir recours aux images qu'en ont tracées les Grecs. Quant à Janus, quoique l'histoire nous apprenne qu'on lui érigea des statues à deux faces, et que Rosinus en particulier prétende qu'on trasporta de Phalerium à Rome une statue de ce Dieu, qui avait quatre faces, laquelle fut placée dans le forum transitoire, il ne nous a pas été possible, malgré tous les soins que nous nous sommes donnés, de découvrir un seul monument, sur lequel on puisse établir une certitude. On n'a tout au plus à ce sujet que quelques médailles où est représentée une tête à deux faces, ornées quelquefois de guirlandes faites de pepins de raisin, dans lesquelles Guarnacci a cru reconnaître l'emblême de Janus *vitifère*, ou, comme l'appelle Virgile, *Vitisator*. Mais nous aurons peut-être occasion de voir ailleurs combien est incertain le jugement des érudits sur ces médailles.

(1) Arnob. contra Gent. lib. III.
(2) Varr. De Ling. Lat. lib. IV.

Vertumne, Dieu des Etrusques.

Après Janus et Saturne nous placerons les autres divinités qu'on regarde comme ayant été particulières aux Etrusques. Nous indiquerons pour la première Vertumnus, ou Vortumnus, comme il a plu à quelques-uns de l'appeler. Il y a un commentateur d'Ovide (1), qui prouve, ou croit avoir prouvé, que Vertumne régna en Etrurie immédiatement après Tiberinus. Properce, Ovide, Horace, Asconius Pedianus en parlent longuement comme d'un Dieu très-ancien de l'Etrurie : Properce donne même à entendre qu'il était singulièrement honoré à Bolsena, en lui fesant dire dans ces vers :

Tuscus ego, Tuscis orior, nec pœnitet inter.
Prœlia Volsinios deseruisse lares (2).

Et en effet, ses soins et son zèle pour les progrès de l'agriculture, l'art de greffer les arbres dont il l'enrichit, durent le faire renommer de son vivant, et révérer comme un Dieu après sa mort. Properce, dans une de ses élégies, met encore sous sa protection les herbes qu'on cultive dans les jardins, et les fleurs qui croissent dans les prés. Aussi les anciens en ont-ils fait un Dieu presqu'universel. On le trouve nommé comme l'époux de Pomone; il a partagé avec Cérès l'honneur des autels; les marchands et les agriculteurs lui ont adressé leurs hommages : on lui a élevé des temples et des statues, comme Janus en avait à Rome dans la partie du forum où se trouvaient les écrivains et les marchands de livres. Que d'idées n'a pas fait naître le seul nom de Vertumne! Les uns le font dériver de l'attention qu'avait ce Roi prudent, de consulter en tout la volonté et le bien de ses sujets; les autres du pouvoir qu'ils lui donnent de régir l'esprit humain, du mot *vertendo*. Qui le dit Dieu du Tibre, pour avoir détourné le cours de ce fleuve : qui croit qu'il a été ainsi appelé, parce qu'il a la faculté de faire changer aux hommes de pensée, ou de prendre lui-même différentes formes. Toutes ces interprétations et autres semblables, qui sont plutôt des allusions que des étymologies, avaient donné lieu à deux proverbes fameux chez les Latins, l'un dont se sert Horace dans la VII.ᵉ satire de son second livre : *Vertumnis . . . . natus iniquis*, né disgracié de Vertumne, pour désigner un homme inconstant et versatile; et l'autre *Vertumno inconstantior* qui a la même sigification. Ces considérations nous rappellent un passage de Varron (3), d'après lequel

(1) *Antonius Funensis* ad lib. VI. *Fastor. Ovidii.*
(2) Lib. IV. Eleg. 2.
(3) Lib. IV. pag. 8. *Edit. Parisiens.*, anni 1530.

on peut fixer à-peu-près l'époque où le culte de ce Dieu passa de l'Etrurie à Rome. Dans une des parties du territoire qui avoisine la ville, le premier objet, dit-il, qui frappe la vue est le mont Celius, ainsi appelé du nom de Celius Vibenna, capitaine Etrusque de distinction, qu'on dit être venu avec des troupes au secours de Romulus contre le Roi Latinus. . . . . C'est de ce chef que le faubourg Tosco a pris son nom, et c'est pour cela qu'on y voyait Vertumne, qui était une des principales divinités de l'Etrurie. Si les Romains ont reçu de cette contrée le Dieu Vertumne, il est naturel de penser qu'ils en ont aussi emprunté les fêtes Vertumnales, qu'on célébrait en son honneur. Quand on voit dans les anciens auteurs Janus et Vertumne toujours nommés séparément, il n'est plus permis de soutenir avec Guarnacci, que Vertumne n'était que Janus sous ce nom.

Volumnus, Volumna, Voltumna, autres Dieux.

Volumnus, Volumna, Voltumna étaient encore d'autres Dieux particuliers aux Etrusques. On fesait au premier des sacrifices, non pour en obtenir des honneurs ni des richesses, mais un esprit sain (1). Volumna partageait les hommages avec ce Dieu; son nom dérivé de *Vola* mot Etrusque, qui signifie *arx* ou *urbs*, fait présumer qu'elle présidait aux tours ou aux villes fortifiées (2). Cependant la Déesse Voltumna jouissait encore de plus de célébrité que ces deux premières divinités en Etrurie, car c'est dans le temple qui lui était consacré que se tenaient les assemblées de la nation, où se traitaient les affaires les plus importantes de l'Etat. On ignore quels étaient ses attributs, et quelle espèce de sacrifices on lui offrait: le lieu même où elle avait son temple est inconnu: Alexandre Alessandri le place sur le mont Ciminus à peu de distance de Bolsena, et Cellarius aux environs de Viterbe.

Déesse Norcia.

Un autre objet de culte pour les Volsiniens appartenans à l'Etrurie était la Déesse Norcia, Nurcia, Nercia ou Narcia, à laquelle ces noms et une quantité d'autres étaient donnés. Celui qui nous l'apprend est Tite-Live, lequel contre sa coutume nous cite son auteur, qui est un certain Cincius, dont il vante l'exactitude en matières semblables (3). Le même écrivain nous apprend en même tems une chose assez importante, c'est que de son tems on

(1) V. *D. August.* liv. IV. *De Civit. Dei* chap. 21. *Persii* Sat. II. *Joan. Rosini* liv. II. *Antiq. Roman.* chap. 19.

(2) V. liv. V. *Comment. Raphael. Mapphei Volaterrani.*

(3) V. Liv. VII.

voyait dans le temple de cette Déesse à Bolsena des clous fixés dans les murs, pour marquer le nombre des années. Mais combien cette notion serait plus intéressante pour nous, s'il avait indiqué le nombre de ces clous! On lit dans Festus Pompée qu'on les appelait clous annuels: chaque année on en plantait un dans les murs du temple, et leur totalité indiquait le nombre des années écoulées. On voit encore ici une différence assez remarquable entre les Etrusques et les autres nations. Les Romains, au moins depuis l'expulsion des Rois, comptaient les années par leurs Consuls; les Grecs par leurs Olympiades, ou leurs Archontes; les Crétois par de petits caillous de diverses couleurs, et les Etrusques par des clous enfoncés dans les murs des temples, où la sainteté du lieu les rendait inviolables. D'après certaines ressemblances, et de l'avis de quelques écrivains, la Déesse Norcia devait être la même chose que la Fortune. On ne sait pas précisément sous quelle forme elle était représentée; mais si c'était vraiment la Fortune, elle n'aura pas différé de celle de Preneste, dont la statue, au dire de Cicéron, tenait un Jupiter enfant entre les bras: d'autres ont prétendu, selon Pausanias, qu'on la représentait aussi quelquefois avec Plutus Dieu des richesses, également en bas âge. L'auteur des explications et des conjectures qui ont été publiées sur l'ouvrage de Dempster, donne à la planche 42 la copie d'une statue en marbre, découverte à Volterra avec un enfant entre les bras, dans laquelle il ne serait pas éloigné de voir l'image de la Fortune.

Autres Divinités particulières aux Etrusques.

Les autres Divinités honorées chez les Etrusques étaient Viridianus à Narni, Valenza, Otricoli, Ancaria à Fiesole, Picunnus et Pilunnus, Maïa, Angerona, Carna, Bona, Salacia, Venilia, Fauna: divinités qu'on croit avoir été particulières au Latium, et qui étaient également révérées chez les Etrusques, d'où sont sortis les autres peuples d'Italie. Il faut en dire autant du Sabum, Sancum ou Sanctum des Sabins d'après ces paroles de Varron: *Sanctum a Sabina* lingua, *et Herculem a Græca*: ainsi que de Neriene Déesse de la force, de Vacuna, Larunda, Matuta, Feronia, Marica, Volturna, et d'une foule d'autres divinités, qu'on trouve citées de tems à autre dans Varron, Tertullien, Gellius, Arnobe, ainsi que dans les anciens poètes Latins, leurs commentateurs et les scholiastes. Nous terminerons cette partie des premiers Dieux originaires de l'Etrurie, par quelques observations relatives à Picus et à Faunus. Virgile,

Picus.

dans sa généalogie du Roi Latinus, le fait descendre de Saturne:

La nymphe Marica, si chère aux Laurentins,
Et Faune, dieu champêtre adoré des Latins,
Lui donnèrent le jour: Faune eut Picus pour père;
Et du sang de Picus l'orgueil héréditaire
Remontait à Saturne, ayeul de ses ayeux (1).

Ici l'histoire de Picus se confond tellement avec la fable, que n'osant nous flatter de pouvoir y répandre quelques lumières, nous nous bornerons à rapporter ce qui a été dit à ce sujet. Il parait que Picus était Roi des Latins, et qu'il avait pour femme Canente, qu'Ovide nous donne, comme nous l'avons observé plus haut, pour fille de Janus et de Venilia. Virgile nous apprend encore ici que Picus, le vieux Roi de Laurente, avait fait construire dans la partie la plus élevée de la ville un vaste et magnifique palais orné de plus de cent colonnes, et que du tems du Roi Latinus:

Là, d'un peuple fidèle éternisant l'hommage,
Le cèdre, de leurs rois a conservé l'image:
Italus, Sabinus, qui, la serpette en main,
Annonce que la vigne est son bienfait divin:
Saturne, Dieu du tems, Janus aux deux visages;
Cent autres souverains. . . . . .

Puis venant au portrait de Picus il le décrit ainsi:

Lui-même s'appuyant sur son sceptre augural,
Dans sa courte tunique, ornement martial,
Un bouclier au bras, de la porte sacrée
Picus, son noble ayeul, ornait l'auguste entrée;
Picus, qui des coursiers savait dompter l'essor.
Circé l'aimait: Circé, de sa baguette d'or
Le toucha, le vêtit de ses plumes nouvelles,
Et de riches couleurs elle émailla ses ailes (2).

Cette métamorphose est rapportée toute entière par Ovide; mais Denis l'a en quelque sorte défigurée comme on le voit par ce passage: *Apud Aborigenis aviis divinitus missa, quam ipsi picum . . . . nominant, idem faciebat in columna lignea*: le pivert rendait ses oracles d'un tronc d'arbre, comme la colombe du creux d'une chêne dans

(1) Enéide liv. VII. Traduct. de Dellile.
(2) Ibid.

la forêt de Dodone (1). Malgré ce mélange de notions historiques et fabuleuses, il est aisé de reconnaître ici qu'on ne peut attacher le sens de cette dernière épithète au culte rendu à Picus chez les Etrusques dont il était une des divinités, non plus qu'à la baguette quirinale, à la courte tunique, ou au bouclier avec lequel Virgile, ce peintre fidèle des mœurs et des usages des peuples, représente le vieux Roi Picus. Qu'il nous soit permis de faire remarquer en passant, de quelle antiquité l'usage de la baguette augurale, de la tunique et du bouclier est en Italie.

Faune. Faune, fils de Picus, était aussi un dieu qu'on fesait l'égal de son père. Nous aurons encore recours à Virgile pour connaître les particularités de ce Dieu :

Latinus s'épouvante, au temple paternel
Il vole du Dieu Faune interroger l'autel,
Perce la sombre nuit de l'antique Albunée (2).

(antique forêt où l'on venait consulter ce Dieu de tout le Latium, et de toute l'Italie),

Qu'entoure un noir marais d'une onde empoisonnée,
Et dont les flots sacrés épanchés en torrens,
Font retentir des bois aussi vieux que le tems.

Quels rites observait le prêtre pour rendre le Dieu propice aux vœux de ceux qui l'invoquaient ? le même poète nous l'apprend :

Là, quand le prêtre aux dieux a présenté ses dons,
Et des béliers sacrés arraché les toisons,
Quand son corps assoupi presse leurs peaux sanglantes,
Il voit dans son sommeil mille formes errantes, etc.

Que fesaient cependant les dévots, et quels sacrifices devaient-ils offrir ? Le poète nous l'explique admirablement par ce peu de mots :

Le roi pénètre au sein de ces forêts antiques,
Presse pendant la nuit les toisons prophétiques,
Attend l'auguste oracle, et soudain une voix
Arrive jusqu'à lui du silence des bois.

(1) Lib. I. pag. 12.
(2) Æneid. Lib. VII.




18.
Fumagalli f.

On n'a plus à se plaindre de manquer de monumens analogues à son sujet, quand on a des descriptions aussi exactes, et qui peuvent échauffer l'imagination la plus froide et la plus stérile. Les artistes offriraient à notre admiration des tableaux animés, et des scènes pleines de verve et de vérité, s'ils se rappelaient de tems à autre que Virgile, ce peintre inimitable de la belle nature, leur en fournit dans son poème les sujets les plus intéressans. On voit à la planche 15 comment était représenté Faune, d'après un morceau de sculpture publié pour la première fois par Micale, et que nous avons pris en grande partie pour modèle.

Après l'aperçu que nous venons de donner de quelques-uns des Dieux particuliers à l'Italie ou à l'Etrurie, on sera peut-être bien aise de savoir quel est celui d'entre eux qu'elle eut de commun avec les autres pays. Jupiter parait devoir être placé au premier rang: car quoiqu'on le trouve désigné dans les livres de Tagète sous le nom de *Vejovis*, ou *Vejove*, comme l'ont cru deux écrivains célèbres (1), les attributs qu'on lui donne font assez connaître, que le mot *Jove* est une syncope du mot Etrusque *Vejove*. Quoiqu'il en soit, ce Dieu était représenté armé de la foudre, et présidait au conseil des Dieux. Douze divinités principales, surnommées en Etrusque *Consentes* ou *Complices* composaient le conseil du Dieu suprême, avec lequel ils partagent l'empire du monde. Sénèque qui nous a donné des idées si avantageuses du Jupiter Etrusque, nous apprend plus particulièrement encore, d'après le témoignage de Cecinnas, philosophe versé dans les antiquités Etrusques, à quelle fin, et avec quelle réserve ce Dieu se servait de la foudre; « Les Etrusques disent que c'est Jupiter qui lance la foudre, et par trois coups différens; le premier n'offense pas, et n'est qu'un avertissement donné de la part de Jupiter même; le second vient aussi de lui, mais avec la participation de son conseil, attendu qu'il convoque les douze Dieux. Ce foudre produit à la fin quelque bien, mais il n'est encore alors qu'un présage de digrâces (2). Les hommes, soit par ignorance ou par oubli de la toute-puissance de Dieu, ont commencé de bonne heure à lui donner des conseillers et des coopérateurs. Cependant nous n'avons pas encore trouvé jusqu'ici les bassesses et les turpitudes, que tant d'autres nations ont imputées à leur Jupiter. Les érudits prétendent que l'histoire fait monter jus-

Vejovis *ou Jupiter.*

(1) Amm. Marcell. XVII. 10. *Servius Æneid.* Liv. VIII. vers. 398.
(2) Liv. II. chap. 41. Natural. Quaest.

qu'à trois cents les divinités connues sous ce nom, et donnent pour raison de cette étonnante multiplicité, l'usage où ont été presque tous les peuples de donner, comme d'un consentement unanime, le nom de Jupiter aux Princes qui les ont gouvernées. De là les Jupiter Crétois, Athénien, et une foule d'autres, dont le souvenir s'est éclipsé devant la fortune et la puissance de celui-ci, qui a conservé cette supériorité, à la faveur de celle que le peuple chez lequel il était adoré s'était acquise dans les arts et dans les sciences. Il n'en est pas moins vrai, d'après ce qu'on vient de voir, que Jupiter était révéré particulièrement des Etrusques comme le maître de la foudre, et l'on ne doit pas s'étonner par conséquent, qu'ayant étudié la nature de ce Dieu avant et plus attentivement que tant d'autres peuples, les Etrusques en aient composé leurs livres concernant les aruspices, la foudre et les cérémonies du culte, dont il est si souvent parlé chez les Romains, et particulièrement dans le livre *de divinatione* de Cicéron.

Mais en quoi consistait cette étude? Il parait quelle était très-étendue: car on lit dans Furius Fulgentius (1), que les connaissances des Etrusques dans cette science avaient été recueillies dans quinze volumes par les soins de Labeon. Cicéron nous apprend encore (2) que les Etrusques avaient divisé le ciel en seize parties, pour pouvoir désigner d'une manière précise de quel côté était venue la foudre; et il ajoute que, d'après certains réglemens adoptés à Rome à l'exemple des Etrusques, il était défendu d'assembler les Comices dans les tems orageux accompagnés d'éclairs et de tonnerres. Pline (3), naturaliste et physicien, dit que les livres Etrusques fesaient mention de neuf Dieux qui lançaient la foudre, dont ils distinguaient onze espèces différentes, trois desquelles étaient lancées par Jupiter; mais que les Romains n'en reconnaissaient que de deux sortes, celle du jour qu'ils attribuaient à Jupiter, et celle de la nuit qu'ils donnaient à Summanus, ce qu'on croit être Pluton ou le Dieu des ombres. Les partisans des deux électricités ne seront pas peu surpris sans doute, de voir que les Etrusques les ont précédé dans l'étude de ce phénomène, qui ne pouvait être d'aucun intérêt pour Pline ni pour Sénèque, cette science étant encore ensevelie dans les plus épaisses

(1) *Furius Fulgentius in Libel. ad Chalcidium de Vocibus antiq. in dictione* Labeo.

(2) Lib. II. *de Divinat.*

(3) Liv. II. chap. 52.

ténèbres: voici comment en parlent ces deux philosophes: *Etruria erumpere e terra quoque fulmina arbitratur, quae*, ajoute Pline, *infera appellat*, qu'il appelle inférieurs ou d'en bas, par opposition à ceux qui viennent d'en haut, et qu'on appelerait en latin *supera*. Pline, après avoir parlé avec la plus grande indifférence de cette doctrine philosophique, continue en disant: « On lit dans les annales Etrusques que l'on provoquait l'action de la foudre, ou qu'on l'obtenait au moyen de prières et de certaines cérémonies. Le bruit s'est conservé en Etrurie d'un exemple de ce dernier phénomène, lors des ravages exercés dans les campagnes de Bolsena par un monstre nommé en Etrusque Volta, à l'occasion duquel le Roi Porsenna invoqua une de ces foudres: Lucius Pison nous apprend également dans ses annales, que la même chose s'était faite plusieurs fois par Numa et bien auparavant. Tullus Ostilius fut frappé de la foudre, pour avoir voulu tourner en ridicule cette pratique religieuse. . . . . Outre les Jupiter, Stator, Tonnant, et Férétrien, il y a eu encore l'Elicien (1), ou Jupiter Evocateur, c'est-à-dire qui évoque la foudre. Cicéron rapporte que dans l'Etrurie, pays frappé de la foudre, *de Coelo tacta*, on observait avec beaucoup de soin tous les phénomènes de la nature, pour y attacher ensuite une signification (2), et qu'à Rome on recourait pour les mêmes causes aux devins ou aux aruspices Etrusques (3). On sait d'ailleurs, d'après le témoignage de cet orateur et celui de tous les historiens Latins, que dans les premiers siècles de la république Romaine, on envoyait en Etrurie six ou dix jeunes gens des plus nobles familles, pour y être instruits dans la religion et l'art des aruspices Toscans, dont le crédit se soutint long-tems après la fondation de Rome, et jusques dans le quatrième siècle de l'ère Chrétienne sous l'empire de Constantin et de Julien, tant était grande l'opinion qu'on attachait à ces institutions. C'était par une des conséquences de cette science fulgurale, qu'on cachait en terre les restes de ce qui avait été frappé par le feu du ciel, qu'on déclarait impurs les lieux qui en avaient été atteints, et qu'il était défendu d'y passer avant qu'ils eussent été purifiés: cérémonie qui, sur le territoire même de Rome, était réservée aux aruspices Etrusques, et dans laquelle on immolait une brebis de

(1) Plin. Lib. II. chap. 53.
(2) Lib. I *De Divinat.*
(3) *De Legibus*. Lib. II. chap. 9.

deux ans, ce qui fit donner à ces mêmes lieux le nom de *bidental* si souvent usité chez les Latins. C'est également de ce prétendu pouvoir de Jupiter sur la foudre, que ce Dieu emprunta les surnoms de *fulminator*, *fulgurator*, *fulgerator*, *fulguriator*, qu'on trouve dans certaines inscriptions antiques rapportées par Gruter et autres antiquaires (1).

Dieux composans le conseil de Jupiter.

Le conseil de Jupiter était composé, comme nous venons de le dire, de douze divinités, dans le nombre desquelles Marzian Capella comprend le Tonnant lui-même: *bisseni cum eodem Tonante numerantur* (2). Il convient de donner à cet égard quelques notions plus détaillées. Arnobe croit nous apprendre la raison pour laquelle les membres de ce conseil ont été appelés *Consentes ac Complices* en Etrusque, en disant : *quod una oriantur, et occidant una* (3): il les divise en six mâles et autant de femelles, peu susceptibles de compassion : leurs noms étaient ignorés, et selon le rite Etrusque, c'était un sacrilège que de les nommer. On prétend néanmoins que ces noms se trouvaient dans le droit Pontifical Romain, et que ce sont ceux cités dans ces deux vers d'Ennius rapportés par Marzian Capella (4).

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

A ces Dieux, comme l'observent Pomponius Letus, et Celius Rodiginus (5), l'antiquité avait consacré les douze mois de l'année, savoir; janvier à Junon, fevrier à Neptune, mars à Minerve, avril à Vénus, mai à Apollon, juin à Mercure, juillet à Jupiter, août à Cérès, septembre à Vulcain, octobre à Mars, novembre à Diane, et décembre à Vesta. A en croire Diodore de Sicile (6), ces noms ne sont autre chose que ceux des signes du zodiaque, dans lesquels l'année fait sa révolution. Nous nous réservons de faire connaître

(1) Ceux qui désireraient savoir s'il y a d'autres particularités concernant la science fulgurale, pourront consulter les Gloses d'Isidore. Olivieri *Marmor.* Pisaur. pag. 56 et 59. Danzetti etc.

(2) Lib. I. *Satyrici.*

(3) Lib. III. Cont. Guat.

(4) Lib. XV.

(5) Lib XXV. chap. 30.

(6) Lib. III. Bibliotech.

successivement les exceptions que peut souffrir la nomenclature ou l'antiquité qu'on vient d'assigner à ces divinités.

Sans nous engager à suivre en cela aucun ordre, nous commencerons par Junon. Cette Déesse était tellement révérée en Etrurie, qu'au rapport de Servius, appuyé sur le témoignage des personnes versées dans la connaissances des choses Etrusques, les fondateurs des villes ne comptaient pour villes bien policées que celles qui avaient trois portes et autant de temples dédiés à Jupiter, à Junon et à Minerve (1). Les villes de Falerium, Veïes et Pérouse rendaient un culte particulier à Junon; et Tite-Live nous a transmis une formule de prière qu'il met dans la bouche des Véiens, et qui est conçue en ces termes: *Te simul, Juno regina, quae nunc Vejos colis, precor, ut nos victores in nostram, tuamque mox futuram urbem sequare, ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat* (2). L'adverbe *simul* indique qu'il y avait d'autres divinités invoquées dans cette prière, et c'eût été un crime que d'omettre cette invocation avant de commencer une expédition militaire. Cette remarque nous conduit à en faire une autre, dont le sujet est attesté par plusieurs auteurs. Ce n'était pas seulement à l'occasion des déclarations de guerre, mais encore en cas de siége d'une ville et d'un danger quelconque, qu'on adressait des prières à Junon et autres divinités tutélaires, pour qu'elles n'abandonnassent pas les villes et ne passassent point du côté des ennemis; et dans la crainte que cela n'arrivât, on attachait leurs simulacres avec des chaînes, ou bien on en remplissait de plomb l'intérieur, pour les rendre plus pesans et plus difficiles à transporter ailleurs. Tite-Live et Plutarque rapportent un fait qui est trop intéressant dans notre sujet pour être passé sous silence. Les Romains, sous le commandement de Furius Camillus, s'étaient enfin emparés de Veies; et comme il entrait déjà dans les vues du gouvernement d'enrichir l'état des objets précieux qui pouvaient se trouver dans les villes prises par ses troupes, celles de Camille envoyèrent à Rome un simulacre de Junon que possédaient les Véiens. Des jeunes gens d'élite furent pris dans l'armée pour le transporter; après s'être soigneusement lavés tout le corps et revêtus de robes blanches, ils entrèrent dans le temple, et approchèrent respectueusement leurs mains de la statue, qu'il n'était permis de toucher, selon les rites Etrusques,

Junon.

(1) Servius ad Æneid. Lib. I. v. 421.
(2) Tit. Liv. I. Decad. Lib. V.

qu'à un prêtre d'une famille distinguée. Dans cette circonstance, un d'eux, soit par une inspiration divine, soit par une heureuse saillie, ayant adressé à la Déesse ces paroles: Veux-tu, ô Junon, aller à Rome? Tous les autres s'écrièrent aussitôt qu'elle avait fait signe qu'oui: on ajouta de suite qu'on l'avait même entendu prononcer le mot volere (1).

Malgré les particularités peu ou point du tout croyables dont ce récit est accompagné, on ne laisse pas de voir qu'il ne faut pas juger de même des cérémonies et du respect avec lequel il fallait s'approcher de la statue de la Déesse. Le culte rendu à Junon était très-répandu, et datait de la plus haute antiquité dans toute l'Italie. A Gabies on lui avait dédié un temple fameux, dont on a decouvert les restes dans les ruines de cette ville. (2). Les peuples de Laurente, d'Aricia, de Tivoli, de Préneste et de Lanuvium lui avaient consacré un mois (3); et Cicéron dit, en parlant de la Junon de Lanuvium, qu'elle recevait les prières de ses adorateurs, armée et revêtue d'une peau de chèvre (4). Les Sabins révéraient une Junon Curiti, ou armée d'une lance, et lui adressaient une prière particulière (5). On lui éleva des temples somptueux dans le Picenum (6). Cette Déesse était le génie favorable anciennement invoqué des femmes, et les hommes juraient par son nom, peut-être avant d'avoir juré par ceux d'Hercule et de Castor.

Culte de Junon très-étendu en Italie.

L'antiquité reculée et l'extension du culte de cette Déesse nous donnent fortement à penser, que les Romains l'avaient emprunté des Etrusques et non des Grecs, et que pour découvrir l'origine de son institution il faut remonter à des tems antérieurs à la fondation de Rome. Ce qui nous laisse cependant une juste appréhension, c'est que les patères Etrusques, si souvent citées par les érudits, ne représentent pas de véritables Divinités Etrusques, mais des Divinités Grecques, ou un mélange des unes et des autres. Nos craintes à cet égard ne sont pas sans fondement: car si, comme il le parait à un auteur

Le culte de Junon peut-être passé de l'Etrurie chez les Romains.

(1) Tit. Lib. I. Decad. Lib. *ut supra.* Pour plus de satisfaction qu'on voie encore Plutarque dans la vie de Furius Camille.

(2) Virgil. VII. v. 682. Silv. XII. V. Visconti. *Monum. Gambini.*

(3) Ovid. Fast. Lib. VI.

(4) *De Nat. Deor.* Lib I. 24 et une belle statue de cette Déesse. V. dans le Musée Pio-Clément. T. II. pl. 31.

(5) Servius Æneid. Lib I. v. 20.

(6) Strabon Lib. I. Silvius Lib. VIII.



1



D.Bonatti f.

2



récent (1), l'âge de ces patères ornées de figures et d'inscriptions, peut être fixé au cinquième ou sixième siècle de Rome, (et déjà la mytholoige Grecque commençait à être connue en Italie), il est bien probable que les divinités qui y sont représentées, devaient avoir quelque particularité conforme à l'esprit de cette mythologie: nous verrons en effet bientôt qu'il ne s'agit pas seulement de simples particularités, mais encorê de quelques divinités Grecques qui furent aggrégées à celles des Etrusques. Passons d'abord à l'examen de quelques-unes de ces patères, et nous en tirerons des notions qui vaudront mieux que tous les raisonnemens possibles, pour nous instruire des variations qu'a subies la mythologie Etrusque. Voy. la planche 15 n.° 1. C'est une patère où est représentée la naissance de Minerve sortant du cerveau de Jupiter: on y reconnait au premier coups-d'œil le Roi des Dieux, nu par devant à la manière dont le représentaient les Grecs et les Latins, et couvert d'un manteau par le bas. Il a sa main droite posée sur une pique ou un sceptre, et tient de la gauche un foudre fait en forme de lance. Il est assisté par deux espèces de sages-femmes, qui ont l'air de lui prêter leurs soins: on voit à l'écart Mercure vêtu d'une courte chlamyde, tout émerveillé et armé d'une hâche, avec laquelle la mythologie Grecque lui fait ouvrir la tête de Jupiter. Voilà donc le Jupiter Etrusque devenu Grec par ce monstrueux accouchement, sur lequel l'histoire, ni les monumens les plus anciens de ce peuple ne nous ont conservé aucune allusion.

Mais il importe d'entrer ici dans quelques explications, au sujet des caractères gravés sur cette patère et sur toutes les autres que nous aurons occasion d'examiner; caractères qui, par une sorte de ressemblance avec ceux des Grecs, pourraient faire douter qu'ils ne sont pas Etrusques, et que certains accidens qu'on y remarque et les ornemens mêmes dont elles sont revêtues, ne le sont pas davantage. La première raison qui nous détermine à considérer ces patères pour des ouvrages Etrusques, c'est, comme nous l'assure Bonarotta, qu'elles ont été trouvées dans les environs de Chiusi, c'est-à-dire à-peu-près dans le cœur même de l'Etrurie. La seconde, c'est que malgré l'espèce de ressemblance que présentent la forme et la disposition de quelques-unes de ces lettres avec celles des Grecs, on y trouve néanmoins de grandes différences, surtout dans certains noms, tels que ceux de Tina donné à Jupiter, de Minerve, de Turms, de

(1) V. l' Italia avanti ec. Vol. II. pag. 78.

Sethlans donnés à Pallas, à Mercure, à Vulcain, et autres semblables, qu'il est aisé de reconnaître comme n'ayant jamais appartenus à la langue Grecque: car il ne parait pas que le costume Etrusque ait jamais souffert d'altération remarquable en matière de religion, pour avoir pris quelque teinte du costume des Grecs; et lorsque cela se voit, Bonarotta observe encore que la foudre dans la main gauche de Jupiter, ainsi que la longue chevelure de Mercure sont des particularités étrangères au costume Grec. La troisième raison, c'est que ces patères servant aux libations qu'on fesait aux Dieux, doivent être regardées comme fesant une partie importante du culte Etrusque, ce qui ne permet pas de croire qu'elles expriment en tout et pour tout des choses propres aux Grecs: car il n'est pas propable que dans les Ve ou VIe siècle de la fondation de Rome, ce peuple eût déjà quitté son ancienne religion: ces patères nous fournissent en outre une preuve presque certaine d'une conformité d'usage entre les images des Dieux qu'on y voit représentées avec des pendans d'oreille, des bracelets, des colliers et autres ornemens précieux, et les statues de ces Dieux ainsi que leurs adorateurs même auxquels devaient être communs ces mêmes ornemens. Enfin si ces ustensiles sacrés laissent encore quelque chose à désirer aux curieux, il est à propos d'observer qu'ils étaient en métal, et que les ornemens dont il s'agit ne sont point en relief, mais un ouvrage de gravure linéaire et profonde. Si les figures y sont sans lumière et sans ombres, les connaisseurs ne peuvent s'empêcher d'admirer avec quel art y sont tracés les contours et les parties du corps, ainsi que les plis et les ornemens des vêtemens.

Usages des patères.

Maintenant que nous avons donné ces explications, que le besoin de ne pas nous répéter trop souvent rendait indispensables, nous allons passer à l'examen d'autres monumens du même genre que les précédens. Voyez. la planche 4 n.° 2. C'est une patère où est représentée l'apothéose d'Hercule. La figure qui nous intéresse le plus pour le moment est celle qui est à la gauche de Minerve. La couronne enrichie de pierres précieuses et à rayons, dans le goût Etrusque, qu'elle porte sur sa tête, le riche collier qu'elle a au cou, le bracelet qui entoure son bras, le sceptre qu'elle tient en main, les sandales qu'elle a pour chaussure, montrent en elle la Reine des Dieux. Les caractères même dont est formé le mot *Eris*, et qui sont écrits de droite à gauche à la manière Etrusque, attestent que l'ouvrage est d'un artiste de cette nation, et qu'il a entendu figurer

Junon Etrusque

la Junon de son pays plutôt que celle des Grecs. La figure ailée qu'on voit à la gauche d'Hercule, portant le nom d'*Ethis*, donne matière à diverses conjectures; les uns croient que c'est la Victoire, d'autres Némésis: il en est même qui prétendent reconnaître en elle l'emblême de l'immortalité accordé au héros: un génie de femme, qui semble s'être élevé de terre sur ses ailes déployées et extrêmement grandes, soutient quatre personnages, parmi lesquels on distingue Minerve. Le célèbre Maffei, en parlant de Pallas, qui est la même que Minerve, lui donne le nom d'Etrusque, et déclare que celle qu'ont connue les Romains n'a pas eu d'autre origine (1). Etayé de ce témoignage, Guarnacci n'épargne rien pour donner à cette conjecture tout le degré de certitude possible (2). Ceux qui aimeraient à s'égarer dans un vaste champ d'érudition et de critique, n'ont qu'à consulter les ouvrages de ces deux écrivains aux endroits dont nous donnons ci-bas l'indication. Minerve porte aussi au cou un collier, mais qui est différent de celui de Junon; elle est armée d'une lance, et coiffée d'un casque dont le cimier, remarquable par la singularité de sa forme, a deux plumes ou ailes au lieu de crinière: l'artiste n'a pas manqué non plus de placer sur sa poitrine la fameuse tête de Gorgone, ou la redoutable Egide. Mais ce que nous trouvons de plus remarquable en elle, c'est la riche robe qui lui descend jusqu'aux pieds. Cette espèce de vêtement ne serait-elle pas le péplum, sur lequel on prétend qu'étaient représentées la guerre des Géans et la chute d'Encelade! Ce fait historique ou fabuleux, quelqu'il soit, appartient entièrement à l'Italie ou à la Sicile: ce qui fait présumer avec encore plus de probabilité, que la Pallas des Grecs tirait son origine de cette contrée.

Minerve.

Winckelmann fait une observation générale au sujet des ailes qu'on voit ici à Minerve. « Les ailes, dit-il, sont des attributs qu'on donne à presque toutes les divinités Etrusques. On en voit à Jupiter sur une pierre Etrusque du Cabinet de Storsch, ainsi que sur une composition de verre et une corniole du même Cabinet, où ce Dieu se présente dans toute sa majesté à Sémélé. Les Etrusques, de même que les Grecs, donnaient des ailes à Diane . . . . Ils en prêtaient même à Vénus (3). Leurs artistes représentaient également avec des ailes à la tête plusieurs autres divinités, telles que l'Amour, Pro-

Déités Etrusques avec des ailes.

(1) Maffei. T. III. pag. 244.
(2) Guarnacci. T. II. pag. 108 e seg.
(3) V. Gori Mus. Etrus. Tab. 83.

serpine et les Furies: ils avaient jusqu'à des chars ailés, et cet usage leur était commun avec les Grecs „ (1). Qu'il y eût de ces chars chez ces derniers, nous ne le contesterons pas; mais chez les Etrusques, cela est un peu difficile à croire. Si Winckelmann n'a pas d'autre raison à nous donner de son opinion que la planche 47, que Dempster a copiée d'un vase peint, il ne prouvera jamais par là que les chars ailés fussent usités chez les Etrusques, attendu qu'il est reconnu aujourd'hui, que d'autres vases parfaitement semblables à celui-là, sont des ouvrages d'artistes Grecs. Cette exception ne s'applique pourtant pas à la Minerve Etrusque: car Cicéron nous apprend qu'on la représentait avec des ailes non seulement aux épaules, mais même aux pieds (2). A défaut de monumens que nous puissions citer à l'appui du témoignage de Cicéron, nous nous bornerons à la patère qu'on voit représentée au n.° 2 de la planche 16. Le sujet est ou parait être une Minerve venue au secours d'Hercule, lorsqu'il attaque l'hydre de Lerne. Celle-ci offre une différence frappante avec la précédente. Ici la Déesse a, au lieu du casque, un diadème qui lui ceint le front, et à la place de la lance une longue baguette ou autre chose semblable qu'elle tient dans la main gauche; elle a en outre les deux grandes ailes qu'il nous importait tant de voir, et qui, chose bien remarquable, si nous ne l'avons pas déjà observée ailleurs, étaient une figure emblématique dont se servaient les Etrusques pour désigner la divinité, ou la célérité avec laquelle elle accourt au secours de mortels. Nous nous dispenserons d'entrer dans plus de details au sujet de cette Déesse, avec d'autant plus de raison qu'il en sera parlé plus amplement ailleurs dans cet ouvrage.

Apollon. On à plusieurs monumens d'après lesquels il parait qu'Apollon n'était pas un Dieu inconnu aux Etrusques. Pline nous apprend qu'on voyait dans la Bibliothèque d'Auguste une statue colossale de ce Dieu, laquelle était toute en bronze, et d'un travail Toscan. Bonarotta a publié une patère où sont représentées trois figures, dont une avec les lettres AΓVLV, et lui semble être l'image d'Apollon. Voy. le n.° 1 de la planche 17. Ces lettres ont en effet beaucoup de ressemblance avec celles dont les Latins formaient le nom d'Apollon; mais ce qui devrait lever toute espèce de doute à cet égard, c'est la couronne de laurier dont ce Dieu a le front

(1) Hist. de l'Art. etc T. I. Liv. III. chap. II. §. 4.
(2) *De Nat. Deor.* Lib. III. c. 33.

1

2



Fumagalli f.



Fumagalli f.

ceint, le collier qui lui pend sur la poitrine, et son attitude qui lui donne l'air d'être consulté par les autres figures. On le voit encore représenté nu, et n'ayant que le pétase en tête sur un bas-relief en marbre, si toutefois ceux qui prétendent reconnaître dans ce monument Apollon écorchant Marsias ne se trompent pas: voy. le n.° 2. On rencontre encore souvent dans les ouvrages Etrusques le griffon, monstre fabuleux, qu'on sait être consacré à ce Dieu: voy. le n.° 1 de la planche 18. Malgré la certitude où nous sommes qu'Apollon était révéré des Etrusques, nous ne pouvons être de l'avis de Bonarotta et de Winckelmann, qui le représentent avec le chapeau tombant sur les épaules, attendu que les écrivains ne font aucune mention de cet usage, et que le vase sur lequel ils établissent leur opinion, n'est plus considéré maintenant comme Etrusque. La pièce de monnoie, ou médaille d'Auguste rapportée par Beger (1), sur laquelle Apollon est représenté assis, nu, avec sa lyre et le chapeau rabattu sur les épaules, ne nous inspire pas plus de confiance, par la raison qu'une monnoie d'Auguste n'est pas une monnoie Etrusque, ou qui représente réelement des choses Etrusques.

Pline nous apprend encore qu'on fesait à Apollon un sacrifice sur le mont Soratte, et que sur le territoire de Phalerium il y avait certaines familles appelées Hirpies, qui, dans cette circonstances, marchaient sur des brasiers ardens sans en être offensées (2). Du reste, Apollon semble être réelement un Dieu passé de la Grèce en Etrurie: ce qui nous autorise à le croire, c'est que les érudits nous assurent qu'il ne se trouve jamais nommé dans les livres de Numa, ni dans aucun autre de l'antiquité.

Vénus.

Le culte de Vénus a de même été introduit en Etrurie comme celui d'Apollon, et peut-être encore plus tard. Ce qui nous le donne à présumer, c'est que plusieurs écrivains attestent que le nom de cette Déesse n'était pas connu du tems des Rois de Rome, ni célébré dans les chants Saliaires (3). Cette considération, jointe à la défense des Aruspices, dont nous avons parlé ailleurs, d'élever des temples à Vénus dans les villes, affaiblit considérablement les ar-

(1) *Begerus in Observation. et Conjecturis impress. Coloniae Brandeburgicae* an. 1691.
(2) Plin. Liv. VII. chap. 2.
(3) Voy. l' Italia avanti il Dominio ec. Tom. II. pag. 75. note n.° 3.

gumens qu'apporte l'infatigable Dempster, pour prouver que la ville de *Arae Mutiae* ou *Arae Murciae* avait été ainsi appelée, parce qu'on y adorait sous ce nom cette Déesse. Et en effet, s'il était défendu de lui consacrer un temple, à plus forte raison devait-il l'être de lui dédier une ville, qui porterait le nom de la Déesse des plaisirs, dont on voulait au contraire bannir le culte de toutes les villes. Quoiqu'il en soit, il n'en est pas moins vrai de dire, n'en déplaise à Gori, qu'on ne trouve dans les anciens auteurs aucune trace de temples dédiés à Vénus, ni indice quelconque sur la manière dont elle était représentée chez les Etrusques: ce qui n'a pas lieu, comme nous l'avons vu, à l'égard des autres Déités. Ce savant commentateur de Dempster, après avoir proposé en hésitant deux simulacres comme représentans cette Déesse, ne sait pas dissimuler ses doutes. Toutes ces circonstances prouvent qu'on ne la révérait qu'avec la plus grande circonspection.

Mars. Un grand nombre d'auteurs s'accordent également à comprendre Mars parmi les Dieux de l'Etrurie, et c'est d'après leur témoignage que nous l'avons mis au nombre de ses douze divinités principales. On cite plusieurs peuples qui lui avaient consacré un de leurs mois, tels que les Albains, les Aricins, les Tusculans, les Laurentins, les Falisques, les Eques, les Ernices, dont une grande partie se trouvait comprise dans le territoire Etrusque. On lit dans Ovide que, chez les Romains, Mars donnait son nom au premier mois de l'année: le même nous apprend encore que la Déesse Bellone *Bellone.* était honorée des Toscans, et propice aux habitans du Latium. Quelques-uns sont d'avis qu'elle s'appelait *Enyo*, et passait pour être la sœur de Mars; d'autres pretendent qu'elle n'était pas sa sœur, mais sa femme, et lui donnent le nom tantôt de Nerine et tantôt de Nerienne. Ce qu'il y a d'étrange relativement à Mars, c'est qu'on n'a aucune notion qu'il lui ait été érigé des statues ni des temples: circonstance bien remarquable, si l'on réfléchit au caractère belliqueux du peuple dont il s'agit, et aux guerres presque continuelles, dans lesquelles il était engagé. Mais d'autres expliquent cette difficulté en disant, que ce n'était pas lui, mais Janus qui présidait à la guerre chez les Etrusques.

Vulcain. Quant à Vulcain, dont nous avons fait mention d'après l'autorité de Vitruve, qui n'en parle à la vérité que par incident, mais d'une manière affirmative, nous ne pouvons ajouter autre chose, si ce n'est que ses fêtes se célébraient dans un endroit du Mode-

nais, où les Pyromantes, espèces de prêtres, fesaient sortir des flammes du sein de la terre; et qu'au grand étonnement des spectateurs, on voyait s'allumer le bois qu'on posait sur une certaine pierre à Egnazia dans le pays des Salentins, sans qu'il nous soit possible d'indiquer l'époque où ces ruses sacerdotales ont commencé.

Un rayon de lumière moins douteux nous guidera dans nos recherches à l'égard de Cérès. La fable même des anciens sur le rapt de Proserpine n'est qu'un récit confus de choses arrivées en Sicile, ou peut-être même en Italie. Strabon entr'autres rapporte que les habitans d'Hipponium croyaient que Proserpine, fille de Cérès, avait été enlevée par Pluton dans les environs délicieux de leur ville, et que c'était depuis lors qu'ils lui offraient chaque année des sacrifices (1). La position de cette ville dans les Abruzzes, qui fesaient partie de l'Etrurie, dont la domination s'étendait, selon Tite-Live, depuis les Alpes jusqu'aux rivages de la mer de Sicile, est pour nous un argument des plus forts, pour croire que le culte de cette Désse devait être connu des Etrusques. Admettons encore la supposition de plusieurs auteurs, que le rapt de Proserpine n'eut pas lieu dans les Abruzzes, mais en Sicile et à peu de distance de la Ville d'Enna: cela n'exclut pas que cette Déesse ait pu être connue aussi et révérée en Etrurie, surtout si l'on fait attention au peu de distance qu'il y a d'une de ces contrées à l'autre. Qui sait depuis quel tems les Etrusques étaient en possession de la mer qui les sépare? Qui sait même si cette séparation existait à l'époque de l'aventure de Cérès, nul n'ayant osé fixer jusqu'à présent celle, où, comme le pensent les érudits, la Sicile fut détachée des Abruzzes par quelque-tremblement de terre? Dempster assure, on ne sait sur quelle autorité, que Cérès avait en Etrurie un autel dont elle partageait les honneurs avec Vertumne; mais nous préférerons le témoignage de Cicéron, de qui nous tenons des notions plus certaines que nous allons rapporter. Il y a à Catania un lieu consacré à Cérès, où elle est honorée autant qu'à Rome et en tout autre lieu, et presqu'autant que dans tout le monde entier. On gardait dans ce lieu une statue très-ancienne de la Déesse, dont la forme et l'existence même étaient inconnues aux hommes, les femmes et les filles étant les seules qui y fussent admises pour la célébration de son culte. Les serviteurs, ou plutôt des confidens de Verrès enlevèrent de nuit la statue, et dès le landemain les gar-

Cérès.

(1) Strabo Lib. VI.

diennes du temple, les prêtresses et les femmes les plus recommandables par leur âge, leur sagesse et leur rang, dénoncèrent aux magistrats cet horrible attentat (1). Cicéron ne semble insister dans ce passage, *signum Cereris perantiquum*, *religiosissimum atque antiquissimnm fanum*, sur l'antiquité et la sainteté du lieu et de la statue, que pour donner à entendre que l'existence de l'un et de l'autre datait d'une époque immémoriale, et antérieure à la venue des Grecs en Sicile.

A quelques pages plus loin cet écrivain ajoute, en parlant encore de la Déesse, qu'il constait d'une ancienne tradition, ainsi que des fastes et des monumens de la Grèce, que la Sicile entière était consacrée à Cérès et à Proserpine; que c'était l'opinion de tous les peuples; que les Siciliens étaient tellement pénétrés de cette idée qu'elle semblait innée en eux; qu'ils croyaient réelement que ces deux Déesses avaient reçu le jour parmi eux, et que leur pays avait été le premier à se couvrir de moissons. Comme il serait trop long de suivre cet auteur dans l'exposé qu'il fait de toutes les particularités et les prérogatives, connues d'ailleurs en grande partie de tout le monde, concernant cette Déesse, nous les comprendrons toutes dans le raisonnement qu'il fait à ce sujet, en disant: *Etenim si Atheniensium sacra summa cupiditate expetuntur, ad quod Ceres in illo errore venisse dicitur frugesque attulisse; quantam esse religionem convenit eorum, apud quos eam natam esse, et fruges invenisse constat* (2)? Voilà donc Cicéron qui nous apprend que, selon une ancienne tradition, Cérès parut chez les Athéniens, auxquels elle fit connaître le froment, et pour ainsi dire la manière de le semer et de le recuillir: or si cette tradition n'a pas été contredite alors, comment pourrait-elle l'être raisonnablement aujourd'hui? Cicéron admet que c'est en Sicile qu'a été faite la première découverte du froment: les Siciliens, Italiens où Etrusques, ont donc connu l'agriculture avant tant d'autres nations qui ont peuplé l'Europe; et si cet art est passé de chez les Siciliens chez les Grecs, quel est celui des deux peuples qui a le droit de se croire le plus ancien?

Proserpine.

Si des raisons, qu'il n'est pas facile de réfuter, nous autorisent à présumer que Cérès puisse appartenir à l'Italie, ces raisons doivent avoir la même validité par rapport à Proserpine, à laquelle

(1) Action. V. in Verrem. Lib. IV. *De signis* n.° 45.
(2) Ibid. n.° 49.

les Siciliens donnaient le plus souvent le nom de *Libera*. La chose est claire d'elle-même, car tout le monde sait que Proserpine passait pour être fille de Cérès. Du reste, Diodore de Sicile, dans un tems où l'on ne parlait que de la Grèce et de Rome, dit que les trois Déesses, Minerve, Diane et Proserpine, habitèrent principalement en Sicile, et qu'elles choisirent cette île pour en faire leur demeure favorite (1). La mythologie même des Grecs supposait que c'était en Sicile et dans les environs de la ville d'Enna, que Pluton avait enlevé Proserpine. Mais en voilà sans doute assez, pour prouver que Proserpine était aussi révérée en Italie et en Etrurie. Toujours imbu de l'idée reçue de son tems, que les vases peints étaient Etrusques, Bonarotta en présente un de la collection des Médicis, où il croit voir un sacrifice Etrusque en l'honneur de Cérès; mais depuis qu'on a reconnu que des vases tout-à-fait semblables étaient des ouvrages d'artistes Grecs venus dans la Campanie, ne pouvant plus y prêter foi, nous nous sommes dispensés de faire usage de celui-ci pour y chercher une image des rites Etrusques, quoique par rapport à Cérès, dont le culte est passé de l'Italie en Grèce, il pût y avoir peu de différence entre ces deux peuples. Nous ne présenterons donc ici que l'image de Proserpine, copiée d'après une patère ou espèce de coupe en bronze. Voy. le n.° 2 de la planche 18. On remarque d'abord autour des trois figures une ligne sinueuse semblable à la bouche d'une fournaise embrasée, par laquelle on semble avoir voulu indiquer l'ouverture des enfers. On voit ensuite le Dieu ravisseur et sans barbe, différent en cela de celui des Grecs, qui avait au contraire une barbe épaisse. L'infortunée qu'il a enlevée porte réelement dans sa physionomie l'expression de la douleur et du désespoir. Quant aux circonstances de la fable, les auteurs sont d'accord particulièrement sur celle de la grenade dont Proserpine ne sut pas, dit-on, s'abstenir, comme on le lui avait recommandé: ce qui lui fit perdre tout espoir de jamais sortir des enfers. Ceci nous explique le motif pour lequel on représentait quelquefois sur les urnes sépulcrales, comme nous le verrons en son lieu, une femme tenant une grenade dans sa main droite; c'était pour donner à entendre qu'une fois qu'on était entré dans le sombre royaume de Pluton, il n'y avait plus moyen d'en revenir, ou peut-êre même pour offrir un espèce de

(1) Diod. Sic. Lib. V.

consolation à celui qui avait perdu une amante chérie, en lui rappelant qu'elle était allée faire compagnie à la reine des ombres.

Diane. Les amateurs de la mythologie attendront sans doute de nous quelques notions au sujet de Diane; mais, à dire la vérité, si on laisse à part l'opinion de Diodore de Sicile, qui confirme tout ce que nous venons de dire relativement au séjour de cette Déesse avec les deux autres chez les Siciliens, il ne nous reste rien à ajouter ici. Dempster est le seul qui élève quelques doutes sur l'adjectif *Dianium*, qu'on donnait anciennement à l'île appelée aujourd'hui le *Giglio* appartenante aux Etrusques, nom qu'il croit dérivé d'un temple qu'on y avait consacré à Diane. Mais comme cela se réduit à une simple conjecture, uniquement fondée sur une épithète, nous ne fesons pas grand cas de cette notion: c'est pourquoi nous passerons à Neptune.

Neptune. Guarnacci, en parlant de ce Dieu, s'éfforce de le faire passer pour le même que Japhet, et n'hésite point à donner cette espèce de transformation de Japhet en Neptune comme ayant eu lieu en Italie (1). Mais si l'on vient à en chercher des preuves, on ne trouve plus que des inductions, des analogies déduites de ce vers d'Horace; *Audax Japeti genus*, ou de celui-ci de Valerius Flaccus: *Japeti post bella trucis, Plhegraeque labores:* que des conjectures de Bochart, et quelquefois d'absurdes pétitions de principe. Laissant donc à chacun la faculté de consulter cet écrivain, nous ne prendrons de lui, pour ce qui nous intéresse par rapport à Neptune, qu'un argument qu'il puise dans un passage de Platon. Ce philosophe dit vers la fin de son Critias, que le premier temple élevé dans la Grèce fut dédié à Neptune; et dans la description qu'il en fait, il s'exprime ainsi: *Figura ejus barbarica . . . . statuas quin etiam ex auro erexerant . . . . circa hunc Delphinis insidentes Néreides centum.* Ainsi donc la sculpture et le dessein n'ont pas pris naissance chez les Grecs, mais chez les barbares ou les étrangers, ce peuple étant dans l'usage de donner le nom de barbare à tout ce qui n'était pas lui, ou de lui. Si l'invention du dessin lui était étrangère, qui sait que les statues ne le lui fussent de même? Il est une considération qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que les Grecs ne connurent que fort-tard l'art de fondre les métaux et d'en faire des statues. Les historiens s'accordent à dire que les premières sta-

(1) Origini Italiche ec. T. III. Liv. VIII. chap. 2. pag. 29.

tues de cette nation étaient en bois. Callimaque nous apprend que la statue de Diane à Ephèse était de hêtre, *statuam posuere fagino sub trunco*: et Denis que c'était un tronc d'orme *in trunco ulmi*: Scaliger a répété l'opinion de ce dernier, en ajoutant seulement que cette statue était dorée. La dernière marque distinctive sous laquelle Neptune est désigné, c'est le cortége des cent Néréides assises sur autant de dauphins, dont on le fait accompagner. Mais à peine a-t-on prononcé le mot de dauphins, que certaines personnes croient aussitôt voir là un des principaux caractères des Etrusques, ou la raison pour laquelle ils furent appelés d'abord Tyrseniens, puis Tyrrhéniens, les noms de *Tyrseni* ou *Tyrsones* signifiant selon Pline et Aristote un poisson, et en particulier une espèce de dauphin, outre que ce père des poissons, selon Elien, était l'emblême de l'empire de la mer. Quelques-uns prétendent même apercevoir un sens favorable à cette opinion dans la fable, qui fait changer à Bacchus les Tyrrhéniens en dauphins: ce qui, selon d'autres, n'était qu'une allusion à l'usage où était ce peuple, de figurer un dauphin sur la proue de ses vaisseaux, ou de leur donner la forme de ce poisson.

Mais, à quoi bon cette longue digression? à démontrer une de ces deux choses, que le lecteur aura déjà soupçonnée lui-même: ou que le culte de Neptune a été apporté en Grèce par des étrangers, ou que le premier temple qu'y eut ce dieu fut bâti par les Etrusques. Et en effet, quelle autre nation trouve-t-on, qui ait eu le dauphin pour emblême, comme cela est prouvé des Etrusques? Ce ne sont sûrement pas les Grecs. Serait-ce les Egyptiens, de chez lesquels quelques-uns ont prétendu que Neptune était passé en Italie? Encore moins; et nous croyons qu'il n'y aura aucun doute à cet égard, pour quiconque aura lu ce qui a été dit de l'Egypte dans cet ouvrage. Si donc, au rapport de Platon, le premier temple consacré à Neptune en Grèce a été l'ouvrage des barbares, s'il avait entr'autres ornemens des dauphins, et si cet emblême ne se retrouve nulle part ailleurs que chez les Etrusques, que manque-t-il pour prouver que ce temple avait été bâti par eux? D'ailleurs, la construction de cet édifice dans un genre qui n'appartient qu'à eux, ne donne-t-elle pas droit d'en conclure, que ce peuple avait exercé une influence ou une domination quelconque dans ce pays? D'un autre côté, l'assertion de Platon sur l'antiquité de ce temple, annonce qu'il avait la même opinion du culte de ce Dieu et de ses adorateurs.

18

Cependant, malgré les preuves évidentes qu'on a de l'existence de ce culte, nul n'a encore su dire en quel lieu était le temple dont il s'agit, ni comment Neptune y était représenté; et nos efforts pour nous en procurer quelque faible notion, ont toujours été paralysés par ce manque de monumens, que nous regrettons dans la plupart des choses Etrusques.

Vesta. La même obscurité et les mêmes incertitudes se sont présentées à nous, lorsque nous avons voulu nous occuper de Vesta; et le seul rayon de lumière qui perce à peine dans ces profondes ténèbres nous vient d'Herodote. Après avoir dit que les noms de presque tous les Dieux sont passés de l'Egypte en Grèce, cet écrivain ajoute d'avoir même oui dire aux barbares que les noms de Neptune, Castor, Junon, Vesta, Thémis, les Grâces, les Néréides et autres divinités (1) n'étaient pas connus en Egypte; et qu'il croit que ces mêmes Dieux avaient reçu leurs noms des Pelasges, à l'exception de Neptune, qu'il imagine être venu à ceux-ci des Lybiens. Cette dernière assertion d'Hérodote, n'étant étayée d'aucune autre preuve, n'influe en rien sur ce que nous venons de dire au sujet de Neptune. Il ne parait pas en effet qu'elle ait été d'un grand poids aux yeux des écrivains d'un âge postérieur: car, malgré l'autorité de ce père de l'histoire, il n'est jamais venu en tête à qui que ce soit, de regarder les Pelasges come ayant reçu de la Lybie le culte de ce Dieu. Il remarque ensuite qu'à cette époque on distinguait déjà parmi les Grecs les Athéniens, dans le pays desquels habitaient aussi avec eux les Pelasges, qui, pour cette raison, commencèrent à passer aussi pour Grecs; et, comme si cette circonstance ne lui paraissait pas suffisante, il ajoute que, d'après une réponse de l'oracle de Dodone, les Grecs sacrifièrent depuis lors aux Dieux qu'ils avaient reçus des Peslages: *et ea a Pelasgis Graeci acceperunt.* L'empressement d'Hérodote à faire voir que les Grecs avaient eu connaissance de cette Déesse par le moyen de ce peuple, ne permet guères de douter qu'il ne parlât d'après des données certaines. Sans décider la question, si les Pelasges et les Etrusque n'étaient qu'un même peuple, nous n'hésitons pas à déclarer que les Pelasges n'étaient pas des Grecs, dans le sens d'Hérodote; mais pourtant en réfléchissant que les Etrusques sont bien plus anciens que les Grecs, nous serions tentés de croire au moins que les Pélasges

(1) *Herodotus apud Vallam.* Lib. II. pag. 108. *Editio.* Francof. ann. 1595.

étaient connus des Etrusques, que les Grecs prenaient ces deux peuples l'un pour l'autre, et que par conséquent il y aurait tout lieu de présumer que les Grecs crussent avoir reçu la Déesse Vesta des Pelasges, qui n'étaient peut-être autre chose que les Etrusques. Quelle que soit la solution qu'on veuille donner à cette question, Virgile n'en dit pas moins clairement que le culte de Vesta avait été apporté du pays des Scythes en Italie par Enée; mais Rosinus soutient qu'il était d'origine Etrusque (1), en nous apprenant, d'après le témoignage de Mirsyle de Lesbos, que cette Déesse était révérée chez les Tyrrhéniens long-tems avant la fondation de Rome.

Mercure est la dernière des divinités dont il nous reste à parler, pour compléter le nombre des douze Déités principales des Etrusques. Nous n'avons pas à en dire beaucoup de choses: car indépendamment du témoignage d'Hérodote, de qui nous savons que les Grecs apprirent des Pelasges comment devait être faite la statue de Mercure, les monumens nous en instruisent de la manière la plus positive. Outre la patère où nous avons vu Minerve sortant du cerveau de Jupiter, Bonarotta nous en montre une autre, dont la figure la plus frappante est un Mercure ayant la main droite posée sur l'épaule de Bacchus: voy. le n.° 1 de la planche 17. Ce dieu n'a point d'ailes aux pieds, ni de serpens entortillés autour de sa baguette: particularité qu'on remarque également dans les anciennes pierres gravées. Il est absolument nu comme sont presque toujours représentées les divinités Etrusques; il a pour coiffure une espèce de petit chapeau ou pilée ailé, et pour chaussure une simple semelle, comme on le voit ailleurs. Cet écrivain explique d'une manière assez vraisemblable la raison pour laquelle Mercure est toujours chaussé, tandis que les autres Dieux ne le sont jamais ou presque jamais; c'est qu'il avait besoin d'être continuellement en mouvement pour remplir leurs messages. *Mercure.*

Le Bacchus que nous venons de voir ne nous permet pas de le passer sous silence. La figure principale de la patère ci-dessus est Bacchus, s'il faut en croire Bonarotta, car il n'a pour marque distinctive que la couronne de lierre. Ainsi que les autres Dieux, il a un collier qui lui pend sur la poitrine, et tient de la main droite une lance ou un sceptre; son bras gauche est orné d'un bracelet, et il est armé d'un foudre d'une forme bien *Bacchus.*

(1) Rosin. Liv. II. chap. 12.

différente de celui qu'on donne à Jupiter. Cette dernière particularité fait présumer que Bacchus était un des neuf Dieux, qui, dans l'opinion des Etrusques, disposaient de la foudre. Nous sommes néanmoins encore indécis sur ce point, attendu qu'on ne trouve pas ce Dieu au nombre des douze divinités principales, et parce que nous lisons dans Servius, que, selon les livres Etrusques, cette prérogative était réservée à Jupiter, à Vulcain et à Mercure. Ce qu'il y a également d'embarrassant, c'est de savoir quand et comment le culte de Bacchus s'introduisit en Etrurie, et quel est celui-ci dans le grand nombre des Dieux connus sous ce nom. Certes, si l'on pouvait reconnaître avec Vossius, Bochart et autres, le premier et véritable Bacchus dans Ninus ou Nembrot, on aurait décidé une grande question, et alors il faudrait faire remonter l'origine des Etrusques jusqu'à la dispersion du genre humain, après le renversement de la tour de Babel. Nous ne pouvons donc dire autre chose, quelque soit le Bacchus dont il s'agisse ici, si ce n'est que dans la fable des Tyrrhéniens changés en dauphins, on découvre un commencement de preuve de la haute antiquité et de la puissance de ce peuple, puis qu'on l'a cru capable d'affronter par mer un des premiers et des plus grands conquérans de la terre.

Hercule Etrusque.

A l'article de Minerve nous avons parlé d'une patère allégorique à l'apothéose d'Hercule, de laquelle il importe que nous donnions ici l'explication. Il n'est pas douteux que les lettres Etrusques qu'elle présente se rapportent au héros armé d'une massue, et revêtu d'une peau de lion qu'on y voit, et qu'elles expriment le nom d'Hercule. Ainsi donc ce Dieu était aussi en honneur chez les Etrusques. Le plus difficile est de savoir quel est cet Hercule parmi les six dont parle Cicéron, ou les quarante-trois que Varron désigne sous ce nom. Mais comment nous engager dans une pareille question, où, après l'examen le plus approfondi, il resterait toujours des doutes et des incertitudes? Les mythologistes eux-mêmes sont d'avis qu'il y a eu plusieurs Hercules, ou personnages d'une force extraordinaire, et que les gestes de tous ont été attribués à un seul, n'y ayant pas de probabilité qu'un seul homme, surtout dans le période d'une vie trop peu longue, ait pu faire autant de choses qu'on en raconte d'Hercule. Or parmi tant de héros de ce nom, ne peut-il pas y en avoir eu quelqu'un d'Etrusque? Certains auteurs n'hésitent point à affirmer, que l'Hercule de la fable, considéré même comme fils de Jupiter et d'Alcmène, était originaire d'Ar-

gos, ou pour mieux dire Pelasge, et issu des Pelasges Etrusques qui vinrent les premiers s'établir à Argos. Guarnacci aime à voir reproduire cette opinion; et Dempster, d'après le témoignage d'Ivon de Chartres n'est pas éloigné de penser que les Etrusques ont emprunté leur nom d'Etruscus, qu'on croit avoir été fils d'Hercule.

Pour ne pas nous jeter de nouveau dans des digressions aussi fastidieuses qu'inutiles à notre objet, nous allons donner un précis des faits attribués à Hercule, que nous appelerons ici l'Italique, précis dont l'ensemble instruira mieux le lecteur que nous ne pourrions le faire nous-mêmes; et laissant à part tous les faits que la mythologie nous présente comme arrivés en Grèce, nous nous en tiendrons à ceux qu'on croit s'être passés en Italie ou en Etrurie, comme pouvant nous donner une idée encore plus nette de l'antiquité et des mœurs des Etrusques. Hercule, au rapport de Diodore de Sicile (1) arriva au bord du Tibre venant des pays des Liguriens et des Tyrrhéniens. Athénée parle en plusieurs endroits d'Hercule, (2) qu'il suppose, selon toute apparence en Italie, et le compte au nombre des héros célèbres par la voracité de leur appétit. Il rapporte à ce sujet quelques vers d'Epicharme, où cet Hercule est représenté comme effrayant ceux qui le voyaient manger: on entendait le bruit de son œsophage, le craquement de ses mâchoires et de ses dents, et le sifflement de ses narines, qu'accompagnait le mouvement de ses oreilles. Il eut avec Léprée deux défis chez les Caucons, peuple d'Italie, l'un au disque, et l'autre à qui aurait le plutôt mangé un taureau. Athénée présume que ce Léprée était de la Tyrrhénie, et qu'il avait même donné des lois à cette contrée. Virgile chante la mort de Cacus tué par Hercule dans le Latium (3). Hercule doit s'être amusé en Italie à divers jeux, dans le nombre desquels Plutarque laisse à penser qu'était celui de dé. Dans ce cas, l'usage de ce jeu y serait de la plus haute antiquité, et ce qui le prouve d'une manière incontestable, ce sont des dés d'ivoire que Guarnacci dit avoir trouvés dans des tombeaux de l'antiquité la plus reculée, et qu'il conserve dans son musée. Enfin Plutarque, voulant indiquer le motif pour lequel les riches de Rome consacraient anciennement la dixième partie de leurs biens à Hercule, semble l'avoir enveloppé dans une double réponse par forme d'interrogation: *An quod is*

(1) Diod Sic Liv. V.
(2) *Athenaeus* Liv. X. XV. et ailleurs.
(3) Virgil. Æneid.

quoque Romae decimam boum Geryonis partem deposuit? Aut quod effecit ne Romani porro decimas Etruscis penderent (1)? Quelle espèce de chronologie? Y avait-il des Romains du tems d'Hercule? Les Dieux et les Semi-dieux de la fable n'avaient-ils pas disparu à cette époque? Combien Virgile est plus exact? On ne sait vraiment pas de quel Hercule parle ici Plutarque; mais quelqu'il soit, ce ne peut être celui qu'adoraient les Etrusques, car leur Hercule parait être antérieur aux Romains; et l'on ne se persuadera pas aisément qu'une nation ait voulu diviniser un personnage, dont elle avait plus à se plaindre qu'à se louer.

Prêtres institués chez les Etrusques.

Servius nous fournit encore une autre preuve de l'antiquité du culte rendu à Hercule en Italie: car s'étant mis à rechercher l'origine des prêtres Saliens, il déclare que leur ministère était consacré à Mars et à Hercule, attendu que ce dernier avait chez les Chaldéens le nom d'étoile de Mars. Parmi les opinions concernant leur institution, il en est deux qui regardent évidemment l'Etrurie; l'une qui fait dériver cette institution de certain Morrus Roi des Veïens, dont le but était de faire chanter par ces prêtres les louanges d'Alesus fils de Neptune; et l'autre de Dardanus, fils lui-même d'un Roi Etrusque, qu'on regarde en outre comme le fondateur du culte rendu aux Dieux Samothraces. L'existence des prêtres suppose nécessairement celle des sacrifices. Cicéron (2) nous apprend avec quelle magnificence ces sacrifices étaient célébrés, en disant, qu'on dressait à cet effet d'immenses bûchers auxquels on mettait le feu, pendant qu'on chantait des vers en l'honneur du Semi-dieu, et que cette cérémonie se terminait par un banquet, où les convives buvaient à la ronde dans de grandes coupes, dont le volume, selon Virgile, pouvait remplir la main, *et sacer implevit dextram scyphus*, et qu'on trouve indiquées dans les anciens écrivains sous le nom de *Herculanei scyphi*: d'où est venu l'usage de ces expressions si souvent répétées de *epulae saliares*, et *cœnae saliares*, pour désigner des mets exquis ou des festins somptueux. Tant de magnificence de la part de cet ordre de prêtres n'aura rien d'étonnant, pour quiconque sait qu'on n'y admettait que des individus appartenans à des familles patriciennes, qui étaient les plus considérables et les plus riches de l'état. Ce privilège donne assez à comprendre que les fonctions de ces prêtres devaient être bien lucra-

(1) Plutar. Problem. Rom. chap. 17.
(2) V. Lib. V. epist. 12. ad Att.

tives: car c'est un usage qui a existé de tous tems, de donner les emplois les plus avantageux aux gens les plus aisés et les plus puissans.

Avant de quitter ce sujet, qu'il nous soit permis de faire remarquer une autre particularité. La patère où est représenté Hercule offre à côté de ce héros une figure de femme avec de longues ailes, et une tunique qui lui descend jusqu'aux pieds; elle a la tête ceinte d'une espèce de couronne, qui diffère de celles que nous avons vues jusqu'à présent: on lui voit un collier tombant sur la poitrine, des pendans d'oreille, et un bracelet d'un travail plus simple que celui de Junon. A la voir s'arrangeant sa robe sur son sein comme pour l'en couvrir, quelques-uns ont cru reconnaître la Déesse Némésis, qui est ordinairement représentée dans cette position sur les médailles et les pierres gravées. D'autres préfèrent à cette opinion, toute fondée qu'elle parait, celle qui n'envisage dans cette figure qu'une représentation emblématique de l'éternité, ou plutôt, selon nous, de l'immortalité. Mais à quoi bon l'intervention de Némésis dans l'apothéose dont nous parlons? Hercule avait été jugé digne du prix, et ce prix était de partager avec les Dieux l'immortalité, que l'artiste a judicieusement représentée à côté de lui. Nous n'insisterons pas sur l'argument, qu'au dire de Bonarotta, on pourrait tirer de la grande ressemblance qu'on observe entre les lettres Etrusques ZIOꟻ tracées à côté de cette figure, et les lettres grecques ἄιων, qui signifient en latin, *aevum*, *saeculum*, *aeternitas*, attendu que le sens et la force des premières nous sont encore entièrement inconnus: d'ailleurs il pourrait bien se faire que ces lettres fussent semblables, et qu'elles eussent pourtant une signification toute différente.

Némésis ou l'Imortalité à côté d'Hercule.

Le nombre des divinités Etrusques dont nous venons de faire mention pourrait encore être augmenté de plusieurs autres, qui nous sont indiquées dans les monumens de ce peuple, et dans les écrits d'anciens auteurs; mais à travers les profondes ténèbres où il faudrait pénétrer, ce serait s'exposer à tomber à chaque instant dans de grandes erreurs, que de vouloir en donner des notions détaillées. Qui sait, par exemple, ce que pouvait être l'Ammudate, et le Dieu Grand, divinité qu'on croit Etrusque, dont parle Gennadius Marseillais sur la foi d'un certain Comodianus? Comment interpréter, ou plutôt comment deviner le sens des noms de Tina, Thalna, Turan, Sethlans, Tana, Tenia, Turms, Ethsis et autres inscrits sur les patères appartenantes à l'Etrurie royale de Dempster, et au Musée de Kirker? Ceux qui font dériver des Grecs toutes les institu-

Autres divinités Etrusques.

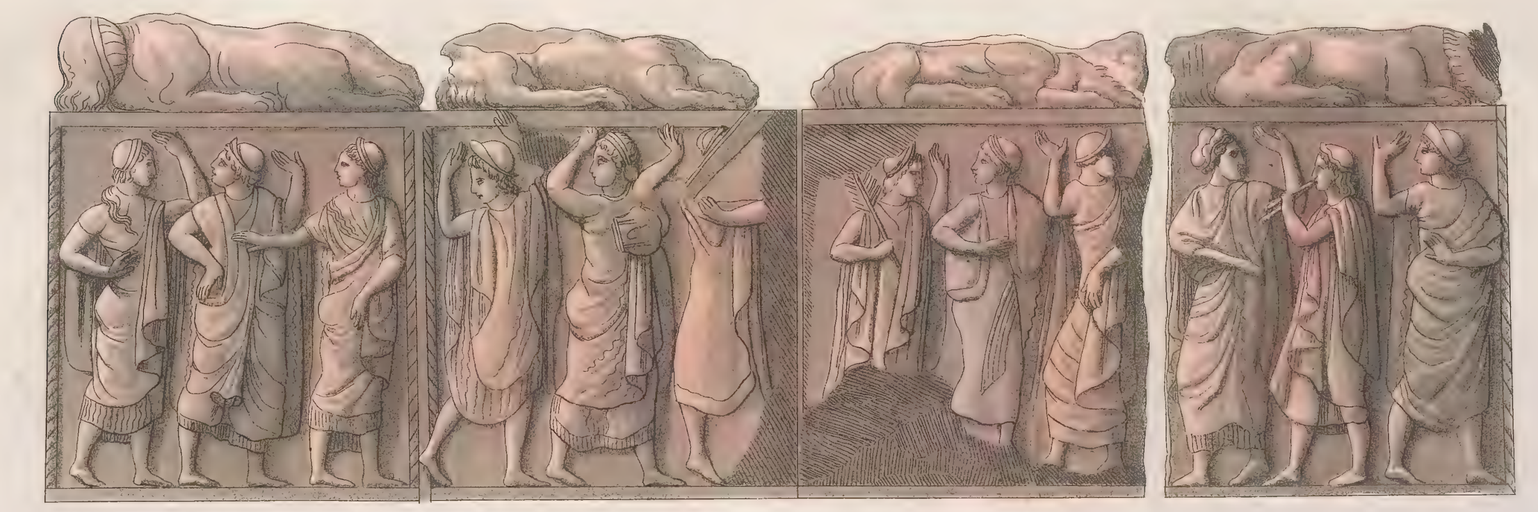
tions et les cérémonies religieuses des peuples d'Italie, ne nous montrent dans les monumens du premier rien qui nous explique les noms de la mythologie Etrusque; ces noms même ne présentent aucune analogie avec ceux de la mythologie Grecque. Mais on n'en finirait pas si l'on voulait parler individuellement des Dieux tutélaires, des nymphes des lacs et des fleuves, des génies propices et contraires, et d'une infinité d'êtres emblématiques qu'on assure avoir été connus des Etrusques. D'un autre côté, nous nous dispenserons d'autant plus volontiers d'approfondir cette matière, qu'elle sera traitée d'une manière à satisfaire la curiosité des lecteurs dans la partie de cet ouvrage qui comprendra le costume des Grecs et des Romains. Nous avons vu en effet, et nous verrons encore, pour ce qui regarde ces derniers, combien de choses ils ont empruntées des Etrusques: quant aux Grecs nous sommes encore efficacement secondé par le savant Micale, qui sur l'argument dont il s'agit s'exprime ainsi: « L'idée avantageuse que toute l'antiquité s'était formée de la religion des Toscans, fut cause qu'il passa en Grèce quelques-unes de leurs institutions, comme nous l'apprend Platon lorsqu'il recommande, à l'article des lois, de ne faire aucune innovation dans l'ancien culte ni dans les sacrifices, soit d'institution nationale, soit que l'usage en fût venu de l'Etrurie ou de l'île de Chypre (1) ».

Sacrifices. Parlons maintenant des sacrifices, dont l'origine est presqu'aussi ancienne que l'espèce humaine. Dempster, sur la foi de Zénon et de Macrobe, attribue à Janus l'institution des sacrifices et des cérémonies religieuses; il ajoute même, d'après Strabon, que les premiers doivent être mis au nombre d'une des plus admirables institutions des Toscans (2). Mais en quoi consistaient ces sacrifices? c'est ce dont les écrivains ont peine à convenir entr'eux. Ce compilateur infatigable semble être d'avis, que ce n'étaient d'abord que de simples offrandes de lait, de farine, de gâteaux ou *liba* selon les latins, et autres choses semblables, telles que le comportait la situation d'un peuple encore pauvre. Si nous adoptions cette opinion, nous aurions à combattre celle de Guarnacci; et voici comment il l'établit. En supposant que les Etrusques descendent immédiatement des hommes du tems du déluge, de Noé ou de quelqu'un de ses enfans, au lieu d'offrandes des productions de la terre, ils auront sacrifié des agneaux, de chèvres, des veaux ou du bétail,

(1) Tom. II. P. I. chap. 22. pag. 72.
(2) *De Etruria* Reg. Liv. III. chap. 12.







Caltina F.

comme on sait que fit Noé leur père au sortir de l'arche après le déluge. Sans prétendre nous constituer juges d'une question aussi ardue, ni censurer aucune de ces deux opinions différentes, nous pensons que les premières offrandes se composaient indistinctement de grains, de légumes et autres productions de la terre, ainsi que d'animaux de diverses sortes, et que ces offrandes étaient proportionnées aux moyens et à l'état de chaque individu.

Les monumens de l'art viennent à l'appui de cette conjecture. Voy. la planche 19 n.° 1. C'est la copie d'un bas-ralief en travertin, qui présente un autel à quatre faces, sur chacune desquelles on voit étendus des animaux, dont malgré les dégradations de la pierre, on ne laisse pas de distinguer l'espèce. Le sujet parait être un sacrifice, auquel assistent des hommes et des femmes vêtus à l'Etrusque. Voy. le n.° 2. de la même planche. On y aperçoit aussi un autel circulaire en pierre, sur lequel est sculptée l'image d'une pompe sacrée avec des danses. Micale est encore d'avis que les deux premières figures distribuent des gâteaux sacrés. On reconnait dans ces deux ouvrages des personnes attachées au sanctuaire, également instruites dans l'art de la danse, du chant et de jouer des instrumens, qui accompagnait toutes les fonctions religieuses. Voy. la planche 20 n.° 1. Cette urne sepulcrale, ouvrage grossier en pierre, offre une image des sacrifices expiatoires. Un personnage tient la victime, un autre le vase avec lequel on versait le vin ou le sang dans la patère du prêtre; un autre porte la hâche; deux autres jouent de la flûte et de la lyre, et le dernier chante l'hymme sacré qu'il tient devant lui.

Parmi la multitude des monumens dont les sculptures ont pour sujet des sacrifices, nous ne pouvons nous empêcher d'en citer deux, à cause de leur différence d'avec ceux dont nous venons de parler. Le premier est une urne qu'on voyait autrefois à Perugia, et qui a été publiée par Santi Bartoli. Voy. le n.° 2 de la planche ci-dessus. Sur l'autel, qui est carré et orné de rameaux entrelacés, ou d'une couronne de fleurs, brûle un feu, où l'on va pour jeter un chevreau, qui y sera probablement suivi d'un agneau porté par un jeune garçon. Quoiqu'on ne sache pas précisément quel pouvait être le ministère des deux personnages qu'on voit à la droite, nous ne laisserons pas de remarquer, outre les flûtes qui, au dire de Pline, étaient en buis pour ces sortes de cérémonies, une espèce de cymbale, et certains plats sonores semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui dans les musiques militaires. Le second monument est un vase d'argent sur le-

quel est gravé comme le programme de la pompe d'un sacrifice, avec une danse armée, qui, le plus souvent, en fesait l'ornement principal : voy. la planche 21. L'ordre de la cérémonie est divisé en deux parties : au milieu on aperçoit un autel plus haut et plus grand que ceux que nous avons examinés jusqu'à présent, et qui, par sa rondeur et la configuration de sa base, approche beaucoup de la forme des bénitiers qu'on voit dans plusieurs de nos églises. Deux hommes, qui ont l'air de gesticuler avec les bras et de danser, s'avancent vers l'autel. Après eux vient un joueur de flûte, qui est suivi de deux autres, dont l'un s'est élevé du sol en dansant, et l'autre semble raser la terre : chacun d'eux est armé d'un bouclier et de deux lances : le casque de l'un est surmonté d'une crinière, et celui de l'autre de deux cornes ou croissans. Viennent ensuite deux autres personnages qui portent sur leur cou, l'un un agneau, et l'autre un cochon ; ils sont suivis de deux femmes tenant chacune un petit coffre sur la tête, et d'un homme à cheval qui a les bras levés, et agite un fouet de la gauche : enfin un soldat monté comme les premiers ferme la pompe.

Si les sacrifices humains étaient en usage chez les Etrusques.

Après cet aperçu rapide sur les sacrifices d'animaux, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot des sacrifices humains, que Guarnacci prétend avoir été en usage chez les Etrusques. « C'est, dit cet écrivain, une vérité historique et de fait, que les Etrusques fesaient habituellement de ces affreux sacrifices ; et ce qui le prouve, ce sont les misérables victimes qu'on voit dans les bas-reliefs tomber le poignard enfoncé dans le sein ». Ce docte antiquaire invoque à l'appui de son opinion le témoignage de Cluverius, Gorio, Diodore de Sicile, et tous les écrivains en vers et en prose des Grecs et des Latins. Nous croyons pouvoir défier Guarnacci et ses partisans, de nous citer un seul poète chez l'un ou l'autre de ce deux peuples, où il soit fait mention de sacrifices humains en Etrurie. Et, de bonne foi, qui est-ce qui voudra rapporter aux Etrusques ces mots de Lucrèce cités par lui ?

Aulide quo pacto Triviai virginis arma
Iphianassai turparunt sanguine foede :

Nous en dirons autant de ce passage de Virgile :

Sanguine placastis ventos, et virgine caesa,
Sanguine quaerendi reditus animaque litandum
Argolica . . . .


P. Fumagalli F.A.T.

ainsi que de celui-ci,

Composito rumpit vocem, et me destinat arae.

et enfin de ce dernier,

Tum pendere poenas
Cecropidae jussi (miserum) septena quotannis
Corpora natorum.

Mais, ajoutera-t-il, ne sont-ce pas les Etrusques qui les ont introduits chez divers peuples? A cela nous répondrons: qu'il le prouve, et nous n'aurons plus rien à dire. Que conclure par exemple du raisonnement de Diodore de Sicile, qui dit par conjecture, que puisque cette barbarie (celle de sacrifier les enfans les plus chers, les fils ainés) était répandue presque dans tout le monde, il était à présumer qu'elle l'était plus particulièrement encore chez les Etrusques. Une assertion aussi gratuite mérite-t-elle quelque confiance? Que conclure également du témoignage de Macrobe pour avoir dit, *qu'on raconte* qu'Hercule avait fait renoncer les peuples d'Italie à leurs funestes sacrifices, pour offrir à Pluton non plus des hommes, mais des simulacres d'hommes; et qu'on lisait *dans le livre des Etrusques*, qu'il était de droit sacré d'immoler des hommes? Mais il serait trop fastidieux de rapporter ici l'une après l'autre les opinions de tous les auteurs que nous avons cités plus haut. Nous nous sommes bornés à l'examen de celle de Cluverius et de Gorio, et nous en avons conclu qu'elles ne prouvent nullement que les sacrifices humains fussent usités chez les Etrusques. Nous dirons même qu'on a une preuve du contraire dans le silence de tant de graves écrivains, qui, dans les reproches qu'ils font aux Etrusques des combats de gladiateurs, comme d'un spectacle atroce, ne disent pas un mot des sacrifice humains qui sont encore bien plus odieux. Quant aux bas-reliefs où sont représentés de ces sacrifices, nous répondrons avec Bonarota, qu'il est possible que cet usage barbare ait eu lieu aux funérailles des Princes et des Grands, dans la vue de fléchir et de rendre propices aux défunts les dieux du Tartare en leur offrant le sang d'un homme: c'est-à-dire que ces sacrifices étaient permis ou tolérés dans ces sortes d'occasions, comme des témoignages de gratitude, d'estime etc. en faveur de ces personnages, et non parce qu'ils fesaient partie du système religieux. Du reste, il pourrait bien se faire com-

me nous le soupçonnons, que les sujets représentés dans ces bas-reliefs retracent des faits étrangers à la nation : ce dont nous avons vu, et dont nous verrons encore plusieurs exemples.

Sacra Samothracia, Mithriaca, Acherontica.

A ces sacrifices nous ferons succéder les *Sacra Samothracia* ou *Cabyria*, les *Sacra Mithriaca*, et les *Sacra Acherontica*, dont nous donnerons, pour plus de briéveté, la même relation que les compilateurs de l'Histoire Universelle, attendu que ces sacrifices ne semblent avoir été que des établissemens ou des réunions, où il était libre à chacun de s'inscrire. « Les anciens croyaient que l'initiation dans les *Sacra Cabyria*, avait la vertu de rendre les hommes plus purs, plus justes et plus saints, de les placer plus immédiatement sous la protection des Dieux Cabyres, et de les préserver de tout danger imminent „. On ignore précisément ce qu'étaient ces Cabyres. Les uns les prennent pour les Dieux Lares ou Pénates, le autres pour des Dieux grands, bons et puissans. Les *Sacra Mithriaca*, institués en l'honneur du Soleil, exigeaient que les initiés ne fussent pas seulement purifiés avec l'eau, mais encore avec le feu „. Tertullien nous apprend que cette cérémonie se fesait dans une caverne, et que l'initié rejetait la couronne qu'on lui posait sur la tête, en déclarant que sa couronne était dans son Dieu (1). « Les *Sacra Acherontica* furent apportés en Etrurie par Tagete, et avaient pour objet d'appaiser les Divinités infernales, de rendre plus agréables aux Dieux les âmes des trépassés, et de les faire passer des régions infernales au séjour du bonheur : motif pour lequel il fallait que les autels et les tombeaux des *Dii Manes* fussent arrosés de sang humain (2) „. L'urne produite par Guarnacci, et autres du même genre citées par d'autres écrivains, où l'on voit représentés des hommes qui se plongent un fer dans le sein sur les autels, ne peuvent-elles pas faire soupçonner aussi qu'elles ne font point allusion à des sacrifices de victimes humaines, mais simplement à une aspersion de sang humain. Et alors cette aspersion n'aurait pas emporté le sacrifice complet d'un homme, nul écrivain d'ailleurs ne nous donnant à penser qu'aucun des initiés laissât la vie dans ces mystères.

Quand se célébraient les sacrifices.

L'inspection des monumens que nous venons d'examiner, et l'opinion unanime des érudits, nous portent à croire que les traités de paix, les alliances, le retour d'un capitaine ou d'un chef de la

(1) Lib. *de corona* chap. 15.
(2) Hist Univers. vol. XI. pag 165.



nation qui avait remporté une victoire, les fêtes solennelles, et peut-être même les funérailles des Princes, donnaient lieu à la célébration des sacrifices „. Les bronzes Eugubins, au dire de Lanzi (1), monument fameux de l'ancienne liturgie, offrent, malgré leur obscurité, des traces marquantes de la pompe qui accompagnait les sacrifices. « Des chants, des prières, des cérémonies, des danses, des concerts d'instrumens, des banquets sacrés, des spectacles, enfin des réjouissances de tout genre avaient lieu dans ces circonstanes. L'éclat de ces cérémonies était encore relevé par l'intervention du Grand Prêtre, des prêtres, des directeurs des chœurs de musiciens et de joueurs d'instrumens, que les Latins désignaient sous les noms de *Hymnologi*, *Tibicines*, *Fidicines*, empruntés du Grec. On peut juger d'après une statue en marbre de l'habillement des prêtres: voy. la planche 22 n.° 1. Voici ce qu'en dit Winckelmann: « La plus forte présomption en faveur d'un ouvrage Etrusque pourrait tomber sur un morceau de sculpture, qui existe dans la maison de plaisance Albani. C'est la statue d'un prétendu prêtre, d'une grandeur au dessus du naturel, et bien conservé, excepté les bras qui ont été restaurés. Sa pose est parfaitement droite, et ses pieds sont placés l'un à côté de l'autre; mais, ce qu'on ne croirait pas, c'est que les plis de sa robe sont disposés parallèlement les uns au dessus des autres avec beaucoup de symétrie. Les manches de sa tunique sont à petits plis: ses cheveux sont disposés sur le haut du front en boucles, qui imitent la forme d'une coquille de limaçon, telles qu'on en voit aux hermès antiques: quatre longues tresses frisées tombent devant chaque épaule, et le reste de sa chevelure, d'une longueur égale, qui descend derrière sa tête, est lié par une attache au dessus de laquelle elle forme cinq boucles jointes ensemble, et qui donnent à ce genre de coiffure à-peu-près la figure d'une bourse à cheveux d'une palme et demie de longueur „. Cette statue tient de la main droite une patère, qui était un présent que fesaient les dévots à leurs Dieux pour l'usage des libations. Le n.° 2 de la même planche, pris d'une agate, avec quelques lettres Etrusques, présente deux Saliens qui portent les anciles. Outre cette fonction, c'était encore aux Saliens qu'il appartenait de tourner autour des autels, de sacrifier aux Dieux Samothraces, de chanter les gestes des Rois, de présider aux cérémonies sacrées, et de diriger les chœurs des chanteurs et des joueurs d'instrumens. Nous n'a-

(1) Saggio Tom. II. part. III.

jouterons rien ici au peu que nous avons dit des Aruspices, des Augures, et autres ministres du culte, attendu qu'il en sera parlé plus expressément dans le traité du costume des Grecs et des Romains, où l'on trouvera en outre les dessins des temples, dont nous ne pouvons présenter ici aucune image, par rapport aux Etrusques, faute de modèles vraiment nationaux.

Oracles. La nation Etrusque avait aussi ses oracles et ses Dieux fatidiques. Tite-Live nous apprend que la devineresse Carmenta était célèbre en Italie long-tems avant la Sybile Grecque de Cumes (1). On lit dans Lactance, zélé scrutateur des anciens écrits, que Fatua ou Fauna, épouse de Faunus, sans cesse tourmentée d'une sainte fureur, prédisait à l'autre sexe les choses futures (2). Si l'on en croit Tite-Live, les Nimphes Camènes, qui habitaient un bois sacré où il y avait une fontaine mystérieuse, célèbre dans la vie de Numa, donnaient de la part des Dieux de sages avertissemens (3). Ovide cite Porrima et Posverta comme ayant la faculté, la première de révéler le passé, et la seconde l'avenir (4). On prétend que dans l'ancien tems des Aborigènes, Mars rendait ses oracles par l'organe d'un pivert. Pline le jeune donne la description d'un ancien culte qu'on rendait à Clitumnus, comme prédisant l'avenir (5). Suetone rapporte que Tiberius César alla visiter un ancien oracle de Gérion près de Padoue, et qu'il jeta les dès d'or dans la fontaine d'Apon, aujourd'hui Abano (6). On trouve aussi dans Tite-Live, que les villes de Céré et de Phaleria étaient renommées pour avoir des oracles qui dévoilaient l'avenir (7). Qui ne sait ce qu'a dit Cicéron du temple consacré à Préneste, ou à Anctium, à la Fortune (8)? Plutarque assure aussi qu'il y avait en Etrurie un oracle de *Thétis*, ou de *Thémidos*, comme l'écrit Dempster (9). Mais celui dont l'histoire nous parle plus particulièrement c'est l'oracle de Faune, divinité du Latium, qu'on allait consulter dans la forêt Albunée. Cette forêt se trouvait aux environs de l'Anio,

(1) Lib. I. cap. 7.
(2) Instit. Lib. I. cap. 22.
(3) Lib. I. cap. 21. Plutar. in Numa.
(4) Fost. Lib. I. v. 633.
(5) Lib. VIII. epist. 8.
(6) In Tiber. par. 14.
(7) Lib. XXI. cap. 62.
(8) *De Divinit.* Lib. II. cap. 41.
(9) *De Etruria.* Reg. Lib. I. cap. 18.

aujourd'hui le Teverone, rivière qui venait de l'Etrurie, et qui, selon une ancienne tradition, avait emprunté ce nom d'Anio Roi Etrusque, lequel s'était précipité dans cette rivière, en poursuivant Cétegus, qui lui avait enlevé sa fille (1).

(1) Les deux premiers cahiers du Costume des Etrusques, ainsi qu'une partie du troisième étaient déjà sortis de la presse, lorsque nous avons eu connaissance des premières feuilles du grand ouvrage de M.r le Chevalier Inghirami sur les monumens Etrusques, ou qui passent pour tels, et des Observations sur les monumens d'antiquité annexés à l'ouvrage qui a pour titre: *L'Italia avanti il dominio dei Romani.* Nous avons lu les unes et les autres avec autant d'attention que d'empressement, et nous y avons trouvé de nouvelles lumières, des opinions soutenues avec beaucoup d'érudition, et discutées avec une sage et savante critique. Mais dans l'impossibilité où nous sommes de refondre, d'aprés ces nouveaux renseignemens, quelques passages de ces premiers cahiers, il ne nous reste d'autre parti à prendre, que de rectifier certaines choses, qui pourraient souffrir maintenant quelques difficultés, et de nous conformer avec une liberté judicieuse, pour ce qui reste à publier de ce traité, aux nouvelles idées que M.r Inghirami a puisées à des sources inconnues jusqu'alors, et qui donnent le plus grand prix à son ouvrage. Qu'il nous soit permis pourtant d'observer avant tout, que nous ne sommes pas pleinement persuadés des raisons qu'il allegue, pour prouver, que la domination des Etrusques ne s'étendait pas sur toute l'Italie, et qu'il faut en excepter certaines parties, parmi lesquelles il lui plait de nommer le territoire de Pestos, ainsi que les pays des nations Alpines, Rhétiques, Adriennes, et même des Capuans, si nous n'avons pas mal entendu certain passages où il en est fait mention dans son ouvrage. Il parait même vouloir aussi exclure des limites de cette domination le pays des Latins: car en reconnaissant Janus pour avoir régné en Italie, il ne convient pas qu'il fût Etrusque, ou considéré comme tel par les Etrusques.

Mais, pour peu qu'on voulût encore ajouter à ces exceptions, à quoi se réduirait cette vaste étendue de puissance, de possessions, *opes* par terre et par mer, que Tite-Live accorde aux Toscans? Leur puissance par mer est clairement expliquée par ces expressions: *mari supero*, *inferoque*, *quibus Italia insulae modo cingitur.* Cette mer supérieure est l'Adriatique, ainsi appelée par les peuples d'Italie du nom d'Adria, colonie de Toscans; et l'inférieure est celle de Toscane, appelée Tyrrhénienne par les Grecs: lesquelles deux mers baignent en effet des deux côtés les rivages de l'Italie, et en font une péninsule. Or, d'aprés Tite-Live, les Etrusques avaient des forces sur ces deux mers, et il n'y avait pas le moindre golfe qui ne fût occupé par eux. Par terre ils avaient, d'une mer à l'autre, douze villes qui dominaient tout les pays en deçà de l'Apennin, jusqu'à

L'Etrurie ne manque pas non plus d'histoires fabuleuses qui lui sont propres, et qui diffèrent entièrement de celles des autres na-

la mer inférieure ; et ayant envoyé dans la suite au delà de cette chaîne autant de colonies qu'il y avait de chefs d'origine, ils occupèrent au delà du Pô tout le pays jusqu'aux Alpes, excepté le coin qu'habitaient les Venètes au bord de la mer. Quant aux populations répandues dans les Alpes, il n'est pas douteux qu'elles avaient toutes la même origine. Ainsi, outre la souveraineté de ces deux mers, les Etrusques, selon Tite-Live, qui habitaient en deçà de l'Apennin, c'est-à-dire, à notre avis, tous les pays situés le long de la mer de Toscane, ainsi que le territoire de Rome, où il est à présumer que cet auteur écrivait son histoire, étaient encore maîtres des contrées où ils envoyèrent des colonies, tant au delà de l'Apennin qu'au delà du Po jusqu'aux Alpes. Qu'on remarque bien ces expressions, *au delà de l'Apennin et du Po jusqu'aux Alpes*, comme si l'historien avait voulu dire expressément, toute la partie septentrionale de l'Italie à l'est et à l'ouest, excepté seulement le coin de terre occupé par les Venètes. Or pourquoi, lorsque Tite-Live fait cette exception, veut-on, contre son opinion manifeste, exclure de la domination des Etrusques sur toute l'Italie, le territoire de Pestos le long de la mer Tyrrhénienne, et celui d'Adria sur l'Adriatique, ainsi que les pays des Padouans, des habitans des Alpes, et particulièrement des Rhétiens, auxquels il donne la même origine qu'aux Etrusques ? Pourquoi l'illustre auteur de l'ouvrage dont il s'agit veut-il encore en exclure la partie de l'Italie, où il convient qu'a régné Janus ? S'il n'a pas de raisons plus fortes à nous donner pour détruire l'autorité de Tite-Live, nous ne croyons pas qu'on puisse admettre les restrictions qu'il fait à la souveraineté des Etrusques sur toute l'Italie, au moins pour ce qui est antérieur à la fondation de Rome. Et en effet, à l'époque de la venue d'Enée dans le Latium, et des commencemens de l'état de Rome, l'histoire, qui commence alors à se débarrasser de fables, nous fait assez connaître qu'il y avait déjà eu plusieurs divisions de territoire en Italie. C'est pourquoi, quand on conviendrait encore que les monumens de Pestos examinés par d'Hancarville ne sont pas Etrusques, on ne pourrait pas aussi aisément convenir, que les Etrusques n'aient pas eu quelque juridiction sur ce pays, ou que ce n'est pas d'eux que le golfe Tyrrhénien a reçu ce nom, mais des Tyrrhéniens appelés aussi Pelasges par les Grecs, surtout si l'on fait attention, que les écrivains de cette nation donnent plus généralement le nom de Tyrrhéniens aux peuples, que les Latins désignent sous celui d'Etrusques.

Que si pour prouver que les Etrusques ne possédaient qu'une partie de l'Italie, on s'autorise de ce passage de Servius : *Thuscus autem pene omnem Italiam subjugasse manifestum est* : nous répondrons que, sans insister sur le *pene omnem*, qui signifie ici à l'exception d'une bien petite

tions. Telle est celle de Tagète, que Cicéron raconte en ces termes. « On prétend qu'un laboureur du territoire de Tarquinia étant à

partie, lè même Servius dit ailleurs (*a*): *constat Thuscos usque ad fretum Siculum omnia possedisse*: or peut-on douter, d'aprés ce dernier passage, que le golfe dans le voisinage duquel se trouvait Pestos, fût compris dans les limites de la domination Etrusque? Que Pestos ait été bâti par les Doriens peu de tems après l'établissement des Sybarites dans cette ville, c'est-à-dire vers l'an 220 de Rome, il ne s'ensuit pas pour cela que les Etrusques n'aient pas occupé ce territoire quelques siécles auparavant. Mais c'est avoir suffisamment répondu aux raisons, d'aprés lesquelles l'auteur prétend restreindre la domination que nous avons accordée aux Etrusques sur toute l'Italie, dans le discours préliminaire de ce traité.

En second lieu nous ne saurions concevoir qu'on ait à exclure Janus du nombre des Dieux de cette nation, parce qu'on nie que son règne s'étendît jusqu'en Etrurie, et que le nom Etrusque existât à l'époque où Janus parut en Italie, et si ce fut du tems de Saturne. Laissons à part la question inextricable de savoir quand le nom Etrusque prit son origine, et si ce fut long-tems aprés Janus. En supposant que la nation Etrusque ne se soit pas éteinte tout-à-coup, et qu'elle a été immédiatement suivie de celle, qui, renfermée dans l'Etrurie proprement dite, a été par cela même appelée Etrusque, (car on trouve cette dénomination employée dans la suite indistinctement pour désigner l'un et l'autre peuple); en admettant également que Janus régna en Italie, soit 150 ans, comme le croit Petavius d'après la chronique d'Eusèbe, soit 600 ans avant la venue d'Enée, ainsi qu'il conste d'un manuscrit nouvellement découvert à Vienne, et de deux autres qui existent à la Bibliothèque du Vatican, nous demanderons, si Janus pouvait régner en quelque contrée de l'Italie qui ne fût point sujette à la domination Etrusque, qui, selon Tite-Live, s'étendait sur l'Italie entière avant la fondation de l'empire Romain; et si y ayant regné et introduit l'agriculture, les arts et le culte religieux, bienfaits dont on reconnaissait généralement de lui être redevable, il ne devait pas être de même reconnu et révéré comme un Dieu en Etrurie, comme il le fut dans le Latium, et, disons-le, dans toute l'Italie? Mais notre but dans cet ouvrage ne nous permet pas de nous étendre davantage sur cette question.

Pleins de confiance du reste dans les lumiéres du nouvel auteur, dont l'ouvrage nous suggère ces observations, nous allons profiter des renseignemens qu'il nous donne, pour la rectification de quelques endroits de la partie du Costume Etrusque qui est déjà imprimée. Les monnoies indiquées sous les n.os 1 et 2 de la planche 3, et que nous avons décrites à la pag. 60 comme présentant un Janus à deux faces, sans préjudice pourtant du doute de Bona-

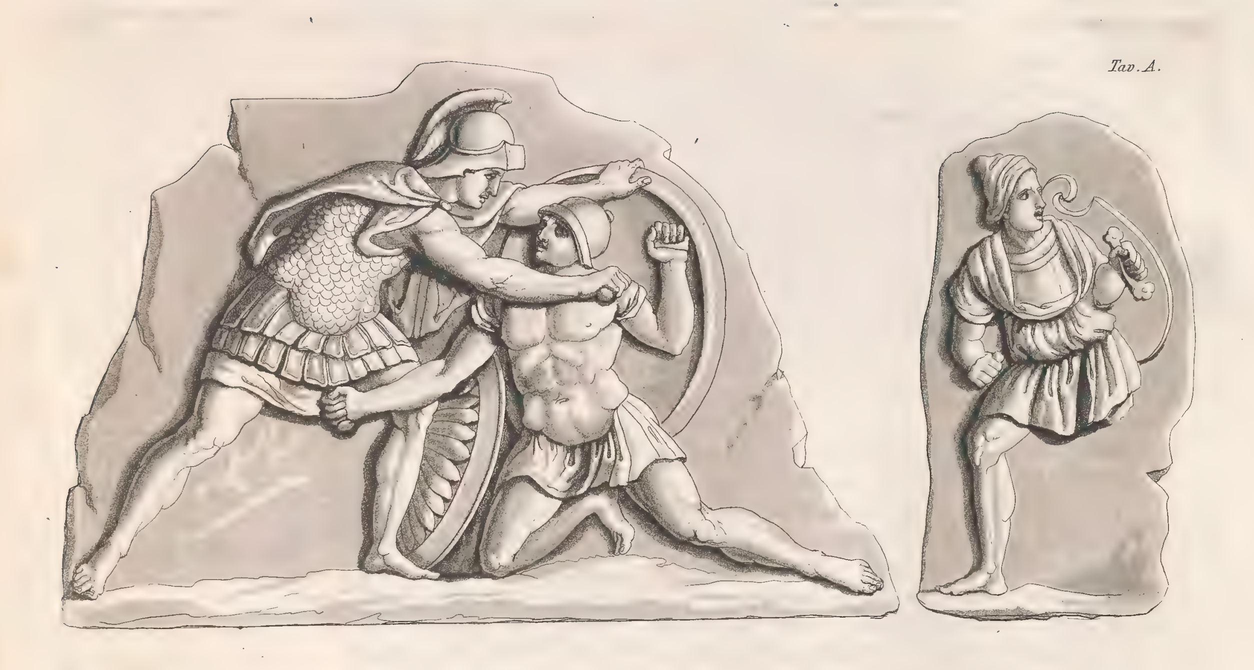
(*a*) *Ad lib. II. Georg. v.* 531.

tracer un sillon profond, Tagète lui apparut soudain, et lui adressa la parole. Les livres Etrusques rapportent qu'il avait l'air d'un en-

rota, sont au contraire, selon M.r Inghirami, une image, en une seule figure à deux faces, de Mercure et d'Hercule, d'où l'on a fait Hermercule, protecteurs l'un et l'autre du commerce, de l'agriculture et de la navigation. Le dauphin représenté sur le revers d'une de ces médailles, est regardé comme l'emblême d'une ville avec un port, ou d'une puissance maritime; et la lune échancrée qui est près de la massue sur le revers de l'autre, imite la forme d'un port de mer. Les bas-reliefs de l'urne que nous avons rapportée à la planche 5, et expliquée à la page 71, semblent plutôt retracer la pompe funèbre d'un magistrat en fonctions. Il est néanmoins vraisemblable, que l'appareil extérieur ou l'habillement des assistans, aura été à-peu-près le même dans l'un et l'autre cas.

Nous avons représenté à la planche 6 n.° 3, un guerrier qui a été décrit tenant une lance dans la main droite, et de la gauche une fleur avec un oiseau dessus, et que nous avons copié fidélement sur le n.° 2 de la planche 14 des Observations sur les monumens annexés à l'ouvrage intitulé: *L'Italia avanti il dominio dei Romani.* L'auteur de ces observations pense que ce n'est point une fleur que le guerrier tient dans la main gauche, et moins encore un oiseau ce qui est sur cette fleur; mais il croit avec Lanzi que ce guerrier est un jeune homme avec une longue chevelure et une tunique courte, armé d'une pique et d'un glaive, dont le fourreau porte un ornement semblable à une large feuille. Pouvions-nous jamais imaginer qu'on voûlut faire d'un monument, encore existant, une copie altérée au point de donner, à ce qui n'est qu'une feuille, l'apparence d'une fleur et d'un oiseau? Les deux urnes indiquées dans notre cahier, l'une sous le n.° 7 qui doit être le n.° 11, dont la description est à la pag. 90, et l'autre sous le n.° 11 au lieu du n.° 7 avec l'explication qui s'y rapporte, sur lesquelles nous avons cru trouver des images exactes des armes offensives et défensives des Etrusques, ces urnes, au dire encore de notre auteur, sont sujettes à quelques exceptions, savoir; quant à celle qui doit avoir le n.° 11, qu'il n'est pas suffisamment prouvé que la cuirasse à écailles en métal soit réelement une armure propre aux Etrusques . . . ., outre que l'état de nudité où l'on y voit les guerriers ne permet pas de douter que le sculpteur ne suivit en tout le costume Grec, en traitant un sujet appartenant à cette nation. A l'égard de l'autre urne qui devrait porter le n.° 7, le même auteur en donne une explication qui exclut dans le sujet de ses peintures tout rapport avec l'histoire Etrusque. Selon lui, le jeune homme qui jette une pierre est Periclemène qui tue Parthénope; la personne qu'on voit à la fenêtre est Antigone qui compte les guerriers ennemis, et le guerrier à cheval est Polinice courant autour des murs de Thèbes. Il convient néanmoins que ces armures pouvaient être en usage chez les Etrusques postérieurs à la domination des Romains.









Bramati dis.

Fumagalli F.A.T.

fant et la sagesse d'un vieillard. A sa vue, le laboureur effrayé ayant poussé un grand cri, il s'attroupa autour de lui beaucoup

Cependant, sur l'observation qu'il fait que les bas-reliefs cités par Bonarota représentent des combats et des faits Etrusques, on peut inférer avec raison que les armes, ainsi que tout ce qui y est représenté, devaient aussi être Etrusques: nous en rapporterons ici quelques figures, pour réparer du mieux qu'il nous sera possible l'omission que nous en avons faite involontairement. Nous nous y déterminons d'autant plus volontiers, que ces monumens portant des inscriptions Etrusques, et le style n'en étant pas du dernier genre usité chez ce peuple, il y a lieu de présumer que les armures qu'on y voit sont Etrusques, mais des tems où la nation n'était pas encore entièrement assujétie à la domination Romaine. Après avoir dit que les Etrusques portaient, comme les Grecs et les Romains, des cuirasses qui imitaient au naturel la forme de l'estomac, le prudent interprète de Dempster observe que ces cuirasses étaient quelquefois recouvertes d'espèces de petits boucliers en bronze ou en fer joints ensemble et posés les uns sur les autres: voy. la planche A n.° 1: la figure est prise d'une urne en terre cuite. Queques-unes ne couvraient que la partie la plus élevée de la poitrine, et s'appliquaient sur une tunique courte comme on le voit au n.° 2; il en est qui ont deux rangs de franges ou de dentelles, à la différence, dit-on, de celles des Romains chez lesquels, à l'exception peut-être des personnages les plus distingués, elles n'en ont le plus souvent qu'un seul rang, voy. le n.° 3: enfin dans quelques-unes de ces cuirasses, ces dentelles ne se voient qu'au commencement des bras: voy. le n.° 4.

Quant à la figure qu'on voit à la planche 12, et à la description analogue que nous en avons faite à la pag 95, notre auteur prétend qu'on peut en donner quatre explications différentes, attendu que les couvercles des urnes de Volterra présentent tous des portraits, et que ceux des hommes ont une couronne, pour indiquer que le personnage représenté est admis au banquet éternel des bienheureux. Mais la couronne *conviviale* ne pourait-elle pas avoir eu quelque ressemblance avec la couronne triomphale, surtout si l'on suppose que ces urnes étaient destinées à renfermer la dépouille mortelle des personnages, qui s'étaient distingués par des actions guerrières? Le même auteur veut également qu'on nomme *Torque*, et non *collier*, ce qui pend au cou de cette figure et lui tombe sur la poitrine. Selon lui, l'anneau qu'elle porte à la main gauche n'est point d'une matière précieuse, car les musées sont pleins d'anciens anneaux de fer, d'ambre et autres matières communes; et le rouleau n'est point une épitaphe écrite en Etrusque, mais un hymne, ou quelqu'autre composition, telle qu'on en lisait dans les festins. On sait neanmoins que le torque n'était porté que par les militaires, qui s'étaient mérité cette marque distinctive par quelqu'action de bravoure.

de monde, et en peu de tems toute l'Etrurie se trouva rassemblée en cet endroit. L'homme prodigieux parla alors au milieu de cette

Les deux urnes cinéraires que nous avons rapportées sous les n.os 13 et 14 ont semblé à M.r Inghirami devoir s'expliquer autrement que nous l'avons fait: voici en peu de mots le jugement qu'il en porte. L'une ne représente pas une pompe triomphale, mais quelque cérémonie funèbre. Il est en quelque sorte d'avis que la figure qu'on voit dans le char, est l'image de quelque personnage noble qu'on transporte au lieu de sa sépulture; que son habillement le désigne pour un magistrat, et un des magistrats du premier ordre, appelés curules, et curules à quadrige; qu'on ne peut décider si la statue qui est dans le char est l'image du défunt, dont les cendres sont renfermées dans l'urne, ou celle de quelque grand personnage de ses ancêtres; que les figures dans les quagriges des urnes ne prenant jamais part à la direction des chevaux, on peut en conjecturer que la figure dont il s'agit représente une statue; qu'il n'est pas hors de vraisemblance que la figure qui précède l'image du défunt soit une Furie, au lieu d'être un Génie féminin; enfin que la présence des deux licteurs est une marque d'honneur propre à la magistrature, et qui dénote par conséquent ici un magistrat, indépendamment de la faculté, qu'au dire de Cicéron, on accordait à tout le monde de se servir de licteurs dans les funérailles, pour réprimer la pétulance de la populace. « Nous omettons plusieurs autres remarques non moins érudites, ainsi que celles sur les accessoires, comme de peu ou de nulle importance ici. Il suivrait donc de cette opinion, que l'usage du triomphe n'existait pas chez les Etrusques. Cependant, nous croirions pouvoir présumer le contraire: car si le premier triomphe qu'on vit à Rome avec le char usité dans cette cérémonie, eut lieu 400 ans après la fondation de cette ville; et si l'usage en fut apporté par Tarquin l'Ancien qui était venu de Tarquinia en Etrurie, on peut raisonnablement supposer qu'il avait vu auparavant dans cette dernière ville quelqu'exemple de cette cérémonie. Ainsi, l'on peut se former une idée du triomphe Etrusque d'après celui des Romains.

L'urne que nous avons indiquée sous le n.° 14, a fait dire aussi à M.r Inghirami: « Je crois que le sujet qui y est peint représente le départ de quelque capitaine pour la guerre, d'où peut-être il n'est plus retourné: motif pour lequel sans doute sa famille aura fait représenter son dernier adieu, sur l'urne où sont renfermées ses cendres. » Un peu plus loin il ajoute: « Les mêmes honneurs ont encore pu être accordés à quelque guerrier Etrusque; et ces honneurs étaient de se rendre au Capitole, d'y recevoir des licteurs et les marques distinctives qui lui étaient dues, d'être accompagné assez loin et salué par ses amis, tandis que les trompettes sonnaient pour appeler les soldats, et leur intimer le départ pour la guerre. L'étendard et le cheval du guerrier donnent à conjecturer qu'il s'agit ici d'un centurion qui va à la guerre, et non d'un triomphateur entrant

assemblée, qui s'empressa de recueillir par écrit ses paroles (2). Son

dans la ville avec les honneurs de l'ovation. L'air dont il prend congé de ceux qui l'accompagnent, la musique, le cheval, et la représentation du sujet sur une urne cinéraire, tout semble annoncer dans cette pompe les funérailles d'un guerrier mort sur le champ de bataille ».

Parmi les monumens que nous avons produits comme appartenans au culte Etrusque, le premier sur lequel M.r Inghirami pense autrement que nous est le fragment d'autel, que nous avons donné sous le n.° 15 pour l'image du Dieu Faune, et que cet auteur juge, être un satyre; il fonde à cet égard son opinion comme Lanzi, sur ce que le Faune antique d'Italie est le même que le Pan des Grecs, qui était le plus souvent figuré avec de petites cornes, et ayant, de la moitié du corps en bas, la forme d'un bouc, tandis que dans le fragment dont il s'agit, il est représenté revêtu d'une courte cuirasse avec un petit chapeau, de la barbe, une queue de cheval, et dans une posture risible, qui le font reconnaître pour un satyre barbu, espèce de masque qu'on était dans l'usage d'introduire dans les drames. Micale n'a point été le premier à publier ce morceau de sculpture, comme nous l'avons cru, Bonarotta l'ayant inséré bien avant lui dans ses notes supplémentaires sur Dempster.

Nous avons été également induits en erreur, avec tous les érudits sur les ustensiles que nous avons crus être des Patères, et que nous avons donnés à la pag. 118 comme servant aux libations qui se fesaient aux Dieux. Les observations intéressantes et vraiment neuves faites à cet égard par le même auteur nous apprennent, que ces ustensiles sont des disques à manche, ou plus proprement des miroirs mystiques. Les raisons qui le portent à les juger tels, sont qu'en ayant examiné plusieurs, il a remarqué qu'ils n'avaient que peu ou point de rebord, ensorte qu'ils ne pouvaient contenir qu'une très-petite quantité du sang des victimes, de lait ou de vin; que quoiqu'ils soient pour la plupart en bronze de diverses qualités, et quelques-uns en fer pur, la matière en est trop mince pour pouvoir soutenir long-tems le poids d'un liquide; que le manche est de même trop faiblement attaché à la périphérie de ces disques pour résister au moindre poids; et qu'enfin ces ustensiles ne se rencontrent que dans les tombeaux

Selon M.r Inghirami, l'urne que nous avons rapportée au n.° 1 de la planche 20 représente le sacrifice d'Iphigénie: par conséquent ce n'est ni du sang ni du vin que verse l'assistant, mais de l'eau consacrée à cet effet par l'immersion d'un tison ardent pris sur l'autel de Diane. Le prétendu prêtre est Agammemnon, et son action une lustration qui précédait ordinairement le sacrifice La figure qui tient la victime est Diane avec une biche, qu'elle veut substituer à la victime; et la dernière figure tenant une livre ouvert, représente le chœur qui chante en répétant les paroles de la jeune fille.

(1) *De Divinat.* Lib. II.

discours roulait en substance sur l'art des Aruspices. L'orateur Romain, tout étonné qu'il est de l'origine extravagante de ce Tagète, et de ses connaissances, dont il ignorait la source, ne nie point, que tout ne fût Etrusque. Il fallait un homme d'un esprit vraiment bien extraordinaire, pour imaginer un système de divination aussi abstrus, et qui a été respecté pendant tant de siècles; et il aura dû lui-même, pour mettre sa science en plus grande vénération, se donner une origine surnaturelle et au dessus de celle de tous ses semblables. Des raisons assez plausibles nous portent à croire, que c'est ce Tagète qui est représenté dans l'ouvrage en bronze qu'on voit sous le n.° 1 de la planche 23. La figure est celle d'un jeune homme, de l'âge qu'on prête à celui qui apparut dans le sillon; il a la bulle, qui est une marque distinctive des Rois et des jeunes nobles, des bracelets au bras, et des espèces de brodequins aux jambes. Il tient de la main droite un oiseau, et de la gauche vraisemblablement un globe. L'oiseau doit être l'emblême de la science augurale, dont Tagète est supposé l'inventeur; et le globe celui du monde et du ciel, comme étant l'un et l'autre également soumis à cette science.

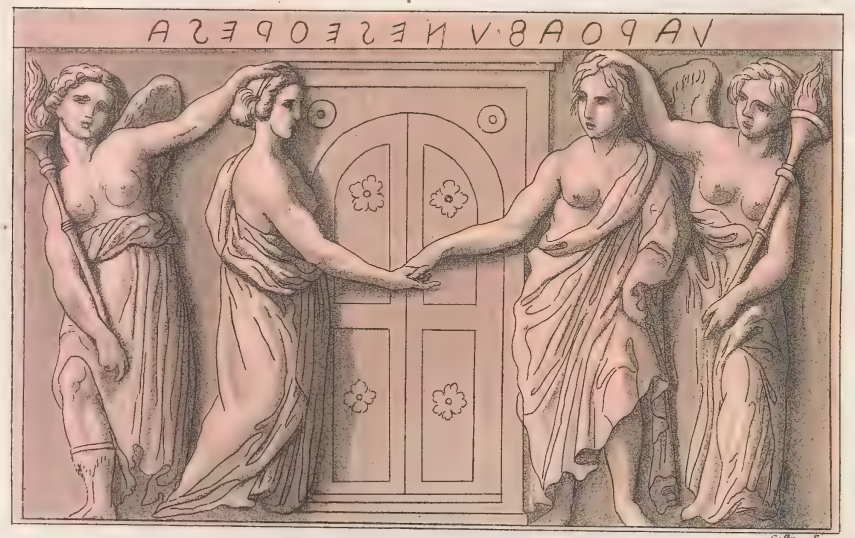
Bacchetis et la nymphe Bigoé.

Tagète avait pour adjoints Bacchetis ou Bacchetide, et la nymphe ou Déesse Bigoé. On raconte du premier qu'il mit par écrit la science des Aruspices, qu'il avait apprise de Tagète. La seconde passe pour avoir fait quelques livres, qui traitaient de la même science, et qui, au dire de Servius, étaient conservés dans le temple d'Apollon. Cette science consistait à observer les mouvemens des oiseaux, la manière dont ils mangeaient, leurs cris, leur vol et leurs entrailles, pour en augurer ce que l'avenir avait de favorable ou de sinistre; elle enseignait aussi à expliquer les différentes sortes de foudre, afin d'indiquer les actes de religion qu'il fallait pour leur conjuration ou leur expiation.

Monstres fabuleux.

Les Etrusques avaient également des monstres fabuleux, qui n'étaient pas les mêmes que ceux des autres peuples. Pline fait mention d'un monstre appelé Volta, qu'il dit avoir été demandé par le Roi Porsenna pour dévaster le territoire des Volsiniens. Voy. la planche 23 n.° 2. C'est peut-être ce monstre qu'on voit représenté ici sur le bas-relief en marbre, avec une figure humaine et un museau de chien, qui, sorti d'un tombeau, et après avoir atterré deux soldats va pour se jeter sur un troisième, tandis qu'un autre se met en défense un fer à la main. L'interprète de Dempster, qui a d'abord eu cette pensée, ne laisse pas cependant





Gallina F.



P. Fumagalli F.A.T.

d'en manifester une autre, mais avec toute la circonspection qui lui est propre. La représentation de ce monstre, dit-il, sur un sépulcre, donne à présumer qu'on a voulu en faire l'image de la mort, et l'emblême de sa puissance cruelle et destructive. Cet animal au reste, quel qu'il soit, qu'une furie retient avec une corde, est un vrai monstre qui appartient à la mythologie Etrusque. Le n.° 3, de la même planche, représente une femme combattant avec un flambeau allumé, et dont les jambes se terminent en longues queues monstrueuses, dans les replis desquelles elle a déjà enveloppé deux soldats, et tente d'en faire autant de deux autres. On pourrait encore ajouter ici les figures de divers autres monstres marins; mais nous nous réservons d'en dire quelque chose à l'article de la marine.

Mais hâtons nous de quitter ces images lugubres pour passer à des sujets plus gais, tels que les cérémonies qui accompagnaient la célébration des mariages. Térence Varron nous apprend, que, pour première cérémonie dans le mariage des personnes de distinction, les deux époux immolaient à Cérès le premier cochon (1) qui leur était présenté, comme un offrande consacrée peut-être à cette divinité. Cicéron (2) donne à entendre que la célébration du mariage était toujours précédée d'auspices, dont pourtant l'usage semblait être tombé en désuétude de son tems: car, dit-il, il ne nous reste plus des auspices que le nom. La manière dont se fesait cette cérémonie est extrêmement curieuse. Voy. la planche 24 n.° 1. Les époux se donnaient la main droite; ils se tenaient pour cela devant une maison dont les portes étaient fermées, et ces portes ne s'ouvraient qu'après la cérémonie. Au n.° 2 de la même planche, on voit à côté des époux deux femmes ailées portant un flambleau nuptial, qui tiennent une main sur la tête des deux époux. Au n.° 1, les assistans sont bien différens; celui de droite offre l'image d'un génie ailé ayant la tête enveloppée d'une peau de bête en forme de capuchon; et celui de gauche a la figure d'une femme aussi avec des ailes. La présence de ces deux figures a fait soupçonner à Bonarota, que l'une pourrait bien représenter le cruel génie de la jalousie, qui, de son pesant marteau, martelle souvent les époux; et l'autre l'affreuse discorde, qui, de son glaive à deux tranchans, perce le cœur de l'un et de l'autre, et

Céremonies du mariage.

(1) Lib. II. Rei Rust. cap. 4.
(2) *De Divinat.* lib I.

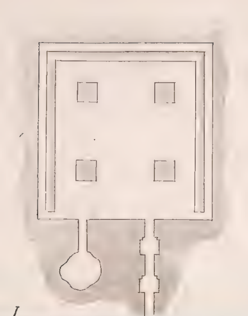
les rend malheureux pour toute leur vie. Il est même assez probable, qu'on offrait à ces génies quelques sacrifices pour se les rendre propices. La cérémonie du mariage était ordinairement suivie d'un banquet, dans lequel on chantait des vers qu'on appelait Fescenniens, soit parce qu'ils avaient été inventés à Fescennium ville d'Etrurie, soit parce qu'on les croyait propres à préserver les époux de tout enchantement (1). Quelques-uns pensent aussi que l'usage de chanter ces vers dans cette circonstance, avait pour objet d'empêcher que les oreilles de l'épouse ne fussent blessés des propos libres et obscènes qu'on s'y permettait.

Croirait-on que les cérémonies du mariage et des funérailles fussent à-peu-près les mêmes chez les Etrusques? Et pourtant, cette singularité, toute étrange qu'elle est, n'en est pas moins vraie. Le mariage et la mort étaient regardés comme les deux fins, ou pour parler un langage de morale, comme les deux destinations assignées à l'homme. Nous ne pouvons donner à nos lecteurs une idée plus exacte des tombeaux Etrusques, qu'en nous servant des dessins qu'en a publiés M.r Micale, et des gravures encore plus détaillées qu'on en trouve dans l'ouvrage de M.r d'Agincourt, qui, en déclarant que c'est à M.r Byres architecte Ecossais que nous sommes redevables d'avoir une connaissance précise des tombeaux *de Tarquinia ou grottes de Corneto*, assure que ce savant antiquaire a vérifié sur les lieux même les dessins sur lesquels ces gravures ont été exécutées, et qu'il les a trouvés parfaitement conformes à l'état actuel de ces monumens, dont pourtant le style lui a paru un peu trop soigné, pour être tout-à-fait de caractère Etrusque.

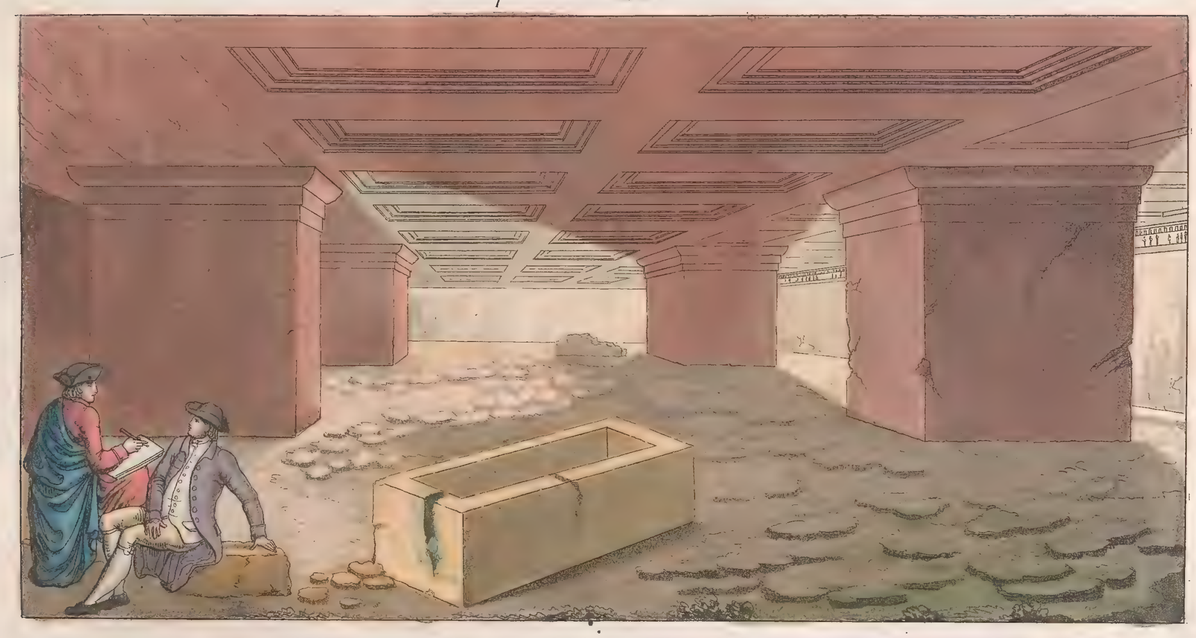
Tombeaux.

« Ces tombeaux, dit, Micale, se trouvent dans les collines qui s'étendent, l'espace d'environ deux milles, depuis Corneto jusqu'au point le plus élevé où était Tarquinia, qui est aujourd'hui totalement détruite. Ils sont creusés dans le *peperino* et le tuf qui composent en grande partie ces colines, et la plupart ont péri faute de soins, ou ont été depouillés par des mains avides. Voy. la planche 25 n.° 1. La première de ces chambres sépulcrales a environ 72 palmes Romains carrés, sur 9 de hauteur. La partie supérieure est plane et divisée en longues bandes et à cassetins creusés dans le roc, avec des bordures et des décorations en peintures. On a laissé dans le roc même, pour servir de support, quatre gros pilastres carrés, qui ont neuf palmes sur toutes faces. Les parois de

(1) Festus Pomp. Lib. VI.



1



2



26.



Bramati dis.

T. Fumagalli F.A.T.

cette chambre sont surmontés d'un épais enduit de chaux, bien applani, sur lequel règne une file de dentelures en perspective, qui en forme comme la corniche „. Au dessous on voit une bande, où sont peints les esprits, qu'on dit être l'un le bon, et l'autre le mauvais génie, qui accompagnent l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et font à l'envi pour lui donner toutes les vertus ou tous les vices du cœur et de l'esprit : ces génies devaient abandonner les âmes au moment du trépas. Au bas des murs règne un gradin qui en fait tout le tour, et sur lequel on déposait les cercueils, qui étaient semblables à celui qu'on voit dans la gravure. Un de ces murs est revêtu d'inscriptions funéraires écrites en noir, dont la plupart ont été dégradées par le tems.

L'autre grotte n.° 2, de forme carrée, est également taillée dans le roc. La partie supérieure a la forme d'une voûte pyramidale, ayant au centre une ouverture carrée qui va en diminuant en cône vers son issue, et dans laquelle sont creusés çà et là des trous, qui servaient comme d'escaliers pour descendre dans ces chambres souterraines. Au dessous et sur tout le contour de cette voûte règne une frise composée de figures d'animaux, et les murs sont décorés d'autres figures de grandeur naturelle, sculptées en relief dans le roc comme les premières. Il y a une niche au milieu d'une des façades. Voy. les figures de la planche 26. « La plupart de ces figures étant tout-à-fait dégradées, ou détruites par l'effet de l'humidités, nous n'avons donné que celles qui se sont les mieux conservées. Toute la doctrine Etrusque sur l'état des âmes après la mort, se trouve exprimée dans cette frise. Les génies tutelaires des âmes sont toujours représentés avec des ailes, et ils ont tous pour chaussure des espèces de brodequins avec des pendans, semblables à ceux qu'on voit sur les sculptures nationales. Quelques-uns de ces génies tiennent une baguette de la main droite, et d'autres ont de longs marteaux. Les âmes vêtues de blanc, c'est-à-dire qui sont unies à un corps lumineux, semblent porter avec elles la ressemblance de leurs corps, et toutes paraissent sujettes à la même loi, sans distiction de rang. L'image assise sur un char traîné par deux génies attelés au timon, peut être regardée comme l'âme de quelque grand personnage : les autres images sont celles de personnes du peuple, et elles tiennent en main quelque chose qui parait faire allusion à leur condition. Dans l'autre grotte sont représentés les combats funéraires sur une frise qui décore la partie supérieure

des pilastres, de la hauteur de deux palmes et un quart; ces peintures sont d'un style beaucoup plus correct que les autres, dont ce n'est pas ici le lieu de parler. On y distingue encore parfaitement le rouge, le vert, le bleu et le noir: les figures sont même égratignées en quelques endroits sur la chaux. Les travaux exécutés dans ces grottes, selon M.r d'Agincourt, ne sont pas l'ouvrage d'une ville récemment foudée, ni de l'art naissant: Lanzi les attribue aux Romains, et cependant on ne laisse pas d'y trouver une idée du goût Etrusque.

Comment on ensevelissait les morts.

Le désir de nous renfermer dans les bornes étroites que nous nous sommes prescrittes, nous avait presque fait oublier déjà un point essentiel du costume Etrusque, qui est la manière dont ils traitaient les cadavres de leurs morts. Nous allons l'indiquer, puisque nous sommes encore à tems de le faire. Chez les Etrusques, comme chez plusieurs autres peuples, tantôt on ensevelissait les cadavres en entier, et tantôt on ne fesait que recueillir leurs cendres après qu'ils avaient été brulés. Outre les cercueils existans dans les grottes que nous venons d'examiner, le premier genre de sépulture est encore attesté par des excavations capables de contenir un corps humain, qu'on voit pratiquées symétriquement dans les côtés d'une grotte qui a été découverte aux environs de Castellana. Voy. la planche 27 n.° 1. La lettre A indique le lieu où était l'entrée, qui est maintenant fermée; B la nouvelle entrée; C le sarcophage creusé dans le roc avec une inscription Etrusque. Le second genre de sépulture, ou l'usage de brûler les cadavres, et d'en recueillir les cendres dans de petites urnes, résulte des fragmens d'os à demi brûlés qu'on a trouvés dans plusieurs de ces urnes, qui sont d'ailleurs bien loin de pouvoir contenir un corps entier. Les dimensions de ces divers objets, verifiées sur les lieux, sont conformes aux notions que nous en donne Bonarota. Le n.° 2 de la planche ci-dessus représente diverses urnes cinéraires. Les vases et les amphores, ainsi que les urnes et les tombeaux avaient chacun leur couvercle, avec quelqu'épigrafe sur le haut ou sur les côtés, et des figures humaines qui représentaient les âmes des morts, pour rappeler aux vivans les devoirs à leurs rendre. Chacun de ces vases était déposé dans une des excavations de ces souterrains, ou déposé sur le pavé, sur les gradins ou sur une espèce de soubassement pratiqué dans le roc même.

Ils admettaient une vie future.

Il résulte clairement de tout ce qui a été dit jusqu'à présent, que les Etrusques croyaient à une vie future, où l'on était puni


1.
A
B
C
2.
Altezza once 8.½.
Altezza once 7.½.
Lunghezza once 11½.
Lunghezza once 10½.
F. F.





P. Fumagalli F.A.T.

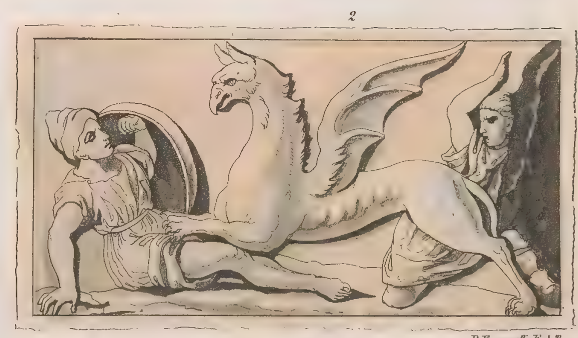
1



3



2



P. Fumagalli F. A. T.

Bramati dis.

ou récompensé des actions de celle-ci. En voyant la planche 27 et le n.° 1 de la suivante, qui est une de ces chambres sépulcrales avec des peintures, on ne peut douter que les Etrusques n'eussent pris le marteau pour emblême du tourment continuel d'une conscience bourrelée, et qu'ils ne désignassent par des flambeaux ardens *Châtimens.* la peine du feu réservée aux coupables dans l'autre monde. Des cinq premières figures, l'une en tourmente une autre avec un flambeau allumé; et une seconde, tenant à la main un marteau ou autre instrument, semble vouloir en frapper une trosième qu'elle montre suspendue pas les bras. Les six autres figures avec deux autres qu'on voit dans la bande inférieure, représentent également des âmes tourmentées de diverses manières par les Furies. Le monstre ailé qui s'élance d'une grotte sépulcrale au n.° 2 de la même planche, et le griphon aussi ailé du n.° 3 qui a déjà saisi un homme avec ses griffes, semblent de même avoir été imaginés pour ajouter aux tourmens des méchans dans les enfers. A côté de ces peines, et autres que nous verrons à l'article de la marine, combien perdent de leur prestige celles des Danaïdes, des Sisyphes, des Tantales, des Tities imaginées par les Grecs, si célébrées par les poètes de l'antiquité, et que les modernes ont reproduites à satiété dans leurs ouvrages.

Quant aux récompenses, il parait, d'après plusieurs monumens, *Récompenses.* que les Etrusques les fesaient consister dans un séjour de repos et de délices. C'est ce que donnent à présumer différentes urnes, sur lesquelles on voit représentées des personnes revêtues d'une robe à l'usage de festins, et d'autres mollement étendues sur des lits ornés de guirlandes, avec de jeunes esclaves prêts à leur servir toutes sortes de mets. Les n.os 1 et 2 de la planche 29 offrent deux de ces bienheureux. Le premier est pris d'un couvercle d'une urne d'argile trouvée fortuitement en 1721 à environ un mille de Chiusi. Les couleurs s'en étant conservées dans tout leur éclat, nos lecteurs ne seront pas fâchés que nous leur en donnions la description. La figure est celle d'un homme couché sur le côté; il est vêtu d'une tunique blanche sans manches, et la marque du double clou de pourpre se voit sur sa poitrine. Il porte par dessus sa tunique le pallium ou la toge également blanche, avec le bord couleur de pourpre. Les parties nues du corps sont de couleur de chair; et les cheveux, les cils et les sourcils d'un châtain foncé. La couronne de fleurs qui lui pend sur la poitrine est couleur de rose, et attachée derrière

le cou par un ruban rouge. La couronne de la tête est aussi peinte en rose, mais entrelacée de fleurs seulement à la partie de devant, et elle se termine en un simple bandeau qui est noué sur la nuque. Le personnage s'appuie du bras gauche sur deux coussins posés l'un sur l'autre. Ces coussins ont les bords rayés de rouge, et sont de couleur céleste. Le n.° 2 est copié d'une urne en marbre qui se trouve à Perugia, et représente un mort couché aussi sur le côté, couronné de guirlandes et rayonnant de joie, devant lequel on sert des plats remplis de mets. La patère que tient cette figure ainsi que la première, semble annoncer que les personnages qu'elles représentent sont admis au banquet perpétuel des bienheureux. Les vases de diverses sortes, et quelquefois même les lampes qu'on trouve autour des cadavres et des urnes cinéraires dans les niches de ces souterrains, donnent lieu aussi de présumer, que les Etrusques, ainsi que divers autres peuples, étaient dans l'usage de placer près de leurs morts de quoi boire et manger. En voyant cet usage déjà établi sous le règne de Numa, nous ne sommes pas éloignés de croire que, long-tems avant l'époque dont nous parlons, on célébrât ces cérémonies funèbres appelées par les Latins *parentalia*, à l'occasion desquelles tous les membres d'une même famille se rassemblaient à certains tems de l'année, pour renouveller les rites et les sacrifices sacrés autour des tombeaux de leurs ancêtres.

Ce qu'étaient les parentalia.

Quel était le cortège de la pompe funèbre des magistrats.

La planche sous le n.° 13, dans le sujet de laquelle M.[r] Inghirami croit voir une pompe funèbre, nous apprend qu'il y avait aux funérailles des premiers magistrats un chœur de musique, un esclave derrière le char portant un petit coffre ou un fardeau des dépouilles du défunt, pour être brûlées sur le bûcher, ou quelquefois déposées dans l'urne avec ses cendres, et un petit esclave tenant à la main un diptique, où étaient peut-être écrits les noms des défunts, ou de ceux qui étaient appelés à la cérémonie.

USAGES ET MOEURS PRIVÉS.

Quelles furent les mœurs primitives des Etrusques.

Après avoir rapporté, autant qu'il a été en notre pouvoir, tout ce qui nous a paru propre à donner une juste idée du gouvernement, des lois, de la milice et de la religion des Etrusques, nous allons voir quels étaient les usages et les mœurs privés de cette nation. Soit que l'on considère les histoires fabuleuses qui font sortir les Etrusques du tronc des arbres, comme on le dit de tous les abo-



D.K.Bonatti fec.

rigènes, soit qu'avec Guarnacci et autres on les croie issus de familles diluviennes, il est aisé d'imaginer qu'elles notions on peut avoir de leurs mœurs primitives. Certains auteurs prétendent qu'ils allaient nus, ou à demi-nus; d'autres qu'ils se vêtissaient de peaux d'animaux sauvages ou domestiques. Ceux-ci assurent qu'ils se nourrissaient de gland, de fruits et autres productions naturelles du sol; ceux-là qu'ils vivaient du lait et de la chair de leurs troupeaux, l'Etrurie leur semblant peuplée de bétail, habitée et cultivée depuis un tems immémorial. On lit cependant dans Athénée (1) et dans Macrobe (2), que les anciens habitans de l'Italie accoutumaient leurs enfans à ne boire que de l'eau, et à se contenter de quelques poires et de noix pour toute nourriture; mais cela prouve seulement qu'ils cherchaient par là à les rendre sains et sobres, et non qu'ils ne pussent pas faire usage de viande dans un âge plus avancé.

L'obscurité dont sont enveloppées la plupart des choses qui ont rapport aux Etrusques ne nous permettant pas d'y distinguer toujours la vérité, nous nous bornerons à ne rapporter de leurs usages et de leurs mœurs que ce que nous en trouverons attesté par les monumens. Catulle et Virgile ne parlent jamais des Etrusques sans les caractériser, le premier sous le nom d'*obesus Etruscus* (3), et le second sous celui de *pinguis Tyrrhenus* (4), ou par quelqu'autre épithète qui dérivait peut-être du goût général de ce peuple pour les plaisirs de la table. On lit en effet dans Athénée que les Toscans fesaient par jour deux repas splendides, où ils se fesaient servir sur des tapis à fleurs, dans des vases et des coupes d'argent, et par un grand nombre d'esclaves richement vêtus (5): voy. la planche 30, qui est la copie d'une urne de Volterra, que M.r Inghirami explique ainsi. « Cette urne ayant été trouvée dans une sépulture, et nulle table ne s'apercevant dans les sculptures dont elle est décorée, il est à présumer que l'artiste a voulu exprimer dans les figures qu'elle présente la fin d'un banquet funèbre. . . . . Le banquet funèbre était le dernier des honneurs qu'on rendait aux morts . . . . Il avait pour objet de consoler les parens du défunt, c'est pourquoi on y fesait intervenir des musiciens avec des panto-

(1) Athen. Liv. VI. chap. 26.
(2) Macrob. Sat. II. 14.
(3) Catull. 37, 2.
(4) Georg. Liv. II. v. 193.
(5) Dipnosophist. Liv. IV.

mimes ou des bouffons. . . . . Ici on ne voit plus les tables, qui se plaçaient devant les lectisternes pour les repas, où les convives changeaient de place à chaque fois qu'on changeait les mets. Une servante verse ici de l'eau dans de grands vases, pour que les convives se lavent les mains, comme il était d'usage après les repas „. Ajoutons que dans l'urne originale qui est à Volterra, on voit un groupe de trois convives tenant le vase, dans lequel ils ont les mains et semblent les laver . . . . Les convives portaient encore dans les banquets funèbres des couronnes, mais qui n'étaient pas toujours de roses, à cause de la difficulté d'en trouver dans toutes les saisons: d'où l'on peut conclure que cet usage s'observait également dans tous les festins. L'ouvrage dont il s'agit étant jugé de la dernière époque de la sculpture Etrusque, l'usage qui y est représenté peut être regardé comme propre aux Romains plutôt qu'aux Etrusques, et seulement adopté par ces derniers. Les oreilles, les matelas des lits de table, tels qu'on les voit ici, avaient ordinairement, ainsi que les vêtemens, quelque teinte de pourpre ou de violet.

Quant à la forme des chars ou des quadriges dont on se servait dans les funérailles des magistrats distingués, nous renvoyons nos lecteurs à la planche 13, et aux explications que nous en avons données.

Il conste des monumens du style Etrusque le plus antique, telle qu'est la statue qu'on voit au n.° 4 de la planche 6, que les premiers habitans de l'Etrurie portaient les cheveux longs, et ne rasaient point leur barbe: usage qui était également suivi des anciens Romains, auxquels Tibulle et Horace donnent pour cette raison l'épithète d'*intonsi*. On prétend que l'art de raser fut introduit en Italie l'an 454 de l'Ere Romaine, par S. Ticinius Mena, qui amena des barbiers de la Sicile à Rome. Quelques passages de Macrobe nous révèlent plusieurs autres usages remarquables établis depuis long-tems chez les Etrusques. Tullus Hostilius fut le premier qui introduisit à Rome l'usage de la chaise curule . . . . de la toge peinte, et de la prétexte, qui étaient les marques distinctives des magistrats Etrusques (1); et Pline nous apprend également que la prétexte tirait son origine de l'Etrurie (2).

Tuniques et toges blanches, à qui l'usage en était réservé.

Ainsi donc, aux nobles seuls ou aux personnes en charge était réservé l'usage de la tunique et de la toge blanches, ornées du haut

(1) Aurel. Macrob. Liv. I. Saturnal. chap. 6.
(2) Liv. VIII. 48 IX, 39.

1



2



D.K.Bonatti fec.

en bas d'une frange ou bord, ou du clou Romain. Mais écoutons Bonarota, qui s'est expliqué plus en détail sur ces sortes de particularités. « On portait par dessus la tunique un manteau ou toge plus ample, qui laissait l'épaule et le bras droit pleinement en liberté. Peu importe que cette espèce de vêtement s'appelât toge ou manteau, dès que la toge peinte et la toge *praetestata* dont l'usage, au dire des écrivains, était passé des Etrusques aux Romains, attestent que ce vêtement était usité en Etrurie, comme le dit d'ailleurs formellement Servius. Cette opinion trouve en outre un appui solide dans la statue d'un personnage en toge que possède le Musée Medicis, aux pieds de laquelle on remarque un bord, où l'artiste a voulu représenter à l'aide de quelques traits le clou Romain qui était de pourpre. Cette statue nous offre de plus une belle manière de porter la toge. Il y a néanmoins des monumens où l'on voit des figures sans tunique, et portant le manteau sur le corps nu, comme il est à la connaissance des érudits que fesaient les anciens Romains, et vraisemblablement aussi les premiers Etrusques. Voy. la pl. 31 n.° 1. Nous observerons enfin avec Malliot, que les vieillards, surtout les riches, portaient des robes qui leur descendaient jusqu'aux pieds.

La statue ci-dessus nous apprend encore que les Etrusques avaient une chaussure qui se liait avec des attaches sur la jambe, qu'elle recouvrait entièrement ainsi que le pied, de manière à ne laisser apercevoir sur l'un ni sur l'autre aucune nudité. L'image en bronze représentée sous le n.° 2 de la planche ci-dessus nous offre une autre sorte de chaussure, qui ne couvre qu'une partie du pied, se partage vers le coudepied, et s'agrafe autour d'une partie de la jambe. On en voit enfin une troisième différente des deux premières dans les deux esclaves de la planche 29 n.° 2, dont l'un a une chaussure qui lui arrive jusqu'au genou, et l'autre a la jambe et les pieds enveloppés de bandes en forme de vis ou de rets. Les patères que nous avons rapportées précédemment présentent encore plusieurs autres sortes de chaussure plus ou moins variées. Mais la plus remarquable de toutes est celle qui nous est connue sous la dénomination de sandales Tyrrhéniennes, dont les sénateurs Romains adoptèrent l'usage, et que Phidias trouva la plus digne de sa fameuse Minerve. La singularité de cette chaussure était d'avoir une semelle très-haute, de s'attacher avec des courroies ou des ceintures d'or, et d'être d'une couleur tirant sur le rouge. Nous en donne-

rons une description plus détaillée dans le costume des Grecs ou des Romains.

Après avoir passé en revue divers monumens Etrusques, Malliot en conclut qu'ils ne confirment guères l'opinion de certains écrivains sur la prétendue nudité des femmes chez cette nation, et qu'ils ne font que nous montrer en elles le desir de plaire par la richesse des vêtemens et l'éclat de la parure, à une époque qui n'est pas très-ancienne comme on le voit à la planche 32. n.° 1. Cette planche offre l'image d'une femme gravée sur le couvercle d'une urne en albâtre; on croit que ce qu'elle tient dans la main droite est un miroir, et dans la gauche une grénade. Les ornemens de son habillement conservent encore quelques traces de dorure.

Du reste nous observerons avec le même auteur, que les monumens des tems du moyen âge présentent les femmes vêtues d'une tunique qui leur descend jusqu'aux pieds, et dont les manches sont quelquefois ouvertes d'un côté, et boutonnées jusqu'au coude où elles se terminent. Voy. la planche ci-dessus n.° 2. Dans des tems postérieurs, on voit les femmes tantôt avec la simple toge, tantôt en tunique à manches longues et étroites, ou assez amples pour couvrir tout le bras, et quelquefois sans manches. Voy. le n.° 3 de la même planche. Souvent aussi on en trouve avec la tunique agrafée sur les épaules, et même relevée sur les hanches, comme dans le n.° 4. Leur coiffure consiste en une espèce de bonnet pointu, tel qu'on le voit au n.° 5; ou en un bonnet avec un bord retroussé, et sous lequel elles laissent flotter leurs cheveux comme au n.° 2; ou bien encore en une sorte de parure qui ne laisse apercevoir qu'une partie de leur chevelure vers les tempes et sur le front; ou enfin en une espèce de calotte, comme le montrent les n.os 6 et 7. La chaussure semble être à-peu-près la même pour les deux sexes; et Bonarota donne à penser qu'elle était de peaux précieuses teintes d'un rouge vif couleur de sang; il suppose avec Malliot, que la chaussure des femmes devait avoir quelque chose de plus gracieux que celle des hommes; que quelques-unes la portaient ouverte ou fermée, d'autres avec une pointe longue, aiguë et retroussée, et plusieurs avec des talons élevés.

La femme de Collatin qui fut trouvée travaillant au milieu de ses femmes à des ouvrages de laine; Tanaquilla femme de Tarquin l'Ancien, et native de l'Etrurie, qui s'occupait à filer (1), et l'usage

(1) V. Plin. Liv. VIII. chap. 48.


1
2
3
4
5
6
7
D.K. Bonatti fec.

antique chez les Romains d'envoyer avec la nouvelle épouse à la maison de l'époux une quenouille et un fuseau, sont autant de circonstances qui prouvent que les femmes Etrusques ne passaient pas tout leurs tems à leur parure, mais qu'elles en employaient une grande partie à des ouvrages convenables à leur sexe.

AGRICULTURE ET ARTS MÉCANIQUES.

L'Etrurie qui, au dire de Virgile, fut redevable de sa puissance à l'agriculture (1), qu'elle encouragea par des lois sages, et honora même par des fêtes spéciales et des ordres religieux (2), l'Etrurie avait aussi ses outils particuliers propres à cette importante occupation, et surtout la charrue dont le même poète nous trace ainsi la forme dans le I.[r] livre de ses Georgiques : Charrue.

Continuo in sylvis magna vi flexa domatur
In burrim, et curvi formam accipit ulmus aratri,
Huic a stirpe pedes temo protentus in octo.
Binæ aures, duplici aptantur dentalia dorso ;
Cæditur et tilia ante, jugo levis, altaque fagus,
Stivaque, quæ currus a tergo torqueat imos.

Cette charrue grossière se perfectionna dans la suite : on y adapta un coutre en fer, et on l'enrichit de plusieurs autres inventions, qui lui donnèrent la forme qu'on lui voit dans un bronze des beaux tems de Rome, appartenant au musée du collège Romain.

Varron nous apprend que la charrue avait encore une autre destination importante chez les Etrusques. On se conformait, dit-il, aux rites de cette nation pour la construction de plusieurs villes qui s'élevaient dans le Latium : ces rites consistaient à tracer un sillon en rond avec une charrue attelée d'un bœuf et d'une vache. Cette cérémonie se fesait avec dévotion, et dans un jour d'heureux auspices. La trace du sillon indiquait le fossé, et la terre rejetée en dedans, le mur : on donnait à l'espace compris dans cette trace le nom d'*urbs*, à cause de sa figure circulaire. Le terrein qui venait immédiatement après le mur fut appelé *pomerium*, et A quoi elle était encore destinée.

(1) Georg. Liv. I. v. 170.
(2) V. Monsignor Marini : *Fratelli Arvali.*

c'est dans ce cercle qu'étaient compris les auspices de la ville (1). Plutarque se déclare aussi de la même opinion, en disant, que, pour bâtir sa ville, Romulus fit venir des Etrusques, qui l'instruisirent de ce qu'il fallait faire en pareil cas (2). Le même auteur, ainsi que Carmimius, que Macrobe cite comme un écrivain éclairé, nous apprennent que le soc dont on se servait dans cette circonstance n'était pas de fer, mais de bronze (3). On lit dans Ovide que le bœuf et la vache devaient avoir le poil blanc (4), et dans Virgile que le premier était attelé à droite, et la seconde à gauche (5). Caton et Plutarque ajoutent qu'à l'endroit où devait être la porte on levait la charrue, et que l'espace non labouré s'appelait porte (6). Enfin tous les auteurs s'accordent à dire, qu'on se servait de la charrue pour la destruction comme pour la construction des villes; et qu'elle était dirigée dans l'un et l'autre cas par celui qui présidait à l'opération, pendant laquelle il portait les bouts de sa toge rejetés sur l'épaule droite.

Meubles et habillement des ouvriers et des gens de la campagne.

Les différens meubles à l'usage de cette nation, dont les monumens nous offrent çà et là quelques images, ses chars à deux et à quatre chevaux, ses instrumens d'agriculture, sa puissance par terre et par mer, tout nous prouve évidemment qu'il ne manquait pas d'habiles ouvriers en Etrurie; mais comment étaient-ils vêtus, et quels étaient leurs outils? Malliot étayé de l'autorité de Caylus va nous l'apprendre. Une chemise courte sans manches, avec trois ouvertures par le haut pour y passer la tête et les bras, était l'habillement ordinaire des gens de la compagne et des ouvriers: quelques-uns ne portaient qu'une seule ceinture, d'où une espèce de bourse leur pendait jusqu'au genou. Une figure, qu'il croit être celle d'un ouvrier en bois, a une bourse de ce genre dans laquelle il parait y avoir trois boules; il a pour coiffure un bonnet, et tient d'une main une hâche, et de l'autre peut-être un baquet. Le même auteur est porté à prendre pour l'image d'un agriculteur ou d'un homme de la campagne un bronze antique représentant un homme, qui n'a pour habillement qu'une espèce de froc coupé en carré

(1) Liv. IV. de Liug. Lat.
(2) In vita Romuli.
(3) Aurel. Macrob. Liv. V. Saturnal. chap. 19.
(4) Liv. IV. Fastor.
(5) Æneid. Liv. IV.
(6) Plutar. ibid. Cato in Fragment.

par devant et par derrière ; ses cheveux sont courts, et forment entre ses deux oreilles une tresse de plusieurs doigts de longueur. Nous n'avons pas cru à propos de rapporter ici ces figures, attendu qu'il n'est pas sûr que les monumens d'où elles sont prises soient Etrusques.

CHASSE, MUSIQUE, SPECTACLES, DANSES, JEUX.

Si le haut degré de perfection où était parvenue l'agriculture chez les Etrusques du tems de Romulus, est une preuve de l'antiquité reculée de cette nation, on en trouve un autre témoignage dans le grand nombre des spectacles que les Etrusques apportèrent aux Romains à la même époque, ainsi que dans plusieurs autres genres d'amusemens dont l'usage fut introduit à Rome sous les successeurs de son fondateur. Et en effet, on ne pense guères aux choses d'agrément, que quand on a pourvu aux premiers besoins de la vie; ensorte qu'on peut dire d'un peuple qu'il est d'autant plus ancien, qu'il a eu plus anciennement des jeux et des spectacles, comme nous allons le voir des Etrusques. Parmi les amusemens de cette nation nous compterons d'abord la chasse. Considérée dans les premiers tems comme un moyen de défense nécessaire à l'homme contre les bêtes féroces qui infestaient la terre, et devenue dans la suite pour lui une occupation utile, dans laquelle il trouvait à se nourrir de la chair et à se vêtir de la peau de ces animaux, la chasse se réduisit enfin à un simple amusement, qui est recherché des gens de tout état, et conseillé comme un exercice salutaire aux Princes et aux Rois. Telle semble avoir été en effet l'origine de la chasse en Etrurie: car, si l'on en croit Pline, l'invention de l'épieu de chasse est due à un certain Piseus Tyrrhénien (1) ou Etrusque, que Dempster prétend, non sans quelque vraisemblance, avoir commandé aux Toscans plusieurs siècles avant la venue d'Enée en Italie (2). Cette arme, qui sans doute avait été substituée à quelqu'autre, servait à la chasse des grandes bêtes, et non des volatiles. On employait, à ce qu'il semble, à la chasse de ces derniers des chiens et des faucons dressés exprès, du moins à en juger par une patère en argent doré,

Epieu de chasse.

(1) Liv. VII. chap. 56.
(2) *De Etruria Reg.* Liv. II. chap. 29 *et alibi.*

que Bonarota croit de la plus haute antiquité. Voy. la planche 33.

Chasse aux chiens etc.

En égard à l'usage où étaient les Etrusques de donner entr'autres spectacles celui de la chasse à l'occasion d'un triomphe, il ne serait pas impossible que cet ouvrage y fît allusion. La patère est partagée en trois compartimens où l'on voit, savoir; dans le premier, des hommes à cheval et à pied armés d'un long dard, et un qui joue de la flûte; dans le second, un gardien de troupeaux suivi d'un faucon ou d'un aigle, et d'un chien qui a un collier; et dans le troisième, un porcher suivi d'un troupeau de cochons.

Musique et instrumens.

Quant à la musique, on sait déjà l'usage qu'on en fesait dans les chants de guerre, les triomphes, les sacrifices, les banquets, les spectacles, les jeux scéniques et les pompes funèbres, ensorte qu'il ne nous reste rien à en dire. Il en est de même des instrumens tels que la flûte, la trompette, le flageolet, la lyre, le luth et autres semblables, desquels on peut voir la forme dans les monumens que nous avons rapportés. Nous observerons seulement à ce sujet, que Pline fait mention de flûtes *sacrificales* en buis, qui étaient en usage chez les Toscans (1); et qu'au rappport de cet historien, le goût passionné des Etrusques pour la musique fesait dire d'eux, qu'ils pétrissaient le pain, et frappaient leurs esclaves en cadence au son de la flûte (2).

Danse.

La danse n'était pas d'un usage moins fréquent que la musique chez les Etrusques, et cela dans presque toutes les occasions dont nous venons de parler. L'exécution en était toujours accompagnée d'une musique analogue au sujet, qui exprimait le plus souvent quelqu'action tragique ou comique, selon que le comportaient les circonstances. Athénée parle d'une danse dont l'action représentait un laboureur (3). D'autres écrivains ne doutent point que ces danses n'imitassent diverses sortes d'exercices, telles que des courses de chars, et des chasses, dont la patère rapportée ci-dessus nous offre un exemple. Plusieurs auteurs ont bien cru, avant Lanzi, que les peintures des vases, qu'ils prenaient pour Etrusques, retraçaient des exercices semblables; mais la critique ayant démontré que ces vases, au moins en grande partie, sont des ouvrages d'artistes Grecs, nous nous sommes dispensés d'en rapporter aucun,

(1) Liv. XVI. chap. 36.
(2) Pollux. Liv. IV. 56. Plutar. *de cohibenda ira* Liv. II. Athen.
(3) Athén. Liv. I. pag. 15.

T.B.

ALFABETO ETRUSCO
ANTICO

A

E

F

H

I

K

L

M

N

P

R

S

T

Castellini inc.

attendu qu'on n'en peut rien conclure relativement aux usages Etrusques.

Les représentations théatrales tiennent de près aux danses mimiques. Que ces représentations fussent en usage dès les tems les plus reculés en Etrurie, c'est ce qu'on ne peut contester, surtout d'après le témoignage de Tacite, qui dit que les anciens Romains firent venir de la Toscane des histrions, dont la profession était de donner des spectacles (1). Tite-Live avait attesté ce fait avant Tacite en disant, qu'il fut institué à Rome des jeux scéniques, *Ludi scenici*; que l'usage en fut nouveau pour ce peuple belliqueux; qu'on fit venir de l'Etrurie des *Ludiones*, qui donnèrent des représentations à l'usage de leur pays; et que du mot *Hister*, qui est Toscan, et a la même signification que *Ludio*, ils prirent le nom d'Histrions (2). *Représentations théatrales.*

Les autres jeux ou spectacles Etrusques sont les mêmes que ceux qui, dans toute l'antiquité, furent jugés propres à donner de la force et de l'agilité au corps, et dans lesquels on fesait pompe de courage. Tels étaient les combats des gladiateurs, les courses des chars, la lutte, et le pugilat avec les mains armées du ceste. Il a été suffisamment parlé des premiers: quant aux autres, nous observerons seulement en passant avec Tite-Live, que pour le premier spectacle que Tarquin l'Ancien donna dans le cirque, on fit venir les chevaux pour la course, et les pugilateurs de l'Etrurie (3). Indépendamment du témoignage de cet historien, et de celui d'Eratosthène rapporté dans Athénée, on a encore, pour preuve incontestable du fait, l'histoire de la porte Ratumène de l'ancienne Rome, ainsi que plusieurs monnaies antiques, sur lesquelles est empreinte une main armée du ceste, avec une légende Etrusque. *Spectacles.*

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

Tite-Live, auquel nous sommes redevables de tant de notions intéressantes sur les Etrusques, nous en donne encore une bien digne de remarque relativement à leurs connaissances scientifiques et littéraires. « Les Etrusques, dit-il, les plus instruits de tous les peuples, nous ont transmis plusieurs arts concernant la culture de l'esprit et

(1) Tacit. XIV.
(2) T. Liv. VII. chap. 1.
(3) Liv. I. chap. 35.

du corps (1) „. Un témoignage aussi positif, rendu par un historien Romain, à une époque où l'on n'estimait à Rome que les sciences et les arts de la Grèce, est bien propre à confirmer l'opinion de ceux, qui prétendent que les Etrusques ne se sont pas montrés plus tard que les Grecs dans la carrière des connaissances humaines. Quoique l'auteur ne parle que des arts, les expressions de *propres à la culture de l'esprit* dont il se sert, donnent assez à connaître qu'il a entendu aussi comprendre sous cette dénomination les sciences, dont nous nous proposons de parler avant de passer aux arts. Ce point bien constaté, de la trasmission d'une foule de connaissances aux Romains par les Etrusques dès les premiers siècles de Rome, vérité qu'aucun des écrivains de l'antiquité n'a osé contester, il nous reste à faire encore une observation, que voici. Le bas peuple en Etrurie se trouvant constamment employé à l'agriculture, à la guerre ou à d'autres occupations, il devait nécessairement manquer de tems et de moyens pour s'appliquer à l'étude des lettres, et conséquemment des sciences. Une preuve de l'ignorance où il était, même des caractères matériels de la langue, c'est que le gouvernement envoyait tous les ans un magistrat dans le temple de la Déesse Norzia pour y planter un clou, qui marquait l'année présente à la suite des précédentes (2). Or on n'aurait pas eu besoin de recourir à un semblable expédient, si le peuple eût eu quelque teinture de lecture.

Sciences et lettres, par qui elles étaient cultivées.

De cette manière, l'étude des lettres et des sciences était exclusivement réservée aux personnes qui avaient le tems et les moyens de s'y livrer: d'où il est aisé de comprendre, qu'il ne pouvait y avoir de familles privilégiées que celles qui étaient consacrées au culte, ou en possession de quelqu'un de ces titres, auxquels le vulgaire attache encore aujourd'hui quelque considération. On ne communiquait donc au peuple que les connaissances nécessaires pour le maintenir dans le devoir et la dépendance, et on lui fesait un mystère impénétrable de celles qu'on voulait qu'il ignorât. Tant il est vrai que l'art d'en imposer fut le premier inventé, et le plus constamment employé chez tous les peuples! Il faut pourtant rendre ici justice aux tems où nous vivons, pour les institutions libérales qui y sont consacrées à la propagation des lumières, et qui facilitent aux personnes de toutes les classes les moyens d'acquerir les con-

(1) Idem. Liv. XXXIX. chap. 8.
(2) Cincius Alim. ap. Livium. Liv. VII. chap. 3.

naissances les plus utiles et les plus importantes. Cependant, tout étrangères que fussent les sciences au peuple Etrusque, cela n'empêchait pas qu'elles ne fussent avantageusement cultivées dans une certaine classe de personnes. Tout le monde sait avec quels éloges parle Tite-Live des écoles publiques de Phaleria et de Céré pour l'éducation des Patriciens, et des collèges où les anciens Romains envoyaient leurs enfans pour y être bien instruits.

Quelles siences étaient cultivées chez les Etrusques.

Voyons maintenant quelles sciences étaient cultivées chez les Etrusques. A en croire quelque écrivains, il n'y en avait aucune qui ne leur fût connue. Nous ne sommes pas de cet avis, et nous croyons au contraire qu'à l'exception d'une espèce de théologie très-étendue, il y a plus de subtilité que de vérité dans ce qu'on dit des autres connaissances qu'on leur attribue, comme l'a fort bien observé Tiraboschi. Nous avons déjà vu quels étaient leurs principaux dogmes relativement à leurs Dieux, à leur culte, et à l'état des âmes après la mort. Quant aux sciences, voici ce qu'on peut hazarder sur la foi de quelques auteurs. Celle des Aruspices sur la nature de la foudre donne à présumer qu'ils avaient quelques notions de physique, et peu s'en faut qu'on ne leur en accorde d'assez avancées même sur l'électricité (1). Théophraste, d'après un vers d'Eschile, et Marzian Capella, voudraient même leur en donner en médecine (2); et ce qui n'est pas d'un faible témoignage à l'appui de leur opinion, c'est le crédit dont jouissaient les eaux thermales en Etrurie, et l'usage qu'on en fesait dès les tems les plus reculés dans différentes sortes de maladies et d'infirmités. Pline assure qu'on trouvait dans les livres sacrés et scientifiques Etrusques des images d'oiseaux, que personne n'a jamais vus : ce qui donne à présumer qu'ils avaient des connaissances en histoire naturelle (3). L'illustre Bailly (4) a entrepris de prouver dans son ouvrage, que les anciens peuples de l'Italie eurent bien long-tems avant les Grecs des méthodes astronomiques, dont la pratique n'exigeait pas peu de notions en arithmétique et en géometrie. Quant à la mécanique, la construction de leurs villes, l'invention des moulins à bras que Pline attribue aux Volsiniens, et celle de la balance dont Isidore

(1) V. Opusc. scelti di Milano Tom. VIII. pag. 215. Tom. XIV. pag. 174. Ozj Letterari Tom. III. pag. 33, 72 ec. e Bianconi Tom. III. Lod.

(2) Theofras. Hist. plant. IX. 15. Martian. Capell. VI.

(3) Liv. X. 15.

(4) Hist. ancienne VII. 9 pag. 193.

fait honneur aux Campaniens, attestent les progrès qu'ils avaient faits dans cette science (1). Enfin, dans l'énumération que fait encore Pline des écrivains de l'antiquité, il cite comme philosophes Etrusques Tutilius, Musonius, Aquila, Umbricius, Tarquizius, Cecina, Fabricius et autres, qui ont écrit sur la foudre, ou sur d'autres matières abstraites et difficiles (2). Le témoignage de cet historien est confirmé en cela par celui de Sénèque, qui fait un mérite à Attalus son maître d'avoir réuni en lui le savoir des Etrusques à la subtilité des Grecs (3).

Quelles étaient leurs belles lettres.

Si les Etrusques ont cultivé les sciences, ils ont dû s'appliquer aussi à l'étude des belles lettres; car, sans elles, que seraient les sciences même les plus importantes? A la classe des belles lettres appartiennent les chansons Fesceniennes, qui ont emprunté ce nom de Fescenium pays d'Etrurie, et qu'on peut regarder comme les premiers modèles d'épithalames, ainsi que les fables Attalanes, espèce de récit dramatique inventé par les Osques. Il faut aussi rapporter à la littérature de cette nation les épigraphes sépulcrales, dont nous avons vu un si grand nombre sur les urnes, et même les comédies, ou représentations mimiques usitées chez elle, long-tems avant qu'on eût appelé de ses histrions à Rome. Il serait à souhaiter que Suidas, et l'Hérodote vrai ou supposé, nous eussent appris; le premier d'où il sut que Pythagore était de la Tyrrhénie, qu'il en était parti avec son père pour aller à Samos, qu'étant passé de là en Egypte et en Chaldée, il était venu à Crotone en Italie (4); et le second, comment il fut informé qu'Homère était parti de l'Espagne et de l'Etrurie pour se rendre à Ithaque (5): peut-être que bien des questions qui divisent aujourd'hui les érudits seraient décidées à la gloire de l'Italie.

La culture des lettres et des sciences suppose nécessairement l'usage de l'écriture. Or quelle était celle des Etrusques, quelle était leur langue, et d'où l'une et l'autre tiraient-elles leur origine? Voilà une source inépuisable de controverses. Pour plus de sûreté, nous n'entrerons pas dans une discussion qui a fait autre-

(1) Plin. XXXVI. 18 Isid. Orig. XVI. 24. Vetus Gloss. in Καμπάνος stater.

(2) Liv. I.

(3) Quaest. nat. II. 50.

(4) Suida in voce Πυταγόρας Σαμιος.

(5) Hérod. in vita Homeri.

fois et fait encore le tourment des savans, et nous ne prendrons du fruit de leurs études à cet égard, que ce qui nous paraitra le moins douteux. Denis, qui était mieux informé que nous du langage des Etrusques, dont il restait encore de son tems quelques traces, assure que la langue et les mœurs de ce peuple n'avaient aucune ressemblance avec celles des autres nations (1). Jaloux comme il l'était de prouver que les Italiens et les Grecs étaient d'une même origine, aurait-il parlé ainsi, pour peu qu'il eût aperçu quelqu'affinité entre les langues Etrusque et Grecque? Lanzi, l'un des derniers interprêtes de l'alphabet Gorian, en parlant des tables Eugubines, qui sont le monument le plus riche des langues Etrusque, Umbre et Osque, Lanzi nous apprend que pour un mot Grec on en trouve vingt latins dans ces trois langues (2). C'est aussi l'opinion de De-Brosses, auquel il parait plus probable que les Etrusques aient reçu leurs connaissances littéraires des colonies orientales de la Grèce que de la Grèce même, et que les Latins les aient également empruntées des Etrusques (3). D'après ces observations, il ne serait peut-être pas tout-à-fait hors de propos de conclure avec Lanzi, que c'est une chose vaine, si même elle n'est pas ridicule, de vouloir chercher l'origine de la langue Etrusque dans des langues étrangères et lointaines, quand on peut la trouver en grande partie dans une toute voisine, qui est la Latine (4). Qu'une infinité de mots latins soient dérivés des langues Etrusque, Umbre ou Osque, c'est ce que beaucop d'auteurs et de profonds grammairiens ont cherché à démontrer. Au milieu de toutes ces incertitudes sur l'origine de la langue Etrusque, nous ne saurions cependant condamner tout-à-fait l'opinion de ceux qui la font dériver des langues orientales, attendu que les lettres et les lignes en sont disposées comme dans ces dernières, et que la manière de la lire et de l'écrire est la même, c'est-à-dire de droite à gauche. Nous terminerons par le témoignage judicieux que les savans auteurs de l'Histoire universelle ont rendu de l'antiquité de la langue Etrusque. « Nous (5) ne sommes pas éloignés de penser que les caractères élé-

D'où l'on croit dérivée la langue Etrusque.

(1) Liv. I. 30.
(2) Tom. I. pag. 12.
(3) Mécan. du lang. Tom. I. pag. 413.
(4) Lett. Gualfondiane. pag. 70.
(5) Istoria degli Etruschi chap. I. sect. 3.

mentaires, tels qu'on les voit formés dans quelques anciennes inscriptions Etrusques, ne soient les plus antiques qu'il y ait aujourd'hui dans le monde. De toutes les inscriptions Phéniciennes qu'on trouve sur les monnaies, il n'en est aucune, si notre mémoire ne nous trompe pas, qui soit d'une époque antérieure à celle d'Alexandre. Les vraies médailles samaritaines, sur lesquelles sont gravées quelques inscriptions, sont toutes d'une date postérieure à ce Prince. L'inscription Ségéenne, dont les lettres se rapprochent beaucoup de l'alphabet Cadméen, n'est pas de plus de six cents ans avans l'ère Chrétienne. Les inscriptions Lacédémoniennes de M.r Fourmont (1), qui datent du commencement de la première guerre des Messeniens, sont écrites de gauche à droite, et par conséquent plus modernes que l'alphabet apporté de l'Asie en Etrurie. Le même écrivain en rapporte une autre, qui se trouvait dans le royaume de *Sous* et *Echestratus*, et datait conséquemment d'une époque de cent-vingt à cent soixante ans après la guerre de Troie: cette inscription était écrite à la Bustofrède (2), et il est permis de présumer par cela même qu'elle était d'une date plus récente que les inscriptions Etrusques. D'après toutes ces considérations, nous croyons que les monumens de la littérature Etrusque peuvent rivaliser d'antiquité avec tout ce qui existe en ce genre, sans en excepter les monumens Egyptiens même, qui ont été regardés jusqu'à présent comme les plus anciens de la terre ,,. Ayant rapporté des inscriptions en langue Etrusque, nous nous croyons en devoir de donner ici une table alphabétique des lettres de cette langue, pour en faire connaître à nos lecteurs la forme et la valeur. Voy. la Table B.

ARCHITECTURE, SCULPTURE, PEINTURE.

Quels ont été les commencemens et les progrès des beaux arts chez les Etrusques

Nous ne saurions entrer plus à propos en matière sur ce qui concerne ces trois arts importans, qu'en nous servant des propres expressions des Interprètes de la collection d'Hamilton, qui, en fait de beaux arts, sont d'excellens juges. Or voici ce qu'ils disent

(1) Mémoir. de Litterat. de l'Acad. Royal des Incript. et Bel. Lett. Tom. XV. à *Paris*, 1643.

(2) Ecrire à la Bustofrède c'était imiter les bœufs à la charrue, qui, à la fin du sillon, tournent à gauche pour en faire un autre; c'est-à-dire qu'après avoir écrit une ligne de droite à gauche, on commençait la suivante de gauche à droite.



à cet égard. « L'architecture, la coupe des pierres, la sculpture, et vraisemblablement la peinture, ainsi que la poésie, remontent chez les Etrusques à la plus haute antiquité. Ils n'ont pu les recevoir de la Grèce encore sauvage, à une époque, où, selon Thucydide, il n'y avait aucun commerce entre les deux peuples par terre ni par mer. Ce n'est pas non plus de l'Egypte que la connaissance a dû leur en parvenir: car, d'après Hérodote, ils ne pouvaient avoir aucune communication avec ce pays: ainsi les savantes conjectures de Bonarota, qui croit apercevoir des traces d'une origine Egyptienne dans la manière dont les arts se sont établis chez les Etrusques, ces conjectures, disons-nous, ne prouvent autre chose, sinon que leurs inventeurs auront rencontré en Etrurie les mêmes difficultés que ceux d'Egypte; et que l'esprit humain a dû, pour les surmonter dans ces deux pays, recourir aux mêmes moyens, et suivre la même route (1) ». Nous ajouterons à ces réflexions judicieuses le raisonnement de M.r Heyne, avec lequel s'accordent plusieurs autres écrivains non moins habiles, dont les opinions ont particulièrement l'avantage de nous faire connaître les diverses époques de l'art chez les Etrusques. « Vinckelmann, dit-il, et le Comte de Caylus, ont établi trois époques; mais je pense que les monumens qui nous sont parvenus de ce peuple peuvent se diviser en cinq classes. Dans la première, je mets les productions de l'art dans son enfance et encore grossier, telles qu'ont été les premières ébauches chez tous les peuples; à la seconde appartiennent les ouvrages qui portent quelqu'empreinte du style Grec ou Pelasge; la troisième comprend ceux où l'on remarque des traces de la mythologie et de l'art des Egyptiens; la quatrième embrasse les productions de l'art déjà perfectionné, mais qui ne s'éloigne pas de l'ancienne mythologie Grecque; enfin la cinquième est celle où l'art ayant pris pour modèle le beau majestueux des Grecs avec tous les accessoires de leur mythologie, s'éleva à son plus haut degré de perfection (2) ». Nous ne pouvons pas nous permettre de suivre la chaîne des raisonnemens, dont cet illustre écrivain prétend étayer son opinion, notre but étant uniquement de donner à nos lecteurs toutes les notions qu'il nous est possible de recueillir sur le caractère, les mœurs,

Quels furent les commencemens et les progrès des beaux arts chez les Etrusques

(1) Hamilton Tom. I. chap. 2.

(2) V. Winchelmann Hist. de l'Art. etc. Vol. I. Edit. *Paris*, 1802, Chez Bossange etc. Addition *G.* Des Etrusques etc.

les différentes branches d'industrie et les arts des peuples dont nous avons à parler, et non d'entrer en dissertation sur ces divers objets. Il résulte de tout ce qui vient d'être dit à cet égard, que, de l'avis des écrivains les plus estimés, il y a eu une époque où les beaux arts ont fleuri en Etrurie, sans y avoir été apportés de l'étranger.

Edifices construits par les Etrusques.

En nous arrêtant à la division judicieusement établie par M.r Heyne, et qui mérite de servir de règle à quiconque veut s'instruire des progrès des arts, nous commencerons l'examen que nous allons en faire par l'architecture. Quant à l'ancienneté de cet art chez les Etrusques il est inutile d'en citer des preuves, du moment où l'on convient qu'il y eut des villes de bâties dans le Latium selon les rites Etrusques, et que le portique ou le vestibule était un invention des Toscans d'Adria (1). Si l'on veut savoir les progrès qu'avait fait l'architecture dès les premiers tems de Rome, il suffira également de se rappeler qu'au rapport de Tite-Live, les deux premiers Tarquins firent venir de l'Etrurie des ouvriers pour la construction du temple de Jupiter Tarpeïen et autres édifices publics (2); et surtout de rapporter la description que fait Varron dans Pline, du fameux tombeau de Porsenna, qui se trouvait dans le labyrinthe hors des murs de Chiusi. Ce monument était construit en pierres carrées, et carré lui-même : chacun de ses côtés avait trente pieds de largeur, et cinquante de hauteur; et c'est dans sa base qu'était le labyrinthe dont il s'agit. Sur ce carré s'élevaient cinq pyramides, dont quatre aux angles et une au milieu. Ces pyramides avaient soixante-quinze pieds de largeur à leur base, et elles étaient surmontées d'un chapitau auquel étaient suspendues un grand nombre de sonnettes, dont le son, lorsqu'elles étaient agitées par le vent, s'entendait de loin. Il eût fallu aussi le fil d'Ariane pour sortir de ce labyrinthe. Pline suppose ensuite que Porsenna avait fait construire ce monument, dans la vue d'éclipser par la majesté de cet édifice la vanité des Rois étrangers (3). Cette circonstance jointe à l'exactitude scrupuleuse avec laquelle Varron donne les dimensions et le dessin de cet ouvrage, ne laisse pas de concourir à prouver la vérité de sa description, contre l'opinion de ceux qui ne la croient pas exempte d'exagération.

(1) V. Varron Liv. IV. 33. Diodor. V. 40. *Festus in Atrium.*
(2) Liv. I. chap 56.
(3) Plin. Liv. XXXVI. chap. VI. sect. 5.

Quoiqu'il en soit, il conste bien positivement que le monument existait, et l'exagération même qu'on suppose dans sa description est une preuve que ce devait être un des plus grands ouvrages de l'art. Quant au style, M.r Heyne est d'avis qu'il ne pouvait avoir ni simplicité ni noblesse, et il observe qu'on y apercevait des traces sensibles d'une imitation du goût Egyptien. Cependant, si ces traces eussent existé, il n'est guères vraisemblable que Pline ne les eût pas remarquées, surtout dans un endroit où il parle du labyrinthe d'Héliopolis en Egypte. Le jugement de M.r Heyne à cet égard n'est peut-être qu'une conséquence du principe qu'il avait adopté, qui est que les Etrusques ont emprunté leurs arts des Egyptiens; mais, comme nous l'avons vu, cette opinion est rejetée par Hamilton, et même ne revient guère à personne. Barthelemy attribue au contraire aux Etrusques un goût qui leur est propre, et dit clairement qu'ils imprimaient un caractère de grandeur à tout ce qui sortait de leurs mains (1). Si leurs constructions manquaient de noblesse et de simplicité, elles avaient sans contredit de la solidité et de la majesté. Il nous reste encore des preuves non équivoques de ce goût, dans les restes de quelques villes Etrusques, dont nous avons donné les dessins, dans le grand cloaque, dans la digue du Tibre, et autres ouvrages exécutés par des architectes Toscans dans les premiers tems de Rome.

Leur goût.

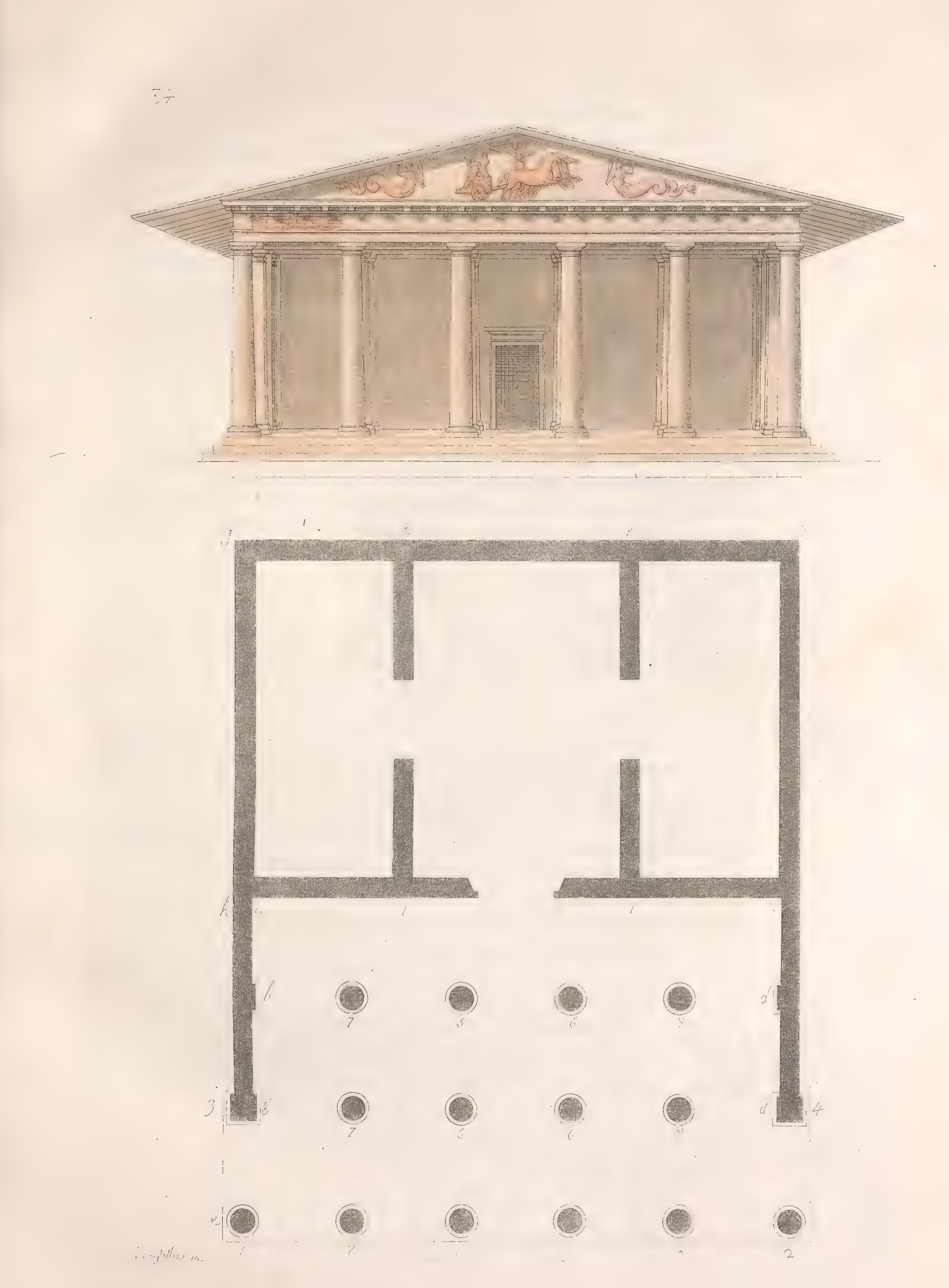
C'est ici le lieu de parler de l'ordre d'architecture auquel de grands hommes ont donné le nom de Toscan, qu'il a conservé pendant long-tems, comme s'il eût été inventé par les Toscans. Nous emprunterons ce que nous en allons dire de M.r Inghirami, qui a recueilli le plus de notions sur cette matière. Après avoir examiné les raisons alléguées pour et contre par des écrivains distingués, et les avoir confrontées avec les interprétations et le texte de Vitruve, il finit par dire que les livres de cet auteur ne font mention que de trois sortes de colonnes, savoir la Dorique, l'Ionique et la Corinthienne; et que l'ordre prétendu Toscan n'est qu'un Dorique, qui diffère néanmoins dans la distribution et la dimension des colonnes, la hauteur de la Dorique étant de six diamètres, et celle de la Toscane de sept (2). Cela posé, et après avoir observé que, dans le chap. VII. de son IV.e livre, Vitruve a eu en vue les temples sacrés (Etrus-

S'il existe un ordre Toscan.

(1) Oeuvres diverses. Tom. II. pag. 137.
(2) V. Monum. Etruschi ec. Ragionam. I. degli edifizj Etruschi.

ques) plutôt que l'ordre Etrusque, M.r Inghirami dit, qu'au rapport de cet écrivain, les Etrusques étaient dans l'usage de diviser en six parties la longueur du sol où ils voulaient élever un temple, et qu'ils lui donnaient de largeur cinq de ces parties. Ils assignaient la place des *cella* dans le milieu de la longueur, et choisissaient la partie la plus solide du terrein pour y dresser les colonnes qui devaient décorer la façade. Ils partageaient également la largeur en dix parties, dont trois à droite et autant à gauche pour les *cella* inférieures, et les quatre autres pour la nef du milieu. Il parait que c'était là ce qui composait le *sacrarium* proprement dit, parce qu'il était entouré de murs; tandis qu'à la partie antérieure du temple où étaient les colonnes, on voyait deux pilastres adossés à deux murs ouverts, qui fesaient aile, et se prolongeaient parallélement aux deux murs correspondans du dehors. . . . . Voy. la planche 34. M.r Marquez, dont M.r Inghirami adopte l'opinion, suppose que la distribution de l'emplacement, dont la longueur est divisée en deux parties égales (e h, h f), et celle des *cella* (f k, k k, k g) sont faites l'une et l'autre selon les règles de Vitruve. Or voici, d'après Galiani, ces règles. « Dans l'espace qui précède les *cella* dans la partie antérieure du temple, on distribue les colonnes de manière que celles des contours correspondent aux pilastres des murs extérieurs, et que les deux du milieu en face des murs qui sont entre ces pilastres et le milieu du temple, en admettent une autre de chaque côté, entre ces mêmes pilastres et les premières colonnes, ainsi que dans le milieu et sur la même ligne. Le diamètre de ces colonnes par le bas est d'un septième de la hauteur, cette hauteur d'un tiers de la largeur du temple, et leur diamètre par le haut d'un quart plus petit que le diamètre inférieur. La hauteur de leur base est d'un demi-diamètre, et se compose d'un socle circulaire, dont l'élévation est moitié de la hauteur totale, et d'un tore posé sur le listel, qui est lui-même de la hauteur du socle. La hauteur du chapiteau est d'un demi-diamètre, et le diamètre entier forme la largeur de l'abaque. Le chapiteau se divise dans toute sa hauteur en trois parties; l'une qui est l'ouvrage en maçonnerie, et tient lieu de l'abaque; la seconde qui est l'ove; et la troisième qu'on appelle le col, y compris l'astragale et le listel. Des poutres accouplées s'appuient sur ces colonnes; et sur ces poutres, ajoute M.r Inghirami, on construisait la corniche, après quoi on fesait les murs qu'on élevait jusqu'à la hauteur des

Comment les temples étaient construits.



mutules. D'accord avec Marquez dans la correction que fait celui-ci d'une erreur de Galiani, le même auteur continue en disant, que la saillie des mutules sur les poutres et les murs doit se trouver au quart de la hauteur des colonnes, c'est-à-dire au bout de la hauteur de la corniche, qui est déterminée par la hauteur même des colonnes, de manière que celle de la corniche vient à être de quatre modules, et de deux diamètres. Sur cette corniche on établissait le tympan avec ses frontons en maçonnerie ou en bois, au bout duquel on plaçait le demi-entrait, et de chaque côté les arbalêtriers et les planches. Mais la pointe du tympan étant de bois en dehors, devait recouvrir le demi-entrait, ainsi que les arbalêtriers sur lesquels devait ressortir le toit composé de planches, de lattes et de tuiles, et auquel Vitruve donne un demi-module d'épaisseur, comme tenant lieu de la dernière cymaise. La gouttière de ces temples était de seize diamètres de la colonne, ou du huitième des douze parties, qui formaient la division de la largeur de la façade: ce qui doit s'entendre, selon Marquez, de chacune des deux gouttières dont se forme la gouttière entière à deux eaux au dessus du tympan, en supposant pourtant que celui-ci soit un neuvième de l'étendue de la corniche. . . . . Que si cette dimension parait invraisemblable, à cause de l'extrême saillie qu'avaient les toits en dehors, nous observerons que c'était aussi un défaut aux yeux de Vitruve, qui dit que ce genre de construction fesait paraître les façades larges et basses „.

Ornés de figures.

« On lit dans plusieurs écrivains que les tympans des temples à la Toscanne étaient ornés de figures en argile, ou en bronze, et quelquefois dorées „: ce qui se voyait aussi en Grèce. On présume également que la façade des temples Etrusques était anciennement décorée de peintures: car Pline nous apprend qu'un certain Marc Ludius Elote, originaire de l'Etolie, avait fait dans un temple de Junon à Ardée ville d'Etrurie un ouvrage de peinture, sur lequel étaient écrits en caractères latins antiques, son nom, et la date de cet ouvrage. Le même écrivain dit ailleurs qu'il existait de son tems dans cette ville une peinture plus ancienne que Rome, et qui, quoiqu'exposée à l'air, conservait encore toute la fraichure de son coloris: ce qui fait présumer qu'elle dévait se trouver au sommet de la façade du temple.

Cour d'invention Etrusque.

Autant M.r Inghirami est prompt à refuser aux Etrusques l'invention d'aucun ordre de colonnes, dans les temples de construction Etrusque, autant il est facile à leur accorder, avec la plupart des

écrivains, l'invention de l'avant-corps de logis dont il donne trois descriptions prises, la première dans Varron, la seconde dans Festus, et la troisième dans Servius, et d'après lesquelles on voit que l'avant-corps de logis a été confondu avec la cour et le vestibule. L'avant-corps de logis était donc un édifice construit au devant de la maison, et qui renfermait des logemens particuliers avec un espace au milieu où tombaient les eaux de tous les toits d'alentour. La hauteur que donne Vitruve à cet édifice jusqu'au dessous de la charpente, est d'un quart moindre que sa longueur : le surplus est occupé par le plafond et le toit qui surmonte la charpente : les portiques qui entourent la cour s'appellent les ailes. Gagliani, dans la traduction qu'il donne de Vitruve, dit que la largeur de la cour dont il présente le dessin était égale à un côté du carré, et la longueur à la diagonale : voy. la planche 35. La gouttière BB, BB devait ressortir sensiblement en dehors du mur, et s'appuyer sur quatre poutres, dont deux CC, CC, la traversaient dans sa largeur qui était la dimension la plus courte ; et les deux autres DD, DD, appelées *interpensiva*, la traversaient dans sa longueur, et posaient sur les deux premières (1).

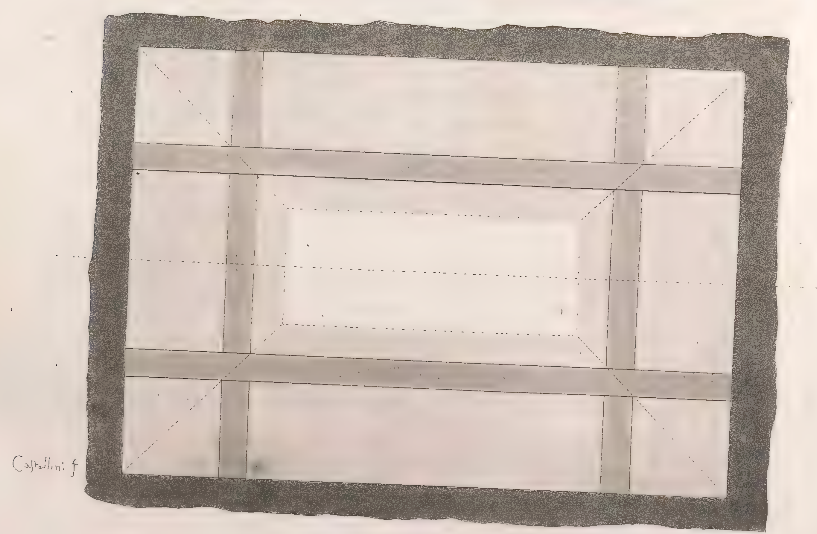
Les échenets, ou canaux EB, EB, étaient supportés par des espèces de lattes qui s'appuyaient sur les angles EE des murs de la cour, et sur ceux que formaient les poutres à l'endroit où elles se croisaient. En général, il sortait du mur dans tout son contour des espèces de solives, qui venaient aboutir sur les quatre poutres, et supportaient les canaux par où l'eau tombait au milieu de la cour A, qui était à découvert, et se désignait sous le nom de *compluvium* ou *impluvium*. Selon une version exacte de Varron, on appelait *impluvium* le dessous du toit où se réunissaient les eaux pluviales, et *compluvium* le dessus où elles tombaient.

S'il est difficile de déterminer l'époque précise où ce genre de construction a commencé chez les Etrusques, il ne l'est pas moins d'en assigner une à l'origine et aux progrès de leur sculpture. Il

Sculpture. parait néanmoins, d'après ce qui a été dit précédemment du tom-

(1) Interprétation contraire à celle de Marquez rapportée par Inghirami en ces termes : « Les cours Etrusques sont celles où les pièces de bois, qui, selon la largeur de l'avant-corps de logis, ressortent en dehors, et n'ont point *d'interpensiva* au dessus » D'où il est à présumer que dans des tems moins anciens, on fesait quelque distinction entre l'avant-corps de logis et la cour. Ragionam. 3. degli edif. Etruschi.





Castellini f.

beau et du labyrinthe de Porsenna, que les Etrusques étaient déjà habiles dans cet art, et surtout en ce qui concerne l'ornat, comme l'attestent les ornemens, dont cet édifice fameux était décoré intérieurement et extérieurement. Outre cela Pline nous apprend que les habitans de l'Etrurie et de l'Italie en général avaient des connaissances en peinture, en sculpture, et dans l'art de fondre les métaux avant la fondation de Rome. Winckelmann, en parlant de l'histoire des Grecs et des Etrusques, fait une réflexion assez judicieuse quoique contraire à l'opinion de plusieurs savans; c'est que, toujours en proie aux guerres civiles depuis la ruine de Troie, les Grecs n'avaient pas le loisir de se livrer à l'étude des arts, tandis que dans le sein d'une longue paix et sous un gouvernement qui en favorisait les progrès, les Etrusques devaient avoir de puissans motifs pour les cultiver: venant ensuite aux ouvrages de sculpture exécutés par les Grecs, ce docte antiquaire conclut qu'ils devaient le céder en mérite à ceux des Etrusques. Nul doute que les premiers essais de l'art chez cette nation auront été les mêmes que chez tous les autres peuples, c'est-à-dire des images de leurs divinités figurées par des pierres grossièrement taillées en carré ou en colonnes courtes, ou par des pieux surmontés d'une tête informe; laissant donc à part ces monstrueuses ébauches, nous examinerons avec Winckelmann quel est le principal caractère des ouvrages Etrusques en fait de sculpture. Ce caractère, pour le dire en peu de mots, ne présente dans le dessin que des lignes droites et des attitudes dures et sans mouvement, des têtes ovales, et des visages avec de simples contours rectilignes, comme le démontrent les deux figures qu'on voit sous les n.os 3 et 4 de la planche 6, et que Lanzi juge appartenir véritablement à la première époque de la sculpture Etrusque. M.r Inghirami est du même avis, surtout quant au n.o 4, attendu que l'original qui est en pierre *arénaire* présente des défauts qui en attestent la haute antiquité, tels qu'une stature courte avec des membres disproportionnés, une grosse tête, un visage difforme, des lèvres angulaires, des yeux à angles aigus, et le manque absolu de notions anatomiques.

Premier style.

Le même antiquaire donne pour marque distinctive du style Etrusque de la seconde époque, des cheveux bien partagés dans les figures humaines, et les poils également bien distribués dans celles des animaux, une expression trop ressentie dans l'indication des articulations, des muscles extrêmement renflés et comme

superposés, avec des os excessivement saillans, ce qui rend cette manière maigre et dure. Voyez les n.os 1, 2 et 3 de la planche 36. Le n.° 1 représente un autel triangulaire avec un Mercure barbu, un Mars et une Diane. Le Mercure n'est pas moins musclé que Mars: les figures sont placées de profil l'une derrière l'autre sur une même ligne: les mains dans toutes ces figures ont en général une position forcée et trop éloignée de la vérité: lorsqu'elles tiennent quelque chose avec l'index et le pouce, les autres doigts prennent un ton de roideur et de dureté extrordinaires. Le n.° 2, qui est un Tydée s'arrachant d'une jambe une pointe de javelot, et le n.° 3 un Pélée qui lave sa chevelure à une fontaine, offrent évidemment dans plusieurs de leurs parties une étude singulière et frappante d'anatomie. La tête du Tydée est prise d'une nature commune, et celle de Pélée qui n'est pas plus belle, est en outre maniérée comme tous le reste du corps. Jusque là Winckelmann croit que les Etrusques s'occupaient de sculpture, sans avoir encore bien connu les ouvrages des artistes Grecs. En cherchant néanmoins à déterminer l'époque où ce second style prit faveur, il tient pour probable qu'il se forma lorsque l'art était déjà parvenu à sa perfection chez les Grecs, c'est-à-dire dans le siècle de Phidias, et avant l'an 487 de Rome, qui fut celui où cette ville étendit sa domination sur toute la partie de la péninsule appelée Grande Grèce. On doit regarder, selon Winckelmann, comme des ouvrages de ce second style, outre le grand nombre de pierres gravées, la fameuse louve en bronze qu'on voit au capitole, les nombreuses statues qui furent élevées à Rome dans ses premiers siècles en vertu d'un décret, et dont Tite-Live et Pline font mention, les deux mille autres qui furent trouvées dans la ville de Bolsena, et le colosse d'Apollon en bronze, qui se voyait du tems de Pline dans la bibliothèque du temple d'Auguste. C'est pour cette raison peut-être que Tatien, Clément d'Alexandrie et Cassiodore, donnèrent aux Toscans le surnom d'inventeurs des statues en bronze, ainsi que de la plastique, art dans lequel se distingua particulièrement la ville de Veïes.

Il est aisé de juger d'après cela, à quelle époque à-peu-près les Etrusques peuvent avoir commencé à connaître les ouvrages de sculpture Grecque, et par conséquent à chercher à en imiter le style, et à exprimer ce beau idéal qu'on admire tant dans les chefs-

Troisième style. d'œuvre de la Grèce. Cette époque parait devoir être postérieure

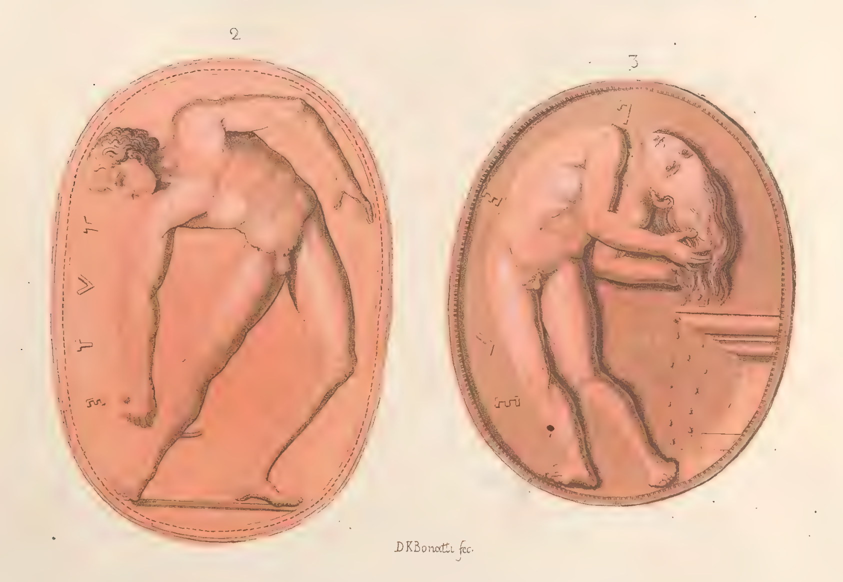
51

1



2

3



D.K.Bonatti fec.

à l'an 487 de Rome, qui est le siècle où les victoires des Romains avaient déjà resserré les Etrusques dans d'étroites limites: or cette époque viendrait à être la cinquième de Heyne, et la troisième de Winckelmann. Qu'il nous soit permis de rapporter ici en peu de mots les raisons dont celui-ci étaye son opinion. « Du moment où les Grecs établis dans la partie citérieure de l'Italie commencèrent à y cultiver les arts, et à montrer la délicatesse de leur goût dans leurs ouvrages, les Etrusques accoutumés depuis long-tems à représenter sur leurs monumens des sujets empruntés de l'histoire Grecque, et reconnaissant en cela les Grecs pour leurs maîtres, les prirent aussitôt pour modèles dans les arts. Eh! qu'on ne croie pas que ceci ne soit qu'une supposition gratuite, car on en a la preuve authentique dans les légendes en caractères Etrusques, qu'on lit sur les médailles frappées en Campanie à l'époque où cette contrée était habitée par les Etrusques, et dans les têtes des divinités qui ressemblent parfaitement à celles des médailles et des statues Grecques. Et en effet, les médailles Etrusques de la ville de Capoue représentent Jupiter avec les cheveux disposés sur le front, de la même manière qu'on le voit dans les statues Grecques. Tel était le troisième style Etrusque, et celui qui caractérise la plupart des ouvrages de cette nation, et surtout les urnes sépulcrales en albâtre tendre de Volterra. Ici l'école Etrusque ne présentant plus aucune différence avec celle des Grecs, nous renvoyons nos lecteurs pour le reste à la partie de cet ouvrage, qui traite du costume de ce dernier peuple.

Peinture.

Par une espèce de fatalité, on ne peut entamer non plus de dissertation sur l'origine et les progrès de la peinture chez les Etrusques, sans donner lieu à une foule de discussions et de controverses parmi les érudits. Et pourtant les ouvrages des Gori, des Passeri, des Maffei, des Guarnacci, des Caylus et autres écrivains plus récens qui ont traité ce sujet, sont trop connus, pour que nous ne donnions pas au moins un aperçu de leurs opinions. Gori imaginant tout bonnement qu'Homère a vu toutes les statues et les peintures des Etrusques, part de cette supposition pour assurer qu'avant l'âge de ce poète, la peinture avait déjà fait des progrès remarquables chez ce peuple; et c'est sur cette hypothèse qu'il fonde, comme sur un principe incontestable, tout son systême relativement aux peintures des vases qu'il appelle Etrusques, peintures dans lesquelles il croit voir des sujets, des emblêmes, ou des énigmes concernant divers points de la religion

Opinions sur l'époque où elle fut connue.

de cette nation. Passeri, en attribuant aux Etrusques, d'après Gori, l'invention et l'usage des vases peints, s'efforce d'établir un autre système, dans lequel il explique ces peintures de manière à montrer par tout l'Etrurie en disant: ici ce sont des Etrusques qui donnent la toge à leurs enfans; là ce sont encore des Etrusques qui célèbrent des mariages ou autres cérémonies sacrées: voici d'autres Etrusques, adorateurs de Bacchus, qui s'occupent d'une espèce de maçonnerie; et il continue ainsi, sans être embarrassé de celles même de ces peintures qui portent des épigraphes Grecques. Si on vient à lui demander à quelle époque la peinture a pris naissance en Etrurie ou en Italie, il répond qu'elle y fut apportée par Euchirus et Eugrammus, qui, selon Pline suivirent en Toscane Demaratus père de Tarquin l'Ancien: ce qui remonte au premier siècle de Rome. Caylus lui-même, tout en publiant un vase, avec une inscription Grecque, n'en persiste pas moins à regarder tous les vases peints comme Etrusques. Mais le plus chaud partisan de Gori, et le plus inébranlable dans son opinion est Guarnacci. Persuadé que les Pélasges et les Etrusques ne faisaient qu'une seule et même chose, il les fait peintres et maîtres de peinture des Grecs; et pour lui, tout vase peint et d'un beau travail est Etrusque. Et pourtant il vivait encore, lorsque le P. Pancrazi publia son ouvrage en deux volumes intitulé *Antichità Siciliane spiegate*, dans lequel il déclare ne pouvoir considérer comme Etrusque un vase qui avait été trouvé sur le territoire de Girgenti, attendu que les Etrusques, comme on le sait, n'eurent jamais affaire avec la Sicile; que le vase dont il s'agit fut découvert dans les environs de Nola et de Capoa, où ne dominaient plus les Etrusques à l'époque où il fut fabriqué, et qu'il présente des caractères Grecs. Ces observations devaient être plus que suffisantes pour guérir Guarnacci de la manie qu'il a de prendre pour Etrusques tous les vases peints. Néanmoins, loin d'avouer son erreur, il prétend au contraire s'étayer de nouvelles preuves, en s'attachant aux urnes et aux sarcophages trouvés en Toscane et avec des caractères Etrusques, qui, dit-il, sont parfaitement identiques, et dont les sujets ont beaucoup de rapports avec ceux des vases peints. Mais l'auteur n'a sans doute pas réfléchi, que cette considération et autres semblables, ne sont d'aucune importance pour son objet: car qu'aurait-il à répondre si on venait à lui faire cette question? Ne pouvait-il pas arriver que les Etrusques traitassent dans leurs ouvrages de sculpture des

sujets de la mythologie Grecque, tels qu'ils les savaient, ou qu'ils cherchassent à imiter dans ces ouvrages les peintures des Grecs, et qu'ils approchassent plus ou moins de la manière dont ils les voyaient exécutées par les artistes de cette nation? Or si le système de Guarnacci ne peut tenir contre toutes ces réflexions, il s'ensuit qu'il n'y a pas plus de solidité dans celui des autres écrivains, qui regardent comme Etrusques tous les vases peints. Il n'en est pourtant pas tout à fait de même de l'opinion de Passeri, qui vivant à une époque où l'on découvrait chaque jour de nouveaux vases avec des inscriptions Grecques, et voyant que les difficultés allaient par cette raison toujours croissant pour lui, crut s'en tirer d'une manière satisfesante en disant: « Les Etrusques de la Campanie, confondus d'origine avec les Grecs qui s'étaient établis dans ce pays, adoptèrent leur langage, ou durent à cause d'eux l'employer dans leurs ouvrages „. Mais qui croira jamais, observe judicieusemente Lanzi, que les Grecs qui étaient étrangers et sujets, aient contraint les Toscans à se servir de leur langue? Qui pourra se persuader que, parmi tant de Grecs établis das la Campanie, il n'y eût aucun fabriquant de vases, aucun peintre capable de faire de ces sortes de vases, de les orner de peintures, et d'y tracer des inscriptions en Grec (1)? „.

Il était nécessaire d'exposer, au moins en abrégé, les raisons d'après lesquelles des hommes, célèbres du reste à plusieurs titres, se sont crus autorisés à attribuer à l'école Etrusque tous ou presque tous les vases peints; et d'indiquer en même tems celles pour lesquelles il en a été jugé autrement par d'autres écrivains qui sont venus après les premiers. De cette manière, nos lecteurs se trouveront parfaitement éclairés sur l'état d'une question agitée depuis longtems, et qui, au moyen des nouvelles découvertes qui ont été faites postérieurement, et d'après la critique judicieuse de gens renommés par leur érudition, devrait être entièrement résolue aujourd'hui. Cependant, comme il pourrait encore rester quelque doute dans l'esprit de ceux qui ont sous les yeux les ouvrages des antagonistes des soi-disant Anti-Etrusques, voici deux indices que propose Lanzi relativement à ces vases, et qui sont plus à l'avantage des Grecs que des Etrusques. Le premier consiste dans les différentes figures de ces mêmes vases; ceux des Etrusques portent l'empreinte de la soli-

Indices pour distinguer les vases Etrusques de ceux des Grecs.

(1) Trois dissertations de Lanzi, et surtout à la pag. 51 et autres. Winckelmann, Hamilton, et ensuite Millin et Billingen ont adopté l'opinion de Lanzi.

dité, à laquelle les artistes de cette nation visaient également dans leurs constructions d'architecture: ceux des Grecs ont ce caractère de grâce et d'élégance qu'on admire dans tous leurs ouvrages. Et en effet, les vases proprement Etrusques, comme nous le verrons tout-à-l'heure, sont plutôt solides et d'une construction massive, tandis que ceux de Nola, de Capoa et autres lieux de la Sicile, ont une forme élégante et svelte, à laquelle il est aisé de distinguer les deux nations l'une de l'autre. Le second indice est le sujet même de ces peintures. Lorsque l'opinion générale était de regarder comme Etrusques tous les vases peints, on s'imaginait que c'était dans le culte, et les cérémonies religieuses de ce peuple, qu'il fallait rechercher l'explication des peintures dont ils étaient revêtus, comme l'ont fait les auteurs que nous venons de citer; mais à présent que, sur la plupart des vases récemment découverts, on lit des noms tout-à-fait Grecs, on n'a plus besoin de recourir à cet expédient, attendu que ces peintures s'expliquent naturellement par l'histoire et la mythologie des Gentils, comme pourront s'en convaincre ceux qui voudront consulter le costume des Grecs, des Romains et autres peuples de l'antiquité.

les Etrusques ont été des premiers à connaître la peinture.

Cependant, si l'on est en droit de refuser aux Etrusques la gloire d'avoir fait les meilleurs vases peints, on ne peut leur contester celle d'avoir été un des premiers peuples à avoir des connaissances en peinture; c'est ce que Pline nous atteste d'une manière positive. Après avoir dit qu'on ne sait rien de certain sur les commencemens de cet art, cet historien rapporte, d'après la tradition, qu'on le croyait déjà connu depuis six mille ans chez le Egyptiens; et que les uns en plaçaient le berceau à Sicyone, et les autres à Corinthe; puis venant à l'Italie il s'exprime ainsi: *Jam enim absoluta erat pictura etiam in Italia* (1). Il s'explique encore plus clairement dans le passage suivant: *Extant certè, hodieque antiquiores urbe picturae Ardeae in aedibus sacris . . . . similiter Lanuvii durant*, *et Caere antiquiores et ipsae*; il semble vouloir, par ces répétitions, et toujours en sens affirmatif, ne laisser aucun doute sur l'existence de ces peintures en Etrurie avant la fondation de Rome. Lanzi montre à la vérité un peu de défiance sur leur mérite en disant; si elles étaient belles, elles auront été comme quelques-unes du Giotto ou de Simon de Sienne; et si elles étaient très-belles, Pline aura suivi la tradition des villageois, qui sont

(1) Lib. XXXV. chap. 3.

dans l'usage de donner toujours des siècles à leurs antiquailles (1). Cependant tout en respectant l'opinion d'un auteur qui a si bien mérité de la république des lettres et des arts, nous demanderons seulement : si par l'attention de Pline à signaler particulièrement les figures d'Hélène et d'Atalante dans le temple de Lanuvium, et à les qualifier d'*excellentissima forma*, on doit entendre qu'elles étaient au contraire difformes, ou semblables à celles de Giotto ou de Simon de Sienne ; et si la manière absolue dont il s'exprime, *extant certe, hodieque*, annonce qu'il ne parle que d'après une tradition de villageois, qui disent ce qu'ils ne savent pas, tandis qu'ailleurs il se sert de ces mots *incerta* ou *placet* et autres, toutes les fois qu'il ne se croit pas fondé à affirmer la chose ou le fait dont il parle.

Il y avait en Etrurie des peintures antérieures à la fondation de Rome.

Le sens le plus ordinaire et le plus naturel des paroles de Pline est donc, qu'avant la fondation de Rome, il y avait des peintures en Etrurie. D'après cela, nous ne voyons pas pourquoi le judicieux interprète des vases d'Hamilton taxe Pline de contradiction avec lui-même, pour avoir dit dans un endroit que la peinture fut apportée en Grèce par Euchirus beau-frère de Dédale, et professée par Igiemone, Dinias et Carmadas, qu'on croit avoir vécu un peu avant ou un peu après la guerre de Troie ; et pour avoir fixé ailleurs l'existence de ces peintres à une époque peu antérieure à celle de Candaule, et dans le siècle de Romulus où fleurissait Bularque, qu'il cite comme le premier peintre Grec ; et non content de cela, il regarde encore ces peintures comme antérieures à Bularque et à la fondation de Rome. Mais dans le premier passage, Pline s'appuie de l'opinion d'Aristote, *ut placet Aristoteli* ; et dans le second, il parle lui-même affirmativement, *extant certe*. Les critiques éclairés ne croient plus aujourd'hui qu'il y eût des peintres, ni qu'on connût la peinture en Grèce vers le tems de la ruine de Troie. Le silence d'Homère sur cet art admirable, eu égard aux belles descriptions qui se trouvent répandues à profusion dans ses poèmes sur plusieurs autres arts d'imitation, est un argument négatif, auquel il est difficile de répondre.

Peinture plus ancienne que Rome, et qui conservait toute la fraicheur de son coloris.

Outre ces notions sur la haute antiquité de l'origine de la peinture en Etrurie, Pline nous en fournit encore une autre preuve dans l'ouvrage le plus ancien en ce genre qu'on voyait à Rome, et qui conservait encore toute la fraicheur de son coloris, quoiqu'il fût à découvert. Par qui cet ouvrage avait-il été exécuté ? Pline

(1) V. la même Dissert.

ne cite que Marc Ludius Elote comme l'auteur de la peinture qu'on voyait à Ardée; mais il ne dit pas un mot, que nous sachions, des artistes qui pourraient avoir exécuté celles de Lanuvium et de Céré.

Deux catégories de vases Etrusques.

Après les peintures sur les murs, viennent immédiatement celles des vases, dans l'explication desquels nous prendrons pour guide le docte interprète de Fiesole. Avant d'entrer en matière sur ce sujet, il commence à distinguer deux catégories de vases. L'une est celle des vases d'Arezzo, qui étaient destinés aux usages de la vie, et travaillés en bas-reliefs avec beaucoup de délicatesse et de goût, desquels Martial et tant d'autres écivains ont parlé avec éloges, et que nous verrons en lieu plus opportun; l'autre est celle des vases en terre cuite peints, qui se sont répandus dans toute l'Europe, dont il a été fait un nombre incroyable, et qui expriment dans leurs peintures les sujets les plus intéressans de la religion Payenne. Mais il ignore quels étaient ces sujets intéressans, et déclare franchement n'avoir trouvé aucun auteur de l'antiquité qui en fît mention. D'où il argue que, si les anciens écrivains n'ont jamais dit un mot des vases en terre cuite, c'est que l'usage en était uniquement consacré aux mystères de Bacchus, de Cérès et autres Déités, dont il

Explication des vases Etrusques.

était sévèrement défendu de parler; et que dans Strabon, Pausanias, Diodore de Sicile et autres auteurs de l'antiquité qui ont traité de choses religieuses, on trouve souvent des réticences qui annoncent que ce qu'ils voulaient dire, et n'a jamais été dit, se rapportait à ces mystères. A l'appui de cette opinion, il présente pour la première fois la copie d'un de ces vases trouvé à Arezzo. Il est fait d'une terre cuite très-fine et très-légère, et recouvert d'un vernis noir luisant sur toute sa surface, excepté à la partie antérieure où il y a un carré nuancé de jaune et de rouge, sur lequel sont peintes des figures en noir. Les contours de ces figures ont été tracés avec une espèce de poinçon, et font ainsi ressortir les objets dessinés l'un sur l'autre dans la peinture en monochrone. La hauteur de ce vase est de huit pouces deux lignes, pied de Paris. Lanzi en avait déjà parlé favorablement, en disant qu'il ne le cède point à ceux de la Campanie par la finessse de l'argile dont il est fait, par la couleur rougeâtre de son fond, et le luisant de son vernis; et cet antiquaire a cru voir, tantôt un Bacchus, tantôt une Arianne ou une bacchante dans la figure qui est assise sur le dos d'un taureau et couverte d'un vêtement étoilé, et tenant en main une corne à l'usage de vase pour boire; mais le plus grand nombre des érudits


A
1
2
B
1
2
3
4
5
Raineri f.

estime que cette figure est celle d'une des bacchantes d'un ordre supérieur, telles qu'étaient les Ménades, les Thyes, les Naïades, ou plus vraisemblablement une des Hyades qui élevèrent Bacchus, qui l'accompagnèrent dans ses voyages, qui enseignèrent son culte et apprirent aux hommes l'usage du vin, et qui furent enfin changées en constellation : particularités qu'on lit toutes dans Apollodore, dans Iginus et Nonnus, et qui se retrouvent dans l'astérisme du taureau, de la tête duquel ils font partie. Le vase à boire que tient la Nymphe, et dont Lanzi n'a pas donné l'explication, passe pour être l'emblême de la fabrication du vin, dont on attribue l'honneur à ces compagnes de Bacchus. Mais ce vase a donné lieu encore à bien d'autres idées allégoriques : on a cru qu'il exprimait la propriété humorifique de la nature, dont la bénigne influence coopère si puissamment au développement de la végétation, et on l'a regardé comme la plus ancienne coupe dont les hommes aient fait usage, et dont se servait Bacchus lui-même lorsqu'il présenta aux hommes cette liqueur bienfesante. Les poètes en ont fait ensuite un objet consacré à ce Dieu : les Orphéens y ont attaché une autre idée, qui est que la liqueur contenue dans ce vase était l'image symbolique de la nature qui vivifie tout, et que le vase était la nature même. De cette dernière idée s'est sans doute formée aussi celle qui a fait donner à Pan, père et auteur de toutes choses, et qui parait n'être que la nature emblêmatique, cette corne pleine de toutes ses productions, et qui en a fait également l'attribut de l'Abondance, dont les biens en découlent comme d'une source inépuisable. Le vêtement étoilé décèle l'intention qu'a eue l'artiste, de représenter l'Hyade déjà changée en constellation, et assise sur le taureau céleste ; et la figure de ce taureau n'est autre chose que Bacchus lui-même, tel qu'il était peint sur les vases d'argile, selon la doctrine qui enseignait ses mystères (1). Nos lecteurs pourront voir à la planche 37, partie A, n.° 1, le vase et la figure qui y sont représentés, et juger par eux-mêmes de leur analogie avec les nouvelles idées de l'interprète que nous avons pris pour guide.

Pour satisfaire pleinement la curiosité, que la manière tout-à-fait nouvelle d'expliquer les vases de terre peints Etrusques et autres, pourrait avoir fait naître dans les amateurs d'antiquités, nous

(1) Les notions que nous rapportons ici en abrégé se trouvent exposées dans le plus grand détail à la Table II. Serie V. des *Monumenti* etc

allons donner la description de quelqu'autres; et de la comparaison des uns avec les autres nous jugerons en outre de l'usage auquel ils étaient destinés. Les premiers qui se présentent sont deux vases Etrusques, qui ont été trouvés dans les Ipogées de Volterra, lesquels n'ont rien que de commun, sont petits et peu estimés, tous leurs ornemens consistant en feuillages avec quelque têtes et quelques figures habillées. Voy. la planche 37, partie B, n.° 2. L'ornement en feuillages est dans le goût des grotesques, qui ont été si à la mode parmi les peintres Italiens du XV.e siècle. A considérer que ces vases sont toujours entourés d'un même nombre d'ornemens de cette nature, nombre duquel aucun artiste semble n'avoir jamais osé s'écarter; et que dans la multitude des vases peints qui se trouvent depuis Athènes jusqu'à Bologne, avec des formes différentes, d'une terre plus ou moins fine, et d'un style varié dans la peinture, ces ornemens sont toujours les mêmes, comme si les artistes s'étaient donné la mot pour faire ces peintures toujours semblables, on est fondé à croire que la manière de décorer ces vases était déterminée par un genre de superstition qui nous est inconnu.

A quoi étaient destinés les vases peints.

Et en effet, on a observé dans des fragmens de vases d'Arezzo à l'usage de la table, ainsi que nous allons le voir, que les ornemens ne sont pas d'un seul genre, comme dans les vases peints, et que la variété des ornemens des premiers n'a rien de commun avec ceux où il y a des grotesques. Ce n'est pas à dire cependant que l'usage des feuillages en grotesques ne fût pas de mode, ou qu'il fût inconnu dans cette ville: car les vases peints sortis de ses ateliers, présentent, ainsi que ceux fabriqués ailleurs, les ornemens dont il s'agit; mais quelle peut être la signification symbolique de ces feuillages? L'auteur dont nous suivons les traces va nous l'apprendre. Je tiens pour certain, que les feuilles dont sont composés les ornemens des vases peints, appartenaient à une espèce de plante consacrée à l'objet pour lequel ces vases furent fabriqués, et qu'elles renfermaient quelque sens allégorique avec les âmes des défunts, car ces vases ont été trouvés dans des sépulcres. Notre auteur étaye son opinion de plusieurs monumens antiques, tant de sculpture que vases peints, qui ont tous l'ornement indiqué à la partie B, planche 37 n.° 2. Reste à savoir ensuite qu'elle était l'espèce de feuilles qui composaient cet ornement. Il conclut des recherches qui ont été faites à cet égard, que la plante représentée dans ces peintures, quelle qu'elle fût, doit avoir été altérée par les artistes, au

Pourquoi les feuillages étaient uniformes dans les vases peints.



point de ne pouvoir en reconnaître aisément la véritable espèce : altération qui se voit fréquemment dans les objets exprimés par des caractères symboliques ; et que cependant on pourrait assurer qu'elle était de l'espèce des feuilles de l'acanthe, attendu que les tiges qui en forment les volutes ressemblent aux feuilles de cette plante, qu'on emploie à la décoration des chapiteaux d'ordre Corinthien. A défaut de monumens, ou lorsqu'ils sont insuffisans, il invoque l'autorité de Pline, de Dioscoride et de Virgile, qui désignent l'acanthe comme propre à faire des ornemens à feuilles larges et longues, et se plaisant dans les lieux humides ; et observe que, chez divers peuples, on était dans l'usage de figurer certains objets religieux sous l'emblême de plantes aquatiques.

Ce que représentent les figures qu'on voit sur les vases peints.

Cela posé, il continue ainsi son explication. Des deux extrémités de l'ornement n.° 2, représenté sous une plus grande dimension, s'élèvent les deux têtes d'homme et de femme, qu'on voit répétées en grand, pour plus de clarté, au n.° 1 du vase 5 : l'une offre un visage de masque bachique, et l'autre celui d'une Nymphe. En les voyant sortir de la plante limoneuse, on se rappelle la cosmogogonie ophéenne, où il est dit que l'eau d'où le limon s'est formé etc. fut le principe de tout, ainsi que le croyaient les initiés aux mystères de Bacchus. Le petit vase n.° 3 de la planche 37, partie B, de forme non commune et avec le manche, de la hauteur de sept pouces et demi, pied de Paris, offre une figure peinte à son milieu, et répétée au n.° 4, qu'on croit être celle d'un jeune homme enveloppé du manteau, symbole du silence qu'on devait garder dans les mystères. Le peu de soin qu'a mis l'artiste dans le dessin de cette figure, en y laissant manquer un œil et la bouche, tel qu'est l'original, est propre à faire douter que des objets aussi imparfaits pussent être donnés en présent ou à titre de récompense, ni destinés à la décoration des appartemens ; et le caractère emblêmatique de cette peinture, ne permet pas non plus de supposer que ce pût être le portrait de quelqu'un, comme l'a imaginé Passeri, en parlant de semblables figures représentées sur d'autres vases.

Mais tout ceci s'entendra mieux par l'explication de la planche 38 partie A. Le jeune homme renfermé dans le premier cercle n.° 1 est également enveloppé dans son manteau, comme celui que nous venons de voir au n:° 4 de la planche 37 partie B : ce qui le fait regarder de même comme une image symbolique du silence, auquel étaient tenus les initiés dans la science des mystères. Ce jeune

homme a l'air d'un éphèbe, c'est-à-dire d'un de ces jeunes gens qui dévaient porter pendant quelque tems les bras cachés dans la toge ou recouverts par le pallium, et n'avaient pas encore le droit de suffrage. Cette position des bras, indique, selon un philosophe moderne, le tems du silence: car, de l'avis de Varron, la théologie la plus estimée des Payens était la physique et la morale, dont il aurait été dangereux de parler au peuple, attendu qu'il aurait ri des choses qu'il n'aurait pas comprises, et pour l'intelligence desquelles il fallait des hommes bien nés et susceptibles d'une instruction particulière. Les initiés étaient engagés par serment à garder le silence le plus absolu sur tout ce qui leur était enseigné. On peut revoir à cet égard au n.° 1, l'autel sur lequel l'éphèbe devait prêter ce serment solennel. Cette peinture en monochroue se trouve sur un fragment de coupe, tiré d'un ancien sépulcre du territoire d'Arezzo. On a découvert dans le même sépulcre une autre peinture, mais qui était entière, et d'un travail plus achevé; c'est celle qu'on voit sous le n.° 4. Le sujet qui y est représenté, sous le n.° 2, est un instituteur tenant un bâton en main devant un autel. On croit que ce personnage est un mystagogue, qui instruit les initiés: l'autel indique le lieu où se prêtait le serment du silence, le bâton l'austérité de mœurs à laquelle étaient obligés les initiés, et partout on voit rappelée l'importance de l'instruction et du silence. Ici notre auteur s'écarte de l'opinion de Lanzi, aux yeux de qui les figures enveloppées dans le manteau semblent plutôt être des lutteurs, le jeune homme un disciple, et l'homme avec un bâton un gymnaste: opinion d'après laquelle il suppose que ces vases portant une image, se donnaient aux jeunes gens qui avaient remporté le prix dans ces jeux, pour les flatter du plaisir de s'y voir représentés. Mais quel rapport peut avoir l'autel avec les exercices de la palestre? Et comment un jeune homme pouvait-il être animé du desir de vaincre, si le prix qui lui était offert ne devait être que son portrait, aussi grossièrement exécuté que celui qu'on voit au n.° 1?

Le vase indiqué sous le n.° 6 présente les deux figures désignées par les n.os 3 et 5. Il a été trouvé avec la coupe n.° 2, et le fragment n.° 1 dans un sépulcre du territoire d'Arezzo; il est de terre ordinaire, d'un vernis non luisant, et le dessin en est grossier et d'une mauvaise exécution. Les figures et les ornemens sont peints en noir sur la couleur naturelle de la terre cuite: les lignes qui marquent les contours sont tracées dans le vase avec un fer

aigu, et la peinture s'étend en quelques endroits au delà de ces lignes: caractères qui annoncent que ce vase est un ouvrage ou une imitation du style le plus antique, et doit par conséquent se rapporter à quelqu'objet religieux. Et en effet, les oreilles pointues par en haut, l'espèce de couronne qu'ont ces figures sur la tête, la bandelette qui leur traverse les bras et la taille, le manque total d'indice sexuel, et l'uniformité du maintien avec les figures représentées sur d'autres vases, tout donne à présumer que ces deux images se rapportent à Pan ou à un Panisque qui est répété sur les deux côtés de ce vase. Les oreilles, le visage et les cuisses de bouc rappellent les images des Panisques qu'Hérodote a vues en Egypte. La calvitie comme dans les vieux Silènes, le plus souvent avec une couronne de cheveux, s'explique ordinairement par la figure du gland, emblême de Pan et de la nature même qui engendre tout. Avec ce principe on donne l'explication d'une infinité de choses. La transformation graduelle des mains et peut-être même du visage, annonce qu'elles doivent se changer en végétaux, et en objets différens de ce qu'elles devraient être. Les traces imprimées sur leur corps, dont elles forment comme autant de sections, représentent les diverses parties de la nature, qui concourent toutes ensemble à composer le monde, de la même manière que les muscles désignés par ces lignes, constituent les membres du corps humain en entier. Le manteau qui les couvre en partie indique le secret dans lequel la nature cache quelquefois ses opérations. Partout enfin on trouve une doctrine qui s'enseignait aux initiés.

Explication d'un vase relatif à Pan ou aux Panisque.

Pour laisser le moins d'incertitude qu'il nous sera possible dans la manière d'expliquer les objets peints sur les vases, et de distinguer ceux qui sont vraiment Etrusques, nous donnerons encore une description succincte de deux autres vases. Voy. la planche 38, partie B. Le vase n.° 2 est de Pérouse, et présente sous le n.° 4 une tête de femme tracée plus en grand. L'autre n.° 3 est de Volterra, et a au dessous la tête n.° 3, qui est également figurée en grand. Le n.° 1 est une tête avec un pylée sortant d'une fleur, et qui vient de la Grande Grèce. En comparant ces trois vases entr'eux et avec ceux que nous venons de voir, on a lieu de se convaincre que les têtes ou figures qui y sont représentées ne sont point des portraits de nouvelles épouses, comme l'a prétendu Passeri, ni des lutteurs comme il a plu à Lanzi de l'assurer. Le dessin du visage n.° 4, non plus que celui n.° 5, ne convient point à un portrait. Les contours et le profil y sont marqués d'un seul trait de pinceau, ou

Les visages peints sur ces vases ne sont pas des portraits.

avec une pointe et sans interruption, comme l'indique l'omission des lèvres et de la bouche, ainsi que la courbure de la ligne, qui ne s'arrête point aux angles nécessaires pour exprimer la bouche. L'œil est de même tellement hors de place, que malgré la hardiesse du pinceau, on est forcé de convenir que l'intention des artistes a été tout autre que celle de faire des portraits. On ne doit donc pas prendre pour tels les visages humains représentés sur ces vases, mais pour des emblêmes allégoriques à quelque mystère caché, comme l'attestent les feuilles d'où sort la tête n.° 4; et quoique celle du n.° 5 ne sorte pas positivement des feuilles, la ressemblance entre ces deux monumens sous tant d'autres rapports, et avec ceux représentés à la planche 37, donne à présumer que la même conformité règne aussi dans les sujets qui y sont peints. La tête du jeune homme coiffé d'un pylée sous le n.° 1, coincide avec le sujet de la planche 37 partie B, tandis que la fleur d'où elle sort, a au dessous d'elle quelques feuilles qu'on pourrait prendre pour celles de l'acanthe; et si ses petales l'assimilent encore plus à la nymphée, plante qui croît dans la fange, si les deux fleurs sortant des deux feuilles diffèrent autant l'une de l'autre, c'est que le peintre n'aura pas voulu spécifier la plante individuelle; mais cela ne veut pas dire qu'elles n'aient pas de rapport au sens allégorique que nous venons d'indiquer. Ainsi la tête avec le pylée sortant d'un végétal, peut indiquer Bacchus ou le Soleil sortant de l'Océan pour féconder la nature: car on sait qu'anciennement le Soleil était révéré sous la figure de Bacchus; et par une certaine analogie, la tête de femme peinte sur ces deux vases pourrait représenter la Lune, ou Libera compagne de Bacchus, ou plus vraisemblablement encore une âme, qui, par l'effet de la fécondation qu'exprime la plante d'où sort la tête, prend la dépouille mortelle, et peut-être même la force de la nature. Tout ce que nous venons d'exposer sur les vases en terre, n'est qu'un abrégé succinct de ce qu'en a dit notre auteur dans son illustration des monumens Etrusques ou de nom Etrusque.

Venons maintenant aux vases qui ont servi d'argument à Gori et à Passeri, pour assurer que tous les vases peints des anciens étaient des ouvrages Etrusques, et que ceux dont parle Martial dans ces vers étaient des vases d'Arezzo:

Aretina nimis ne temnas vasa monemus
Lautus erat tuscis Porsena fictilibus (1),

(1) Liv. XIV. épigr. 98.

Un Roi qui étalait autant de luxe et de magnificence, aurait-il fait usage de simples vases de terre, si la beauté du travail ou les ornemens dont ils étaient décorés, ne leur eussent donné autant de prix qu'aux vases faits des plus riches métaux ? Pline ne parle pas avec moins d'éloges des vases d'Arezzo, que l'on estimait de son tems à l'égal de ceux de Sagonte et de Samos, qui passaient pour les plus beaux qu'il y eût au monde (1). Au cas qu'on en fesait, ces deux auteurs se sont imaginé qu'il s'agissait de vases peints; et pleins de cette idée, surtout Gori qui rapporte la description qu'en fait messer Ristoro d'Arezzo, ils donnent la chose comme positive (2). Nous croyons à propos d'insérer ici cette description, sans rien changer au style dans lequel elle est faite, pour qu'on puisse encore mieux juger de la beauté de ces vases et du prix qu'on y attachait; « ils étaient ornés de sculptures et de peintures, où l'on voyait représentés des plantes, des feuilles, des fleurs et des animaux de toutes sortes . . . . parmi les figures il y en avait de maigres, de grasses, de riantes, de larmoyantes, de mortes, de vivantes etc. „. Le même auteur nous apprend en outre que ces vases étaient de deux couleurs différentes; les uns *comme bleus*, et ce sont ceux d'un vernis noir qui tirent sur le bleu céleste, et les autres *rouges mais* plus rouges, ou brillans comme le corail, et ces couleurs étaient *luisantes et d'une telle finesse, qu'elles étaient absolument* sans corps. Il nous indique également le tems et le lieu où ils furent découverts, et cette époque remontait à *plus de mille ans* avant sa naissance. En fouillant la terre dans la ville (d'Arezzo), et dans un rayon d'environ deux milles, on en trouvait en telle quantité, que les connaisseurs y perdaient la tête „.

Vases sculptés d'Arezzo.

Vasari nous assure également que, de son tems, on trouvait tous les jours des fragmens de ces vases rouges et noirs d'Arezzo . . . . ornés de ciselures délicates, et de bas-reliefs représentant des sujets historiques, avec des figures et des masques ronds, d'un travail dont la finesse atteste l'habileté des anciens dans cet art (3). Le même auteur rapporte encore dans la vie de Lazare Vasari son bisayeul, que ce dernier trouva dans les ruines d'une ancienne fournaise quatre de ces vases encore entiers, ainsi que la matière

(1) Liv. XXXV. chap. 12.

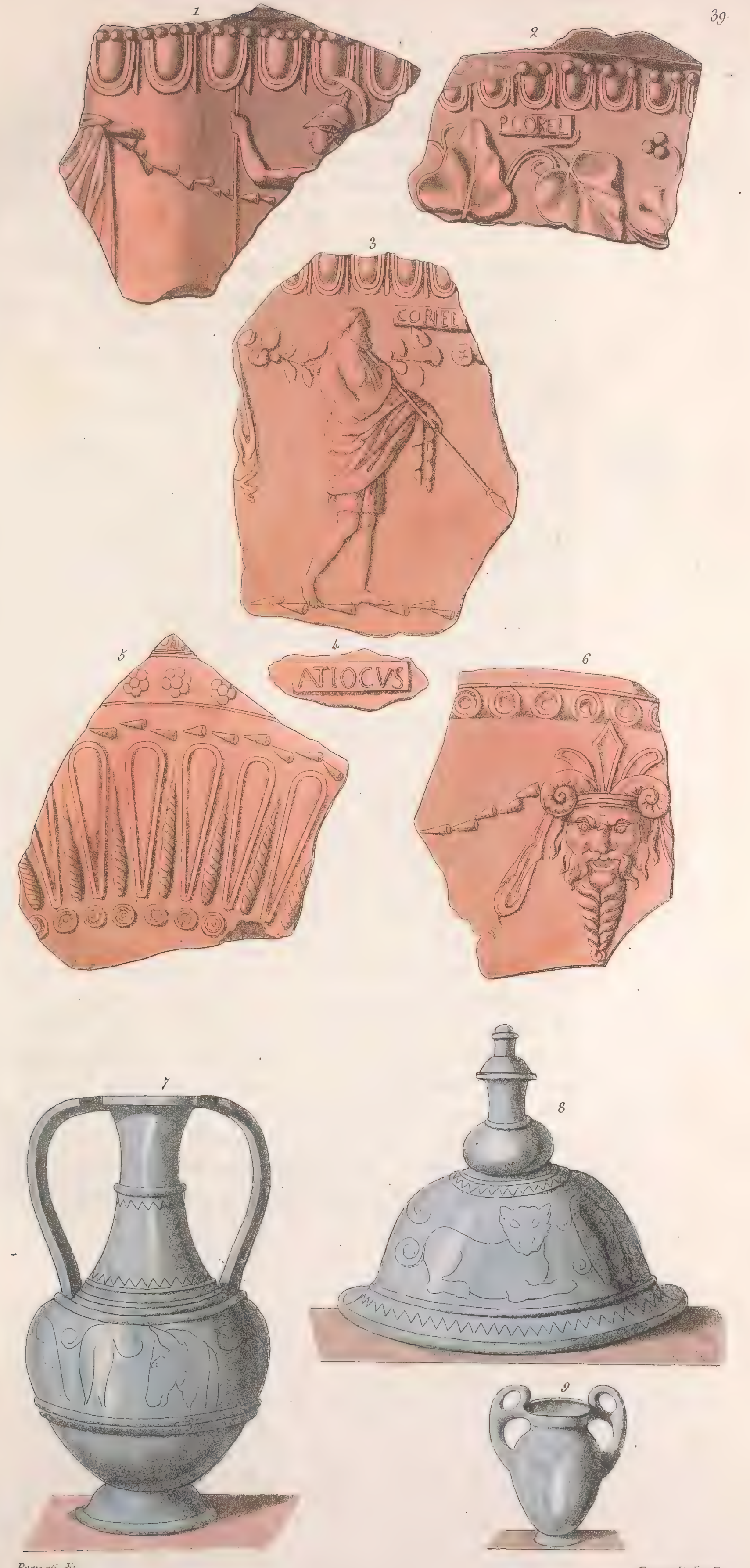
(2) C'est un livre écrit en 1282, et intitulé *Della Composizione del Mondo*, qui se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque Bargiacchi à Florence.

(3) Tom. I.er dans la préface de son grand ouvrage: *Vite dei Pittori* etc.

dont ils étaient faits, et avec laquelle il en fabriqua quelques-uns du même genre. Lanzi dit encore que l'on conserve dans la Galerie de Florence beaucoup de fragmens semblables, qui sont presque tous d'un vernis noir, lisses, et sans autres reliefs que quelque masques; et qu'ils ne le cèdent point pour la beauté de la forme aux vases en marbre les plus élégans qu'on voit à Rome. Il ajoute que M.r Rossi d'Arezzo en a aussi trouvé un grand nombre qu'il a publiés; et que les ayant examinés, il y a reconnu les caractères que leur ont assignés Ristoro et Vasari, savoir; une couleur de corail, des figures gracieuses en bas-relief, un goût qu'il appelle Romain, et des noms d'ateliers en vrais caractères latins, semblables à ceux dont on se servait dans les premiers siècles du Christianisme. L'usage de ces caractères donne à croire que ces derniers vases différaient de ceux de Porsenna, dont Martial et Pline font mention, ou que les fabriques où ils avaient été faits s'étaient propagées, et avaient existé plusieurs siècles.

Destinés à l'usage de la table.

La renommée ne semble point avoir exagéré la perfection de ces vases, comme l'attestent quelques fragmens de ces mêmes vases qui viennent d'être publiés pour la première fois par M.r Inghirami, lequel en a levé les dessins chez M.r le Major Rossi d'Arezzo qui en est le possesseur: voyez la planche 39 où ils sont rapportés sous les numeros progressifs 1 etc. Les particularités auxquelles on juge que ces vases ont servi à des usages différens que ceux dont nous avons parlé plus haut, sont au nombre de trois; la première, c'est qu'ils sont faits en forme de verres, ces fragmens présentant une certaine convexité et un bord comme l'ont les tasses, les verres et enfin les vases de table, semblables à ceux qu'on trouve dans les urnes sur lesquelles sont représentées des tables pour les festins. La seconde, c'est que ces vases sont travaillés en bas-reliefs; et qu'outre les ornemens à l'infini d'un goût nouveau et en partie inconnu dont ils sont décorés, ils offrent des peintures où sont représentés des héros, des soldats, des déités, des génies, des bacchantes, des joueurs d'instrumens, des chasses, des enfans ailés, des instrumens de musique, des sacrifices, des édifices et autres choses semblables d'un beau dessin: choses qui ne se trouvent pas dans les vases peints. La troisième, c'est que Lanzi nous apprend qu'on a trouvé les moules de ces vases: ce qui prouve que ce furent les premiers ouvrages des potiers d'Arezzo. La figure entière sous le n.° 3 est d'un style, qui peut être mis en parallèle avec les ouvrages de l'art de meilleur



Bramati dis *Fumagalli F.A.T.*

goût, et ne justifie que trop les éloges que tant d'écrivains ont faits de ces vases. Le fragment n.° 6 présente un petit masque avec une longue barbe et des cornes de bélier, que quelques-uns, trompés peut-être par l'exagération de sa face de Satyre, ont cru représenter un Jupiter Ammon.

Quant à la fabrication de ces vases, voici quelques notions que M.r Inghirami nous dit lui avoir été communiquées par M.r Rossi. Les recherches faites par ce dernier dans le territoire d'Arezzo, l'ont conduit à la découverte de trois fabriques dans cette ville, et de huit au moins dans son arrondissement; et il en a examiné deux qui sont à côté l'une de l'autre, dans un lieu appelé maintenant *Cincelli*. Il y a trouvé, non seulement des fragmens de vases d'une terre extrêmement fine, semblables à ceux que nous avons déjà rapportés, mais même des restes de fournaises, des auges et les ustensiles propres à la fabrication de ces vases. L'état de ces restes antiques, et la position des bassins lui ont laissé entrevoir la manière dont s'exécutait cette fabrication. La terre qu'on y employait était fine et légère, et se tirait du sol sur lequel était la fabrique même. Après avoir subi les manipulations nécessaires, on la jetait dans des bassins pleins d'eau, où s'en dissolvait la partie la plus subtile: lorsque l'eau en était imprégnée, on la fesait passer dans un autre bassin; et après cette espèce de filtration, elle laissait en dépôt une substance impalpable, qui était la matière dont on fesait ces vases. La glaise de cet endroit à encore presque la couleur de terre d'ombre; et quand elle est cuite, elle prend un rouge vif. Ces fournaises n'ont pas plus de trois pieds et demi d'étendue; elles sont carrées et faites de briques très-petites, d'un pied et demi de long, et de trois pouces de large. Il parait que le vase, au sortir de la forme était mis sur la roue pour lui donner le poli à l'intérieur, autour de l'ouverture, du pied, et sur tout ce qui était susceptible d'être passé au tour: quelques fragmens de ces vases qu'on a trouvés sans vernis, font supposer qu'il ne leur était donné qu'après une première et légère cuite. Les vases de Cincelli sont pour la plupart d'un rouge de corail; il en est cependant de la couleur de fleur de pêcher, de couleur d'acier, ou bleus selon Ristoro, et de noirs. On voit par les inscriptions qu'on y lit, que les fabriques où ils se fesaient appartenaient à différens maîtres, comme l'indiquent les noms qu'ils présentent, et qui se trouvent les uns parmi le bas-reliefs dont ils sont ornés, les autres à leur

Comment se fabriquaient les vases d'Arezzo.

fond, tels que les fragmens sous les n.os 2, 3 et 4: outre ces noms on y distingue encore ceux de Cornelius, de C. Cispius et beaucoup d'autres rapportés par Gori (1). Que dirons-nous maintenant des artistes dont ces vases sont l'ouvrage ? Etaient-ils Etrusques, ou d'une autre nation ? Les noms Grecs qu'on lit sur quelques-uns font soupçonner à M.r Inghirami, qu'il y avait à Arezzo des artistes Grecs pour les ouvrages les plus soignés. Mais quels rapports y a-t-il entre les noms de P. Cornelius et de C. Cispius tracés au fond des vases de M.r Rossi, qui sont les plus parfaits pour l'exécution et le goût, et les noms Grecs ? Et parce qu'il y aurait eu des artistes Grecs employés dans les fabriques Etrusques, s'ensuivrait-il qu'aucun individu de cette nation ne prît part aux travaux qui s'y fesaient ? Du reste, quelle preuve a-t-on que les artistes qui fabriquèrent les vases tant vantés de Porsenna fussent vraiment Grecs?

Vases de couleur noire.

Les vases en terre noire, que Bonarota nous dit avoir été trouvés à Chiusi dans ou à côté des urnes, doivent avoir servi à des usages tout différens de ceux dont nous venons de parler: voy. la planche 39 n.os 7, 8 et 9. Le même auteur nous apprend que les vases de cette couleur ont l'éclat du verre: ce qui est un effet de la chaux de plomb mêlée à la terre dont on se servait pour faire cette couleur.

Ouvrages de gravure.

Nous ne voulons pas finir cette dissertation sans dire un mot de l'habileté des Etrusques dans les ouvrages *à l'égratigné*. Ces ouvrages sont une espèce de gravure linéaire, telle que nous l'avons vue sur plusieurs patères, ou pour mieux dire sur des miroirs mystiques et autres monumens en métal, qu'on peut regarder, tant par leur nombre que par leur variété, comme une suite de dessins Etrusques. Les contours des figures, les différentes parties du corps, les plis et les ornemens des draperies, sont marqués par de simples traits, sans lumières et sans ombres, qui ont beaucoup de ressemblance avec les peintures des vases. Beaucoup de ces ouvrages sont dessinés avec goût, de bonne composition et d'une gravure profonde (2). Ainsi c'est avec raison qu'Athénée a qualifié les Tyrrhéniens d'amateurs des beaux arts; et en effet, il résulte du témoignage des écrivains et des monumens qui nous sont parvenus, que les Etrusques excellaient également en architecture, dans la plastique et la statuaire, dans les ouvrages en bronze, dans la peinture, dans *l'égratigné* et en général dans tous les arts.

(1) Gori, Inscript. Antiq. in Etr. urb. extantes pars II. pag. 320.
(2) V. *Musaeum Etrusch. et Musaeum Kircher.*

NAVIGATION, COMMERCE, MONNAIE.

L'habileté des Etrusques dans l'art nautique n'a pas besoin, pour être démontrée, que nous rappelions ici les témoignages des écrivains anciens et modernes, que nous avons rapportés dans notre introduction, et qui en constatant l'antiquité de cette nation et de sa puissance sur les mers, prouvent en même tems l'ancienneté et l'étendue de ses progrès dans la navigation. Nous ne ferons donc qu'indiquer ici les principales choses dans lesquelles elle s'est distinguée. Denis nous apprend d'abord que les Pelasges se rendirent experts dans la navigation par suite de leur commerce avec les Tyrrhéniens: *nauticarum quoque rerum periti propter Tyrrenorum commercium* (1). Outre qu'ils battirent les Argonautes, nous apprenons d'Aristide qu'ils eurent aussi des démêlés avec la ville de Rhodes, et que cette ville montrait, comme des monumens de sa gloire, les proues garnies en fer qu'elle avait enlevées aux corsaires Tyrrhéniens (2). On lit encore dans Menodote de Samos, qu'ils enlevèrent à Samos sur la mer Egée la statue de Junon (3), et dans Hérodote, qu'à l'époque de la prise de Milet qui se rendit aux Perses l'an 494 avant l'Ere vulgaire, ils fesaient librement le commerce sur la mer Ionienne, ainsi que sur les côtes de la Phénicie et de l'Egypte (4). On prétend même qu'à une époque beaucoup plus reculée, ils tentèrent de transporter des colonies au delà des colonnes d'Hercule, dans une île vaste et délicieuse de l'Océan, malgré l'opposition des Carthaginois (5). Diodore de Sicile place cette île en face de l'Afrique, et quelques-uns croient voir en elle la fameuse Atlantide de Platon, qui a été le sujet de tant de controverses. Enfin il conste d'autorités respectables, qu'ils conduisirent des colonies en Sardaigne, en Corse et dans d'autres îles voisines (6).

Etrusques ou Tyrrhéniens experts dès les tems les plus reculés dans la navigation.

Des expéditions aussi hardies ne s'entreprennent pas sans avoir les connaissances nécessaires à la construction des navires, à l'art

(1) Liv. I. 25.
(2) Orat. Rhodiac. vol. I.
(3) Menodot. *Sammius apud Athen.* XV. 4.
(4) Hérodot. liv. IV. 17.
(5) Diodor. liv V. 20.
(6) Strab. V. Diodor. Sic. V. 40.

de les gouverner, de les rendre plus ou moins agiles, et aux moyens de les armer et de les garantir contre tout évènement fâcheux. Le manque de monumens historiques et autres nous a laissé dans une parfaite obscurité sur la construction des navires Etrusques, et particulièrement sur le système de leur navigation; et dire avec quelques-uns qu'ils auront observé les astres, connu les courans des vents et la manière de conduire un bâtiment, c'est tenir un langage qui ne prouve rien, et qui ne signifie autre chose, sinon qu'ils naviguaient parce qu'ils savaient naviguer.

On ignore les règles qu'ils observaient dans leur navigation.

Néanmoins, une preuve de leur habileté dans la marine, c'est l'invention ou l'usage de l'éperon aigu, bec ou pointe de la proue dont ils armaient leurs bâtimens à rame, comme l'attestent ces mots de Pline, *rostra addidit Piseus Tyrrhenus* (1). Nous n'osons pas énoncer ici le soupçon manifesté par quelques-uns, que les Etrusques aient pu inventer l'ancre, soupçon que M.r Inghirami regarde comme sans fondement, ainsi que l'opinion de Guarnaci, qui voudrait leur faire honneur de l'invention de l'autre machine navale appelée dauphin, à cause de sa ressemblance avec le poisson de ce nom, le roi des autres poissons, qu'il soutient obstinément être l'arme emblématique des Etrusques, cette opinion n'ayant trouvé que fort-peu de partisans, pour n'être étayée de l'autorité d'aucun écrivain de l'antiquité. Mais nous n'hésiterons pas à rapporter le sentiment de Bonarota, qui, d'après le témoignage d'Isidore et autres anciens auteurs (2), n'est point éloigné de croire, qu'à la trompette ou conque marine, qui était auparavant en usage, les Etrusques aient substitué la trompette de métal dans le service de leur marine. Une preuve frappante de la vérité de cette opinion, c'est qu'on voit la trompette droite et recourbée dans tous les monumens de cette nation. Nous ne nous hazarderons pas, comme nous l'avons déjà dit, à présenter les divinités marines des Etrusques, attendu que les effigies qu'on en a, portent presque toutes des nymphes lascives sur leur dos; et parmi tous les monumens que nous avons examinés, il ne nous a pas été possible d'en trouver un seul, qui fût propre à satisfaire notre curiosité ni celle des lecteurs. Au lieu de ces effigies, nous leur en offrirons d'autres, qu'on a cru

De quelles inventions ils sont les auteurs.

(1) V. Scheffer de Militia nav. II. 5.

(2) Isid. liv. XVII chap 4 Hyginus fab. 279. Pausan liv. II. pag. 122. Eustathius ad Iliad. Diodorus liv. V. Suidas in Κώδων ec.

1



2



D.K. Bonatti fec.

d'abord légèrement représenter des Divinités marines, et que, d'après un jugement plus réfléchi, on a reconnues pour des génies infernaux. Voy. la planche 40 n.os 1 et 2. De ces deux figures on a cru pouvoir dire hardiment, que l'une est un Dieu marin ailé, enveloppant et attirant à lui deux personnes de différent sexe; et l'autre une Déité marine avec des ailes à la tête et aux épaules, et qui en tient encore deux dans ses mains. Non content du nom de Déités marines donné à ces images, un auteur anonyme, dans une note publiée en 1813 (1), a voulu expliquer le sens mystérieux, que les artistes lui semblent s'être proposé dans leur exécution. Dans la figure d'homme, il a cru voir l'emblème ou le Dieu protecteur du commerce, et dans une figure de femme, un peu différente de celle que nous présentons sous le n.° 2, l'emblême ou une Déesse protectrice de la navigation. Malgré tout l'art que met l'anonyme dans la description qu'il nous donne de toutes les particularités qui lui paraissent concourir à son objet, nous trouvons plus naturelle l'explication qu'on lit de ces mêmes figures dans les Observations sur les monumens anciens, qui accompagnent l'ouvrage intitulé l'*Italia avanti il dominio dei Romani*. Nous nous fesons un devoir de la transcrire presque mot à mot, en ce qu'elle met tout le monde en état de porter des jugemens moins erronés que ceux qu'on a portés par le passé sur les choses Etrusques. Les deux monumens ci-dessus présentent deux monstres, dont les jambes ont la forme de serpens, et ressemblent à celles des Géans, avec cette seule différence, qu'au lieu d'une pointe de queue ou d'une tête de serpent comme l'ont les Géans, ils se terminent par une espèce de queue de poisson, et tiennent dans leurs mains des instrumens de torture ou de mort. Le grand nombre de furies, qu'on voit sur les urnes de Volterra, et particulièrement sur leurs côtés, indique que les Dieux inferfernaux étaient révérés dans les cérémonies funèbres. Mais en fait de furies, de monstres infernaux, de mânes, de larves etc. les descriptions qu'en ont données les poètes et les mythologues, et les représentations qu'en ont faites les artistes sont si variées, qu'il serait difficile d'assigner à chacun de ces êtres fabuleux une figure précise, ni de déterminer les attributs que les anciens avaient assignés à chacun d'eux. Nous observerons à cet égard, que les figures avec des ailes à la tête et aux épaules, des torches en main, des poi-

Génies infernaux des Etrusques pris pour des Déités marines.

(1) Journal Italien, mardi 6 avril 1813: Variété sur deux urnes du Musée de Volterra.

gnards, des marteaux, sculptées sur les urnes de Volterra, de Todi et de Pérouse, se retrouvent dans les grottes de Cornetto avec les mêmes emblêmes, les mêmes vêtemens et les mêmes ornemens, tourmentant les âmes des coupables. Les ustensiles que tient en main la figure n.° 2 de la planche 40 ne sont pas deux ancres: car si c'étaient des ancres, elles auraient un anneau pour y attacher le câble, comme on le voit dans les véritables ancres représentées sur les monnaies Etrusques: ce sont des pointes recourbées, semblables à d'autres instrumens dont sont armées les furies pour torturer les damnés. La divinité monstrueuse sous le n. 1, tient dans sa main droite un objet, que l'anonyme a pris pour un petit fardeau qu'elle présente à une jolie figure de femme: cet objet n'est autre chose qu'une pierre, dont elle semble se servir à la manière des géans, pour tourmenter deux personnes de différent sexe. Les anciens ne sont pas d'accord sur le genre de peines que les furies fesaient souffrir aux coupables. Les Grecs ont représenté Oreste tourmenté par les furies armées de serpens. Les Romains ont adopté cette opinion. Quelques Etrusques ont substitué aux serpens les torches, les marteaux, les crochets, les pierres, comme l'attestent les monumens ci-dessus, ainsi que diverses petites urnes de Volterra et de Chiusi. D'ailleurs, encore que les jambes de ces divinités monstrueuses fussent des queues de poisson, et non de serpent, et que les instrumens qu'elles ont en main appartinssent à la marine, il ne faudrait pas les rapporter ici à la mer, mais à l'enfer, où ces monstres sont placés par Virgile et Stace. Ainsi, bien loin de regarder comme des divinités marines, ou des figures emblématiques du commerce et de la navigation, les monstres marins représentés sur les monumens de sculpture Etrusque, avec des instrumens de torture, il ne faut voir en eux que des Génies, ou des Furies infernales, qui se rapportent à des objets de religion et non de politique.

Le besoin ou l'envie de pourvoir à sa sûreté, à son utilité et à sa commodité a porté les hommes à la navigation.

Le premier qui osa s'exposer dans un frêle esquif sur une mer inconstante et orageuse à la merci des vents et des tempêtes, n'eut sans doute pas en vue de satisfaire un simple caprice, ou de faire des expériences physiques, semblables à celles qui ont été tentées de nos jours avec des moyens encore plus fragiles, pour voyager dans un élément plus mobile que l'eau: il n'y eut que le besoin de pourvoir à sa sûreté, à son utilité ou à sa commodité qui put porter les premiers hommes à tenter une entreprise aussi périlleuse. De là prirent leur origine le commerce par mer et la piraterie, et celle-ci probable-

ment avant l'autre, ou l'un et l'autre ensemble, tel étant le caractère de l'homme, que quand il ne peut parvenir à obtenir de bon gré ou par des échanges ce dont il a besoin, ou ce qui convient à ses vues, il cherche à se le procurer par la force. Les Etrusques ne semblent pas à cet égard l'avoir cédé aux autres peuples. Dès les tems fabuleux, on les voit déjà fameux dans les courses de piraterie; et la fable de Bacchus enlevé par les Tyrrhéniens, nous apprend qu'ils l'exerçaient même sur les hommes (1). Leur rencontre avec les Argonautes, dans laquelle Glaucus, constructeur et pilote du navire fut tué, et tous les autres, excepté Jason, blessés, et où les Tyrrhéniens furent victorieux, a plus l'apparence d'une représaille que d'une action militaire projectée (2). Palefato n'hésite point à dire que le Scilla, évité par Ulysse, n'était qu'un bâtiment de corsaires Tyrrhéniens (3). Mais ceux qui ont lu les poésies du premier peintre des mœurs antiques, et l'histoire ancienne, où l'on trouve de tems à autre de semblables récits, ne regarderont pas les Etrusques comme un peuple de voleurs et de brigands. Les mœurs de ces tems éloignés autorisaient un art qui excite aujourd'hui l'indignation, et fait souhaiter l'extermination de ceux qui l'exercent. La piraterie fut pour les Grecs une école de navigation, et pour les Carthaginois la cause d'une puissance qui rivalisa pendant plusieurs siècles avec la maîtresse du monde.

Etrusques, fameux pirates.

Ce fut aussi dans la piraterie que les Etrusques prirent les premières leçons du commerce. L'enlevement de Bacchus fut dicté par l'appât du gain, que ses auteurs se promettaient d'en retirer comme de toute autre chose matérielle. D'ailleurs, l'Etrurie produisait en abondance toutes les denrées de première nécessité, dont l'exportation venait à constituer des objets d'échange avantageux avec d'autres contrées où ils étaient rares, ou qui en manquaient tout-à-fait. Il faut en dire autant d'une quantité d'ouvrages d'industrie qui se fesaient dans ce pays, des fabriques qui y existaient, du cuivre et du fer qu'il tirait de l'île d'Elbe, de ses laines, et des peaux de toutes sortes d'animaux demestiques que nourrissait son sol. D'une autre côté, l'Etrurie avait besoin de divers autres objets, tels que l'ivoire, dont on se servait, comme nous l'avons vu, pour faire les chaises curules et autres ustensiles, et surtout de la pourpre

Piraterie, commencement du commerce des Etrusques.

(1) Serv. Æneid. X. v. 184.
(2) Athenaeus, liv. VII.
(3) De Incredib. Hist. n.° 21.

qu'on employait à profusion dans l'habillement civil et militaire. Le luxe qui leur rendait ces objets nécessaires guida leurs vaisseaux vers les côtes de la Phénicie et de l'Egypte. Le défaut de notions historiques concernant cette nation ne nous permet pas de donner plus de détails sur l'état de sa marine à cette époque reculée.

Marchés publics en Etrurie.

Le commerce maritime suppose de sa nature un commerce intérieur. Les marchands, les cultivateurs, les artisans avaient des jours et des endroits fixes pour se réunir, et y vendre, acheter et échanger leurs denrées ou leurs ouvrages, comme cela se fait dans nos marchés. Tite-Live et Denis (1) nous apprennent même que ces réunions se tenaient toujours en présence de la Déesse Féronie, peut-être pour inspirer aux contractans plus de fidélité dans leurs engagemens, et leur montrer cette Déesse comme garante de la bonne foi et de la probité de leurs marchés. Du reste, on concevra combien le commerce devait-être vif et animé alors en Etrurie, ainsi que dans les autres contrées, si l'on réfléchit qu'on ignorait ce que c'était que douanes, gabelles, péages; et qu'il n'y avait ni prohibitions ni privilèges qui obligeassent l'industrie de se livrer au trafic d'une marchandise plutôt que de l'autre.

Avec quoi se fesait anciennement le commerce.

Les premiers essais du commerce chez les Etrusques, comme partout ailleurs, ne furent d'abord que de simples échanges surtout en bétail et en moutons, d'où l'on croit dérivé le mot latin de *pecunia*. A mesure cependant que l'industrie et les arts se développèrent, on chercha à écarter les entraves qu'entraînaient dans le commerce la nécessité de conduire ou de transporter d'un pays à l'autre ces marchandises en nature pour en faire l'échange. Les antiquaires croient voir le remède à cet inconvénient dans l'invention de la monnaie, que les nations convinrent d'un commun accord d'adopter pour une valeur déterminée: on prétend même que la première monnaie fut en cuire, ou des morceaux de terre cuite ou de fer, jusqu'à la découverte des métaux, et surtout de cuivre, dont on fit des pièces auxquelles on donna une forme convenue, et qu'on marquait d'une empreinte authentique. On nous demande maintenant à quelle époque les Etrusques commencèrent à battre des monnaies en métal. Le but de cet ouvrage ne nous permettant pas d'entrer ici dans des dissertations numismatiques, comme l'exigerait cette question, nous ne nous arrèterons qu'aux choses qui se rapportent le plus à notre objet, renvoyant aux auteurs qui en ont

(1) Liv. I. 30. Dionys. liv. III.

traité plus longuement ceux de nos lecteurs qui désireraient plus de particularités sur cette matière (1).

Il n'est pas probable que, du tems de Janus, on battît monnaie de métal.

C'est une opinion désormais insoutenable, pour les raisons que nous allons en donner, que de croire que Janus ait été le premier à battre monnaie de métal en Italie, ou que de son tems elle portât l'empreinte d'une tête à deux faces en mémoire de son règne. Il est prouvé au contraire que cette monnaie a une toute autre origine, et date d'une époque bien plus récente; que par conséquent les monnaies Romaines, ni celles de Volterra, semblables aux deux pièces que nous avons vues aux n.os 1 et 2 de la planche 3, ne sont point du tems de Janus; et qu'enfin la tête à deux faces représentée sur ces diverses monnaies n'a point la même signification. La première opinion repose en grande partie sur l'autorité de Dracon de Corcyre: cet auteur raconte que Janus passait pour avoir eu deux visages, pour avoir été l'inventeur des barques et des couronnes, et le premier en Italie à frapper des monnaies, sur le modèle desquelles il en fut frappé, dans diverses villes, d'autres qui portaient d'un côté la tête à deux faces, et de l'autre une barque ou une couronne. M.r Inghirami rejette cette autorité, et expose les raisons qui le portent à ne point regarder comme l'effigie de Janus celle qui se voit sur les monnaies de Volterra. Ces raisons sont, qu'en Italie, les monnaies frappées à l'effigie de Janus, ne peuvent être que celles de Rome, et non de Volterra; que les expressions dont se sert Dracon indiquent des monnaies qui avaient d'un côté une tête à deux faces, et de l'autre un navire ou une couronne, tandis que l'as de Volterra n'eut jamais de couronne, ni de barque ou de proue; que les figures empreintes sur l'as Romain sont toujours barbues, tandis que celles de l'as de Volterra sont imberbes; que dans les premiers les têtes sont sans coiffure, et que dans les seconds elles en ont une en forme de chapeau; et que par conséquent ce n'est point Janus qui est représenté sur les monnaies de Volterra. Indépendamment de ces considérations, M.r Inghirami soutient qu'il n'est pas même vraisemblable que Ja-

(1) Voy. en outre Gori, Passeri, Maffei et Mazocchi dans les Dissert. de Cortone: Thesaur. Morell. Fam. Tom. I. Waserio de Vet. *Numismatis potentia*: Agostini Dial. I. des médailles: Olivieri Dissertat. de la fondation de Pesaro, et sur quelques médailles; Echkel. Num Vet. Surtout il ne faut pas oublier la III.e série, *Rag. de' bronzi Etruschi* de l'ouvrage de M.r Inghirami.

nus ait introduit aucune sorte de monnaie en Italie, ni que les Latins encore sauvages sous le règne de Janus, et à peine initiés dans l'art de l'agriculture par Saturne, aient été tout-à-coup civilisés, au point de savoir extraire les métaux du sein de la terre, de les purifier et d'en fabriquer des monnaies; ou que s'il faut attribuer à Janus l'usage de la monnaie en Italie, cette monnaie devait être toute autre que celle qui porte l'effigie à deux faces; que celle-ci même ne pouvait être la plus ancienne, attendu que, d'après le témoignage de Varron, de Plutarque, de Pline, de Suidas, de Cicéron et autres, les monnaies les plus antiques qui aient été fondues en Italie et à Rome, portaient pour empreinte une brebis, un mouton, un bœuf ou un cochon. Cela prouvé, que faut-il de plus pour être convaincu que Janus n'eut aucune part à la fabrication des premières monnaies de Rome, et qu'il n'en a pas eu davantage à celle des premières monnaies de l'Etrurie ou de Volterra ?

Pourquoi l'effigie de Janus se trouvait sur les monnaies Romaines, et non sur les Etrusques.

Resterait maintenant à savoir, pourquoi l'effigie à deux faces que portent les monnaies Romaines doit être considérée comme celle de Janus, sans qu'on puisse en dire autant des monnaies de Volterra ? Si l'on adopte l'hypothèse que, pour conserver la mémoire de Saturne, Janus fit imprimer sur les monnaies en cuivre, d'un côté sa propre effigie, et de l'autre le vaisseau sur lequel Saturne aborda en Italie, on est en contradiction avec le fait qui prouve, qu'excepté les as qui ont Janus et le vaisseau, l'effigie varie sur toutes les autres monnaies, les semi-as présentant un Jupiter, les trientes une Pallas, les quadrantes un Hercule, les sestantes un Mercure, et tous le vaisseau sur le revers. Si l'empreinte de Janus sur les monnaies avait été destinée à indiquer quelque fait historique ou mythologique, les Romains se seraient-ils permis de l'omettre sur les autres monnaies ? Et s'ils ont aussi scrupuleusement conservé le vaisseau sur le revers de toutes leurs monnaies, pourquoi n'en ont-il pas fait de même à l'égard de l'effigie principale sur l'autre face ? Il ne parait donc pas qu'on puisse soutenir en aucune manière, que le Janus représenté sur les monnaies Romaines ne signifie pas qu'il était regardé par les Romains comme ayant été le premier à en introduire l'usage en Italie, et cela d'autant plus qu'elles sont d'une époque où Rome était déjà parvenue à un certain degré de grandeur, et où les beaux arts y avaient fait quelques progrès, comme on en peut juger par la correction du des-

sin de ces monnaies même. Si l'on nous demandait dans quelles vues les Romains pensèrent à représenter Janus sur leurs monnaies, nous répondrons que, devenus ambitieux par l'accroissement de leur puissance, et dédaignant l'obscurité de leur origine comme descendans des bateliers du Tibre, ils cherchèrent à l'illustrer en la fesant dériver de Divinités et de héros d'une antiquité reculée. Cette manie était même si invétérée dans l'esprit de cette nation, que, soit par bienséance, soit par adulation, Virgile, Ovide, Macrobe et autres écrivains postérieurs, se sont rendus les échos des histoires fabuleuses auxquelles elle a donné lieu.

D'après cela, si les monnaies de Rome ne peuvent point s'expliquer à l'aide de la doctrine de ces auteurs, celles de Volterra seront encore bien moins susceptibles d'une semblable explication. Mais en voilà assez quant aux monnaies Romaines, à cause des rapports qu'elles ont avec les monnaies Etrusques, dont nous nous proposons de parler incessamment. Cependant, si l'effigie qu'on voit sur les monnaies de Volterra n'est pas celle de Janus, de qui le sera-t-elle? Sa tête à deux faces, sans barbe, et coiffée d'un pylée, a fait naître dans notre auteur l'idée que ce pût être l'image de Mercure; et voici comment il l'explique. Les traits arrondis et vifs du visage lui donnent de la ressemblance avec ce Dieu. Cette ressemblance existe en effet entre le Mercure représenté sur le sesterce Romain, et l'effigie que porte l'as de Volterra; et son double visage sur celle-ci n'est point une raison qui exclue cette identité: car il était aussi représenté avec deux visages en Egypte, comme nous l'apprend Sinesius: Zoega la trouvé avec deux visages sur une monnaie du musée Tiepolo: les Grecs, selon Visconti, lui ont donné comme à Bacchus deux visages sur plusieurs hermès: Lucien le décrit avec deux visages: il en a deux également sur l'hermès double apporté de l'Egypte, et placé par Auguste dans le temple de Janus: ces deux visages lui sont conservés de même sur une monnaie d'Antioche, où il est représenté avec le caducée et le pylée; enfin les Mercures qu'on plaçait aux portes et sur les chemins, comme arbitres de l'entrée et de la sortie, du départ et du retour, avaient tous une tête à deux visages. Outre cela, le chapeau que porte constamment la figure à deux visages, qui forme l'empreinte de la monnaie de Volterra, ne laisse pas le moindre doute que ce ne soit un Mercure. On voit sur les anciens vases peints des héros et des semi-Dieux, avec le chapeau derrière les

A quoi se rapporte l'effigie à deux faces sur les monnaies Etrusques.

épaules : signe certain qui les dénote pour des étrangers ou des voyageurs ; et l'on croit que c'est d'après la même idée que les anciens ont aussi donné le chapeau à Mercure, comme étant chargé de porter les messages des Dieux du ciel en terre, et de la terre aux enfers. On ne doit pas s'étonner non plus de le voir ici sans ailes à la tête, aux épaules ni aux pieds, les monumens nous offrant un grand nombre d'anciens Mercures avec le pétase et sans ailes. On présume, non sans beaucoup de fondement, que l'usage de représenter ce Dieu sur les monnaies en Italie avec le pétase et des ailes, date de l'époque où les Grecs furent attirés ou amenés à Rome, où l'amour du luxe leur offrait un débit avantageux de leurs ouvrages.

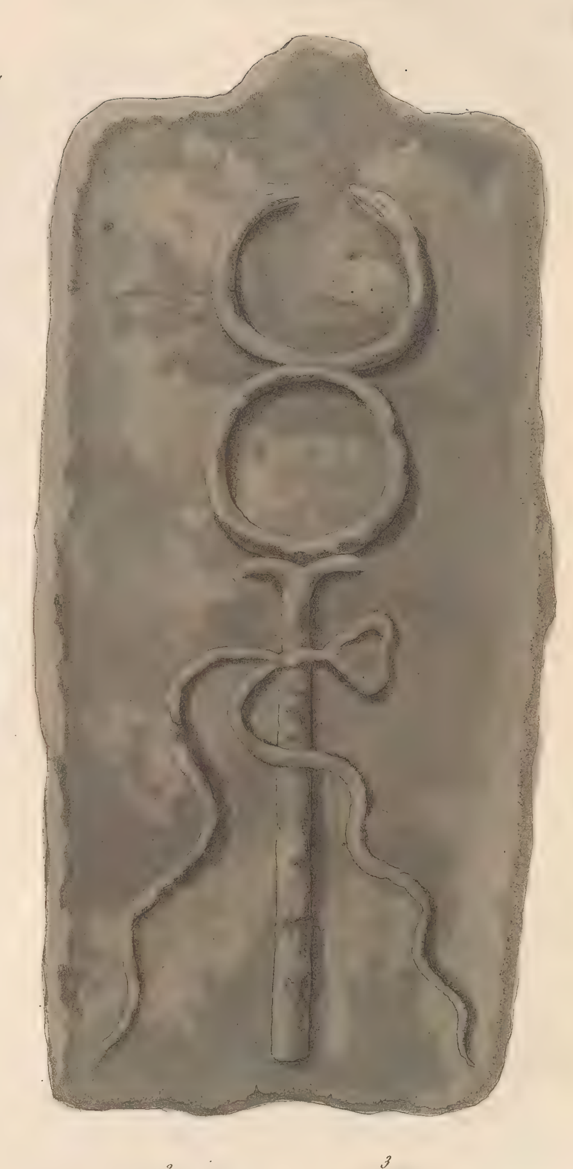
Pourquoi Mercure représenté sur les monnaies Etrusques.

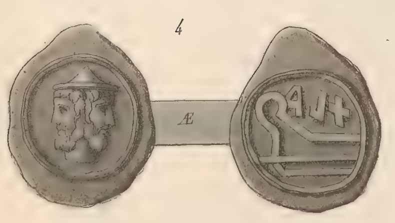
D'après toutes ces raisons, et autres non moins concluantes que nous passons sous silence, on est forcé de convenir que les monnaies de Volterra avec la tête à deux visages ne se rapportent point à Janus, mais à Mercure ; et c'est ce qu'on trouvera encore mieux démontré en réfléchissant aux considérations qui pouvaient engager les Etrusques à représenter ce Dieu. On lit dans Vitruve que Mercure avait ses temples pour la plupart près des marchés, et qu'il était particulièrement honoré des marchands ; enfin on le regardait comme le Dieu tutélaire du commerce, des négociations, des achats, des ventes et des échanges : or, quoi de plus naturel que de croire qu'ils imprimaient sur les monnaies son effigie, pour mériter sa protection, et la rendre pour ainsi dire vénérable et sacrée ?

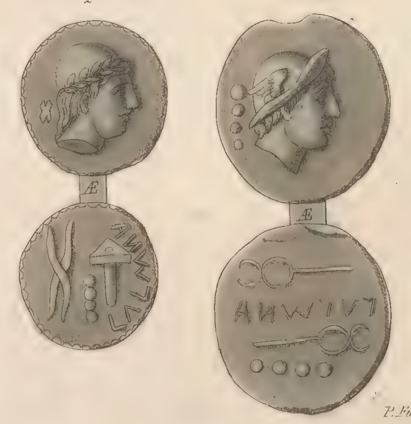
L'explication qu'on donne du dauphin représenté sur le revers de la monnaie n.° 1, et de la massue qu'on voit sur le n.° 2 de la planche 3, est sujette à moins de contradictions. Si Giambullari et Gori ont regardé le dauphin comme la figure emblématique de la métamorphose des Tyrrhéniens en poissons par Bacchus, le plus grand nombre des antiquaires ne voit en lui que l'image symbolique d'une ville avec un port, ou d'une puissance maritime et de Neptune. Le dauphin ne se trouve cependant pas toujours sur le revers des monnaies de Volterra ; et souvent il est remplacé par une massue, par une lune échancrée, ou par une simple épigraphe. Quelle peut être la raison de cette variation ? Il parait que le dauphin était uniquement réservé à l'as d'une livre ou de douze onces, et les autres empreintes aux as d'un moindre poids. La massue était également considérée comme l'emblème d'Hercule, entre lequel et Mercure il y avait aussi quelques rapports, ce demi-Dieu ayant passé de même dans toute

A quoi font allusion le dauphin et la massue.











P. Fumagalli lit.

l'antiquité Payenne pour être le protecteur du commerce, de l'agriculture et de la navigation. Les érudits ne s'accordent point, il est vrai, sur cette massue. Lanzi la regarde comme un emblême naturel à un peuple qui se croyait issu de Tyrrhenus fils d'Hercule. Eckel y voit un type d'agnation, de descendance ou de relation avec ce héros des peuples qui le représentèrent sur leurs monnaies. Bianchini suppose qu'elle fesait allusion à la puissance navale, parce que ce pourrait être un tronc d'arbre en forme de massue à la manière de celle d'Hercule. Fontanini veut que ce soit un fourreau en signe d'épée ou de quelqu'autre objet. Enfin Louis Nonnius croyant que cette massue est une rame ou un timon, l'attribue à Neptune. Mais à quelqu'opinion qu'on s'attache, la conclusion est toujours que le dauphin, le trident, le caducée, la proue de navire, la lune et la massue ont été constamment des signes emblématiques du commerce maritime.

Monnaie carrée avec trident et caducée.

Le trident et le caducée nous rappellent en effet les monnaies carrées qui ont ces deux emblêmes. Il s'en trouve une de ce genre dans la Galerie de Florence, qui a été publiée dernièrement parmi les monumens Etrusques ou de nom Etrusque. (Voy. le n.° 1 de la planche 41), au sujet de laquelle voici quelques notions. Cette monnaie passe pour être un de ces *nummi quadrati* dont parle Suidas, et qui a beaucoup de ressemblance avec les plus anciennes monnaies de Rome décrites par Varron, Plutarque et autres écrivains qui ont traité cette matière, sur lesquelles étaient représentés des bestiaux et quelques emblêmes de Divinités, comme l'a observé Lanzi sur les monnaies d'argent Romaines les plus anciennes, et avant lui Gori à l'égard des anciennes monnaies Etrusques. Ainsi donc ce n'est qu'à Mercure et à Neptune qu'on peut rapporter les emblêmes du caducée et du trident. La grande analogie qu'ont entr'elles les monnaies Romaine et Etrusque, comme l'ont remarqué Lanzi et Passeri, a fait présumer que les Etrusques ont eu, ainsi que les Romains, des monnaies carrées parmi celles qui ont été les premières en usage chez eux, et que celle dont il s'agit était de Volterra, à cause du rapport qu'elle a avec la monnaie ronde de la même ville, que nous avons vue auparavant. Pour être convaincu de ce rapport il suffit de savoir, que le caducée est le premier emblême dont on s'est servi pour représenter la figure ou la tête de Mercure, qui lui fut substituée ensuite sur les monnaies rondes, et que le trident fut employé ainsi que le dauphin pour dési-

gner Neptune. Mais, pourrait-on dire, qu'a affaire Neptune avec Volterra ? A peu près la même chose que Mercure. Neptune était le Dieu tutélaire de la mer et des ports, et par conséquent du commerce qui s'y fesait : c'est ce qui est démontré par l'usage de tant de villes maritimes qui ont pour armes un Neptune, ou quelqu'emblême qui lui est relatif. Or qui avait plus de raison de prendre cette arme que les habitans de Volterra, qui fesaient un commerce aussi étendu par mer (1), qui furent maîtres des deux ports de Vada et de Populonia, et qui eurent tant d'influence dans les affaires politiques et de commerce maritime, à l'époque où les Etrusques étaient maîtres de la mer.

Monnaies avec un Vulcain et un Mercure ailé.

Mais il serait trop-long de rapporter ici toutes les preuves constatant la puissance maritime des habitans de Volterra, et desquelles il résulte que la monnaie carrée avec l'empreinte du trident et du caducée appartient spécialement à Volterra ; c'est pourquoi nous terminerons cette dissertation par l'examen de trois autres monnaies dont Guarnacci donne l'explication en ces termes (voy. la planche 41 n.° 2). Cette monnaie présente une tête de Vulcain couronnée de laurier, avec un pylée presque phrygien, et la marque de la *decussi* par derrière; au revers elle porte un marteau et des tenailles surmontés de quatre globes : instrumens qui font tous allusion aux travaux de ce Dieu, et au fer qu'on tirait de l'île d'Elbe, pour être mis en œuvre à Populonia : autour du revers est écrit en caractères Etrusques *PVPLVNA*. La monnaie sous le n.° 3 est plus estimée que la première ; elle est aussi d'un volume plus considérable que toutes les autres de la même ville, et pèse seize deniers. Elle offre à l'endroit une tête de Mercure, que Guarnacci croit être coiffé d'un casque, qui n'est selon nous qu'un pylée ou un chapeau ailé. Derrière cette tête on voit quatre petits globes qui sont répétés sur le revers, où il y a en outre deux caducées en face l'un de l'autre, avec une épigraphe Etrusque semblable à la précedente. L'air vrai d'antiquité, et le vernis naturel que présente cette médaille ont porté notre auteur à la supposer d'une antiquité très-reculée, et à croire que le Mercure ailé, avec le pylée et le caducée, a été transmis aux Grecs et aux Romains par les Etrusques. Cette opinion trouvera le crédit qu'elle mérite dans l'esprit de ceux qui savent à quelle époque

(1) Guarnacci Orig. Ital. liv. I. chap. 1.

on a pu frapper chez ce peuple des médailles dans le goût de celle dont nous parlons, et représenter Mercure avec des ailes. La troisième et dernière monnaie dont il nous reste à faire mention, est celle qu'on croit appartenir à la ville et au port de Telamon : voy. la planche 41 n.° 4. Tel est au moins le jugement qu'en ont porté Olivieri, Guarnacci, et Passeri, qui prétendent que les lettres qu'on voit au revers signifient *Tla*, d'où l'on aurait fait Tlamon ou Telamon. La tête barbue empreinte sur l'endroit s'explique à l'ordinaire par une tête de Janus; et à cet égard nous nous bornerons à répéter ici, que la tête à deux visages et coiffée d'un pylée, n'est point l'effigie de Janus mais bien celle de Mercure, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Quant à la barbe, nous savons que ce n'est pas là le seul exemple d'un Mercure barbu sur les monnaies. La proue que porte le revers indique que Telamon était une ville et un port de mer. Mais en voilà assez pour ce qui concerne les monnaies Etrusques, et pour en donner quelque connaissance à nos lecteurs.

ILES APPARTENANT AUX ANCIENS ETRUSQUES.

ILE D'ELBE.

L'ile d'Elbe, si célèbre dans ces derniers tems pour avoir été le lieu d'exil d'un conquérant, a joui d'une réputation non moins grande peut-être à une époque très-reculée. Elle avait, selon Pline, cent milles de tour, et se trouvait à dix de Populonia (1), dont on croit qu'elle dépendait : cette distance ainsi que sa circonférence sont les mêmes qu'on lui trouve aujourd'hui. Sa position la fait aisément reconnaître pour l'ancienne *Ethalie*, dont font mention Diodore (2) et une foule d'autres anciens écrivains cités par Pierre Vettorio (3). On lit dans Apollonius de Rhodes que les Argonautes abordèrent à cette ile, qu'ils s'y essuyèrent la sueur avec de petits cailloux de la couleur de celle de ses rivages, et que

L'ile d'Elbe a porté d'autres noms.

(1) Liv. III. chap. 6.
(2) Liv. VI. chap. 1.
(3) Liv. XIX. chap. 10. Variar. Lection.

c'est de cette circonstance que son port prit le surnom d'Argoo (1). La relation d'Apollonius sur la navigation des Argonautes, qu'il fait venir du Danube par une rivière ayant son embouchure dans la mer Adriatique, comme l'a cru aussi Cornelius Nepos, présente des erreurs de géographie, que Pline rectifie ainsi (2). Il n'y a pas de rivière qui vienne du Danube et se jette dans l'Adriatique, je crois par conséquent qu'il y a erreur : car le vaisseau des Argonautes est bien descendu par une rivière dans l'Adriatique non loin de Trieste, mais on ne sait plus quelle est cette rivière „. Ainsi, sans nier le fait, cet auteur confirme l'opinion où sont tous les autres écrivains relativement à la navigation de ce vaisseau sur la mer d'Italie.

C'était un port du tems des Argonautes.

Après avoir parlé de ce voyage dans son premier livre, Strabon l'atteste d'une manière encore plus positive dans le cinquième où il s'explique ainsi. Il y a en Ethalie un port nommé Argoo, qui a, dit-on, emprunté ce nom du navire Argos. On raconte que Médée voulant surpasser Circé dans son art, Jason alla la chercher au lieu où elle habitait, et qu'on y voit encore des restes à demi consumés qui y ont été laissés par les Argonautes. Soit donc que Strabon parle d'après une tradition populaire, soit qu'Apollonius se soit trompé en fait de géographie, l'un et l'autre s'accordent à donner un port à l'île d'Elbe dès le tems des Argonautes. Dempster assure en outre que cette île fournit des secours à Enée contre Turnus; et cette circonstance parait suffisamment démontrée par ce passage de Virgile: *Dederat Populonia mater expertos belli juvenes; ast Ilva trecentos insula* (3). Olivieri, Passeri et Guarnacci ont soupçonné qu'elle avait battu monnaie. Mais parmi toutes ces particularités, la plus incontestable est celle qui nous est transmise par le naturaliste Romain relativement à ses mines de fer : *Ilva cum ferri metallis*: avantage que lui accorde aussi Jules Solin, qui la dit abondante en fer : *dicamus ferri feracem Ilvam.* Servius Onoratus (4) cite un texte de Pline Second, qui manque dans les ouvrages qu'on a publiés de cet auteur jusqu'à présent, et où se trouve rapporté un fait particulier aux mines de fer de l'île d'Elbe; c'est que dans

(1) Liv. IV. Argonauticar.
(2) Liv. III. chap. 8.
(4) Æneid. liv. X.
(5) Ad. lib. X. Æneid.

les mines des autres contrées le lieu où se trouvait le minerai reste vide après qu'on l'en a extrait, tandis que dans celles de l'île d'Elbe il se reproduit sans cesse à l'endroit même d'où on l'a déjà tiré, et fournit ainsi à une exploitation continuelle. Au défaut de ce passage de Pline nous citerons celui-ci qui se trouve dans toutes les éditions ordinaires et qui confirme le même fait: on y trouve presque partout (à l'île d'Elbe) des mines de fer, qui se renouvellent sans cesse: *quippe . . . . etiam Ilva gignente* (1): nous citerons également ce passage de Virgile (2): *Ast Ilva . . . . Insula . . . . inexhaustis chalybum generosa metallis* (3). Du reste Varron rapporte qu'on lit dans Servius Maurus que le fer de l'île d'Elbe ne pouvait se réduire en masse que dans la ville de Populonia, dont il a déjà été parlé plusieurs fois. *Ses mines de fer sont inépuisables.*

ILE DE CORSE.

De l'île d'Elbe il n'y a qu'un court trajet pour aller en Corse. Cette dernière île était ainsi que la précedente, soumise à la domination Etrusque. Elle avait, comme aujourd'hui, environ cent milles de long, et quarante-cinq de large; elle était toute couverte de montagnes et de forêts, au point de faire juger à Timée l'historien que les hommes ainsi que les animaux y étaient tous sauvages. Mais Polybe (4), observateur plus judicieux, nous apprend que cette opinion dérivait de l'ancien usage où étaient les Corses d'envoyer leur bétail paître sur leurs montagnes escarpées, d'où chaque berger rappelait ensuite le sien au son du cor. S'il en est ainsi, il est également hors de doute que les Corses étaient d'un naturel agreste, pour ne pas dire féroce, et qu'ils passaient pour tels du tems même d'Auguste (5). *Usage qu'avaient les Corses.*

(1) Liv. XXXIV. chap. 14.

(2) Æneid. liv. X.

(3) Quant à l'antiquité de ces mines, il faut lire *Auctorem De Mirabil. Rerum Auscultat.* Diodore de Sicil. liv. V. Strab. V., et *la Dissertaizone sull'Elba* de M.r Pini, où ce naturaliste a entrepris de démontrer par des calculs la possibilité que cette mine ait été exploitée dès la plus haute antiquité, sans éprouver une diminution sensible.

(4) Lib. XII.

(5) Strab. liv. V. Seneca ad Helviam. 8.

Quel tribut en tiraient les Etrusques.

On lit dans Bochart que le premier nom de cette île était Cerné, puis Cerneati, ensuite Cirno (1) d'où s'est formé enfin celui de Corsica. Alesichius, au mot Σικελιῶται, nous apprend que les Grecs appelaient les colons Etrusques de la Corse Κυρνίατα, mot que quelques-uns ont traduit abusivement par *Cyrnium malum*. Diodore nous laisse assez apercevoir le genre de domination qu'y exerçaient les Etrusques en disant, qu'ils y bâtirent Nicea : Nicea (en Corse) a *Tyrrhenis maritimis condita*. Ailleurs il dit encore que les Etrusques percevaient des naturels de l'île un tribut annuel en résine, en cire, et en miel (2), tribut dont le souvenir se perpétua jusque'aux Romains, qui continuèrent à le percevoir en cire, après avoir enlevé cette île aux Carthaginois. Ainsi donc les principales productions de la Corse consistaient en bétail, en résine, en cire et en miel dont on fesait une grande consommation pour la table. S'il est permis de juger du passé par le présent, il paraitrait que le bétail le plus commun de la Corse était le mouflon, qui, par sa conformation, son museau, son poil ras, lisse et luisant ressemble beaucoup au daim, et par ses cornes au mouton. Azumi croit que le mouflon a été introduit en Sardaigne et en Corse par les Carthaginois (3); mais l'observation que fait Buffon (4) que telle était la race sauvage et primitive des moutons, qui s'est conservée dans les lieux les moins habités, donne lieu de présumer qu'elle existait déjà dans cette île avant qu'elle fût occupée par les Carthaginois. Quant aux arbres, Servius Maurus fait particulièrement mention de l'if vénéneux, qui fournissait aux abeilles un miel extrêmement amer : *taxus venenata* : *Cirneas taxos, quibus apes pastae amarissima mella faciunt* (5). L'opinion de Servius à cet égard n'est pas peu étrange, car elle est pleinement en contradiction avec ce que disent les habitans actuels de la douceur de leur miel, malgré la quantité d'ifs qui croissent dans leur île.

Animaux.

Arbres.

Si son miel est amer.

(1) Liv. I. chap. 32.
(2) Liv. VI. chap. 1. et liv. V. chap. 13.
(3) Storia di Sardegna Tom. II.
(4) V. Hist. Natur. Tom. XXXIII.
(5) Ad Eclog. 9.

ILE DE SARDAIGNE.

Si l'on en excepte la Sicile, la Sardaigne est, de toutes les îles de la mer de Toscane, la plus considérable, la plus riche et la plus anciennement peuplée. On lui donnait également alors environ cent soixante-quinze milles de long du nord au midi, et au moins quatre-vingt-dix de large. Sa fertilité surtout la rendait recommandable dans l'antiquité. Autant est triste et sauvage l'aspect des montagnes dont sa partie septentrionale est hérissée, autant l'œil aime à se reposer sur celle qui regarde l'Afrique, où l'on trouve presque partout un sol plane et labourable, et des rivages d'un accès facile. Voici en peu de mots ce que Strabon dit de plus analogue à notre objet en parlant de cette île (1). Il est écrit, dit-il, que Giolas aborda en Sardaigne conduisant avec lui une grande partie des enfans d'Hercule, et qu'il séjourna parmi ses habitans qui étaient barbares, et d'origine Etrusque. Elle tomba dans la suite au pouvoir des Carthaginois; et après une guerre que ceux-ci conjointement avec les Etrusques firent aux Romains, et dans laquelle ils furent défaits, elle passa sous la domination de ces derniers. Laissons à part le nom de Barbares donné par l'écrivain Grec que nous venons de citer aux Etrusques habitans de la Sardaigne: nom qu'on sait que les Grecs prodiguaient si libéralement aux nations étrangères, et ne nous attachons qu'au fait qu'il rapporte, duquel il résulte qu'avant l'invasion des Carthaginois, cette île était dans la dépendance de l'Etrurie et habitée par des Etrusques: ce qui nous suffit pour la comprendre dans les possessions de cette nation.

Si elle était peu connue des Grecs.

Pausanias parle d'émigrations de Troyens et de Grecs qui s'y sont faites à une époque très-ancienne; mais que Cluverius conteste, et met au rang des fictions mythologiques (2). Il ne faut pourtant pas prêter trop de foi à cet auteur, lorsqu'il dit que la Sardaigne n'était guère connue des Grecs (3): car on lit dans Hérodote, qu'après leur seconde guerre, les Messeniens, et les Ioniens, du tems de Cyrus, se proposaient d'aller en Sardaigne, île grande et

(1) Liv. V.
(2) Sardinia antiq.
(3) Pausania liv. X. 17.

abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie; qu'Istyée, tyran de Milet, promettait entr'autres choses à Darius Hystaspes la grande île de Sardaigne; et qu'Aristagore, de la même ville, voulait qu'on y conduisît une colonie durant la rebellion de l'Ionie (1). Les anciens donnaient à ces insulaires les noms, tantôt d'*Ilienses*, tantôt de *Corsi* et tantôt de *Balari*.

Nous n'avons que peu ou presque point de notions sur l'état de leur civilisation, car il ne nous est parvenu aucun monument historique des tems où ils étaient sous la domination des Etrusques, auxquels succédèrent les Carthaginois, et ensuite les Romains vers la moitié du troisième siècle de Rome. Ces circonstances peuvent faire raisonnablement douter, que les relations qui nous ont été transmises sur les habitans de cette île, n'appartiennent point à l'époque où ils étaient soumis aux Etrusques. Tel pourrait être, par exemple, le jugement qu'en portait l'orateur Romain, qui les qualifiait de *Sardi venales*, de sordides, d'hommes sans foi, les uns pires que les autres, et surtout en parlant d'un certain Tigellius, duquel il fait dire à un autre qu'il est plus pervers que sa nation (2). Cette opinion était même si invétérée chez les anciens, que, pour caractériser de mauvaises gens, on leur donnait l'épithète de *Sardi venales*. De quelle que manière qu'il en soit, il parait que ce qui a le plus contribué à les dénigrer a été leur manière de s'habiller: car Nymphodore rapporte, d'après Elian, qu'ils s'habillaient de peaux de chèvres: genre de vêtement désigné en latin sous la dénomination de *villosae mastrucae* (3), que Dempster prétend avoir été aussi à l'usage des Etrusques, et que Cicéron et Isidore cités par lui, assurent appartenir exclusivement aux peuples de la Sardaigne (4). Au lieu d'être vêtus de peaux de chèvres, Strabon nous les dépeint comme portant des peaux de mouflon sur la poitrine, et armés d'une targe et d'un poignard. Il peut bien se faire aussi qu'ils s'habillassent indifféremment de ces deux sortes de peaux.

Quelle opinion on avait des Sardes.

(1) Hérod. liv. I. 170, liv. V. 107, 124, 125, 2.

(2) Epist. Famil. liv. VII. epist. 24.

(3) Ælian. liv. XVI. chap. 34. *De Animal.*

(4) *De Etrur.* Regal. liv. III. chap. 54. Quintilian liv. V. chap. 5. Institut. Orat. pense que ces *Mastrucae* étaient des pelisses dont s'habillaient les Etrusques, les Sardes leurs colons, et autres peuples de l'antiquité.




1
1
2
2
2
3
3
3
DKB f

Quant à leurs armes, on a découvert dernièrement en Sardaigne quelques monumens, qui satisferont plus amplement notre curiosité. Il a été publié deux statues en bronze par le Comte de Caylus, et deux autres par Winckelmann, de quatre que ce dernier antiquaire dit se trouver dans le collège de S.t Ignace à Rome. Leur forme et leur figure dénotent, selon lui, la plus grossière barbarie, et portent en même tems l'empreinte de l'antiquité la plus reculée. Elles ont la tête ovale, les yeux d'une grandeur démesurée, des cous de cigogne, et les autres parties du corps aussi rustiquement traité, que dans les petites figures en bronze de style Etrusque antique. Parmi ces petites statues, qui n'ont guères que deux palmes de hauteur, nous avons choisi celle qui représente un soldat vêtu d'une espèce de chemisette courte: Voy. la planche 42 n.° 1. Ce soldat porte certains bas qui ne lui couvrent que le mollet, et laissent l'os de la jambe à nu, à l'opposé de ceux des Grecs, qui semblaient faits au contraire pour défendre cette partie délicate. Il tient de la main gauche une targe, derrière laquelle on aperçoit trois flèches garnies de plumes à l'un des bouts, et pointues de l'autre comme à l'ordinaire: on croit que ce qu'il tient de la droite est un arc; il a la poitrine couverte d'un corselet court, et sur les épaules des épaulettes semblables à celles qu'on voit aux tambours dans nos troupes. Au lieu de casque il a pour coiffure un bonnet à *tagliere* comme le diraient les Toscans modernes, ou un bonnet plat, qui a de chaque côté deux cornes comme les défenses d'un sanglier. Ces deux cornes sont surmontées d'un panier rond soutenu par deux morceaux de bois placés en travers, qui peuvent s'ôter à volonté. Il porte sur son dos sa petite charrette à deux roues, dont le timon est fixé par deux anneaux, et les roues se trouvent en l'air au dessus de sa tête.

Comment étaient armés leurs soldats.

Mais de quel usage pouvaient être ce panier et cette charrette dans l'état militaire? Voici ce qu'en pense l'historien des arts, dont nous avons cité souvent le témoignage. Ces ustensiles, dit-il, nous révèlent un usage particulier aux anciens peuples en tems de guerre. Le soldat Sarde était obligé dans les marches de porter avec lui ses vivres, non sur son dos comme les soldats Romains, mais dans un panier placé sur sa charrette qu'il traînait après lui. L'expédition finie, il fesait passer le timon dans les anneaux attachés derrière cette charrette, et s'en allait avec son pannier sur sa tête. Le même auteur est d'avis que cet attirail de munitions n'empêchait point les troupes d'en venir aux mains.

Ils portaient leurs vivres avec eux dans un panier.

A la statue que nous venons de décrire nous ferons succéder celles qu'a publiées M.r le Comte de Caylus, et qui sont rapportées par Malliot : monumens d'autant plus importans, qu'ils nous présentent des modèles, l'un de l'armure militaire, et l'autre de l'habillement des particuliers. Voyez le n.° 2 de la planche ci-dessus. Le premier est un soldat ou chasseur répété dans trois positions différentes, et, selon Malliot, d'accord avec Caylus, vêtu d'un pourpoint étroit, fermé de tous côtés, et qui descend jusqu'aux genoux. Il porte une espèce de culotte, et semble avoir une corde roulée autour de son cou et de ses jambes. La ligature de ses jambes a la figure d'un gant, et tient par des attaches à l'extrémité de la culotte sur le genou. Son casque ou bonnet est entouré de franges carrées et qui ressortent en dehors, avec un bec ou crochet recourbé par le bas qui représente peut-être une plume. Il tient de la main gauche un arc, et de ses épaules pend par devant comme par derrière une espèce de baudrier auquel sont attachés certains objets, sur lesquels le sage Caylus, ni autres que nous sachions, n'ont jamais osé hazarder aucune conjecture. La seconde figure, qui est aussi répétée dans trois positions (voy. le n.° 3), et dont le vêtement consiste en une courte tunique sans manches, porte sur son épaule gauche un morceau d'étoffe étroit qui arrive jusqu'au jarret, et soutient avec un bâton une espèce de besace ou de corbeille avec trois petits animaux dedans, que Malliot dit avoir quelque ressemblance avec des lapins, mais que nous croirons plutôt être des mouflons, dont la race abondait aussi en Sardaigne. Du reste, il est à présumer que ces insulaires avaient la tête rasée, et pour coiffure un chapeau conique avec un bord très-étroit.

Habillemens divers.

Winckelmann parle de quelques autres figures, différentes de celles dont il vient d'être fait mention, qui ont été trouvées en Sardaigne, et qu'il a vues avec plusieurs autres dans le Cabinet de S.t Ignace à Rome. Ces figures représentaient des soldats sans casque, ayant un baudrier qui leur passait de droite à gauche sur la poitrine, et auquel est suspendue une courte épée. Leur manteau court et carré, d'une étoffe étroite et rayée, présente à l'intérieur un ourlet petit et renflé; il descend de l'épaule gauche, et leur arrive jusqu'à la moitié de la cuisse. Le même auteur est porté à croire que c'est là le vêtement, auquel le peuple avait donné le nom de *mastruca*. Mais il est difficile de concilier le sens

De quoi était fait l'habillement appelé mastruca.

de ce mot, qui veut dire pelisse, avec l'étoffe chamarrée dont on dit que le manteau était fait, à moins de supposer que la doublure fût d'étoffe, et le corps en peau, comme le portent nos riches d'aujourd'hui: la difficulté devient encore plus grande, si l'ont réfléchit qu'un manteau semblable venant à coûter beaucoup, il ne pouvait guère être à la portée des simples soldats ou des gens du peuple.

D'où vient l'expression proverbiale de rire Sardonique?

Qu'il nous soit permis, avant de quitter cette île, de dire un mot des diverses opinions qui ont été émises sur l'origine de cette antique expression proverbiale, *rire Sardonique.* Solin et Servius l'ont défini par un rire forcé et un peu amer, qui a pris cette dénomination d'un herbe appelé Sardoa particulière à la Sardaigne, dont la propriété était telle, que quiconque en avait mangé, semblait toujours rire et mourait de spasme, semblable peut-être dans ses effet à l'eau de cette fontaine, de laquelle Pétrarque dit, que celui qui en boit meurt en riant (1). Xenodote rapporte, sur la foi d'Eschile, qu'il y avait une certaine nation, qui était une colonie Carthaginoise établie dans le pays Sarde, chez laquelle on était dans l'usage de sacrifier à Saturne les vieillards qui passaient soixante-dix ans; et que ces vieillards, au moment d'être immolés, riaient et s'embrassaient l'un l'autre, pensant que c'eût été pour eux une honte, que la mort même leur eût arraché un seul soupir. Timée raconte, d'après le même Xénodote, que chez les Sardoniens, les enfans conduisaient anciennement leurs vieux parens au bord d'une fosse ou d'un précipice désigné pour sépulcre; qu'ils les y fesaient tomber à force de coups de bâton qu'ils leur donnaient, et que ces vieillards mouraient en riant, comme si la mort qu'ils recevaient de l'inhumanité de leurs enfans eût eu des charmes pour eux. C'est là sans doute ce qui a fait dire aussi à Malliot, que les anciens Sardes assommaient à coups de bâton leurs pères lorsqu'ils étaient avancés en âge. Cependant, Cicéron semble faire dériver de toute autre cause que de cet usage barbare le rire Sardonique, lorsqu'il dit: *Videris mihi vereri, ne, si istum habuerimus rideamus γελωτα σαρδωνιον* (2): ce qui signifie rire pour un plaisir présent dans l'attente de quelque malheur futur, ou bien se réjouir d'une chose, dont on ne tardera pas à ressentir beaucoup de déplaisir.

(1) Part. I. Canzon. 31.
(2) Lib. VII. Famil. ep. 16.

On trouve encore d'autres îles dans la mer Tyrrhénienne, qui, comme nous l'avons observé d'abord, ou comme nous devions l'observer avec Tite-Live, étaient dans la dépendance des Etrusques, ou directement soumises à leur domination. Leur peu d'importance nous dispense de donner de chacune d'elles une description particulière, c'est pourquoi nous ne ferons que les indiquer comme en passant, et dans l'ordre qu'a suivi Dempster. La première que nomme cet écrivain est Pityusa ou Ebusus, qui ne se trouve point dans la carte de l'ancienne Italie de D'Anville, ni dans d'autres que nous avons examinées. On prétend que ce nom lui venait d'une forêt de pins, qui y étaient indigènes, et que son sol était défavorable à la génération des lapins, et fatal aux serpens (1). Quelques-uns font honneur à ses habitans de l'invention du sucre (2). Cette île est plus connue aujourd'hui sous le nom d'Ivica, et se trouve à peu de distance de Majorque, qui est la plus grande des îles Baléares. Nous n'en avons fait mention ici, que par rapport à l'opinion de Dempster, qui, de l'avis de Marzian Capella (3), voudrait la comprendre, avec les Baléares, dans la domination des Etrusques. Après ces îles, le même auteur passe à celle de Planasia, qui est presque au sud-ouest de l'île d'Elbe : les seules particularités de cette île sont, de tromper les voyageurs par une apparente proximité, et d'avoir été destinée par Auguste pour lieu d'exil à son neveu Agrippa. Il cite ensuite Gorgon ou Urgon, qui est presqu'à la vue de Volterra ; puis Egilon ou Egilen appelée aussi Capraria, comme l'a fait soupçonner peut-être l'abondance de ses chèvres; et si c'était une des îles fortunées dont Pline a entendu parler, elle aurait aussi abondé en gros lézards. De cette île il saute à Igilium, surnommée, dit-il, Dianium, peut-être parce qu'on y voyait un temple consacré à Diane. Cependant, au lieu d'une, D'Anville en a fait deux dans sa carte, dont il nomme l'une Igilium, et l'autre Dianium.

Ile Pityusa. *Ile Planasia.* *Gorgon.* *Capraria.* *Igilium.* *Dianium.*

Notre auteur ne fait aucune mention de Palmaria, qui est une île plutôt grande, que D'Anville a marquée dans sa carte, et passe

(1) Martian. Capella liv. VI. *De Insul. Tyrreni Maris* Plin. liv. VIII. chap. 58. liv. XXXIV. dern. chap.

(2) *Galenus apud Joann. Brodaeum.* liv. 4. Miscell. chap. 22 Statius liv. I.

(3) Capella ibid.

de suite à celle de Pandataria ou Pandaria, qui est en face de la Campanie, et devint fameuse du tems d'Auguste, par la mort de Julie sa fille et femme de Néron, qu'il y avait reléguée en punition de ses débauches. Non loin delà, et en face du promontoire de Misène, on voit Ænaria ou Pithecusa, et Prochyta aujourd'hui Procida, que Servius prétend s'être formée d'un éboulement arrivé à Pithecusa, par suite d'un tremblement de terre. Pline en fesant dériver le nom de Prochyta de la même cause, s'arrête à parler de la première, et dit qu'elle avait pris son nom d'Ænaria du séjour qu'y firent les vaisseaux d'Enée; qu'Homère la nomme Inarime; et que les Grecs l'ont appelée Pithecusa, non à cause de la quantité de singes qui s'y trouvaient, comme l'ont pensé quelques-uns, mais parce qu'il y avait des fabricans de vases en terre cuite (1). C'est d'elle qu'Homere et Virgile ont dit qu'elle écrasait de sa masse le Géant Typhée, ou Encélade selon Silius Italicus. Strabon s'appuyant de l'autorité de Pindare et de Timée, nous fait voir que la fable de ce géant foudroyé et enseveli sous l'île, tire son origine de la nature sulphureuse de son sol, d'où s'élancent les feux qui s'engendrent dans son sein. Capri ou Caprée, théâtre des débauches de Néron, doit aussi avoir anciennement appartenu aux Etrusques, comme fesant partie des îles de la mer Tyrrhénienne. Nous disons anciennement, ce qui équivaut à dire avant qu'elle fût occupée par les Grecs, et habitée par les Teleboi, comme nous l'apprend Tacite, et selon l'opinion de Servius d'après l'interprétation qu'il donne à ce vers de Virgile: *Teleboum Capreas cum regna teneret*. On trouve dans Suétone, qu'une de ses particularités principales était d'avoir un phare, qui servait de fanal aux navigateurs durant la nuit.

Pandataria.

Ænaria.

Ile de Caprée.

Par la même raison on peut assurer que la domination des Etrusques s'étendait aussi sur les Enotrides, et sur les îles Eoliennes. A l'égard des Enotrides, la plupart des écrivains ne sont nullement de l'opinion de Denis, qui prétend que l'Italie fut d'abord appelée Enotrie, d'Enotrus fils de Licaon qui était Pelasge ou Grec. Et en effet, Strabon rapporte, sur la foi d'Antiochus Syracusain, que les Coniens et les Enotriens furent les premiers à s'établir dans la partie de l'Italie connue aujourd'hui sous le nom des deux Calabres, et qu'ils l'occupèrent avant les Grecs (2). Athénée dit éga-

Enotrides.

(1) Plin. liv. III. chap. 6.
(2) Strab. lib. VI.

lement, d'après le témoignage de Nicandre de Colophon, que le vin avait d'abord pris son nom d'Œnée; qu'on avait donné anciennement celui d'*Oenas* aux vignes; et que Platon avait appelé le vin *Oeno* dans son Cratile, où il explique l'étymologie de ce nom (1). Cependant, quoique le mot *Oeneo* soit proprement Grec, ou approche beaucoup du mot Grec Οἶνος, on ne peut nier qu'il ait pour racine le mot hébreu *Jain*, qui est synonime de Noé; et Servius donne également à entendre que les Italiens furent appelé Enotriens, du nom de quelqu'un de leur Rois, ou du vin, pour avoir reçu de Saturne le présent de la vigne: ce que Virgile nous apprend à-peu-près dans les mêmes termes: *Est locus, Hesperiam Graii cognomine dicunt. . . . Oenotri coluere viri.* Au lieu donc de croire avec Denis, que les noms d'Enotrie et d'Enotrides dérivent d'un Roi Grec, d'accord avec un bon nombre d'écrivains non moins dignes de foi, nous leur supposerons une toute autre origine. Les habitans de ces petites îles auront peut-être eu les mêmes mœurs que les Enotriens établis dans les Calabres; et ces derniers ne pouvaient différer considérablement du corps de la nation Etrusque, l'opinion la plus accréditée étant que ces insulaires furent d'abord pasteurs, puis cultivateurs. Si l'on en croit Aristote, c'est à Italus Roi d'Enotrie qu'il faut attribuer la gloire d'avoir civilisé son peuple, en lui donnant des lois, et en instituant les *sodalitia* ou banquets publics, dans lesquels il commença à goûter les charmes de la vie sociale. Voilà tout ce que nous avons pu recueillir de moins incertain concernant ces îles.

Iles Eoliennes.

Quant aux Eoliennes qui se trouvent éparses dans la mer Tyrhénienne presqu'en face du détroit de Messine, Plutarque nous a transmis une notion historique des plus importantes, qu'il a empruntée de Sostrate ancien écrivain qui a traité de choses Etrusques (2). Eole, Roi des Tyrrhéniens, eut d'Amphitée six filles et autant de fils. Macareo, le plus jeune de tous, eut commerce avec Canace une de ses sœurs. Après être accouchée, cette fille se vit présenter de la part de son père un poignard, pour tuer son enfant. Pénétrée de la gravité de sa faute, elle se donna elle-même la mort, et Macareo en fit autant. Le même trait est rapporté par Dempster, pourtant avec cette différence, qu'au lieu de la qualité de Roi

(1) Athèn. liv. II. chap. 1.
(2) Plutar. liv. Paralell. Edit. Lugdun. chap. de Æolo et Macareo.

des Tyrrhéniens que nous avons simplement donnée à Eole, cet auteur s'est cru autorisé par un texte manuscrit à l'appeler Eole Roi de la Tyrrhénie et des pays circonvoisins: différence qui n'est d'aucune importance, puisqu'il conste également dans l'un et l'autre cas, qu'Eole fut Roi des Toscans ou de la Tyrrhénie.

Quel était donc cet Eole? Le même que le Roi ou le Dieu des vents dont parle Homère. L'île Eolie, appelée par Homère, île flottante, appartient proprement à la mer Tyrrhénienne: l'Eole d'Homère a six fils et autant de filles, et celui de Sostrate n'en a ni plus ni moins. Ce en quoi ces deux auteurs diffèrent le plus l'un de l'autre, c'est que selon Homère les six sœurs étaient mariées avec les six frères, tandis que selon Sostrate, un frère et une sœur meurent pour avoir laissé découvrir leurs amours clandestins. Mais en cela Homère a parlé d'une manière plus conforme aux lois de la Grèce, où les mariages entre frères et sœurs étaient permis; au lieu que Sostrate donne à entendre qu'ils étaient défendus en Etrurie. Le fait même des deux amans laisse soupçonner qu'il dérivait d'une disposition légale, qui prohibait ces sortes de mariages, ou de l'impossibilité qu'il y avait à les contracter. Moins attaché à l'autorité d'Homère qu'à la vérité de l'histoire, Ovide a feint que Canace, sur le point de se donner la mort, écrivit à Macareo la lettre qui fait l'onzième des lettres héroïques que nous avons de ce poète. *Qui était Eole.*

Les mythologues nous opposeront peut-être ici les fables Grecques; et distinguant trois Eoles, l'un fils d'Hellenus, l'autre Roi des Toscans, et le troisième fils de Jupiter et d'Aceste fille d'Hippotes Troyen, ils diront que l'Eole d'Homère était Grec ou Troyen, et qu'il est le même que l'Italien ou l'Etrusque. Mais pour ne point taxer les mythologues d'avoir copié aveuglement la même chose les uns des autres, sans se donner la peine de l'examiner, nous allons exposer quelques raisons qui peut-être persuaderont le contraire, ou feront voir que l'Eole Grec n'était pas le nôtre, ou tout au moins qu'il en différait en quelque partie. D'abord, d'où sait-on, dans quel auteur a-t-on vu, et quel monument nous atteste, que, du tems des Troyens, un Troyen, ou un Grec étendait sa domination sur la mer Tyrrhénienne où se trouve l'Eolie, chose qu'on ne peut pas dire même de l'époque d'Homère? Qu'on se rappelle de ce que dit Tite-Live de la puissance des Etrusques sur les deux mers Adriatique et Tyrrhénienne. En second lieu, si cet Eole ne régnait pas dans cette île, dans quelle

autre de la Grèce, ou soumise à la domination des Grecs ou des Troyens, rencontre-t-on les particularités dont parle Homère ? Ce poète l'appelle île flottante, soit parce qu'il la croyait telle ; soit, comme le prétend Aristarque, parce qu'elle était souvent ébranlée par des tremblemens de terre. Puis de sept ou neuf en fesant une seule, il raconte qu'elle était entourée d'un mur d'airain recouvert par en haut de pierres lisses. La description d'Homère s'accorde en grande partie avec celle que Spallanzani nous a donnée de l'île de Lipari (une de Eoliennes), savoir ; qu'elle est entourée d'une immense banc de lave et de verre volcanique, sur lequel le château est construit, de manière qu'on ne peut douter que ce n'ait été là le séjour d'Eole. Enfin, quelque respect qu'on veuille avoir pour l'autorité d'Homère, s'il faut croire avec lui qu'Eole était déjà établi depuis quelque tems dans cette île lorsqu'Ulysse y aborda, la qualification de Grec ou de Troyen qu'il lui donne devient toujours moins vraisemblable : car nous observerons avec Thucydide, que les expéditions maritimes des Grecs ou des Phocéens ne commencèrent que plusieurs siècles après l'époque des Troyens : *quas constat multis post Troica tempora aetatibus extitisse.* Ensuite cet historien nous explique les motifs qui les mettaient dans l'impossibilité de faire ces expéditions : *nihil ante Trojana tempora propter inopiam . . . . egerunt*, faute de moyens ou d'argent *pecuniae copiam habentes* (1). D'accord en cela avec Thucydide, Hérodote assure que jusqu'au tems de Cyrus, on ne comptait de ville remarquable dans toute la Grèce qu'Athènes seule, le reste de ce pays étant tout-à-fait dénué de force et de puissance (2).

Malgré tous ces témoignages, il faut avouer cependant qu'on ne comprend pas comment un Grec a pu être maître d'une île située dans une mer hors de la domination des Grecs, et sujette aux Etrusques, qu'une foule d'écrivains, sans en excepter Denis, s'accorde à reconnaître pour les souverains de la mer Tyrrhénienne, long-tems avant que les Grecs y naviguassent, on y eussent formé le moindre établissement. Laissant donc aux érudits le soin de débrouiller le mystère des trois Eoles, nous croyons que l'Eole d'Homère est le même que l'Eole Roi d'Etrurie, et que par conséquent il n'est ni Grec ni Troyen. Mais s'il était Roi d'Etrurie, pourquoi place-t-on sa cour dans l'île d'Eolie ? La réponse est naturelle, et

(1) Thucidid. *De Bello Peloponn.* in Proemio.

(2) Hérodot. liv. I.

a déjà été prévue par Dempster, c'est qu'Eole aimait peut-être mieux habiter les îles que le continent. Les Princes fixent leur séjour là où il leur plait le plus. Les Rois Etrusques ont successivement établi leur résidence à Faleria, à Volterra, à Chiusi, à Arezzo, d'où ils régnaient cependant sur toute l'Etrurie, comme le prouve l'exemple de Porsenna. Tibère Néron n'était-il pas Empereur de Rome, et pourtant combien d'années ne demeura-t-il pas dans l'île de Capri? De même Eole pouvait être Roi de toute l'Etrurie, et pourtant habiter les îles de préférence: ce qui aura donné motif aux écrivains de l'appeler Roi des îles.

Selon Varron, celles de ces îles dont Servius fait mention (1) étaient au nombre de neuf; mais Pomponius Mela, Solin et le plus grand nombre des géographes n'en comptent que sept, savoir; Strongyle, aujourd'hui Stromboli, Hicesia, aujourd'hui Panaria, Lipara aujourd'hui Lipari, Hiera aujourd'hui Vulcano, Didyme aujourd'hui Saline, Phœnicodes ou Phenicusa aujourd'hui Felicuda, et Ericodes ou Ericusa aujourd'hui Alicuda. Les géographes donnent à Strongyle des ports et plus d'étendue qu'à toutes les autres: ce qui a fait croire à Dempster, que c'était dans cette île, et non dans celle de Lipari, qu'Eole tenait sa cour. Il importe peu à cet égard de croire une chose plutôt que l'autre; et tout ce que les auteurs nous apprennent de ces îles, c'est qu'elles différaient toutes plus ou moins d'étendue et dans leur constitution physique. Strongyle est d'ailleurs celle d'où Eole a pris le nom de Roi des vents, à cause de la facilité qu'on y avait de pronostiquer, d'après les vapeurs d'un volcan qui y brûle encore, les vents qui devaient souffler, et qui semblaient par conséquent prompts à ses ordres. Pline est même d'avis qu'Eole a été le premier à expliquer l'origine et la différence des vents. Quant à Lipari, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit plus haut, si ce n'est qu'au rapport de Solin, elle fut ainsi appelée, d'un certain Liparus Roi d'Etrurie, qui y régnait avant Eole, et que Pline prétend au contraire avoir succédé à ce dernier. Nous ne savons autre chose d'Iera, sinon qu'elle était consacrée à Vulcain, et qu'elle paraissait embrâsée de nuit. Ces îles ayant été anciennement sous la domination des Etrusques, il y a tout lieu de croire que leurs habitans avaient les mêmes lois et les mêmes mœurs que la nation de laquelles elles dépendaient.

En quel nombre étaient les îles Eoliennes.

(1) *Servius Maurus* ad lib. I. Æneid.

LE COSTUME
ANCIEN ET MODERNE
DES ROMAINS

DÉCRIT

PAR

M.r AMBROISE LEVATI
PROFESSEUR D'HISTOIRE DANS LE LICÉE DE *PORTA NUOVA*
A MILAN.

PRÉFACE.

Les Romains sont, de tous les peuples de l'antiquité celui qui a étendu le plus loin les bornes de sa puissance, et dont le caractère respire un sentiment d'héroïsme qui tient d'un généreux orgueil (1). Nés dans un coin de l'Italie, et ne formant d'abord qu'une horde de vagabonds et de brigands, les Romains furent ensuite gouvernés par des Rois, et soumirent, après des guerres longues et opiniâtres, les nations voisines. Mais la monarchie ayant succombé sous les efforts de la liberté, il s'éleva sur ses ruines une république formidable, qui, après avoir subjugué toute l'Italie, arbora ses aigles triomphantes sur les bords de l'Euphrate, du Tigre, de la Tamise, et porta la terreur de ses armes depuis les régions les plus reculées du nord, jusqu'aux sables brûlans de la Lybie. Enrichie des trésors de l'orient et des dépouilles des peuples vaincus, cette puissante république perdit insensiblement de sa première énergie; et c'est à la corruption des mœurs qui en fut la suite, qu'il faut attribuer la fureur des guerres civiles, qui, sous Marius, Sylla, Cesar, Antoine et Auguste, firent couler des torrens de sang, jusqu'à ce que fatigué plutôt que rassasié de carnage, ce peuple, comme un stupide et vil troupeau, courba la tête sous le sceptre de fer d'horribles despotes, tels que n'en supporta jamais aucune autre nation. Lorsque l'empire Romain, chancelant sous son propre poids, s'écroula enfin sous les coups redoublés des hordes innombrables de barbares sorties des climats glacés du septentrion, Rome, bravant la perversité de la fortune et les injures du tems, sembla renaître de ses cendres et briller d'un nouvel éclat, non plus comme spoliatrice des nations, mais comme centre d'une religion qui s'était propagée dans toutes les parties de l'ancien monde. Un Pontife s'assit sur le trône des Césars, tenant le sceptre de la main droite, et de la gauche l'encensoir; et des prêtres fortunés foulèrent d'un pied indifférent les cendres des Scipions et des Emiles. Les Pontifes du Vatican gouvernèrent le monde entier; ils donnèrent et ôtèrent les couronnes à leur volonté, et virent prosternés à leurs pieds les plus grands

Célébrité des Romains.

(1) Voyez le Préface *delle Notti Romane.*

Monarques; ils réunirent des armées nombreuses à l'aide des croisades, et les dissipèrent à leur gré avec l'arme seule de l'excommunication. Le Capitole est devenu ensuite le temple des sciences: au lieu de Monarques enchaînés, on n'y voit plus monter que les paisibles élèves des Muses, pour y ceindre leurs fronts des lauriers immortels, et y recevoir avec solennité les prix dont la munificence souveraine récompense le génie.

Les Romains d'abord sauvages, puis civilisés.

Les Romains, sous Romulus, n'étaient qu'un peuple de brigands disciplinés, tout-à-fait dépourvus de sensibilité, d'imagination, de goût, et qui n'avaient ni arts ni éloquence. Ils empruntèrent tout des autres peuples. Les Grecs de la Sicile, de la Calabre et de la Campanie leur donnèrent leurs divinités, leurs fables, leur alphabet et leurs caractères; les Etrusques, leurs superstitions et leurs augures; Athènes, Sparte et la Crète leurs lois; les artistes Toscans et les Samnites, leurs temples et leurs images en bois et en pierre; et les peuples qu'ils vainquirent successivement, leur léguèrent leurs armes et leur tactique militaire. Les Romains avaient déjà enlevé un grand nombre de statues des villes de l'Etrurie, de la Grande-Grèce et de la Macédoine; ils avaient pillé Corinthe et Athènes, et transporté à Rome tous les trésors des arts, que la religion, le génie e l'avarice avaient rassemblés à Delphes durant un espace de 600 ans, et Rome n'avait pas encore enfanté un seul artiste. Mais si cette nation montra peu de goût pour le dessin, si elle dut recourir aux Grecs pour la construction de ses temples, de ses portiques, de ses arcs de triomphe et la décoration de ses édifices, elle n'en fut pas moins cependant leur émule dans la poésie et l'éloquence, et elle eut à opposer un Lucrèce et un Virgile à leur Hésiode et à leur Homère, un Tibule à leur Simonide, un Cicéron à leur Démosthène et à leur divin Platon, un Tite-Live, un Salluste et un Tacite à leur Hérodote, à leur Xénophon et à leur Thucydide.

Leur histoire ancienne est incertaine.

Le gouvernement, les lois, les écrivains et les héros de cette nation, font encore l'objet de notre admiration et de nos premières études; et l'on contemple toujours avec une sorte de respect les monumens encore existans de sa grandeur, tels que le Panthéon, le temple de la Paix, le Capitole, le Colisée ou amphitéâtre de Vespasien, les colonnes Trajanne et Antonine, ses arcs de triomphe, ses mausolées, ses cirques et ses thermes. Mais autant sont nombreux et magnifiques les monumens élevés dans les derniers siècles de la république Romaine, et sous les règnes des Empereurs, autant sont

rares ceux qui appartiennent aux premiers tems de Rome, au sujet de laquelle nous n'avons que des notions incertaines, et telles qu'on peut les attendre des premiers écrivains d'un peuple, qui, pendant cinq siècles, ne connut que *les armes et la marra.* Toutes les relations qui nous ont été données de l'origine du peuple Romain, et de la fondation de Rome, portent un caractère de fausseté que personne ne peut méconnaître; et c'est pour cela que, loin d'en assurer la vérité, Tite-Live, avec une ingénuité digne d'un aussi grand historien, en parle en ces termes. « Quant aux traditions qui remontent plus ou moins avant la fondation de Rome, je suis d'avis qu'on doit les considérer plutôt comme des fictions poétiques, que comme des renseignemens irréfragables, dont il ne faut affirmer ni contester la vérité. Il convient d'user de cette indulgence envers l'antiquité, qui a voulu allier les choses divines aux choses humaines, pour imprimer un caractère plus auguste à la fondation des empires. Et s'il est un peuple à qui il puisse être permis de se donner une origine sacrée, et de la faire remonter aux Dieux, le peuple Romain s'est acquis tant de gloire par les armes, qu'en annonçant comme fils de Mars le fondateur de sa capitale, les autres nations le voient d'aussi bon œil, qu'ils en supportent volontiers l'empire. Quelque soit néanmoins le jugement qu'on porte sur ces sortes de choses ou autres semblables, la vérité est que je n'en tiendrai jamais grand compte „ (1). Il en est de l'origine des peuples comme des généalogies des particuliers: on ne peut consentir à avoir une extraction basse et obscure, et cela par un sentiment de vanité naturelle à l'homme. Non contens de la condition humaine, dont ils connaissaient la faiblesse et les défauts, les fondateurs des empires, les législateurs et les conquérans, ont souvent cherché hors d'elle la cause de leur mérite; et c'est pour cela que les anciens ont toujours eu recours à quelque Dieu, dont ils se disaient issus, ou protégés particulièrement. Quelques-uns ont même feint d'en être persuadés, pour mieux persuader les autres, et se sont adroitement servis d'un artifice aussi avantageux, qui en rendant leur personne sacrée, leur assurait en même tems la soumission des peuples (2).

(1) Préface de l'histoire Romaine de T. Live traduite par le Chevalier Louis Mabil.

(2) Saint-Evremont. Réflexions sur les divers génies du peuple Romain dans les divers temps de la république.

Les premiers gestes des Romains sont pris de l'histoire Grecque.

Mais ce n'est pas seulement l'origine de Rome qui est fabuleuse, on est fondé à en dire autant des faits les plus marquans, qu'on nous raconte des premiers siècles de l'existence de cette ville ; c'est ce dont ne permet pas de douter l'ouvrage de Plutarque intitulé des *Choses Morales*, où l'on trouve des parallèles, ou comparaisons de choses antiques entre les Grecs et les Romains, qui prouvent à l'évidence, que les premières entreprises de ce peuple ont été empruntées ou imitées de l'histoire Grecque. Pour convaincre nos lecteurs de cette vérité, il nous suffira de leur rapporter ici deux faits arrivés en Grèce, dont les aventures des Horaces et de M. Scevola ne sont qu'une répétition. Les Tégéates et les Finéates, peuples de l'Arcadie, après une longue guerre entr'eux, convinrent enfin de faire dépendre la décision de leur sort d'un combat de trois individus contre trois autres pris dans chacun de ces deux peuples. Du côté des Tégéates s'avancèrent les trois fils de Ressimacus, et du côté des Finéates trois autres fils de Demostrates. Deux des fils de Ressimacus furent tués dans le combat : le troisième appelé Critolaus ayant tué son adversaire, et s'en voyant encore deux autres contre lui, usa de ruse pour s'en débarrasser; il feignit donc de prendre la fuite afin de les diviser, puis revenant brusquement sur ses pas, il tua le premier qu'il rencontra, et courant de suite sur le second, il l'étendit de même sur la place. Au milieu des démonstrations de joie que lui donnaient les siens, Demodica sa sœur gardait le plus profond silence, parce qu'elle avait perdu dans le combat Demodicus son époux. Indigné de sa douleur, Critolaus la tua ; et ayant été traduit en jugement pour cette action, il fut absous aux prières de sa mère. Or n'est-ce pas là trait pour trait l'histoire des Horaces ? Xerxès, lors de son expédition en Grèce, se tient à l'ancre devant Artemise avec 50,000 combattans : effrayés de cette disposition, les Athéniens envoient Agesilas frère de Thémistocle pour épier les mouvemens de l'ennemi. Agesilas s'étant habillé à la Persanne, tue dans le camp ennemi un certain Mardonius, un des gardes du Roi, qu'il prit pour Xerxès lui-même. Ayant été arrêté et conduit devant le Monarque, qui offrait un sacrifice au Soleil, il étendit la main sur le feu, et l'y laissa long-tems, sans montrer aucun signe de douleur, ce qui le fit aussitôt mettre en liberté : « C'est ainsi, dit-il au Roi, que sont faits tous les Athéniens, et si tu en doutes, ô Xerxès, tu me verras mettre également la main gauche sur le brasier ardent. L'action et le discours d'Age-

silas firent tant d'impression sur l'esprit du Roi, qu'il ordonna de le garder avec la plus grande attention. Voilà sans doute la source, d'où les Romains ont tiré leur histoire de Muzius Scevola. L'ouvrage intéressant que nous venons de citer (1) contient plusieurs autres faits, que les historiens Romains ont appropriés à leur nation, en y changeant seulement les noms.

Annales des Pontifes.

Les premiers siècles de Rome ne sont enveloppés pour nous de tant de ténèbres, que parce que l'histoire n'en a pas été écrite avec une judicieuse critique, et parce que les faits qui y ont rapport ne sont point attestés par des monumens élevés à la même époque. L'histoire n'était alors, dit Cicéron (2), qu'une compilation d'annales; et voici comment la mémoire des évènemens publics s'est conservée depuis la fondation de cette ville jusqu'au grand Pontife P. Maximus. Le Grand Prêtre mettait par écrit tout ce qui arrivait de remarquable chaque année, et après avoir rangé tous ces faits par ordre sur une tablette, il l'exposait dans un lieu de sa maison, où elle pût être lue de tout le monde: ces tables ont conservé jusqu'à nos jours le nom de grandes annales. Tite-Live en fait peu de cas, comme il le témoigne au commencement de son VI.e livre, où il dit: « J'ai exposé dans cinq livres ce que les Romains ont fait depuis la fondation de leur ville, jusqu'au moment où elle fut prise, d'abord sous leurs Rois, puis sous leurs Consuls, leurs Dictateurs, leurs Décemvirs et leurs Tribuns Consulaires; j'ai écrit l'histoire de leurs guerres à l'extérieur et de leurs discordes civiles: choses où règne beaucoup d'obscurité, soit parce que leur haute antiquité fait qu'elles ressemblent aux objets, qui, vus à une grande distance, se distinguent à peine; soit par ce que les lettres, unique et fidèle dépôt des évènemens, étaient encore alors naissantes, et que la plupart des registres des Pontifes et autres monumens publics et privés, où ces évènemens étaient consignés, ont péri dans l'incendie de la ville ». Le même auteur rapporte que, faute d'autres connaissances à cette époque, on se servait de clous pour marquer le nombre des années. Ajoutons à cela les altérations qu'a reçues la vérité de l'histoire, des éloges funèbres, et des inscriptions apposées sur les images: chaque famille, comme le

(1) Cet opuscule a pour titre, *Parallèles*, ou *comparaisons* et ressemblances de choses étrangères avec celles des Romains.

(2) *De Orat.* 2, 12.

dit Tite-Live (1), aimant à se glorifier, par des mensonges flatteurs, des belles actions et des honneurs qui ont illustré ses ancètres. C'est de là, sans contredit, que dérive la confusion qui règne entre les faits particuliers et les monumens publics; et il n'y a pas d'auteur contemporain, sur la foi duquel on puisse compter.

Premiers historiens Romains.

Denis d'Halicarnasse assure, que les premiers historiens Romains ont été, parmi les Grecs Hyeronime et Timée, et parmi les Latins Q. Fabius Pictor, et Lucius Cincius. Ces historiens, qui sont tous postérieurs aux guerres de Pyrrhus en Italie, vivaient environ 500 ans après la fondation de Rome; mais loin de pouvoir être crus lorsqu'ils parlent d'évènemens arrivés plusieurs siècles avant eux, à peine méritent-ils quelque croyance sur les faits même dont ils ont été témoins. Demetrius et Diodore de Sicile accusent Timée d'avoir méchamment altéré l'histoire de son siècle: Polybe fait le même reproche à Fabius, pour avoir sacrifié la vérité à un amour aveugle de son pays. Denis d'Halicarnasse lui-même, était d'avis qu'il fallait chercher l'histoire des premiers siècles de Rome dans les ouvrages de Caton, de Licinius Macrus de Valerius Anzia, et autres écrivais postérieurs à Fabius et à Cincius. Mais comment cette obscurité, qui, du tems de Fabius et de Cincius enveloppait les premières époques de l'histoire Romaine, s'est-elle dissipée dans les âges suivans, sans le secours de manuscrits ou de monumens qui y eussent rapport (2)?

Polybe.

Parmi les historiens de la Grèce qui ont bien connu les Romains, le premier qui s'offre à nous est Polybe, élève de Philopemène, et maître de Scipion. Il passa une partie de sa vie dans les premiers emplois de la république des Achéens; et ayant été obligé de se rendre à Rome pour les affaires de son pays, il y resta environ quarante ans, et accompagna le jeune Scipion dans ses voyages et ses conquêtes. L'histoire de Polybe est une continuation de celle de Timée, qui finit à la 129.e Olympiade où commence celle du premier. Polybe avait été témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte. Toujours aux côtés de Scipion, il avait même eu part à ses entreprises; et son histoire, qui dénote dans son auteur un grand homme de guerre, a toujours eu force de loi dans les choses militai-

(1) Liv. VIII. chap. 40.

(2) Voyez la Dissertation sur l'incertitude de l'histoire des quatres premiers siècles de Rome par M. De-Pouilly. Mém. de l'Acad. des Inscript. Tom. VIII.

res. Ce n'est pas tout-à-fait sans raison que Tite-Live est taxé de quelqu'ingratitude envers Polybe, pour avoir pris beaucoup de lui, et ne l'avoir cité que rarement, et sans lui donner les éloges qu'il lui devait.

Historiens des derniers tems de la république.

Jusqu'au tems de Cicéron, les Romains n'avaient pas encore imité l'exemple des Grecs, et ne pouvaient vanter une histoire écrite avec quelqu'élégance. Quelques auteurs avaient écrit leurs propres actions, tels que Marcus Emilius Scaurus, Q. Lutasius Catulus, et L. Cornelius Silla (1). Les premiers qui ont donné une histoire complette de leur patrie ont été, Hortensius, Atticus, et Lucceius; mais nous avons à déplorer la perte de leurs ouvrages, et surtout de ceux de Lucien, dont Cicéron fut si enchanté qu'il souhaita de l'avoir pour historien des choses importantes qu'il avait faites (2). Trois autres écrivains célèbres publièrent sur l'histoire de leur pays des ouvrages, que nous lisons encore avec transport: ces écrivains sont, Cesar, Salluste, et Cornelius Nepos. Cesar, grand guerrier, grand Prince, grand homme de lettres, nous a laissé ses commentaires de ce qu'il a fait dans la guerre des Gaules, et dans la guerre civile contre Pompée. Il n'entre pas dans notre objet de parler de la propriété du style et de l'élégance avec lesquelles cet ouvrage est écrit: le lecteur pourra voir les éloges qu'en ont fait Cicéron dans son livre *De Claris Oratoribus*, et Tacite dans le sien *De Moribus Germanorum*, où il l'appelle *summus auctorum*. Nous remarquerons plutôt, que Cesar a été justement taxé par Pollion et quelques autres écrivains d'avoir en certaines choses altéré la vérité, l'amour de la gloire l'ayant quelquefois entraîné à taire ou à revêtir de couleurs favorables certaines particularités, selon le motif qui guidait sa plume. Salluste s'est montré plus véridique dans l'histoire qu'il a faite de la conjuration de Catilina, et de la guerre des Romains contre Jugurta; et, tout corrompu qu'il était, il ne laissa pas de déclamer hautement contre les vices de son tems, et ne voulut point cacher à la postérité les infamies de ses contemporains. Envoyé comme Gouverneur en Numidie, il eut tout le loisir de visiter les lieux où se passèrent les évènemens les plus fameux qu'il rapporte dans sa guerre de Jugurta. La même sincérité respire dans les vies des hommes illustres écrites par Cornelius Ne-

Commentaires de César.

Salluste.

Cornelius Nepos

(1) Vossius de Hist. Lat. Lib. I.

(2) Ad famil. liv. V. Epist. XII. C'est dans cette lettre que se trouve cette fameuse sentence, qu'il faut souhaiter les éloges des personnes distinguées par leur mérite: *laudari a laudato viro*.

pos, qui fit en outre un abrégé d'histoire universelle, tant vanté par Catulle, et que le tems nous a ravi.

Tite-Live.

Non moins fécond en historiens fut le règne d'Auguste, qui, pour ne point parler de beaucoup d'autres dont il ne nous reste aucun ouvrage, vante un Tite-Live et un Varron. Le premier avait écrit l'histoire Romaine en cent quarante-deux livres, depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de Drusus (1). Quel dommage que d'un aussi grand ouvrage il ne nous soit parvenu que trente-cinq livres? Sénèque, Pline, Quintilien et tous les modernes en parlent avec les plus grands éloges. Mais on accuse son auteur de trop de crédulité dans les prodiges qu'il raconte: ces critiques devraient cependant observer qu'en les rapportant il en montre la fausseté: « de semblables histoires, dit-il (2), plus convenables à la scène qui est faite pour le merveilleux, que dignes de foi, ne méritent d'être confirmées, ni réfutées „. C'est avec plus de justice qu'on reproche à cet écrivain de trop exalter les entreprises et la grandeur de sa nation, et de rabaisser les autres peuples.

Varron.

Varron avait encore plus écrit que Tite-Live; et par le catalogue que Fabricius a donné de ses ouvrages, on voit qu'il embrassa dans ses vastes connaissances la grammaire, l'éloquence, la poèsie, le théâtre, l'histoire, l'antiquité, la philosophie, la politique, l'agriculture, la navigation, l'architecture, la religion, et enfin toutes les sciences et tous les arts. De tant d'ouvrages précieux il ne nous est parvenu que trois livres sur l'agriculture, et six de vingt-quatre qui traitaient de la langue Latine.

Denis d'Halicarnasse.

Le siècle d'Auguste eut un historien Grec, qui recueillit avec le plus grand soin tout ce qui concerne les antiquités Romaines. Cet historien est Denis d'Halicarnasse, qui se proposa de détromper les Grecs de leurs opinions erronées, et de leur donner de vraies notions sur les fondateurs de Rome „. Je parlerai, dit-il, dans le second livre et dans les suivans, des faits qui attestent leur grandeur depuis la fondation de Rome, ainsi que des ordres et des exercices, qui élevèrent à un aussi haut degré de puissance leurs successeurs. Autant que je le pourrai, je ne négligerai rien de ce qui peut être digne de l'histoire, pour que mes compatriotes prennent une juste idée de cette ville d'après le tableau que je vais en tracer, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas trop prévenus con-

(1) Voyez Tiraboschi; storia della Letter. Ital. Par. III. liv. III.
(2) Liv. V. chap. 21.

tr'elle, et qu'ils ne s'irritent point d'obéir à qui leur commande à tant de titres: car c'est une loi universelle sur laquelle le tems ne peut rien, que le plus fort commande au plus faible. Qu'ils cessent seulement d'accuser la fortune, comme si elle avait accordé une si grande et si longue domination à une ville qui n'en fut pas digne, quand ils apprendront de l'histoire, que, dès son berceau, Rome enfanta une foule d'hommes justes, tempérans, vertueux, et de guerriers célèbres, tels qu'il n'y en eut jamais dans la Grèce ni chez les barbares. Mais pour que mon témoignage ne soit point suspect à mes lecteurs, il faut que je leur apprenne d'où je tiens les choses que je vais leur raconter. Je vins en Italie vers l'époque où Auguste mettait fin à la guerre civile, c'est-à-dire vers le milieu de la 187 Olympiade, et depuis lors jusqu'à présent il s'est écoulé vingt-deux ans que j'ai passés à Rome, durant lesquels j'ai appris la langue, et me suis appliqué à l'étude des diverses écritures des gens de la campagne, sans rien négliger de ce qui pouvait me servir pour la compilation de l'ouvrage que je méditais. Je fus redevable de beaucoup de lumières aux gens instruits avec lesquels je m'entretins, et j'en acquis beaucoup également par la lecture des ouvrages des plus célèbres historiens de cette nation, tels que Porcius Caton, Fabius Maximus, Valerius d'Anzo, Licinius Magrus, les Elius, les Gellius, les Calpurnius et beaucoup d'autres non moins distingués (1) „.

Velleius Paterculus et Suetone.

Les viles adulations prodiguées à Tibère, à Séjan et autres amis de ce célèbre favori, qui se trouvent dans l'histoire de Velleius Paterculus, ne permettent pas d'y ajouter la moindre foi, et nous dispensent d'en faire l'analyse. Il règne plus de vérité dans les vies des XII. premiers Césars écrites par Suétone, qui s'est moins proposé de faire connaître l'histoire de l'empire durant cette période, que de nous donner une idée des vertus, des vices et des mœurs de ces Empereurs; ensorte qu'on pourrait appeler son ouvrage les anecdotes des Césars (2). Suétone passe dans l'esprit de tous les critiques pour un écrivain digne de foi. S.t Jérôme dit qu'il a décrit les actions des Césars avec autant de liberté qu'ils les ont faites. Vopiscus lui donne l'épithète d'écrivain très-exact et très-véridique. On trouve plus de li-

(1) Voyez la belle et savante lettre de Pierre Giordani sur le Denis trouvé par l'Abbé Mai.

(2) Voyez Tiraboschi: storia della Letteratura Ital. Tom. II. Par. I. liv. I.

Tacite. berté et de philosophie dans l'histoire de Tacite, que l'emphatique Thomas appelle le *Michel Ange des écrivains*. Nul n'a peint mieux que lui les vices et les crimes, nul n'a exprimé avec plus de vérité les contrastes entre les sentimens et les actions, ni dévoilé plus hardiment les secrets détours d'une politique ténébreuse; nul n'a inspiré plus d'indignation et de mépris pour ceux qui ont fait le malheur des peuples: nul n'a su tracer plus habilement que lui, dans l'histoire d'un seul homme, celle de l'esprit humain et de tous les siècles. C'est un historien philosophe, qui, non content de rapporter les évènemens, en examine les causes, en dévoile les secrets, en observe les moyens, et en explique les effets; en un mot il approfondit, développe, et analyse chaque chose (1). Mais on l'accuse de fausseté dans sa morale, de misanthropie dans sa politique, d'avoir vu et peint tout en noir, d'avoir mis de l'âpreté dans ses réflexions, et de les avoir exprimées avec amertume. Historien immortel, s'écrie Bertola, dont le style, exemple unique de précision, suit la rapidité de la pensée, serais-tu blâmé pour avoir trouvé la manière de punir les tyrans, et de venger les oppresseurs de l'humanité, en gravant leurs forfaits en caractères nouveaux et ineffaçables (2)? Ceux qui voudraient lire la réfutation des censures qui ont été faites des ouvrages de Tacite et de Suétone par quelques écrivains modernes, pourront voir la belle et savante préface que Tiraboschi a mise à la tête du second tôme de son *Istoria Letteraria*.

Valerius Maximus, et L. Florus. Valerius Maximus a écrit un ouvrage en neuf livres, qui traite des discours et des faits mémorables, tant des Romains que de personnages étrangers; et il a dédié cet ouvrage à Tibère, auquel il prodigue lâchement dans sa préface des louanges, qui conviendraient à peine au plus sage des Princes. On le taxe néanmoins de manquer de critique, pour avoir rapporté sans choix et sans discernement tout ce qu'il a trouvé dans les autres écrivains, et donné pour des vérités incontestables toutes les traditions populaires. Erasme, en parlant du style de Valerius, dit qu'il ne ressemble pas plus à celui de Cicéron, qu'un mulet à un homme. L. Anneus Florus, sous le règne de Trajan, fit un abrégé de l'histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste. Justin en fit un semblable de l'histoire de Trogus Pompée, qui commence à l'époque de Ninus, et

(1) Thomas. Essai sur les Eloges.
(2) Bertola Filosof. della Stor. Prefaz.

arrive jusqu'au siècle d'Auguste; mais elle mérite peu de foi, surtout en ce qui concerne la chronologie.

Nous ne nous arrêterons pas à parler d'Elius Sparzianus, de Jules Capitolin, d'Elius Lampridius, de Vulcazius Gallicanus, de Trebellius Pollion, de Flavius Vopiscus, et de Dion Cassius, afin de pouvoir discourir plus au long de l'Histoire Naturelle de Pline: écrivain qui surpasse en mérite tous ceux que nous venons de nommer, et qui nous a instruit mieux qu'aucun autre des connaissances des anciens dans les choses naturelles, et de l'état des arts en Grèce et à Rome. Pour donner à nos lecteurs une juste idée de cet ouvrage, nous rapporterons le jugement qu'en a porté l'illustre Buffon, dont le témoignage fait loi en matières de ce genre. « Pline a travaillé sur un plan très-grand, et même trop vaste; il a voulu tout embrasser, et semble avoir mesuré la nature, qu'il a trouvée trop petite pour l'étendue de son génie. Son histoire naturelle comprend, outre l'histoire des animaux, des plantes et des minéraux, celle du ciel et de la terre, la médecine, le commerce, la navigation, l'histoire des arts libéraux et mécaniques, l'origine des usages, enfin les sciences naturelles et tous les arts; et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'en chaque chose Pline se montre également grand. La sublimité des idées, et la noblesse du style, font encore ressortir sa profonde érudition. Non seulement il savait tout ce qu'on pouvait savoir de son tems, mais encore il possédait la facilité de penser en grand, qui multiplie la science. Il avait cette finesse de réflexion, d'où dépendent l'élégance et le goût; et il communique à ses lecteurs une certaine liberté d'esprit, une hardiesse de pensée, qui est le germe de la philosophie. Son ouvrage, qui a toute la variété de la nature, la peint toujours sous de belles couleurs; c'est, si l'on veut, une compilation de tout ce qui a été écrit avant lui, une copie de tout ce qu'il y a d'excellent et d'utile à savoir; mais cette copie offre des traits si majestueux, cette compilation contient des choses disposées avec tant d'art, qu'elle est préférable à la plupart des ouvrages originaux, qui traitent des mêmes matières (1) ».

Histoire naturelle de Pline.

Quelqu'un ayant demandé à Théodore Gaza, quel serait l'écrivain qu'il aurait voulu sauver, si tous eussent dû périr à l'exception d'un seul, il répondit qu'il aurait sauvé Plutarque, soit qu'il fût

Plutarque.

(1) Hist. Nat. Rais. I.

charmé de l'éloqueuce et des beautés qui règnent dans ses ouvrages, soit qu'il admirât l'excellence de sa morale, qui fit dire à Parini, que Plutarque était le plus homme de bien de tous les écrivains de l'antiquité (1). Les vies des illustres Romains écrites par lui sont pleines de notions intéressantes concernant le gouvernement, la religion, les mœurs, les arts et les sciences de ce peuple : notions qu'il acquit durant le long séjour qu'il fit à Rome, pour accomplir lui-même le précepte qu'il avait donné aux autres dans la vie de Démosthène. Pour un homme, dit-il, qui a entrepris de recueillir des faits, et d'écrire une histoire d'évènemens qui ne sont, ni sous sa main, ni arrivés dans son pays, et qui se trouvent dispersés dans divers ouvrages, la première chose dont il a en effet besoin c'est de s'établir dans une ville grande, bien peuplée, et où l'on aime ce qui est bon et honnête, pour qu'avec le secours des livres qu'il lui est facile de s'y procurer, et à l'aide des connaissances qu'il acquiert dans la conversation, de toute les particularités qui sont échappées aux écrivains, et dont la mémoire s'est conservée par une espèce de tradition qui les rend encore plus croyables, il évite l'inconvénient de faire un ouvrage imparfait et défectueux dans ses parties principales. Malgré le soin qu'a eu cet auteur de mettre en pratique la maxime qu'il prescrit aux autres écrivains, il n'a pas laissé de tomber lui même dans des erreurs fréquentes, surtout dans ses vies des Romains, dont il avoue lui-même qu'il ne savait pas parfaitement la langue, ce qui fait qu'il n'a pas toujours bien compris leurs écrits. Nous tenons, dit Pompei, de Jean Rualdo, des remarques sur les erreurs où est tombé Plutarque : remarques qui sont faites avec toute la modestie que doit inspirer le mérite d'un aussi grand écrivain. Ces erreurs ne viennent pas seulement du peu de connaissauce qu'il avait de la langue Latine, mais encore d'un esprit de partialité, qui lui fesait croire que les Grecs avaient été grands par vertu, et les Romains par accident.

Histoire du moyen âge.

Les révolutions qui ensevelirent les arts et les sciences sous les ruines de l'empire Romain, firent aussi tomber presqu'entièrement l'histoire dans l'oubli. Les ouvrages de Cassiodore, de Jornandès, de Paul Diacre, d'André de Bergame, d'Erchempert, des Anonymes Salernitains et Bénéventins, de Liutprand et autres chronistes, quoique écrits dans un style grossier et barbare, nous instrui-

(1) Vita di Giuseppe Parini scritta da Francesco Reina.

sent néanmoins des évènemens du moyen âge, et remplissent le vide considérable qui se trouve entre les historiens anciens et modernes. Nous sommes redevables de grandes obligations à l'illustre Muratori, pour les éclaicissemens qu'il nous a donnés dans son grand ouvrage des écrivains des choses d'Italie, sur l'histoire du costume de ces tems ténébreux. Il est d'ailleurs si souvent revenu sur ces matières dans d'autres ouvrages, qu'on ne peut en traiter sans devoir recourir à lui à chaque instant, et grâce à ses savantes recherches, nous n'avons rien à envier en ce genre aux autres nations. C'est donc lui que nous prendrons pour guide, juqu'à ce que nous puissions nous prévaloir des lumières répandues dans les ouvrages des Machiavelli, des Guicciardini, des Sarpi, des Giannoni, des Fleury et autres auteurs célèbres, qui ont écrit sur l'histoire Romaine.

CATALOGUE DES MEILLEURS ECRIVAINS

QUI ONT TRAITÉ DE CHOSES

CONCERNANT LE COSTUME DES ROMAINS (1).

PLAUTI Comoediae. Edit. Aldina. *Venetiis*, 1522.
M. Porcius Cato de Re Rustica. *Venetiis*, in fol., 1470.
P. Terentii Comoediae. *Parisiis*, 1500.
De Rerum natura, Poema T. Lucretii Cari. Edit. Aldina. *Venetiis*, 1500.
C. Valerii Catulli carmina. *Parisiis*, 1529.
Cornelli Nepotis vitae Excellentium Imperatorum. Edit. Aldina. *Venetiis*, 1522.
M. Terentii Varronis libri, qui adhuc extant. *Venetiis*, 1483.
M. Tullii Ciceronis opera. *Parisiis*, 1685.
Crispi Sallustii historiae. *Venetiis*, 1470.
C. Caesaris commentarii. Edit. Aldina, 1513.
T. Livii Patavini Historiae Romanae. *Venetiis*, 1518.
P. Virgilii Maronis Poemata. *Parisiis*, 1505.
Q. Horatii Flacci Carmina. *Venetiis*, 1814.
Albii Tibulli. Apud Manutium. *Venetiis*, 1567.
Sextus Aurelius Propertius *Amstelodami*, 1702.
Ovidii Nasonis Poemata. Edit. Aldina, 1525.
M. Vitruvii Pollionis Libri de Architectura. *Florentiae*, 1496.

(1) *Nous suivrons dans ce catalogue l'ordre qu'a tenu Fabricius pour ce qui regarde les auteurs Latins.*

C. Julii Hygini fabulae. *Basil.*, 1535.
Poeticon Astronomicum ejusdem. *Venetiis apud Aldum,* 1497.
Mythologicon Fulgentii *Basil.* 1549.
M. Vellei Paterculi Historiae Romanae. *Venetiis*, Edit. Aldina, 1571.
Phaedri fabulae. *Antuerpiae*, 1610.
Caji Cornelii Celsi de Re Medica lib. VIII. *Venetiis apud Aldum,* 1524.
Valerii Maximi Memorabilium *Moguntiae,* 1471.
Asconii Pediani Commentaria in Orationes Ciceronis. *Venetiis,* 1477.
L. Columellae de Re Rustica lib. XII. *Lugd.*, 1548.
Pomponii Melae lib. III. de situ Orbis. *Parisiis*, 1530.
L. Annaei Senecae Philosophi opera omnia. *Venetiis*, 1503.
Tragediae decem, quae Senecae tribuuntur. *Venetiis*, 1510.
Lucani Pharsalia. *Romae*, 1469.
T. Petronii Arbitri Fragmenta Satyricon. *Venetiis*, 1499.
Persii Flacci Satyrae. *Venetiis apud Aldum*, 1501.
C. Silii Italici Punicorum. *Romae,* 1471.
C. Plinii Majoris Historiae Naturalis libri. *Venetiis*, 1469.
C. Julii Solini de situ et Mirabilibus Orbis. *Venetiis*, 1473.
Plinii Valeriani de Re Medica lib. V. *Romae,* 1509.
Valerii Flacci Argonauticon. *Bononiae*, 1474.
M. Fabii Quintiliani lib. XII. Institutionum Oratoriarum. *Romae,* 1470.
De Caussis Corruptae Eloquentiae. *Vitebergae*, 1714.
Papinii Statii poemata. *Venetiis apud Aldum*, 1502 et 1519.
D. Junii Juvenalis Satyrae. *Mediolani*, 1514.
S. Julii Frontini Libri de Aquaeductibus, et Strategematicon. *Parisiis*, 1513 e 1515.
M. Valerii Martialis Epigrammata. *Venetiis apud Aldum*, 1501.
C. Cornelii Taciti Annalium libri et historiarum; Vita Agricolae; de Moribus Germanorum. *Venetiis*, 1468.
C. Plinii Junioris Panegiricus ad Trajanum; Epistolarum lib. X. *Parisiis*, 1510.
XII. Panegirici Veteres variorum Auctorum. *Basileae,* 1520.
L. Annaei Flori. Epitome Rerum Romanarum. *Lipsiae*, 1512.
C. Svetonj Tranquilli vitae XII. Imperatorum. *Bononiae,* 1493.
Coelii Apicii libri de Re Culinaria. *Mediolani,* 1498.
Auli Gelli Noctes Atticae. *Brixiae*, 1485.
L. Apuleii libri Metamorphoseon, Apologia, de Mundo, de Deo Socratis, de Philosophia. *Venetiis apud Aldum*, 1521.
Justini Historiarum Trogi Epitome. *Venetiis*, 1512.
Palladii, Rutilii, Tauri de Re Rustica libri XIV. *Venetiis*, 1472.
Julius Obsequens de Prodigiis. *Venetiis*, 1518.
Censorinus de Die Natali. *Venetiis*, 1500.
Q. Sereni Sammonici Carmen de Medicamentis. *Lipsiae*, 1515.

M. Aurelii Olympii Nemesiani Cynegeticon, et Eclogae. *Lunèb.*, 1716.
T Julii Calpurnii Eclogae. *Parmae*, 1478.
Sex Scriptores Historiae Augustae, qui sunt Elius Spartianus, Julius Capitolinus, Elius Lampridius, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, et Flavius Vopiscus. *Venetiis apud Aldum*, 1519.
Chalcidii Commentarius in Timaeum. *Parisiis*, 1520.
Julii Firmici octo libri Matheseos, et liber de Erroribus profanarum Religionum. *Venetiis apud Aldum*, 1499.
Aurelii Victoris liber de Origine Gentis humanae, et de Viris illustribus et de Caesaribus libellus. *Lipsiae*, 1591.
Flavj Eutropj Breviarium Romanae Historiae. *Venetiis*, 1517.
Decimi Ausonii liber Epigrammatum; Ephemeris, Parentalia, Epitaphia, de Caesaribus a J. Cesare usque ad Heliogabalum Tetrasticha, Ordo Nobilium Urbium, Idyllia etc. *Venetiis*, 1496.
Rufi Festi Avieni Metaphrasis Arati, Æsopi Fabulae etc. *Venetiis*, 1499 et *Francof.* 1660.
Ammiani Marcellini Historiarum libri. *Hanov.*, 1611.
Flavii Vegetii Renati de Re Militari. *Parisiis*, 1523.
Macrobj Ambrosii Comment. in Somnium Scipionis; libri Saturnaliorum; de Differentia verbi Graeci et Latini. *Lugduni*, 1538.
Claudii Claudiani Poemata varia. *Vicentiae*, 1482.
Claudii Rutilii Numatiani Itinerarium. *Amstelo.*, 1687.
Q. Aurelii Symmachi Epistolae. *Basil.*, 1549.
Opera et Fragmenta veterum Poetarum Latinorum, Profanorum et Ecclesiasticorum. *Lond.*, 1713.
Antiquae Historiae ex XXVII. auctoribus contextae libri IV. opera Dionysii Gothofredi. *Lugd.*, 1591.
De Urbe, imperio, et civitate Romana. *Venetiis*, 1558.
Collectio Scriptorum Latinorum veterum Historiae Romanae. *Heidelbergae*, 1743.
De Historicis Latinis Gherardi Joannis Vossii. *Lugd.*, 1651.
Jo. Alb. Fabricii Bibliotheca Latina rectius digesta diligentia Jo. Aug. Ernesti. *Lipsiae*, 1774.
Polibii Historiarum lib. V. Nicolao Perotto Interprete. *Venetiis apud Aldum*, 1520.
Dionysii Halicarnassei Opera. *Lipsiae*, 1691.
Dionis Cassii Historia Romana. *Francof.*, 1592.
Vite degli uomini illustri di Plutarco volgarizzate da Girolamo Pompei con varie note trascelte dal comento di Dacier. *Verona*, 1772.
Joannis Kirchmanni de Funeribus Romanorum. *Hamburgi.*
Thesaurus Antiquitatum Romanarum Congestus a Joanne Georgio Graevio. *Lugd. Batav.*, 1694.
Novus Thesaurus veterum Inscriptionum. Collectore Ludovico Antonio Muratorio. *Mediol.*, 1739.

Antiquitates Italicae Medii Evi ejusdem. *Mediol.*, 1738.
Rerum Italicarum scriptores ejusdem. *Mediol.*, 1723.
Annali d'Italia dal principio dell' Era Volgare sino all' anno 1750 dello stesso. *Lucca*, 1764.
Italia sacra Ughelli. *Venetiis*, 1717.
Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siécles par M. Lenain de Tillemont. *Venise*, 1732.
Histoire des Empereurs, et des autres Princes qui ont regné durant les premiers six siécles de l'Eglise, par le même. *Venise*, 1732.
Nardini Roma antica e moderna. *Roma*, 1750.
Roma sotterranea. *Roma*, 1737.
Templum Vaticanum ejusque origo Caroli Fontana. *Romae*, 1694.
Museo Pio Clementino. *Roma*, 1790.
Palazzo de' Cesari del Bianchini. *Verona*, 1738.
Le Antichità d' Ercolano. *Napoli*, 1754.
Piranesi. Antichità Romane. *Roma*.
Viaggio in alcune città del Lazio, 1809 (1).

(1) *Nous n'avons fait mention que des principaux ouvrages, dont nous nous sommes servis pour decrire le* costume ancien et moderne *des Romains: car on n'en finirait pas s'il fallait donner un catalogue exact de tous les écrivains, qui ont parlé des Romains.*

DESCRIPTION

DE L'ANCIENNE ITALIE.

L'ancien territoire des Romains était extrêmement étroit. Durant le cours de 244 ans, dit Echard, que se maintint le pouvoir royal à Rome, cet état, devenu ensuite si célèbre, n'avait que quarante milles de long sur trente de large, et formait par conséquant un territoire qui n'était guères plus étendu que la république de Lucques, ou ne fesait que le quart des duchés de Modène, de Parme ou de Mantoue. Dans les commencemens de la république, les Romains s'emparèrent de toute l'ancienne Italie, ensuite de la Grande-Grèce et de la Gaule Cisalpine, ou du pays, qui, de la Toscane et du Rubicon, s'étend jusqu'aux Alpes. *Ancien territoire Romain.*

L'acienne Italie ne comprenait qu'une petite partie de la vaste péninsule à laquelle les modernes ont donné ce nom, et qui, selon Mazocchi, était comprise entre le golfe de Squillace et celui de Sainte Euphémie. *Etendue de l'ancienne Italie.* Les critiques ont beaucoup écrit sur l'origine du mot Italie. *Etymologie de ce mot.* Mazocchi et Bochart, qui voulaient réduire tout en système, ont prétendu qu'il dérivait de langues orientales; d'autres lui ont donné pour étymologie le mot corrompu *Vitulus*, dont les anciens fesaient aussi *Italus*, peut-être parce que l'Italie abondait en veaux, ou parce qu'elle avait la forme de cet animal. Nous trouvons plus raisonnable l'opinion de Virgile et de Denis d'Halicarnasse, qui font dériver le mot Italie d'Italus Roi de Sicile, qui vint s'y établir avec une colonie. L'Italie s'appelait aussi anciennement *Saturnia*, ou pays de Saturne, parce que ce Dieu après avoir été chassé du ciel, s'y réfugia, en réunit les habitans dispersés et encore sauvages, et leur donna des lois: motif pour lequel cette contrée prit le nom de *Latium*, à cause de ses *latebræ*, retraites cachées. On l'appela aussi *Enotrie*, du nom d'Enotrus, qui y conduisit une colonie; *Ausonie*, des Ausoniens peuples indigènes de l'Italie même; et *Hespérie*, de sa position occidentale par rapport à la Grèce. (1),

(1) Virg. Enéid. liv. VIII.

Chassé par Jupiter des demeures divines,
Saturne le premier cultiva ces collines,
Civilisa ce peuple, éleva des remparts,

Division. L'ancienne Italie peut se diviser en six parties principales, qui étaient, l'Umbrie, le Picenum, le pays des Sabins, le Samnium, le Latium et la Campanie. Elle fut partagée sous Auguste en onze provinces, et sous Tibère en huit, savoir; le Vénitien, la Toscane, le Latium, le Picenum, la Campanie, la Pouille et la Lucanie. Mais on comprend dans cette division l'Etrurie, qui, plus anciennement encore, formait un état particulier, et était habitée par un peuple célèbre dans les arts, dont nous avons déjà décrit le costume. L'Empereur Trajan divisa l'Italie en dix-sept provinces; et Constantin suivant à-peu-près le même plan, la partagea en trois diocèses, et la soumit à deux vicaires, dont l'un était appelé vicaire de l'Italie, et l'autre de Rome. Après la chute de l'empire d'occident, l'Italie fut divisée en plusieurs petits états, comme elle l'est encore à présent.

Umbrie. Les Umbres, selon Pline, furent ainsi nommés, pour être échappés des eaux qui inondèrent toute la terre: *quod inundatione terrarum imbribus superfuissent.* Leur pays commençait an-

Y rassembla des monts les habitans épars;
Et, d'un mot qui marquait sa retraite ignorée,
Du nom de Latium nomma cette contrée,
Tel était l'âge d'or. Bientôt dégénéré,
Vint d'un métal moins pur l'âge décoloré,
La soif de la richesse, et l'amour de la guerre:
Ce n'étaient plus les fils de cette heureuse terre:
Avec tous leurs voisins on vit se mélanger
Leur sang abâtardi par un sang étranger.
Ici se transporta l'antique Sicanie;
Ici furent reçus les enfans d'Ausonie;
Et de mœurs et de nom ce lieu changea cent fois.
Depuis, à ces beaux champs commandèrent des Rois.
Tybre, ce fier géant, tyran d'un peuple libre,
A l'antique Albula donna le nom de Tibre.

Traduct. de Delille.

On lit encore dans le IIIe livre de l'Enéïde ces vers, où le poète a voulu expliquer l'étymologie du mot *Italie.*

Il est des bords fameux que l'on nomme Hespérie,
Qu'autrefois ont peuplés des enfans d'Enotrie,
Riche et puissant empire. Italus, nous, dit-on,
Augmenta sa splendeur, et lui donna son nom.

ciennement au Rubicon: Ravenne et *Ariminum*, à présent Rimini, étaient les deux prémières villes de l'Italie. Venaient ensuite sur l'Adriatique, *Pisaurum*, maintenant Pesaro; *Fanum fortunae*, aujourd'hui Fano; *Senogallia* ou *Sena Gallica* à présent Sinigaglia; et *Jesium ou Æsis* située sur une rivière du même nom, maintenant Iesi. On trouvait après cela le Metauro, rivière sur les bords de laquelle étaient les villes de *Forum Sempronium* aujourd'hui Fossombrone, d'Urbin et de Camerino. Mais les Gaulois Sénonais s'étant rendus maîtres de toute cette partie de l'Umbrie, la rivière Iesi devint de ce côté la frontière de l'Italie. Il ne restait que la partie ultérieure de l'Umbrie où étaient *Tifernum Tiberinum*, città di Castello; *Iguvium*, Gubbio; *Nuceria*, Nocera; *Tudertum*, Todi; *Spoletum*, Spoleti; *Narnia*, Narni; et *Ameria*, Amelia.

Territoire du Picenum.

A l'occident de l'Umbrie s'étendait le Picenum, entre la rivière Iesi, et Aterno maintenant Pescara. Les principales villes du Picenum étaient *Castrum novum* Flaviano; *Castellum Truentinum*, dont l'emplacement n'est guères connu; *Auximum*, Osimo; *Septempeda*, S.t Severino; *Tolentinum*, Tolentino; *Firmum Picenum*, Fermo; *Interamnium*, Teramo; *Asculum Picenum*, Ascoli; et *Atria*, Atri. Après le Picenum venait le pays des Vestins, des Marrucins, des Peligniens, des Marses et des Ferentans. Les villes des Vestins étaient *Angulus*, *Pinna* et *Avia* ou *Avella*, qui répondent à celles de S.t Angelo, Civita di Penna, et Aquila. La seule ville des Marruccins, dont les anciens nous ont laissé quelque souvenir, est *Teate* aujourd'hui *Chieti*, capitale de l'Abbruze citérieure. Les Peligniens, hommes forts et belliqueux, comme l'atteste Virgile, avaient pour capitale *Corfinium*, qui prit ensuite le nom d'Italique, pour avoir été le lieu où s'assemblèrent les peuples alliés. Corfinium fut détruite, et l'on ignore absolument le lieu où elle se trouvait; mais on voit encore Sulmona, patrie d'Ovide. Dans les tems de la plus haute antiquité, la capitale des Marses était Maruvio; ensuite ce fut Alba, que sa position sur une colline élevée rendait très-forte. Valeria, surnommée *Italica*, pour la distinguer d'une autre du même nom, appartenait aux Marses, et se trouvait sur le lac Fucino, qui a trente milles de circuit. Il y a encore dans l'Abbruze un évêché appelé des Marses. Le pays des Férentans comprenait Ferentano, Ortona, *Anxanum*, à présent Lansano; *Histonium*, maintenant Guasto; et *Clitesnia*, aujourd'hui Termoli ou Campo-Marino.

Pays des Sabins.

On lit dans Strabon, que le pays des Sabins, jadis habité par un peuple renommé pour sa religion et sa bonne foi, s'étendait depuis le Tibre jusqu'au pays des Vestins. La capitale des Sabins était Curi ou Quire, d'où les Romains réunis aux Sabins qui furent appelés à Rome, prirent le nom de *Quirites*; mais ce titre passa dans la suite à *Reate* mainteant Rieti. Le pays des Sabins comprenait aussi *Cutilia* située sur un lac, et qui s'appelle aujourd'hui *Civita Ducale*; *Amiternum* patrie de Salluste, à présent S. Vettorino; *Eretum*, et *Nomentum*, maintenant Monte Rotondo et Lamentana.

Latium.

On donnait anciennement le nom de Latium au pays compris entre l'Anio et le Tibre, et qui s'étendait jusqu'au promontoire Circeo, appelé aujourd'hui Circelli. Mais le nom de Latins étant aussi passé aux Eques, aux Erniques, aux Volsques et aux Ausoniens, les confins du Latium se reculèrent jusqu'à la rivière *Liri*, qui est à présent le Garigliano. La capitale du Latium était Rome, qui s'élevait au bord du Tibre. Le mot Rome, selon Denis d'Halicarnasse, est Grec, et signifie *Force*, *Vaillance*. Le même historien est d'avis que Romulus ne fut pas le premier à bâtir une ville de ce nom, et qu'il y en avait deux ainsi appelées; l'une qui avait été fondée avant la chute d'Ilion, et l'autre peu de tems après la prise de cette ville. On lit dans Aristote et dans Festus, que des Achéens, à leur retour de Troie, furent jetés par une tempête sur les côtes de l'Italie, et que s'étant avancés le long des bords du Tibre, une belle esclave appelée Rome, ennuyée de la longueur de la navigation, conseilla aux autres de mettre le feu à leurs vaisseaux, et les obligea ainsi à construire une ville à laquelle elle donna son nom (1).

Rome.

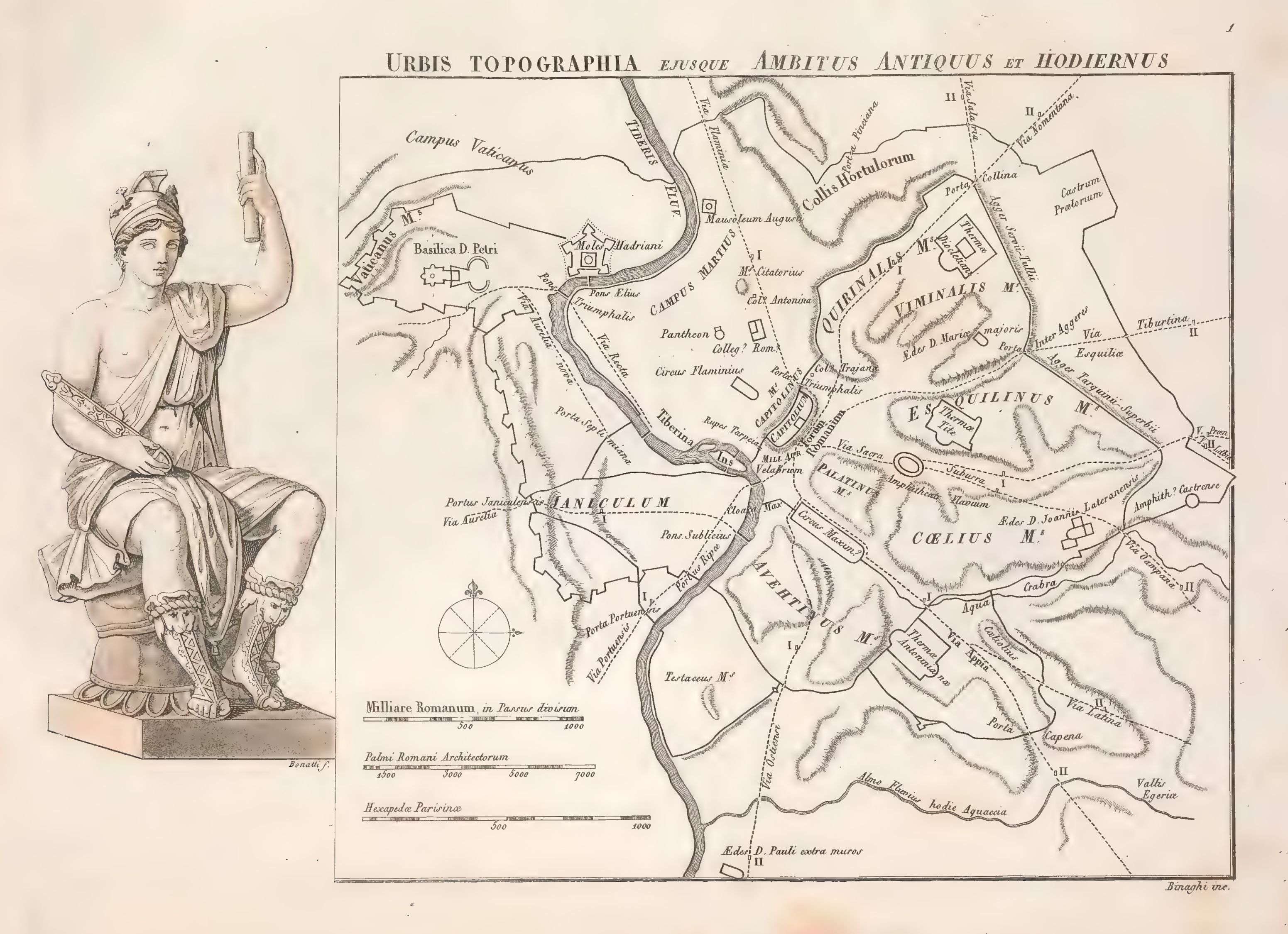
Vicissitudes de Rome.

Rome n'était dans le principe qu'un ramas de chétives habitations: tout y respirait, dit Barthelemy, une grande austérité de mœurs. On conserva pendant long-tems sur le penchant de la colline d'où l'on descendait à la vallée du Cirque, la cabane de Romulus, qui était faite de paille et de jonc. Incendiée par les Gaulois, cette ville sortit de ses cendres encore plus informe qu'auparavant, ayant été bâtie en un an sans ordre et sans niveau. Des vides considérables ou des sentiers étroits en séparaient les uns des autres les divers quartiers; et des édifices construits sans art et

(1) Epoque de Rome selon Denys d'Halicarnasse par M. Boivin l'Aîné. Mém. de l'Académ. des Inscript. Tom. III. pag. 41.

1

URBIS TOPOGRAPHIA EJUSQUE AMBITUS ANTIQUUS ET HODIERNUS



Bonatti f.

Binaghi inc.

sans goût servaient de toit aux vainqueurs des nations. Mais tandis que ses modestes habitans ne cherchaient à briller que par l'éclat de leurs vertus, ils consacraient à l'utilité publique des monumens auxquels ils imprimaient le type de la grandeur, et le sceau de l'immortalité. Les cloaques, les acqueducs, le grand cirque et les routes excitèrent l'admiration de ces mêmes Romains qui avaient été frappés d'étonnement à la vue des pyramides de l'Egypte, et du parthénon d'Athènes. Mais lorsque la victoire eut accumulé dans Rome toutes les richesses de l'univers, la vanité des particuliers ne connut plus de bornes. Les mines les plus riches ne suffirent plus à ses besoins; les palais s'embellirent de colonnes de granit, de marbre et de porphire: les tableaux et les statues de la Grèce en firent l'ornement, et les Empereurs favorisèrent eux-mêmes un luxe, qui en occupant les esprits, ammollissait les cœurs. Auguste se glorifiait d'avoir reçu une ville de briques, et de la laisser construite en marbre. Néron, cruel jusques dans ses bienfaits, brûla Rome pour l'embellir: ses successeurs l'ornèrent à l'envi; et les écrivains, éblouis de toutes les merveilles qu'elle renfermait, s'écrièrent que le monde entier était rassemblé sur un seul point. Et pourtant cette ville magnifique a disparu: il n'en reste plus aujourd'hui que les fondemens ensevelis sous terre, des débris de palais, de thermes, de temples et de théâtres, des colonnes, des obélisques, des chapiteaux, des soubassemens; et le mont Palatin n'offre plus que les ruines informes du palais des Empereurs.

Situation et étendue.

Rome, sous le gouvernement de ses Rois, s'étendait sur sept collines, dont les unes parurent offrir des positions avantageuses pour la défense de la ville, et les autres durent entrer dans son enceinte pour ne pas laisser à la discrétion des ennemis des postes qui pouvaient lui nuire, tels qu'auraient été, au dire de Strabon, le mont Celius et l'Aventin. Les vallons qui séparaient l'une de l'autre les cinq autres collines, savoir; le Viminal, l'Esquilin, le Quirinal, le Capitolin et le Palatin, étaient beaucoup plus profonds qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les sept collines, dit l'auteur des Nuits Romaines, se sont affaissées sous le poids des siècles, et ne semblent plus maintenant que des monticules, en comparaison de ce qu'elles étaient anciennement. La roche Tarpéïenne n'élève plus sa cime orgueilleuse, et atteste le triomphe du tems, qui détruit aussi les montagnes. Nos lecteurs pourront se former une idée de la situation de l'ancienne et de la moderne Rome sur la planche n.° 1, qui pré-

sente la topographie et le circuit de l'une et de l'autre, conformément à la carte que D'Anville en a tracée d'après les descriptions qu'en ont données Jean Bapt. Nolli, et Famiano Nardini (1), et qui se trouve dans les Mémoires de l'Académie de Paris. Cette carte offre en outre une image de Rome copiée sur un ancien simulacre; elle est habillée en Amazone, et a nu le sein droit; sa tête est couverte d'un casque, et elle tient une lance de la main droite (2).

Image de Rome.

Monument représentant le Tibre.

Parmi les gravures de l'ouvrage intitulé le Musée Clémentin, on voit (planche 39) celle d'une statue qui représente le Tibre, comme l'annoncent la louve avec ses deux jumeaux, sa couronne de laurier, et son port majestueux. Elle tient de la main droite la corne d'abondance, emblême de sa fertilité en denrées de première nécessité. Le soc qui se voit à la partie supérieure indique que la fertilité du sol ne suffit pas sans l'agriculture, et la rame est le signe symbolique d'un fleuve navigable. La grandeur et la pose de cette statue donnent à présumer qu'elle fut faite pour servir de pendant à celle du Nil, avec laquelle elle fut trouvée. Le travail en est le même et si bien exécuté, que Pline l'aurait peut-être dite, *ipso amne liquidiorem*. On a représenté dans les bas-reliefs qui la décorent, les animaux et les troupeaux qui paissent sur les rives du fleuve, les forêts qui le bordent, le Dieu tutélaire du Tibre même qui apparait à Enée, et lui dit :

Hic tibi certa domus, certi, ne absiste, Penates (3);

enfin la truie avec ses trente petits, dont la blancheur a fait donner le nom à la ville d'Albe, qui est figurée entre le lac et le mont Alban. Voyez la planche 2.

Autres villes du Latium.

Les autres principales villes du Latium étaient *Tibur*, Tivoli; *Praeneste*, Palestrina; *Tusculum*, Frascati; *Aricia Lanuvium*, *Città* Lavinia; *Lavinium*, Patrica; *Laurentum*, Laurento; et enfin Ostia, qui prit son nom des bouches du Tibre. On ne sait pas précisément où se trouvaient *Antemnae*, *Collatia*, *Fidenae*, et *Ardea* capitale des Rutules. *Carseoli*, qui est aujoud'hui Carsoli, ou Arsuli, était

(1) Mém de l'Académ. des Inscript. Tom. LII.
(2) Voy. le Mus. Clémentin. Tom. II. pag. 29.
(3) Eneïde VIII.e livre.

2



la principale ville des Eques. *Valeria*, maintenant Vico Varo; *Sublaqueum*, aujourd'hui Suliaca; *Algidum* qui était près d'un mont et d'une rivière du même nom, à présent Selva dell'Aglio, étaient les villes secondaires. Dans le pays des Ernices étaient *Anagnia*, *Alatrium*, *Veruli*, *Ferentinum*, qui sont maintenant Anagni, Alatri, Veroli, et Ferentino. Les Volsques, peuple qui se rendit redoutable à Rome même, occupaient un pays plus considérable; ils possédaient *Antium*, *Capo d'Anzi*; *Circeum*, Monte Circello; *Anxur*, Terracina; *Fregellae*, Pontecorvo; *Velitrae*, Velitri; *Corioli*, Cora; *Aquinum* patrie de Juvenal et de S. Thomas; *Arpinum*, patrie de Marius et de Cicéron. Le fameux monastère des Benedictins du mont Cassin a été fondé sur l'emplacement du *Casinum* des anciens. On trouvait en outre dans le pays des Volsques les marais Pontins, ainsi appelés, d'une des anciennes villes de ce territoire nommée *Suessa Pometia*. Gaeta, Fondi et *Formiae* appartenaient aux Ausoniens.

Samnium.

Les Samnites, qu'on appelait aussi *Sabelli*, parce qu'ils descendaient des Sabins, occupaient les villes de Boriano, Sepino, Margauzia, Iernia, Romulea, Aquilonia, Tiferno, Trivento, Alife, Rufrio, Calazia, Suessola, Gaticola, Caudio, Telesia, Orbitanio, Consa, Benevento, et Tuscia, villes qui, à quelque variation près, ont toutes retenu leurs anciens noms. Les critiques n'ont jamais pu déterminer le lieu où étaient les Fourches Caudines, si célèbres dans l'histoire Romaine. Quelques-uns ont cru que ce fut dans le défilé d'Arpaia, à 20 milles de Naples, que les Romains se trouvèrent pris; d'autres, tels que Cluerius et Egizius, prétendent que le nom de Fourches Caudines doit s'appliquer à une autre vallée presque parallèle à celle d'Arpaia. Les ténèbres qui enveloppent ce point de l'histoire ne nous permettent pas de nous y arrêter davantage.

Fourches Caudines.

Campanie, maintenant terre de Labour.

L'ancienne Campanie répond à notre terre de Labour. On la nommait aussi Opicia et Calcidia. Elle était séparée du Samnium par les monts Tiphates, sur lesquels il y avait un temple dédié à Diane Tiphatine, et un autre à Jupiter Tiphatin, où se trouve maintenant Caserta Vecchia. Capoue, ou *Caput urbium* était la capitale de ce pays; Tite-Live et Strabon la mettent au rang des premières villes du monde. Naples, située dans un pays délicieux au bord d'un golfe, et sous un ciel toujours serein, éclipsa bientôt la splendeur de Capoue, et devint la ville la plus riche et la

Capoue.

Naples.

plus puissante de la Campanie. Strabon nous apprend qu'elle fut fondée par les Rhodiens, qui lui donnèrent le nom de Parthénope. Mais ayant reçu quelque tems après une nouvelle colonie Grecque, elle fut appelée *Neapolis*, ou la nouvelle ville, pour la distinguer de Cumes autre colonie Grecque plus ancienne, qui se trouvait sur cette côte.

Grotte de Posylippe.

Le mont Posylippe (1), qui semble un promontoire avancé dans la mer, coupe la route de Pozzuoli à Naples; et si l'on n'avait pas creusé une route au travers, il aurait fallu, pour aller à cette dernière ville, faire le tour de cette montagne, ou la franchir : ce qui aurait rendu ce voyage pénible et difficile. Cette galerie souterraine a 363 toises de longueur, sur 18 de largeur et environ 50 de hauteur. On ignore l'époque à laquelle cet ouvrage fut exécuté; mais il y a tout lieu de présumer qu'il est d'une antiquité très-reculée, et antérieure même à la domination des Romains (2). Il y avait anciennement des soupiraux par où pénétrait la lumière, et s'échappait la poussière qui s'élevait sous les pas des voyageurs. Mais ces ouvertures se trouvèrent tellement encombrées dans la suite, que quand on était dans ce souterrain, on n'y apercevait plus de jour que par les deux extrémités qui avaient l'apparence de deux étoiles : ce qui a fait dire à Sénèque, après l'avoir visité : *je suis entré dans la grotte de Naples, et ne connais pas de prison plus longue ni plus obscure que celle-là* (3). Dans les tems modernes, D. Juan d'Arragon vice-Roi de Naples, et Pierre de Toledo sous Charles-Quint la firent élargir, et voulurent y donner du jour en fesant percer la voûte en deux endroits (4); mais leur lumière est si faible, qu'on a soin de n'y entrer qu'à la lueur des flambleaux, pour ne pas se heurter dans les chevaux, les chars et les hommes qui passent continuellement. On voit au dessus de l'entrée un petit monument ancien, auquel on a donné le nom de tombeau de Virgile, et que cette dénomination seule a rendu fameux, quoiqu'il soit très-douteux que les cendres de ce poète y aient jamais reposé. L'entrée

(1) Ce mot est composé des deux mots Grecs, qui signifient *calme douleur*, et expriment la tranquille aménité du lieu, où l'âme est soulagée du fardeau de ses peines.

(2) Voyage Pittoresque de Royaume de Naples de Saint-Non. Tom. I. pag. 81.

(3) Seneca Epist. 58.

(4) Voyage Pittoresque de Roy. de Naples. Ibidem.

3.



Fumagalli F.A.T.

de la grotte du Posylippe est représentée à la planche 3, telle qu'on la voit en y arrivant du côté de Naples.

C'est dans les environs de cette ville que se trouvait *Puteoli*, maintenant Pozzuoli, qui avait autrefois un port célèbre, et dans le voisinage de laquelle les voyageurs curieux vont visiter les fameux lacs d'Averno et d'Agnano, la Solfatara, les restes majestueux des temples de Neptune, de Diane et de Vénus, le tombeau d'Agrippine, et la piscine admirable. Près de là encore sont Pompei et Herculanum, dans les ruines desquelles les modernes ont puisé une foule de renseignemens intéressans sur l'état des arts chez les anciens, et dont il importe par conséquent que nous parlions un peu au long. Ces deux villes furent englouties dans un tremblement de terre arrivé à la suite d'une terrible éruption du Vésuve, qui eut lieu l'an 79 de notre ère, et dans laquelle cette montagne vomit des flammes, et lança des pierres et des torrens de cendre à une grande distance, qui obscurcirent le soleil, et firent périr un grand nombre de personnes et d'animaux. Pline le jeune nous a laissé la description de cet affreux désastre, à l'occasion de la mort de Pline l'ancien son oncle, qui en fut aussi la victime. Ce n'a été qu'au bout de plus de seize siècles que les ruines d'Herculanum ont été pour ainsi dire exhumées des entrailles de la terre, et exposées à l'admiration des savans. Le Prince d'Elbeuf fesant bâtir en 1720 à Portici au bord de la mer un palais, qu'il voulait décorer de marbres antiques, un paysan lui en apporta de fort beaux, qu'il dit avoir trouvés, en creusant un puits dans son champ. Le Prince acheta le terrein, et ayant fait continuer l'excavation, on trouva une quantité de marbres, sept statues Grecques et des colonnes d'un albâtre de toute beauté. Jaloux de ces découvertes, le gouvernement de Naples fit suspendre les travaux. Mais peu de de tems après, ayant fait fouiller lui-même le terrein jusqu'à la profondeur de 80 pieds, on découvrit une ville entière qui s'étendait sous Portici entre le Vésuve et la mer, et dans laquelle on trouva un vaste théâtre orné d'un grand nombre de statues, des temples magnifiques, un forum, des maisons décorées de belles peintures, avec des vases de terre et de bronze, des lampes, des ustensiles sacrés, des tables et des trépieds. La description de tous ces monumens a été donnée par une société de savans dans un ouvrage qui a pour titre: *Antiquités d'Herculanum*. On ne doit pas être étonné qu'il se soit trouvé dans cette ville une si grande quantité d'objets

Pompei et Herculanum

d'arts de tous les genres: car la Campanie, dit l'Encyclopédiste, n'était pas seulement une contrée délicieuse par la fertilité de son sol, par la richesse de ses productions, par l'aménité de son climat et la salubrité de l'air qu'on y respire, elle était encore renommée par le séjour qu'y firent les Muses. La plupart des beaux génies de Rome semblaient s'être entendus pour venir habiter ces campagnes charmantes. Herculanum était pour ainsi dire devenu le temple des sciences et le sanctuaire des arts. Cicéron, Pompée, César et beaucoup d'autres personnages, fameux par leurs connaissances, ou par leurs emplois militaires ou politiques, avaient des maisons de campagne délicieuses aux environs de cette ville, dont les habitans devaient par conséquent être stimulés, par l'exemple de ces mêmes personnages, à cultiver les sciences et les arts, et à se former des bibliothèques et des musées.

Autres villes de la Campanie

La Campanie renfermait en outre plusieurs lieux remarquables, tels que; *Linternum*, maintenant la *Torre di Patria*, célèbre par l'exil de Scipion; *Sorrentum*, à présent Sorrento; *Suessa Aurunca*, aujourd'hui Sessa; *Venafrum*, ou Venafri; *Casilinum*, à présent Nuova Capua sur le Vulturne; *Teanum Sidicinum*, Tiano; *Calatia*, Cajazzo; *Cales*, Calvi; *Atella*, qu'ont rendu fameuse les fables Atellanes, non moins licencieuses que les Milésiennes, maintenant Averse; *Acerrae*, ou Accerra; Nola, qui a conservé le même nom; *Nuceria*, ou Nocera; *Bajae*, lieu de délices renommé, et enfin Miseno. Près de la Campanie étaient les Picentins, dont la capitale était Salerne, devenue célèbre dans les siècles du moyen âge par son école de médecine.

Premiers habitans de l'Italie.

L'histoire des peuples qui habitèrent l'ancienne Italie, dont nous venons de donner la description, est enveloppée d'épaisses ténèbres, cette contrée n'ayant été connue que fort tard des Grecs, qui, du tems d'Homère, n'en avaient que des notions fabuleuses. Les écrivains de la Sicile en auront sans doute parlé dans l'histoire de leur île; mais leurs ouvrages n'existent plus. Nous avons également perdu les *Origines de Caton*; et ce n'est qu'en réunissant quelques passages de Strabon, de Denis d'Halicarnasse, et de Pline l'ancien, qu'on peut parvenir à donner quelques renseignemens sur l'état de l'ancienne Italie. Fréret, dans un mémoire (1), parle de

(1) Recherches sur l'origine et l'ancienne histoire des différens peuples de l'Italie. Hist. de l'Acad. Tom. IX.

diverses colonies qui vinrent, dans des tems reculés, peupler le beau pays qu'entourent la mer et les Alpes, et dit à ce sujet que ses premiers habitans lui vinrent par les passages les moins difficiles de ces montagnes. Il pose donc en principe, que ses premières colonies n'y arrivèrent point par la mer, et fonde son assertion sur l'ignorance où étaient alors ces peuples de la navigation. Ces émigrations ne se fesaient que de proche en proche, et par des sauvages privés de tous les secours, à l'aide desquels l'art et l'expérience ont triomphé depuis des obstacles, que la nature avait mis aux communications d'un pays à l'autre. Les deux passages les plus courts et les plus faciles sont aux deux extrémités de la chaîne des Alpes. Celui du nord, qui conduit de la Carniole dans le Frioul, est le plus facile de tous, et traverse les Alpes Juliennes. Celui du midi, qui est près de l'endroit où cette chaîne confine à la Méditerranée, quoique moins facile que celui de la Carniole, ne laisse pas d'offrir un accès praticable à des sauvages. Après ces deux passages, le plus commode est celui du Tirol et du pays de Trente. D'après ces considérations préliminaires, Fréret fait entrer par ordre en Italie les premières nations qui la peuplèrent, et qu'il réduit à cinq, savoir; les Illyriens, les Ibériens ou Espagnols, les Celtes ou les Gaulois, les Pélasges ou les Grecs, et les Toscans. Par les gorges des montagnes du Frioul, connues des anciens sous le nom de *Mons Albius*, entrèrent trois peuples de l'Illyrie, qui étaient; les *Liburniens*, les Sicules ou *Siculiotæ*, et les *Henetes* ou *Vénètes*. Les Sicules peuplèrent l'Umbrie, la Sabine, le Latium, et tout le pays habité par les peuples connus sous le nom d'*Opici*. Ce nom, ainsi que celui de *Siculi*, étaient deux dénominations générales, qui furent abolies par l'effet des diverses ligues que ces peuples formèrent entr'eux; et à ces noms succédèrent ceux de Sabins, de Latins, de Samnites, d'Enotriens et d'Italiens. Hérodote déclare d'origine Illyrique les Vénètes, qui habitaient près d'Adria, et avaient pour capitale *Patavium* ou Padoue. L'antique province appelée *Venezia* comprend maintenant le Frioul, le Vicentin, et toute la partie méridionale de l'état de Venise qui borde le fond du golfe. Les Ibériens ou Espagnols, qui s'étendaient sur toute la côte de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, pénétrèrent en Italie environ 1500 ans avant l'ère chrétienne, et s'établirent dans l'ancienne Ligurie; puis continuant à s'avancer le long des rivages de la mer, ils allèrent peupler le Latium, la Campanie et autres provinces.

Les Sicaniens qui habitaient les bords du *Sicanus*, appelé ensuite *Sicoris*, et à présent Segro, pénétrèrent dans la Sicile, qui prit d'eux le nom de Sicanie. Nous nous dispenserons de parler ici des colonies Celtiques, et de celles des Grecs ou Pelasges, attendu qu'il a été fait mention des dernières dans le costume des Grecs, et que l'histoire des premières trouvera sa place dans celui des Gaulois.

Sabins Il convient néanmoins de dire quelque chose des anciens peuples de l'Italie, qui furent le sujet des premiers triomphes des Romains, tels que les Sabins, les Samnites, les Umbres, les Volsques, les Fidiciniens, les Peligniens, les Marses, les Picentins, les Vestins, les Eques, les Marrucins et les Hernices. Nous voyons que, dès les commencemens de l'histoire Romaine, il est fait mention des Sabins. Tite-Live refutant l'opinion de ceux qui font Numa disciple de Pithagore, croit que ce législateur avait une âme naturellement portée à la vertu, et qu'il avait été élevé dans les principes de cette discipline triste et sévère, particulière aux Sabins, et la plus rigide qu'il y eut jamais. D'ailleurs, avant même le règne de Numa, les Sabins et les Romains avaient formé de deux villes une seule: la souveraineté y fut donnée à Rome; mais pour accorder aussi quelque chose aux Sabins on appela les Romains *Quirites*, du nom de Cure, ou Quire. Des Sabins descendirent les Samnites, qui furent *Samnites.* aussi appelés *Sabelli*, et que Tite-Live qualifie de peuple puissant, belliqueux, et passionné pour la guerre, mais appliqué à l'agriculture: car c'était, selon Varron, faire à un homme le plus grand des éloges, que de lui donner le titre de laboureur. Les Romains opérèrent une révolution dans les opinions, après qu'ils eurent transporté à Rome les trésors de l'Asie et de l'Afrique; ils négligèrent les produits de l'agriculture, lorsqu'ils eurent trouvé plus facile de ravager l'univers. Les Samnites, dit Montesquieu, avaient une coutume, qui, dans une petite république, devait produire des effets merveilleux. On fesait rassembler tous les jeunes gens, pour être soumis à un examen: celui qui était jugé le meilleur épousait la fille qu'il trouvait le plus de son goût; le second en mérite fesait le même choix, et ainsi de suite. Il était beau de ne voir apprécier dans les jeunes gens, que les bonnes qualités et les services rendus à la patrie. Le plus riche en biens de cette sorte, avait le droit de se choisir une épouse dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses même, tout pour ainsi dire,

était le prix de la vertu. Il serait difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins onéreuse pour un petit état, et d'une plus grande influence sur les deux sexes (1). Les Samnites, et avec eux les Romains, adoptèrent plusieurs des institutions de Licurgue, à la faveur desquelles ces derniers remportèrent vingt-quatre triomphes.

Autres peuples descendans des Sabins.

Le nom de Samnites eut quelquefois un sens général, et applicable à plusieurs peuples, qui, quoique distincts les uns des autres par des noms particuliers, tiraient néanmoins tous leur origine des Sabins. Tels sont les Picentins, qui habitaient le pays appelé *Picenum*; les Vestins, qui occupaient la partie que nous appelons l'Abruzze-Ultérieure; les Marrucins, qui avaient habité le territoire de Chiéti; le Ferentins établis sur les bords des rivières Sangro, Trigno et Tiferro; les Péligniens domiciliés entre Pescara et le Sangro; enfin les Hirniniens et les Marses, dont le pays porte encore le nom de *Duché des Marses*. Ce peuple se vantait, à l'égal des Psyles, d'empêcher l'effet du poison par des parol s magiques : ce qui a fait dire à Ovide, que les herbes de Médée, ni les sons enchanteurs des Marses ne peuvent rendre une passion durable :

Non facient, ut vivat amor Médcides herbae
Mistaque cum magicis naenia Marsa sonis (2).

Les Volsques habitaient une partie du Latium, et formaient une nation guerrière et indépendante, qui résista aux Romains avec une valeur incroyable, et n'en put être subjuguée ou détruite qu'au bout de deux cents ans.

Prodigieuse population de l'ancienne Italie.

On est étonné de la population nombreuse de ces divers peuples dans un espace aussi étroit que celui qu'ils occupaient. A l'approche des Gaulois, les Sabins et les Toscans mirent sous les armes soixante-dix mille hommes d'infanterie, et quatre mille de cavalerie; les Umbres et autres peuples habitant la même contrée vingt mille; les Romains vingt mille d'infanterie et quinze cent de cavalerie; les Latins trente-deux mille de l'une et de l'autre; les Samnites, quoiqu'à peine sortis alors d'une guerre désastreuse qu'ils avaient soutenue contre les Romains, où ils ne perdirent pas moins

(1) Esprit. des Loix. Liv. VII. chap. XVI.
(2) Art. Amand. Liv. II. v. 101.

de cent mille hommes dans plusieurs batailles, ne laissèrent pas d'envoyer sous le commandement de ces derniers soixante-dix mille fantassins, et sept mille cavaliers; les Iapiges et les Messapiens fournirent cinquante mille des premiers et sept mille des seconds; les Lucaniens trente mille fantassins et trois mille chevaux; enfin les Marses, les Marrucins, les Ferentins et les Vestins réunis, vingt-quatre mille des uns et des autres: d'où il résulte que, dans une seule partie de l'Italie, qui ne comprend que les états du Pape et la moitié du royaume da Naples, il se fit alors une levée de plus de sept cent mille hommes, c'est-à-dire d'un nombre de troupes plus considérable, que n'en pourraient armer aujourd'hui deux des plus puissantes monarchies de l'Europe. Tite-Live, dans plusieurs endroits de sa troisième Décade, rapporte qu'après chacune des défaites de la Trebia, du Trasimène et de Cannes, les Romains remirent sur pied, tantôt dix-huit, et tantôt vingt légions et plus: ce qui fesait cent et plus de mille hommes, levés dans une très-petite portion de l'Italie, et non compris les troupes auxiliaires, qui, comme on le sait, ne fesaient point partie des légions. Dans le même tems on fait mention de trente-cinq mille Campaniens, de seize mille Locriens, de presqu'autant de Lucaniens, de Brutiens et de Salentins, qui fesaient des expéditions les uns contre les autres, indépendamment des Romains, dont ils avaient secoué le joug, ou qui les avaient abandonnés (1).

Alpes. L'Italie est entourée, comme on le sait, de la mer et des Alpes, et divisée par l'Apennin. Les Alpes sont une longue chaîne de montagnes, qui commence à l'embouchure du Var dans le comté de Nice, et va finir, après une infinité de sinuosités, près de la rivière Arsia ou Arsa en Istrie sur la mer Adriatique. Cette chaîne sépare l'Italie de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, et prend divers noms selon ses différentes positions. Ainsi on appelle Alpes *Maritimes* la chaîne, qui, partant des bords de la méditerranée au couchant d'Oneille, s'étend jusqu'au mont Viso, appelé par les anciens *Vesulus*, au pied duquel le Po prend sa source; *Cotiennes* celle qui arrive jusqu'au mont Cenis; Grecques (dénomination qui tire son origine du passage d'Hercule) celle qui s'étend jusqu'au S. Bernard; *Pennines* celle par où passa Annibal, et qui aboutit au S. Gothard; *Rhétiennes* ou *Trentines*, celle qui se ter-

(1) Voyez Rivoluzioni d'Italia di Carlo Denina liv. I. chap. 3.

mine aux sources de la Drave et de la Piave; *Carniques* ou *Noriques* celle qui, de ce point, s'étend jusqu'à la source du Natison; et enfin *Juliennes*, la chaîne qui s'avance en Istrie jusqu'à la source de l'Arsia. Plusieurs sommets de cette grande chaîne sont d'une hauteur considérable. Selon la Condamine, le mont Cenis est élevé de 1,490 toises au dessus du niveau de la mer, et le mont Blanc dans le pays de Fossigni en Savoie de près de 2.400: c'est par conséquent une des plus hautes montagnes de l'univers (1).

Apennin. L'Apennin, dit Guthrie, tient le second rang parmi les montagnes d'Italie. Cette chaîne se détache des Alpes maritimes, et s'avance en formant une espèce de dos le long de la rivière de Gênes; ensuite elle traverse dans toute sa longueur l'Italie, qu'elle divise en deux parties presqu'égales, et va se terminer aux deux pointes qui forment l'extrémité du royaume de Naples, l'une au détroit qui le sépare de la Sicile, et l'autre dans la terre d'Otrante. L'aspect confus et irrégulier que présentent ces montagnes dans cette partie de l'Italie, offre une preuve évidente des grandes révolutions qu'y ont opérées les volcans, les inondations et les torrens: motif pour lequel il n'est pas facile d'en établir la minéralogie. L'intérieur de l'Italie est de pierre calcaire, ordinaire: la base des Alpes est composée de la même substance, et leur cime est schisteuse. En Toscane particulièrement, et dans le Génovésat, l'Apennin donne de très-beaux marbres. Cette chaîne, comme celle des Alpes, renferme des veines métalliques, ainsi que du talc, du granit de plusieurs sortes, des jaspes, des agates, des quartz, des chrysolites avec d'autres pierres dures, et une quantité de matières volcaniques.

Volcans. L'Italie offre plusieurs de ces gouffres enflammés, qui vomissent avec un horrible fracas des flammes, de la fumée, des pierres et des sables ardens. Le premier qui se présente est le Vésuve: *Vésuve.* montagne, dit Galanti, située à l'orient de notre cratère, dont il forme un des plus beaux et des plus terribles ornemens, et qui, détachée de l'Apennin, semble s'élever sur la mer à la vue de Naples. Cette montagne a la forme d'une pyramide, à laquelle Serao donne 552 cannes de hauteur perpendiculaire. On arrive par trois routes à sa cime qui est escarpée, et où se trouve la bouche du volcan, dont il est impossible de donner une description exacte, à cause des changemens fréquens qui s'y opèrent. De

(1) Voyez la Géologie di Breislack.

nouveaux gouffres s'y ouvrent et s'y ferment tour à tour, et l'on voit s'y élever tout-à-coup des éminences, qui disparaissent quelquefois avec la même rapidité. Il en est qui prétendent que les anciens ne regardaient point le Vésuve comme un volcan jusqu'à l'an 79 de notre ère, où il fit une éruption qui couvrit tous les lieux d'alentour de feu et de cendres, dans laquelle Herculanum et Pompeia furent englouties, et dont les convulsions, au rapport de Tite-Live, firent changer de face aux rivages voisins. Mais nous apprenons de Strabon, de Lucrèce et autres anciens écrivains, que cette montagne offrait des traces d'éruptions antérieures (1). Quelques modernes ont prétendu que le Vésuve communiquait avec la Solfatara de Pozzuoli: ce que Breislack nie formellement (2). Il ne sort de la Solfatara que des vapeurs sulphureuses appelées *fumerelle*, qui sont composées de gaz hydrogène sulphureux et de gaz azote: son cratère ou bassin est un endroit des plus délicieux; il a la forme elliptique, et près de quatre cents trois de longueur du sud-est au sud-ouest, sur une largeur de trois cent. Lorsque la lave du volcan regorge du cratère et se répand dans les campagnes, elle ressemble au verre en fusion, et il s'en élève une épaisse fumée; elle conserve sa chaleur pendant long-tems, se durcit en se refrodissant, et fournit les matériaux dont on se sert pour paver les rues de la capitale et des pays voisins: c'est de cette même matière qu'étaient aussi pavées les rues de Pompeia et d'Herculanum. Il y a une autre lave plus molle, à laquelle les naturalistes ont donné le nom de *tuf*. Les îles de Lipari renferment aussi plusieurs volcans, dont le plus considérable est celui de Lipari, qui lance des pierres.

Solfatara.

Lacs, golfes rivieres.

C'est dans cette partie de l'ancienne Italie que se trouvent les lacs, de Perugia, connu sous le nom de Trasimène; de Bolsena, avec un autre qui est au nord de Rieti; ainsi que ceux de Castel Gandolfo, de Nemi, de Bracciano et de Celano. Les côtes sont entrecoupées de plusieurs golfes, dont les plus remarquables sont celui de Naples qui renferme plusieurs îles, et particulièrement le golfe Adriatique, qui a pris son nom d'une ancienne ville appelée Adria. Parmi les fleuves on doit encore distinguer, outre le Tibre, dont il a déjà été parlé, le Rubicon qui se jette dans la Méditerranée à sept milles au nord de Rimini; le Garigliano appelé *Liris*

(1) Des embrasements du mont Vésuve. Hist. de l'Academ. Tom. V.
(2) Voyages Lithologiques de la Campanie.

par les anciens, et le Vulturne qui n'est pas navigable. Mais que sont ces fleuves en comparaison du Po (*Padus* ou *Eridanus*), qui a été nommé à juste titre par les anciens le *grand roi des fleuves*?

L'Italie est peuplée d'animaux domestiques, et produit en abondance toutes les espèces d'arbres, de plantes et de fleurs qui croissent dans les climats les plus heureux. L'agriculture y fut connue dès les tems les plus reculés. La beauté de son climat et les richesses de son sol en ont fait de tous tems l'objet de la cupidité des puissances étrangères, et depuis plusieurs siècles le sujet de guerres sanglantes. Il ne parait pas, dit Denina, qu'elle ait rien perdu de ces avantages; on aurait plutôt raison de croire qu'ils se soient accrus, et que le climat surtout y soit devenu encore plus doux, depuis qu'on a abattu les grandes forêts qui y existaient anciennement, ainsi que dans les parties limitrophes des Gaules et de l'Allemagne, et qui contribuaient par conséquent à y rendre l'air plus froid, et les terres moins fertiles. Le pire qui pourrait être arrivé à l'Italie regarderait peut-être quelques provinces du royaume de Naples, où les éruptions du Vésuve ayant plusieurs fois couvert de cendres les contrées voisines, ont pu altérer leur fécondité primitive. Et en effet nous ignorons si le territoire de Capoue et de Naples répond maintenant à cette heureuse Campanie si vantée par les anciens. *Productions.* *Climat.*

L'Italie est entourée de plusieurs îles, célèbres par les révolutions politiques qu'elles ont éprouvées. Nous ne parlerons point ici de l'île d'Elbe, dont nous avons donné la description à l'article de la Toscane, mais avant tout nous traiterons de Malte, de Gozo et de Comino, ensuite de la Sardaigne, de la Corse, des îles situées dans le Golfe de Naples, et de celles de Lipari. Il a paru dernièrement un ouvrage intitulé, *Malta antica illustrata co' monumenti e coll' istoria del Prelato Onorato Bres*, qui a répandu beaucoup de lumières sur l'histoire de cette île, et dans lequel on voit que ce ne fut point un pays inculte comme le prétendent quelques-uns, qui fixent le commencement de sa splendeur à l'époque où elle fut donnée à l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Malte, appelée *Melite* par les Grecs, et *Melita* par les Romains, ne porta jamais le nom d'*Iperie*, ni ne fut point habitée par les Phéaciens, ainsi que plusieurs écrivains anciens et modernes, et Guthrie lui-même l'ont avancé. Sa position entre l'Europe et l'Afrique, et en face de l'Asie, la bonté de ses ports, et le concours d'une foule de circonstances favorables au commerce maritime, qui était bien plus actif dans *Italie.* *Malte.*

la Méditerranée que partout ailleurs avant l'invention de la boussole et la découverte du nouvel hémisphère, engagèrent de bonne heure les Phéniciens à y envoyer une colonie, qui s'établit peut-être d'abord à l'endroit où se trouve maintenant la ville de la Vallette. Les Phéniciens bâtirent près le port de Marsa Sirocco un temple à Hercule et autres édifices en pierres d'une grandeur prodigieuse, qu'on y voyait encore du tems d'Abela, qui crut que c'étaient des ouvrages des Géans (1). On aperçoit également quelques traces des Phéniciens dans d'autres lieux, tels que le *Grand Village*, les villages de Siggevi, Gudia et Zuorico, la Grotte de la *Bénédiction*, et la colline de Begemna. Les Grecs, moins adonnés au commerce que les Phéniciens, leur laissèrent les côtes de cette île, et allèrent s'établir dans l'intérieur, où ils bâtirent Mélite. On voit encore à Zuorico ou Zorrico des restes d'édifices de construction Grecque. Malte passa des Grecs aux Carthaginois, ensuite aux Romains, aux Sarrasins, et aux Chevaliers de S.t Jéan de Jérusalem; elle est maintenant sous la domination Anglaise. La crainte d'invasions de la part des Corsaires, et surtout des Africains, fut cause que dans des tems postérieurs il n'y avait d'habité que la moitié de l'île, appelée par Abela l'Orientale, et que la partie Occidentale était déserte. La Valette en est encore la capitale: cette ville est située sur une éminence, qui s'avance en mer comme une péninsule, à l'extrémité de laquelle est le château S.t Elme. Le climat en est chaud, surtout lorsque les vents d'entre le midi et l'est y dominent. Quant à ses productions, quelques-uns la dépeignent comme un rocher tout-à-fait nu, où l'on est obligé d'apporter des terres de la Sicile, quand on veut y faire un jardin. Au contraire, l'auteur des Recherches historiques et politiques sur Malte, prétend que cette île est très-fertile. En voyant, dit-il, les rochers élevés dont la côte méridionale de Malte est hérissée, et les roches qui dominent dans plusieurs parties de l'île, où l'on ne rencontre point de grands arbres, tous les voyageurs l'ont désignée comme un rocher stérile; pour moi je ne trouve dans aucun ancien auteur qu'on lui ait jamais donné le nom de rocher, ni l'épithète de stérile. Ovide dit au contraire, en parlant de cette île:

Fertilis est Melita, sterili vicina Cosyrae.

(1) Voyez l'article de M.r le Chevalier Bossi sur l'ouvrage de Brés, inséré dans la Bibliothéque Italienne.

Les terres n'y sont jamais en repos, elles sont ensemencées tous les ans, et donnent d'abondantes récoltes.

Près de Malte on trouve Gozo et Comino, qu'on croit n'avoir formé avec la première qu'une seule île, qui aura été divisée par un tremblement de terre, ou quelqu'autre accident. Cette opinion offre plus de vraisemblance que celle de quelques autres écrivains, qui prétendent que ces trois îles fesaient anciennement partie de la Sicile, ou même du continent. Gozo fut appelée *Gaulos* par les Grecs et les Romains, quoiqu'on la trouve quelquefois désignée par les écrivains sous les noms de *Gaurum*, *Gauros*, et *Caulum*. Les Sarrasins lui donnèrent celui de *Gaudesch*, et on l'appela *Gaudesium* dans un Latin barbare. Mais elle ne porta jamais le nom de *Cosyra*, comme quelques-uns, et entr'autres Malte-Brun, l'on supposé; car *Cosyra* est l'île *Pantelaria* ou *Panteleria*, qui est à moitié chemin entre la Sicile et Tunis. Gozo a dans sa partie centrale une ville, dont les Phéniciens ou les Grecs ont été les fondateurs, qui fut ensuite ruinée, puis rebâtie en forme de forteresse, et à laquelle on donna le nom de Gozo: on y trouve aussi un bourg appelé Rabatto. Entre Malte et Gozo il y a une petite île, qui a environ cinq milles de tour, appelée anciennement *Lampas*, et maintenant Comino, à cause de l'abondance du *Cuminum* ou *Cyminum* de Linnée qui y croît.

Gozo.

Comino.

L'île de Sardaigne est située au milieu de la Méditerranée, entre le 39.e et le 41.e degrés de latitude septentrionale; elle a selon les géographes les plus exacts 700 milles de tour. Une ligne tirée du cap Cagliari au cap Sassari la divise naturellement en deux parties. La principale ville de la province du cap de Sassari est Sassari, qui est dans une plaine. Cette ville est entourée de murs, et défendue par un château d'architecture Gothique: on trouve dans ses environs des sites charmans, et quelques fontaines magnifiques, entr'autres celle de Rosello, qui est une des plus belles de l'île. La province du cap de Cagliari a une ville du même nom, qui est la capitale de toute la Sardaigne, et se trouve sur un golfe dont le nom est aussi le même. Cette ville est très-ancienne, et Pausanias croit qu'elle fut fondée par les Carthaginois; elle a un beau port, une université, un théâtre, un collège et une manufacture de sabres. La Sardaigne a deux rivières principales l'une qui porte les noms de *Benetutti*, de *Sedilo* et d'*Oristano*, villes dont elle baigne les murs; et l'autre qui s'appelle la rivière d'*Or*.

Sardaigne.

Mines. Cette île renferme plusieurs mines de fer, de plomb et d'argent. Ses montagnes, qui semblent se diriger du midi au nord, abondent en porphyre, en marbre et en albâtre : le granit se trouve principalement sur celles de Gallura. Le climat de la Sardaigne passe généralement pour être mal sain, à cause du grand nombre d'étangs et de marais qu'elle renferme ; son sol est néanmoins fertile en productions de toutes sortes. Il y croît une herbe appelée *sardonia* (*herba scelerata* , ou *apium risus* , *sardonia* , *seu herba sardoa*), qui a la propriété de retirer les nerfs et les muscles, et d'occasionner un rire forcé, qu'on a appelé pour cette raison *rire sardonique*. Parmi ses animaux on distingue le cheval sauvage, qui est très-petit, bien fait, et léger à la course ; le mouflon que Buffon regarde comme le tigre de ces montagnes, lequel habite les lieux les plus déserts, et qui est, selon lui, la tige des moutons ; et un lézard qui a les jambes si courtes, qu'on le prendrait pour un serpent : c'est le *seps*, lequel diffère de la *lacerta seps* de Linnée. La population de la Sardaigne, d'après le recensement de 1780 montait à 451,297 habitans, et d'après celui de 1788 à 456,990.

Productions.

Animaux.

Corse. Au nord de la Sardaigne est l'île de Corse, qui n'est séparée de la précédente que par le petit détroit de Bonifacio. Ses principales villes sont Ajaccio et Bastia. Cette dernière, appelée *Mantinum* par les anciens, est la plus grande de l'île ; mais la première est plus belle et plus peuplée. Le meilleur port de la Corse est l'Ile Rouge, lequel est défendu par une autre petite île qui le met à l'abri des vents d'ouest. Le climat est sain et tempéré : l'air y est rafraîchi l'été par des brises, et l'hiver il n'y fait pas bien froid, excepté dans les montagnes. Cette île renferme des mines de plomb, de cuivre, de fer, d'argent, de sel, d'alun et de nître. Mais sa plus riche production est l'huile, dont les Français ont retiré jusqu'à deux millions et demi de francs dans une seule année. On donne encore à l'Italie les petites îles d'Ischia, Procida, Ponza, qui sont dans le golfe de Naples. Il a été fait mention, à l'article des colonies Grecques, des îles de Lipari comme tenant à la Sicile et à la Grande-Grèce.

GOUVERNEMENT ET LOIS.

Gouvernement des Rois.

Rome eut un Roi dès ses commencemens, sans qu'on puisse cependant regarder comme absolument monarchique le gouvernement primitif qui y fut établi par Romulus : ce gouvernement était mixte, et n'avait de royal que le titre, comme le prouvent Macchiavel, Vico et Montesquieu. Le gouvernement des Rois de Rome, dit ce dernier, avait quelque ressemblance avec celui des tems héroïques de la Grèce, et tomba comme les autres par son vice général, quoique fort bon dans son espèce particulière. Pour donner une idée plus exacte de ce gouvernement, nous l'envisagerons d'abord sous les cinq premiers Rois, puis sous Servius Tullius, et enfin sous Tarquin. La couronne était élective; et sous les cinq premiers Rois, le Sénat eut la plus grande part à l'élection. Après la mort du Roi, le Sénat examinait s'il convenait de conserver la forme du gouvernement établi. Dans le cas affirmatif, il désignait un de ses membres pour le choix du nouveau Roi : ce choix devait être approuvé par le Sénat, confirmé par le peuple, et garanti par les Augures: une de ces conditions manquant, il fallait procéder à une nouvelle élection. La forme du gouvernement était en même tems monarchique, aristocratique et populaire; et telle y fut l'harmonie des différens pouvoirs, qu'on n'y vit jamais de dissensions, ni même de rivalités sous les premiers règnes. Le Roi réunissait en lui le commandement des armées, les fonctions du sacerdote, et le pouvoir judiciaire; il convoquait le sénat, assemblait le peuple, auquel il communiquait certaines affaires, et délibérait sur d'autres avec le premier corps. Le peuple avait le droit d'élire les magistrats, de sanctionner de nouvelles lois, et, lorsque le Monarque le permettait, de déclarer la guerre, et de faire la paix. Il n'exerçait pas cependant le pouvoir judiciaire; et lorsque Tullus Hostilius traduisit Horace devant le peuple, ce fut pour des motifs particuliers qu'on trouve rapportés dans Denis d'Halicarnasse. La constitution changea sous Servius Tullius: le sénat n'eut aucune part à son élection; il se fit proclamer par le peuple, ne se réserva dans l'exercice du pouvoir judiciaire que le jugement des affaires criminelles, référa directement au peuple de toutes les affaires, et le déchargea de tout impôt, dont il fit supporter tout le poids aux Patriciens. De cette manière, l'autorité du peuple s'accrut à mesure

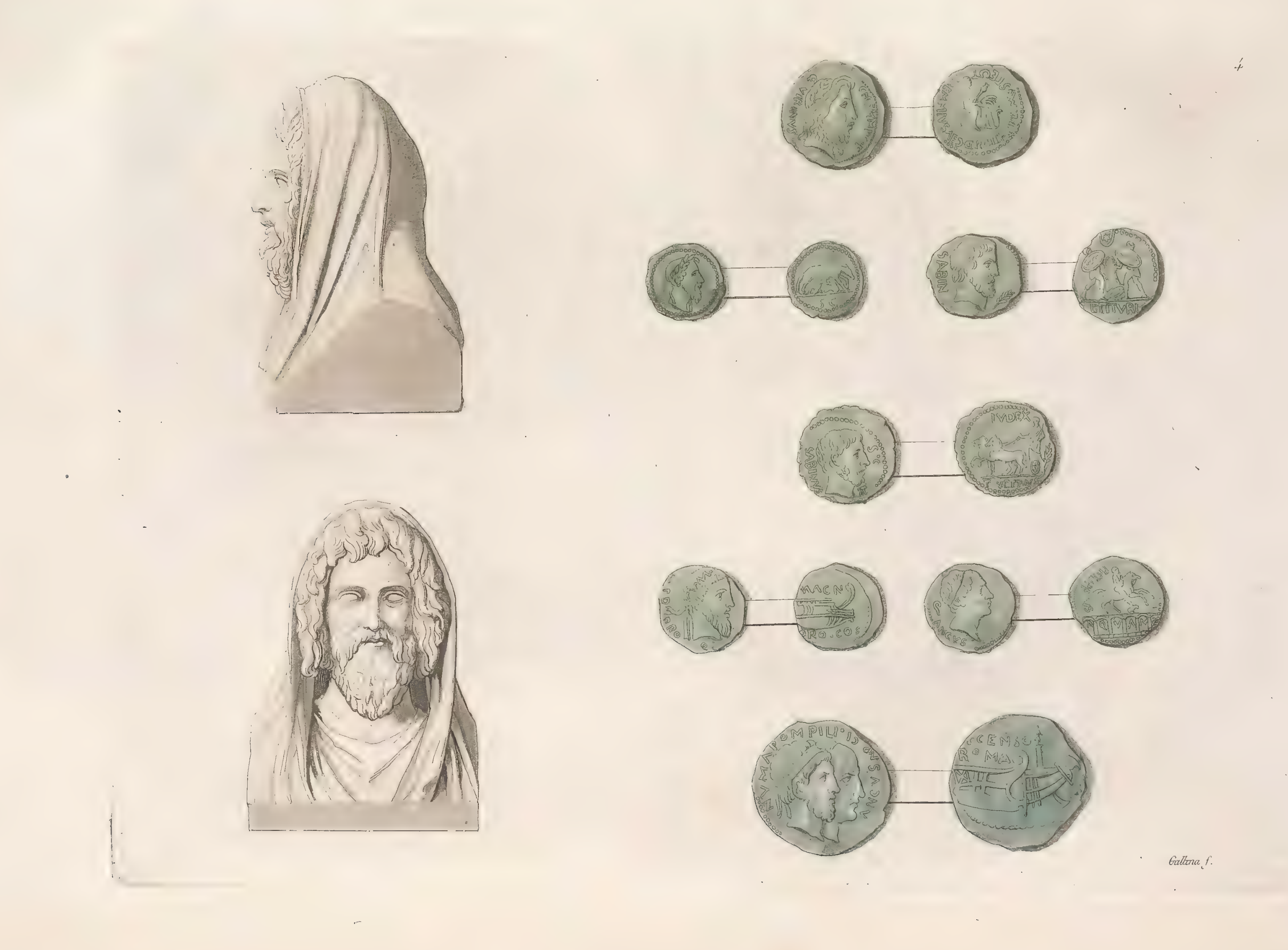
que s'affaiblit celle du sénat et du Roi. Tarquin ne se fit élire par le sénat ni par le peuple; il regarda Servius Tullius comme un usurpateur, et prit la couronne comme lui étant dévolue par droit d'hérédité. Il extermina la plupart des sénateurs, ne consulta point ceux qui restaient, et ne les appela pas même pour assister à ses jugemens. Cet accroissement de pouvoir le rendit plus odieux : il usurpa les droits du peuple, et fit des lois sans lui et même contre lui. Il aurait concentré les trois pouvoirs dans ses mains; mais le peuple se rappela un instant qu'il était législateur, et Tarquin cessa de l'être (1).

Habillement des Rois.

Quelques médailles, où sont représentés les anciens Rois de Rome, peuvent encore nous fournir des notions intéressantes sur le costume de ces Princes. C. Memmius, qui avait l'inspection sur la fabrication des monnaies vers le siècle d'Auguste, fit graver sur un *denier* la tête de Romulus, et au bas le nom de Quirinus, pour que le peuple pût la reconnaître. Ce fondateur de Rome y est représenté la tête ceinte d'une couronne de laurier; sa barbe qui tombe en boucles parallèles, et sa longue chevelure, ajoutent encore à la majesté de sa physionomie (2). Le revers présente l'image de Cérès assise, sous laquelle on présume que Memmius ait voulu faire allusion à quelqu'action honorable de ses ancêtres. Cette tête fut encore gravée sur une autre médaille en bronze; et la louve qu'on voit à son revers, rappelle également les aventures merveilleuses qu'on raconte de ce premier Roi de Rome.

L'effigie de Numa Pompilius nous est parvenue sur un hermès antique de marbre, qui existe dans la maison de plaisance Albani à Rome. Ce Roi, protecteur de la religion, a la tête couverte d'un voile, selon le rite Troyen qui s'observait à Rome dans les cérémonies du culte dès la plus haute antiquité. Plutarque nous représente Numa avec un voile lors de son couronnement (3). Il existe une médaille, où l'on voit aussi une tête d'Ancus Martius à côté de celle de Numa. Son revers représente un port, qui est sans doute celui d'Ostie, qu'Ancus fit creuser. On voit sur une autre médaille le même Roi, avec la tête un peu renversée en arrière, et une physionomie qui annonce la paix et le contentement : ce qui a fait supposer à Visconti, que Virgile avait voulu peindre ce Monarque

(1) Montesquieu, Esprit. des Loix. Liv. XI. chap. XII.
(2) Visconti, Icon. Rom. part. I. chap. 1.
(3) Visconti, Icon. Rom. part. I. chap. 1.



Gallina f.

dans le VI.e livre de l'Enéide, d'après les images qu'il en avait vues :

Vois Ancus, que déjà l'ambition dévore,
Flattant tous ces Romains qui ne sont pas encore.
(Trad. de Delille).

Le revers de cette médaille offre une suite d'arcades, qui supportaient l'acqueduc Marcianus. Voy. la planche 4.

Après la mort de Romulus, il se forma dans le sénat plusieurs partis; et dans la crainte d'exposer ainsi l'état sans gouvernement, et l'armée sans commandant, aux attaques de quelque puissance étrangère, on convint d'élire un chef; mais aucun des compétiteurs ne voulait céder aux autres. Les sénateurs, qui étaient au nombre de cent, voyant la nécessité de se rallier, se partagèrent en dix centuries, et mirent un d'entr'eux à la tête de chacune d'elles. Ces dix sénateurs réunissaient en eux l'autorité suprême, et il y en avait un qui jouissait des prérogatives du Prince, et marchait précédé de licteurs. L'exercice de leurs fonctions était borné à cinq jours, et se renouvellait successivement dans tout le corps. Le trône fut ainsi vacant pendant un an, qu'on appela interrègne (1). Ce Roi temporaire jouissait, comme nous venons de le dire, de toutes les attributions de l'autorité royale, et en prenait les marques distinctives, une desquelles était de se faire escorter par des licteurs. *Interrègne.*

On voit donc que, dès les tems de Romulus, il y avait de ces licteurs (2) ou espèce d'huissiers, qui marchaient devant les Rois, les Consuls, les Dictateurs, les Empereurs et les préteurs, soit pour écarter la foule devant ces magistrats, soit pour exécuter leurs ordres. Quoiqu'on trouve dans certains monumens les licteurs vêtus à la manière des soldats, il n'en résulte pas moins de plusieurs autres, et surtout des deux figures de licteurs que nous avons prises de la colonne Antonine, que ces individus étaient habillés tout différemment que les hommes de guerre. Lorsqu'ils avaient quelqu'exécution à faire, ils se mettaient presque nus, et déliaient leur faisceau de verges, au milieu duquel était une hâche: emblême du droit de vie et de mort qu'avait sur les citoyens le magistrat qu'ils accompagnaient. Les faisceaux des Rois avaient au milieu une espèce de hallebarde, au lieu d'une hâche; ceux des consuls étaient surmon- *Licteurs.*

(1) T. Live, liv. I. chap. XVII.
(2) Lictor. a ligando. Thes. Antiq. Rom. Vol I. pag. 174.

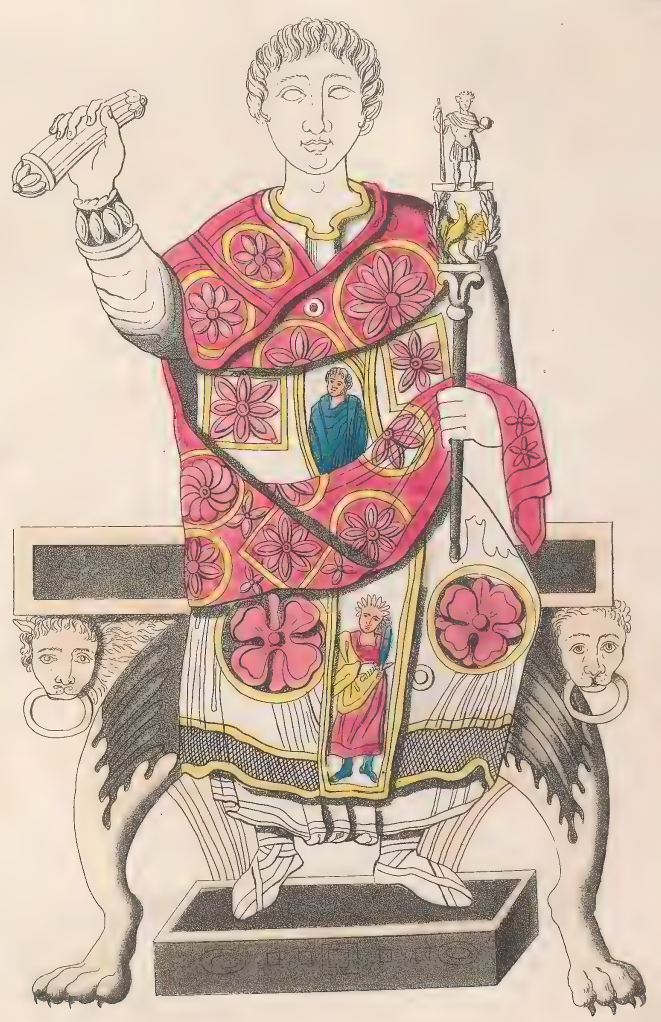
tés d'une pointe d'acier; et le consul victorieux les avait entourés de feuilles de laurier. Les licteurs étaient vêtus, à la vérité, d'une tunique blanche semblable à celle des militaires, et qui ne leur arrivait pas jusqu'au genou; mais ils portaient par dessus une chlamyde brune, qui s'agraffait sur l'épaule droite. Leur chaussure était aussi celle des gens de guerre, appelée *caliga*, qui avait une semelle épaisse, et s'attachait autour du pied avec des courroies. Les faisceaux étaient composés de verges de bouleau serrées ensemble avec des courroies, dont les licteurs se servaient pour lier les pieds et les mains de ceux qu'ils devaient battre de ces verges, lesquelles, pour cette raison, ne pouvaient pas avoir moins de trois coudées de longueur, ni plus d'un doigt de grosseur (1). Plutarque nous explique le motif pour lequel les faisceaux étaient liés avec des courroies: c'était pour que le magistrat eût le tems de rentrer en lui-même, et de faire grâce de la vie au coupable, avant que les licteurs, occupés à délier leur faisceau, fussent prêts à exécuter ses ordres. Les licteurs ne pouvaient pas être considérés comme des bourreaux; car ils ne mettaient pas à mort tous les condamnés: leur ministère se bornait à trancher la tête, ou à frapper de verges le citoyen Romain, qui était déclaré coupable d'avoir excité une sédition. Il n'y avait qu'un consul, qui eût le droit d'avoir les faisceaux avec la hâche: ceux de l'autre consul, des Flamines et des Vestales, étaient simplement composés de verges. Les licteurs devaient baisser leurs faisceaux devant les assemblées du peuple, ou en présence d'un magistrat supérieur. Le magistrat qui, en passant dans une ville, voulait donner à ses habitans une preuve de son estime et de son affection, fesait ôter les hâches des faisceaux de ses licteurs. Ces licteurs étaient au nombre de douze, et marchaient en file l'un après l'autre: le premier portait, outre son faisceau, une baguette pour écarter la foule. Nul ne pouvait marcher entre le magistrat et les licteurs, excepté le fils de ce magistrat; encore fallait-il qu'il fût enfant. Je suis porté à croire, dit Tite-Live, que les Romains avaient emprunté des Toscans leurs voisins, avec l'usage de la chaise curule et de la toge, celui des licteurs, ainsi que leur nombre, qui était le même en Etrurie, attendu que les populations qui y concouraient à la nomination du Roi étant au nombre de douze, chacune lui fournissait aussi un licteur. Voy. la planche 5.

(1) Sergent Marceau, Cost. des peup. anc. et mod. chap. 2.


Raineri inc

Tav.





Raineri fec.

Sénateurs.

Romulus créa conseillers, dit Plutarque, cent personnages des plus distingués; il leur donna le nom de Patriciens, et au corps entier celui de Sénat. Ce dernier mot signifiait donc véritablement une assemblée de vieillards. Quelques-uns prétendent que ces conseillers furent appelés patriciens, parce qu'ils étaient pères d'enfans légitimes; ou, selon d'autres, parce qu'ils pouvaient montrer leurs pères: ce que ne pouvaient point faire beaucoup de ceux qui étaient venus les premiers peupler la ville. Il en est qui croient que cette dénomination vient du mot *patrocinium*, dont on se sert encore pour désigner la protection qu'un supérieur accorde à son inférieur; et cela, parce que dans le nombre de ceux qui vinrent avec Evandre, il y avait un certain *Patronus*, qui prenait soin de tous les indigens, et dont le nom a été ensuite employé pour désigner les actions de ce genre. Mais il y aurait sans contredit plus de vraisemblance à dire, que Romulus donna à ces magistrats le nom de patriciens, sous le double point de vue d'engager les gens riches et puissans à avoir pour les faibles une sollicitude et une bonté paternelles, et en même tems d'apprendre à ceux-ci à ne pas craindre les grands, à ne point s'offusquer de leur rang, mais au contraire à les aimer, et à les regarder comme leurs pères. Et en effet, nous voyons que ces mêmes magistrats sont encore qualifiés aujourd'hui du titre de Princes par les étrangers, et de Pères Conscrits par les Romains eux-mêmes, aux yeux de qui il n'y en eut jamais de plus honorable, ni de moins susceptible d'exciter l'envie. Ainsi dans les commencemens ils furent appelés simplement pères; mais leur nombre s'étant considérablement augmenté depuis, on les nomma Pères Conscrits; et c'est de ce nom que se servit Romulus pour distinguer les membres du sénat des plébéiens (1).

Marques distinctives des sénateurs.

Les marques distinctives des sénateurs étaient le laticlave, les brodequins noirs qui recouvraient le pied et la moitié de la jambe, et un bâton d'ivoire appelé *scipio*. Du tems de Juvenal, l'usage s'était introduit de porter sur les brodequins une demi-lune d'argent, et non la lettre C, comme l'ont prétendu quelques-uns, pour indiquer le nombre primitif des sénateurs. Au pied de la statue d'un père conscrit, que nous avons représentée à la planche 6, on voit une petite boîte ronde destinée à recevoir les placets, les mémoires, les tablettes et autres objets relatifs aux fonctions de ce magistrat. Le code de Théodose défendit aux sénateurs

(1) Plutarque, vie de Romulus.

de porter dans Rome la chlamyde, ni aucun vêtement militaire; ils devaient être toujours en toge, excepté le matin, où il leur était permis de sortir avec le *colobium*, espèce de petite chemise sans manches, et la *penula* autre sorte de vêtement, dont nous parlerons, comme du premier, en son lieu. Les sénateurs qui avaient exercé des charges curules allaient au sénat dans un char, assis sur une chaise curule: les autres y allaient à pied, accompagnés de jeunes patriciens qui désiraient s'instruire, et de leurs cliens. Les sénateurs riches invitaient les uns et les autres à souper: les autres leur donnaient une certaine quantité de comestibles appelée *sportula*, du nom du panier d'osier dont on se servait pour porter les vivres à la maison. Les sénateurs étaient assis dans leurs assemblées, mais ils se levaient lorsqu'ils voulaient parler: les femmes ne pouvaient jamais assister à leurs séances, qui se tenaient ordinairement dans les temples de l'Honneur, d'Apollon, de la Concorde, et dans celui de Bellone, qui était hors des murs, lorsqu'il s'agissait de donner audience aux ambassadeurs qu'on ne voulait pas recevoir dans la ville. Celui qui convoquait le sénat immolait une victime en présence de l'assemblée, et ne manifestait jamais l'objet de cette convocation, qu'après avoir consulté les auspices.

La nécessité où nous sommes de parler à chaque instant de la toge, qui fit donner au peuple Romain l'épithète de *gente togata* (1), nous oblige à nous entretenir ici au long de cette sorte de vêtement, avant d'en venir à l'article des usages, où il devrait trouver naturellement sa place. Laissant à part les questions oiseuses, et les opinions qui ont divisé les érudits de tous les tems à ce sujet (2), nous nous bornerons à donner à nos lecteurs une idée exacte de la toge Romaine; et pour cela nous nous prévaudrons des recherches profondes de deux hommes célèbres qui en ont traité savamment, l'un dans son Musée Pio-Clémentin, et l'autre dans son histoire de la sculpture. La toge, dit le Chevalier Cicognara, avait la forme d'un demi-cercle, dont le diamètre avait environ trois fois la hauteur d'un homme, et qui, dans sa plus grande largeur, formait à-peu-près le tiers de cette hauteur. Ce vêtement fesait trois tours autour du corps, et formait plusieurs plis. C'est à tort que Ferrari, *de Re Vestiaria*, prétend qu'il était rond: Rubenius et Leus ont réfuté victorieusement son opi-

(1) *Gentemq. Togatam*, Virg. En. Liv. VI.

(2) V. Sergent-Marceau, chap. VII., où il se défend de la critique du Journal Italien.

nion. La manière de s'en envelopper variait suivant les différentes attitudes du corps, pour faire prendre aux plis l'idée d'un beau style, et donner de la grâce à toute la personne. L'art de se bien draper dans son habillement était si raffiné chez les anciens, que les plis de la toge, dont ils laissaient tomber les extrémités avec une apparente négligence, avaient leurs noms particuliers, *baltei*, *sinus*, *umbo* etc. Les Romains étaient dans l'usage de se couvrir la tête avec le dernier bord, non seulement pour se garantir du soleil ou de la pluie, mais plus souvent encore en signe de deuil et de tristesse, ou pour s'en voiler les yeux à la vue de quelque chose qui leur fesait horreur (1). Ils avaient le plus grand soin de ne pas déranger les plis de leur toge; c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de l'amertume avec laquelle l'orateur Hortensius se plaignit du dégât qui avait été fait à la sienne par quelqu'un qui l'avait heurté dans la rue. Nous avons représenté un Auguste en toge, d'après un monument du Musée Pio-Clémentin (2). La beauté de la draperie, dit Visconti, que présente la toge est d'autant plus remarquable, qu'elle est traitée dans le goût de ce style large et majestueux, qui est propre aux meilleures écoles de la Grèce, et qu'on trouve rarement dans les statues en toge (3). Voy. la planche 7. Nous ne pouvons mieux instruire nos lecteurs de la manière dont les Romains plaçaient sur eux la toge, qu'en rapportant le passage suivant, où Quintilien apprend à l'orateur à la ranger convenablement (4). « Quant à la toge, je voudrais, dit-il, qu'elle fût bien coupée et ronde, car autrement elle froncera de tous côtés. Elle doit tomber par devant jusqu'à mi-jambe, et par derrière il ne faut pas qu'elle arrive à la ceinture (5). Un grand pli au milieu fera un bon effet, pourvu

(1) Cicognara Storia della scultura, liv. I. chap. V.

(2) Tom. II. pl. 45.

(3) Winckelmann prétend, contre l'autorité des anciens et l'opinion des critiques modernes, que la forme de la toge n'était pas circulaire mais carrée, et s'appuye en cela d'un passage d'Athénée, où il est dit, que les Romains, fuyant devant Mithridate, jetaient leurs manteaux carrés. Mais cet auteur veut parler ici de la *Laena*, qui était un vêtement militaire carré, ou d'une espèce particulière de toge, qu'on appelait quelquefois *quadrum*. Il est fait mention, dans une comédie d'Afranius, d'une espèce de saie carrée, *sagos quadratos*.

(4) Instit. Orat. liv. XI. chap. 3.

(5) Ferrari, dans son livre *de Re Vestiaria*, confesse de ne pas en-

qu'il commence un peu au dessus de l'extrémité de la toge, ou au moins qu'il ne descende pas plus bas. L'autre pli (1) qui prend au dessous de l'épaule droite, et va à la gauche en traversant la poitrine en forme d'écharpe, ne doit pas être trop tiré, pour ne pas étrangler le corps, ni trop lâche pour ne pas tomber. La partie de la toge qui se porte sur le bras gauche, doit être au dessous de ce large pli, parce qu'elle aura ainsi plus de grâce, et se tiendra mieux à sa place. Il faut même retrousser un peu la tunique, pour qu'elle ne tombe pas sur le bras dans l'action; après cela on jettera un grand pli sur l'épaule gauche, et il ne sera pas mal d'en rejetter l'extrémité en arrière. Il ne faut pourtant pas tout-à-fait couvrir l'épaule ni toute la gorge: car alors la toge prendrait une disposition étroite, qui ferait perdre à l'homme la dignité que lui donne une poitrine large et bien ouverte. Le bras gauche doit avoir assez de liberté, pour pouvoir former en le levant une espèce d'équerre (2); et les deux bouts de la toge doivent être rejetés sur le même bras, de manière que leur position soit parfaitement la même. Voyez la planche 7.

Consuls. Aux Rois succédèrent les Consuls, qui eurent toutes les prérogatives et les marques distinctives de la royauté, excepté la couronne et le sceptre: motif pour lequel Cicéron désigne l'autorité consulaire sous le nom de *Regia potestas* (3). On ne voulut point, dit Tite-Live, que les deux Consuls eussent en même tems les fai-

tendre ce passage. Gedoyn, traducteur et interpréte renommé de Quintilien, est d'avis que le texte est altéré.

(1) Il entend la partie de la toge, qui traverse la poitrine d'une épaule à l'autre en forme d'écharpe. Ce pli forme ce que Quintilien appelle *Umbo* dans la description qu'il fait de la toge Romaine. Gedoyn.

(2) L'équerre est un instrument composé de deux régles jointes ensemble à angle droit. Il faut donc lever le bras de manière à ce qu'il fasse un angle droit comme l'équerre. Le traducteur Italien *delle Istituzioni Oratorie*.

Mais en voilà assez quant à la toge. Du reste nous avons cru inutile de rechercher, si l'usage de ce vêtement a pris son origine chez les Lydiens; si ceux-ci l'ont emprunté des Grecs; s'il a été introduit par un Roi d'Arcadie chez les habitans des bords de la mer Ionienne; ou enfin, si les Romains n'ont dû son invention qu'au besoin, à la commodité, au goût, ou au caprice de la mode. Voyez Encycl. art. *Toge*.

(3) Cic. *de Legibus* III.


Gallina f.

sceaux, pour que la terreur ne semblât pas être doublée. Brutus fut le premier à les prendre, mais en vertu de la concession que lui en fit son collègue; et s'il montra d'abord tant d'ardeur à conquérir la liberté, il ne mit pas moins de zèle ensuite à la conserver. Pour empêcher que le peuple, tout jaloux qu'il était du recouvrement récent de sa liberté, ne pût être séduit par les prières ou les libéralités du Monarque, Brutus le fit jurer avant tout, qu'il ne souffrirait jamais que personne régnât dans Rome. La planche ci-dessus présente encore le buste de ce Consul, pris de l'Iconographie Romaine de Visconti. Nul ne pouvait être promu au consulat avant l'âge de quarante-trois ans. L'élection à cette dignité était réservée au peuple, qui, dans les premiers tems de la république, ne pouvait y élever que des patriciens; mais après bien des dissensions suscitées par les tribuns, les plébéiens obtinrent aussi le droit d'y aspirer. C'étaient les consuls qui convoquaient le sénat et les assemblées du peuple, qui fesaient les levées de troupes, en nommaient les officiers, et qui traitaient avec les Rois étrangers ou leurs ministres. Leur titre était néanmoins un avis constant, qu'ils n'étaient pas les souverains, mais simplement les conseillers de la république. Ils étaient nommés dans les comices, qui se tenaient ordinairement au mois de juin; mais ce n'était qu'au premier janvier suivant qu'ils entraient en fonction. Ce jour là le peuple se rassemblait autour de leur demeure, et les accompagnait au Capitole: chacun des deux consuls sacrifiait un bœuf, puis adressait au peuple un discours de remerciment. Lorsqu'ils étaient obligés de quitter Rome pour aller à la guerre, ils fesaient des vœux à Jupiter Capitolin, et se revêtaient d'une cotte, qui était en écarlate, et dont les bords étaient garnis en pourpre. L'année de sa charge expirée, le consul prononçait un discours, dans lequel il jurait d'avoir rempli fidèlement ses devoirs; mais si le peuple était mécontent de lui, il lui défendait de faire ce serment. Les consuls passaient ensuite à la dignité du proconsulat, ou au gouvernement d'une province tirée au sort, qui leur fournissait les moyens de se compenser, à force d'exactions et de brigandages, des dépenses qu'ils avaient faites pour parvenir au consulat. Les Empereurs n'abolirent point cette dignité; mais ceux qui en étaient révêtus, n'étaient que de vains fantômes d'autorité; et toutes leurs attributions se réduisaient à donner une date à l'année, et une fête au peuple. Au lieu des cérémonies dont nous venons de parler, les nouveaux consuls distribuaient

Proconsuls.

de l'argent au peuple dans cette fête; et les dépenses énormes qu'elle entraînait, déterminaient souvent les premiers sénateurs à refuser un honneur frivole qui les ruinait. Enfin, la treizième année de son règne, Justinien abolit le consulat, qui ne fesait que perpétuer dans la nation le souvenir dangereux de son ancienne liberté. Et pourtant, elle ne laissait pas de conserver, dit Gibbon, l'idée de cette magistrature annuelle; elle attendait même avec impatience qu'elle fût rétablie, et applaudit à la condescendance des Princes suivans, qui en prirent le titre la première année de leur règne. Il se passa encore trois siècles après la mort de Justinien, jusqu'à ce que le gouvernement pût se permettre d'abolir par une loi cette antique dignité, que l'usage avait déjà fait supprimer. On sentit l'avantage qu'il y aurait à substituer une ère permanente, à la manière d'indiquer l'année par le nom d'un magistrat: les Grecs datèrent le commencement de la leur de la création du monde d'après la version des Septante; et les Latins, depuis le siècle de Charlemagne, comptèrent leurs années à dater de la naissance du Christ (1).

La loi qui fixait à 43 ans l'âge requis pour être promu au consulat, offre des exceptions sur lesquelles se fonde Machiavel pour prouver que, lorsque cette dignité passa dans le peuple, elle se donnait sans égard pour l'âge et la naissance, quoiqu'il fût établi en maxime de ne rechercher jamais que la vertu indépendamment de l'âge et de toute autre considération. C'est ce qui est en effet démontré par l'exemple de Valerius Corvinus, qui fut fait consul à vingt-trois ans, et prit de là motif de dire à ses soldats, que le consulat était le prix de la valeur, et non un privilège de la naissance (2).

Monument qui représente un consul de l'empire.

Les consuls portaient la prétexte dans le tems de la république; mais sous les Empereurs ils prirent la trabée et plusieurs autres décorations. Dans un des Dyptiques décrits par Gori dans son *Thesaurus Dypticorum* on voit Pompée Anastase, capitaine des gardes de l'Empereur, et consul ordinaire, assis sur la chaise cu-

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. 40. L'ère du monde à prévalu en orient depuis le VI.e Concile Général l'an 681. En occident l'ère Chrétienne fut d'abord adoptée dans le VI.e siècle; elle se propagea dans le VIII.e par l'autorité et les écrits du vénérable Beda; mais ce ne fut que dans le X.e siècle que l'usage en devint légal et commun. Voyez *L'art de vérifier les dates.* Dissert. Prélim.

(2) Discorsi sopra la prima Deca di T. Livio, liv. I. chap. 40.

rule. Il est vêtu d'une longue tunique, garnie de pourpre à ses extrémités, et d'une toge ou espèce de manteau orné de fleurons, de figures ou d'armoiries de famille, comme le prouve l'Encyclopédiste. Il a le corps ceint d'une large bande de pourpre, et dans la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle tenant l'image de l'Empereur au milieu de ses ailes qui sont déployées; et il porte dans la droite un morceau d'étoffe roulé, qu'il doit déployer au commencement des jeux du cirque. Voy. la planche 6.

Dictateur.

Les Romains créaient dans les cas urgens un magistrat suprême qu'ils appelaient Dictateur, parce qu'il est bien plus facile de trouver un homme sage et vertueux, que d'en trouver plusieurs. Ce peuple s'apperçut que, dans certaines circonstances, il faut des remèdes prompts et efficaces. La marche ordinaire du gouvernement dans les républiques, dit Machiavel, est lente, attendu que les membres qui le composent ne pouvant faire tout par eux-mêmes, et ayant souvent un besoin indispensable les uns des autres, il faut, pour rassembler ces forces diverses, un certain tems, pendant lequel l'état peut courir les plus grands dangers, lorsque la crise est pressante. C'était dans ces cas extraordinaires que les Romains se donnaient un dictateur, qui était élu par les consuls et le sénat, et approuvé par le peuple: cette élection confirmée, toutes les magistratures cessaient. Ce dictateur n'était élu que pour un tems et pour un objet déterminé. Il avait la faculté de pourvoir, comme bon lui semblait, au besoin pour lequel il avait été créé, d'agir en tout sans le secours d'aucun conseil, et de condamner les coupables sans appel; mais il ne pouvait rien faire au préjudice de l'état, comme ç'aurait été d'atténuer l'autorité du sénat ou du peuple, de rompre les ordres civils de la ville et d'en faire de nouveaux. Le premier dictateur fut T. Lartius, dont l'élection ayant eu lieu de nuit servit de règle pour toutes celles qui furent faites dans la suite. Ce magistrat lorsqu'il sortait était précédé de vingt-quatre licteurs; il était vêtu et armé comme les consuls, et il se nommait un lieutenant, qui s'appelait maître de la cavalerie. La dictature fut d'une grande utilité à la république jusqu'aux guerres civiles de Marius et de Sylla, et elle tendit toujours au but pour lequel elle avait été créée; mais Sylla, et après lui César, se firent nommer dictateurs pour commander seuls, et se rendre les tyrans de Rome. La dictature finit avec César; et depuis lui, Rome ne vit plus de magistrat précédé de vingt-quatre licteurs.

Préteurs.

Dans les premiers siècles de la république, les consuls étaient aussi appelés Préteurs; mais on créa dans la suite un magistrat, qui portait ce nom seul, et fesait les fonctions des consuls lorsqu'ils étaient absens; et comme eux il passait au gouvernement d'une province après la durée de sa charge. La population de Rome tant en citoyens qu'en étrangers s'étant prodigieusement accrue, on nomma deux préteurs appelés; l'un *Urbanus*, parce qu'il jugeait les causes entre les citoyens; et l'autre *Peregrinus*, parce qu'il prononçait sur toutes les questions qui s'élevaient entre les citoyens et les étrangers. L'accroissement continuel de cette population, et les progrès simultanés des passions et des vices, firent instituer un tribunal composé d'individus pris dans chacune des trente-cinq tribus, et qui fut nommé le tribunal des *Centumvirs*, quoique le nombre de ses membres fût de plus de cent, et ait été porté dans la suite jusqu'à cent quatre-vingt. Les préteurs étaient nommés par le peuple dans les Comices par centuries, et avaient presque toutes les marques distinctives des consuls, telles que la prétexte bordée de pourpre, la chaise curule et deux licteurs avec les faisceaux; mais ils prenaient une robe noire, lorsqu'ils avaient à juger une cause capitale. Ils n'étaient en place que pour un an, et présidaient aux jugemens, qui étaient rendus d'abord par les Patriciens, et passèrent ensuite dans les attributions des Chevaliers Romains sous Sempronius Gracchus. Les jugemens se distinguaient chez les Romains en publics et privés: ces derniers appartenaient aux préteurs, et les premiers au peuple, qui nommait deux commissaires appelés *Quaestores* ou *Quaesitores* pour y présider. Les causes publiques furent réduites à la *Concussion*, ou *de Repetundis*; à la brigue, ou *de Ambitu*; au délit de leze-Majesté, ou de *Perduellione*; et au péculat.

Les préteurs président aux jugemens.

Lorsque le préteur entrait en fonctions, il déclarait par un édit appelé *Edictum perpetuum*, sur quels principes de droit il jugerait dans l'année: ce qui était fait exprès pour empêcher qu'il ne mît de l'arbitraire, ou n'écoutât ses passions dans l'administration de la justice. Le préteur désignait lui-même le lieu de ses séances, qui était le plus souvent une place publique, ou une grande salle qu'on appelait basilique. Au jour indiqué, qui devait être *faste*, le préteur paraissait sur sa chaise curule, avec les juges qui étaient assis sur des bancs. L'accusé avait le droit de récuser les juges qui lui étaient suspects, comme on le voit par le récit historique de la cause de Milon. Un des juges prenait le titre de *ju-*

dex quaestionis, parce que c'était lui qui était chargé d'entendre les témoins, de présider à la torture qu'on donnait aux esclaves, et d'examiner les pièces produites par les parties. Dès que les juges s'étaient assis, les avocats commençaient leurs harangues, car il y en avait souvent plusieurs pour défendre la même cause: chacun d'eux avait dans le plaidoyer la part qui lui convenait le mieux: on donnait à Cicéron, comme il le dit lui-même, la peroraison, parce qu'il avait la réputation d'être habile à émouvoir les juges, et à Quintilien la narration, ou *officium ponendae causae*. Il arrivait assez souvent qu'on marquait aux avocats la durée de leurs harangues avec une horloge à eau appelée *clepsydre*. Lorsque les accusateurs et les défenseurs avaient fini de parler, le préteur fesait distribuer à chacun des juges trois tablettes: sur l'une était écrit un A, qui signifiait *absolvo*; sur l'autre un C (*condamno*), et sur la troisième les deux lettres N. L. (*non liquet*), ce qui voulait dire que l'affaire n'était pas assez claire. Après avoir discuté la cause entr'eux, les juges jetaient secrétement dans une urne la tablette qui exprimait leur opinion. Le préteur recueillait ces tablettes, et prononçait le jugement d'après la pluralité des opinions: en cas d'absolution la formule était *non videtur fecisse*; ou *jure videtur fecisse*; et si la cause n'était pas suffisamment éclaircie, on fesait usage de celle-ci : *amplius cognoscendum*, ou seulement *amplius*.

L'année de leur charge expirée, les préteurs avaient le gouvernement d'une province, et prenaient le titre de propréteurs. *Propréteurs.* Cet usage n'eut lieu cependant que fort tard: car c'est à Capoue que fut envoyé le premier propréteur, non par des vues d'ambition, dit Machiavel, mais d'après la demande qu'en firent les habitans de cette ville, dans la persuasion où ils étaient, qu'un citoyen Romain pouvait seul étouffer leurs dissensions, et rétablir la paix parmi eux. Les Romains, dans les commencemens, laissaient vivre selon leurs lois les peuples chez lesquels ils portaient leurs armes, même ceux qu'ils assujetissaient à leur domination. Ils leur ôtaient à la vérité toute marque de puissance particulière; mais du reste il ne changeaient rien à leur état politique, moyennant certains engagemens qu'ils exigeaient d'eux. Cette conduite ne contribua pas peu à accroître la population des Romains: car les peuples, même ceux qui ont joui d'un gouvernement libre et indépendant, sont bien moins offusqués d'un pouvoir qu'ils ne voient pas, lors même qu'il aurait en soi quelque chose d'insupportable, qu'ils

ne le seraient l'ayant chaque jour sous les yeux, comme un témoignage parlant de leur esclavage (1).

Censeur.

La censure, au dire de Tite-Live, fut d'abord peu de chose dans son origine; mais dans la suite son pouvoir s'accrut tellement, qu'elle devint la régulatrice des mœurs, et s'étendit au sénat, aux centuries des chevaliers, à tout ce qui avait rapport aux édifices publics et privés, ainsi qu'aux revenus de l'état: son tribunal fut enfin le dispensateur de la louange ou de l'infamie. Le cens n'ayant pas été renouvellé depuis plusieurs années, et les consuls n'ayant point le tems de s'en occuper, on créa la censure: mot qui vient du verbe *censere*, qui signifie estimer, évaluer, ce qui était l'opération que les censeurs étaient chargés de faire sur les biens de tous les particuliers. Cette magistrature ne se donna dans les commencemens qu'aux Patriciens, encore ne pouvaient-ils l'obtenir qu'après avoir été préteurs ou consuls. Il fut décrété, lors de son institution, qu'elle durerait cinq ans; mais le dictateur Emilius Mamercus réduisit ensuite ce terme à dix-huit mois. A la fin de la cinquième année on fesait le cens. Tous les citoyens qui avaient passé l'âge de dix-sept ans, et étaient en état de porter les armes, se rendaient sur la place publique, et fesaient noter sur les régistres publics leur nom, leur âge, leurs biens et leur demeure, ainsi que le nom et l'âge de leurs parens, de leurs enfans, de leurs affranchis et de leurs esclaves. Ceux qui ne se fesaient pas inscrire encouraient des peines graves, telles que la confiscation de leurs biens, et la perte de leur liberté. Les censeurs commençaient leur travail par les sénateurs et les patriciens, puis ils passaient à l'ordre des chevaliers, et ensuite au peuple. C'était un honneur insigne d'être nommé le premier par le censeur; et le sénateur qui avait cet avantage s'appelait *Princeps senatus*: il en était de même de celui qui avait obtenu cette priorité parmi les chevaliers. L'opération se continuait dans les tribus, et nul n'y était omis. Les censeurs avaient le droit, durant l'exercice de leurs fonctions, de punir les citoyens dont ils trouvaient la conduite répréhensible. Si le coupable était un sénateur, le censeur omettait son nom dans la lecture du catalogue des membres du sénat; si c'était un chevalier, on lui ôtait le cheval que l'état lui entretenait, ainsi que l'anneau, qui étaient les marques distinctives de cet ordre;

Cens. (margin note beside "fin de la cinquième année")

(1) Discorsi sopra le Deche di T. Livio, liv. II. chap. XXI.

enfin s'il s'agissait d'un plébéien, on le transférait dans une tribu inférieure à la sienne, ou bien il était privé du droit de suffrage, et de servir dans les armées, et réduit à n'avoir plus rien de commun avec le reste des citoyens, que l'obligation de payer le tribut. Il était permis cependant de s'appeler d'un censeur à l'autre, ou même au sénat et au peuple, qui examinait si la décision de ce magistrat était dictée par la raison ou par la passion. Le cens fini, on immolait un cochon, une brebis et un mouton, et ce sacrifice s'appelait *Suovetaurilia*. On donnait à cette cérémonie le nom de *lustrum*, mot que Varron fait dériver de *luere*, qui veut dire payer, par ce qu'au commencement de chaque période de cinq années, on payait le tribut imposé par les censeurs. Le mot lustre fut ensuite employé par les Romains, comme il l'est encore parmi nous, pour exprimer l'espace de cinq années. Les censeurs étaient en outre chargés de veiller à l'entretien des temples, des routes, des ponts, des aqueducs et de tous les autres édifices publics: ce qui s'appelait *sarta tecta exigere*. Telles étaient les fonctions des censeurs: ce fut une disposition vraiment salutaire, que de charger des magistrats du soin de conserver les mœurs dans toute leur pureté et leur simplicité, pour arrêter l'effet des mauvais exemples, et empêcher que les vices ne se changeassent en habitudes: mal qui, au dire de Sénèque, est sans remède. Montesquieu observe qu'il y a des mauvais exemples, qui sont pires que des délits même; et que la corruption des mœurs a entraîné la ruine d'un plus grand nombre d'états, que la violation des lois. Tout ce qui pouvait tendre à introduire des innovations dangereuses, à changer l'esprit et le cœur des citoyens, et à en altérer les habitudes, était sévèrement prohibé (1).

La fidélité dans la questure, la magnificence dans l'édilité, l'intégrité dans la préture, ouvraient la voie au consulat. Les édiles étaient ainsi appelés du mot Latin *aedes*, qui signifie édifice, parce qu'ils avaient l'inspection des édifices publics et privés, ainsi que des spectacles qu'on donnait au peuple; et qu'ils étaient chargés du maintien de l'ordre intérieur, et par conséquent du soin de *Ediles.*

(1) *Grand. et Décad. des Romains.* Chap. VIII. Le cens en lui-même, ou le dénombrement de la population était une institution très-sage: c'était une opération par laquelle on reconnaissait la situation de l'état, et sa puissance.

veiller à la sûreté et à la subsistance de la ville. Dans les premiers siècles de Rome, il n'y avait que deux édiles qui étaient pris parmi les plébéiens; mais leur nombre fut augmenté dans la suite, et l'on y fit entrer aussi deux patriciens, auxquels on donna le nom de *curules*. César en nomma deux autres, qu'il appela *cereales*, comme chargés de l'approvisionnement des grains. Les édiles curules étaient les plus distingués; ils avaient la toge ornée de pourpre, la chaise curule, et le droit aux images, qui était si honorable chez ce peuple. On ne pouvait être édile qu'à l'âge de 37 ans; et pour passer de cette charge à la préture et au consulat, il fallait donner au peuple des jeux et des fêtes magnifiques, qui coûtaient des sommes immenses.

Questeurs. Les questeurs se divisaient à Rome en questeurs urbains, questeurs de provinces, et questeurs des parricides et autres délits capitaux. Les questeurs urbains étaient les gardiens du trésor public, qui était dans le temple de Saturne, et tenaient les comptes de la recette et de la dépense. C'étaient eux qui envoyaient aux consuls les enseignes, dont le dépôt était dans le même lieu que le trésor, lorsque ces magistrats partaient pour quelqu'expédition militaire; et ils en recevaient ensuite le butin qui avait été fait à la guerre, pour le vendre à l'encan. A leur rentrée à Rome, les généraux devaient jurer devant le questeur, que la déclaration qu'ils fesaient du nombre d'ennemis tués et faits prisonniers, ainsi que des pertes de leur armée, était véritable, parce que c'était sur ce serment qu'on décidait de la nature du triomphe qui leur était dû. Les questeurs des provinces étaient obligés d'accompagner les consuls et les préteurs dans l'étendue de leur juridiction, pour faire fournir aux troupes les vivres et l'argent nécessaires à leur entretien, pour percevoir les tributs, et recueillir les grains pour les besoins de la capitale. Ils exerçaient aussi les fonctions de gouverneurs en l'absence des proconsuls, ou en attendant leur arrivée dans la province. On ne pouvait être questeur qu'à l'âge de vingt-cinq ans; et après l'exercice de cette magistrature, on avait la faculté d'entrer dans le sénat sans être sénateur. La questure fut souvent abolie sous les Empereurs, et son office se réduisait à la lecture des décrets impériaux dans le sénat. Constantin créa des questeurs du palais, qui répondaient à nos chancelliers.

Tribuns. Après l'expulsion des Tarquins, la plus parfaite union semblait s'être établie entre le peuple et le sénat; et l'on aurait dit

que les nobles, déposant leur fierté, avaient pris des sentimens populaires, et s'étaient rendus supportables aux individus même de la plus basse condition. On ne s'apperçut pas de cette erreur tant que vécurent les Tarquins, parce que la noblesse qui d'un côté les redoutait, et de l'autre craignait de s'aliéner le peuple en le maltraitant, avait un intérêt pressant à le ménager; mais la mort des Tarquins ayant brisé le frein qui la retenait, elle donna un libre cours au poison qu'elle n'avait cessé de nourrir dans son sein contre le peuple, et se mit à le vexer de toutes les manières. Il fallut donc penser à établir un nouvel ordre de choses, qui produisît les mêmes effets que celui qui avait lieu sous les Tarquins: c'est pourquoi, après bien des rumeurs, des troubles, et des dangers de voir naître des scènes scandaleuses entre le peuple et la noblesse, le premier prit le parti de se créer des tribuns pour assurer ses droits: ces nouveaux magistrats montrèrent tant d'énergie et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils servirent toujours depuis d'intermédiaire entre le peuple et le sénat, pour réprimer l'insolence des nobles (1). La personne des tribuns était sacrée, et celui qui leur fesait une offense ou une insulte quelconque pouvait être mis à mort sans formalité de jugement. L'attribution principale des tribuns était de pouvoir s'opposer aux décisions du sénat ou autre magistrature quelconque par ce simple mot, *veto*, je m'oppose. Les décisions contre lesquelles ils le prononçaient ne pouvaient porter le titre de *senatus consulta*; elles ne l'obtenaient qu'après que le tribun y avait apposé un T, qui voulait dire approbation. Ces magistrats avaient en outre le droit d'élargir un détenu, ou de soustraire un accusé à la condamnation dont il était menacé. Leur maison devait être ouverte jour et nuit, et ils ne pouvaient coucher hors de la ville, comme pour indiquer par là que leur principal devoir était de secourir les malheureux. Ils avaient le droit de convoquer le sénat, sans pouvoir assister à ses délibérations; et ils se tenaient assis pendant ce tems sur des sièges qui étaient disposés à cet effet en face du palais. Les critiques, prenant pour guide des autorités différentes, ont été partagés d'opinions sur l'habillement des tribuns: quelques passages de Cicéron feraient présumer qu'ils étaient vêtus de pourpre; mais Plutarque leur donne un habillement noir. On sait à n'en pas douter, qu'ils étaient

(1) Machiavelli, Discorsi sulle Deche di T. Livio, liv. I. chap. III.

précédés d'un homme appelé *viator*, armé d'un bâton. Par une éternelle maladie des hommes, dit Montesquieu, les plébéiens qui avaient obtenu les tribuns pour se défendre, s'en servirent pour attaquer. Ils dépouillèrent peu à peu les patriciens de tous leurs privilèges: ce qui fut une source de discordes perpétuelles. Le peuple était soutenu ou plutôt animé par ses tribuns; les patriciens étaient défendus par le sénat, qui était presqu'entièrement composé de patriciens attachés aux anciennes maximes, et toujours dans la crainte de voir la populace élever quelqu'un des tribuns à la tyrannie (1).

Décemvirs. Après bien des dissensions et des querelles entre le peuple et la noblesse pour la création de nouvelles lois propres à affermir la liberté publique, il fut convenu d'envoyer à Athènes Spurius Posthumius avec deux autres citoyens, pour en rapporter une copie des lois que Solon avait données à cette ville, et en faire la base de la législation Romaine. Ces envoyés ayant rempli leur mission, on chargea dix citoyens du soin d'examiner ces lois, et d'en former celles que réclamaient les besoins de l'état; leur commission était pour un an, et l'un d'eux était Claudius Appius, homme instruit, mais turbulent. Pour que la création des nouvelles lois ne fût entravée par aucun respect humain, on supprima toutes les autres magistratures, et en particulier les tribuns et les consuls: on abolit même l'appel au peuple, ensorte que la souveraineté de Rome se trouva toute concentrée dans l'assemblée des décemvirs. Tout le monde sait que la conduite despotique de ce corps lassa enfin la patience des Romains, et que la mort de Virginie fut la cause que Rome se délivra une autre fois de la tyrannie.

Candidats. On appelait candidats ceux qui aspiraient à une charge quelconque, et ils étaient vêtus d'une robe blanche et transparente, pour qu'on pût voir au travers les blessures qu'ils avaient reçues en combattant pour la patrie. Le jour de l'élection, ils se rendaient sur la place publique où s'assemblaient les citoyens, embrassaient les uns, serraient la main aux autres, en leur demandant leur suffrage. Ils tâchaient de se faire accompagner par quelque personnage marquant, aimé du peuple, et qui les recommandât à sa bienveillance; ils se fesaient suivre également de quelques-uns de leurs gens qui eussent beaucoup de connaissances parmi les derniers plébéiens,

(1) *Grand. et Décad. des Rom.* Chap. VIII.
(2) Discorsi sopra le Deche di T. Livio, liv. I. chap. XL.

pour leur dire leur nom, afin qu'ils pussent les nommer dans les comices. Au moment de l'élection, ils se plaçaient sur un lieu éminent pour être vus de l'assemblée, et haranguer le peuple.

Tribus.

Avant de parler des comices où l'on élisait les magistrats, il importe de voir comment était divisé le peuple Romain. Romulus, dit Plutarque, partagea la nation en trois tribus, qui furent composées, savoir; la première des *Ramnenses*, ainsi appelés du nom de Romulus; des *Tatienses*, qui prirent celui de Tatius; et des *Lucernenses*, ainsi nommés à cause d'un bois qui servit d'asile à un grand nombre d'individus, dont Rome augmenta sa population, et dans la langue desquels le mot *bois* s'exprimait par celui de *lucos*. Que ces divisions fussent au nombre de trois, c'est ce dont ne permet pas de douter le nom même de *tribu* qu'elles portent encore maintenant, et de *tribuns* qu'on donne à ceux qui en sont les chefs.

Classes et centuries.

Servius Tullius établit le cens de manière à ce que l'impôt ne se prélevât plus par tête, mais en raison des facultés des contribuables: ensuite, dit Tite-Live, il régla d'après le cens, les classes des citoyens, les centuries et tout le système actuellement existant, moyennant lequel l'état se soutient également avec honneur en tems de guerre comme en tems de paix. Il forma de ceux dont le cens s'élevait à 100,000 as et au dessus, quatre-vingts centuries, dont quarante composées des vieux, et les quarante autres des jeunes, lesquelles formaient ensemble la première classe; les vieux étaient destinés à la garde de la ville, et les jeunes à défendre l'état au dehors. La seconde classe comprenait ceux qui avaient de 75,000 à 100,000 as, et fut divisée en vingt centuries également distribuées par âges. La troisième se composait de ceux qui avaient de 50,000 à 75,000 as, dont on fit aussi vingt centuries avec la même distribution. La quatrième embrassa les propriétaires d'un fonds de 25,000 as, et fut divisée de même en vingt centuries. La cinquième, dont le cens n'était que d'onze mille as, et qui était la plus nombreuse, fut partagée en trente centuries. On forma, des censitaires qui n'arrivaient point à ce dernier taux, une seule centurie, qui était exempte de la milice. Le peuple Romain ainsi divisé en centuries, dont les premières se composaient des riches, et la dernière des indigens, Servius voulut que chaque centurie n'eût qu'un suffrage dans les assemblées, ensorte que c'étaient les richesses et non les volontés individuelles qui formaient les délibérations.

Comices. Le lieu où se tenaient ces assemblées s'appelait *comice*, que Plutarque fait dériver du mot *coire*, qui veut dire se réunir. Pour éviter la confusion dans la manière de recueillir les suffrages, il y avait par chaque centurie une urne ou une corbeille, supportée par un cippe placé sur un échaufaud, auquel on arrivait par un passage étroit confié à la garde d'officiers appelés *rogatores*, qui étaient surveillés eux-mêmes par des patriciens nommés *custodes* ou gardiens. Après que tous les citoyens avaient donné leur vœu, les gardiens ouvraient l'urne, d'où ils tiraient les unes après les autres les tablettes, et marquaient successivement le suffrage qui y était porté. Lorsque les comices se tenaient ailleurs qu'au Champ de Mars, qui était le lieu destiné pour cela, on tendait des cordes pour séparer les tribus les unes des autres, et les suffrages se donnaient dans un lieu entouré de palissades, auxquelles on substitua dans la suite des portiques magnifiques. Pendant tout le tems que se tenaient les comices, l'étendard du peuple Romain flottait sur le Janicule, et l'assemblée était dissoute dès qu'il était enlevé. Les comices durèrent jusqu'au règne de Tibère, qui, craignant les assemblées d'un peuple aussi nombreux, les abolit, et transféra au sénat, ou plutôt s'attribua à lui même le droit de nommer les magistrats (1).

Empereurs. On peut considérer avec Gibbon le gouvernement impérial établi par Auguste, comme une monarchie absolue masquée sous l'apparence de république. Les maîtres de l'empire, pour mieux déguiser leur immense pouvoir, se déclaraient humblement ministres subordonnés à l'autorité du sénat, et affectaient une obéissance passive à ses décrets, qu'ils avaient dictés eux-mêmes. Auguste refusa les titres de Roi, de Dictateur, et de Consul, et se contentà de celui d'Empereur, qui du tems de la République, était un titre sans pouvoir; mais il prit le commandement des troupes, se fit revêtir de l'autorité consulaire, et s'arrogea les attributions du tribunat, de la censure et du pontificat: en un mot il régna despotiquement tout en voulant faire croire à l'existence de la république, à la faveur des noms de consul, de sénat et de tribuns qui étaient encore en usage. Il montra ainsi que le meilleur moyen de détruire la force de l'opinion, est souvent, en anéantissant la chose, d'en conserver le nom. Avec la dignité de Pontife, Auguste, dit Gibbon, se donna le droit de régler les affaires de la religion, et avec celle de censeur, l'inspection légale des mœurs et des biens des

(1) Tacite, An. Liv. I.

particuliers. En cas de conflit entre tant de pouvoirs indépendans les uns des autres, le sénat l'appaisait sur le champ en fesant les concessions les plus amples et les plus extraordinaires à l'autorité impériale. Les Empereurs, comme premiers ministres de la république, furent déclarés exempts de l'observation de plusieurs lois gênantes. Ils eurent la faculté de convoquer le sénat, de proposer plusieurs projets de loi dans un même jour, de présenter les candidats pour les emplois importans, d'étendre les confins de la ville, de disposer des revenus publics à leur gré, de faire la guerre et la paix, de ratifier les traités, enfin de faire tout ce qu'ils croyaient utile au bien de l'état. Ils avaient le commandement suprême des légions, et réunissaient par conséquent l'autorité militaire à l'autorité civile, et le pouvoir exécutif au pouvoir législatif (1).

Les Empereurs Romains étalaient le plus grand luxe dans leur habillement et leur parure, qui se composaient des étoffes les plus précieuses, et d'ornemens en argent, en or et en pierreries. César fut le premier qui afficha ce goût pour le luxe, comme l'atteste une statue décrite par Montfaucon, où il est représenté dans un costume magnifique. Le vêtement qui est agraffé sur son épaule droite lui couvre le haut de la poitrine et l'épaule gauche, et descend par derrière jusqu'à ses talons. On voit deux griphons aux prises sur sa poitrine et immédiatement au dessus d'une ceinture nouée avec beaucoup d'art: cette espèce de cuirasse qui lui ceint les reins est parsemée de têtes et de fleurs, et ornée à ses extrémités ainsi qu'au bout des manches, de franges et de feuillages. Ses brodequins, d'une forme simple, montent plus haut que le mollet, et laissent néanmoins le pied presqu'entièrement découvert. Malliot avertit les artistes de ne pas confondre le costume de César combattant à la tête des légions, avec celui de César au camp, et surtout de César à Rome. Ils ne doivent pas ignorer que César était chauve, et qu'il avait la faiblesse d'en rougir: motif pour lequel il fut si sensible au décret du sénat, qui lui donna le droit de porter toujours une couronne de laurier. Les Empereurs Romains du premier siècle de l'ère vulgaire ne prirent point le diadême, sachant combien cet ornement était odieux au peuple. Auguste est représenté dans une autre statue avec un costume moins riche, et tient de la main gauche un fer appelé par les Romains *parazonium*.

César.

Auguste.

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. Chap. III.

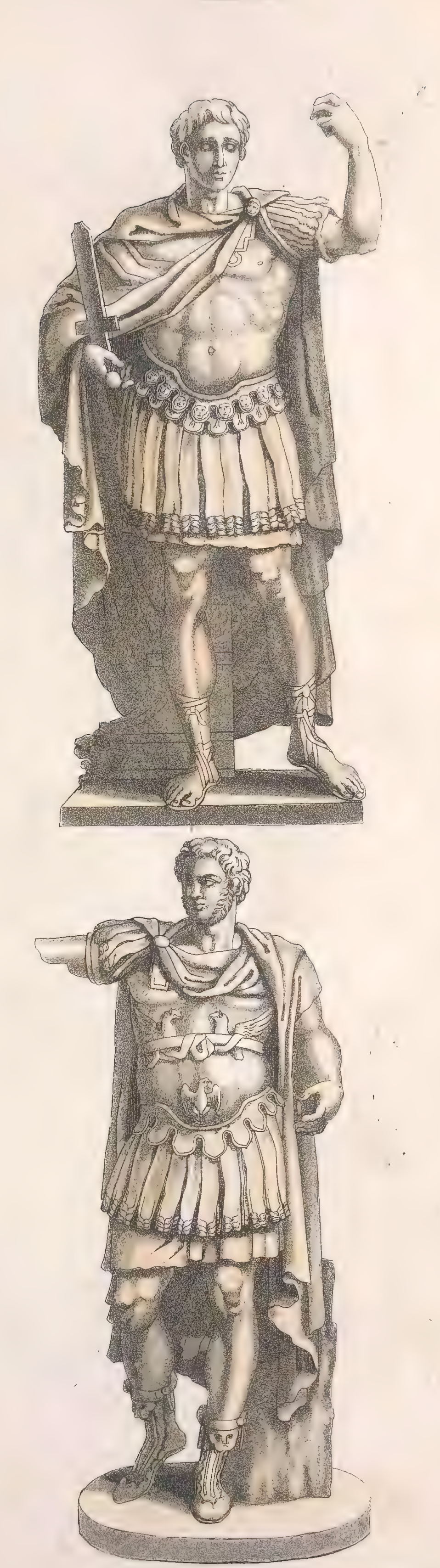
Suétone nous apprend que cet Empereur avait toujours la tête couverte, soit qu'il s'exposât au soleil, ou qu'il restât dans son palais. Devenu vieux il portait habituellement une toge, sous laquelle il avait cinq tuniques et une petite chemise de laine. Voyez la planche 8.

Domitien. On remarque peu de changemens dans le costume des Empereurs depuis Auguste jusqu'à Constantin, comme on le voit par certains monumens. Domitien est représenté dans une statue antique avec une saie, dont les manches dépasseraient le coude si elles n'étaient pas retrousées. Sa cuirasse, qui n'offre aucun ornement sur la poitrine, est décorée de figures sur les hanches et sur le ventre. Il a le dos et la hanche droite couverts d'un vêtement agraffé sur l'épaule gauche, beaucoup plus long que large, et qu'il soulève du bras gauche. Il tient de la même main un bâton ou sceptre, et de la gauche un globe. *Caracalla.* La statue de Caracalla qu'on voit dans le palais Farnese, présente une cuirasse avec des ornemens qui la rendent remarquable: deux griphons se regardent au dessus de la ceinture, et au dessous est un aigle. Les brodequins sont décorés de deux têtes de lion. *Diadéme.* Les premiers Empereurs, à l'exemple de César, portaient une couronne de laurier: bientôt ils en substituèrent une d'or, qui fut dans la suite enrichie de pierreries. Néron est représenté sur les médailles avec une simple couronne de laurier: il en existe une où l'on voit Galien avec un diadème en or. Majorianus a une couronne presque semblable à la tiare papale. Les premiers Empereurs portaient en outre un bâton ordinairement en ivoire, ou un aigle en or. Ceux du bas empire prirent le *labarum*, sorte d'enseigne sur laquelle Constantin avait fait écrire le monogramme du Christ (1).

Adoration. La fierté Romaine avait toujours refusé de fléchir le genou devant les consuls et les généraux; mais sous Tibère, le sénat même porta la bassesse jusqu'à se prosterner devant cet Empereur, qui ne pu s'empêcher de s'écrier: *ô nation faite pour servir*: la flatterie revêtit même des formes si dégoûtantes, qu'au dire de Tacite, l'homme le moins passionné pour la liberté publique en était indigné. Domitien ne voulut plus être salué comme ses prédécesseurs, mais il exigea que les citoyens Romains fléchissent le genou devant lui et l'adorassent, ce qui ne se fesait auparavant que par les

(1) Voyez le costume des Empereurs d'orient à la partie qui traite des Grecs.





Raineri inc

étrangers et les prisonniers. L'adoration consistait à baiser avec respect la robe du souverain, que soulevaient deux personnes. S.t Jérome traduit le mot Grec, qui signifie baiser, par le mot latin *adorare*, parce que, dit-il, ceux qui adorent, baissent la tête, et baisent la main. Nous parlerons de l'Apothéose des Empereurs à l'article des funérailles.

Statue de la Fortune.

On portait presque toujours du feu devant les Empereurs, et ils avaient à côté de leur lit une statue d'or représentant la Fortune, qui n'en était enlevée qu'au moment de l'agonie du Prince, pour être portée chez celui qui était nommé son successeur. Vespasien, sous lequel cet usage prit naissance, prétendait avoir vu en songe la Fortune accablée de fatigue, qui lui disait, que s'il ne la recevait pas immédiatement, elle allait devenir la proie du premier qui se présenterait. S'étant éveillé à ces mots, cet Empereur trouva à sa porte, comme il le racontait lui même, une statue de bronze qui représentait cette Déesse, la prit et la conserva depuis soigneusement. Ses successeurs, dit Malliot, moins avares que lui, et sous lesquels le peuple n'avait rien perdu de sa crédulité, voulurent qu'elle fût d'or.

Impératrices.

Le costume des Impératrices était très-simple et majestueux en même tems. Plotine, femme de Trajan, est représentée dans une statue antique avec un long voile, qui la couvre entièrement par derrière, et ne laisse apercevoir que le bout de ses deux tuniques, dont l'une descend jusqu'à terre, et l'autre seulement au dessous du genou. On voit dans le Cabinet de M.r Piccolomini une bague, qui offre une tête de cette Impératrice ornée de trois rangs de pierres précieuses. Sabine, femme d'Adrien, est le plus souvent représentée avec ses cheveux tressés, et relevés en forme de *calathus* (1) sur le haut de la tête: sur certaines médailles elle n'a qu'une partie de sa chevelure ainsi arrangée; le reste est disposé en tresses, qui vont se réunir par derrière, et forment une espèce de *calathus*. Quelquefois on la voit avec une mître riche, et un voile qui ne lui couvre que le derrière de la tête. Eudoxie, épouse de Valentinien, a la tête ceinte d'une couronne d'où pendent deux files de perles, dont l'une touche le cou, et l'autre la poitrine. Son diadême est décoré d'une croix. Généralement parlant, les Im-

(1) Le *calathus* est un vase étroit par le bas, et qui va en s'élargissait vers son embouchure.

pératrices Romaines des troisième, quatrième et cinquième siècles, sont représentées sur les anciens monumens avec de long colliers de perles, qui leur entourent quelquefois tout le corps. Voy. la planche 9.

Marques distinctives des magistrats sous les Empereurs.

Le livre des instructions qu'on envoyait aux Gouverneurs des provinces et autres officiers, portait à son frontispice les emblêmes de la dignité dont ils étaient revêtus, qui étaient ordinairement des images allégoriques des provinces sous la figure de femmes, ou le portrait de l'Empereur. Cette dernière image se portait toujours devant les grands magistrats civils de l'empire ; et même sous quelques Princes, tous les grands avaient sur leur vêtement le portrait de l'Empereur, et se fesaient précéder d'une statue de la Félicité, qui tenait dans ses mains une corne d'abondance ; ils avaient aussi des licteurs, dont les faisceaux étaient recouverts en argent ciselé. Ils avaient pour siège une chaise curule, portaient la prétexte, la trabée et un sceptre d'ivoire, avec des ceintures de pourpre, des colliers d'or et autres ornemens du même métal. Leur char à quatre roues était doré, et attelé de quatre chevaux blancs : on portait le feu devant eux : un héraut les appelait pères de la patrie, et le peuple répétait les mêmes mots. Le cocher avait des brodequins élégans, et par dessus sa saie un manteau relevé sur ses épaules. Les magistrats inférieurs n'avaient que le livre, qui était posé sur un pupitre couvert d'un tapis, et sans lumières. Justinien ordonna qu'au lieu de ce livre, on portât celui des Evangiles devant les magistrats.

Préfet du prétoire.

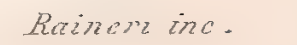
La charge la plus importante de l'empire était celle de préfet du prétoire, ou capitaine des gardes, corps qui devint si puissant, qu'il fesait à son gré des Empereurs, ce que dans les tems modernes, les Janissaires fesaient des Sultans de Constantinople. Gronove nous a fait connaître un monument, où est représenté Probus préfet du prétoire avec son épouse. Il est vêtu d'une toge et d'une tunique à longues manches, qui lui descend jusqu'aux pieds. Son épouse a une ceinture à gros plis, et un collier de perles d'où pendent de petites houpes. L'officier appelé *Praepositus sacri cubiculi* était comme le grand chambellan. Voy. la planche 10.

Préfet du palais et trésorier.

Autres magistrats.

L'intendant de la maison royale et des édifices publics précédait l'Empereur, portant un sceptre rayé de noir et de jaune. Les Gouverneurs et les lieutenans de l'Empereur avaient l'honneur des faisceaux, et du char plaqué en argent. Le Comte d'Orient était décoré du portrait du Prince, et de l'image représentant cette

10.



Raineri inc.

TAV. 9.



RAINERI FECE





province de l'empire; il portait l'épée, en signe de l'autorité qu'il exerçait sur le peuple et les soldats, et ces marques distinctives étaient aussi celles du préfet Augustal. Le Lyciarque et le Syriarque, ainsi que les autres magistrats qui prenaient le nom d'une province, auquel ils ajoutaient la sillabe *arque*, avaient l'intendance des jeux, qui se célébraient en l'honneur des Dieux; ils portaient une couronne d'or, et une prétexte garnie en or et en pourpre.

Il faut remonter jusqu'au tems d'Adrien, pour trouver l'origine des Comtes et des Ducs. Les comtes étaient des sénateurs d'une sagesse consommée, que ce Prince choisit pour l'assister dans ses conseils et dans l'administration des affaires; ils l'accompagnaient partout, comme l'indique le mot même de *comites*, qui veut dire compagnons. Les Empereurs s'en reposèrent dans la suite sur ces conseillers de tous les soins du gouvernement, et les mirent à la tête des armées. Les comtes du palais, appelés aussi *palatins*, administraient la justice en l'absence de l'Empereur. Les ducs étaient ses lieutenans dans le commandement des armées, comme l'exprime le mot même de *duces*. Ils portaient la tunique, un riche baudrier, un anneau avec deux pierres précieuses, un bracelet, un casque avec un bouclier garnis en or, le laticlave et la robe de pourpre. Sous le règne de Justinien ils furent précédés d'un *bandophore*, ou porte-enseigne, lequel était inférieur en grade à celui qui suivait l'Empereur. *Comtes et Ducs.*

Venons enfin à la législation Romaine, qui sert encore de base à nos lois judiciaires, dans la disposion desquelles on a suivi l'ordre adopté par Tribonien dans la rédaction du code de Justinien. Lipsius, Gravina et Gibbon ont remarqué à propos, que Romulus, Numa et Servius Tullus, sont les plus anciens législateurs des Romains, et qu'on leur attribue, savoir; au premier, les lois sur le mariage, sur l'éducation des enfans, et sur l'autorité paternelle; au second, celles sur le culte religieux; et au troisième, celles sur les droits et les biens des citoyens, et sur les contrats. Le plus ancien code de ce peuple, ou le Digeste, porte le nom de Papirius, parce qu'il a été rédigé par Sextus Papirius, qui vivait peu après l'expulsion des Tarquins, et forma un seul corps de toutes les lois promulguées sous les Rois. Gibbon soupçonne que C. Papirius grand Pontife ne laissa qu'une tradition verbale, et que le *Jus Papirianum* de Flaccus n'est pas un commentaire, mais un ouvrage original (1). *Code Papirien.*

(1) Gibbon, Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. XLII.

Les XII tables.

Après l'expulsion des Rois, les patriciens usurpèrent toute l'autorité, et bientôt le peuple commença à se plaindre d'être mal gouverné. Ce fut alors qu'il créa les décemvirs, auxquels il fut redevable de la compilation des lois des XII. tables, qui, au dire de Tite-Live, ont toujours été la source de tout droit public et privé. Ces lois furent gravées sur des tables de bronze, selon l'usage des Corybantes, et à l'exemple de Solon, qui fit graver les siennes sur des tables de bois. Les douze tables sont désignées dans un code de Pomponius avec l'épithète d'*eboreas*, ou, comme le veut Scaliger, de *roboreas*. Cette différence de texte ne prouve autre chose, sinon qu'elles furent successivement gravées sur le bronze, sur le bois et sur l'ivoire. Tite-Live et Denis d'Halicarnasse prétendent que les XII. tables ne sont qu'un abrégé de celles de Solon et de Lycurgue; mais Cicéron est d'un sentiment bien différent : car voici ce qu'il fait dire à Crassus dans son I.er liv. *de Oratore* : S'en offense qui voudra, je veux dire franchement ce que je pense. Le petit livre des XII. tables, si l'on fait bien attention aux maximes fondamentales des lois qu'il renferme, est plus riche de connaissances utiles et importantes, que tous les livres des philosophes ensemble. En comparant nos lois avec celles des Licurgues, des Dracons, des Solons, on voit aussitôt combien nos ancêtres surpassaient en sagesse les autres nations „. Ce passage, et un autre de Polybe, font dire à Vico, qu'il est faux que le gouvernement populaire ait été fondé à Rome d'après des lois reçues d'Athènes; que les lois des XII. tables n'étaient que des coutumes établies dans le Latium dès le tems de Suétone; qu'elles furent gravées ensuite sur le bronze, et religieusement consacrées dans la Jurisprudence Romaine (1).

Rescrits des Empereurs.

Lorsque les successeurs d'Auguste eurent concentré en eux tous les pouvoirs, et se furent faits déclarer *legibus soluti*, leur volonté eut force de loi, le peuple Romain leur ayant transféré toute la plénitude de sa puissance et de sa souveraineté. Alors parurent les rescrits des Empereurs, ou leurs réponses aux demandes des magistrats, qu'on appelait aussi grâces, décrets, édits et pragmatiques sanctions. Ils étaient écrits par les Empereurs même avec de l'encre rouge composée de cinabre, et transmis aussitôt aux magistrats et aux Gouverneurs des provinces pour recevoir leur exécution. Pour

(1) Voyez dans les Principes de Science Nouvelle de Jean Baptiste Vico le Corollaire qui a pour titre : *Istoria fondamentale del Diritto Romano* Tom. III. liv. IV.

empêcher tout arbitraire dans les jugemens, et vu la nécessité de réunir dans un seul corps tous les décrets de ses prédécesseurs, Adrien fit rédiger par Julien l'*Edit Perpétuel*, qui fut substitué aux XII. tables, pour être désormais la règle de toutes les décisions de la justice. Mais le nombre des décrets des Empereurs augmentant chaque jour, on en forma trois codes, qui furent appelés; le premier de Grégoire, le second d'Hermogènes, tous deux habiles jurisconsultes; et le troisième de Théodose. Les deux premiers de ces codes renferment les rescrits de tous les Empereurs Payens depuis Adrien jusqu'à Constantin; le troisième comprend toutes les lois promulguées par les Empereurs Chrétiens.

Code de Grégoire, d'Hermogènes et de Théodose.

Il était réservé à l'Empereur Justinien, ou plutôt au jurisconsulte Tribonien, homme profondément instruit, et versé non seulement dans le droit, mais encore dans tous les arts et toutes les sciences, de faire dans la législation, ce que le grand Bacon a fait plusieurs siècles après dans la philosophie. Dès la première année de son règne, Justinien chargea Tribonien et neuf autres jurisconsultes de revoir les codes de Grégoire, d'Hermogènes, et de Théodose, et d'en prendre les lois qui leur paraîtraient les plus sages et les plus utiles, pour en faire un nouveau code: le travail fut achevé en quatorze mois, et le nouveau code publié sous le nom de Justinien. Non content de cela, cet Empereur nomma dix-sept jurisconsultes, à la tête desquels était Tribonien, pour composer un ouvrage sur les élémens de la jurisprudence, et où fussent examinées et discutées les opinions des jurisconsultes sur les lois. Au bout de trois ans, et après avoir profondément médité les ouvrages de droit des anciens, ces habiles légistes publièrent les Institutions, puis les Pandectes, ou le Digeste, qui devint la règle de tous les jugemens. Gibbon observe que Tribonien craignit de rencontrer la lumière de la liberté et la gravité des anciens Romains, et qu'il condanna à l'oubli la sagesse naturelle de Caton, de Scevola et de Sulpitius, pour consulter des esprits plus conformes au sien, tels que des Assyriens, des Grecs et des Africains, qui accouraient en foule alors à la cour impériale, pour y apprendre la langue Latine, comme une langue étrangère, et la jurisprudence comme une profession lucrative (1). Il fut composé encore sous Justinien un autre ouvrage, dans lequel on fit entrer des codes, des édits et soixante-huit nouvelles lois, qui lui firent donner le titre de *Nouvelles*.

Réforme des lois sous Constantin.

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. XLI.

Principes du droit Romain sur la justice.

Nous croyons à propos de donner ici à nos lecteurs un aperçu rapide du droit Romain, en suivant les traces même de Tribonien. La fin de tout droit est la justice, ou la volonté constante et perpétuelle de donner à chacun ce qui lui appartient; et la jurisprudence est la règle qui détermine ce qui est juste ou injuste. Le mot *droit* a deux sens différens; tantôt il signifie le pouvoir qu'a un être sur quelque chose, et qui doit être approuvé par la raison; tantôt il désigne l'ensemble des lois: ainsi par exemple, on appelle droit naturel l'ensemble des lois de la nature. On distingue trois sortes de droit, qui sont; le droit naturel, le droit des gens, et le droit civil. Le premier est celui que la nature a donné à tous les animaux, comme le disaient les stoïciens; ou, pour le définir plus clairement, le droit naturel est celui que Dieu même a manifesté aux hommes par le moyen de la raison. Le droit des gens n'est autre chose que le droit naturel appliqué aux divers peuples; et le droit civil est celui que chaque peuple se donne à lui même, et qui, par conséquent, est particulier à chaque état (1). Le droit civil de Rome se composait des lois, des plébiscites, des sénatus-consultes, des rescrits des Princes, des édits des magistrats et des réponses des sages.

Lois et plébiscites.

Mars, au dire de Timothée, est le tyran; et la loi, selon Pindare, la Reine de toutes choses. Homère dit que les Rois ont reçu de Jupiter, non les navires garnis en cuivre, ni les machines dont ils se servent pour assiéger les villes, mais les lois pour les défendre et les conserver (2). La loi Romaine, selon la définition des jurisconsultes, est un acte approuvé et sanctionné par le peuple, à la requête d'un magistrat sénatorial; les plébiscites sont des décrets rendus par le peuple seul, aux instances d'un tribun. Dans les scissions d'opinion, les plébéiens, dit Montesquieu, eurent cet avantage, que seuls, sans patriciens et sans le sénat, ils purent faire des lois appelées plébiscites; et les comices où ces actes étaient approuvés furent appelés comices par tribus. De cette manière, il y eut des cas où les patriciens n'eurent point de part au pouvoir législatif, et furent soumis à un autre corps de l'état: ce fut un délire de la liberté (3).

(1) *Heinecius, Elementa Juris Civilis secundum ordinem Institutionum.* Tit. II.

(2) Plutarque, vie de Demetrius

(3) Esprit des Loix, liv. XXI. chap. XVI.

Les sénatus-consultes sont des lois, que le sénat au lieu du peuple rendait à la demande des consuls ou des Princes. Les constitutions de Rome et d'Athènes étaient fort sages, dit Montesquieu : les décrets du sénat n'avaient force de loi que pour un an, et leur force ne devenait perpétuelle que quand le peuple le voulait. Après avoir parlé des rescrits des Princes, nous nous croyons en devoir de faire mention des *privilèges*, mot qui dérive du Latin (*privae leges*). Les privilèges sont des constitutions, en vertu desquelles le souverain pardonne ou inflige une peine extraordinaire, sans que cet exemple puisse passer en loi. Les édits des magistrats sont des modifications ou des supplémens, que les préteurs, les proconsuls et les édiles-curules fesaient aux lois pour le bien public. Les réponses des sages étaient les opinions de ceux qui avaient le droit de répondre sur les matières de droit. *Sénatus-consultes.* *Privilèges.*

Le droit Romain est distribué en trois parties, qui sont ; les personnes, les choses et les actions. Il y a une grande différence entre l'homme et la personne. Le premier est un être composé d'un corps, et d'une âme raisonnable. La seconde est un homme considéré dans un état, à la faveur duquel il jouit de quelque droit. Les personnes se divisent en libres et en esclaves. Les premières ont la faculté de faire tout ce qui leur plait, et qui ne leur est pas interdit par la force ou par les lois; les secondes sont, contre nature, soumises à la puissance d'un autre. Les libres se divisent en ingénues, et en affranchies. L'ingénue est celle qui dès le moment de sa naissance est libre; l'affranchi est celui qui est délivré de l'esclavage par la manumission : cérémonie par laquelle le maître déclarait l'esclave libre, en lui mettant la main sur l'épaule, ce qui se fesait aussi par testament, par lettre, en présence de quelques amis, dans un festin, ou enfin par adoption. Les esclaves affranchis de l'une ou de l'autre de ces manières, devenaient ensuite les cliens, et prenaient ordinairement le nom de leur ancien maître. Les personnes libres se subdivisaient en outre en personnes de droit propre, et en personnes de droit d'autrui : les pères et les maîtres appartenaient à la première classe, les fils de famille et les esclaves à la seconde. Les esclaves étaient considérés comme choses dans le droit Romain, et pouvaient par conséquent être vendus, donnés et même tués par leur maître, sans que la loi pût s'y opposer. La puissance des pères sur leurs enfans n'était pas moins absolue ; ils avaient le droit de les tuer, et de les vendre jusqu'à *Personnes.*

trois fois, droit qui fut ensuite assujetti à certaines lois, d'après l'abus qu'en avaient fait quelques pères dénaturés.

Manière d'acquérir la puissance paternelle. Mariage.

La puissance paternelle s'acquérait de trois manières, savoir; par le mariage, par la légitimation et par l'adoption. Le mariage n'était considéré que comme l'union de l'homme avec la femme, dans la vue d'avoir des enfans. La conséquence de cette définition étant que l'homme doit être en âge de puberté, et la femme propre au mariage, la loi Romaine fixa à quatorze ans l'âge de l'homme, et à douze celui de la femme, pour être habiles à cette union. Elle distingua en outre les mariages en légitimes, incestueux, indécens, et criminels. Le mariage légitime est celui qui est contracté selon les lois. L'incestueux a lieu entre les parens et alliés. L'indécent était celui d'un sénateur avec une affranchie, ou une femme de basse condition, ou d'un ingénu avec une prostituée ou une entremetteuse. Le criminel existait entre l'adultère et sa complice, entre le ravisseur et la femme ravie. La légitimation est un acte par lequel les enfans illégitimes sont censés nés de mariage légitime, et deviennent par conséquent sujets à la puissance paternelle.

Adoption.

L'adoption, prise dans un sens étendu, est un acte par lequel un homme, auquel la nature n'a point donné d'enfans, s'en choisit un pour lui en tenir lieu. Les Romains avaient un autre genre d'adoption particulier, qu'ils désignaient sous le nom d'arrogation: c'était un acte, par lequel un homme jouissant de *son droit*, et sous l'approbation du souverain, se soumettait de nouveau à la puissance paternelle. Au défaut de cette puissance, et lorsque les enfans se trouvaient encore incapables par leur âge de pourvoir à leur conservation et à celle de leurs biens, la loi leur offrait les secours

Tutelle.

de la tutelle, qui est le pouvoir qu'a un homme libre de défendre celui que son âge met dans l'impuissance de se défendre lui-même. Les jurisconsultes Romains distinguent trois sortes de tutelles, savoir; la tutelle testamentaire, ou celle que le père défère par son testament; la tutelle légitime, ou celle que prennent naturellement les parens du pupille, lorsque le père est mort *ab intestat*; et la tutelle déférée par le magistrat. Il faut ajouter à cette dernière la tutelle fiduciaire, ou celle des enfans émancipés envers un frère encore mineur. Après le tuteur venait le curateur, ou celui qui était chargé de l'administration des biens d'un individu incapable de le faire lui-même, tels que les prodigues, les fous et les frénétiques.

Divisions des choses.

Les jurisconsultes Romains divisaient les choses en choses proprement dites, et en pécune; ils entendaient par les premières tout ce qui peut être mis au rang des biens; et par la seconde tout ce qui constitue réellement un patrimoine. Les choses sacrées étaient celles qui étaient publiquement consacrées par les Pontifes, ou par le Prince; et les choses saintes ou religieuses, celles qui, par le moyen de quelque rite ou cérémonie, étaient devenues un objet de vénération pour le peuple. Ces trois espèces de choses sont ordinairement de droit divin; les autres de droit humain sont ou communes, ou publiques, ou universelles, ou particulières. On appelle communes celles qui, relativement à la propriété, n'appartiennent à personne, et qui par rapport à l'usage sont de tout le monde, comme l'air, l'eau et la mer. Les choses publiques sont celles, qui, par rapport à la propriété sont au peuple, et par rapport à l'usage appartiennent à chaque habitant, telles que les rivières, les ports et les rivages de la mer. Les universelles sont celles qui appartiennent à une société de personnes, dont chaque membre peut faire usage, comme les théâtres, les cirques et les temples. Enfin les choses particulières sont celles qui constituent le patrimoine d'un seul individu. Les droits des choses sont exactement définis en droit dans la chose, et droit à la chose (*jus in re*, *jus ad rem*). Le premier est la faculté qu'a chaque citoyen de disposer d'une chose sans égard à personne. Le second est un droit que quelqu'un a envers un autre, de manière que ce dernier est obligé de donner au premier ou de faire quelque chose en sa faveur.

Le domaine.

Au droit dans la chose appartiennent le domaine, l'hérédité, la servitude et le gage. On appelle domaine le droit qu'a quelqu'un sur une chose corporelle, de manière à pouvoir en disposer à son gré, pourvu qu'il n'y ait point de loi, de contrat, ou la volonté d'un testateur qui s'y oppose. Les moyens par lesquels s'acquiert le domaine sont naturels ou civils; aux premiers appartiennent l'occupation et l'accession ou l'incorporation; on compte parmi les seconds la cession. L'occupation est l'acte par lequel on s'empare d'une chose corporelle, qui n'appartient à personne, avec l'intention de la garder: telles sont la chasse, la pêche, l'occupation militaire et l'invention. Par l'accession ou l'incorporation nous acquérons le domaine de ce qui se joint à notre propriété, comme lorsqu'il naît quelque chose d'un ventre qui nous appartient, ou qu'un fleuve ajoute quelque chose à notre champ. Cet accrois-

sement se fait ou artificiellement, ou par *inclusion*, ou par *afferrumination*, ou par *couture*, ou par *inédification*, ou par *écriture*, ou par *peinture*: mots dont se servent les jurisconsultes Romains pour exprimer les diverses manières dont on acquiert le domaine par le moyen de l'accession. La cession est une manière d'acquérir, par laquelle le maître d'une chose en transfère à un autre le domaine, en la lui remettant. Les choses corporelles sont celles qui peuvent se toucher; et les incorporelles celles qui ne tombent point sous les sens. On appelle meubles les choses qui, ou se meuvent d'elles-mêmes, ou peuvent se transporter d'un lieu à un autre sans se gâter; et immeubles celles qui ne peuvent se transporter, ou sont constamment destinées à quelqu'usage déterminé, ou fixées au même endroit. Enfin les fongibles sont celles qui peuvent se mesurer, se peser ou se compter.

Servitude.

La servitude est un droit établi sur la chose d'autrui, de manière que le propriétaire est obligé de souffrir, ou empêché de faire sur sa propriété quelque chose à l'avantage d'un autre. Les jurisconsultes Romains distinguent deux sortes de servitude, l'une réelle, et l'autre personnelle. La première a lieu lorsqu'un fonds est asservi à un autre fonds; et la seconde quand une personne est asservie à une autre personne. Les servitudes réelles se subdivisent en urbaines et en rustiques; les premières regardent les maisons, et les secondes les terres. Aux servitudes personnelles appartiennent l'usufruit, l'usage de la chose, l'habitation et la main-d'œuvre des esclaves.

Usucapion et donation.

Parmi les moyens civils d'acquérir le domaine, le premier est l'usucapion, ou l'acquisition d'une chose par une possession continue en bonne foi, durant un tems déterminé par la loi. La loi Romaine fixa le tems de la possession pour acquérir le droit de domaine, savoir; à trois ans pour les meubles, à dix pour les immeubles si les individus sont présens, et à vingt s'ils sont absens. La donation, soit entre vifs, soit pour cause de mort, engendre aussi le domaine, et se définit une libéralité envers quelqu'un, sans y être obligé par aucun motif. Les fils de famille ne peuvent rien donner, parce qu'ils n'ont rien en propre, excepté le peu d'argent que les jurisconsultes appellent pécule, et regardent comme un petit patrimoine, que le fils de famille possède indépendamment des biens paternels. Le pécule se divise en *castrense* et presque *castrense*. Le fils de famille acquiert le premier dans l'état militaire; et le second dans l'exercice de quelqu'emploi public.

Testamens.

L'hérédité qui s'obtient par testament, est un des principaux moyens civils d'acquérir le domaine. Dans les premiers siècles de la république Romaine, les testamens se fesaient dans les comices, ou devant le préteur; mais dans la suite, ils se firent aussi en particulier. Le mot testament est composé de deux mots Latins (*testatio mentis*), qui signifient une déclaration de l'esprit. Les jurisconsultes Romains ont défini le testament une déclaration solennelle de ce que nous voulons qu'il soit fait de nos biens après notre mort. Pour que cette déclaration soit authentique, il faut qu'elle soit accompagnée de solennités extérieures et intérieures. Les premières exigent la présence de sept témoins impartiaux et maîtres d'eux-mêmes, qui attestent la dernière volonté du testateur; les secondes veulent, qu'on institue héritier celui qui doit l'être légitimement. Ainsi un père devra déclarer ses enfans pour ses héritiers; mais si, pour cause d'ingratitude ou de crime, ils s'en sont rendus indignes, il ne leur laissera qu'une portion de l'héritage appelée *légitime*, en énonçant dans le testament les motifs, pour lesquels il a été contraint d'en agir ainsi avec eux. Les Romains avaient encore d'autres testamens qu'ils appelaient moins solennels, parce qu'ils manquaient de plusieurs des formalités dont nous venons de parler : tel était le testament militaire, qu'un soldat prêt à en venir aux mains avec l'ennemi, fesait en présence de trois ou quatre témoins. Les Romains, dit Plutarque (1), étaient dans l'usage, lorsqu'ils étaient rangés en bataille, et sur le point de prendre le bouclier et la toge, de faire leur testament sans l'écrire, et de nommer leur heritier en présence de trois ou quatre témoins. Que si quelqu'un meurt sans avoir fait de testament (ce que les Romains désignaient par le mot *ab intestat*), il a pour successeur les parens qui lui tiennent de plus près par le sang.

Legs, codiciles et substitutions.

Les legs ne sont qu'une portion de l'héritage, que le testateur veut que l'héritier remette à un autre. Lorsqu'un Romain se trouvait surpris par la mort en pays étranger, il écrivait une lettre à son héritier pour le prier d'exécuter ses dernières volontés, et c'est ce qu'on appelait un codicile. Quand on voulait faire un testament contraire aux lois, on nommait une personne, qu'on priait de remettre l'héritage à celle qui en était privée par les lois; cet acte s'appelait *fidei commissa*, et la personne priée, héritier fiduciaire.

(1) Vie de Coriolan.

Contrats.

Le droit à la chose produit une obligation, qui se définit par un engagement ou une nécessité raisonnable de faire une chose. Quelquefois l'homme s'impose à lui même cette nécessité par une convention passée entre deux personnes, qui conviennent de donner ou de faire une chose. Les lois Romaines n'obligeaient à maintenir une promesse, qu'autant qu'elle était faite selon les formes prescrites pour établir un contrat. Le contrat est unilatéral, quand une seule personne donne, et qu'une autre reçoit sans aucune charge; et tels sont la donation, l'échange, le commodat, le dépôt et le gage. Il est bilatéral, quand les contractans ont des devoirs réciproques, comme cela arrive dans la vente et l'achat, dans le contrat de louage et le bail emphytéotique. Les jurisconsultes Romains fesaient une sage distinction entre le *mutuum* et le *commodatum*. Lorsque quelqu'un prend une chose qu'il doit restituer, et qu'il la prend pour s'en servir, c'est commodat; mais quand il se fait donner une chose qui se consume, et qu'il y substitue un prix équivalent, c'est prêt. Les changemens continuels des lois et des plébiscites rendirent l'usure naturelle à l'homme: car en voyant que le peuple était en même tems leur débiteur, leur législateur et leur juge, les créanciers n'eurent plus de confiance dans les contrats. Le peuple, semblable à un débiteur sans crédit, ne pouvait trouver à emprunter qu'en proposant de gros bénéfices: ainsi tous les moyens honnêtes de prêter furent abolis, et une usure épouvantable, toujours foudroyée et toujours renaissante, prit leur place. Cicéron rapporte dans ses lettres à Atticus que, de son tems, l'argent ne se prêtait pas à moins du trente-quatre pour cent à Rome, et du quarante-huit dans les provinces. Dès les premiers siècles de la république, l'usage était de payer le douze pour cent, comme le prouve Montesquieu (1). Que si l'on nous demande, comment l'usure a pu s'élever à un pareil taux chez un peuple qui était presque sans commerce, nous dirons, qu'étant obligés de partir à chaque instant pour des expéditions militaires, les Romains se trouvaient souvent dans la nécessité de recourir à l'emprunt, et que ces expéditions étant fréquemment heureuses, elles leur procuraient la facilité de s'acquitter. Ce peuple était tellement habitué à cette usure exorbitante, que quand les lois sous Sylla la réduisirent au trois pour cent, Velleius Paterculus cria à l'injustice. Mais si cette loi

(1) Montesquieu, Esprit. des Loix, liv. XXII. chap. XXII.

était nécessaire à la république, conclut Montesquieu, si elle était utile à tout le monde, si elle établissait des rapports faciles entre le débiteur et le créancier, elle n'était nullement injuste.

Injures.

Les obligations résultent encore de faits illicites, qui nous font un devoir de réparer le dommage que nous avons causé à quelqu'un. Une injure personnelle, dit Gibbon, devient légère ou grave, selon les mœurs des tems, et la sensibilité de celui qui l'a reçue; et il n'est pas facile d'apprécier avec de l'argent la douleur ou la honte d'un coup ou d'une parole. La jurisprudence grossière des Décemvirs avait confondu tous les actes de colère, qui n'arrivaient pas à la fracture d'un membre, et infligeait dans tous les cas à l'aggresseur une amende de vingt-cinq as. Mais un certain Veratius s'étant mis un jour à courir les rues de Rome, souffletant tous ceux qu'il rencontrait, et leur fesant donner vingt-cinq as par son caissier qui le suivait, on sentit combien une législation aussi imparfaite avait besoin d'être réformée, et l'on mit plus d'équité dans l'application des peines aux délits.

Peine du talion, et de mort.

Les lois des XII. tables admettaient la peine du talion, qui est celle d'un œil pour un œil, d'une dent pour une dent, et d'un membre pour un membre. Mais elles ne permettaient de recourir à cette peine, qu'après qu'on avait inutilement essayé d'appaiser l'offensé. Le payement des dommages après la condannation, donnait lieu à la suspension de la peine corporelle. La mort était réservée aux délits d'une toute autre nature; 1.° à l'homicide et à l'empoisonnement; 2.° à la trahison: le coupable avait la tête couverte d'un voile: on lui liait les mains derrière le dos, et après l'avoir battu de verges, on le pendait à un arbre ou à une croix; 3.° à l'incendiaire, qui était également battu de verges, puis jeté dans les flammes; 4.° au parjure judiciaire, et au juge corrompu, qui étaient l'un et l'autre précipités de la roche Tarpéienne; 5.° à celui qui avait assisté à une assemblée nocturne, quelle qu'en fût la cause ou l'origine; 6.° à l'auteur de satyres indécentes, ou de libelles infamatoires, lequel devait expirer sous les verges; 7.° à celui qui avait ravagé pendant la nuit les moissons de son voisin, lequel était étranglé et immolé à Cérès; 8.° au magicien, qu'on croyait alors pouvoir, par ses enchantemens, causer la mort à son ennemi, et arracher de son champ les arbres qui avaient les plus profondes racines; 9.° enfin au débiteur insolvable, qui était traité avec une horrible barbarie, et voici comment. D'abord il était exposé trois fois sur la place

du marché, pour qu'il pût invoquer la commisération de ses amis et de ses concitoyens; ensuite, et après le délai de soixante jours fixé par la loi, le créancier le vendait au delà du Tibre, ou le fesait mourir. Lorsqu'il y avait plusieurs créanciers, et qu'ils étaient sans pitié, ils pouvaient le mettre en pièces; mais personne ne se prévalait d'un droit aussi cruel, qui ne lui aurait été d'aucun avantage.

Les citoyens Romains n'étaient pas punis de mort.

Il fut défendu aux magistrats, par les lois Porcia et Valeria, de punir de mort ni de faire battre de verges un citoyen Romain. M is tandis que le plus vil plébéien, revêtu du titre sacré de membre de la république, pouvait commettre presque impunément les plus grands forfaits, un simple soupçon suffisait pour faire attacher à une croix un esclave ou un étranger. L'abolition de la peine capitale pour les citoyens Romains ne fut d'aucun inconvénient, tant que les mœurs ne furent pas corrompues; mais après la ruine de Carthage, les passions ayant acquis un nouveau degré de perversité, et l'un des freins les plus propres à les réprimer étant brisé, les désordres se multiplièrent, et la république fut inondée des crimes les plus atroces. Quelle fut la peine de Verrès, pour avoir ravagé toute la Sicile, violé les droits les plus sacrés, et commis les injustices les plus criantes? Il ne fut condamné qu'à payer le douzième de ce qu'il avait volé, et conserva le reste de ses immenses richesses, dont on le laissa jouir en paix. Ce fut alors qu'on publia les lois *Cornelia*, *Pompea*, *Julia* qui rétablirent la peine capitale, et mirent une proportion plus équitable entre les délits et les peines. Les Empereurs, depuis Auguste jusqu'à Justinien, publièrent de nouvelles lois pénales, dictées tantôt par la justice, et tantôt par le despotisme. Sous les règnes de ces Princes, la peine de la décapitation était même réservée aux citoyens d'un rang distingué; et les plébéiens étaient étranglés, ou brûlés, ou exposés aux bêtes féroces dans le cirque, comme il arriva d'un grand nombre de martyrs.

Parricide.

Il est remarquable, dit Plutarque, que Romulus qui n'avait établi aucune peine contre le parricide, donnait ce nom à toute espèce de meurtre; comme si ce crime atroce eût été vraiment impossible. Et en effet, il parut, pendant plusieurs siècles, qu'il avait eu raison de penser ainsi : car dans un espace de six cents ans, il n'y eut aucun exemple d'un pareil forfait; et l'on assure que le premier qui s'en rendit criminel fut Lucius Oscius, après la guerre d'Annibal. La législation Romaine condamnait le parricide à être enfermé dans un outre avec une vipère, un dogue, un singe et un coq, et jeté à la mer.

Lois contre la pédérastie.

Les lois Romaines durent encore s'étendre à une autre sorte de délit, qui était commun chez les Grecs et les Etrusques : c'est la pédérastie, genre de dépravation qui est produit par l'abus des plaisirs, et fait rejeter ceux de la nature comme insipides. La loi Scatinienne ne prononçait qu'une peine légère contre quiconque avait enlevé ou séduit un jeune garçon; mais insensiblement elle tomba en désuétude, et ce vice infâme domina dans la suite à Rome comme à Athènes et en Asie. Catulle, Ovide et Horace nous donnent une idée de la dépravation des mœurs Romaines en ce genre; et Juvenal nous la confirme dans sa VIe satyre contre les femmes, où il engage son ami Posthumius à ne point prendre de femme, et à chercher dans la compagnie d'un jeune homme des plaisirs faciles et volontaires, et dans lesquels il n'entre point de la part de ce dernier des vues intéressées. On connait l'amour honteux d'Adrien pour le jeune Antinoüs, auquel il fit consacrer des temples et des statues, et décerner les honneurs de l'apothéose. On trouve dans le code de Théodose des lois sévères contre ce vice; mais Procope fait observer, que les accusations portées contre ce délit étaient sujettes à un inconvénient, qui était d'en faire dépendre la vérité de la déposition d'un seul témoin, et surtout d'un enfant.

Formalités extérieures des jugemens.

La jurisprudence Romaine avait adopté plusieurs formes extérieures, qui avaient fait donner aux jugemens le nom de pantomime. La communauté du mariage s'exprimait par le feu et l'eau, qui sont les élémens nécessaires à la vie : la femme répudiée rendait les clefs, emblême de la direction du ménage, dont elle était chargée. Lorsqu'on émancipait un enfant, ou qu'on affranchissait un esclave, on lui donnait un petit coup sur la joue, ou bien on lui mettait une main sur l'épaule : motif pour lequel on appelait les affranchis *Manumissi.* On cassait une branche d'arbre, pour marquer l'interruption d'une prescription. Le poing fermé était le signe indicatif d'un gage ou d'un dépôt. On tendait la main droite, pour signifier qu'on engageait sa parole. Un brin de paille rompu annonçait la ratification d'un contrat. Tous les payemens étaient accompagnés de poids et de balances; et l'héritier qui acceptait un testament, était obligé de danser et de sauter. Celui qui allait chercher chez son voisin une chose qui lui avait été volée, s'enveloppait les reins d'une serviette, et se couvrait le visage d'un masque ou avec un bassin, dans la crainte de rencontrer les regards d'une jeune fille ou d'une matrone. Dans les causes civiles, le demandeur touchait l'oreille de

son témoin, et prenant à la gorge son adversaire, il appelait à grands cris les assistans à son secours. Le magistrat ordonnait ensuite aux parties d'exposer leurs raisons; elles se retiraient alors, puis revenant à pas mesurés, elles jetaient à ses pieds une motte de terre, emblême du champ qu'elles se disputaient. Ces cérémonies s'observèrent pendant plusieurs siècles; mais dans des tems plus éclairés on les tourna en ridicule, et nous en avons un exemple dans l'oraison de Cicéron *pro Murena*, où cet orateur se moque des formalités des jurisconsultes.

Jurisconsultes Romains.

La profession de jurisconsulte chez les Romains n'était pas moins honorable que celle des armes et du barreau, et pouvait conduire aux plus hautes dignités. Les premiers jurisconsultes de Rome consacraient tout leur tems à l'interprétation des lois des XII. tables, dont la rédaction ayant été faite dans un style ancien et barbare, n'était presque plus intelligible à l'époque où la langue s'était perfectionnée, et où les mœurs s'étaient sensiblement altérées. On voyait ces jurisconsultes les jours de marché ou d'assemblée se promener dans le forum, écouter les plébéiens, et leur donner des conseils gratuitement, dans l'espoir d'obtenir leurs suffrages pour quelque dignité. Lorsqu'ils avaient achevé la carrière de la magistrature, et qu'ils étaient parvenus à un âge avancé, ils recevaient chez eux, assis sur un siège élevé, les cliens qui venaient de grand matin les visiter: ce qui a fait dire à Horace:

Agricolam laudat juris legumque peritus
Sub galli cantum, consultor ubi ostia pulsat.

Quelques jeunes gens de la famille s'exerçaient sous leur direction dans l'explication des lois; aussi trouve-t-on des familles qui ont donné de célèbres jurisconsultes, et entr'autres celle des Mucius. Dans les derniers tems de la république Romaine, et sous la domination des Empereurs, il s'ouvrit plusieurs écoles: des livres de droit furent publiés, et les ouvrages d'Ælius Pœtus, de Muzius-Scevola, de Servius Sulpitius, de Cicéron, de Labéon et de Capiton répandirent un grand jour sur la législation. Cette science eut ses vicissitudes comme toutes les autres, et fut divisée par les sectes, qui naissent de l'incertitude des théories ou de l'ambiguité des expressions, de la jalousie ou de la vanité des maîtres, et de l'aveugle crédulité des disciples, ou enfin de la manie de disputer sur

tout. Telle fut aussi l'origine des sectes des Proculéens, des Sabiniens, des Cassiens et des Pégasiens. Ateius Capiton et Antistius Labéon furent, du tems d'Auguste, deux chefs de secte qui eurent beaucoup de partisans; le premier voulait conformer la législation Romaine aux vues ambitieuses de cet Empereur; le second, ardent républicain, osait soutenir la cause de la liberté qui n'existait plus.

On ne peut parler de la législation Romaine sans faire mention de la fameuse loi Agraire, qui, au dire de Tite-Live, ne fut jamais proposée ni mise en discussion, sans donner lieu aux plus grands désordres, ou plutôt sans produire dans Rome un bouleversement général. Cette loi, dit Machiavel, avait deux objets principaux; l'un d'empêcher qu'aucun citoyen ne possédât plus d'une quantité déterminée d'arpens de terre; et l'autre de distribuer au peuple Romain les terres qu'on enlevait aux ennemis vaincus. Elle blessait ainsi de deux manières l'intérêt des nobles; d'abord en les privant de la quantité de terres que la plupart d'entr'eux possédait au delà de celle fixée par la loi; et en second lieu en leur ôtant les moyens de s'enrichir par la possession exclusive des biens des ennemis, qu'elle voulait distribuer au peuple (1). Aussi les nobles s'opposaient-ils de tout leur pouvoir à son établissement soit en gagnant du tems à force de patience ou d'adresse, soit en expédiant une armée au dehors, soit en opposant un tribun à un autre, soit en fesant quelque concession, soit enfin en envoyant une colonie dans le pays qu'il s'agissait de partager. Cette loi demeura comme assoupie jusqu'au tems des Gracques, où les Romains ayant porté la guerre aux extrémités, ou même hors des confins de l'Italie, les champs à partager se trouvaient dans des pays éloignés, et par conséquent moins susceptibles de tenter la cupidité du peuple. Ce fut Tiberius Gracchus, qui fit revivre cette inquiétude dans les esprits. Cet homme, doué d'une éloquence véhémente, ne cessait de répéter à la multitude, « que les bêtes sauvages dispersées sur le sol de l'Italie avaient leurs tanières ou leurs retraites, tandis que les braves qui combattaient et versaient leur sang pour la défense de cette même Italie, n'avaient en propre que l'air et la lumière, et vivaient errans sans habitations, avec leurs femmes et leurs enfans. Il ajoutait que leurs généraux les trompaient lorsqu'ils leur

Loi Agraire.

(1) Discorsi sopra le Deche di T. Livio, liv. I. chap. XXXVII.

disaient, que c'était pour la défense des autels de leurs Dieux et des tombeaux de leurs pères qu'ils se battaient, n'y ayant pas un seul d'entr'eux qui pût se flatter d'en avoir, mais que leurs services et leur mort ne tournaient qu'à l'avantage de leurs oppresseurs; et que ces illustres Romains, qu'on appelait pompeusement les maîtres de la terre, ne possédaient cependant pas un pouce de terrein (1)„. L'effet de ces discours fut de reproduire la loi Agraire qui entraîna la perte de la liberté, à cause de la résistance opiniâtre qu'elle éprouva de la part de ses adversaires, dont le parti s'était considérablement renforcé: ce qui excita entre le peuple et le sénat une telle animosité qu'on en vint aux mains, et que le sang des citoyens coula à torrens. Ce fut au point, continue Machiavel, que les magistrats ne pouvant mettre un frein à tant de désordres, et les deux partis convaincus de leur impuissance à cet égard, chacun d'eux songea à se donner un chef pour se soutenir. Telle était la situation violente du peuple, lorsqu'il confia la défense de sa cause à Marius, qu'il nomma quatre fois consul, et dont les fonctions souffrirent si peu d'interruption, qu'il put se faire lui-même consul trois autres fois. Dans cet état de calamité qui menaçait la cause de la liberté, Sylla fut proclamé le chef du parti opposé: alors éclatèrent les guerres civiles, où, après bien des vicissitudes, et beaucoup de sang répandu, la noblesse eut enfin le dessus. Ces querelles se ranimèrent du tems de César et de Pompée, dont le premier se fit chef du parti de Marius, et le second de celui de Sylla, lequel succomba dans cette lutte célèbre, et laissa César maître absolu de Rome, dont la liberté fut perdue pour toujours. Telles furent l'origine et la fin de la loi Agraire (2). L'aperçu que nous venons de donner des guerres civiles de Marius et de Sylla nous oblige à dire un mot des proscriptions, dont ce dernier imagina l'affreux système. Il fesait écrire sur des tablettes les noms de ceux dont il mettait la tête à prix: ce qui s'appela ensuite *proscrivere*. Dans l'incertitude cruelle où chacun était de sa propre vie, l'établissement de ce système fut regardé comme un acte de clémence: car ces tablettes, où tant d'illustres têtes étaient vendues pour deux talens chacune, devenaient au moins une espèce de garantie pour ceux dont les noms n'y étaient pas portés,

(1) Plutarque, vie des Gracques.
(2) Discorsi sopra le Deche, liv. I. chap. XXXVII.

Nous ne voulons pas finir cet article sur les lois et le gouvernement des Romains, sans faire mention d'une classe de citoyens qui devinrent le fléau des peuples. C'étaient les Publicains, ou les Financiers chargés de la perception des impôts dans les provinces, et qui, créanciers et juges en même tems, commettaient impunément toutes sortes de violences et d'extorsions. Lucullus, au dire de Plutarque, chassa de l'Asie les receveurs Romains, comme des harpies qui arrachaient aux peuples leur subsistance; et il ne se porta à cette extrémité, qu'après les avoir exhortés vainement à tenir une conduite plus modérée (1). Nicomède, Roi de Bythinie, représenta au Sénat de Rome, que son royaume était dépeuplé et presque désert, à cause du grand nombre d'hommes libres que les Publicains avaient réduits en esclavage, et vendus à l'encan. C'était le commerce le plus riche de l'île de Délos, où, au rapport de Strabon, il se vendait jusqu'à dix mille esclaves par jour (2). Ces malheureux, vendus comme les Nègres modernes à des maîtres barbares, ou devenus la propriété des Publicains même, étaient conduits dans les pays ravagés par la guerre, pour y être employés à labourer la terre et à l'arroser de leurs sueurs (3). Les mauvais traitemens furent portés envers cette classe d'infortunés à un tel excés, qu'elle leva l'étendard de la révolte, et donna lieu à deux guerres qui désolèrent la Sicile, et dans lesquelles il périt, au rapport de tous les historiens, plus d'un million d'esclaves. Il ne faut donc pas s'étonner des immenses richesses de la plupart de ces Publicains. Rabirius Posthumus, défendu par Cicéron, avait d'une seule fois donné à usure à un Roi fugitif cent millions de sesterces (4). Un autre, dont parle Horace, se vantait d'avoir des revenus qui auraient suffi à trois Monarques (5). Et pourtant nous voyons Cicéron faire souvent l'éloge des Publicains: peut-être n'a-t-il eu d'autre motif en cela, que de faire honneur à l'ordre équestre où il était né, et auquel appartenait aussi cette classe d'hommes. *Publicains.*

(1) Plutarque, vie de Lucullus.

(2) Mengotti, del Commercio dei Romani, I.ère part. chap. V.

(3) *Frequentia ergastula, catenatique cultores.* Flor.

(4) Cic. Pro Cajo Rabirio.

(5) . . . . *Ego vectigalia magna*
Divitiasque habeo tribus amplas regibus.
Sat. II Liv. II.

Décadence de Rome

Vers la fin du troisième siècle de l'ère vulgaire la grandeur Romaine commença à s'éclipser. Persuadé qu'un seul Prince ne pouvait pas soutenir le fardeau d'un aussi vaste empire, Dioclétien voulut qu'il fût partagé entre deux Augustes et deux Césars. C'est de cette époque, dit Denina, que date la décadence de l'Italie, qui après avoir englouti pendant plusieurs siècles les richesses de tant de pays, et joui d'une paix intérieure à peine interrompue par quelques guerres civiles de peu de durée, se vit enfin dépouillée par ces mêmes Césars, et devint le théâtre de guerres sanglantes qui la dépeuplèrent. Réduite à l'état des autres provinces, l'Italie courut les mêmes destinées; et Maximien ayant établi sa résidence à Milan (1), Rome sembla n'être plus la capitale non seulement de l'empire, mais même de l'Italie. De dix ou quinze Empereurs qui régnèrent avant Constantin, aucun, excepté Maxence, ne fit un long séjour à Rome. Il parait que le faste insolent des patriciens (2), la licence des plébéiens, et la perversité des uns et des autres avaient indisposé les Empereurs. Ammien Marcellin, qui vivait à Rome dans les premières années du règne de Théodose, rapporte que de son tems, c'est-à-dire un siècle après que cette ville eut été abandonnée par ses Princes, les Romains regardaient avec mépris tout ce qui était né hors de leurs murs (3). Dioclétien qui était cependant un Prince courageux, et par conséquent redouté, étant allé à Rome l'an 303, fut tellement piqué des propos offensans que ses habitans tenaient contre lui, qu'il en partit de dépit vers la fin de décembre, sans vouloir même attendre les calendes de janvier, où il devait entrer dans son neuvième consulat. Constantin, le premier des Empereurs qui embrassa le Christianisme, fut encore plus maltraité par ces orgueilleux Romains, qui étaient encore opiniâtrement attachés au culte de leurs Dieux, lorsqu'il vint dans cette ville l'an 326 pour

(1) Rivol. d'Italia, liv. III. chap. V.

(2) L'ordre des sénateurs et des patriciens était dejà tombé dans l'avilissement, surtout depuis que l'Empereur Commode y introduisit à prix d'argent ou par caprice des hommes de la plus basse condition, ou même de race servile. Il n'y avait rien d'etonnant, dit Casaubono, qu'on reçût dans le sénat des personnes d'une classe méprisable; mais il était sans exemple qu'on les inscrivît dans l'ordre des patriciens, attendu qu'on avait toujours choisi jusqu'alors dans l'élite de la noblesse les rejetons qu'on donnait aux familles patriciennes, à mesure qu'elles s'éteignaient. Casaub. Not. in Lamprid.

(3) *Vile esse quidquid extra pomoerium nascitur.* Marcell. liv. XIV.

y célébrer selon l'usage les fêtes vicennales. Indigné de cette conduite, Constantin résolut d'abandonner Rome pour toujours; et le désir de fonder une nouvelle ville, joint à la vanité de lui donner son nom, d'où elle prit celui de Constantinople, lui fit transporter en orient le siège de l'empire. L'enceinte de Rome, dit Montesquieu, n'était guères plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais les faubourgs étaient d'une étendue considérable. L'Italie était en quelque sorte couverte de maisons de délices, et comme le jardin de Rome. Les laboureurs étaient en Sicile, en Afrique, en Egypte, et les jardiniers en Italie, où les terres n'étaient cultivées pour ainsi dire que par les esclaves des citoyens Romains. Mais lorsque le siège de l'empire eut été établi en orient, Rome passa presque toute entière dans la nouvelle métropole, où les grands s'empressèrent de se rendre avec leurs esclaves qui composaient presque tout le peuple, laissant ainsi l'Italie privée d'une grande partie de ses habitans (1). Malgré l'exagération que Gibbon croit apercevoir dans la manière de penser de Montesquieu à cet égard, il n'en convient pas moins que l'agrandissement de Constantinople ne peut être attribué à un accroissement subit de population ou d'industrie, et que par conséquent cette colonie artificielle n'a pu s'augmenter qu'au détriment des anciennes villes de l'empire. Il est à présumer que les plus riches sénateurs de Rome et des provinces de l'orient furent engagés par Constantin à venir s'établir dans l'heureux pays qu'il avait choisi pour sa résidence. Il donna à ses favoris des palais qu'il avait fait bâtir dans plusieurs quartiers de la ville, et leur assigna des terres et des pensions pour soutenir leur rang avec honneur (2).

Rome sous les Goths.

Abandonnée de ses Princes, ravagée par Alaric, et tombée enfin sous la domination des Goths, Rome courut à grands pas vers le terme de sa décadence. Il est vrai de dire cependant que Rome, Ravenne, et même beaucoup d'autres villes d'Italie virent relever leurs murs et leurs édifices, et que l'agriculture et le commerce fleurirent de nouveau (3). Mais ces avantages s'évanouirent bientôt dans les guerres qui survinrent entre les Grecs et les Goths en Italie. Rome fut prise et reprise cinq fois sous Justinien, savoir; en 536 par Bélisaire; en 546 par Totila; en 547 encore par Béli-

(1) Grand. et Décad. des Romains, chap. XVIII.

(2) Gibbon, Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. XVII.

(3) Voyez le Discours de M.r Sartorius sur le gouvernement des Goths en Italie.

saire; en 549 de nouveau par Totila; et en 552 par Narsètes. Lorsque les Grecs furent assiégés dans Rome par les Goths, le tombeau d'Adrien, qui est maintenant le château S.t Ange, servit pour la première fois de citadelle; et les amateurs des arts virent avec douleur jeter sur les assiégés les plus belles statues des artistes Grecs qui décoraient cet édifice.

Charlemagne Empereur des Romains.

Aux règnes des Goths et des Lombards succéda l'empire d'occident sous Charlemagne. L'an 800 de l'ère vulgaire, et la nuit de Noel, ce Monarque fut proclamé Empereur durant la messe par le Pape Léon III., qui dit en lui posant la couronne sur la tête: *à Charles Auguste couronné de Dieu, grand Empereur, vie et victoire*; mots qui furent répétés avec enthousiasme par tout le peuple. Nous croyons à propos de montrer ici comment était représenté Charlemagne en sa qualité d'Empereur des Romains. Montfaucon, dans son ouvrage intitulé les *Monumens de la monarchie Française*, nous représente cet Empereur sous des figures prises des MSS. de Peiresc. Dans l'une, on le voit la tête ceinte d'une couronne fermée par le haut, et surmontée d'une croix. Il tient dans ses mains une église à deux clochers, qu'on croit être celle de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle; il est à genoux, et a les jambes et les pieds recouverts d'un grand manteau boutonné du haut en bas. Dans l'autre, qui est un buste où sont renfermées ses reliques, son vêtement est parsemé d'aigles et de lys, par allusion à ses deux titres d'Empereur et de Roi. Voy. la planche 10.

Origine du gouvernement des Papes.

Mais laissons là l'ancienne Rome pour porter nos regards sur Rome moderne, où nous voyons une cour ecclésiastique régner paisiblement sur ces collines fameuses, qui ne retentissaient autrefois que du bruit des armes. On demandera peut-être comment un Pontife a pu s'emparer de l'ancienne capitale du monde? Le célèbre Guicciardini, que nous prendrons pour guide, va nous l'indiquer (1). Les Pontifes Romains, dont le premier fut l'Apôtre Pierre, investis par Jesus-Christ de l'autorité des choses spirituelles, et grands seulement en charité, en humilité, en patience, en esprit et en miracles, furent dans les commencemens, non seulement privés de puissance temporelle, mais même persécutés par elle, et vécurent long-tems dans l'obscurité, et presqu'inconnus. Constantin fut le premier qui les tira de cet état, et leur accorda protection; il leur bâtit des églises, auxquelles il donna des vases précieux, des

(1) Storia d'Italia, liv. IV.

ornemens, et même des fonds de terre. Il fut imité dans la suite par un grand nombre de Chrétiens, qui, dans l'espoir de gagner plus facilement le royaume des cieux par des donations semblables et des aumônes, fesaient construire, ou dotaient d'autres églises, ou bien disposaient d'une partie de leurs biens en faveur de celles qui existaient déjà. Quelques-uns ont cru, qu'après la translation du siège de l'empire à Bysance, Constantin donna aux Papes la souveraineté de Rome : cette opinion, dit Guicciardini, que ces Pontifes ont soutenue de tout leur pouvoir, et à laquelle beaucoup de personnes se sont rendues sur leur témoignage, est néanmoins démentie par les auteurs les plus dignes de foi, et plus encore par les faits mêmes: car il est reconnu qu'à cette époque, et encore long-tems après, Rome et toute l'Italie sujette à l'empire, furent gouvernées par des magistrats que nommaient les Empereurs à cet effet (1). On ne peut nier cependant que cette translation n'ait été la première cause de la puissance temporelle des Papes; car celle des Empereurs s'affaiblissant chaque jour d'avantage en Italie par l'effet de leur absence et des difficultés qu'ils éprouvaient en orient, le peuple Romain, qui avait toujours les Papes devant les yeux, commença à leur prêter, non pas précisément obéissance, mais une sorte d'hommage volontaire. L'irruption des barbares fut comme un torrent dont les ravages furent de peu de durée; mais pourtant l'empire des Goths ne subsista pas moins de soixante-dix ans en Italie. Chassés de cette contrée par les Empereurs d'orient, elle commença de nouveau à être gouvernée par des magistrats Grecs, dont le principal appelé *Exarque*, mot dérivé du Grec, fesait sa résidence à Ravenne; cette ville était très-ancienne, et devenue célèbre pour avoir été la station d'une armée sous Auguste, et le séjour des Rois Goths, qui, craignant toujours la puissance des Empereurs, l'avaient préférée à Rome, à cause de la mer voisine, qui les rapprochait de Constantinople. L'autorité de l'Exarque s'étendait sur tous les pays, qui n'avaient point de Ducs particuliers. A cette époque,

Exarques de Ravenne.

(1) Arioste a mis la donation de Constantin au nombre des choses chimériques vues par Astolphe dans le monde de la lune.

Di varj fiori ad un gran monte passa
Ch' ebbe già buon odore, or puzza forte
Questo era il dono (se però dir lece)
Che Costantino al buon Silvestro fece.

Orl. Fur. chant. 35. st. 80.

continue Guicciardini, les Papes dépourvus de toute puissance temporelle, et n'inspirant plus cette vénération spirituelle qu'ils s'étaient acquise par la dissimulation de leur conduite, dont le vrai motif commençait à transpirer, les Papes étaient comme soumis aux Empereurs; et quoiqu'élus par le clergé et le peuple Romain, ils n'osaient point exercer, ni accepter le Pontificat sans le consentement de ces monarques, ou de leurs Exarques: il y a même plus, c'est que les évêques de Constantinople et de Ravenne disputaient souvent de la suprématie avec celui de Rome. Mais les Lombards s'étant emparés de la Gaule Cisalpine, de l'Exarchat de Ravenne, et de plusieurs autres contrées de l'Italie, Rome, abandonnée tout-à-fait de ses Empereurs, commença à reconnaître l'autorité des Papes, que Pépin Roi de France délivra, ainsi que les Romains, de la domination des Lombards. Après avoir subjugué ceux-ci, ce Monarque donna au Pape et à l'église, Urbin, Fano, Aggobio, avec divers domaines dans les environs de Rome, ainsi que Ravenne avec son Exarchat. Charles, fils de Pépin, surnommé le Grand, confirma ces donations, après avoir entièrement détruit l'empire des Lombards, et y ajouta la marche d'Ancone et le duché de Spolette. En reconnaissance de toutes ces libéralités, le Pape proclama Charles Empereur des Romains; de sorte qu'il ne resta plus aux Monarques de Constantinople que la Sicile, et la partie de l'Italie qui s'étend de Naples à Manfredonia et aboutit à la mer. Et pourtant, Rome n'était pas encore gouvernée au nom des Papes, mais des Empereurs: car les premiers exprimaient la date de leurs bulles, de leurs privilèges et de leurs concessions par ces mots: *sous le règne de tel Empereur notre maître.* Mais la puissance impériale continuant toujours à s'affaiblir davantage, Rome commença, quoique tumultueusement, à se gouverner elle-même; et il fut décidé que l'élection des Pontifes n'aurait plus besoin désormais d'être approuvée par les Empereurs. Ce fut alors que le siège papal fut occupé par des hommes ignorans, superstitieux, et dont la conduite odieuse n'était qu'un tissu de crimes inouis; que Rome fut dominée par d'infames courtisannes, telles que les Marozia et les Theodora, qui disposaient à leur gré de la chaire de S.t Pierre; que le clergé se livra aux débordemens les plus honteux; que les canons furent méprisés et foulés aux pieds; que la licence s'introduisit jusques dans le cloître; que les lettres furent oubliées, les arts ignorés, le commerce anéanti, les campagnes incultes et désertes, et que partout

Donations de Pepin et de Charlemagne.

on ne vit que trahisons, empoisonnemens, assassinats et désolation (1). Grégoire de Saxe, nommé Pontife par Othon III., transféra alors par un décret à la nation Germanique la faculté d'élire les Empereurs Romains, dans les formes, dit Guicciardini, qui s'observent encore aujourd'hui, avec défense au nouvel Empereur de prendre ce titre, sans s'être auparavant fait couronner à Rome. Mais après les Othons, Rome s'affranchit ouvertement de l'autorité impériale, et les Papes s'emparèrent de la souveraineté, dans l'exercice de laquelle ils eurent souvent à combattre les prétentions du peuple, dont l'insubordination et les désordres les avaient déjà obligés à réclamer de l'Empereur Henri II. une loi, qui autorisait les cardinaux seuls à élire les Papes. La puissance de ces Pontifes prit encore un nouvel accroissement, lorsque Robert Guiscard et Roger, après s'être emparés de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, se reconnurent seigneurs feudataires de ces provinces envers l'église, sous le titre de Rois des deux Siciles, l'un en deçà et l'autre au delà du Phare. Mais à l'époque du règne de l'Empereur Fréderic où se formèrent les factions des Guelfes et des Ghibelins, dont l'une avait pour chef le Pape, et l'autre l'Empereur, le premier donna l'investiture de ces deux royaumes à Charles Comte d'Anjou et de Provence, moyennant la redevance de six mille onces d'or par an.

Des contestations s'étant élevées entre le sacerdoce et l'empire, et l'état de l'église ayant considérablement souffert du long séjour que fit la cour de Rome à Avignon pendant soixante-dix ans, ainsi que du schisme d'occident, les villes qui relevaient de la puissance ecclésiastique, et surtout celles de la Romagne, se livrèrent à quelques particuliers puissans, auxquels les Papes les donnaient en fief lorsqu'ils n'avaient pu les soumettre, ou bien ils en transféraient l'investiture à d'autres chefs suscités par eux contre les premiers. C'est ainsi, dit Guicciardini, que les villes de la Romagne commencèrent à avoir des maîtres particuliers, la plupart sous le titre de vicaires ecclésiastiques. Ainsi Ferrare, dont Azzo d'Este fut nommé Gouverneur par le Pape, devint ensuite un fief de cette famille, qui s'éleva depuis au rang des têtes les plus illustres. Ainsi Bologne, occupée d'abord par Jean Visconti Archevêque de Milan, fut conférée à ce prélat par le Pape sous le titre de vicariat; et

Vicaires ecclésiastiques.

(1) Voyez les *Annali del Cardinale Baronio*, et *il Risorgimento d'Italia di Saverio Bettinelli*, où ces deux auteurs parlent du X.e siécle.

les mêmes causes ayant lieu en divers pays de la Marche d'Ancone, du patrimoine de S.t Pierre, et de l'Umbrie appelée aujourd'hui le Duché, il arriva que plusieurs seigneurs particuliers, pour se soustraire à l'autorité légitime, se rendirent feudataires des Empereurs. Les Romains ayant créé pendant ce tems la magistrature des Banderesi, reprirent leur premier caractère d'arrogance, jusqu'à ce que réduits aux angoisses du besoin par l'effet de l'absence des Papes, ils supplièrent Boniface de vouloir bien revenir à Rome, et d'ordonner le Jubilé qui leur était d'une grande ressource, à cause de la multitude de personnes qu'il attirait de toutes les parties de la Chrétieneté dans leur ville. Boniface s'étant rendu à leurs vœux, mit garnison dans le château S.t Ange, et s'assura de cette manière, ainsi qu'à ses successeurs, le domaine absolu de Rome. Nous traiterons du costume des Papes et des cardinaux à l'article concernant la religion.

ART MILITAIRE.

L'HISTORIEN, le philosophe, le politique et l'homme de guerre ne verront pas sans intérêt l'art militaire d'un peuple, qui sorti les armes à la main des bornes d'un petit territoire, conquit l'univers entier. La sagesse de l'organisation militaire des Romains dément l'assertion de Plutarque, qui prétendait que Rome n'était redevable de son agrandissement qu'au hazard. Les Romains, dit Mengotti, nacquirent et grandirent dans la guerre. Un concours étonnant de circonstances fit de Rome un camp de soldats. Une troupe d'aventuriers et de vagabonds ne pouvait se maintenir qu'à force de courage et par les armes. La sévérité de la discipline établie par Romulus dans les camps et dans l'intérieur des maisons, les exercices militaires, les jeux, la danse guerrière, la course et la natation sur le Tibre, avaient pour but d'endurcir les muscles des jeunes Romains, parce que les muscles étaient les seuls garans de leur liberté. Les couronnes, les colliers, la pompe du triomphe enflammaient d'une noble émulation leurs âmes fières et belliqueuses. La superstition, dont sont toujours esclaves les peuples que le flambeau de la civilisation et des sciences n'a pas encore éclairés, les embrâsait en outre de l'ardeur d'un fanatisme terrible. La divinité de leurs aigles, les piques sacrées, les sermens, les féciaux, les sacrifices aux ombres et aux Dieux de la guerre, portè-

Levée des troupes.

rent trois Decius à se sacrifier successivement pour la partie. Les prétendus descendans de Mars eurent peut-être toute l'ignorance et tout l'enthousiasme des disciples de Mahomet et d'Odin (1). Ajoutons à cela que la situation où se trouvaient les Romains devait les rendre guerriers par nécessité. Ils étaient entourés d'un grand nombre de petites républiques et de peuples belliqueux, qui désiraient étendre les limites de leurs états. Il fallait donc détruire ou être détruit. Ils firent la guerre pendant quatre siècles pour assujétir leurs voisins, et faire la conquête de l'Italie; l'orgueil et la soif du pillage les excitèrent ensuite à conquérir l'univers. Ils furent d'abord soldats par maxime d'état, par la force de leurs institutions, par la nécessité de se défendre, par influence de religion, et à l'exemple de leurs voisins; après ils le devinrent par orgueil national et par l'envie de s'enrichir.

A commencer par l'enrôlement, nous savons que lorsque la guerre était déclarée, on arborait sur le Capitole deux étendards, l'un rouge, et l'autre vert selon Servius, le premier pour la cavalerie, et le second pour l'infanterie. Le consul descendait dans le forum, pour prendre les noms des citoyens qui venaient en foule s'enrôler: ce qui s'appelait, *in album referri*. La levée des troupes pouvait se faire de trois manières. La première se disait levée par *serment*; la seconde par *conjuration*; et la troisième par *évocation*. L'enrôlement se fesait par *serment*, lorsque les citoyens accouraient volontairement, et juraient de ne point demander leur congé appelé *exauctoramentum*; il se fesait par *conjuration*, lorsque pour quelque cas pressant, le consul montait au capitole et criait, *qui veut sauver la république me suive*; enfin ils se fesait par *évocation*, quand on envoyait des émissaires pour recruter.

Aptitude des Romains à la milice.

Dans les beaux siècles de la république, dit Gibbon, il n'était permis de prendre les armes qu'aux citoyens qui avaient une patrie à aimer, un patrimoine à défendre, et quelque part à la création de lois qu'il était de leur intérêt de maintenir. Mais la liberté publique se restreignant à mesure que l'état s'agrandissait par les conquêtes, la guerre devint insensiblement un art, et

(1) *Del Commercio dei Romani dalla prima guerra Punica a Costantino*: Dissertation du Comte Mengotti, qui a remporté le prix à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris. Nous aurons recours fréquemment à cet excellent opuscule, qu'on pourrait justement appeler la quintessence de l'histoire philosophique des Romains.

finit par n'être plus qu'un métier, au point que sur la fin de la république et sous les Empereurs, il y avait des légions entières qui n'étaient composées que d'étrangers (1). L'âge prescrit pour la milice commençait à dix-sept ans, c'est-à-dire quand l'individu cessait d'être enfant (*puer*), et durait jusqu'à quarante-six; après ce tems, on était exempt de la milice, et considéré comme *senior*. Il fallait, pour être soldat, être grand et robuste, et l'on excluait de cet état tous ceux qui avaient quelqu'imperfection physique. On lit dans Végèce qu'on cherchait plutôt à la campagne qu'à la ville les hommes propres à la milice, et qu'on croyait avec raison que les métiers pénibles des ouvriers en fer et en bois, et l'exercice de la chasse, rendaient l'homme plus fort et plus courageux, que les arts sédentaires consacrés aux besoins du luxe (2). Le soldat conscrit jurait devant les consuls de ne jamais abandonner son drapeau, d'obéir aveuglement à ses chefs, et de sacrifier sa vie pour le service de la patrie. Le nombre des troupes étant devenu dans la suite trop considérable, pour que le consul reçût le serment de chaque soldat, les tribuns militaires furent chargés de cette fonction. Sous les Empereurs les troupes renouvellaient chaque année leur serment au premir janvier.

Légion. Les Romains, dit le Beau (3), ne furent ni plus vigoureux ni plus braves que les Gaulois, ni plus rusés que les Carthaginois, ni plus instruits que les Grecs dans l'art militaires. Leurs armées furent presque toujours inférieure en nombre à celles des nations qu'ils vainquirent; et ils démentirent mille fois cet axiome, que Mars se déclare toujours pour les bataillons les plus nombreux. La cause de leurs succès militaires ne peut donc s'attribuer qu'à la rigueur de leur discipline, et surtout à leur formidable légion, dont Végèce dit que ce fut sans doute un Dieu, qui leur suggéra l'idée de sa formation (4): c'était le corps de citoyens le plus considérable de la milice Romaine, et il se composait d'infanterie et de cavalerie. La qualité de citoyens Romains que devaient avoir tous les légionnaires était ce qui distinguait particulièrement ce corps des troupes auxiliaires: les autres corps, tels que la cohorte, le *manipulum*

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. I.
(2) Vegetius, De Re Militari. Liv. I. chap. II et VII.
(3) De la Légion Romaine par M. le Beau. Mém. de l'Academ. des Inscript. Tom. XLIII.
(4) De Re Milit. Liv. II. chap. I.

et la centurie, n'étaient que des parties de la légion subordonnées les unes aux autres. Il n'y avait au dessus de la légion que l'armée entière, qui se composait ordinairement de plusieurs légions, sans compter les troupes auxiliaires; mais la légion formait d'elle-même une armée entière, qui, comme le dit encore Végèce, pouvait, sans aucun secours étranger, battre les ennemis les plus formidables par le nombre (1). La légion avait prit son nom du mot *legere*, qui signifie choisir, parce qu'on choisissait, pour la former, les citoyens Romains, qui avaient les qualités que nous venons d'indiquer (2). Il n'est guères facile de déterminer le nombre d'hommes et de chevaux dont se composait la légion aux diverses époques de son existence. « Les Grecs, les Macédoniens, les Troyens, dit le même Végèce, avaient un corps de troupes qu'ils appelaient *phalange*, et qui était de huit mille hommes. Les Gaulois, les Celtibériens et autres peuples barbares combattaient en troupes de six mille hommes appelées *catervae*; et les Romains créèrent la légion, qui, dès son origine, formait un corps considérable, et s'accrut successivement avec les forces de l'empire, et selon la puissance des peuples qu'il leur fallut combattre (3). »

Nombre de fantassins composant la légion.

La légion comprenait infanterie et cavalerie; mais, dit le Beau, quoique la cavalerie en fît la partie la plus distinguée, par la qualité des individus qui la composaient, l'infanterie en fut néanmoins toujours la principale, tant à cause du nombre des hommes qui la formaient, que de l'importance du service qu'ils y fesaient. Rome était bâtie sur un sol inégal qui ne produisait que peu de fourrage: motif pour lequel peut-être les Romains n'eurent dans les commencemens que peu de cavalerie. D'ailleurs, ce peuple né pour les conquêtes, observa sans doute que dans les troupes à pied, les mouvemens sont plus prompts et se font avec plus d'ensemble; que l'attaque est plus vive et la résistance plus ferme; que tous les lieux sont propres à l'infanterie; et que les moyens de la faire subsister sont plus faciles, tandis que pour la cavalerie, après avoir pourvu à la nourriture des hommes, il faut penser à celle des chevaux. Il arrivait souvent que, lorsqu'il s'agissait d'un coup de main décisif, les cavaliers mettaient pied à terre, et combattaient en fantassins avec une supériorité d'avantages, que leur assurait la no-

(1) Le Beau. Prem. Mém. sur la Lég. Rom.
(2) Plutarq. in Rom. et Isidore Orig. Liv. IX. chap. III.
(3) De Re Milit. Liv. II. chap. II.

blesse de leur rang et de leurs sentimens (1). La légion fut composée de trois mille hommes d'infanterie depuis Romulus jusqu'à Servius Tullus; de quatre mille environ depuis Servius jusqu'à la seconde guerre punique; de cinq mille depuis cette époque jusqu'à Marius, qui la porta à six mille hommes. Ce nombre ne fut plus augmenté depuis; et à cet égard il convient d'observer, qu'il existe quelques contradictions entre Tite-Live, Plutarque et Denis d'Halicarnasse.

Division de la légion sous les Empereurs.

Les légions étaient divisées en cohortes, les cohortes en compagnies commandées par un nombre déterminé de tribuns et de centurions. L'état de la légion impériale, dit Gibbon, peut se décrire en peu de mots. L'infanterie de ligne qui composait sa force principale était divisée en dix cohortes, et cinquante-six compagnies. La première cohorte des légions impériales, qui avait l'honneur de garder l'aigle d'or et l'image de l'Empereur, était composée de 1105 soldats à pied, et de cent trente-six hommes à cheval portant la cuirasse: les autres neuf cohortes ne comprenaient que 555 fantassins et 66 cavaliers, excepté la quatrième et la septième qui étaient de six cents hommes à pied (2). Le consul ou le général commandait toute la légion; le tribun militaire une cohorte, et le centurion une compagnie. Les cohortes avaient des étendards de diverses couleurs, sur lesquels étaient indiquées la légion, la cohorte et la centurie auxquels ils appartenaient. Après les légions venaient les troupes alliées, qui avaient moins d'infanterie et plus de cavalerie. Les corps qui composaient celui de réserve étaient assis à terre durant le combat: ce qui leur avait fait donner le nom de *subsidia*.

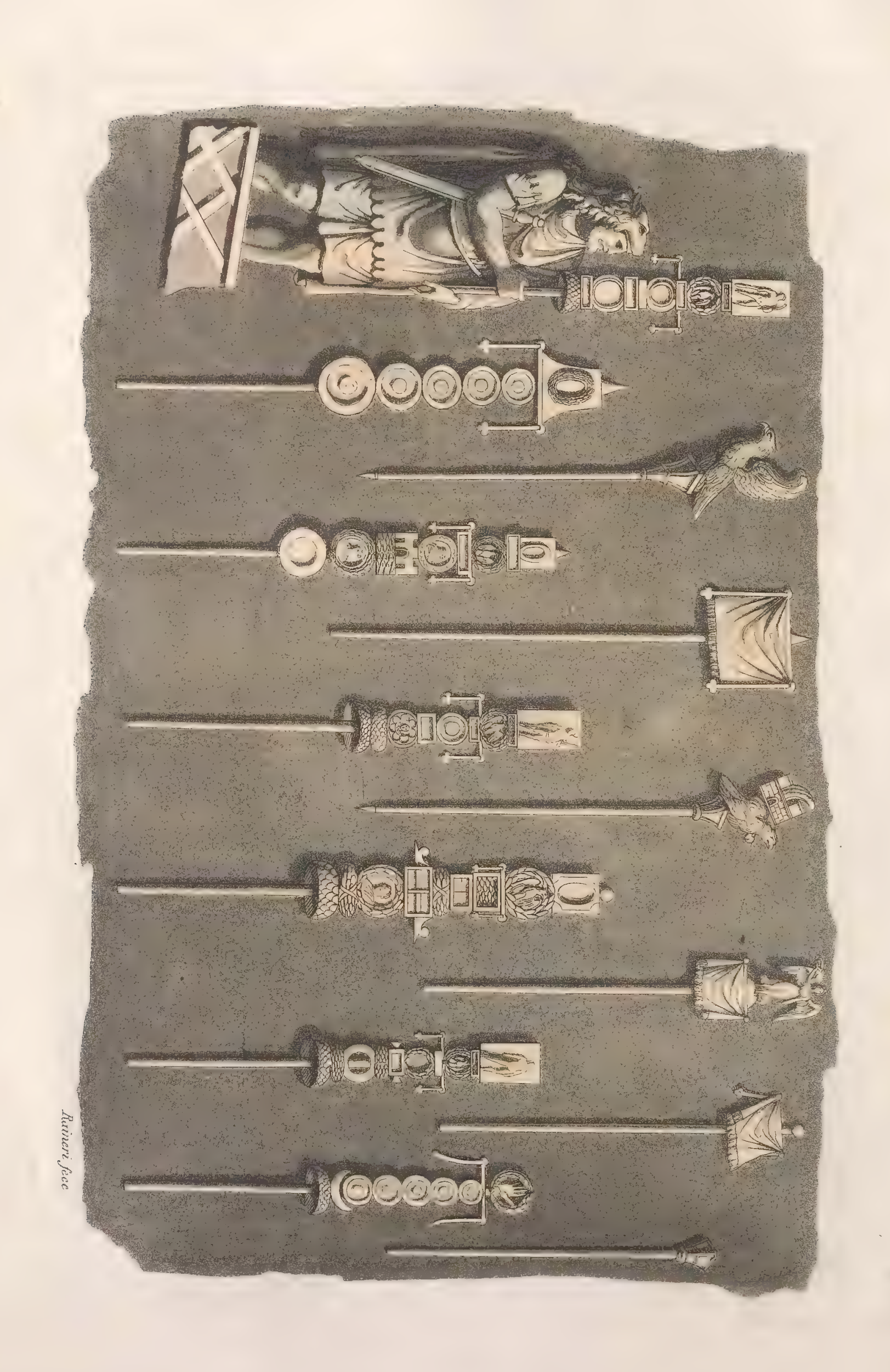
Enseignes.

Sous Romulus les enseignes consistaient simplement en une poignée d'herbe ou de sarment, à laquelle on donnait la forme d'une couronne, et qu'on portait au bout d'une pique. On y substitua ensuite une banderole, sur laquelle était représenté quelqu'animal; et enfin l'aigle qui fut d'abord en argent, puis en or, et devint l'enseigne des Romains, comme elle l'avait été autrefois des Perses.

(1) Second Mém. sur la Lég. Rom. Du nombre de gens de pied, dont elle était composée.

(2) Hist. de la Décad. chap. I. Du tems de Cicéron et de César le nom de *miles* ne se donnait qu'au soldat d'infanterie. Dans le bas-empire et dans les siècles de la chevalerie, il signifia particulièrement les gens de guerre, qui combattaient à cheval. Gibbon, ibid.


ANCILIA
S C


Ruineri fece

Il y avait quelques autres enseignes, dont la pique portait à son extrémité des balances, et au milieu l'image du général : l'enseigne dite de la concorde se terminait par une main. La cavalerie avait des banderoles bleues en forme de *labarum*, qui était un simple morceau d'étoffe carré. Constantin, comme on le voit dans le costume de l'empire Grec, substitua au labarum une croix portant le monogramme du Christ. L'aigle était gardée par un centurion qui s'appelait Primipile; les autres enseignes étaient portées par des soldats armés à la légère, qu'on voit représentés sur les monumens la tête tantôt nue, et tantôt couverte de la dépouille de quelque bête sauvage. Les enseignes étaient sacrées, et l'on jurait par elles : on mettait à côté, comme dans un lieu sûr, l'argent, le butin et les prisonniers: en tems de paix on les déposait dans le trésor. Lorsqu'on avait de la peine à arracher de sa place une enseigne c'était une signe de mauvais augure, et dans ce cas on ne donnait pas bataille. L'attachement des troupes Romaines à leurs enseignes leur était inspiré par la religion et l'honneur. L'aigle d'or qui resplendissait à la tête de la légion, était pour le soldat Romain un objet de la plus grande dévotion ; et il n'y avait pas moins d'impiété que d'infamie à l'abandonner dans le danger (1). Voy. la planche 11.

Armes défensives.

Les Romains avaient plusieurs sortes de boucliers qui se nommaient *scutum*, *clypeus*, *parma*, *pelta*, *ancile*. Le *scutum* que portaient les légionaires était concave, de la forme d'un échenet, et d'une longueur proportionnée à la stature du soldat. Dans les commencemens de la républiqne le bouclier était en bois: Servius Tullus en fit faire quelques-uns en bronze, et Camille les fit couvrir en fer: au dehors ils étaient ordinairement ornés de quelque figure. Le *clypeus* était un bouclier ovale, dont se servaient les soldats armés à la légère et les porte-enseignes. La cavalerie portait une espèce de bouclier rond appelé *parma*; *quod a medio in omnes partes par sit*, comme disait Varron. La *pelta*, appelée aussi *cetra*, avait la forme d'un croissant. Les anciles offraient une concavité semblable à celle des coquillages. Rome gagna considérablement en puissance, dit Montesquieu, par sa réunion avec les Sabins, peuple dur et guerrier comme les Lacédémoniens, dont

(1) Gibbon. Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. I. Tacite appelle les aigles Romaines *Bellorum deos*. Elles étaient déposées dans une chapelle au milieu du camp, et adorées des troupes comme les autres Divinités.

il était descendu. Romulus imita la forme de leurs boucliers qui étaient larges, et fit quitter à ses troupes ceux des Grecs qui étaient petits (1), et dont elles s'étaient servies jusqu'alors. Nous ne devons pas oublier d'observer ici, que les Romains n'ont jamais tenu à conserver leurs usages lorsqu'ils en ont trouvé de meilleurs chez les différens peuples avec lesquels ils ont été en guerre, et que c'est là ce qui a contribué plus que toute autre chose à les rendre les maîtres du monde (2). Voy. la planche 12.

Casques, cuirasses. Les soldats Romains portaient un casque, qui fut d'abord en cuivre, ensuite en fer, et enfin en cuir. Ce casque était surmonté d'un cimier, qui avait la figure d'un lion, d'un ours, d'un renard ou autre animal quelconque, avec une crinière et un panache: ornemens qui, selon la remarque de Machiavel, donnent à une armée un aspect flatteur pour de simples spectateurs, et terrible pour l'ennemi. La visière, qui couvrait tout le visage, était mobile ou immobile. Il y avait de ces casques avec deux morceaux de cuir pendans de chaque côté, qui couvraient les joues, et s'attachaient sous le cou avec une courroie aussi en cuir. La cuirasse qui se portait sur la saie servait à défendre la poitrine; elle était anciennement en cuir; mais Servius Tullus y substitua celle des Gaulois, qui était faite de mailles ou d'anneaux de fer et de bronze entrelacés ensemble. Dans des tems postérieurs, la cuirasse n'était composée que de bandes de cuir, dont le soldat s'enveloppait le corps depuis les hanches jusqu'aux aisselles. Les Romains eurent aussi quelques cuirasses faites de lames de métal et en écailles de poisson appliquées sur une toile, ou sur un morceau de cuir. La cuirasse, comme on le voit par quelques monumens, et surtout dans la colonne Trajane, enveloppait les reins, l'estomac et les épaules; elle s'attachait avec deux boucles sur la poitrine, et avec une sur le dos. Les jambards, appelés en latin *ocreæ*, étaient une espèce de botte recouverte d'une lame de fer, qui montait jusqu'au genou. Selon Végèce, le soldat d'infanterie ne portait cette armure que sur la jambe droite, qui se trouvait à découvert lorsqu'il se battait à l'épée; et les archers ne l'appliquaient au contraire que sur la jambe gauche, qu'ils portaient en avant en tirant de l'arc. Voy. la même planche n.° 12.

Armes offensives. Il paraît que, dès les tems d'Annibal, les Romains se servaient tantôt de l'épée Etrusque et tantôt de la Grecque. C'est à cette

(1) Plutarque, vie de Romulus.
(2) Montesquieu, Grandeur et Décad. des Rom. chap. I.

époque, d'après le témoignage de Polybe, qu'ils commencèrent à porter la celtibère, qui était une lame courte à deux tranchants, et servait aussi de la pointe. Il ne nous est parvenu aucun de leurs fourreaux, le bois ou le bronze dont ils étaient faits n'ayant pu résister à l'humidité. Le même auteur nous apprend que, du tems de Scipion, les Romains portaient l'épée à droite : Joseph l'historien dit au contraire que les soldats de Titus l'avaient à gauche, et portaient à droite un poignard. Cette dernière arme était la marque distinctive des centurions, et avait le manche en ivoire, tandis qu'il était d'os à celle que portaient les soldats à diverses époques. La lance était composée d'un long manche en bois de frêne ou de cornouiller armé d'un fer aigu à son extrémité : l'autre bout était également pointu pour la ficher en terre. Le javelot était un dard carré, dont le fer, qui avait la même forme et était d'une longueur extraordinaire, ne coupait pas, mais se terminait en une pointe mince et trempée, qui se pliait au moindre choc, et ne permettait plus à l'ennemi de s'en servir. Cet instrument, dit Gibbon, était bien inférieur sans doute à nos armes à feu, attendu que son usage se bornait à un seul jet, qui se fesait à la distance seulement de dix à douze pas. Cependant, lorsqu'il était lancé par une main vigoureuse et adroite, il n'y avait pas de cavalerie qui osât s'avancer à sa portée, ni de cuirasse ou de bouclier qu'il ne pût pénétrer. Cet écrivain évalue à six pieds la plus grande longueur du javelot. Sa pointe d'acier parait avoir été beaucoup plus longue du tems de Polybe et de Denis d'Halicarnasse (1). Elle fut réduite à un pied et même à neuf pouces, dans le siècle où écrivait Végèce. Pour moi, ajoute Gibbon, j'ai pris le terme moyen, en donnant à cette pointe dix-huit pouces. A peine le soldat Romain avait lancé son javelot, qu'il tirait l'épée et en venait aux mains avec l'ennemi (2). Le *spiculum* dont la cavalerie fesait usage était encore plus

(1) Antiq. Rom. Liv. V. chap. XLV.

(2) Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. I. Le javelot était l'armé caractéristique des Romains, comme le dit Servius (Enéid. Liv. VI. aux mots *pila manu*) *pilum proprie est hasta Romanorum ut gaesa Gallorum, Sarissa Macedonum.* Festus prétend que c'est pour cette raison que le peuple Romain est appelé dans l'hymne des Saliens *Pilumnus.* Lucain et Va-

long que le javelot au dire de Végèce: le bois de cette dernière arme avait environ dix-huit décimètres de long, et se terminait par un fer triangulaire. Le *verriculum* ou *verutum* était une espèce de javelot plus court, et la *falarica* se lançait comme le javelot non pour blesser, mais pour mettre le feu, à l'effet de quoi elle portait à son extrémité une mèche d'étoupe goudronnée et allumée. La *plumbata tribulata* était un javelot semblable à une flèche armée de plumes; et la *plumbata* simple une balle de plomb, qui se lançait avec la fronde. Le *fustibalum* était une fronde de cuir attachée à un bâton de quatre pieds Romains de longueur, et avec laquelle on portait des coups qui brisaient les casques et les cuirasses les plus fortes. Les Romains fesaient aussi usage de masses du tems de Trajan; mais ils ne se servirent jamais beaucoup de l'arc ni de la flèche, qu'ils laissaient aux troupes auxiliaires. Voy. la planche 13.

Habillement des troupes.

L'habillement du soldat Romain était la saie ou espèce de jaquette sans manches, qui ne lui arrivait qu'à la moitié des cuisses, se laçait par devant, et joignait parfaitement les formes du corps. Dans les commencemens, ce vêtement était de la couleur naturelle de la laine, et fut ensuite teint en rouge. Le *sagulum gregale* était une tunique qui descendait jusqu'au genou, par dessus laquelle le soldat portait en hiver la peau de quelqu'animal. Le soldat Romain est représenté sur les anciens monumens avec une bande autour du cou, appelée *sudarium* ou *mappa*, et qui se nouait sur la poitrine: voy. la planche ci-dessus. La chaussure militaire consistait en une semelle attachée à des courroies qui se liaient autour de la jambe, et passaient entre les deux premiers doigts du pied: cette sorte de

lerius donnent les aigles et le javelot pour signe distinctif aux troupes Romaines.

Pares aquilas et pila minantia pilis.

Phars. Liv. I.

. . . . *Quorum agmina pili;*
Atque aquilis utrinque micant.

Argon. Liv. VI.

Ovide exprime ainsi l'étude à laquelle se livraient exclusivement les Romains

Qui bene pugnabat, Romanam noverat artem;
Mittere qui poterat pila, disertus erat.

Fastorum. Liv. VI.



D.K. Bonatti f.



14

chaussure s'appelait *caliga* : mot d'où l'Empereur Caligula prit son nom. Enfin le soldat portait dans les exercices une espèce de tablier appelé *subligar*, qui lui cachait les parties naturelles.

Habillement des Généraux, des tribuns et des centurions.

A leur départ pour l'armée les généraux quittaient la toge pour prendre le *paludamentum*. La chlamyde, la cotte d'armes et le *paludamentum*, étaient tous, selon Nonius Marcellus, des vêtemens d'une même espèce. Le *paludamentum*, (que nous appelerons cotte d'armes) était, dit Winckelmann, pour les Romains, ce qu'était la chlamyde pour les Grecs, et de couleur de pourpre: c'était l'habillement de l'ordre équestre, et le manteau que portaient les capitaines, dont les Empereurs adoptèrent aussi l'usage. On sait cependant que jusqu'à Galien, les Empereurs ne portèrent point la cotte d'armes, mais la toge dans Rome; et l'on en voit la raison dans la réponse qui fut faite à Vitellius par ses amis, lorsqu'il voulut entrer dans cette ville avec le manteau sur ses épaules; ce vêtement, lui dirent-ils, ferait croire que vous voulez traiter la capitale de l'empire Romain comme une ville prise d'assaut; à ces remontrances il prit aussitôt la toge consulaire. Les officiers généraux portaient sous la cotte d'armes la tunique militaire, qui ne différait en rien de la tunique civile. La planche 14 offre l'image d'un général d'armée des premiers siècles de Rome. Les trois crêtes dont son cimier est surmonté rappellent l'idée des soldats Etrusques; et la barbe que les Romains se rasaient dans le siècle des Scipions, et se laissèrent croître sous Adrien, annonce un Romain des premiers tems de la République. Les Généraux et les Empereurs déployèrent dans la suite, comme nous venons de le voir, beaucoup de luxe et de magnificence dans leur habillement. Celui des tribuns militaires et des centurions, à en juger par les figures qu'on voit sur les colonnes Trajane et Antonine, était à peu près le même que celui des généraux, à cela près que le centurion avait pour marque distinctive un cep de vigne, et le tribun un anneau d'or: voy. encore la planche 14.

Cavalerie.

L'armure de la cavalerie différait peu de celle de l'infanterie: l'épée des cavaliers, ainsi que leur lance appelée *contus*, était plus longue. L'usage de la selle et de l'étrier était inconnu aux anciens Romains; pendant long-tems ils montèrent leurs chevaux à nu; ensuite ils leur mirent sur le dos une espèce de couverture, qui était le plus souvent la peau de quelqu'animal; après cela ils firent usage de la selle sans arçon, et enfin ils se servirent de la selle proprement

dite sous Constance en 340. Les tems du bas-empire virent paraître les Catafractes, qui étaient des cavaliers couverts, ainsi que leurs chevaux, d'un ouvrage de maille en bronze ou en fer. La cavalerie Romaine se composait anciennement de la classe des citoyens, qui tenait le milieu entre celles des sénateurs et du peuple. Les chevaliers Romains portaient l'anneau d'or, et recevaient un cheval de la république. On admit ensuite dans la cavalerie comme dans l'infanterie des hommes de toutes les classes; et sous les Empereurs, la jeune noblesse de Rome et de l'Italie ne servait plus à cheval, et ne cherchait à s'ouvrir la voie aux places de sénateur et au consulat, que par des actions de valeur. Après les changemens opérés dans les mœurs et dans le gouvernement, les jeunes gens les plus aisés de l'ordre équestre prenaient des emplois dans la magistrature et dans les finances; et lorsqu'ils embrassaient la profession des armes, on leur donnait aussitôt le commandement d'un corps de cavalerie, ou d'une cohorte d'infanterie. La cavalerie d'une légion ne montait qu'à 726 chevaux. Ce corps sans lequel, dit Gibbon, la force de la légion aurait été incomplète, était divisé en dix sections ou escadrons, dont le premier, comme annexé à la première cohorte, était composé de 132 hommes, tandis que chacun des autres neuf ne montait qu'à 66. Le corps entier formait, s'il est permis de se servir de l'expression moderne, un régiment de 726 chevaux, qui tenait naturellement à sa légion, mais qui s'en séparait au besoin pour agir sur la ligne, et composer une partie des ailes de l'armée (1). Voy. la planche 15.

Autorité du Général.

Le Général Romain avait une autorité presque despotique, et droit de vie et de mort sur les troupes; ses décisions n'étaient sujettes à aucune formalité, et elles étaient sans appel, comme le démontrent les jugemens prononcés par M. Torquatus et Papirius Cursor. Les tribuns avaient aussi le droit de juger les soldats, de les faire battre de verges, et de les condanner à mort. Lorsqu'une légion entière se soulevait, ou avait commis quelque grand délit, on la décimait, ce qui se fesait en prenant par ordre numérique dans les rangs le dixième soldat qu'on mettait à mort. Parmi les châtimens

(1) Le témoignage positif de Végèce à cet égard, témoignage qui pourrait être encore étayé de circonstances évidentes, devrait imposer silence aux critiques qui refusent à la légion Romaine son corps de cavalerie. Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. I.


Raineri f.

usités dans les troupes Romaines, Aulugelle fait mention d'un fort singulier, qui était de faire tirer du sang au soldat coupable de quelque lâcheté. La raison en est, dit Montesquieu, que la force étant la première qualité du soldat, c'était le dégrader que de l'affaiblir (1). Le même écrivain observe encore que les Romains resserraient les liens de la discipline militaire dans les circonstances dangereuses. Ont-ils à faire la guerre aux Latins, peuple guerrier comme eux? Manlius raffermit l'autorité du commandement en fesant mourir son propre fils, qui avait combattu et vaincu sans son ordre. Sont-ils battus à Numance? Scipion Emile les prive aussitôt de tout ce qui avait contribué à les énerver (2). Passent-ils sous le joug en Numidie? Metellus prévient les suites de cet affront en remettant en vigueur les anciens règlemens. Marius, pour battre les Cimbres et les Teutons, commence par détourner le cours des fleuves (3), et Sylla harasse tant son armée saisie de frayeur dans la guerre de Mithridate, qu'elle lui demande la bataille comme la fin de ses peines.

Les troupes ne cessaient pas de s'exercer en tems de paix: ce qui leur fit donner le nom d'*exercitus ab exercitando*, comme l'observe Varron. Les Romains exerçaient leurs jeunes gens à la course, au saut, à lancer le pieu et à la lutte. Ces trois qualités sont presqu'indispensables dans un soldat: car la course le rend propre à devancer l'ennemi dans les positions dont il pourrait s'emparer; à le surprendre dans celles qu'il occupe, au moment où il ne s'y attend pas; et à le poursuivre avec avantage lorsqu'il est en fuite: l'adresse et l'agilité lui donnent la facilité de parer les coups, de sauter un fossé et de franchir un retranchement: la force fait qu'il porte ses armes avec plus d'aisance, et qu'il pousse l'ennemi ou soutient son choc avec plus de fermeté (4). On fesait encore porter aux jeunes gens des fardeaux considérables pour les accoutumer à la fatigue. A cet effet, on leur donnait des armes qui pesaient le double des véritables, et pour épée un bâton *Exercices.*

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. II.

(2) Il mit en vente toutes les bêtes de somme qui appartenaient à l'armée, et fit porter à chaque soldat du grain pour trente jours avec sept pieux. Somm. de Flor. Liv. LVII.

(3) Frontino, Stratagem. Liv. I. chap. II.

(4) Machiavelli, dell'Arte della guerra. Liv. II.

plombé qui était beaucoup plus pesant que cette arme. On leur fesait enfoncer à chacun un pieu en terre, qui s'élevait d'environ cinq pieds et demi au dessus du sol, et devait être assez solidement planté pour ne pouvoir être ébranlé ni renversé. Le jeune homme, armé d'un bouclier et de son bâton, attaquait son pieu comme si c'eût été un ennemi véritable; et dans cette espèce de combat, il sautait en avant et en arrière, et lui portait des coups, comme s'il eût voulu le frapper à la tête, aux flancs et aux jambes. On lui apprenait dans cet exercice à savoir se tenir couvert et blesser l'ennemi: la pesanteur des armes dont il s'y servait lui fesait ensuite trouver légères les armes ordinaires. On enseignait au soldat à frapper moins du tranchant que de la pointe, attendu que les coups peuvent se répéter plus fréquemment de cette dernière manière, et que les blessures en sont plus dangereuses. On lui apprenait aussi à tirer de l'arc et à lancer des pierres avec la fronde, et il avait des maîtres pour chacun de ces exercices; ensorte que lorsqu'il entrait dans la carrière militaire, il avait déjà l'esprit et les qualités de son nouvel état. Tous ces exercices devaient se faire dans le champ de Mars, afin que les jeunes gens qui s'y livraient pussent se délasser de leurs fatigues dans les eaux du Tibre, et s'y exercer en même tems à la natation. Il y avait aussi des exercices pour la cavalerie: car il ne suffit pas de savoir monter à cheval, il faut encore être en état d'y agir librement de tous ses membres. Pour cela il y avait des chevaux de bois sur lesquels on exerçait les jeunes cavaliers à sauter tout armés comme sans armes, et sans aucune assistance: ce qui fesait qu'à un simple signal de leur capitaine, ils étaient à pied et remontaient à cheval en un clin d'œil (1). Quelquefois on fesait faire aux troupes des campemens et de petites guerres, qui, selon Joseph l'historien, ne différaient des combats réels qu'en ce qu'il n'y avait pas de sang répandu. On leur fesait construire de vastes galeries dans leurs quartiers d'hiver, pour empêcher qu'elles ne perdissent l'habitude de la fatigue durant la mauvaise saison. (2).

(1) Machiavelli, dell'Arte della guerra. Liv. II.

(2) Voyez dans Tite-Live, Liv XXVI., les exercices que Scipion l'Africain fesait faire à son armée après la prise de Carthage. Marius, malgré son âge, allait tous les jours au champ de Mars. Pompée, à l'âge de 58 ans, allait combattre tout armé avec les jeunes gens, montait à cheval, courait à bride abattue et lançait le dard. Plutarque, dans la vie de Marius et de Pompée.

Danse pyrrhique ou militaire.

Un des exercices les plus fameux des troupes Romaines était la danse *pyrrhique*, qu'on croit avoir été ainsi appelée, par ce que Pyrrhus fils d'Achille fut le premier qui dansa couvert de ses armes aux funérailles de son père, ou, comme d'autres le prétendent, pour avoir été inventée par Pirricus de Crète ou de Sparte. Les habitans de cette ville furent, de tous les Grecs, ceux qui s'exercèrent le plus à cette danse guerrière; et, selon Athénée, ils l'apprenaient dès l'âge de cinq ans. Les Romains l'empruntèrent des Grecs; elle s'exécutait au son de la flûte, et les danseurs armés de pied en cap, imitaient dans leurs mouvemens, qu'ils fesaient en cadence, toutes les circonstances de l'attaque et de la défense. Le pied qui dominait dans les chants poétiques dont on accompagnait cette danse s'appelait *pyrrhique*, et sa composition de deux syllabes brèves convenait parfaitement à la promptitude des mouvemens de cette même danse (1). Les écrivains Romains parlent peu de la danse pyrrhique, et cela peut-être par un sentiment d'orgueil national, qui les portait à s'étendre avec complaisance sur les choses de leur invention, et à passer légèrement sur celles qu'ils tenaient des étrangers. Xénophon, parmi les Grecs, s'exprime fort clairement au sujet de cette danse, à l'endroit où il parle d'une ambassade de Paphlagons (2). « La fête terminée, les libations faites et l'hymne chanté, deux Thraces armés de toutes pièces commencèrent à danser, d'abord avec beaucoup de légèreté au son de la flûte; s'étant attaqués ensuite à épées, l'un d'eux tomba au bout de quelque tems comme s'il eût été blessé, et à cette vue les Paphlagons poussèrent un grand cri. Le vainqueur, après avoir dépouillé le vaincu, s'en alla en chantant victoire: l'autre fut emporté comme mort par ses compagnons, quoiqu'il n'eût pourtant pas le moindre mal, et que tout cela ne fût que simulé ». Cette danse, dont l'exécution était fatiguante, éprouva quelques variations; elle s'exécuta aussi dans les fêtes consacrées à Bacchus pour la représentation des victoires remportées par ce Dieu sur les Indiens. Apulée, dans le dixième livre de ses Milésiaques, donne la description d'une danse pyrrhique d'un caractère tout pacifique (3).

(1) Voy. Second Mémoire pour servir à l'histoire de la danse des anciens, par M. Burette. Des danses militaires.

(2) Cyroped. Liv. VII.

(3) *Puelli, puellaeque virenti florentes aetatula, forma conspicui,*

Le soldat Romain acquérait dans ces exercices beaucoup d'adresse et surtout de force, qui n'est, au dire de Montesquieu, qu'une égale distribution des forces qu'on a. On voit de nos jours des armées se consumer par trop de fatigues, tandis que c'était au contraire le moyen dont se servaient les Romains pour conserver les leurs. La raison de cette différence vient, à mon avis, ajoute le même écrivain, de ce que chez les Romains les fatigues étaient continuelles, tandis que nos soldats passent sans interruption de l'excès du travail à une profonde oisiveté. Cette vie austère et laborieuse fesait que les soldats Romains se portaient presque toujours bien; et l'on ne voit pas dans les auteurs que ces mêmes Romains, qui fesaient la guerre dans des climats si différens, fussent sujets à de grandes pertes pour cause de maladie dans leurs armées, tandis qu'on voit souvent les nôtres se détruire d'elles mêmes dans les camps sans avoir combattu. La désertion était presqu'inconnue dans les troupes Romaines; et en effet il était bien difficile que des soldats sortis du sein d'une nation si fière, si orgueilleuse, et qui se croyait faite pour commander aux autres, pussent s'avilir au point de se déterminer à cesser d'être Romains (1).

Force et adresse des soldats Romains.

Désertion fort rare.

Outre les armes pesantes dont nous venons de donner la description, le soldat Romain portait encore ses ustensiles de cuisine, qui se composaient d'une broche, d'un vase, d'une cuillère, d'une corbeille, d'une faux, d'une scie et d'une corde; il y soignait les outils pour la fortification et des provisions au moins pour trois jours; et pourtant, avec un fardeau aussi considérable, il ne laissait pas de faire près de vingt milles en six heures. Il y a peu de différence, dit l'historien Joseph, entre un soldat Romain et un cheval chargé (2). A la fin de chaque journée de marche, les troupes Romaines

Marche.

veste nitidi, incessu gestuosi, Graecanicam saltantes Pyrricham, dispositis ordinationibus decoros ambitus inerrabant; nunc in orbem rotarum flexuosi, nunc in obliquam seriem connexi, et in quadratum paterem cuneati, et in catervae desidium separati. Miles. Liv. X. Voyez aussi Athén. Deipnos. Liv. XIV. pag. 630, et les deux endroits où il est traité au long et savamment de la danse pyrrhique dans le *Costume de la Grèce* par M.r Gironi.

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. XI.

(2) Voy. le XI.e liv. des Tusculanes de Cicéron, où il est dit que le soldat Romain ne fesait pas plus de compte de ses armes, quant au poids, que de ses épaules, de ses bras et de ses mains.

se renfermaient dans un camp retranché, qui, selon l'expression de Végèce, offrait l'aspect d'une ville fortifiée. Ce camp avait une forme parfaitement quadrangulaire; il était entouré d'un fossé d'onze pieds de largeur sur cinq et demi de profondeur, d'un parapet fait avec la terre du fossé, et d'une palissade construite en pieux forts et croisés les uns avec les autres. Au milieu du camp était le prétoire ou la tente du Général, qui dominait sur toutes les autres, et à laquelle aboutissaient des rues larges et parfaitement droites. Le reste de cette enceinte était occupé par les troupes, qui y étaient distribuées avec beaucoup d'ordre. Les Romains avaient deux choses particulièrement en vue, selon Machiavel, dans le choix de leurs campemens; la première était de les établir dans un lieu sain; la seconde de prendre une position telle que l'ennemi ne pût les y attaquer, ni leur empêcher de se procurer de l'eau et des vivres. Pour se préserver des maladies, ils s'éloignaient des endroits marécageux, ou exposés aux vents malfesans: ce dont ils jugeaient moins à la qualité du sol, qu'à la physionomie des habitans. Aussitôt que l'emplacement du camp était tracé, les sapeurs, dit Gibbon, en égalisaient le terrein, et en enlevaient tout ce qui aurait pu nuire à sa régularité. Sa forme était quadrangulaire; et il est aisé de calculer qu'un carré, dont chaque côté avait près de deux mille pieds de long, pouvait contenir vingt mille hommes: nombre qui, dans l'organisation actuelle de nos troupes, présenterait un front d'une étendue de plus du triple (1). Ces ouvrages se fesaient par les légionnaires eux-mêmes, auxquels l'usage de la pioche et de la bêche n'était pas moins familier que celui de l'épée ou du javelot (2). *Camp.*

Les Romains montraient beaucoup de sagacité dans l'ordre de bataille de leurs troupes, qui se divisaient en vélites, en *principes*, en hastaires et en triaires. Par vélites on entendait tous ceux qui se servaient de la fronde, de l'arbalête, du dard, et qui pour la plupart avaient la tête couverte, et portaient une rondelle au bras: *Ordre de bataille.*

(1) Végèce termine son second livre et la description de la légion par ces paroles. « *Universa quae in quoque belli genere necessaria esse creduntur, secum legio debet ubique portare, ut in quovis loco fixerit castra, armatam faciat civitatem* ». Quant à la *castramétation* des Romains il faut voir Polybe, liv. VI., ainsi que Jules Lipsius *De Militia Romana*; Joseph l'historien *De Bello Judaico*, Liv. III. chap. V., et le Mémoire de Guichard. Tom. I.er chap. I.

(2) Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. I.

ces soldats combattaient hors des lignes et en avant des troupes pesamment armées; les trois autres classes prenaient leur nom de la place qu'elles occupaient dans l'ordre de bataille. Les hastaires étaient en première ligne; les *principes* formaient la seconde, et les triaires composaient la troisième. La cavalerie attachée à chacun de ces corps se rangeait à droite et à gauche, et en formait les *ailes*, nom qu'elle prenait de cette même disposition. La première ligne composée des hastaires était serrée de manière à pouvoir charger l'ennemi ou lui résister. La seconde, qui était celle des *principes*, avait ses files larges, pour y recevoir sans désordre les troupes de la première ligne, lorsqu'elles étaient enfoncées. Enfin la troisième, ou celle des triaires, avait ses files encore plus larges que la seconde, pour y rallier au besoin les deux premières (1). Cette disposition des troupes était sagement imaginée: car, comme l'observe Machiavel, pour qu'une armée constituée de manière à pouvoir se réformer trois fois en un jour soit enfin forcée de succomber, il faut que la fortune conspire trois fois à sa perte, et que la force qu'elle combat ait trois fois de suite l'avantage sur elle.

Vélites, principes, hastaires et triaires.

Diverses classes de soldats.

Les hastaires, du tems des Rois de Rome, étaient des troupes légères, qui n'avaient pour toute arme qu'une pique. Après l'expulsion des Tarquins on leur en donna une pesante avec une épée. Les *roraires* et les *accenses* leur succédèrent; ils n'avaient point de bouclier, et portaient une épée et deux lances légères appelées en latin *gaesum*. Le bouclier des hastaires avait la forme d'un carré long et convexe; ils avaient pour coiffure un casque en bronze, qui leur couvrait la tête par devant jusqu'aux yeux, et par derrière jusqu'aux épaules. Les *principes* avaient les mêmes armes que les hastaires, et ils étaient ainsi appelés, parce qu'ils formaient originairement la première ligne des troupes pesamment armées. Le général était escorté de fantassins d'élite, qui portaient des boucliers ronds ou ovales avec la pique: quelques autres avaient le bouclier long et la hallebarde: ces soldats s'appelaient prétoriens, et nous en parlerons ailleurs plus au long. On donnait le nom de vétérans à ceux qui continuaient à servir après avoir fait

(1) Il faut lire le chapitre de Machiavel qui a pour titre: *Quanto i soldati ne' nostri tempi si difformino dagli antichi ordini.* Discorsi sopra le Deche di T. Livio. Liv. II. chap. XVI.



P. Fumagalli inc.

vingt campagnes; et lorsqu'ils étaient rappelés au service après ce terme, ils prenaient celui d'*evocati*.

Les Romains n'ignoraient pas que les récompenses sont le moyen le plus puissant pour exciter l'homme à de grandes actions; et qu'un objet de nulle valeur par sa forme et la matière dont il est fait, en acquiert souvent beaucoup par le prix que notre imagination y attache. Il fut donc décerné des récompenses propres à encourager le mérite, et à faire naître une généreuse émulation parmi les troupes. Celui qui avait sauvé une armée enveloppée par l'ennemi et prête à tomber en son pouvoir, obtenait une couronne qui s'appelait *obsidionale* ou *graminea*, parce qu'elle était composée d'herbe. La couronne *civique*, composée de feuilles de chêne, était la récompense de celui qui avait sauvé la vie à un citoyen, ou tué l'ennemi qui le menaçait. Le soldat qui était monté le premier sur les murs d'une ville assiégée recevait une couronne en or appelée *murale*. La *castrense* était décernée à celui qui avait franchi le premier les retranchemens du camp ennemi. Une couronne d'or appelée *navale* ou rostrale, parce qu'elle était garnie de pointes qui imitaient la proue des vaisseaux, était réservée à celui qui avait sauté le premier à l'abordage. Voy. la planche 16. Outre ces récompenses on distribuait encore aux troupes des armes de prix pour la matière ou le travail, ainsi que des colliers, des bracelets, des écharpes, des banderoles, et même de l'argent. Lorsqu'il s'agissait de conserver le souvenir d'une grande entreprise, on le consacrait par l'érection de monumens, tels que des colonnes rostrales, et des statues équestres, pédestres, augustales, héroïques et colossales. L'usage des arcs de triomphe était connu des Romains dès les premiers tems de la fondation de leur ville, car on sait qu'il en fut élevé un à Romulus. Il en fut construit d'autres sous les Empereurs d'une étonnante magnificence, comme on le voit par ceux de Sévère, de Titus et de Constantin qui subsistent encore. Le trophée était un tronc d'arbre, ou une colonne à laquelle on suspendait des cuirasses, des casques, des boucliers et des armes enlevés à l'ennemi. On peut s'en former une idée d'après un ancien trophée en marbre qui se voit au Musée Clémentin du Vatican. Ce monument fut découvert en 1772 par les ouvriers que M.r Gavino Hamilton employa à des fouilles qu'il fit exécuter à Cornazzano dans une plaine qu'on croit avoir appartenu à une grande maison de plaisance de quelqu'Empereur ou de quelque citoyen Ro-

Récompenses militaires.

main d'un haut rang. Il avait été élevé à ce qu'il parait dans un endroit marquant de la maison en l'honneur de quelque victoire navale: car il fut trouvé parmi les ruines d'un superbe édifice. Le sculpteur y a représenté la victoire avec des ailes et sans masque, s'appuyant à une grande cuirasse suspendue à un tronc d'arbre. Elle a dans la main droite une guirlande ou couronne de laurier décernée au vainqueur. De l'autre elle tient son masque sur sa tête, pour exprimer d'une manière emblêmatique sa prédilection pour les Romains. Le bec de proue et autres dépouilles ennemies qu'on voit à ses pieds, annoncent l'accablement du vaincu (1). Voyez la planche ci-dessus.

Triomphe. Les Généraux avaient la perspective d'une autre sorte de récompense plus propre encore à flatter leur amour propre, et qui était le comble des honneurs militaires: c'était le triomphe, qu'on distinguait en triomphe proprement dit, et en ovation. Pour obtenir le premier, il fallait que le général fût dictateur, consul ou préteur; qu'il eût gagné une bataille, tué 5,000 hommes à l'ennemi sans perdre lui-même beaucoup de monde, agrandi le territoire de la république et fini la guerre. Il annonçait au sénat ses succès par des lettres enveloppées dans des feuilles de laurier; et après avoir cédé à un autre le commandement de l'armée, il se rendait aux portes de Rome, mais sans y entrer. Les sénateurs rassemblés dans le temple de Bellone qui se trouvait hors des murs de la ville entendaient sa demande; et après avoir examiné ses opérations, ils fesaient jurer les centurions sur la vérité de la relation du général, et ensuite lui décrétaient les honneurs du triomphe. Au jour fixé pour cette cérémonie, il partait du champ de Mars, entrait par la porte Capena ou Appia, traversait les principales rues de la ville, et se rendait au Capitole. Il était précédé de musiciens qui jouaient de divers instrumens à vent; après lui venaient les victimes et ensuite les prêtres qui portaient des patères en or et en argent. Derrière eux suivaient les chars chargés des dépouilles des ennemis, ainsi que les généraux, les officiers les plus distingués et les Princes du peuple vaincu, qui étaient à pied, et quelquefois enchaînés au char de triomphe; arrivés au Capitole, ils étaient jetés dans les prisons, et le plus souvent mis à mort. Quelques-uns d'entr'eux portaient d'autres dépouilles, telles que des animaux et des plantes des pays conquis qu'on

(1) Piranesi, Vasi e candelabri, Tom. II. pag. 64.

ne connaissait point encore à Rome. On portait devant le char de triomphe des images ou des statues représentant les villes prises, ou les provinces subjuguées. Ce char, qui venait immédiatement après, était rond, à deux roues, et décoré des images des dieux. Il était ordinairement traîné par quatre chevaux blancs, et dans la suite on y attela même des bêtes féroces; celui de Pompée était tiré par quatre éléphans; celui d'Antoine par quatre lions, et celui d'Aurélien par quatre cerfs. Au char étaient suspendues une sonnette, et une verge d'or qui servait au dernier supplice, pour avertir le triomphateur de l'instabilité de la fortune, et du danger qui le menaçait de mal finir ses jours, s'il ne savait pas se modérer dans la prospérité. Il était revêtu d'un manteau de pourpre garni en or; d'une main il tenait un sceptre d'ivoire, et de l'autre conduisait les chevaux. Au moment de monter sur le char il prononçait ces paroles: *ô Dieux! puisque c'est par votre assistance et sous vos auspices que la république Romaine s'est formée et agrandie, veuillez lui être propices et l'étendre encore d'avantage.* Derrière lui était un esclave, qui lui tenait au dessus de la tête une couronne de laurier, et après lequel en venait un autre qui lui criait: *regardes derrière toi, et souviens-toi que tu est homme.* Le héros avait quelquefois avec lui dans le char ses enfans; mais il fallait pour cela qu'ils fussent dans un âge encore tendre: car s'ils étaient adultes, ils le suivaient à cheval. Les consuls, les sénateurs et autres magistrats qui venaient également après lui étaient aussi à pied: et ils étaient suivis des officiers et des soldats victorieux portant des couronnes de laurier et chantant les louanges du vainqueur, dont quelquefois aussi ils censuraient les défauts. Arrivé au Capitole, le triomphateur descendait de son char, entrait dans le temple de Jupiter où il suspendait une couronne; et après y avoir sacrifié à ce Dieu un taureau blanc, il fesait des libéralités aux troupes. Il intervenait ensuite à un banquet où étaient invités tous les magistrats excepté les consuls; mais pour réprimer en lui tout mouvement d'orgueil, un soldat lui répétait de tems à autre ces mots: *j'obéis à ton esclave plutôt qu'à toi.* Le triomphe naval avait quelque chose de différent; tout s'y rapportait à la marine, et l'on y voyait des vaisseaux, des voiles et des rameurs. C'est là, dit Maillot, ce qu'on y remarquait ordinairement de plus particulier: le reste variait à l'infini selon le goût du triomphateur, les circonstances de la victoire, l'opulence des Rois et des peuples vaincus,

les productions rares et les monumens même qui caractérisaient le plus particulièrement les nations vaincues. Plutarque nous a donné dans la vie de Paul Emile la description du triomphe de ce général, dont la pompe dura trois jours, et qui est un des plus magnifiques dont l'histoire fait mention. La planche 17 représente le triomphe de Titus; et à la suivante n.° 18, prises l'une et l'autre des arcs de triomphe de Santi-Bartoli, on voit les emblêmes et les dépouilles de la nation Juive qu'il avait vaincue.

Butin immense fait par les Romains.

On ne peut se défendre du plus grand étonnement, lorsqu'on réfléchit aux immenses richesses qui s'accumulaient dans Rome à chaque triomphe de ses généraux. A la prise de Syracuse par Marcellus, ce général s'empara du trésor d'Hiéron, qui était d'un prix inestimable, et le transporta à Rome avec une quantité de vases d'or et d'argent, de meubles précieux, de statues et de tableaux. Tite-Live compare le butin fait dans cette ville à celui qu'on aurait trouvé à Carthage, dans les tems de sa plus grande prospérité (1). La prise de Tarente, qui eut lieu peu de tems après celle de Syracuse, mit au pouvoir des Romains quatre-vingt-trois mille livres d'or et trois mille talents en argent, non compris, dit Mengotti, les vases, les tableaux, les statues, les meubles, les bronzes, et trente mille esclaves échappés au massacre et vendus à l'encan (2). Après son triomphe pour la ruine de Carthage, Scipion versa dans le trésor public soixante-dix mille talents, qui équivalent à quatre millions sept cent mille livres pesant (3). Le triomphe des deux Scipions, après la défaite d'Antiochus, fit écouler à Rome les richesses de l'Asie, avec lesquelles entrèrent dans cette ville le luxe et la soif de l'or (4). Au triomphe de Paul Emile on vit deux cent cinquante chars chargés d'or, d'argent et de tout ce qu'on avait trouvé de plus rare et de plus précieux dans les palais des Rois de Macédoine, et dans soixante-dix villes qui avaient été démantelées par ordre du sénat. Tous les ans un triomphe, s'écrie Mengotti, c'est-à-dire la ruine de quelque peuple. Tantôt c'est le préteur Annicius qui emmène prisonnier le Roi d'Illyrie avec ses enfans et ses principaux seigneurs, et emporte toutes les richesses de ce royaume.

(1) Histor. Roman. Liv. XXV.
(2) Commercio dei Rom. chap. III.
(3) Plin. Hist. Natur. Liv. XXIII.
(4) *Exarsit rabie quadam non jam avaritia sed fames auri.* Plin. Hist. Natur. Liv. XXIII.



Fumagalli inc.



Tantôt c'est Scipion Nasica qui s'empare de tout l'or et l'argent des Boïens. Tantôt c'est Manlius qui dépouille les Galates des richesses de toute l'Asie mineure qu'ils avaient amassées. Tantôt c'est Fulvius qui ravage les villes et pille les habitans de l'Etolie. Tantôt c'est Sempronius et Albinus qui saccagent la Lusitanie. Tantôt c'est Flaccus et Gracchus qui désolent l'Espagne, le pays le plus riche de l'Europe par ses mines d'argent. Tantôt c'est Mummius qui brûle Corinthe, la plus riche et la plus magnifique des villes de la Grèce. Tantôt c'est Cépion qui devaste la Gaule et les temples fameux des Tettosages, surtout celui d'Apollon, où il y avait cent mille livres pesant d'or et autant en argent. Tantôt enfin ce sont les trésors tant vantés d'Attalus Roi de Pergame qu'on transporte à Rome (1). Toutes ces richesses avaient donné aux Romains tant d'ardeur pour le pillage, qu'ils élevèrent un temple à Jupiter *Prædator*, auquel chaque soldat, en partant pour la guerre, promettait une partie du butin qu'il en rapporterait (2).

Triomphe magnifique d'Aurelien.

Depuis la fondation de Rome, dit Gibbon, aucun Général n'avait mieux mérité qu'Aurélien les honneurs du triomphe, et aucune pompe de ce genre ne fut célébrée avec plus de faste et de magnificence que celle qui lui fut décernée. La marche s'ouvrait par vingt éléphans, quatre tigres, et plus de deux cents animaux des plus curieux du nord, de l'orient et du midi. A leur suite marchaient seize cents gladiateurs destinés aux jeux barbares du cirque. Les richesses de l'Asie, les armes et les enseignes des nations vaincues, la vaisselle brillante et toute la garde-robe de la fameuse Zénobie Reine de Syrie, étaient exposées avec symétrie, ou plutôt dans un désordre affecté. Des ambassadeurs venus des contrées les plus éloignées, comme de l'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perse, de la Bactriane, de l'Inde et de la Chine habillés chacun à leur manière, avec une multitude d'esclaves Goths, Vandales, Sarmates, Allemands, Francs, Gaulois, Syriens et Egyptiens, suivaient le char triomphal. Chaque peuple était distingué par une inscription qui lui était relative; et le titre d'Amazones fut donné à dix femmes guerrières de la nation des Goths, qui avaient été prises les armes à la main. Mais les personnages qui attiraient davantage les regards des spectateurs étaient l'Empereur Tetricus et la Reine d'orient; le premier avec son fils qu'il avait nommé aussi Empereur, portait des caleçons à la manière

(1) Del Commercio dei Rom. chap. III.
(2) Servius Comment. in Eneid. Liv. III.

des Gaulois, une tunique jaune et une robe de pourpre. La belle Zénobie était chargée de chaînes d'or: une esclave soutenait celle de même métal qui lui entourait le cou, et elle semblait accablée sous le poids des bijoux dont elle était parée. Elle marchait à pied devant le char sur lequel elle s'était flattée de pouvoir entrer elle-même dans Rome. Ce char était suivi de deux autres encore plus magnifiques, qui étaient ceux d'Odenate et du Monarque Persan. Le char de triomphe d'Aurélien, qui avait servi auparavant à un Roi Goth, était traîné par quatre cerfs ou quatre éléphans (1). Les personnages les plus distingués du sénat, du peuple et de l'armée fermaient la marche (2).

Ovation.

L'ovation était un petit triomphe qu'obtenait le Général, qui, par sa prudence ou par son adresse, avait mis fin à une guerre, ou remporté une victoire sans perdre beaucoup de monde. Le sénat et les magistrats allaient à sa rencontre. Il fesait son entrée tantôt à cheval et tantôt à pied, la tête ceinte d'une couronne de myrte et tenant dans sa main une guirlande de laurier: ses troupes marchaient après lui. Ce triomphe s'appelait *ovation*, parce qu'au lieu de sacrifier dans le temple de Jupiter Capitolin un taureau, comme pour le triomphe, le vainqueur immolait une brebis nommée en latin *ovis*. Les *dépouilles opimes* (*opima spolia*) étaient offertes par le vainqueur à Jupiter Férétrien, et déposées dans son temple.

Troupes légères.

Après avoir parlé de la légion, ainsi que des hastaires, des *principes* et des triaires dont elle se formait pour le combat, nous dirons un mot des troupes légères et auxiliaires: puis nous ferons connaître les variations auxquelles elles furent sujettes depuis Marius qui y supprima, comme nous le verrons, les distinctions d'hastaires, de *principes*, de triaires et de vélites. Polybe, en parlant de la légion, (3), dit qu'on choisissait pour la former les soldats les plus jeunes; et qu'on prenait au contraire les plus pauvres pour les troupes légères, qu'il range parmi les quatre corps distingués par le nom, l'âge et l'armure, dont se composait la légion; et Tite-Live met au nombre

(1) L'opinion la plus probable est que c'étaient des cerfs; les seconds qu'on voit sur quelques médailles où Aurélien est représenté, n'indiquent selon l'opinion du Cardinal Noris, qu'une victoire orientale.

(2) Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. XI. Voyez le triomphe d'Aurélien peint par Vopiscus, qui en a rapporté toutes les particularités avec son exactitude ordinaire: particularités qui sont ici du plus grand intérêt. Stor. Aug. pag. 220.

(3) De Re Milit. Rom. chap. II. et XIV.

des légionnaires les roraires et les accenses (*rorarios et accensos*), qui étaient des soldats armés à la légère dans les premiers siècles de Rome (1). Ces soldats, selon le système d'organisation de Servius Tullus, étaient tirés de la cinquième classe c'est-à-dire de la dernière, et formaient le corps le moins distingué de l'armée. C'est donc sans fondement que le grammairien Suidas dit qu'ils étaient presque nus et sans armes, et qu'ils fesaient usage dans le combat de tout ce qui leur tombait sous la main, comme de pierres et de bâtons. Peut-être que cet écrivain entend parler des troupes barbares des onzième et douzième siècles où il vivait. Tant que subsista la milice Romaine, les troupes légères eurent leur armure particulière.

Hastaires et principes.

Ces troupes figurèrent dans les légions sous trois noms et trois formes différentes (2). Les hastaires créés par Romulus composèrent la première infanterie légère, comme l'attestent plusieurs écrivains, et surtout ce vers d'Ennius :

Hastati spargunt hastas, fit ferreus imber.

Et pourtant, par une singularité qui semble bizarre, dit Le-Beau, leur arme était le javelot, et non la pique du nom de laquelle ils avaient emprunté le leur, tandis que les triaires, qui s'appelaient aussi *pilani*, portaient la *pique* et non le javelot, du nom duquel s'était formée leur dénomination : c'est ce que démontre au long Schelius contre Saumaise, en citant à l'appui de son opinion le témoignage des Grecs et des Latins. En indiquant la position des triaires dans la bataille contre les Latins, Tite-Live dit qu'ils combattirent d'abord avec la pique (3). Une contradiction aussi singulière entre les noms et les choses vient de ce que ces deux corps changèrent d'armes sans changer de nom. Mais il est bien difficile

(1) Histor. Rom. Liv. VIII. chap. VIII. Ce chapitre est le plus important de toute l'histoire de Tite-Live relativement à l'art militaire des anciens Romains, parce qu'on y trouve décrite la composition des légions à l'époque de la guerre contre les Latins : c'est pourquoi nous allons suivre cette description dans tous ses détails.

(2) Le Beau. Sixième Mémoir. sur la légion Rom. Des troupes légères. Voyez aussi son cinquième mémoire qui a pour titre : *des diverses espèces de soldats.*

(3) *Qui aliquando pugna atroci cum et semetipsi fatigassent, et hastas aut praefregissent aut hebetassent.* Liv. VIII. chap. IX.

de déterminer l'époque de ce changement. Selon Ovide ce fut Romulus lui-même qui divisa les légions en trois corps, et chaque corps en trois manipules (1). Les hastaires furent toujours mis en avant des *principes*, ainsi nommés du mot *principium* comme l'atteste Varron (2), parce qu'ils précédaient l'infanterie de ligne et combattaient avec l'épée. D'où il conclut, que les hastaires ayant toujours été placés devant les *principes* n'étaient dans les commencemens que des troupes légères armées d'une pique appelée *velitaria* dont ils prirent le nom, et qu'ils tenaient, du tems de Romulus et de ses successeurs, la place que les vélites occupèrent quelques siècles après. Ils formaient, ainsi que les *principes* et les hastaires, dix compagnies, comme nous l'apprend Ovide par ces mots rapportés plus haut (*hastatos instituitque decem*). Mais on ne saurait guères fixer l'époque précise à laquelle les hastaires, cessant d'être troupes légères, quittèrent la pique des vélites pour prendre le javelot. Schelius prétend que ce fut au commencement de la république, attendu que c'est l'an deux cent cinquante-neuf de Rome, c'est-à-dire seize ans après l'expulsion des Tarquins, qu'on voit paraître les hastaires armés du javelot (3).

Roraires et accenses.

C'est en effet à cette même époque que les troupes légères se présentent sous une autre forme. Les hastaires prirent le javelot et l'épée à l'égal des *principes* et des triaires, et laissèrent leurs premières armes à une nouvelle milice dite des *roraires* et des *accenses*. « Derrière les *principes*, dit Tite-Live, étaient rangés dix autres manipules, qui étaient composés chacun de trois parties, dont la première s'appelait *pilus*. Ces trois parties nommées *vexilla* (étendards), formaient un corps de cent quatre-vingt-six hommes. Le premier

(1) *Inde patres centum denos secrevit in orbes*
Romulus, hastatos instituitque decem:
Et totidem Princeps, totidem Pilanus habebat
Corpora, legitimo quique merebat equo.
Fastor. Liv. III.

(2) *Hastati dicti qui primi hastis pugnabant; pilani qui pilis; Principes qui a principio gladiis, et post, commutata re militari, minus illustres sumuntur.* De Ling. Lat. Liv. IV. chap. XVI. Le Beau est d'avis qu'il faut transporter le *qui*, et sous entendre le *pugnabant*: motif pour lequel il dispose ainsi les mots de ce passage: *Principes a principio, qui gladiis pugnabant etc.*

(3) Schel. in notis ad Polyb. Tit. Liv. Liv. II. chap. XXX.

étendard conduisait les triaires, qui étaient des vétérans d'une bravoure reconnue; le second les *roraires*, qui étaient plus jeunes et d'un courage moins expérimenté; le troisième dirigeait les accenses dont on fesait le moindre cas, et qui pour cela formaient la dernière file (1) „. Il résulte de ce passage de l'auteur Latin, que les soldats armés à la légère étaient de deux espèces, les *roraires* et les *accenses*: chacune de ces deux espèces se divisait en dix étendards, et chaque étendard de triaires en avait derrière soi un de roraires, et un d'accenses. Pourquoi cette ordonnance, si bizarre en apparence? Pourquoi placer les soldats les plus jeunes et les moins expérimentés avec les plus âgés et les plus courageux? En voici la raison, si je ne me trompe, dit Le-Beau. Ces troupes n'avaient pas été créées pour faire tête à l'ennemi, mais pour engager une escarmouche, lancer leurs dards et se replier ensuite derrière l'armée, où elles reprenaient leur place derrière les triaires. En nommant les roraires avant les accenses, Tite-Live semble donner aux premiers la prééminence sur les seconds. C'est aussi ce que fait Plaute dans un fragment qui nous reste d'une de ses comédies intitulée *Frivolaria*, où il introduit un personnage fesant l'appel d'une compagnie (2). Les roraires, dit Varron, étaient ainsi appelés parce qu'ils lançaient les dards avant les javelots, dont la quantité imitait la petite pluie qui précède les averses (3). On serait fondé à croire, d'après les deux vers suivans de Lucilius, que les roraires portaient la casaque ou cotte-d'armes, avec cinq piques légères:

Pone paludatus stabat rorariu' velox
Quinque hastae aureolo cinctu rorariu' veles (4).

Il faudrait connaître ce passage en entier de Lucilius pour juger si ce qu'il appelle ici *cinctus aureolus* était la ceinture du roraire, ou plutôt le lien dont il se servait pour lier ces cinq piques ensemble, afin de les porter plus aisément. Le mot *accensos*, selon Festus, tire

(1) *Primum vexillum Triarios ducebat, veteranum militem spectatae virtutis; secundum rorarios, minus robore, aetate, factisque; tertium* Accensos, *minimae fiduciae manum; eo et in postremam aciem rejiciebantur.* Hist. Rom. Liv. VIII. chap. IX.

(2) *Ubi rorarii estis? En sunt. Ubi accensi? Ecce.*

(3) *Rorarii dicti a rore, qui bellum committebant ante; ideo quod ante rorat quam pluit.* De Ling. Lat. Liv. VI.

(4) *Ex* Lib. VII. et X. in Nonio.

son étymologie de la qualité de surnuméraires qu'avaient les soldats auxquels on donnait ce nom : *ad censum legionis adscripti ;* d'où l'on avait fait aussi ceux de *adscriptitii* et *adscriptivi.* Vatron dit, en citant un passage de Plaute, qu'ils s'appelaient ainsi, parce qu'ils entraient sans armes dans la légion, pour y prendre la place des soldats armés, à mesure que ceux-ci venaient à manquer (1). Le même auteur parle encore d'une autre espèce d'accenses, qui étaient affectés au service des officiers (2), emportaient les blessés hors du champ de bataille et en prenaient soin. Les compagnies des accenses étaient de soixante hommes : ces troupes ne portaient point de bouclier, mais deux lances selon Varron, et cinq selon Lucilius (3).

Vélites. Tel fut, pendant près de trois cents ans, l'état des troupes légères attachées aux légions Romaines. En 542 les Romains, qui fesaient depuis deux ans le siège de Capoue, s'aperçurent qu'ils ne pouvaient prendre cette ville, parce que la cavalerie Campanienne était supérieure à la leur, et les inquiétait par de fréquentes sorties. Un centurion nommé Q. Nevius imagina un moyen d'ôter à l'ennemi cet avantage. Il choisit pour cela dans les légions des soldats lestes, robustes et d'une taille moyenne, auxquels il donna un bouclier léger et plus petit que celui de la cavalerie, avec une épée, un casque peu pesant et sept javelots de quatre pieds de long, dont la pointe était si mince qu'elle se pliait au moindre choc. Après les avoir exercés à sauter en croupe ainsi armés derrière les cavaliers, et à redescendre à terre avec la même promptitude, il conduisit à l'ennemi sa cavalerie portant derrière elle ce nouveau renfort. Arrivés à la portée du dard, les vélites (nom dont on appela ces nouvelles troupes) sautèrent à terre, et asaillirent l'ennemi de leurs javelots, tandis que la cavalerie combattait à sa manière accoutumée. Effrayés de ce nouveau genre d'attaque, et accablés d'une grêle de dards, les Caponans prirent la fuite. L'usage de ces trou-

(1) *Adscriptivi dicti quod olim adscribebantur inermes, qui succederent armatis militibus, id est, si quis corum deperisset.* De Ling. Lat. Liv. VI. L'auteur anonyme *De Rebus Bellicis*, qui vivait le plus tard sous Théodose le jeune, engage l'Empereur à rétablir ces surnuméraires, à les distribuer par cinquante ou cent dans les corps avec une solde inférieure à celle de l'infanterie, et à les exercer aux manœuvres militaires.

(2) *Accensi dicti, quod ad necessarias res saepius accian tur, velut accersiti.* Réthoriq. Liv. XX. *ex Nonio.*

(3) Saumais. de Re Milit. Roman. chap. XVI.

pes légères parut si utile aux Romains, qu'ils les introduisirent dans les légions, et les appelèrent *vélites* (1). Ces troupes, qui remplacèrent les roraires et les accenses, différaient d'eux néaumoins, en ce qu'elles n'étaient point organisées en compagnies, et qu'au lieu de se ranger comme ceux-ci derrière les triaires, elles se mêlaient avec la cavalerie dont elles suivaient habilement tous les mouvemens. Vingt ans après leur création, les vélites avaient un bouclier de trois pieds de diamètre et une courte lance, comme on le voit par la description qu'en donne Tite-Live dans l'histoire de la guerre contre les Gaulois de l'Asie (2). Polybe nous donne une toute autre idée de l'armure des vélites. « Ils ont, dit-il (3), une épée, avec quelques lances légères, et un bouclier rond, d'une structure solide, et assez grand pour les couvrir entièrement, c'est-à-dire de trois pieds de diamètre. Ils portent pour coiffure un bonnet de peau de loup ou autre chose semblable, au moyen duquel leurs officiers peuvent les reconnaître, et observer s'ils se comportent bien ou mal. Leur pique a un fût de deux coudées de longueur et d'un doigt de grosseur. La pointe en est de neuf pouces et si mince qu'elle se plie facilement, et empêche l'ennemi de pouvoir se servir lui-même de cette arme en la renvoyant à celui qui la lui a lancée ». L'existence des vélites ne fut pas de longue durée: il ne devait déjà plus y en avoir du tems de César, car il n'en fait jamais mention dans ses Commentaires; et l'on voit au contraire que toutes les fois qu'il s'agissait de s'emparer d'une hauteur, de passer promptement une rivière et d'éclairer les mouvemens de l'ennemi, ce général employait à ces opérations les soldats les plus alertes des légions. Du tems de Tite-Live on ne parlait plus de vélites, que comme d'un corps de troupes qui n'existait plus (4), et on lit dans Ovide que le nom de vélite se donnait alors à des espèces de gladiateurs (5).

(1) T. Liv. Hist. Rom. Liv. XXVI. chap. IV. Val. Max. Liv. II. chap. III.

(2) *Hic miles tripedalem parmam habet, in dextra hastas quibus eminus utitur; gladio hispaniensi est cinctus; quod si pede collato pugnandum est, translatis in laevam hastis, stringit gladium.* Hist. Rom. Liv. XXXVIII. chap. XX.

(3) De Re Milit. Liv. VI.

(4) *Ea tunc levis armatura erat*; dit Tite-Livie en parlant de l'ordonnance des vélites à la bataille de Zama. Liv. XXX. chap. XXXIII.

(5) *Utque petit primo plenum flaventis arenae*
Nondum calfacti velitis hasta solum.

In Ibin.

Il y a néanmoins toujours eu dans les troupes des fantassins dressés à monter en croupe derrière les cavaliers, et à combattre dans les rangs de la cavalerie, comme on le vit dans les guerres de Numidie sous Metellus (1). Cette infanterie donna à César une telle supériorité sur la cavalerie de Pompée, quoique celle-ci fût de beaucoup supérieure à la sienne, que mille de ses cavaliers fesaient tête, même en plaine, à sept mille de ceux de Pompée (2). Toujours attentif à profiter des choses utiles qu'il remarquait chez ses ennemis, ce grand capitaine avait observé qu'Arioviste avait dans son armée six mille hommes de cavalerie avec autant de fantassins des plus braves et des plus lestes, qui, dans les marches forcées et dans les retraites précipitées, s'attachaient à la criniére des chevaux et couraient avec eux : il n'en fallut pas davantage pour lui faire naître l'idée de former une pareille infanterie (3). Tite-Live assure que les Gaulois étaient dans l'usage de disséminer dans les rangs de leur cavalerie des archers et des fantassins armés à la légère ; et Tacite en dit autant des Germains (4). Nous n'avons point parlé de l'origine du mot *velite*, à cause de la différence des opinions qui règne à cet égard parmi les critiques. Festus et Végèce font dériver ce nom de la vitesse des soldats auxquels on le donnait, parce qu'ils semblaient en quelque sorte voler dans leur marche (5). D'autres, du nombre desquels sont Pline et Isidore, lui donnent pour étymologie le nom d'un peuple de l'Etrurie qui s'appelait *velete*. Cicéron qualifie avec beaucoup de finesse de *scuram velitem*, un plaisant qui ne cesse de railler les autres, au risque de voir ses railleries tournées contre lui-même (6).

Ferentari. Les roraires, les accenses et les vélites furent aussi désignés sous un nom commun, qui était celui de *ferentari*. Nonius définit les soldats appelés de ce dernier nom, en disant que c'étaient des fantassins armés à la légère, qui portaient aux soldats, dans le combat, les choses dont ils pouvaient avoir besoin, surtout de nouvelles armes quand les pre-

(1) Sallust. Bel. Jugurt.

(2) Comment. De Bell. Civil. Liv. III.

(3) De Bell. Gall. Liv. VIII.

(4) *Mixti praeliantur apta et congruente ad equestrem pugnam velocitate peditum.* De Mor. German.

(5) *Expeditos velites quasi volitantes nominabant.* De Re Milit. Liv. III, chap. XIII. Stewechius prétend que ce passage a été ajouté, et que cette explication ne se trouve point dans les manuscrits.

(6) Epist. ad Famil. Lib. IX. epist. XX.

mières étaient brisées, ainsi que diverses boissons pour les désaltérer: ce qui leur fit donner le nom de *ferentari a ferendo auxilio.* Plaute qui aimait à se servir de métaphores empruntées de la milice, appelle *amicus ferentarius* un ami véritable (1), dont on peut se promettre un prompt secours en cas de besoin. Les anciens, dit Végèce, avaient une infanterie légère, des frondeurs et des *ferentari*, qu'on plaçait particulièremens sur les ailes de l'armée, et qui engageaient le combat. Cette milice était peu nombreuse et composée de soldats exercés avec le plus grand soin; lorsqu'elle était repoussée, elle se retirait dans les intervalles des légions, sans rien déranger à l'ordre de bataille (2). Les *ferentari* furent supprimés après la conquête de la Mauritanie, de la Crète et des îles Baléares, d'où les Romains tirèrent leur infanterie légère, se réservant à eux seuls le service de l'infanterie de ligne.

Végèce fait mention d'autres soldats d'infanterie légère appelés *exculcatores*, qui répondaient à ceux qu'Ammien Marcellin nomme *proculcatores*. Les uns font dériver le premier nom du mot *excursare* par corruption, parce qu'ils battaient les chemins pour observer la marche des ennemis; les autres d'un mot de la basse latinité qui est *exculcare* pour lancer, parce qu'ils lançaient les dards. Du-Cange (3) lui donne pour étymologie le mot barbare *culcare*, qui veut dire se coucher, parce qu'ils restaient couchés à terre hors du camp pendant toute la nuit. Aucune de ces troupes cependant n'a porté le nom de vélites; et si ce mot se trouve dans Apulée, dans Ammien Marcellin et dans le Panégyriste de Théodose, c'est parce que ces écrivains ont voulu se servir d'un mot de l'ancienne milice. Lors de la décadence de la discipline militaire, le nombre des troupes légères alla toujours croissant, et les légions perdirent leur première valeur. De six lignes qui composent l'ordre de bataille, dit Végèce, il y en a trois d'infanterie légère (4). Exculcatores.

A mesure que les Romains étendaient leurs conquêtes dans les pays voisins, ils en tiraient des hommes pour leurs troupes auxiliaires; et lorsque Rome fut devenue la maîtresse de l'univers, les légions furent renforcées d'une foule de gens de guerre, qui différaient de mœurs, de coutumes et de langages. On fesait régulièrement, dit *Troupes auxiliaires.*

(1) In Trinummo art. II. scèn. IV.
(2) De Re Milit. Liv. I. chap. XX.
(3) Glossarium voc. *collocare.*
(4) De Re Milit. Liv. III. chap. XIV.

Gibbon, des levées considérables dans les provinces dont les habitans n'avaient pas encore obtenu le titre de citoyens Romains. On laissait quelquefois pour un certain tems leur liberté et leur indépendance à des Princes et à certains peuples peu éloignés des frontières, sous l'obligation de se prêter au service militaire (1). Les troupes d'élite des peuples vaincus étaient souvent envoyées dans des pays lointains, pour y faire la guerre sous le commandement des Généraux Romains (2). Toutes ces troupes étaient comprises sous le nom général d'auxiliaires, dont le nombre, malgré la variété des tems et des circonstances, a été rarement inférieur à celui des légions même (3). On mettait sous le commandement des préfets et des centurions les corps de troupes les plus braves et les plus fidèles d'entre les auxiliaires, et ils étaient exercés aux manœuvres des troupes Romaines; mais on leur laissait ordinairement leurs armes, dont l'habitude leur avait rendu l'usage plus familier (4). Les Romains ne laissaient pas cependant de se tenir sur leurs gardes dans l'emploi qu'ils fesaient de leurs auxiliaires; et cette précaution n'était pas sans fondement, comme le justifia l'évènement suivant. Voulant retourner à Rome, après avoir défait en divers lieux deux armées de Samnites et délivré Capoue de leurs hostilités, les Romains laissèrent dans le pays quelques corps de troupes auxiliaires pour le préserver de nouvelles attaques de la part de l'ennemi. L'oisiveté profonde dans laquelle vivaient ces troupes leur fit trouver ce genre de vie tellement agréable, qu'oubliant la patrie qu'elles servaient et le respect dû au senat, elles conçurent le projet de s'emparer traitreusement du pays pour lequel elles avaient fidèlement combattu, ne jugeant pas ses habitans dignes de posséder des biens qu'ils ne savaient pas défendre: ce projet fut heureusement découvert et promptement déjoué. D'où l'on voit, dit Machiavel, que, de toutes les troupes, les auxiliaires sont les plus dangereuses. D'abord, parce que le Prince ou l'état qui les prend à son service n'a au-

(1) Tel était en particulier l'état des Bataves. Voy. Tacite de Mor. Germ. chap. XXIX.

(2) Après avoir vaincu les Quades et les Marcomans, Marc Aurèle les oblgea à lui fournir un corps considérable de troupes, qu'il envoya en Brétagne.

(3) Tacite Annal. IV., 5. Ceux qui parlent d'un certain nombre de fantassins et du double de cavalerie, confondent les auxiliaires des Empereurs avec les peuples d'Italie qui étaient alliés de la république.

(4) Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. I.

cune autorité sur elles, attendu qu'elles ne cessent point d'être dans la dépendance de celui qui les envoie. En second lieu, parce que ces troupes ne sont qu'un renfort fourni par un Prince étranger, sous la direction de ses capitaines, sous ses enseignes et payé par lui, tel qu'était l'armée envoyée par les Romains au secours de Capoue. Or il arrive souvent, qu'après avoir rempli leur mission, ces troupes, soit par un simple mouvement d'ambition, soit par dessein prémédité du Prince qui les envoie, finissent par subjuguer celui qu'elles servent, comme celui contre lequel elles sont dirigées (1).

Nous avons dit que l'infanterie de la légion se divisait en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, le manipule en deux centuries et la centurie en dix décuries. Quelques-uns sont d'un avis contraire, et prétendent que la cohorte n'a point été créée avec la légion, et que ce n'est que sous Marius ou César qu'elle a commencé. L'unique raison qu'ils en donnent, c'est que Polybe, en parlant des divisions de la légion, ne dit pas un mot de la cohorte (2): car, après avoir fait mention des manipules et des centuries, il devait nécessairement parler, selon eux, de la cohorte, dont les premières n'étaient que des subdivisions. Mais alors il se serait écarté du but qu'il s'était proposé. Ce but était de faire connaître les quatre espèces de soldats qui composaient la légion; et en effet, après en avoir expliqué l'organisation, il en suit directement les divisions, qui ne portaient pas le nom de cohortes, mais de manipules: or un critique aussi exact que Polybe ne devait parler en cet endroit que des manipules, et non des cohortes. Voici une observation qui prouvera d'une manière incontestable, qu'avant Marius les légions étaient divisées en cohortes. L. Cincius Alimentus contemporain de Fabius Pictor, le plus ancien historien de Rome, Cohortes.

(1) Discorsi sopra le Deche di T. Livio. Liv. II. chap. XX.

(2) On donne diverses étymologies au mot *cohors*; les uns le font dériver de *cohortando*; les autres, comme Isidore, *a coartando idest concludendo*. Selon Varron ce mot vient de *villa*, les anciens Romains, qui ne connaissaient que l'agriculture et la guerre, ayant transporté de l'une à l'autre plusieurs expressions. L'assemblage de plusieurs tentes appartenant à une cohorte divisée en manipules au camp, leur parut avoir quelque ressemblance avec les différentes parties composant les bâtimens d'une ferme. *Cohors quod in villa ex pluribus tectis conjungitur, ac quiddam fit unum, sic haec ex manipulis copulatur cohors: quae in villa dicta, quod circa eum locum pecus coercetur.* De Ling. Latin. Liv. IV.

écrivait avant Polybe: c'était un officier distingué, qui avait commandé en Sicile durant la seconde guerre punique, et avait été prisonnier de guerre d'Annibal pendant quelque tems (1). Denis d'Halicarnasse nous apprend que cet auteur avait écrit en Grec l'histoire Romaine, à dater de la fondation de Rome (2). Il avait fait en outre sur l'art militaire un traité particulier, dont Aulugelle nous a transmis divers fragmens, entr'autres le suivant, qui sert à décider la question dont il s'agit. « Il y a, dit-il, dans la légion soixante centuries, trente manipules et dix cohortes (3) „. Or, soutenir qu'il n'y avait pas de cohortes avant Marius, ce serait donner un démenti formel à Tite-Live et à Salluste, et prétendre, comme Saumaise a osé l'avancer, qu'ils ne connaissaient ni l'un ni l'autre l'état militaire de leur nation: car le premier parle toujours de cohortes dont les légions étaient composées avant Marius, et le second dit positivement que l'armée de Metellus était divisée en cohortes (4).

Numerus.

Du tems des Empereurs on se servait souvent du mot *numerus* pour celui de cohorte, comme on peut le voir dans Tacite et dans Suétone. Par *numerus* on entendait proprement les rôles des officiers et des soldats. Pline le jeune, en parlant de quelqu'un qui avait demandé le tribunat légionnaire avant d'être porté sur les rôles, s'exprime ainsi: *neque enim adhuc nomen in numeros relatum est* (5). Lorsque les soldats avaient prêté serment, on les enregistrait dans une cohorte et dans une centurie: ce qui s'appelait *referre in numerum*. Ulpien dit, qu'un soldat qui passe d'un corps dans un autre, et dont le nom, après avoir été effacé dans le rôle du premier n'est pas encore inscrit dans celui du second, n'en est pas moins habile à tester *jure militari*: car, ajoute-t-il, il n'en est pas moins soldat, quoique son nom ne soit porté sur aucun de ces deux rôles (6). Le mot *numerus*, qui signifiait d'abord rôle, s'est étendu ensuite au corps de la milice en général, et en particulier aux cohortes; motif pour lequel on le trouve

(1) T. Liv. Hist. Romain. Liv. XXVI. chap. XXIII. et XXVIII. et Liv. XXI. chap. XXXVIII.

(2) Antiq. Roman. Liv. I.

(3) *In legione sunt centuriae sexaginta, manipuli triginta, cohortes decem.* Aulug. Liv. XVI. chap. IV.

(4) Le Beau. Septié. Mém. sur la Lég. Rom. De la cohorte.

(5) Liv. III. Epist. 8.

(6) De bon. posses. ex test. militari.

souvent employé dans le digeste, dans les deux codes et dans Végèce, pour désigner tantôt la cohorte, et tantôt la centurie (1). Cette dénomination était opposée à celle de *milites limitanci* ou *ripenses*, qui se donnait aux troupes chargées de veiller à la défense des frontières, et qui étaient presque toujours des troupes auxiliaires.

Il parait que jusqu'à Marius les cohortes étaient égales entr'elles, et que la première de chaque légion ne se distinguait des autres que par l'aigle dont elle était dépositaire. César, dans son expédition de la Grande Brétagne, voyant sa garde serrée de près par les Brétons, envoya pour la soutenir deux cohortes, qui étaient les premières de deux légions (2). On pourrait croire que cette place de distinction ne dépendait pas du nombre, mais de la qualité des soldats composant ces corps, si l'on ne réfléchissait à ce que ce général raconte de Crastinus à la bataille de Pharsale. Ce brave officier qui, dans cette circonstance, sauva au dépens de sa vie celle de César, dont la reconnaissance a éternisé la mémoire de ce généreux dévouement, cet officier, disons-nous, avait été *primipile* l'année précédente, c'est-à-dire premier capitaine de la dixième légion, et servait cette année-ci en qualité de volontaire. Le signal à peine donné il cria: *suivez-moi*, *camarades*, *qui êtes sous mon commandement*, et aussitôt il court à l'ennemi avec cent-vingt soldats de la même centurie. Cette centurie ne pouvait être que la première de la première cohorte de la dixième légion; et si les centuries étaient composées d'un même nombre de soldats, la cohorte devait être de plus de sept cents hommes. Or les légions de César n'étant composées que de cinq mille hommes, les autres cohortes ne pouvaient en avoir plus de cinq cent (3). Sous Adrien les premières cohortes étaient d'un nombre d'hommes double de celui des autres, et s'appelaient *cohortes milliariae*. Végèce dit que la seconde et les huit autres cohortes se composaient de cinq cent cinq hommes à pied et de soixante-six hommes à cheval chacune: ce qui leur avait fait donner le nom de *quingintariae* (4). Les critiques, et surtout Schelius, Saumaise et Stewechius, ont élevé au sujet de ce calcul des

Première cohorte.

Primipile.

(1) Voyez les Art. *De his qui notantur infamia:* De Test. Mil. et Vég. De Re Mil. Liv. III chap. IX. et XV.

(2) De Bello Gal. Liv. V.

(3) Le Beau, Mém. sur la cohor.

(4) De Re Milit. Liv. II chap. VII.

questions, dont l'examen nous entraînerait trop loin de notre objet.

Cohortes auxiliaires.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des cohortes des légions; nous allons voir maintenant ce qu'étaient celles des troupes auxiliaires. A mesure que les Romains étendaient leur domination en Italie, ils obligeaient les peuples vaincus à leur fournir un certain nombre d'hommes en infanterie et en cavalerie. Lorsque les alliés de l'Italie eurent obtenu le droit de citoyens, ce qui arriva dans la guerre *sociale*, ils entrèrent dans les légions; et les Romains composèrent leurs troupes auxiliaires de soldats tirés de la Gaule, de la Germanie et de l'Espagne. Dès la seconde guerre punique, les Scipions avaient enrôlé dans cette dernière contrée quelques Celtibériens: ce qui fut cause de leur ruine. La plupart des cohortes auxiliaires, dont il est parlé dans les auteurs et dans les inscriptions, sont, depuis Sylla, composées de troupes étrangères. C'est pourquoi Velleius Paterculus donne aux cohortes des légions l'épithète de *legionariæ*, pour les distinguer des auxiliaires; et quand il met des préfets à la tête des cohortes, c'est toujours des cohortes étrangères qu'il entend parler, parce que les commandans de celles des légions portaient le nom de tribuns (1). César appelle l'infanterie auxiliaire *cohortes alariae*, par opposition aux cohortes des légions (2). Tacite et Suétone désignent ordinairement sous le nom de cohorte les troupes auxiliaires (3). Telles sont les trente-quatre cohortes, qui accompagnent les légions de Vitellius à son entrée dans Rome, ainsi que les soixante-dix cohortes que Velleius Paterculus donne à Tibère dans la Pannonie au delà de ses dix légions, et qu'il distingue des vétérans volontaires. Iginus, dans sa castramétation, désigne toujours les cohortes auxiliaires sous l'épithète de *equitatae* ou *peditatae*, parce que les unes ne se composaient que d'infanterie, et que dans les autres il y avait aussi de la cavalerie. Sous le troisième consulat de Néron, on donna à Corbulon une légion, qui, au rapport de Tacite, fut augmentée de la cavalerie auxiliaire et de l'infanterie de plusieurs cohortes (4). A la mort de Vitellius les cohortes

(1) Hist. Liv. II. chap. V.

(2) *Crebras stationes disponunt equitum et cohortium alariarum, legionariasque interjiciunt cohortes.* De Bel. Civ. Liv. I.

(3) *Auxilia sociorum, sociae cohortes, cohortes sociorum.* Tac. Histor. Liv. II. chap. LXXXIX.

(4) *Adjecta ex Germania Legio cum equitibus alariis, et peditatu cohortium.* Tac. Hist. Liv. IV. chap. XIX.

des Bataves et des Caninefates demandèrent que leur cavalerie fût augmentée. A son entrée en Judée, Vespasien avait, au dire de Joseph, trois légions et vingt-trois cohortes, dont dix étaient chacune de mille fantassins (1). Ces cohortes se distinguaient le plus souvent par les noms des peuples dont elles étaient composées, comme l'attestent les inscriptions rapportées par Gruter, où l'on trouve *septima cohors Lusitanorum*, *et nationum Getulicarum*; *octava Breucorum*, *duodecima Alpinorum*. La belle inscription de Salonne, qui porte en tête le nom et les titres de Domitien, accorde le droit de cité et la faculté de se marier aux soldats d'infanterie et de cavalerie, qui ont servi vingt-cinq ans dans les deux cohortes qui y sont indiquées (2). Dans d'autres inscriptions il est aussi fait mention de cohortes, désignées sous le nom de la nation dont elles sont composées: *cohors Macedonica*, *cohors Ligurum*, *cohors Aquitanorum equitata*, *prima Milliaria Dalmatarum*. Quelquefois elles portent encore le nom des Empereurs qui les ont formées ou augmentées, ou qui leur ont accordé quelque privilège: *prima Elia Dacica Cordiana*; *prima Elia Dacica Tetricianorum*: *quinta Antoniniana pia Victrix*. Leurs commandans sont appelés dans la *Notice de l'empire* tantôt *tribuni*, tantôt *praefecti*, tantôt *praepositi*. Le grade de tribun dans une cohorte de volontaires n'était pas moins honorable que dans la légion, comme on le voit par une des inscriptions que rapporte Gruter (3).

(1) Annal. Liv. XIII. chap. XXXV. *De Bello Judai.* Liv. III. chap. IV. Voyez aussi le I.er livre de l'histoire de Tacite, où il est parlé de huit cohortes de Bataves auxiliaires dans la quatorzième légion.

(2) PEDITIBVS ET EQVITIBVS QVI MILITANT IN COHORTE III ALPINORVM ET IN VIII VOLVNTARIORVM CIVIVM ROMANORVM QVI PEREGRINAE CONDICIONIS PROBATI ERANT etc.

(3) Q. PLOTIO MAXIMO
COL. TREBELLIO. PELIDIANO. EQVO. P.
TRIB. LEG. II. TRAIAN. FORT.
TRIB. COH. XXXII. VOLVNT.
TRIB. LEG. VI. VICTRICIS. etc.

Solde des troupes.

La plupart des critiques sont d'avis que les troupes Romaines furent sans solde jusqu'au siège de Veies, qui dura dix ans. La république, dit Montesquieu, n'avait pas de peine à payer ses troupes, lorsqu'elle ne formait encore qu'un petit état, qui était tous les ans en guerre, et s'enrichissait chaque année des dépouilles des ennemis; mais elle ne put soutenir cette dépense sans s'endetter lors de la première guerre punique, où elle voulut étendre ses forces hors de l'Italie et entretenir de grandes armées (1). A la seconde guerre punique, la solde fut réduite à cinq onces de cuivre (2): diminution qui put se faire sans risque, à une époque où la plupart des citoyens auraient rougi de recevoir cette même solde, et voulaient servir à leurs frais. Suétone rapporte dans la vie de César que ce général avait doublé la paye à ses soldats. Il parait, d'après le discours d'un soldat dont parle Tacite dans le I.er livre de ses Annales, que cette paye était de dix onces de cuivre. Domitien l'augmenta d'un quart, et la porta à environ vingt sequins de notre monnaie par an. Caracalla l'augmenta encore; et depuis lors elle s'accrut insensiblement en proportion des progrès du gouvernement militaire et des richesses de l'état. Au bout de vingt ans de service les soldats recevaient trois mille deniers (environ deux cents sequins), ou une portion de terre équivalente à cette somme (3).

Décadence des légions

La décadence de la milice légionnaire commença sous Marius. Non moins ambitieux que brave, né d'une famille obscure et par conséquent ennemi de la noblesse qu'il méprisait, parce qu'il était

On voit par cette inscription que le tribunat de la cohorte était mis entre deux tribunats des légions. Fabretti rapporte une autre inscription, où il est dit que quatre cohortes de citoyens Romains se trouvaient sous les ordres d'un même préfet en Espagne.

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. XVI.

(2) Plin. Hist. Natur. Liv. XXXII. Un soldat dit, dans la *Mustellaria* de Térence, que la solde était de 15 as: ce qui ne peut s'entendre que des as de dix onces. Mais si la solde, observe Montesquieu, était réellement de six as dans la première guerre punique, elle ne fut pas diminuée d'un cinquième dans la seconde, mais d'un sixième, et l'on négligea la fraction. Elle était donc d'environ six onces de cuivre dans la première guerre punique, de cinq dans la seconde, de dix sous César, et de treize et un tiers sous Domitien. Cet auteur a fait ces réductions en onces de cuivre, pour se faire entendre de ceux qui ne connaitraient pas les monnaies Romaines.

(3) Gibbon, Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. I.

méprisé d'elle, Marius fit entrer dans les légions des gens de la lie du peuple, qu'on appelait *capite censi*, et qui ne possédaient rien. Jusqu'à l'époque de son premier consulat, qui fut l'an 646 de Rome, les légions se composèrent de citoyens pris dans les cinq premières classes, qui avaient quelque biens en propre. Ces biens étaient considérés comme un gage de la fidélité du soldat et de son attachement à l'état : motif pour lequel on refusait les services de ceux qui n'avaient rien à conserver et rien à perdre. Marius, qui était la créature et l'idole de la populace, vit en elle un instrument propre à seconder ses desseins (1). Il l'admit donc à l'honneur de porter les armes, et introduisit ainsi dans la milice des légions, avec le desir du pillage, l'esprit de révolte et le germe des guerres civiles. Les légionnaires de Marius, de Sylla, de Pompée et de César n'étaient plus ces anciens et braves soldats dont parle Tite-Live, qui ne savaient faire la guerre qu'aux étrangers, et qui, dans les plus grands excès de leur emportement, se bornaient à se séparer de leurs concitoyens (2). Marius, comme l'observe Plutarque, fut l'auteur d'un changement dans la construction du javelot. Avant lui, dit cet historien, la partie du bois qui entre dans le fer, était fixée par le moyen de deux chevilles aussi en fer. Marius laissa une de ces chevilles telle qu'elle était, et substitua à l'autre une cheville en bois, faite de manière à ce qu'elle pût se rompre facilement ; car alors le javelot venant à se planter dans le bouclier de l'ennemi, la cheville de bois se cassait ; et le fût du javelot, au lieu de rester droit, se pliait à l'endroit où était celle de fer, et demeurait ainsi suspendu par la pointe (3).

Désordres introduits dans les légions sous Sylla.

Sylla, dans son expédition d'Asie, bouleversa toute la discipline militaire, pour avoir voulu s'attacher les légions en les laissant piller ouvertement, et en leur permettant toutes sortes d'insolences et de vexations. Dans ses campagnes d'Asie, dit Plutarque, il avait obligé l'habitant à payer seize drachmes par jour au militaire logé chez lui, et à lui fournir en outre la table pour lui et toutes les personnes qu'il lui plaisait d'inviter. Le centurion de-

(1) *Homini potentiam quaerenti egentissimus quisque opportunissimus.* Sallust. De Bel. Jugur.

(2) *Nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem, nec praeter externa noverant bella; ultimaque rabies secessio ab suis habebatur.* Hist. Rom. Decad. I.

(3) Plutarq. vie de C. Marius.

vait également recevoir de son hôte cinquante drachmes par jour, avec deux robes, une pour la chambre et l'autre pour sortir (1). Ce fut alors, dit Salluste, qu'on vit les troupes prendre du goût pour le vin, les femmes, les statues, les tableaux et les vases ciselés; dépouiller de ces objets les particuliers, les villes et les temples, et ne respecter dans leurs déprédations ni le sacré ni le profane (2). La dépravation des légions commença sous Marius et Sylla, et alla toujours croissant sous le règne d'Auguste, qui se trouva à la tête de quarante-quatre légions d'anciennes troupes, ayant la conscience de leur propre force et de la faiblesse politique de l'état, accoutumées pendant vingt ans de guerres civiles aux actes de violence et au carnage, et dévouées à la famille de César, dont elles avaient reçu et attendaient de grandes récompenses (3). A l'instigation de Mécène son ministre, il créa vingt-trois, ou, comme d'autres le prétendent, vingt-cinq légions permanentes, dont il établit le séjour dans les provinces des frontières, desquelles il se réserva à lui-même le commandement. Cette nouvelle institution rendit les légions perpétuelles, et étouffa tout-à-fait l'esprit militaire chez les Romains, la qualité de citoyen et de soldat n'y étant plus comme autrefois une seule et même chose. La grande autorité usurpée par les commandans des légions éloignées du centre de l'empire formait dans l'état un nouvel état; et le préjugé attaché à la profession des armes fit naître dans ceux qui l'exerçaient, un profond mépris pour ceux qui cultivaient les arts pacifiques, et pour les Empereurs même qui ne fesaient la guerre que par leurs lieutenans. D'un autre côté, les légions devenues sédentaires dans les diverses provinces auxquelles elles étaient affectées, y prirent insensiblement racine, et se regardèrent comme une partie détachée du tout: ce qui fut une cause féconde de rivalités entr'elles. Tant que les Romains, dit Hérodien, furent gouvernés en république, et leurs Généraux nommés par le sénat, tous les citoyens étaient obligés de porter les armes. Mais après avoir jeté les fondemens de la monarchie, Auguste les dispensa du service militaire, leur ôta leurs armes, et entoura l'empire de troupes composées de soldats mercenaires, qui ne tenaient à l'état que par leur paye. Peu-à-peu la confusion se mit partout: les citoyens aussi bien que

Sous Auguste.

(1) Plutarq. vie de Sylla.
(2) Sallust. De Bel. Catil.
(3) Gibbon Hist. de la Décad. chap. III.

les chevaliers refusèrent de servir dans les légions (1). Tibère se plaignait, dit Tacite (2), qu'on ne trouvait plus de soldats volontaires, et que ceux qui se présentaient comme tels n'avaient plus le même courage, et ne voulaient plus se soumettre à l'ancienne discipline. C'est alors que se manifesta dans les troupes ce funeste penchant à la révolte, né de l'opinion où elles étaient d'avoir le droit de se choisir un maître: prétention qui fit de tout l'empire un champ de bataille, où l'on acquérait par le massacre d'une partie des citoyens le droit de régner sur l'autre. Caracalla accrut encore ce désordre en accordant à tous les soldats le droit de cité. Dès lors il n'y eut plus dans les troupes ni amour de patrie ni émulation: les légions perdirent cet esprit militaire et ce point d'honneur qui les distinguaient autrefois si éminemment; et la victoire leur devint indifférente, parce qu'ils devaient en partager la gloire avec tous les habitans de l'empire. Ce même Empereur ne tarda pas à s'apercevoir de sa faute; et croyant sans doute utile de rétablir la distinction qu'il venait à peine d'abolir, il créa une phalange de seize mille fantassins d'élite, qu'il fit armer à la Macédonienne, et à divers officiers de laquelle il donna les noms fameux des capitaines d'Alexandre, duquel il se vantait follement d'être imitateur. Alexandre Sévère imagina ensuite de former, sur le modèle des argiraspides du héros Macédonien, deux corps auxquels il donna les noms d'argiraspides et de chrysaspides, et y joignit une phalange de trente mille hommes (3). Mais ces institutions militaires ne tardèrent pas à tomber; et restèrent les légions, quoique bien déchues de leur ancien état, lorsqu'elles n'étaient composées que de Romains. Une chose néanmoins digne de remarque, dit Montesquieu, c'est que les légions d'Europe ont toujours vaincu celles d'Asie. Sévère défit les légions Asiatiques de Négro, et ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant soulevées, il ne put employer à cette expédition que celles de Syrie. Constantin, avec des légions composées de Gaulois, d'Italiens et de Germains, vainquit celles de Licinius dont les soldats avaient été levés pour la plupart en Asie. Vespasien, quoique proclamé Général des armées de Syrie, ne voulut faire la guerre à Vitellius qu'avec les

Sous Caracalla

(1) Le Beau, Prem. Mém. sur la lég.
(2) Annal. Liv. IV. chap. IV.
(3) Voyez Xiphilin. in Anton. Herodian. Liv. IV. et Lamprid. in Alex.

légions de la Mœsie, de la Pannonie et de la Dalmatie. Cicéron étant dans son gouvernement écrivait au sénat : vous ne pouvez nullement vous fier aux troupes levées en Asie. Constantin, dit Zosime, ne vainquit Maxence qu'avec sa cavalerie (1). Observons ici qu'à mesure que l'ancienne discipline se détériorait dans les légions, on voyait s'y augmenter chaque jour le nombre des cavaliers, et diminuer dans la même proportion celui des fantassins, contre l'usage des anciens Romains. On peut à cet égard, dit Machiavel, démontrer par une foule de raisons et d'exemples, combien les Romains préféraient dans toutes leurs opérations militaires l'infanterie à la cavalerie, et que c'est de la première que dépendait toujours l'emploi de leurs forces. C'est ce qu'on vit surtout à l'affaire qu'ils eurent près du lac Regillus avec les Latins, lorsque pour secourir une des ailes de leur armée qui commençait à plier, ils firent mettre pied à terre à une partie de leur cavalerie, au moyen de laquelle ils rengagèrent le combat et remportèrent la victoire. Et en effet, l'homme à pied peut aller en bien des endroits impraticables pour le cheval : on peut d'ailleurs dresser le premier à garder un ordre quelconque, et à le reprendre lorsqu'il est dérangé, tandis que ces deux choses sont également difficiles pour le second. Outre cela on trouve, comme parmi les hommes, des chevaux qui ont peu de cœur, d'autres au contraire qui en ont beaucoup ; et il arrive assez souvent qu'un cheval courageux est monté par un homme qui ne l'est pas, et qu'un homme brave a un cheval sans courage : ce qui, dans l'un et l'autre cas, ne peut manquer d'être une cause de désordre, et fait qu'une pareille cavalerie est facilement rompue par une infanterie bien ordonnée, tandis que celle-ci n'a pour ainsi dire rien à craindre de la première (2).

La cavalerie est augmentée et l'infanterie diminuée.

Les Barbares introduits dans les légions

Mais la principale cause de la détérioration, ou plutôt de la ruine des légions, ce fut le mélange des Barbares qu'on y admit : abus qui commença sous Caracalla, et s'accrut sous Claude le Gothique. Ce dernier Empereur, plus brave guerrier qu'habile politique, après avoir vaincu les Goths qui ravageaient la Thrace, en fit entrer une partie dans les légions, et donna aux autres des ter-

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. XVI.

(2) Discor. sopra le Dech. di T. Livio. Liv. II. chap. VIII. Montesquieu s'accorde en cela avec Machiavel. La force de la cavalerie, dit-il, n'est que momentanée : celle de l'infanterie au contraire est d'une bien plus longue durée.

res à cultiver. Dix ans après, l'Empereur Probus voulant adoucir la férocité des Germains et les soumettre, enrôla seize mille d'entr'eux, qu'il distribua par cinquante ou soixante dans les cohortes Romaines. Constantin donna asile aux Sarmates, et les fit entrer dans les légions; il était si sensible aux marques de respect que lui témoignaient ces Barbares, qu'il les admit aux honneurs et aux avantages de la milice et du gouvernement: Eusèbe lui en fait un mérite, que lui refuse avec raison Julien, en cela meilleur politique que l'Evêque de Césarée. Ce désorde alla toujours croissant sous les successeurs de Constantin. Constance fit entrer dans les légions mille Francs prisonniers, que lui avait envoyés Julien, lequel, à l'exemple du premier, admit aussi dans ses troupes des Quades et autres Barbares. Valentinien, au rapport de Zosime, enrôla dans les légions un grand nombre de Germains, et les fit si bien instruire dans la discipline militaire, que pendant près de neuf ans ils firent tête à leurs compatriotes (1). Gratien, qui aimait les Barbares au point de s'habiller comme eux, ne fit grâce aux Allemands qu'il avait vaincus, qu'à condition qu'ils lui donneraient la fleur de leurs jeunes gens, pour augmenter la force des cohortes Romaines (2). Théodose le Grand, en qui les plus brillantes qualités militaires étaient alliées à une profonde politique, trouva le mal trop invétéré pour pouvoir y remédier. Il s'aperçut qu'il y avait dans les troupes plus de Barbares que de Romains, et que l'état courait les plus grands dangers. Il fit donc venir quelques légions de l'Egypte, et y envoya les Barbares pour les éloigner du centre de l'empire. Cet expédient nous prouve que le mal était sans remède, et qu'il n'y en avait pas d'autre à employer. Ce n'était que confusion dans les camps; on n'y distinguait plus le Romain du Barbare, et la discipline n'était plus qu'un vain nom; l'empire enfin était au bord du précipice. Il était de principe inviolable chez les anciens Romains, dit Montesquieu, que celui qui avait abandonné son poste ou perdu ses armes dans le combat, fût puni de mort. Julien et Valentinien avaient bien rétabli cette peine pour l'un et l'autre cas; mais il était impossible de la maintenir à l'égard des Barbares, qui étaient habitués à faire la guerre comme la font aujourd'hui les Tartares, à prendre la fuite pour revenir au combat, et que l'honneur touchait moins que l'appât du butin. On avait vu dans les premiers tems de la

(1) Le Beau, Prem. Mém. sur la lég. Rom.
(2) Amm. Marcell. Liv. XXXI. chap. X.

république des Généraux condanner leurs fils à la mort pour avoir vaincu sans leur ordre ; mais confondus avec les Barbares, les Romains contractèrent l'esprit d'indépendance propre à ces peuples ; et les guerres de Bélisaire contre les Goths nous montrent à chaque instant un Général presque toujours désobéi de ses officiers (1).

Époque où finit la légion.

Il ne nous reste maintenant qu'à fixer l'époque précise où les légions furent abolies. La dernière dont il est fait mention sur les médailles est la septième de Carausius, qui s'empara de l'Angleterre sous Dioclétien. Le nom de légion subsistait encore sous Honorius ; et vers l'an 400, l'on en trouve, en Angleterre, une qui défendait cette île contre les Pictes, les Scots et les Saxons. Le code de Justinien contient une loi des Empereurs Arcadius et Honorius adressée au préfet Romulianus, par laquelle il était défendu aux soldats de la garde ou des autres légions, de s'occuper d'autre chose que du service militaire. Il est encore parlé des légions dans la *Notice de l'empire*, qu'on croit avoir été rédigée sous Théodose le jeune ; mais Panciroli est d'avis qu'elles ne ressemblaient alors en aucune manière aux anciennes, pour le nombre ni pour la qualité des soldats ; et cette opinion est confirmée par l'auteur anonyme *De Rebus Bellicis*, qu'on croit avoir été contemporain de l'écrivain de la *Notice*, lequel, en parlant des troupes Romaines, ne dit jamais un mot de la légion. On ne trouve rien non plus qui ait rapport à ce corps dans le grand nombre de lois publiées par Justinien sur les armées, et insérées dans le code et dans les novelles de cet Empereur. Il est donc incontestable, dit le Beau, que cette illustre milice, après avoir fait trembler l'univers sous la république et dans les commencemens de l'empire, s'évanouit enfin insensiblement, et qu'il n'en resta plus aucune trace sous le règne de l'Empereur Maurice, qui commença dix-sept ans après celui de Justinien : car la milice dont il donne la description, dans le traité plein de particularités qu'il a laissé sur les armées, est tout-à-fait différente des légions dont il ne dit jamais un mot. Ainsi la durée de la légion, depuis Romulus jusqu'à Justinien, a été de treize siècles (2).

Prétoriens.

Tandis que les légions dégénéraient chaque jour davantage, et se consumaient peu à peu par l'oubli de l'ancienne discipline, et par l'effet du vice destructeur qu'elles portaient en elles, il se

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. XXIII.
(1) Le Beau, Prem. Mém. sur la lég.

forma dens Rome une autre espèce de milice qui fit trembler les Empereurs, en les précipitant du trône aussi facilement qu'elle les y avait élevés. Les troupes prétoriennes, dit Gibbon, dont la fureur licencieuse fut le premier indice et la première cause de la décadence de l'empire Romain, ne montaient dans le commencement qu'à neuf ou dix mille hommes divisés en autant de cohortes. S'étant aperçu de la difficulté qu'il y avait à faire sanctionner par les lois le pouvoir qu'il avait usurpé, et de la nécessité de recourir à la force des armes pour le conserver, Auguste avait imaginé de créer ce corps formidable, pour la garde de sa personne, pour contenir le sénat, et pour prévenir ou dissiper toute espèce de soulèvement. Il accorda à ces troupes favorites double paye, et des privilèges qui les élevaient au dessus de toutes les autres; mais pour que leur présence ne fût pas pour les Romains un sujet d'alarme ou d'indignation, il n'en garda que trois cohortes dans la capitale, et distribua le reste dans les villes circonvoisines (1). Tibère les réunit toutes dans un même camp à l'instigation de Séjan, qui ne cessait de lui répéter " que ces troupes ainsi rassemblées pourraient se contenir plus facilement dans l'obéissance; que la vue de leur nombre et de leurs forces leur inspirerait plus de confiance en elles-mêmes, en même tems qu'elle les rendrait plus redoutables aux autres; que dans un cas pressant on pouvait en disposer sur le champ; qu'en les tenant éparses c'était y donner un accès plus libre à la licence; et que dans un camp hors de la corruption de la ville, elles meneraient un genre de vie plus conforme à l'esprit de la discipline militaire (2) ". Ce camp était dans une position qui dominait toute la ville, et que la nature et l'art avaient tellement retranché, que dans la guerre civile entre Vitellius et Vespasien, il fut attaqué et défendu avec tous les moyens qu'on emploie au siège des villes les mieux fortifiées. La garde prétorienne, en se voyant caressée par ses Princes, qui commençaient à acheter sa fidélité par des présens, ne put que concevoir une idée avantageuse de ses propres forces. Bientôt elle s'accoutuma à exiger comme un droit légitime, ce qui n'était auparavant qu'un effet de la libéralité ou de la crainte des Monarques. Depuis Claude, que les Prétoriens revêtirent de la pourpre, le trône coûta des sommes immenses aux personnages qui y fu-

(1) Gibbon, Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. V.
(2) Tac. Ann. Liv. IV. chap. II. Trad. de Davanzati.

rent élevés (1). Après la mort de Pertinax, Sulpicien son parent entra en marché avec les prétoriens pour la dignité impériale; mais ceux-ci craignant de ne pas en tirer un assez bon parti par un contrat privé, publièrent que l'empire Romain serait vendu au plus offrant. Le vieux Didius Julien, sénateur, se mit sur les rangs; et ayant appris que Sulpicien avait offert à chaque prétorien cinq mille drachmes, ce qui fesait plus de 320 sequins, il en proposa quatre cent et plus, ou six mille deux cent cinquante drachmes. L'infamie d'un pareil traité excita néanmoins l'indignation du sénat, du peuple et des légions. Septime Sévère proclamé Empereur par ses troupes vengea l'honneur de l'empire. Avant d'entrer dans Rome, il ordonna aux prétoriens de mettre bas les armes, et d'attendre son arrivée dans une vaste plaine près de la ville. Leur orgueil fut forcé dans cette circonstance de céder à la crainte; ils obéirent, et se virent bientôt cernés par des troupes tirées de l'armée d'Illyrie, qui tenaient la lance en arrêt. Sévère étant monté sur son tribunal leur reprocha leur lâcheté et l'infamie de leur conduite; il les fit dépouiller de toutes leurs décorations, et les relégua à cent milles de Rome, sous peine de mort s'ils refusaient d'obéir. Mais ce châtiment, qui était bien dû à leur perfidie, fut de peu de durée; et le mérite que Sévère s'était acquis en punissant cette troupe vénale et rebelle, fut bientôt effacé par le déshonneur que lui fit une institution encore plus dangereuse pour l'empire. Il rétablit les prétoriens sur un autre pied, et les porta à un nombre quatre fois plus grand qu'il n'était auparavant. Cette nouvelle garde ne fut composée d'abord que d'Italiens; mais Sévère voulut ensuite qu'on y incorporât, à titre de récompense, des soldats pris parmi les plus robustes et les plus braves des légions des frontières (2). La jeunesse Italienne, dit Gibbon, se trouva ainsi écartée de l'état militaire, et la capitale fut effrayée de l'aspect et des

(1) Claude, dit Gibbon, que les soldats avaient élevé à l'empire, fut le premier qui leur fit des libéralités. Il donna à chacun d'eux *quina dena* H. S. ou 240 sequins. Suét., Vie de Claude chap. X. Lorsque Marc Aurèle monta sur le trône avec son collègue Lucius Verus, il donna à chaque prétorien *vicena* H. S., ou 320 sequins. Hist. Aug. pag. 25. Dion, Liv. XXIII. pag. 1231. On peut se former une idée du montant de cette somme, d'après ce que disait Adrien de la promotion d'un César, qui avait coûté *ter millies* H. S., qui font près de cinq millions de sequins. Hist. de la Décad. de l'emp. Rom. chap. V.

(2) Dion, Liv. LXXIV.



mœurs féroces d'une multitude de Barbares. Sévère s'était imaginé, d'un côté que les légions auraient regardé cette garde comme une représentation de tout l'ordre militaire, et de l'autre que la présence de cinquante mille hommes supérieurs par les armes et par leur institution à toute armée qu'on aurait pu leur opposer, ferait évanouir pour toujours les idées de rébellion, et lui assurerait l'empire ainsi qu'à sa postérité (1). On voit à la planche 19 deux prétoriens, qui sont devant le vestibule du prétoire où habitait l'Empereur Trajan. Ils tiennent un doigt levé en signe de fidélité; et à la différence des autres, dit Pierre Santi-Bartoli, ils portent le baudrier, ou ceinturon de l'épée de gauche à droite.

Grande autorité des prefets du pretoire.

Le capitaine des prétoriens, appelé préfet du prétoire, quoique premier lieutenant de l'Empereur lorsque ce Monarque allait à la guerre dans le premier siècle de l'ère chrétienne, n'avait pourtant à Rome d'autre autorité que celle que lui donnaient sa place de chef d'un corps de milice formidable, et l'accès fréquent qu'il avait près du Prince. Commode accrut considérablement la puissance des préfets du prétoire, en réunissant à leur autorité militaire une autorité civile peu différente de celle dont sont revêtus les grands chanceliers, ou les premiers ministres d'état dans les monarchies modernes. Pérenne, un des préfets du prétoire sous Commode, l'an 185 de l'ère vulgaire, seconda le penchant qu'avait ce Prince à se plonger dans toutes sortes de débauches et de vices, pour gouverner l'empire à sa fantaisie; et en effet c'était lui qui, au nom de l'Empereur, recevait les appels, jugeait les procès, signait les rescrits, et nommait à toutes les places. La préfecture prétorienne commença dès lors à embrasser, comme du ressort de sa juridiction, toute l'administration de l'empire tant civile que militaire, comme le Grand Visirat chez les Turcs. Pérenne mort, l'autorité de préfet du prétoire parut pour quelque temps suspendue; mais bientôt après elle reprit une nouvelle existence, et ne cessa point d'étendre ses usurpations, quoique pourtant elle ait été exercée par des personnages d'un mérite distingué, tels que Papinien et Jules Paul (2).

Destruction des prétoriens sous Constantin.

Sous Constantin les préfets du prétoire perdirent leur autorité militaire, et ne conservèrent que leurs fonctions civiles; et pour qu'ils fussent moins à craindre, cet Empereur en nomma quatre au

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. V.
(2) Denina, Rivol. d'Italia. Liv. III, chap. III.

lieu de deux (1), et donna ainsi au gouvernement civil et militaire une forme tout-à-fait nouvelle. Après la suppression des cohortes prétoriennes, dit l'abbé Du-Bos, il créa un nouveau corps de milice pour la garde du Prince, et donna aux soldats qui le composaient le nom de *præsentes*. Mais cette milice s'étant augmentée, plusieurs des corps qui en fesaient partie furent envoyés aux armées : les soldats qui restaient près du Prince s'appelaient *palatini*, et ceux qui accompagnaient les capitaines dans les provinces *comitatenses* (2).

Les premiers Romains ne connaissaient pas les machines de guerre.

Dans les premiers siècles, les Romains n'avaient pas plus de connaissance des machines de guerre que les autres peuples de l'Italie ; et Dénis d'Halicarnasse le dit positivemement (3). Ils ignoraient également l'art de construire des galeries pour s'y mettre à l'abri des assiégeans, et ne connaissaient que l'assaut pour prendre les villes (4). L'usage des machines devint plus commun dans les troupes, à mesure qu'elles perdirent de leur valeur et de leur tactique militaire. Lorsqu'il ne fut plus possible de trouver des hommes, il fallut y suppléer par des machines d'une espèce différente. Du tems des Empereurs chaque légion avait à sa suite dix grandes machines militaires, et cinquante-cinq de plus petites, qui lançaient en avant et de côté des pierres et des dards avec une force irrésistible (5).

Catapultes et balistes.

Nous n'entrerons pas ici dans la question de savoir si ce sont les Juifs (6), les Grecs ou les Romains qui ont inventé les catapul-

(1) Montesquieu, Grand. et Décad. des Rom. chap. XVII.

(2) Du-Bos, Etablissem. de la Monar. Françoise. Liv. I. chap. IX. Pour ce qui regarde le nouvel ordre militaire introduit par Constantin et ses successeurs, il faut voir la description de l'empire d'orient dans le *Costume de la Grèce.*

(3) Antiq. Roman. Liv. IX.

(4) Ephore nous apprend qu'Arthémon, ingénieur, fut l'inventeur des grosses machines pour battre les murailles des villes. Périclès fut le premier qui en fit usage au siége de Samos. Voyez le *Costume de la Gréce* à l'article de l'art militaire.

(5) Gibbon, Hist. de la Décad. chap. I.

(6) Dans tous les sièges dont parle l'histoire sacrée, dit le P. Calmet, depuis Josué jusqu'au règne d'Osias Roi de Juda, on n'aperçoit aucune trace de machines. Ce Prince, qui régna depuis l'an du monde 3194 jusqu'eu 3257, fut l'inventeur de la baliste et de la catapulte. *Dissert. sur la Milice des Hébreux.* Le P. Calmet ne cite d'autre preuve à l'appui de son assertion que ce passage de l'Ecriture : « Il construisit à Jérusalem des

tes et les balistes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces machines, quels qu'en aient été les inventeurs, produisaient des effets plus étonnans que nos canons et nos mortiers: car, dit le Chevalier Folard, nous connaissons la violence du feu, mais nous avons de la peine à concevoir comment les anciens pouvaient lancer avec leurs machines des masses d'un poids aussi considérable (1). Nous n'aurions pas à regretter d'être aussi peu instruits sur le mécanisme et la force des catapultes et des balistes, si Vitruve s'était expliqué un peu plus clairement dans ce qu'il en dit depuis le XV.e jusqu'au XIX.e chapitre du X.e livre de ses œuvres. Ces chapitres, dit Galiani, ont fait le tourment, non seulement des interprètes et des commentateurs de Vitruve, mais encore de tous ceux qui ont traité expressément des machines de guerre, tels que Volturius, Juste Lipsius et autres (2). En comparant néanmoins ce que dit Vitruve de la catapulte et de la baliste avec ce qu'en ont écrit les historiens et surtout Ammien Marcellin, nous parviendrons peut-être à nous former une idée exacte de ces machines. La catapulte se composait de deux poutres recourbées, qui se joignaient à leurs extrémités par le moyen de deux traverses: vers la moitié de leur courbure il y avait deux trous ronds vis-à-vis l'un de l'autre, et d'une largeur proportionnée au volume des corps qu'on voulait lancer: on fesait passer par ces trous des cordes, dont les replis multipliés embrassaient en dessus et en dessous deux chevilles de fer, qui divisaient cette quantité de cordages. Au milieu de ce rouleau de cordes on introduisait un morceau de bois, qui ressemblait au timon d'un char. On le fixait solidement par un des bouts au moyen des cordages disposés de chaque côté, en ayant soin d'assurer solide-

machines d'une invention particulière qu'il plaça sur les tours et sur les angles des murs, pour lancer des dards et de grosses pierres ». *Paral. XXVI.* 14. Toutes ces expressions, ajoute le même Père, ne nous persuadent-elles pas que ce Prince fut l'inventeur de ces machines, et qu'avant lui on n'avait encore rien vu de semblable? Mais soixante et dix ans après, l'usage des machines est formellement exprimé dans l'écriture, qui dit qu'il était connu des Rois Chaldéens.

(1) Traité de l'Attaque des Places, Art. XX.

(2) Galiani, Notes sur le XV.e chap. du X.e livre de l'architecture de Vitruve. Ce serait, à mon avis, dit ce commentateur, une chose désormais impossible, que de vouloir tracer le dessin de cette machine d'après la description qu'en donne Vitruve.

ment les deux chevilles, pour que les cordes ne pussent pas se relâcher. Ensuite on abaissait l'autre bout du timon à l'aide d'un moulinet, ou pour mieux dire, d'un cabestan, jusqu'à une espèce de ressort où il était retenu. On mettait la pierre ou tout autre corps à l'extrémité du timon qui était concave. D'un coup de marteau un homme dégageait du ressort le timon, qui en se détendant lançait le corps avec une force extraordinaire (1). Nous avons représenté à la planche 19, d'après les dessins du Chevalier Folard, une catapulte, qui ne semble pas néanmoins tout-à-fait conforme à la description que nous en donne Ammien Marcellin, surtout quant à la forme et à la disposition des pièces de bois qui la composent. Le bras ou timon de bois qui lançait le corps, venait frapper dans la plus grande violence de son essor contre une pièce de bois, dont le milieu était garni d'un sac rempli de paille broyée. Cette machine avait emprunté son nom de catapulte de deux mots Grecs, qui signifient *lancer contre* (2). Sa force était telle, qu'au dire de quelques historiens, elle lançait des masses du poids de trois cent soixante livres jusqu'à la distance de cent vingt-cinq pas. On peut lire dans Joseph l'historien (3) la description des ravages que firent les catapultes dans la guerre de Judée. La baliste différait peu de la catapulte; elle servait aussi à lancer de gros poids, et même, selon l'opinion du Chevalier Folard, à en lancer souvent plusieurs à la fois. Cette machine avait deux bras droits, et non recourbés comme l'arc d'un arbalête: sa force consistait dans la disposition des cordages, comme dans la catapulte, qui avait cependant sur la première l'avantage de lancer, non seulement des masses, mais encore de gros dards et un faisceau entier de flèches. Lorsqu'il s'y joignait une grêle de pierres, son action portait dans les rangs ennemis le même ravage que nos canons chargés à mitraille (4).

(1) Voy. le XXIII.e livre de l'histoire d'Ammien Marcellin, et les observations de Folard. Traité de l'Attaq. des Plac. Art. XXI.

(2) *Catapulta ex duobus Graecis vocibus* κατὰ (*contra*) *et* Πάλλω (*vibro*) *macchina erat ad saxa, glandes, aliaque telorum genera contra hostes jacienda. Not. ad Caesar.* De Bel. Civil. Liv. II. chap. IX.

(3) *Jaculorum et catapultarum vi multi transfigebantur: emissa macchinis saxa pinnas murorum auferebant, et frangebant angulos turrium. Nulla militum series tanta erat, quae non ad extremam usque phalangem, vi et mole saxi tota prosterneretur.* De Bel. Judai. Liv. III. chap. XVI.

(4) Il y a, sans doute, de l'exagération dans l'opinion où était le

Le nom de la baliste dérive du Grec ainsi que celui de la catapulte (1). On voit à la planche ci-dessus le dessin d'une baliste pris de la colonne Trajane, ainsi que celui d'une autre machine appelée *carrobaliste*. Les *carrobalistes*, au dire de Santi-Bartoli, étaient des machines de guerre qui lançaient des dards très-loin, et dont la portée dépendait de leur longueur; elles étaient trainées par deux mulets, et servaient à la défense des retranchemens, ou se plaçaient dans le camp derrière la ligne des troupes pesamment armées. Carrobalistes.

Les catapultes ainsi que les balistes avaient divers noms, qui exprimaient pour la plupart leur calibre et leur plus ou moins de force. L'onagre, dit Végèce, est une machine à lancer des pierres, et dont la force, semblable à la foudre, lance des masses plus ou moins pesantes, selon la grosseur des cordes à boyau dont elle est armée (2). Certains historiens ont confondu dans leurs effets les catapultes, les scorpions et les balistes, en fesant lancer également aux unes et aux autres des pierres ou des flèches, tandis que Vitruve, qui était de la profession, distingue les scorpions et les catapultes des balistes, en désignant celles-ci comme destinées à lancer des pierres, et les deux autres à lancer des flèches, avec cette différence pourtant que les scorpions n'étaient que de petites catapultes (3). Les léviers faits en forme de limaçon s'appelaient en latin *prehensiones* (4). La sambuque était une grande échelle garnie de deux barres, qui se posait sur deux galères, et servait à donner l'escalade aux places maritimes. Le centon était une espèce de matelas ou gros paquet de linges mouillés, qu'on employait à éteindre le feu lancé par les ennemis contre les machines. Joseph fait mention d'un instrument, dont se servaient les Romains pour mesu-

Onagre. *Scorpions.* *Sambuques.* *Centon.*

Chevalier Folard, que le ravage occasionné par les dards et les pierres que lançaient ces machines était mille fois plus grand que celui que font nos canons. Traité de l'Attaq. des Plac. Art. XXI.

(1) *Balista Graeca vox est a verbo* βάλλειν (*jacere, jaculari*). *In not. ad Caesar.* De Bel. Civil. Liv. II. chap. II.

(2) *Onager dirigit lapides, sed pro nervorum crassitudine et magnitudine saxorum pondera jaculatur, nam quanto amplior fuerit, tanto majora saxa fulminis more contorquet.* De Re Milit. Liv. IV. chap. XXII.

(3) Galiani, Not. sur le X.e chap. de Vitruve. *Scorpiones dicebant quos nunc manubalistas vocant; ideo sic nuncupati, quod parvis, subtilibusque spiculis inferant mortem.* Végè. Liv. IV. chap. XXII.

(4) *Caesar.* De Bel. Civil. Liv. II. chap. IX.

rer les distances. C'était une ficelle au bout de laquelle était attachée une balle de plomb, qu'ils jetaient pour mesurer l'espace que devaient parcourir leurs béliers pour battre les murs, lorsque les dards de l'ennemi ne leur permettaient pas d'en approcher de plus près. Nous ne dirons rien ici du bélier, attendu qu'il en a été suffisamment parlé dans le costume des Carthaginois.

Batteries. *de balistes.*

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir que nous leur donnions la description de ce que le Chevalier Folard appelle batteries de balistes et de catapultes. Il est étonnant, dit cet écrivain, que parmi le grand nombre d'écrivains Grecs et Latins de l'antiquité, tant historiques que militaires, il ne s'en trouve pas un seul qui se soit avisé de nous décrire la construction des batteries de balistes et de catapultes; ils s'en tiennent tout simplement au mot général de batteries, sans aller plus loin, et nous laissent à deviner une chose qui n'est pas de peu d'importance (1). Et cependant, Polybe ne nous permet pas de douter que les anciens ne connussent ces sortes de batteries: c'est dans cette opinion qu'il dit dans le IX.e livre de son histoire: « Après la galerie, ou la *parallèle* qui était entre les deux tours, on construisit deux parallèles, où l'on éleva trois batteries de balistes, dont une lançait des pierres du poids d'un talent, et les deux autres de trente mines (2) ». Ces machines, dit Folard en terminant ce passage de Polybe, étaient donc placées dans la parallèle, ou *place d'armes*, sur une même ligne, et dans un lieu assez spacieux pour pouvoir les manœuvrer. La terre tirée du fossé et jetée du côté de l'ennemi, devait s'élever assez pour mettre les machines à l'abri des traits des assiégeans. Cette terre avait besoin d'être contenue par des fascines bien liées: car, quelque soin qu'on eût apporté à leur construction, des claies n'auraient jamais pu soutenir le poids des terres, ni les empêcher de s'ébouler. Ainsi, point de doute que les anciens ne connussent les batteries de balistes, et n'en fissent usage dans leurs guerres. Nous ne pouvons pas en dire autant des catapultes; mais les conjectures que suggère le bon sens nous portent à croire qu'on s'en servait

(1) Folard, Traité de l'Attaque des Places, Art. XXIV.

(2) Notre auteur confond ici la baliste avec la catapulte: car ailleurs il appelle balistes les machines qui lançaient de gros dards. Le talent pesait environ soixante de nos livres, et la mine huit: ainsi les grosses balistes ou catapultes lançaient un poids de deux cent cinquante-quatre livres. Folard au même endroit.



comme des balistes. Quant aux batteries de ces secondes machines, le Chevalier Folard a voulu mettre sous les yeux de ses lecteurs un monument pris de la colonne Trajane. Nous ne donnerons pas, dit-il, l'explication de ce monument selon les idées des antiquaires. Nous sommes d'avis que le fait représenté sur cette colonne regarde un siège, où les Romains s'étaient engagés. Ils semblent être attaqués dans leurs lignes par les Daces qui viennent au secours de la ville, et sont repoussés par les assiégeans. On voit à la batterie A la baliste B avec ses deux soutiens ou barres *d'appui* C, la traverse D, et le canal E sur lequel on plaçait les gros dards ou autres projectiles. Il y a deux hommes occupés au service de la machine entre les deux crénaux F, et tout s'y fait de la même manière que dans nos batteries d'artillerie. On aperçoit une autre baliste G sur les murs de la ville, parfaitement semblable à la première A. Tout cela dénote un siège, et des assiégeans attaqués dans leurs lignes : circonstance, qui ne me semble pas avoir été remarquée par ceux qui ont écrit sur la colonne Trajane. Voy. la planche 20 (1).

Lipsius, Stewechius et plusieurs autres commentateurs d'auteurs classiques et autres dits *variorum*, ont beaucoup discouru sur le *musculus*, et tous dans des sens biens différens l'un de l'autre. Ils ont cru, dit Folard, que c'était une machine destinée à faire brèche dans les murailles, s'étayant en cela de l'autorité d'Isidore, qui prétend au contraire, que le *musculus* était une galerie, à l'abri de laquelle les soldats s'approchaient des murs pour en saper les fondemens (2). Cette machine n'était autre chose, que le mantelet des modernes, ou un assemblage de planches le plus souvent couvertes de peaux mouillées, de boue et autres matières, sous lequel les troupes s'avançaient vers les murs, sans craindre d'être incommodées des traits de l'ennemi. Végèce parait donner le nom de *musculus* à la machine que César appelle *vinea*. Néanmoins ce grand capitaine distingue l'une de l'autre dans ses commentaires. Les *vineæ* étaient des espèces de machines en osier ou autres bois flexibles, Musculus, vineae.

(1) Folard. Traité de l'Attaque des Places Art. XXIV.

(2) *Musculus cuniculo similis, quo murus perfoditur, ex quo et appellatur quasi murusculus.* Les commentateurs de César, dans l'explication d'un passage du VII.e liv. De Bel. Gallico, n'ont pas défini avec beaucoup d'exactitude cette machine, quoique pourtant ils aient assez bien raisonné relativement à l'usage qu'on en fesait.

faites en forme de portique plus long que haut, dont le toit était composé de planches, de claies et quelquefois aussi de terre et de peaux, pour le préserver du feu de l'ennemi. Ces machines ont pris leur nom de ces sortes de portiques en bois, qui servent de soutien aux treilles, et que nous appelons berceaux. Le *pluteus* était à peu près semblable à la *vinea*: c'était aussi un tissu d'osier qui différait pourtant du premier, en ce que son toit était arqué, et supporté par trois morceaux de bois qui fesaient le triangle: à chacun des angles il y avait trois roues, qui servaient à mouvoir la machine. Le lecteur pourra voir dans les notes les définitions, que les commentateurs de César ont données de ces différentes machines. Mais nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici celle du *musculus*, dont César fit usage au siège de Marseille, telle qu'on la trouve dans ses commentaires *De Bello Civili* liv. II. chap. X.

Pluteus.

« On construisit avec des poutres de deux pieds d'équarrissage une galerie (1) de soixante pieds de long, qu'on pouvait pousser depuis la tour de briques jusqu'à celle de l'ennemi, et jusqu'aux murs de la ville: voici quelle était la forme de cette galerie. On posa d'abord sur le terrein deux poutres de même longueur, et a quatre pieds de distance l'une de l'autre, sur lesquelles on dressa deux petites colonnes de cinq pieds de haut. Ces colonnes étaient formées par des contre-forts légèrement inclinés (2), sur lesquels on plaça des chevrons pour former le toit de la galerie. On mit ensuite par dessus d'autres pièces de bois de deux pieds d'épaisseur, fixées avec des clous et des lames de métal. A l'extrémité supérieure du toit, et sur ces dernières poutres, on posa des solives de quatre doigts d'équarrissage (3), destinées à servir de support au plancher de briques de la galerie. Cette construction ainsi disposée et achevée, et les chevrons placés sur les contre-forts (4), on la recouvrit de briques et de boue, pour la préserver des

(1) Nous nous servirons ici de la traduction toute récente de Camille Ugoni; mais pourtant nous rapporterons quelques passages du texte même, où, ce que le traducteur appelle galerie, est désigné par le mot *musculus*.

(2) *Has inter se capreolis molli fastigio conjungunt.*

(3) *Ad extremum musculi tectum, trabesque extremas, quadratas regulas IV. patentes digitos defigunt; quae lateres, qui super musculo struantur, contineant.*

(4) *Ut trabes erant in capreolis collocatae.* Selon les commentateurs, les *capreoli* des Latins correspondaient à ce que nous appellons chevrons.

feux qui pourraient être lancés des murs. On étendit sur ce plancher de briques des peaux, pour empêcher que l'eau qui s'y dégorgeait par les canaux ne les ramollît, et ces peaux furent recouvertes elles mêmes de *schiavine* (*a*), pour qu'elles ne fussent pas endommagées par le feu ni les pierres. Cet ouvrage fut exécuté en entier à l'abri des machines qui étaient à côté de la même tour „.

Tortue.

La tortue était de diverses sortes, comme on le voit dans les historiens, et par ce qu'en a écrit le Chevalier Folard (1). La tortue, dite *scutata*, se formait des boucliers que tenaient sur leurs têtes les soldats, dont les premiers étaient debout, les seconds plus bas, les troisièmes encore plus, et enfin les quatrièmes et les derniers avaient un genou en terre. Cette étendue de boucliers présentait ainsi une espèce de toit, sous lequel les troupes pouvaient s'avancer près d'une ville ou des retranchemens occupés par l'ennemi (2). Quelquefois il y avait plusieurs de ces tortues rangées les unes au dessus des autres, jusqu'à ce que la dernière atteignît la hauteur des murs. Plutarque nous a donné la description de la tortue, que fit former Antoine pour se garantir des traits redoutables des Parthes. Les soldats armés de boucliers, ayant ouvert leurs rangs, prirent au milieu d'eux ceux des troupes légères pour leur servir de boulevard, et se disposèrent ainsi : les premiers ayant mis le genou en terre dressèrent devant eux leurs boucliers; ceux du second rang étendirent les leurs sur les premiers, et ainsi de suite jusqu'à ceux du dernier rang. Cette disposition des troupes, qui offre l'aspect d'un toit incliné, ou un amphithéâtre, est le meilleur moyen de défense qu'elles puissent employer pour se mettre à l'abri des traits de l'ennemi, qui ne peuvent que glisser sur cette surface impénétrable (3). On trouve également dans Tacite la description de la tortue formée par l'autre Antoine, qui prit d'assaut la ville de Crémone au nom de Vespasien pour lequel il combattait. « Les troupes ayant posé leurs boucliers sur leurs têtes formèrent une tortue serrée, et s'avancèrent sous les murs. Des deux côtés on combattait à la Romaine.

(*a*) Habillement d'esclave.

(1) Traité de l'Attaq. des Plac. Art. XII.

(2) *Quadrato agmine facto, scutis supra capita densatis, stantibus primis, secundis submissioribus, tertiis magis et quartis, supremis genu nixis, fastigiatam, sicuti tecta aedificiorum sunt, testudinem faciebant.* T. Liv. Hist. Rom. Liv. XLIV. chap. IX.

(3) Plutarque, vie de Antoine.

Les Vitelliens roulent sur les assiégeans de grosses pierres; ils entrouvrent à coups de pieux et de javelots la tortue, et portent dans ses rangs le désordre et le carnage (1) „. Un peu plus loin le même auteur dit encore: « que les Vitelliens ne pouvant résister à l'effort de cette troupe serrée, et voyant tous leurs traits rebondir sans effet sur la tortue (2), renversèrent sur elle une grande baliste, qui entraîna en même tems les créneaux avec la crête du bastion, et une tour en pierres qui y était adhérente; et tandis que les Septimiens se pressaient pour monter à l'escalade, les Terziins enfoncèrent la porte à coups de hâche „. Les troupes que Davanzati désigne par *serrate frotte* (*troupes pressées*) sont appelées dans le texte *cunei* : c'était un ordre de bataille serré dont le front se terminait en pointe (3).

Cuneus.

Autre espèce de tortue.

La tortue appelée *agestitia et fossoria* était différente de la tortue *scutata*. César nous en a donné une description succincte dans ses commentaires (4). « Il y avait en avant, dit-il, une tortue de soixante pieds, destinée à blayer le terrein; elle était faite de grosses pièces de bois, et revêtue de matières propres à résister au feu et aux coups de pierre „. On trouve aussi dans Vitruve la description d'une autre sorte de tortue qui servait de défense aux troupes chargées de combler les fossés; mais ce qu'il en dit est exprimé avec son obscurité ordinaire (5). Cette tortue était construite

(1) Hist. Liv. III. chap. XXVII. Trad. de Davanzati.

(2) Ce que Davanzati nomme dans sa version *manganone*, est appelé par Tacite baliste; et le *tanta serra* du traducteur est exprimé dans le texte par un seul mot très-énergique. *Obstinatos inter se cum sustinere Vitelliani nequirent, et superjecta tela testudine laberentur, ipsam postremo balistam in subeuntes propulere, quae, ut ad praesens disjecit, obruitque, quos inciderat, ita pinnas, ac summa valli ruina sua traxit.*

(3) *Vegetius De Re Milit.* Liv. III. chap. XIX. T. Live dit que les Celtibériens fesaient un fréquent usage de l'ordre de bataille appelé le coin. *Celtiberi ubi, ordinata acie, et signis collatis, se non esse pares legionibus senserunt, cuneo impressionem fecerunt: quo tantum valent genere pugnae; ut quacumque parte perculere impetu suo sustineri nequeant.* Hist. Liv. LX. chap. XL.

(4) De Bello Civ. Liv. II. chap. II.

(5) Voici, dit Vitruve, comment se fait la tortue dont on se sert pour combler les fossés, et s'approcher des murs. On construit une base carrée, appelée en Grec *aeschara*, de 25 pieds sur toutes faces, avec quatre traverses qui sont fixées de deux autres côtés, et dont la largeur est de

en grosses pièces de bois : son toit ainsi que les pilastres qui lui servaient de support, devaient être, comme on dit, à l'épreuve, pour ne point être écrasés par les pesantes masses qu'on lançait dessus. On appelait cette machine tortue, parce qu'elle servait d'abri aux soldats rassemblés sous son couvert, de la même manière que l'écaille sous laquelle vit l'animal qui porte ce nom, le préserve de toute atteinte extérieure (1).

Le mot *agger*, dit Folard, est générique comme celui de *vinea*, et les critiques ainsi que les interprètes se sont souvent trompés sur sa véritable signification : car outre le sens qu'on lui donne ordinairement d'une grande élévation de terre, d'un bastion, ou, si l'on veut, d'un cavalier, les auteurs Latins s'en servent encore pour exprimer les claies parallèles, et le parapet du fossé. Juste Lipsius est tombé dans l'erreur sur l'acception de ce mot, pour ne pas avoir bien examiné certains passages des historiens, et surtout de Tacite d'après lequel il conste évidemment, que l'*agger* n'était autre chose qu'un *cavalier*, ou un grand amas de terre en forme de carré, qui égalait et surpassait même quelquefois la hauteur des murs d'une ville assiégée (2). « Titus, dit Tacite, voyant l'impossibilité d'emporter d'assaut cette place (Jérusalem), résolut d'élever autour de son enceinte des cavaliers et des galeries couvertes pour en former le siège (3) ». Ici, dit Folard, on ne peut entendre le mot *aggeribus* pour les grands monceaux de terre, qu'on élevait à l'extrémité de la contrescarpe, attendu que le même auteur dit un peu après, que Titus commença ces ouvrages tandis qu'on apprêtait les machines ; mais il signifie proprement un parapet formé de la terre tirée d'un fossé, derrière lequel les soldats pouvaient se mettre à l'abri des traits et autres corps lancés par les assiégeans. César nous a donné la description d'un *agger* formé par ses troupes devant Marseille, d'après laquelle on peut se faire une idée nette de ce genre de forti-

Agger.

moitié : ces traverses doivent être à environ un pied et demi l'une de l'autre, et dans chacun de leurs intervalles on met par dessous de petits arbres qui s'appellent en Grec *amaxopedes*, lesquels ont des cercles en fer dans lesquels tournent les essieus des roues. Liv. X. chap. XX.

(1) De l'Attaque des Places, Art. XII.

(2) De l'Attaque des Places, Art. X.

(3) *Adversus urbem gentemque Caesar Titus, quando impetus et subita belli locus abnueret, aggeribus vineisque certare statuit.* Hist. Liv. V. chap. XIII.

fication: nous la rapporterons en nous servant de ses propres expressions. « Comme il n'y avait plus d'endroit d'où l'on pût tirer les matériaux nécessaires pour construire un bastion (1), tous les arbres des environs de Marseille ayant été coupés et emportés, ils (les soldats Romains) prirent le parti d'en faire un d'un genre tout-à-fait nouveau (2): ce fut de bâtir deux murs en briques de six pieds d'épaisseur, et de construire sur ces murs un plancher, à peu près de la même largeur que celui qu'ils avaient fait en bois et en terre. On dressa sous ce plancher des colonnes aux endroits qui paraissaient faibles, et l'on plaça dessus d'autres pièces de bois en travers pour donner plus de solidité à cette construction; partout où il y avait de ces pièces de bois réunies on étendit dessus des claies qu'on eut soin de recouvrir de boue. De cette manière les troupes se trouvaient à l'abri à droite et à gauche, et pouvaient faire sans danger les réparations nécessaires au front de cet ouvrage, dont les matériaux étaient entre-mêlés de branches d'osier ».

Tours qui se mouvaient sur des roues.

L'usage des tours portées sur des roues fut connu des orientaux et des Grecs, comme on le voit par ce que dit le prophète Ezéchiel du siège prochain de Jérusalem, et par divers passages de Vitruve et de Diodore de Sicile. Les Romains se servirent aussi de tours dans leurs sièges, comme l'attestent plusieurs auteurs latins, et entr'autres César dans ses commentaires (3). La construction de ces tours mobiles, dit Folard, ne différait en rien de celle d'une maison en bois à plusieurs étages, si ce n'est qu'elle avait plus de solidité. Elles étaient composées de pilastres et de grosses poutres, capables de résister au choc des masses lancées par les balistes et les catapultes. Cette charpente était recouverte de planches épaisses mises en travers (4). Diade, cité par Vitruve, dit que la plus petite tour ne doit pas avoir moins de soixante coudées de hauteur sur dix-sept de largeur, et qu'elle doit aller en se rétrécissant, de manière à ce que son extrémité supérieure ne soit que d'un cinquième de sa base. Le même auteur donne aux petites tours dix étages, et vingt aux grandes; et à chacun de ces étages il y a des

(1) *Unde agger omnino comportari posset.* De Bel. Civ. Liv. II. chap. XV.

(2) *Aggerem novi generis, atque inauditum ex lateritiis duobus muris.*

(3) *Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto, turribusque constitutis.* De Bel. Gallico, Liv. II. chap. XII.

(4) Traité de l'Attaque des Places, Art. XIV.

fenêtres. M.r Perrault a observé dans sa traduction de Vitruve, que la base de la tour est trop petite pour une hauteur aussi considérable. Le premier étage de la tour était occupé le plus souvent par le bélier. Des fenêtres du second et des autres étages, les soldats lançaient des dards et autres matières contre l'ennemi. Au dernier étage, et quelquefois même vers le milieu de la tour, il y avait un pont mobile qui se jetait sur les murs de la ville assiégée, et en facilitait ainsi l'accès aux assiégeans. Cette machine était portée sur des roues, au moyen desquelles on l'approchait des remparts. Les Romains étaient aussi dans l'usage d'élever des tours en briques, pour attaquer de là l'ennemi avec plus d'avantage, et se mettre à couvert contre ses sorties, comme on le voit encore dans la description que fait César de la tour construite par ses troupes devant Marseille. « Les légionnaires, dit-il, qui travaillaient à droite, observèrent qu'ils auraient bien moins à souffrir des fréquentes sorties de l'ennemi, s'ils pouvaient construire près des murs une tour en briques semblable à une forteresse ou à une redoute. Ils ne lui donnèrent d'abord que peu de hauteur, n'ayant en vue que de s'y réfugier en cas de surprise de la part de l'ennemi; ils s'y soutenaient également contre ses attaques, et en sortaient quelquefois pour l'attaquer eux-mêmes et le repousser. Cette tour avait trente pieds d'étendue sur chaque face, et ses murs étaient de cinq pieds d'épaisseur. Mais l'expérience, qui est en tout le guide le plus sûr de l'homme lorsqu'elle est éclairée par la raison, fit bientôt apercevoir que cette tour aurait pu être d'une bien plus grande utilité, si elle eût eu la même élévation que les autres. On mit donc la main à l'œuvre, qui fut exécutée de la manière suivante. Lorsque la tour fut élevée à la hauteur convenable pour faire le plancher, on introduisit les poutres par le bout dans les murs, de manière cependant à ce qu'elles ne ressortissent point en dehors, pour que l'ennemi ne pût pas y mettre le feu. On pava ce plancher avec de petites briques, autant que pouvait le permettre la couverture du *pluteus* et des machines; et sur cette construction on plaça deux poutres en travers, à peu de distance de l'extrémité des murs auxquels était suspendue la charpente qui devait servir de toit à la tour: sur ces poutres on en dressa deux autres qui se croisaient, et qu'on fixa avec des planches. On fit ressortir ces poutres un peu en dehors des murs, afin d'y suspendre les couvertures dont on se servait pour parer les coups de l'ennemi, pendant que les ouvriers travaillaient en dedans à élever

Tour en briques.

les murs de la tour. On recouvrit de briques et de boue la partie supérieure de ce plancher, pour que le feu de l'ennemi ne pût l'endommager; et on la revêtit en outre de *schiavines*, afin que les armes ou les pierres lancées par les machines et les catapultes ne pussent pas rompre les briques, ni enfoncer le plancher. On fabriqua ensuite avec des cables d'ancre trois espèces de nattes de quatre pieds de largeur, et de la hauteur des murs, et on les attacha, sur les trois côtés de la tour exposés à l'ennemi, aux extrémités des poutres qui ressortaient en dehors: ce qui formait un tissu impénétrable aux flèches et autres armes de l'ennemi. Après que cette partie de la tour fut achevée et mise en état suffisant de défense, on disposa le *pluteus* de manière à protéger la continuation des ouvrages. Pour cela on souleva avec d'autres machines le toit de la tour qui couvrait le premier plancher, et on l'éleva autant que pouvait le permettre la hauteur des nattes qui servaient de rempart aux ouvriers. La construction des murs se continuait à l'abri de ce rempart, et l'ouvrage fini on élevait de nouveau le toit avec les mêmes machines, pour poursuivre l'édifice. Lorsqu'on était arrivé au point de construire un second plancher, on plaçait d'autres poutres en croix, qui étaient également masquées par le dernier ouvrage de maçonnerie; et de ce nouveau plancher on élevait encore le toit et les nattes. On construisit ainsi successivement et sans aucun danger six étages, en laissant là où il le fallait des fenêtres pour y placer des machines à lancer des traits (1) „. Les Romains élevaient aussi des tours sur leurs vaisseaux, et les y disposaient de manière à ne point déranger l'équilibre du bâtiment: ce qui les fesait caractériser par ces mots, *ad libram factæ* (2).

Heleopole. Ayant remis à parler ici de toutes les machines militaires des anciens, nous ne pouvons nous dispenser de donner aussi la description de l'heleopole, dont on attribue l'invention à Demetrius Poliorcète. Plutarque, que nous prendrons pour guide dans cette description (3), raconte que les machines appelées heleopoles étaient

(1) De Bel. Civ. Liv. II. chap. VIII. et IX.

(2) De Bel. Gall. Liv. III. chap. XL. *Ad libram dicuntur factae, tali scilicet modo, ut altera alterius aequans pondus navim non inclinaret, sed aequilibratam constitueret. Hae turres vel in puppi, vel in prora, vel ad utrumque navis latus constituebantur.*

(3) Vie de Demetrius. Heleopole signifiait *conquérante de villes*. Voyez la note de Pompei sur ce passage.

un sujet de spectacle pour les assiégés même, comme l'annoncent les faits suivans. Lysimaque, de tous les Rois l'ennemi le plus acharné de Demetrius, s'étant disposé à marcher contre ce dernier, dont les troupes tenaient assiégée la ville de Solis en Cilicie, envoya le prier de vouloir bien lui faire voir ses machines : ce qui lui fut accordé par Demetrius; et les ayant vues, il se retira pénétré d'admiration. Après le siège de Rhodes fait par le même Monarque, et qui fut de longue durée, les habitans de cette ville lui demandèrent quelques-unes de ses machines comme un témoignage de son souvenir et de sa puissance, et un monument de leur propre valeur. La plus grande de ses heleopoles avait la base quadrangulaire, et une étendue de quarante-huit coudées par le bas de chacun de ses côtés, sur soixante-six de hauteur : ses côtés allaient en se retrécissant par le haut, ensorte qu'elle était plus étroite à son sommet qu'à sa base. En dedans elle était divisée par étages qui formaient autant de chambres, dont chacune avait une fenêtre à la façade du côté de l'ennemi; et il y avait dans chaque chambre des gens de guerre d'une adresse et d'une valeur éprouvées, qui lançaient des flèches par ces ouvertures. Cette machine ne trébuchait nullement et restait parfaitement droite lorsqu'on venait à la mouvoir : ce qui ne s'exécutait qu'avec beaucoup de bruit et des forces considérables, et portait dans l'âme des spectateurs un sentiment de terreur mêlé d'étonnement et de plaisir (1).

Notre sujet nous a conduit insensiblement à parler des fortifications. On lit dans les *Rivoluzioni d'Italia* de Denina, que *la véritable et unique cause de l'immense fortune de Rome* fut peut-être de n'avoir point de forteresses, et la nécessité de ne devoir mettre sa sûreté que dans le courage de ses habitans. L'endroit que choisirent les premiers Romains pour s'y établir, dit le même auteur, était bien le moins propre qu'ils pussent trouver pour y bâtir une ville forte et régulière : ce n'était ni une plaine qu'on pût entourer de murs et de fossés, ni une hauteur fortifiée par la nature, et susceptible d'être gardée ou défendue avec peu de monde. Cet emplacement se composait de sept ou huit petites collines, assez près *Fortifications.*

(1) La définition que Moreri donne de cette machine dans son Dictionnaire nous parait peu exacte : *machine à ruiner des villes, de l'invention de Demetrius, et dont on se servoit anciennement : c'étoit une tour de bois que l'on couvroit de tissus de poil, et de cuirs nouvellement écorchés.* Art. Helepole.

les unes des autres, dont chacune par conséquent n'offrait pas assez d'espace pour une population nombreuse, et n'aurait pu être avantageusement défendue contre ceux qui en auraient occupé une autre. Il eût été aussi impossible qu'inutile de fortifier toutes ces collines, et de les renfermer dans une même enceinte; c'est pourquoi on ne pensa à mettre que le mont Capitolin en état de défense. Néanmoins le sénat et le peuple étaient si intimement persuadés que le plus sûr boulevard pour eux n'était pas dans les fortifications, mais dans le courage des citoyens, qu'au premier cri de guerre, ils envoyaient une armée contre l'ennemi avant qu'il approchât des portes. La populace désespérant quelquefois de pouvoir défendre la ville, fut tentée de l'abandonner et de se retirer dans une place où il lui fût plus aisé de se soutenir; et il ne fallut pas moins que l'autorité de Camille pour l'empêcher de réaliser cette disposition. Pressés par leur propre intérêt, et résolus de ne point abandonner le premier siège de leur république, les patriciens eurent particulièrement en vue de tenir l'ennemi éloigné le plus qu'il était possible, et par conséquent d'étendre les confins de leur territoire (1). Il est évident que toutes les fois qu'une armée (surtout telles que sont celles des petites nations, qui sont composées de la multitude des citoyens) saura d'avoir derrière elle une place forte ou une retraite quelconque, cette armée sera plus disposée à prendre la fuite au moindre désordre qui lui surviendra dans le combat, tandis que celle qui sent de n'avoir que peu ou rien a espérer en cédant à l'ennemi, est contrainte par la nécessité à lui opposer une ferme résistance (2)

Les premiers Romains n'eurent point de forteresses.

Machiavel, qui pensait que les forteresses ne sont pas nécessaires aux peuples qui ont de bonnes troupes, et qu'elles sont inutiles à ceux qui n'en ont pas, attendu que les bonnes troupes peuvent se défendre sans forteresses, et qu'on ne peut défendre les forteresses sans troupes, Machiavel a loué les Romains, de ce que pour s'assurer de la fidélité des peuples du Latium et de la ville de Privernum, ils ne songèrent point à construire dans le pays quelque place forte qui pût les tenir en bride. C'était une maxime consacrée, dit-il, à Florence, et souvent rappelée par nos sages, qu'il faut des forteresses pour contenir Pise et autres villes semblables. Et en effet, si les Romains avaient été faits comme eux, ils au-

(1) T. Liv. Hist. Liv. V. chap. LI.
(2) *Rivoluzioni d'Italia*, Liv. II chap. I.

raient pensé à en construire; mais comme ils leur étaient bien supérieurs en lumières, en vertus et en forces, ils s'abstinrent de le faire. Tant qu'ils furent libres, et fidèles à leurs sages institutions, ils ne bâtirent jamais de places fortes pour maintenir aucune ville ni aucune province dans leur obéissance, mais ils conservèrent seulement quelques-unes de celles qui existaient déjà. Lorsqu'ils voulaient contenir un pays par la force, ils démantelaient ses villes au lieu de les murer. Que si l'on voulait alléguer contre cette opinion l'exemple de Tarante, dont la forteresse facilita la reprise de cette ville sur les sujets rebelles qui l'occupaient, je répondrai que l'armée de Fabius Maximus envoyé pour la reprendre dans le courant d'une année, était plus que suffisante pour cela sans le secours de cette forteresse; et que si Fabius usa de ce moyen, à son défaut il en aurait employé un autre qui aurait eu le même effet. Quant à moi, je ne sais de quelle utilité peut être une forteresse, qui, pour faire rentrer dans la possession d'un pays, a besoin d'une armée consulaire et d'un Fabius Maximus qui la commande. Bien plus ennemis encore des forteresses que les Romains, les Spartiates ne voulaient pas même que leur ville fût entourée de murs, n'imaginant pas qu'elle pût être mieux défendue que par la vertu de ses citoyens (1).

Fortifications autour du camp.

Les principales fortifications des Romains étaient celles qu'ils fesaient autour de leurs camps, comme nous l'avons observé plus haut; elles consistaient en fossés, en palissades, et en retranchemens. Ils entouraient le camp d'une palissade, en avant de laquelle ils creusaient un fossé, qui avait ordinairement onze pieds de largeur sur cinq et demi de profondeur: dimensions qu'ils augmentaient ou diminuaient selon le tems qu'ils voulaient rester dans ce lieu, et en proportion des craintes que pouvait leur inspirer l'ennemi (2). A cet effet, ils envoyaient toujours en avant quelques tribuns et quelques centurions pour tracer le camp, ce qui s'appelait *castra metiri* (3). Jamais ils n'établissaient leurs campemens dans un lieu où ils n'auraient pas eu la facilité de ranger leurs troupes selon leur ordonnance militaire: d'où il résulte qu'ils pouvaient toujours leur donner la forme de quartiers, parce qu'ils voulaient que la

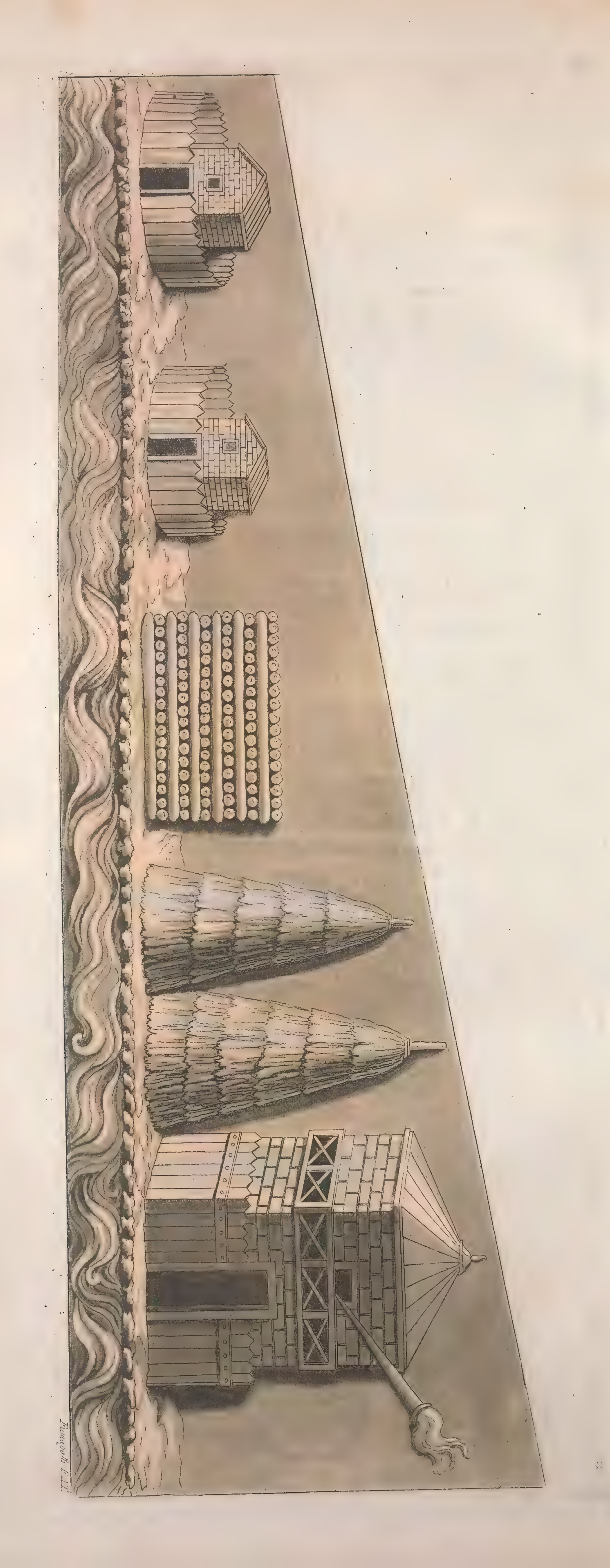
(1) Discorsi sapra le Deche di T. Livio, Liv. II. chap. XXIV.
(2) Dell'Arte della Guerra del Machiavelli, Liv. VI.
(3) *Caesar*, De Bel. Gal. Liv. II. chap. XIX. On voit encore à Tivoli, dans la maison de plaisance Adriana, les ruines d'un quartier de prétoriens. On en montre également un autre à Pompeiano.

position leur obéît, et non eux obéir à la position, se réservant, lorsqu'elle manquait de moyens de défense naturels, d'y pourvoir par tous les moyens que l'art et l'industrie pouvaient leur fournir. Santi-Bartoli a présenté à sa neuvième planche de la colonne Trajane le tableau d'un logement militaire des Romains. On y voit un soldat qui coupe avec la hâche des troncs d'arbre, et un autre qui porte de la chaux ou de la terre dans une espèce de corbeille d'osier. D'autres soldats transportent également çà et là des pierres équarries, des pièces de bois, de la chaux et autres matériaux pour la construction. Il y avait, dit Santi-Bartoli, de ces logemens si bien bâtis, qu'après la guerre ils servaient d'habitation, et qu'on en voit encore en plusieurs endroits sous la dénomination de *castri*. Dans les camps représentés sur la colonne Trajane, les vétérans montent la garde pour protéger les ouvriers contre les attaques de l'ennemi. On aperçoit près du quartier un pont de bois pour passer la rivière: les poutres qui le supportent sont enfoncées dans le lit de la rivière, et jointes entr'elles par des traverses fixées avec des clous en bronze. Qu'il nous soit cependant permis d'observer que les logemens en pierre, dont parle ici Bartoli, ne semblent point appartenir aux tems de la république, mais bien à ceux de l'empire, lorsque les légions commencèrent à être confinées pour un tems assez long dans un camp. Voyez la planche 21.

Magasins et tours autour du camp.

Il y avait aussi, près des logemens militaires, des magasins pour les grains et les fourrages, ainsi que des piles de bois, et des tours où habitaient les militaires préposés à la garde de ces différens objets. On voit à la première planche de la colonne Trajane de Santi-Bartoli les magasins à blé et autres denrées disposés le long des bords de la Drave, et entourés d'une palissade. On y voit aussi des bois en pile pour les ouvrages de fortification, pour les constructions des ponts et des charrois et pour le chauffage. Viennent ensuite les magasins où sont les fourrages pour la subsistance des chevaux et des bêtes de somme de l'armée. Au bout s'élève un château gardé par des troupes, pour mettre ces magasins à l'abbri des attaques de l'ennemi. Les flambeaux qu'on voit allumés sur les fenêtres servaient à éclairer les marches et les entreprises de l'ennemi pendant la nuit. Voyez la planche 22. (1).

(1) Ce serait ici le lieu de parler de la marine des Romains, mais nous renvoyons cet article à la partie qui regarde l'architecture navale.



21.



Raineri inc.



Avant de terminer cet article sur l'art militaire des Romains, nous devons faire mention des bagages de l'armée, qu'ils appelaient (*exercitus impedimenta*), et sans lesquels ils ne croyaient pas qu'il fût possible de faire la guerre (1). Sous cette dénomination de bagages ils comprenaient tout le personnel et le matériel dont une armée a besoin d'être pourvue en charpentiers, menuisiers, forgerons, maréchaux, tailleurs de pierre, vivandiers et autres, ainsi qu'en charrois et machines de guerre pour les sièges (2). Les femmes, les bateleurs et tous les gens oisifs étaient bannis anciennement des armées Romaines. Et cela, dit le secrétaire Florentin, n'était pas bien difficile à obtenir dans des armées, où la multiplicité des travaux auxquels le soldat était occupé, soit individuellement, soit en corps, ne lui laissait guères le loisir de s'adonner au jeu ou au libertinage, ni à aucun autre genre de dissipation propre à faire naître dans les troupes l'amour de l'oisiveté, et l'esprit de sédition qui en est la suite (3). Sous les Empereurs, le luxe et la débauche se propagèrent plus que jamais dans les armées, et le mal devint si grave qu'il n'y eut plus moyen d'y remédier. Pendant le séjour qu'Alexandre Sévère fit à Antioche dans la guerre contre les Perses, la punition de quelques soldats qui avaient été surpris dans le bain des femmes, excita un soulèvement dans leur légion. L'Empereur étant monté sur son tribunal, représenta avec une noble fermeté à la légion la nécessité de réprimer les vices qui s'étaient introduits dans les camps, et de maintenir la discipline, sans laquelle la perte du nom et de l'empire Romain était inévitable. A ces mots, la légion éleva des cris séditieux, auxquels le Monarque répondit en ces termes: « réservez vos cris pour les occasions où vous serez en présence des Perses, des Germains

Bagages des armées.

(1) *Amissis impedimentis bellum geri non possit. Caesar.* De Bel. Gal. Liv. VII. chap. XIV.

(2) Il est souvent parlé dans les historiens Latins de certains esclaves appelés *calones* et *lixae*. Les premiers étaient les valets des tribuns et des centurions. (*Sic dicti a calis, idest fustibus, quos antiquitus servi portabant in dominorum comitatu*). Les seconds suivaient l'armée pour laver les vêtemens, faire la cuisine et prêter d'autres services aux troupes. *Lixae ii sunt, qui vilioris quaestus gratia exercitum sequuntur, puta ad lavandum vel coquendum, aliaque servilia militibus praestanda.* Not. Var. De Bello Africano, cap. LXXV.

(3) Dell'Arte della guerra. Liv. VI.

et des Sarmates. Taisez-vous devant votre Souverain et votre bienfaiteur, de qui vous tenez les vivres, l'habillement et la solde: taisez-vous, ou je ne vous appelerai plus *soldats* (1), mais *citoyens*, si ceux qui foulent aux pieds les lois de Rome, méritent encore d'être mis au rang des derniers individus de la populace „. Ces menaces ayant exaspéré les soldats au point de leur faire tourner leurs armes contre sa personne, l'Empereur reprit d'un air intrépide: « il y aurait plus d'honneur pour vous à faire parade de votre courage sur un champ de bataille: vous pouvez bien m'ôter la vie, mais ne vous flattez pas de m'intimider: les lois sévères de la république puniraient votre attentat, et vengeraient ma mort „. Les clameurs des rebelles continuant toujours le Monarque leur cria: « *citoyens*, déposez les armes, et retirez-vous chacun à vos habitions „. Pénétrés de honte et de douleur, les soldats reconnurent alors l'empire de la discipline, et convinrent tacitement qu'ils méritaient leur châtiment; ils déposèrent les armes et les enseignes militaires, et se retirèrent confusément dans les maisons de la ville sans retourner au camp (2).

Les bagages augmentent.

A mesure que le luxe et l'opulence s'accrurent dans Rome, les bagages augmentèrent dans la même proportion aux armées. Dans les tems de la république, on sonnait trois fois la trompette principale losque les troupes devaient se mettre en mouvement; la première pour plier les tentes et les bagages; la seconde pour les charger; et la troisième pour faire mettre en marche l'armée avec tous les bagages qui venaient à la suite des légions. Tout cela s'exécutait avec beaucoup plus d'ordre que sous les Empereurs, où les armées étaient bien plus nombreuses. L'armée Romaine, dit le secrétaire Florentin, n'était guères que de vingt-quatre mille hommes, et tout au plus de cinquante mille dans les cas extraordinaires. Ce peuple n'en mit pas davantage sur pied lorsqu'il eut à repousser l'attaque des Gaulois après la première guerre de Carthage. Ce fut également avec ce dernier nombre de troupes qu'il s'opposa à Annibal; et il est à remarquer, que les Romains et les Grecs ont toujours fait la guerre

(1) César avait appaisé une révolte avec le même mot *quirites*, qui, par opposition à celui de *milites*, était un terme de mépris, et rabaissait ceux à qui il était donné à la condition de citoyens. Tacite, Annales. Liv. I. chap. XLIII.

(2) Gibbon, Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom., chap. VI.

avec peu de monde, et fondaient leur principale force dans la tactique et la discipline militaire, tandis que les peuples de l'occident et de l'orient la fesaient consister dans le nombre des troupes (1).

Si la victoire fut pour les Romains une source de richesses, c'est par le soin qu'ils prirent de ne point laisser à la discrétion du soldat, et de conserver le butin qu'ils fesaient à la guerre. Les anciens réglemens portaient que les dépouilles et tout ce qui était pris sur l'ennemi appartenait au public, qui avait le droit d'en disposer comme il lui plaisait. Il y avait néanmoins dans les armées des questeurs, qui étaient les dépositaires du butin et des contributions de guerre, dont le consul fesait usage pour la solde des troupes, pour le traitement des malades et des blessés, et pour les autres besoins de l'armée. Le consul pouvait bien accorder le pillage aux troupes, et il le fesait même assez souvent, sans qu'il en résultât aucun désordre, parce que l'armée à peine dissoute, tout le butin se mettait en un monceau, et se distribuait par tête selon le grade de chaque militaire. De cette manière, dit encore le secrétaire Florentin, les troupes ne pensaient qu'à vaincre et non à piller; et en effet les légions Romaines après avoir vaincu l'ennemi ne le poursuivaient pas, ayant pour maxime de ne jamais se débander: cette poursuite se fesait par la cavalerie légère, ou par toute autre troupe que les légionnaires. Il suivait de là, que c'était le peuple qui s'enrichissait du produit des dépouilles et des contributions, que les généraux vainqueurs versaient dans le trésor public. Quant à la solde, un tiers restait en dépôt entre les mains du porte-enseigne du corps, qui le remettait à chaque soldat à la fin de la guerre. Cette mesure avait deux fins; la première c'était de ménager une ressource aux soldats, qui, jeunes pour la plupart, consument inconsidérément et sans nécessité tout ce qu'ils ont; la seconde, de les intéresser personnellement à la défense de leur enseigne, près de laquelle ils savaient qu'était tout leur avoir (2).

Butin et dépouilles.

Tel fut l'art militaire des Romains: art, qui joint aux faveurs d'une fortune toujours prospère, fut la cause de l'accroissement prodigieux de leur puissance. On ne peut nier, dit Denina, que la rigueur de leur discipline militaire n'ait contribué considérablement à l'agrandissement de leur république. Mais d'où leur vint cette discipline? Quand, et de qui l'apprirent-ils? Nous avons vu que l'or-

La fortune toujours prospère aux Romains.

(1) Dell'Arte della guerra. Liv. VI.
(2) Dell'Arte della guerra. Liv. V.

donnance des troupes était à peu près la même chez tous les peuples du Latium, chez les Samnites, les Sabins, les Toscans, ainsi que chez les Romains; que ces nations étaient toutes guerrières, et que la formation des troupes se fesait partout avec beaucoup d'ordre et de précaution (1). On ne prétendra pas sans doute que les Latins aient appris des Romains l'art de la guerre; il faut donc convenir, comme les Romains le déclarent eux-mêmes, que ce fut particulièrement des Samnites et autres peuples qu'ils en reçurent les premières leçons (2). D'un autre côté, quoi de pire dans l'histoire d'aucune autre nation, que l'esprit séditieux d'une armée qui se laisse battre par dépit contre son général; que le pillage et le sac de villes amies et en tems de paix, par les garnisons mêmes destinées à les défendre; enfin que les insurrections de troupes et de colonies, et une foule d'autres désordres semblables dont fourmillent les annales de Rome? Il est rare que dans leurs guerres en Italie, les Romains n'aient pas eu affaire à des armées et à des généraux qui leur étaient inférieurs. Que si dans les derniers siècles, lorsque la république porta ses armes hors de la péninsule, elle eut des troupes mieux disciplinées que celles des pays de l'Asie, et des autres états de l'Europe et de l'Afrique, la cause en fut dans les désastres multipliés qu'elle essuya dans ses guerres d'Italie, où elle fit un long et utile apprentissage. La discipline militaire des Romains ne fut pas non plus le résultat du hasard ni des événemens; mais pour ainsi dire de la dureté et de l'ambition de quelques généraux, ensorte qu'on a plus lieu d'être surpris de la lenteur avec laquelle les lois du commandement et de la subordination militaires se sont établies chez ce peuple, qu'on n'est en droit de lui faire un mérite d'avoir voulu aussi que ces soldats et les officiers subalternes obéissent à leurs commandans. Nous savons également que cette maxime tant vantée par les poètes et les politiques de ne pas racheter les prisonniers de guerre, ne commença à passer en maxime d'état et à être mise en pratique, qu'à une époque où les Romains avaient déjà acquis une supériorité décidée sur les autres peuples de l'Italie (3).

Les prisonniers de guerre ne sont pas rachetés.

(1) Voy. les chap. VIII. et IX. du premier livre des *Rivoluzioni d'Italia del Denina.*

(2) *Majores nostri . . . . arma atque tela militaria a Samnitibus sumpserunt; et . . . . quod ubique apud socios aut hostes idoneum videbatur, cum summo studio domi exequebantur.* Sallus. in Catil.

(3) Rivoluzioni d'Italia, liv. II. chap. I.

RELIGION.

NUMA, second roi de Rome, voulant consolider un état fondé par les armes, et contenir un peuple encore féroce dans l'obéissance aux lois, songea de bonne heure à lui donner une religion ; et pour le disposer à la recevoir avec plus de docilité, il feignit d'avoir des entretiens nocturnes avec la Nymphe Egérie, et d'être inspiré par elle. On voit en effet, en lisant attentivement l'histoire Romaine, combien était puissante l'influence de la religion pour le maintien de l'ordre dans les armées et dans les assemblées du peuple, et de quelle utilité elle était pour animer les bons dans la pratique du bien, et pour faire naître un remords salutaire dans le cœur des méchans. Les avantages de cette institution sont tels, que s'il s'agissait de décider auquel des deux, de Romulus et de Numa, Rome eut le plus d'obligations, nous n'hésiterions pas à dire que ce fut au premier ; parce que là où il y a une religion il est facile d'établir des institutions militaires, tandis que là où ces institutions existent mais sans religion, il est difficile d'introduire cette dernière (1). Au surplus, comme l'observe Montesquieu, les Romains mêlèrent toujours quelque sentiment religieux à l'amour qu'ils avaient pour leur patrie : cette ville fondée sous les meilleurs auspices ; ce Romulus leur Roi et leur Dieu ; ce Capitole, éternel comme leur ville, et cette ville éternelle comme son fondateur, avaient fait autrefois sur l'esprit des Romains une impression, qu'il serait à souhaiter qu'ils eussent toujours conservée (2).

La religion des Romains fut une cause de leur agrandissement

La religion des Romains était à peu près la même que celle des Etrusques et des Grecs ; et l'on ne conçoit pas comment Denis d'Halicarnasse a pu assurer que Rome s'était toujours abstenue de tout culte étranger, et n'avait jamais voulu admettre dans sa religion rien qui blessât sa dignité, ni qui se ressentît de la superstition. Les Romains avaient adopté le culte des divinités Grecques, et ils élevèrent des temples et des autels aux dieux des nations qu'ils avaient subjuguées. Ils n'ont fait de changement que dans la division de ces dieux étrangers, en les désignant sous les noms de *Con-*

Les Romains adoptent la religion des peuples étrangers.

(1) Machiavelli, Discorsi sopra le Deche di T. Livio. Liv. I. chap. II. della religione dei Romani.

(2) Montesquieu, Grand. et Décad. des Rom., chap. X.

sentes, *Selectos*, *Semones* (presque *Semihomines*), *Averruncos*, *Indigetes*, *Geniales* (1). Les Dieux *Consentes* ou *Consentientes* étaient les grandes divinités, ou celles qui assistaient aux assemblées présidées par Jupiter: elles étaient au nombre de douze, qu'Ennius a comprises dans ces deux vers barbares :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Les Dieux appelés *Selecti* étaient au nombre de vingt; soit parce que, comme le dit S.[t] Augustin, ils ont l'administration des principales choses du monde; soit parce qu'ils sont plus généralement connus. Les douze premiers étaient mâles, tels que Janus, Jupiter, Saturne, le Génie, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune, le Soleil, Pluton et Bacchus: les huit autres étaient fémelles, comme la Terre, Cérès, Junon, la Lune, Diane, Minerve, Vénus et Vesta. Les Dieux *Semones* étaient ceux qui ne paraissaient pas d'un rang assez élevé pour être admis au conseil des Dieux, et qui pour cela occupaient une place intermédiaire entre les Déités du ciel et de la terre: tels étaient Priape, Pomone et Vertumne. Les Dieux *Averrunci* étaient ainsi appelés du verbe *Averruncare*, qui veut dire ôter, parce qu'ils ôtaient les maux. Les *Indigètes*, selon quelques-uns, étaient ceux dont l'homme a besoin, et selon d'autres ceux qui n'avaient besoin de personne, le sens du verbe *indigere* pouvant s'entendre des deux manières. Les Dieux *Géniales*, au dire de Festus, étaient les quatre élémens, l'air, la terre, le feu et l'eau.

Janus. Le Dieu Janus régna en Italie, et c'est pour cette raison que les Romains lui rendaient un culte particulier. Nous invoquons, dit Macrobe, Janus *Geminus* ou à deux faces, Janus Père, Janus *Junonius*, Janus *Consivius*, Janus *Quirinus*, Janus *Patulcius* et *Clusivius*. On l'appelait *Geminus*, parce qu'en sa qualité de soleil, il est le maître des deux portes du ciel et qu'il donne le jour en se levant, et l'ôte en se couchant; Père, parce qu'il est le Dieu des Dieux;

(1) On appelait Dieux *Indigètes* ou *demi-Dieux* ceux qu'on croyait avoir été admis dans les cieux pour leurs mérites; *indigètes* ou presqu'*indigènes*, ou du verbe *indigitando* invoquer, ou de *in* et *dico quasi dicatus inter deos*. Voy. les notes du I.[er] livre, chap. II. de l'histoire de T. Live.



23
1
2
3
4
5
6
7
VESTAE SACRVM
C.PVPIVS FIRMINVS ET
MVDASENA TROPHIME

Junonius, parce qu'il garde l'entrée non seulement de janvier, mais encore des autres mois, aux calendes desquels préside Junon; *Consivius a conserendo*, parce qu'il est l'auteur de la propagation du genre humain; *Quirinus*, à cause de ses vertus guerrières; *Patulcius*, et *Clusivius*, parce que les portes de son temple sont ouvertes en tems de guerre, et fermées en tems de paix. Quelques autres croient que Janus a été ainsi appelé, du mot *janua*, parce qu'il était le Dieu des portes et des rues, et que c'est pour cela qu'on l'avait surnommé *Quadrivius*, et qu'on le représentait avec deux visages, pour indiquer la double connaissance qu'il avait du passé et de l'avenir. Voy. la planche 23, fig. 1.

Jupiter Férétrien et Capitolin.

Les Romains adoraient encore Jupiter Férétrien et Capitolin. Romulus, après avoir tué Acron chef des Ceniniens, porta ses dépouilles à Jupiter, qui fut appelé depuis lors *Feretrius*, du mot *ferendo* ou *feriendo*, parce qu'avec son assistence on frappait l'ennemi. Jupiter Férétrien était représenté nu sur un char attelé de quatre chevaux, tenant de la main droite un foudre, et de la gauche un trophée. Jupiter Capitolin n'avait pour marque distinctive que le bandeau royal ou le diadême: ce dernier ornement n'est pourtant pas bien marqué sur une médaille qu'a rapportée Beger: on voyait sur la façade du temple un aigle avec l'inscription *Capitolinus*. Les Romains adoraient aussi le Jupiter *Pluvius*, qu'on voit représenté sur la colonne Antonine, la main droite étendue vers les légions, et de la gauche menaçant les barbares de leur défaite. Voy. la planche 23, fig. 2 et 3 (1).

Junon Lanuvine.

Le culte de Junon Sispita ou Sospita, c'est-à-dire qui avait sauvé les Lanuviens, était un des plus solennels dont font mention les annales religieuses de Rome. Cette Déesse était représentée vêtue d'une peau de chèvre, avec le bouclier, la lance, la chaussure retroussée en haut, et autres attributs sans lesquels, dit Cicéron, il est impossible de se former aucune idée de Junon Lanuvine (2).

(1) On adorait aussi Jupiter *Stator*. Plutarque raconte que Romulus voyant ses troupes prendre la fuite pria Jupiter de les arrêter. « A peine avait-il fini sa prière, que plusieurs soldats furent saisis de honte par égard pour le Roi, et que la terreur des fuyards se changea en courage. Ils s'arrêtèrent d'abord à l'endroit où est maintenant le temple de Jupiter *Stator*, expression qu'on pourrait expliquer par ces mots: Jupiter *qui arrête* ». Vie de Romulus.

(2) *Cum pelle caprina, cum hasta, cum scutulo, cum calceolis repandis*. De Natur. Deor. I. 29.

Elle avait à ses pieds un serpent, qu'on disait habiter dans un antre, où descendait tous les ans une jeune fille pour lui donner à manger : cérémonie qu'on voit représentée sur les monnaies Romaines, et que Properce a élégamment décrite en vers (1). Les armes et le char que Virgile donne à Junon dans le premier livre de l'Enéide (*hic illius arma*, *hic currus fuit*, v. 20) ont fait imaginer aux Romains de la représenter sur leurs monnaies, armée et montée sur un char. Visconti observe que le nom de Sospita peut aussi bien se rapporter aux armes que tient la Déesse (2), comme pour défendre les peuples qui lui sont dévoués, qu'au serpent, emblême de la santé, qui rampe à ses pieds. La statue représentant Junon Lanuvine qu'on voit à la planche 23, fig. 4, est prise du Musée Pio-Clémentin (3). J'ai été incertain quelque tems, dit Visconti, si je devais attribuer cette statue aux derniers tems de la république Romaine, où certains personnages, originaires de Lanuvium, occupèrent les premières charges de la capitale : ce qui les mit dans le cas d'y consacrer des statues à leur Déesse natale, qu'on vénérait d'ailleurs particulièrement dans les cérémonies religieuses de Rome ; ou bien s'il ne fallait pas en rapporter l'époque au tems d'Antonin le Pieux, qui était né à Lanuvium, et comparé à Numa pour ses vertus religieuses; et qui, sous ce double rapport, aura pu honorer d'un culte spécial la Divinité de son pays. Les monnaies de cet Empereur portent en effet l'empreinte de Junon Sispita ; et c'est là précisément ce qui me fait préférer la première opinion : car cette Déesse y a bien tous les attributs qu'on lui voit dans ses images les plus antiques, mais ils y sont représentés d'une manière plus élégante, et disposés avec plus de goût. Il est donc à présumer que ce monument sera plutôt l'ouvrage d'un de ces artistes Grecs, qui, vers la fin de la république, vinrent chercher à Rome un théâtre plus avantageux à l'exercice de leurs talens ; et cela avec d'autant plus de raison, que les ravages exercés peu de tems auparavant par les armes de Sylla dans Athènes, en avaient en quelque sorte fait dénicher les lettres et les beaux arts. Cet ouvrage aura été fait pour quelque personnage natif de Lanuvium :

(1) Elég. Liv. IV. 18.

(2) Les peuples belliqueux représentaient leurs Divinités armées. C'est ainsi que les Sabins se figuraient leur Junon *Curiti*, qui voulait dire Junon armée d'une lance. Cat. *Orig.* Servius nous a conservé un fragment de prière, tiré des cérémonies Tiburtines : Junon Curiti y est invoquée par ces mots : *curru, clypeoque tuere meos curiae vernulas sane.*

(3) Musée Pio-Clémentin, Tom. II, Pl. 31.

car il ne me paraît guères vraisemblable qu'il ait pu appartenir au temple de Junon Sispita sur le mont Palatin, où la famille Paganica avait des jardins.

Déesse Vesta.

Denis d'Halicarnasse croit que Vesta est la terre, et que le feu lui est consacré, parce que, comme la terre occupe le centre du monde, elle renferme aussi le feu qui est au dessus de la région de l'air. Plutarque dit au contraire que Numa Pompilius, en déposant le feu dans le temple de Vesta, qui avait à peu près la forme d'un globe, ne prétendit pas exprimer par là que Vesta était le globe de la terre, mais que cette figure représentait tout l'univers, au centre duquel est le feu qu'on appelait Vesta, ou l'unité (1). Fabretti a découvert dans la vigne Mattei une statue qui nous sert mieux que toutes ces interprétations, en nous représentant Vesta la tête voilée, et le reste du corps enveloppé d'un autre voile qui ne lui passe pas la ceinture. Elle a la tête surmontée de trois petites tours ou crénaux, qui étaient les marques distinctives de Cibèle. De la main gauche elle tient un sceptre, et de la droite une patère où mange un serpent, emblème d'Igiée, déesse de la santé. Elle a à côté d'elle une espèce de roue couronnée de fleurs, et un grand vase d'où sortent des épis. Voy. la planche 23, fig. 6. Varron et Macrobe rapportent que la Bonne Déesse, à laquelle les Romains rendaient un culte particulier, fut une fille de Faune, d'une chasteté si scrupuleuse qu'elle ne sortit jamais de sa demeure, ne vit jamais d'homme et ne fut vue de personne: motif pour lequel les Romains instituèrent en son honneur des mystères qui se célébraient dans le palais du grand Pontife, avec défense à tout individu mâle d'y assister: on poussait même la précaution à cet égard jusqu'à y voiler les images de ce sexe. C'était un crime énorme que de chercher à s'introduire dans le lieu où se célébraient ces mystères; et c'est de quoi Cicéron accusait Clodius, qui les avait profanés en y assistant déguisé en femme. On sacrifiait à la Bonne Déesse des cochons; et le vin qu'on y versait en son honneur s'appelait lait, par allusion à la ruse qu'employa son père pour triompher de la résistance qu'elle opposait à ses désirs, en lui donnant pour du lait le vin qu'il lui présentait pour l'énivrer. Ces mystères dégénérèrent également en obscénités, comme on le voit par la VI.e satyre de Juvénal. La chasteté qu'avait toujours gardée la Bonne

Bonne Déesse.

(1) Plutarque, vie de Numa.

Déesse, et le culte mystérieux qu'on lui rendait, donnent à présumer qu'on ne la représentait pas sous des fermes sensibles : aussi n'avons-nous aucun monument d'après lequel on puisse tracer son image.

Dieu Terme. Un des cultes les plus solennels qui se célébrassent à Rome était celui du Dieu Terme. On assure, dit Plutarque, que Numa fut le premier qui éleva un temple à la bonne foi et au Dieu Terme, et qu'il déclara aux Romains que le plus grand serment qu'ils pouvaient faire était celui par lequel ils engageaient leur foi ; et en effet c'est le serment encore usité aujourd'hui. Les sacrifices qu'on offre à ce Dieu sont publics ou privés, et se font sur les confins des champs : on y emploie à présent des animaux vivans, mais anciennement ils se fesaient sans effusion de sang, Numa ayant jugé qu'un acte qui aurait coûté la vie à un animal quelconque, ne pouvait être agréable au Dieu tutélaire de la paix et de la justice. Le même Roi semble aussi avoir déterminé les confins du territoire de Rome : ce que Romulus ne voulut pas faire, pour ne pas s'exposer, après avoir ainsi marqué ce qui était à lui, à devoir confesser, s'il sortait de ses limites, les usurpations qu'il aurait faites sur les propriétés d'autrui, et par conséquent s'accuser d'avoir violé la justice ; ou, en se renfermant dans ces mêmes limites, à mettre des entraves à sa puissance (1). Quelques-uns ont déduit de ce passage de Plutarque une fausse conséquence, qui est qu'avant Numa il n'y avait pas de termes, et que les champs n'étaient point partagés entre les habitans. Les Hébreux avaient emprunté des Egyptiens l'usage des termes, et Moyse en parle au XIX.e chapitre du Deutéronome (2). Cet usage était connu en Italie avant la fondation de Rome, comme l'attestent ces vers où Virgile dit que Turnus saisit une grande pierre :

Il dit, et près de lui voit une énorme pierre,
Antique monument qui, partageant la terre,
Marque des champs voisins les bords litigieux,
Et conserve aux enfans les champs de leurs aïeux (3).

Numa ne fit donc qu'instituer un culte en l'honneur du Dieu Terme, et lui donner une forme mystérieuse, pour lui imprimer plus

(1) Plutarque, vie de Numa.

(2) *Non assumes, et transferes terminos proximi tui, quos fixerunt priores in possessione tua.* V. 14.

(3) *Saxum antiquum, ingens, campo qui forte jacebat,*
Limes agro positus, litem ut discerneret arvis.
Æneid. Liv. XII. Traduct. de Delille.

de vénération. Nous parlerons à l'article des fêtes de celle qu'on appelait *Terminale*. On peut conclure avec certitude, de ce que disent Denis d'Halicarnasse et Polybe, ainsi que de certains monumens, que le Jupiter *Terminal* ou *Homorianus* n'était autre chose que le Dieu Terme (1).

Le Dieu Terme ne cède point à Jupiter.

On lit dans Tite-Live que Tarquin le Superbe résolut d'élever un temple à Jupiter sur le mont Tarpeïen. Et pour que l'emplacement où ce temple devait être bâti fût exclusivement consacré au culte de ce Dieu, il voulut qu'on y supprimât tous les petits temples que le Roi Tatius y avait fait construire auparavant, dans l'instant le plus critique de sa lutte contre Romulus. Au moment où l'on allait mettre la main à l'œuvre, les Dieux annoncèrent, dit-on, par le vol des oiseaux, les hautes destinées auxquelles cet empire était appelé : on crut voir dans ce signe, que la suppression de tous ces petits temples ne souffrait de difficulté que par rapport au Dieu Terme, et l'on en tira cette conjecture, que le refus qu'avait fait ce Dieu de sortir du lieu qui lui avait été consacré, et de se mouvoir de sa place, était le présage certain de la stabilité et de la durée du nouvel empire (2). Mais ce Dieu, qui avait résisté à la majesté de Jupiter, céda au pouvoir d'Adrien qui abandonna toutes les conquêtes de Trajan dans l'orient : cession sur laquelle S.t Augustin plaisante avec beaucoup de finesse (3).

Image du Dieu Terme.

Dans les premiers tems, l'image du Dieu Terme était une grande pierre : image qui exprimait parfaitement sa nature. Pour lui donner ensuite une forme plus naturelle, on le représenta avec une tête humaine sur une pierre pyramidale ; mais on ne lui fit jamais ni bras ni jambes, pour indiquer qu'il devait rester constamment immobile. Il était si aisé de reconnaître cette divinité à sa forme, qu'on ne distinguait jamais sa statue par des inscriptions ; et les épigraphes qu'on en a découvertes appartenaient aux asiles ou aux tombeaux dont on voulait faire respecter la sainteté. M.r Spon dit avoir lu une de ces inscriptions dans une vigne de Rome au pied

(1) Voyez le Mémoire sur le culte du Dieu Terme de M.r De-Boze, inséré dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

(2) Tite Liv. Hist. Rom. Liv. I. chap. LV. C'est ce qui a fait dire à Virgile : *Capitolii immobile saxum*. Æneid. Liv. IX.

(3) *De Civitate Dei*. Liv IV. chap. XXIX. Erasme de Rotterdam avait pris pour devise un Terme avec ces mots : *concedo nulli* : *je ne le cède à personne*.

d'une des statues qui servaient de bornes dans les champs: *Puisse celui*, disait cette épigraphe, *qui enlevera ou fera enlever cette pierre, mourir le dernier des siens.*

QUISQUIS
HOC SUSTULERIT
AUT JUSSERIT
ULTIMUS SUO-
RUM MORIATUR.

Cette imprécation était terrible, dans l'opinion où étaient les anciens, que la plus grande de toutes les disgrâces est de survivre à sa famille et à ses amis, et de mourir sans héritiers naturels, de qui on puisse attendre les honneurs de la sépulture. Le Dieu Terme étendait sa puissance tutélaire, non seulement sur les limites des champs, mais encore sur celles des villes, des colonies, des provinces, des royaumes et des empires. On donna dans la suite à plusieurs divinités la figure de termes; et c'était au nom de ces pierres, surtout de *Jupiter Terminal* (1), que se prononçaient les sermens les plus solennels. Nous avons représenté à la planche 23, fig. 5 l'image du Dieu Terme.

Priape. Priape était représenté sous la forme d'un hermès, avec des cornes de bouc, des oreilles de chèvre, un manteau sur ses épaules, qui ne cachait point sa nudité, et une faucille à la main. Ce Dieu était le gardien des jardins, et on se le rendait propice en lui sacrifiant des ânes, espèce d'animal qui lui était la plus agréable. Les anciens n'avaient cependant pas beaucoup de vénération pour ce Dieu, comme l'annonce cette satyre d'Horace dont nous rapporterons le commencement, qui est propre à donner une juste idée du culte de cette divinité: *Je n'étais d'abord qu'un tronc de figuier, qu'un morceau de bois inutile, lorsque l'ouvrier hésitant s'il devait faire de moi un banc ou un Priape, dit enfin il vaut mieux en faire un Dieu. Me voilà donc Dieu, terrible épouvantail des voleurs et des oiseaux. D'une main il écarte les voleurs, et le jonc planté sur sa tête met en fuite les oiseaux importuns, et les empêche de ravager*

(1) *Jurabo per* Jovem Lapidem *Romano vetustissimo ritu. Apulejus De Deo Socratis.* Voy. Mém. du Dieu Terme et de son culte chez les Romains par M. De-Boze.

les nouvelles plantations (1). Quoique les gentils eussent embrassé presque généralement le culte de ce Dieu obscène, qu'on regardait comme l'auteur de la génération, et qu'on révérait pour cette raison, non seulement dans les campagnes et dans les jardins, mais encore dans l'intérieur des maisons; et quoique ses autels aient été très-répandus, particulièrement le long des rivages de la mer, où l'aménité des sites fesait rechercher anciennement les amusemens les plus licencieux, il est néanmoins extrêmement difficile de trouver des statues de ce Dieu d'une certaine grandeur, pour avoir été plus qu'aucune autre un objet de scandale aux yeux des premiers chrétiens, qui auront mis un saint empressement à les abattre et à les briser. C'est précisément sur les bords de la mer Tyrrhénienne, parmi les ruines de l'ancien Castronovo, et non loin de Civitavecchia, qu'a été trouvée la statue de Priape. Fils de Bacchus, et selon quelques-uns de Vénus, et confondu par les anciens avec le Dieu Pan qui était aussi l'emblême de la nature, il ne pouvait être placé plus convenablement qu'à la suite de Bacchus, et près d'un Panisque. On le reconnaît particulièrement à la grandeur démesurée de son Phallus, et à une quantité de fruits qu'il porte dans son sein comme l'a observé Furnuto, et qu'on désigne sous le nom de *Pancarpia*. Il a la tête ceinte d'une couronne de bacchante, car il était aussi dans l'usage d'accompagner son père; et ce fut dans une de ces occasions qu'il eut une rixe plaisante avec l'âne de Silène, rixe d'où a tiré son origine le sacrifice qu'on lui fesait de ce quadrupède chez les Gentils. Il a pour chaussure des cothurnes, comme on en voit à plusieurs figures de Bacchantes, et pour vêtement une robe qui lui descend jusqu'aux talons. Les classiques le représentent le plus souvent nu; mais Furnuto lui donne une robe de diverses couleurs. Les mimes appelés ityphalles, qui imitaient la figure de ce Dieu, s'habillaient aussi d'une longue tunique (2). Voy. la planche 23, fig. 7.

Vertumne.

Vertumne était adoré des Romains comme le Dieu des fruits et des moissons. Il prenait, selon Ovide, diverses formes; et en effet on lui donne pour marque distinctive, tantôt une poignée de foin, tantôt une faux, tantôt un aiguillon, et tantôt une échelle comme s'il voulait s'en servir pour cueillir des fruits. On trouve dans le Musée de Kirker une statue antique, qui le représente avec

(1) Sat. VIII. Liv. I.er

(2) Musée Pio-Clémentin, Tom. I.er pl. 50.

un manteau dont il n'est couvert qu'à moitié, et tenant dans une main des fruits de diverses sortes, et de l'autre une corne d'abondance.

Flore. Flore, pour laquelle les Romains avaient aussi une vénération particulière, ne fut, au dire de Lactance, qu'une vile prostituée, qui fit le peuple Romain héritier des richesses qu'elle avait amassées par ses débauches, à condition qu'on instituerait en son honneur des fêtes appelées *Floralia*, dans lesquelles il régnait une telle licence, que Caton y ayant assisté une fois, se hâta de s'en retirer, en manifestant son indignation contre les débordemens dont les Romains croyaient honorer cette Déité. Ovide parle de Flore avec plus de dignité, en disant que c'était une Nymphe de distinction, qui avait épousé Zéphire, lequel lui donna l'empire de toutes les fleurs. Cette Déesse était toujours représentée avec une robe qui lui descendait jusqu'aux pieds, un manteau court par dessus, et un troisième vêtement qui se repliait en arrière; elle avait la tête ceinte d'une couronne de fleurs, et tenait de la main gauche une corne d'abondance pleine de toutes sortes de fruits. La Flore Farnésienne, dont nous donnons ici l'image, tient d'une main cette couronne. Voy. la planche 24, fig. 1. *Pomone.* Pomone, Déesse des jardins, était courtisée de tous les Dieux champêtres, et particulièrement de Vertumne, qui prit la figure d'une vieille femme pour l'approcher plus facilement, et satisfaire sa passion amoureuse. On la représentait le plus souvent assise sur un grand panier plein de fleurs et de fruits, et ayant dans la main droite une petite branche d'arbre, dans la gauche des pommes, et dans son sein plusieurs autres fruits avec des rameaux.

Déesse Matuta. La Déesse Matuta, qui est l'Ino des Grecs, avait un temple à Rome, où les femmes allaient l'invoquer pour les enfans de leurs frères, et non pour les leurs, à cause des peines qu'elle eut à souffrir pour les siens propres. Les femmes, dit Plutarque (1), conduisent une esclave dans le temple de cette Déesse, la frappent de verges, la chassent dehors, tenant dans leurs bras, au lieu de leurs enfans, ceux de leurs frères, et représentent dans les cérémonies du sacrifice tout ce que firent les nourrices de Bacchus, et les chagrins dont Ino fut abreuvée à cause de la concubine. La Déesse Matuta est figurée dans Boissard avec un grand voile qui lui enveloppe la tête et tout le corps. Voy. la planche 24, fig. 2. *Rumina ou Rumilia* Rumina, Rumilia ou Ruma était celle qui avait soin d'allaiter les enfans; elle se nommait ainsi, parce que la mamelle-

(1) Vie de Camille.



s'appelait anciennement *Ruma*, et les offrandes qu'on lui fesait consistaient en lait pur. Maffei rapporte une figure antique où elle est représentée avec un enfant qu'elle allaite. Le Dieu Comus était ainsi appelé, du mot *Commessari*, qui veut dire se divertir; il est jeune, dit Philostrate, pris de vin et dort debout : motif pour lequel sa tête penche en avant, et cache son cou ; il a la main gauche appuyée sur un pieu, et semble laisser tomber le flambeau qu'il tient de la droite. Voy. la planche 24, fig. 2.

Rome. Les Romains ont porté l'enthousiasme pour leur ville jusqu'à vouloir la déifier et lui rendre des honneurs divins. On la voit ordinairement représentée sous la figure d'une Pallas, un casque en tête, tenant une lance de la main droite, et assise sur un morceau de roc, avec des trophées à ses pieds. On la représentait jeune, pour indiquer qu'elle était toujours dans la vigueur de la jeunesse; et quelquefois au lieu de la lance elle porte en main une victoire, emblême parfaitement analogue à celle qui avait vaincu tous les peuples de la terre alors connue (1). Pour flatter toujours davantage cette ville maîtrese du monde, on lui donna les noms de *victrix*, *invicta*, *sacra*, *æterna*. La Victoire à laquelle Rome devait toute sa grandeur, était représentée sous l'image d'une femme majestueuse debout sur un globe, avec des vêtemens amples, les ailes étendues, et une couronne de laurier en main. Les sénateurs juraient sur l'autel de cette Déesse d'observer les lois de l'Empereur, et ils commençaient ordinairement leurs délibérations par une offrande de vin et d'encens en son honneur. On avait transporté une statue de la Victoire de Tarente à Rome, où elle fut placée par César dans le Palais Julia, et décorée ensuite par Auguste des dépouilles de l'Egypte. Voy. la planche 24, fig. 5. *Victoire.*

Autres Divinités. La manie qu'avaient les Romains de tout déifier s'étendit même à des objets malfesans et dégoûtans, comme l'attestent les temples qu'ils élevèrent à la Paleur, à la Fièvre, à la Peste, et le culte qu'ils rendaient au Dieu *Stercutium* et à la Déesse *Cloacine*. Les pères invoquaient la Déesse *Orbona*, pour que leurs enfans ne devinssent pas aveugles. Les Romains semblent avoir emprunté le culte du Dieu Stercutium et de la Déesse Cloacine des Grecs (2), qui adoraient

(1) Le lecteur aura déjà vu l'image de Rome à la première planche.

(2) On lit dans Tite-Live que Virginius tua sa fille près du temple de la Déess e Cloacine : *seducit filiam ac nutricem prope Cloacinae domum.* Hist. Liv. III. chap. XLVIII.

sous ce premier nom Jupiter, duquel ils disaient dans un hymne: *Souverain des Dieux, qui te roules dans les excrémens et dans le fumier de cheval, de mulet et de brebis.* Il n'y eut pas jusqu'aux voleurs qui n'eussent une protectrice dans la Déesse Laverne, à laquelle il avait été élevé un temple dans un lieu obscur, où les voleurs allaient se partager les fruits de leurs rapines: ce qui a donné motif à Horace d'en introduire, dans une de ses épîtres, un qui prie cette Déesse de lui accorder la faveur d'ourdir une trame avec succès, et de couvrir ses entreprises des voiles de la nuit. Mais on n'en finirait pas si l'on voulait passer en revue toutes les Divinités inférieures des Romains; c'est pourquoi nous ne ferons mention ici que des plus connues. De ce nombre étaient Egérie, avec laquelle Numa avait des entretiens secrets; Camène, qui enseignait à chanter; Carmenta, qui prédisait l'avenir en vers (1); Collatine, qui présidait aux collines; Féronie, patrone des affranchis; Nénie, Déesse des funérailles; Libitine, qui l'était de la mort; Palès des pasteurs et des pâturages, et Volumna des mariages.

Lares ou Pénates.

Les Pénates étaient les Dieux tutélaires des villes et des édifices publics, et les Lares ceux des familles. On les représentait sous la figure de deux, trois ou quatre jeunes gens assis et nus, ou presque nus, ou simplement vêtus d'une peau de chien ou d'un manteau sur leurs épaules, ou enfin avec une ceinture seulement autour des reins. On les voit souvent avec un chien à côté d'eux, et une lance à la main. Il y avait dans l'intérieur de chaque maison un endroit particulier appelé *Lararium* pour les Dieux Lares. Visconti nous a donné la description d'un bel autel en marbre, où sont représentés les Lares *Augusti* ou *Viales* (2). Les jeunes gens qu'on voit la tête ceinte d'une couronne et en vêtement retroussé, se tenant par une main, et portant de l'autre le *ritus* ou corne pour boire, avec des cothurnes aux pieds, ces jeunes gens sont évidemment les Lares, qu'un monument et une épigraphe parfaitement semblables avaient déjà fait reconnaître pour tels, sans le secours d'aucune conjecture. La troisième figure, qui se couvre la tête avec sa toge pour faire un sacrifice, à en juger par son épigraphe, ne peut être que le génie d'Auguste; elle tient de la main droite une patère, comme l'ont souvent les génies dans les médailles. L'inscription que porte cet autel, et que l'abbé Marini a expliquée avec

Lares Viales.

(1) *Carmenta a carminibus*, parce qu'elle rendait ses oracles en vers.
(2) Musée Pio-Clémentin, Tom. IV. pl. 45.

beaucoup de sagacité, prouve qu'il fut élevé par de nouveaux magistrats qu'Auguste avait nommés avec le titre de *Magistri vicorum*, ou *vicomagistri*, (*maîtres des rues* de Rome), et que par conséquent les figures qui y sont représentées sont celles des Lares *Viales*, en l'honneur desquels ces magistrats célébraient les fêtes *Compitales*, ainsi que les jeux appelés *Compitalitii*. Voici cette inscription telle que l'a lue Marini, et avec les supplémens qu'il y a faits: LARIBVS . AVGVSTIS . G*enio* . *august*I . SACRVM . Q . RVBRIVS . SP . F . COL . POLLIO . L . AVFIDIVS . CN . F . FELIX . . . . DICINIVS . . . . PHILEROS . MAGISTRI . QVI . K*al*. . AVGVTIS . PRIMI . MAGI*sterium* . *ini*ERVNT . Je présume, dit le même écrivain, que les magistrats de ma pierre, et des autres, dont il vient d'être parlé, sont précisément les *vicomagistri Augustales*; et je crois même que ce sont ceux qui furent nommés l'an 747, sans pouvoir cependant vous assurer s'ils posèrent ces pierres cette année-là: car j'ignore si leurs fonctions étaient pour un an, pour cinq, ou à vie. Ne soyez point surpris du reste, que cinq ou six des monumens de ces premiers magistrats aient pu parvenir jusqu'à nous: car, indépendamment de l'intérêt qu'avait leur ambition à multiplier cette marque honorifique, je suis d'avis qu'Auguste fit élever simultanément, ou peu de tems après, un grand nombre de ces autels, et probablement un dans chaque carrefour, et tous ou presque tous en l'honneur des Lares *Compitales*, dont ce Prince favorisa particulièrement le culte dans Rome, comme l'attestent ces vers d'Ovide

Mille Lares, Geniumque Ducis, qui tradidit illos,
Urbs habet; et Vici numina trina colunt:

faveur que rend encore plus manifeste l'ordre que donna le même Empereur, de célébrer de nouveau les jeux *compitalitii* qui étaient tombés en désuétude, de placer les Lares couronnés de fleurs dans les festins, de leur bâtir un temple dans la rue sacrée, et d'en construire un autre aux Dieux Pénates sur le mont Velia. Les *vicomagistri* étaient tous de la classe du peuple ou des affranchis, et ils avaient souvent pour collègues des esclaves qui portaient le nom de ministres, Servius ayant voulu que ce fussent des esclaves qui sacrifiassent aux Lares dans les jeux *compitalitii* (1). Enfin il faut

(1) Voyez la lettre de l'abbé Marini à l'abbé Guattani insérée dans le Musée Pio-Clémentin. Tom. IV.

ajouter, pour l'entière explication de ce monument, que les deux lauriers qui s'élèvent à côté des images sont les lauriers Palatins, qui furent plantés en l'honneur d'Auguste par ordre du sénat devant le vestibule du palais de cet Empereur, et qu'on voit représentés sur une quantité de ses monnaies, avec la couronne de chêne que porte son image dans un marbre de la maison de plaisance Albani (1). Voy. la planche 25 n.° 1.

Lares dans une peinture d'Herculanum.

On trouve les Lares représentés dans une des peintures d'Herculanum, selon les opinions de Visconti et de l'abbé Marini. L'explication qu'ont donnée de ces peintures ceux qui les ont publiées étant erronée, nous rapporterons d'abord ce qu'ils ont dit de celle dont il s'agit, et ensuite le sentiment des deux critiques que nous venons de citer. Autour d'une espèce de médaillon règne une bande noire; et ce médaillon est coupé dans sa longueur par une bande semblable qui le partage en deux parties. Dans la première on voit un autel rond en marbre, avec du feu dessus : près de cet autel est une figure qui va pour faire un sacrifice; elle a un vêtement blanc qui lui couvre aussi la tête, et tient une corne d'abondance et une patère qui paraissent en or. Un enfant, la tête ceinte d'une couronne, et de même habillé en blanc, tient de la main droite une espèce de petit feston, et de l'autre un disque avec quelques herbes. De l'autre côté de l'autel on aperçoit un jeune homme, dont le vêtement est de la même couleur, lequel joue de deux flûtes, et un enfant nu jusqu'à la ceinture qui conduit vers l'autel un cochon ceint par le milieu du corps avec une bande rouge mêlée de teintes obscures. Des deux côtés du tableau on voit deux jeunes garçons, qui se ressemblent parfaitement; ils ont chacun la tête ceinte d'une couronne de feuillages, un vêtement blanc et retroussé, une draperie de couleur rouge qui leur retombe sur le bras, et une corne pour boire de couleur d'argent dans la main droite : du bout de cette corne sort une liqueur qui tombe dans un petit seau de même couleur, qu'ils tiennent de la main gauche. Ces figures ont toutes une chaussure noire, qui leur arrive jusqu'à mi-jambe: On voit dans la partie inférieure de ce tableau deux serpens qui mangent des

(1) Il fut décrété, dit Dion, que devant son palais (c'est-à-dire d'Auguste) on plantât des lauriers, et qu'on y suspendît la couronne de chêne, comme pour honorer celui qui avait toujours vaincu les ennemis, et sauvé les citoyens. Liv. LIII.

1



2




P. Fumagalli E.A.T.

œufs et des fruits sur un autel rond en marbre, autour duquel règne une espèce de bas-relief composé de petites figures. Les œufs devaient être de la qualité de ceux qu'on appelait *lustrales*, qui se plaçaient dans les carrefours triviaires, et qu'on ne pouvait manger sans crime (1). Les écrivains, dont nous venons de rapporter l'opinion, n'ont pas compris le vrai sujet de ces images. Voy. la planche 26. Cette peinture, dit Visconti, représente les Lares dans l'attitude et avec les emblêmes qu'ils ont dans l'autel de Medicis publié par Montfaucon, tom. I.er II.e part. pl. 202. On y voit en outre un génie, qui est peut-être celui du Municipe, avec des figures plus petites, qui conduisent à l'autel un cochon ceint de bandelettes sacrées: victime que les classiques regardent comme propre aux Dieux Lares (2). Au dessous sont deux serpens, qui sont aussi l'emblême du génie du lieu. Cette opinion est aussi celle de Marini, qui croit reconnaître dans cette peinture les Lares *incincti* ou *succincti* avec leur corne pour boire. Ces savans académiciens, ajoute-t-il, ne savent pas ce que représentent ces statues, quoique pourtant, en parlant dans le II.e tom. des *Bronzes*, de quelques petites statues appelées vulgairement *Pocillatores*, ils semblent se rapprocher de l'opinion de Passeri, en leur donnant le nom de *Génies domestiques* (3).

Quelques-uns prétendent que le mot Pontife dérive de *potens*, parce que le prêtre est ministre des Dieux, qui sont les maîtres de toutes choses. D'autres sont d'avis que les prêtres n'ont été appelés Pontifes, que parce qu'ils fesaient les sacrifices sur le pont: manière de sacrifier qui était en effet la plus sacrée et la plus ancienne de toutes. Ces prêtres étaient chargés, dit-on, de la garde et de l'entretien des ponts, ainsi que du soin de maintenir les choses anciennes dans leur état primitif: aussi eût-ce été une entreprise des plus coupables aux yeux des Romains, que de vouloir défaire le pont de bois, qui n'était composé que de cette matière, comme l'oracle l'avait prescrit, et dans la construction duquel il n'était point entré de fer. Plutarque (4), après avoir rapporté cette étymologie, la tourne en ridicule; et pourtant c'est la véritable, et *Grand Pontife.*

(1) Peintures d'Herculanum. Tom. IV. pl. XIII. pag. 65.
(2) Hor. Od. III. 23. Staz. III. v. 164.
(3) Musée Pio-Clémentin. Tom. IV. pl. 45.
(4) Vie de Numa.

celle qu'admettent Varron et Denis d'Halicarnasse (1). Il est d'ailleurs hors de doute que la restauration des ponts était dans les attributions des prêtres: car chaque fleuve étant un être sacré, cette restauration ne pouvait se faire sans prêtres, sans rites et sans sacrifices. Le grand Pontife, dit Plutarque, tient lieu comme d'interprète et de prophète, ou plutôt de gardien et de directeur des choses sacrées; il étend sa juridiction, non seulement sur les sacrifices publics, mais encore sur ceux qui se font en particulier, pour empêcher toute transgression dans l'accomplissement des cérémonies, et veiller à ce que chacun adore les Dieux comme il le doit. Ce Pontife jouissait de beaucoup d'honneurs, et se fesait porter sur un char appelé *tensa*, qui était le nom qu'on donnait aux chars sacrés, sur lesquels on transportait les images des Dieux. Le grand Pontife ne pouvait point sortir de l'Italie, ni regarder un cadavre; et lorsqu'il devait assister à quelques funérailles, on étendait un voile entre lui et le cercueil. Il y avait encore à Rome un prêtre qu'on appelait le *Roi sacrificole*, *Rex sacrificulus*: les Romains lui avaient donné ce nom, parce que depuis l'abolition de la royauté, il remplaçait les Rois dans la célébration de certains sacrifices, qui ne pouvaient être faits que par le Monarque. Il était défendu à ce personnage de parler au peuple et de se mêler des affaires publiques; il assistait une fois l'an aux comices, fesait un sacrifice et se retirait précipitamment (2).

Roi sacrificole.

Flamines.

Il y avait aussi des prêtres appelés Flamines, presque *Pilamines*, dit Plutarque, du mot *pilos* qui est une espèce de bonnet dont ils se couvrent la tête: l'usage de mêler des mots Grecs avec des mots Latins étant alors bien plus fréquent qu'aujourd'hui. Ces flamines étaient au nombre de trois, savoir: le *Dialis*, qui était celui de Jupiter; le *Martialis*, celui de Mars; et le *Quirinalis*, celui de Quirinus. Le premier était particulièrement honoré à Rome; et dans les fêtes, personne ne pouvait s'asseoir devant lui, excepté le *Roi sacrificole*. Selon Pline, la toge prétextée était l'habillement distinctif des prêtres Romains. Les flamines avaient pour coiffure un bonnet d'une forme particulière, que sa blancheur fit appeler *Albus Galerus*, et dont l'extrémité supérieure appelée *apix*, était

(1) *Pontifices ego a ponte arbitror; nam ab iis Sublicius est factus primum, et restitutus saepe.* Varro De Ling. Lat. Liv. IV.

(2) Voy. les Discorsi sopra le Deche de T. Live. Liv. I. chap. X. 25.


27
6
1
2, 3
4
5
BELLICIAE MODESTE
Rainere F.

ornée d'une branche d'olivier : de la main gauche il tenait des rameaux de cet arbre, et de la droite une baguette. Voy. la planche 27, fig. 1. Nous avons représenté à la même planche un bonnet de flamine, pris d'une frise du temple de Jupiter Gardien.

Cicéron et Pline n'ont pu s'empêcher de manifester le désir qu'ils avaient d'être augures, à cause de la grande influence qu'avaient ces ministres dans les affaires politiques. Et en effet, il leur suffisait de déclarer que les présages étaient contraires, pour faire aussitôt ajourner les comices, et suspendre l'affaire dont on s'occupait. Les signes d'où ils tiraient ces présages étaient les éclairs, la foudre et les autres phénomènes de l'air, le vol des oiseaux, leur chant, la manière dont mangeaient les poulets sacrés, leurs mouvemens et le battement de leurs ailes. L'augure, la tête couverte d'un linge plié en double, et tenant de la main droite un bâton recourbé par le haut, à peu près comme la crosse de nos évêques, et qui s'appelait *lituus*, l'augure, disons-nous, traçait dans l'air ou sur le sable un certain espace qu'on appelait *templum*; ensuite se tournant vers l'orient, il attendait que le ciel lui menifestât sa volonté par quelque signe tel que l'éclair, le tonnerre ou le vol des oiseaux. Lorsqu'on entendait le tonnerre à sa gauche, ou que l'éclair partait de l'orient et retournait aussitôt vers le même point, c'était un signe d'un heureux présage. Le vol des oiseaux vers le nord s'interprétait de la même manière. A défaut de ces signes, on avait recours à des poulets qu'on gardait dans des cages à cet effet. On observait alors s'ils en sortaient avec empressement, s'ils mangeaient avec avidité, s'il leur tombait quelque chose de ce qu'ils avaient pris dans leur bec, et s'ils battaient des ailes. Ces superstitions firent dire à Caton, qu'il s'étonnait qu'un augure pût en regarder un autre sans rire, tant ils devaient être persuadés eux-mêmes de la frivolité ridicule de leur art. On voit par les deux augures représentés à la planche 27, qu'ils portaient par dessous un vêtement court appelé *laena* sans manches, qui s'agrafait sur la poitrine ou sur les épaules, et par dessus un grand manteau de pourpre. Ils ne pouvaient entrer dans le sénat, à moins qu'ils n'exerçassent quelque magistrature, où qu'ils n'y fussent appelés par le censeur. Voy. la même planche 27, fig. 2. Le siège de l'augure devait être d'une parfaite solidité, pour qu'il ne fît pas entendre quelque craquement, ce qui aurait annoncé quelque chose de fâcheux. C'eût été également d'un funeste présage que le *lituus* ou quelqu'autre chose fût tombé dans le temple, et qu'un

Augures.

des animaux attelés au char y eût fait ses excrémens: l'épervier était aussi un oiseau de mauvais augure.

Les augures, dit Machiavel, étaient en grande partie la base de la religion des Gentils, et les Romains les regardaient comme les arbitres du bonheur de leur république: aussi avaient-ils plus d'égards pour eux que pour toute autre classe de personnes. Ils les consultaient pour la réunion des comices consulaires, pour le rassemblement et la marche de leurs armées, et enfin dans toutes leurs entreprises civiles ou militaires; et les soldats n'auraient pas voulu marcher à une expédition quelconque, sans être persuadés auparavant que les Dieux leur promettaient la victoire. On ne laissait pas néanmoins de faire, contre l'opinion même des augures, ce qui paraissait d'une nécessité indispensable; mais alors on tournait la chose de manière à ne pas avoir l'air de la faire par mépris pour la religion. Le consul Papirius voulant livrer bataille, quoique les poulets n'eussent pas voulu manger, fit annoncer à l'armée par le chef des gardiens de ces volatiles, que les présages étaient favorables; mais quelques autres de ces gardiens ayant dit aux soldats que les poulets avaient au contraire refusé de manger, Papirius leur donna un démenti, et les mit tous sur sont front de bataille. Leur chef ayant été tué dès le commencement de l'action, le consul dit que cet événement était un signe manifeste de la faveur des Dieux, parce que la mort de cet imposteur avait purgé à leurs yeux l'armée de tout reproche, et appaisé le courroux dont il pouvait les avoir enflammés contr'elle. Appius Pulcro fit le contraire en Sicile lors de la première guerre punique. Instruit que les poulets ne voulaient pas manger, il dit: *voyons s'ils voudraient boire*, et il les fit jeter à la mer; ayant ensuite donné la bataille, il la perdit et fut condanné, tandis qu'on applaudit à l'action de Papirius, non pas tant parce que l'un avait été vainqueur et l'autre vaincu, que parce que le premier s'était comporté avec prudence et le second avec témérité envers les augures (1).

Augures. Après les augures venaient les aruspices, auxquels appartenait le soin d'observer tout ce qui arrivait à l'animal avant d'être sacrifié. On regardait comme de funeste présage les circonstances suivantes, savoir: s'il avait cassé la corde avec laquelle on le conduisait à l'autel, s'il avait esquivé le coup, s'il avait pris

(1) Discorsi sopra le Deche di T. Livio. Liv. I. chap. XIV.

la fuite et répandu peu de sang. La victime étant tuée, on examinait ses entrailles, telles que le cœur, le foie, le poumon et la rate, où l'on croyait pouvoir découvrir des signes propres à dévoiler l'avenir. On fesait aussi attention au feu, et l'on remarquait si la flamme en était vive ou non, si elle s'élevait sans bruit et en pyramide, et si elle s'éteignait avant que la victime fût entièrement consumée; l'odeur même qui s'exhalait du brasier n'était pas une chose indifférente ; et de ces circonstances ridicules dépendait l'exécution ou l'abandon des plus grands projets. La victime était ordinairement un veau, un chevreau ou un agneau. Le prêtre, après l'avoir amenée, touchait un des coins de l'autel, et adressait une prière aux Dieux : un autre ministre qui était à côté de lui lisait dans un livre, et lui dictait les paroles qu'il devait prononcer, tandis qu'un autre écoutait attentivement s'il les articulait bien, et qu'un troisième fesait faire silence. Pendant ce tems un autre jouait de la flûte, et était quelquefois accompagné d'autres instrumens de musique en bois, à la différence de ceux dont on jouait dans les spectacles, qui étaient ordinairement en argent ou autre matière précieuse.

Féciaux.

Les Féciaux (1) ne peuvent également être considérés que comme des prêtres ; ils furent institués par Numa, à l'effet de rappeler aux principes de l'équité les peuples qui s'en seraient écartés, avant de leur déclarer la guerre. Lorsque leurs représentations n'avaient eu aucun succès, ils prenaient les Dieux à témoin, les priaient, si leurs prétentions étaient injustes, de tourner contre eux-mêmes et contre leur patrie les terribles imprécations qu'ils fesaient dans cette circonstance, puis ils proclamaient la déclaration de guerre. On trouve au 24.e chapitre du premier livre de l'histoire de Tite-Live une description détaillée de toutes les cérémonies que remplissaient les Féciaux pour la conclusion d'un traité. Avant que les Horaces et les Curiaces descendissent dans l'arène, on établit des conventions, et le Fécial fit au Roi Tullus les demandes suivantes :

(1) Plutarque dit que les Féciaux étaient des personnages semblables à ceux que les Grecs appelaient *Ireno Filaci*, gardiens de la paix, et que ce nom leur vint de la nature de leur ministère, qui était d'appaiser les contestations par les voies de la raison, et de ne jamais permettre qu'on en vint aux armes, avant qu'ils eussent perdu tout espoir de rétablir le droit d'une autre manière. Vie de Numa. D'autres sont d'avis qu'on les appela Féciaux de *a faedere faciendo*.

m'ordonnes-tu, ô Roi, de passer un traité avec le père Patratus du peuple Albain? Le Roi y ayant consenti, *je te demande*, dit le Fécial, *la verveine sacrée. Prends-la pure*, répondit le Roi. Le Fécial apporta de la roche l'herbe pure; ensuite il demanda au Roi: *me fais-tu maintenant ambassadeur royal et du peuple Romain* (on trouve ensuite dans le texte: *vasa comitesque meos*)? *Je te fais tel*, répliqua le Roi, *pourvu que ce soit sans préjudice pour moi ni pour le peuple Romain.* M. Valérius était Fécial; il nomma père *patratus* Spurius Fusius, en lui touchant la tête et les cheveux avec la verveine. On nomme le père *patratus* pour prêter le serment, c'est-à-dire pour ratifier le traité: ce qu'il fait en prononçant un long discours qu'il est inutile de rapporter. Après la lecture des articles du traité, il dit: « écoute, ô Jupiter, écoute, ô *père patratus* du peuple Albain: écoute peuple Albain: le peuple Romain observera fidèlement, depuis le premier jusqu'au dernier, les articles, qui viennent d'être lus sur ces tablettes et tels qu'ils ont été entendus; s'il y manque le premier de propos délibéré ou par mauvaise foi, frappe dès aujourd'hui, ô Jupiter, frappe le peuple Romain, comme je vais frapper ce cochon, et frappe-le avec d'autant plus de force, que ton bras est plus puissant ». En achevant ces mots il frappa le cochon avec un caillou (1). Lorsque le Fécial était envoyé en ambassade près de quelque peuple, il avait la tête couverte d'un voile de laine, et ceinte d'une couronne de verveine. Si ce peuple refusait de réparer l'injure dont on se plaignait, après avoir fait d'horribles imprécations contre les coupables en présence de trois personnes, dont la plus jeune devait avoir au moins quatorze ans, le Fécial jetait un dard ou une lance sur le pays ennemi, ce qui était le signal de la déclaration de guerre. Si au contraire la paix se concluait ou se rétablissait, il immolait un cochon, en prononçant des imprécations contre celui qui violerait le premier le traité; il invoquait les Dieux et jurait par Mars et par la pierre qu'il tenait dans sa main, d'être fidèle au traité; puis fesant des imprécations contre lui-même, et laissant tomber sa pierre, il fesait le vœu de tomber comme elle, s'il manquait

(1) On appelait père *patratus* celui d'entre les Féciaux qui était particulièrement destiné à *facienda foedera et patranda juramenta.* On donnait aussi à la verveine le nom d'*herbe pure*, parce que, dit Festus, on l'arrachait d'un lieu sacré. *Sagmina vocantur verbenae*: dit Festus.

jamais à ses engagemens. Les féciaux étaient sacrés; ils avaient le droit d'assister aux duels et à tous les autres combats particuliers qui se fésaient pour la patrie. Lorsque les Romains eurent étendu au loin leur puissance, ils ne firent plus leurs déclarations de guerre par des féciaux: c'était le Général qui, en partant pour l'armée, s'arrêtait devant le temple de Bellone, et lançait un dard ensanglanté, en invoquant le secours de Mars.

Saliens.

Plutarque, dans la vie de Numa, donne aux prêtres Saliens l'origine suivante. L'an huit du règne de Numa, les pays voisins de l'Italie, et Rome même, étaient affligés d'une maladie contagieuse. Dans la consternation et l'abattement général où l'on était, un bouclier d'airain tomba, dit-on, du ciel entre les mains même de Numa, lequel dit à ce sujet des choses admirables, qu'il assurait avoir apprises d'Egérie et des Muses; entr'autres, que ce bouclier avait été envoyé du ciel pour le salut de la ville, et qu'il fallait le garder soigneusement, et en faire onze autres parfaitement semblables, pour que celui qui aurait eu l'intention de le dérober, fût trompé par cette ressemblance et embarrassé de le reconnaître. Numa ayant fait appeler les plus habiles forgerons, leur présenta le bouclier, en les invitant à en faire onze semblables; mais ils se retirèrent tous, à l'exception de Véturius Mamurius, un des plus renommés d'entr'eux, lequel sut l'imiter si parfaitement, que Numa ne savait pas lui-même le distinguer des copies. Il nomma donc pour la garde de ces boucliers un ordre de prêtres, auxquels il donna le nom de Saliens, qui ne dérive nullement, comme quelques-uns l'ont prétendu, de celui d'un certain Salius (de Samothrace ou de Mantinée), qui leur enseignait à danser tout armés, mais plutôt du genre même de cette danse, qui ne consistait qu'en sauts. Au mois de mars ces prêtres, vêtus de tuniques de pourpre, le corps ceint de larges bandes de cuivre, et ayant pour coiffure un casque de même métal, prennent ces boucliers sacrés et parcourent la ville en frappant dessus avec de petits poignards. Le reste de cette danse est entièrement l'ouvrage des pieds (voy. la planche 27, fig. 3), et consiste en pirouettes et en passages rapides d'un lieu à un autre, qui s'exécutent toujours en cadence, et exigent dans le danseur de la force et de l'agilité. La figure de ces boucliers les a fait appeler des Latins *ancilia*; non pourtant qu'ils soient ronds, ni qu'ils aient la figure d'un croissant comme les boucliers appelés *peltae*, mais parce que leur circonférence présente

une ligne irrégulière, qui forme un ovale, que les Grecs désignaient sous le nom d'*ancilon*. Les frères Arvales étaient des prêtres chargés de faire les sacrifices pour la fertilité des champs. Les Luperces furent institués en l'honneur de Pan; durant les fêtes lupercales ils couraient nus par la ville, le corps ceint d'une peau de chèvre, et frappaient avec des courroies tous ceux qu'ils rencontraient, surtout les femmes, qui croyaient que l'attouchement de ces courroies avait la vertu de leur procurer un accouchement heureux si elles étaient enceintes, ou de les rendre fécondes si elles ne l'étaient pas.

Arvales et Luperces.

Vestales.

Les Vestales étaient des prêtresses de la Déesse Vesta, dont l'existence datait de la plus haute antiquité, car Rhea mère de Romulus et de Rémus était Vestale. L'objet de leur institution, dit Plutarque, fut de mettre sous la garde de personnes chastes et sans tache la substance pure et incorruptible du feu, ou de combiner la stérilité de cet élément avec la virginité; et en effet, dans certains lieux de la Grèce où l'on conservait le feu toujours allumé, ce n'était point à des vierges qu'on en confiait le soin, mais à des femmes veuves qui n'étaient plus d'âge à se remarier (1). Numa voulut que ces vierges observassent pendant trente ans la plus rigoureuse continence. Dans les dix premières années elles apprenaient les choses concernant leur ministère; les dix années suivantes elles les mettaient en pratique, et elles passaient le reste de ce tems à les enseigner aux novices. Au bout de ce terme, elles étaient libres de se retirer, et même de se marier ou d'ambrasser tel genre de vie qu'il leur plaisait (2). Numa leur donna de grands privilèges, dont l'un était de pouvoir faire testament du vivant même de leur père, et de n'avoir pas besoin de curateur pour l'exercice de leurs autres droits civils, non plus que les femmes qui sont mères de trois

Leurs rites.

(1) Plutarque, vie de Numa. Cet écrivain raconte que le feu de Vesta s'éteignit dans la guerre de Mithridate et dans la guerre civile, et rapporte le moyen dont on se servit, non pour le rallumer, mais pour le renouveler à la flamme pure et sans tache du soleil. Aucun autre historien ne parle de cet événement, qui était sans contredit de la plus haute importance pour les Romains.

(2) On trouve dans Plutarque un passage, qui peut nous expliquer l'étymologie du mot *Vesta*. On prétend, dit cet auteur, que Numa fit le temple de Vesta rond, pour conserver au milieu le feu toujours allumé, et imiter par là, non la figure de la terre, comme si cette planète était Vesta, mais celle de tout l'univers, au centre duquel les Pithagoriciens placent le feu, qu'ils appellent Vesta.

enfans. Ces prêtresses sont précédées de licteurs toutes les fois qu'elles sortent en public; et si elles se trouvent par hasard sur le passage de quelqu'un qu'on mène à la mort, le criminel a sa grâce, pourvu que la prêtresse jure qu'elle ne l'a pas fait à dessein, et que la rencontre a été purement fortuite et involontaire. C'est un crime capital que de passer sous la litière dans laquelle elles sont portées. La punition des fautes qu'elles peuvent commettre, continue Plutarque, autres que celles contre la chasteté, appartient au grand Pontife, et la peine qu'elles encourent est d'être battues de verges par le Pontife même, qui peut la leur infliger à nu, mais dans un lieu obscur et derrière un rideau étendu entre la coupable et lui. La peine de celle qui s'est laissée séduire est d'être enterrée vive près de la porte Colline, et dans un lieu en dedans des murs, où l'on voit une élévation de terrein qui s'étend en long, et que les Latins désignent par un mot qui signifie *chaussée* ou *boulevard*. On construit à cet effet dans ce même lieu une petite chambre souterraine, qui a une ouverture en haut pour pouvoir y descendre. On place dans cette chambre un lit, une lampe allumée; et l'on y joint un peu de pain et d'eau, un vase de lait et un autre d'huile, et cela par respect pour la religion, au yeux de laquelle ce serait une espèce d'abomination que de laisser mourir de faim des personnes consacrées à de hautes fonctions. La Vestale condamnée à ce supplice est placée dans une litière bien fermée au dehors avec des courroies, pour qu'on ne puisse pas entendre ses cris. Le convoi traverse la place; la foule s'écarte sur son passage, et suit dans un morne silence: on ne peut imaginer de spectacle plus lugubre et plus terrible que celui-là, et toute la ville est plongée dans le deuil le plus profond. Arrivés au lieu du supplice, les ministres délient les courroies de la litière, pendant que le prêtre récite tout bas quelques prières, les mains levées au ciel. Ensuite il tire dehors la Vestale, qui est couverte d'un voile, et la place sur l'échelle pour la descendre dans le souterrain; après qu'elle y est déposée on retire l'échelle, et l'on couvre l'ouverture d'une quantité de terre, qu'on aplanit de manière à ce qu'on ne puisse plus en reconnaître la place. Telle est la description que nous fait Plutarque, dans la vie de Numa, du supplice dont on punissait les Vestales qui avaient violé le vœu de chasteté (1).

Supplice.

(1) Vigano, chorégraphe renommé, dont nous déplorons la perte encore récente, a représenté dans un ballet, intitulé la *Vestale*, le supplice

Les Vestales avaient la garde d'autres objets sacrés.

Ç'à été un sujet de dispute parmi les savans, que de savoir si les Vestales n'étaient chargées que du soin d'entretenir le feu sacré, où si elles avaient en outre la garde de quelques autres objets, qu'il n'était permis à personne de voir. Pour résoudre cette question il ne faut que rapporter un passage de Plutarque, à l'endroit où il parle des Vestales, qui s'enfuirent à l'approche des Gaulois, emportant avec elles les objet sacrés (1). « Les vierges, après avoir pris le feu de Vesta et toutes les autres choses sacrées confiées à leurs soins, prirent la fuite, *quoique quelques-uns prétendent qu'elles n'ont en garde que le feu, qu'elles sont chargées de tenir toujours allumé* (2), d'après une institution de Numa, qui voulut que cet élément fût tenu en vénération comme le principe de toutes choses. Outre ce feu elles avaient encore en dépôt d'autres objets, dont la vue était interdite à toute autre personne qu'aux vierges appelées Vestales; et plusieurs sont d'avis que du nombre de ces objets était le Palladium, qu'Enée avait apporté de Troie en Italie. Il en est qui croient, que Dardanus emporta ce Palladium de Samothrace; qu'après avoit jeté les fondemens de Troie, il y institua en son honneur des fêtes et des cérémonies religeuses; et

d'une de ces vierges, avec une vérité et une énergie d'expression qui ont porté les sentimens de la terreur et de la pitié au plus haut degré dans l'âme des spectateurs. Alexandre Verri a fait également une peinture effrayante du supplice de la Vestale Floronie au champ *scelleratum*, qui était le nom qu'on donnait à l'endroit, où celles de ces prêtresses qui s'étaient rendues coupables d'incontinence, étaient ensevelies vivantes.

(1) Plutarque, vie de Camille.

(2) Ici Plutarque rapporte un long verbiage sur les opinions à l'égard du feu des anciens. « Le feu, dit-il, est l'être le plus propre qu'il y ait dans la nature pour engendrer le mouvement; et la génération n'est elle même qu'un mouvement, ou tout au moins est-il certain qu'elle est toujours accompagnée du mouvement. Les autres parties de la matière, si elles sont dépourvues de chaleur, restent inertes, et pour ainsi dire mortes, et attendent le concours du feu, qui est comme l'âme dont l'accession les dispose aussitôt à agir d'une manière quelconque, ou à recevoir quelqu'impression. Ainsi donc Numa, en homme supérieur qu'il était (car sa grande sagesse le fesait passer pour avoir commerce avec les Muses), Numa consacra ce feu, et voulut qu'on le conservât toujours allumé, à l'exemple de cette force éternelle, qui anime et dirige tout dans l'univers. D'autres disent que le feu, comme chez les Grecs, brûlait devant les lieux sacrés en signe de pureté et d'intégrité ». Vie de Camille.

que lors de la prise de cette ville, Enée l'enleva secrètement et le transporta partout avec lui jusqu'à son arrivée en Italie. Ceux qui prétendent être mieux informés à cet égard, disent qu'il y avait parmi ces objets deux petits tonneaux, dont l'un était vide et ouvert, et l'autre plein et fermé, et qui n'étaient également visibles que pour ces chastes vierges. D'autres soutiennent que cette opinion est erronée, et que ce qui y a donné lieu, c'est que ces vierges renfermèrent la plupart des choses sacrées dans deux tonneaux, qu'elles enfouirent sous le temple de Quirinus: ce qui a fait donner à cet endroit le nom de *Doliola* qu'il porte encore aujourd'hui (1). Ayant donc pris les objets les plus précieux de leur culte, ces prêtresses les emportaient avec elles en fuyant le long des bords du fleuve. Dans le nombre de ceux qui se sauvaient du même côté se trouvait Lucius Albinus, homme de la classe du peuple, qui emmenait sur un charriot sa femme et ses enfans avec quelques objets de première nécessité. A la vue de ces vierges qui s'en allaient précipitamment à pied et sans secours, portant dans leur sein les choses sacrées, cet homme s'empressa d'ôter de son char sa femme, ses enfans et tout ce qu'il y avait, et le leur donna en les priant de s'en servir pour se rendre dans quelques-unes des villes de la Grèce „. Il est évident, d'après ce récit de l'historien Grec, qu'outre la garde du feu, les Vestales avaient encore celle d'autres objets sacrés. Mais quels étaient ces objets? c'est ce qu'on ignore, personne ne les ayant jamais vus que ces prêtresses.

Autres châtimens qui s'infligeaient aux Vestales.

Nous avons à regretter la perte du LXIII.e livre de l'histoire de Tite-Live, où cet écrivain parle de la condamnation des Vestales Emilie, Licinie et Marzia, ainsi que la relation qu'a faite Dion de ce fameux procès, qui nous auraient fourni l'une et l'autre des éclaircissemens précieux sur cette matière (2). Valérius Maximus raconte que P. Licinius, grand Pontife, fit battre de verges une Vestale, pour avoir laissé éteindre le feu sacré dans une nuit qu'elle était de garde. Et pourtant, s'il faut en croire le même historien, on n'infligea aucune peine à Emilie qui s'était rendue coupable de la même négligence, parce qu'ayant jeté son voile sur le vase où était le brasier, le feu s'était aussitôt rallumé (3). Quoiqu'il

(1) Voyez la note de Pompei sur ce passage de Plutarque.
(2) Bayle, Dict. Histor. Art. Cassius Longinus not. B.
(3) Val. Max. Liv. I. chap. I.

en soit de ce fait, qui a bien l'air d'un conte, il est prouvé que l'incontinence était le seul crime pour lequel les Vestales étaient ensevelies toutes vives. Lorsqu'il y en avait quelqu'une de malade au point de devoir sortir du cloître, le grand Prêtre la remettait entre les mains de quelques dames, qui en avaient un soin particulier (1).

Costume des Vestales.

Les pères s'opposaient à ce que leurs filles se fissent Vestales. Le nombre de ces vierges sacrées ne fut jamais de plus de six; et lorsqu'il venait à en manquer quelqu'une, et qu'il ne se présentait personne pour la remplacer, le Pontife désignait dans les familles de la première noblesse vingt jeunes filles, parmi lesquelles le sort décidait de celle qui devait entrer au service de la Déesse. Lorsque la jeune Vestale était conduite au temple on lui coupait les cheveux, qu'on suspendait à un vieux arbre destiné à cet usage, puis on lui donnait un habillement blanc. Il serait difficile, dit Malliot, de dire quelque chose de précis sur le vêtement des Vestales, si le tems n'avait pas respecté quelques monumens, qui ne nous laissent aucun doute à cet égard. Montfaucon a rapporté une statue représentant une Vestale, dont l'habillement se compose d'une tunique qui lui descend jusqu'aux pieds, et d'un manteau qui lui enveloppe la tête et presque tout le corps, et dont un des bouts retombe sur son bras gauche. Elle tient dans ses mains un vase plein de feu, voy. la planche 27, fig. 4: signe évident qu'il s'agit ici d'une Vestale, dont le principal ministère était la garde du feu (2). Il existe au Musée Vatican un bronze, dont Fabretti, et après lui Buonarroti ont donné l'explication; c'est, comme l'annonce l'épigraphe, l'image de Bellicia Modesta, Vestale, représentée en profil, et la tête ceinte d'un bandeau parfaitement semblable à celui de la figure rapportée par Visconti dans le Musée Pio-Clémentin. Servius croit voir dans l'*infula* qui lui ceint la tête un de ces bandeaux en forme de diadême, de chaque côté duquel pendent les *vittæ* (3).

(1) *Angit me Fanniae valetudo. Contraxit hanc dum adsidet Juniae virgini Vestali, sponte primum (est enim adfinis), deinde etiam ex auctoritate Pontificum etc.* Plinius Jun. Epis. Liv. VII. 19.

(2) « Les Vestales, dit Muratori dans ses Annales, à l'an 382, avaient exercé paisiblement jusqu'alors à Rome leur ministère. Gratien ne les supprima pas; mais il leur ôta leurs privilèges, et ordonna que tous les biens qu'on laisserait par testament à ces vierges seraient dévolus au fisc ».

(3) *Fascia in modum diadematis, a qua vittae ab utraque parte dependent: quae plerumque lata est, plerumque tortilis de albo et cocco.* Æneid. X. v. 538.

On ne peut disconvenir, dit Visconti, que les mots de *tænia*, *infula* et *vitta* ne se trouvent souvent confondus dans les écrivains, quoique pourtant le premier soit le nom générique de toute espèce de bandeau ou ruban, que le second signifie quelquefois une large bande, et que le troisième ne soit proprement qu'une bande de fils de laine, qui, noués de distance en distance avec de petits rubans ou *tæniolæ*, forment comme une espèce de fusarolle, que les antiquaires prennent souvent pour des files de *perles* dans les petits monumens (1). Voy. encore la planche 27, fig. 5. Leus a représenté une Vestale assise, tenant le *simpulum* en main, et avec la tunique, l'étole et le *suffibulum*. Voy. la même planche, fig. 6.

Sibylle et livres Sibyllins.

Les historiens racontent que la Sibylle de Cumes présenta à Tarquin le Superbe, ou comme d'autres le prétendent, à Tarquin l'Ancien, neuf livres, dont elle lui demandait un prix considérable. Le Roi ayant refusé de les acheter, la Sibylle en brûla six; et s'étant présentée à lui de nouveau, elle lui vendit les trois autres au prix qu'elle lui avait demandé pour les neuf. Tarquin donna ces livres à garder à deux citoyens appelés *Duumvirs*, qui devaient les consulter en cas de guerre, de sédition, de peste, ou de tout autre événement extraordinaire. Il est aisé d'apercevoir que cet expédient avait été imaginé par les magistrats de Rome pour en imposer au peuple, dont l'indocilité se pliait à l'autorité des oracles tirés des livres sibyllins. L'an 388 de Rome, on délégua à la garde de ces livres dix personnages pris dans l'ordre des patriciens et dans la classe du peuple: nombre qui fut porté dans la suite à dix et enfin jusqu'à soixante. Ces livres périrent dans l'incendie du Capitole, qui eut lieu durant la guerre sociale l'an de Rome 670; cependant à l'aide de quelques lambeaux qu'on en retrouva çà et là, on parvint à en composer de nouveaux. La statue de la Sibylle qu'on voit dans le jardin des Médicis à Rome est vêtue d'une longue tunique, dont les manches sont agrafées en dehors depuis l'épaule jusqu'au coude où elles se terminent. Bardon fait observer que pour représenter une Sibylle, il faut lui donner un air grave et majestueux, d'amples vêtemens, des volumes, et une boîte ronde pour y renfermer les styles, l'encre et les pinceaux.

Sacrifices humains.

La religion des Romains, ainsi que celles de tous les autres peuples est souillée de sacrifices humains. Après avoir décrit la cons-

(1) Musée Pio-Clémentin pl. XX. not. 2. Tom. III.

ternation qui s'était répandue dans Rome à l'approche des Gaulois, Plutarque continue ainsi : « Auparavant, le culte des Romains n'avait rien d'extravagant ni de barbare : les rites en étaient fondés au contraire sur des maximes pleines d'humanité et de douceur, en quoi ce peuple avait cherché à se conformer aux opinions et aux usages des Grecs. Mais la terreur de cette guerre fut telle, qu'il se crut obligé, pour satisfaire aux oracles des livres sibyllins, d'ensevelir vivans deux Grecs et deux Gaulois dans le lieu appelé la place aux bœufs ; et l'on célèbre encore aujourd'hui au mois de novembre en l'honneur de ces Grecs et de ces Gaulois ainsi ensevelis, des sacrifices secrets qu'il n'est point permis de voir (1). Tite-Live parle aussi d'un Gaulois et d'une Gauloise, d'un Grec et d'une Grecque, qui furent de même ensevelis vivans dans le forum Boarium durant la seconde guerre punique (2).

Sacrifices d'armes.

Lorsque les Romains avaient remporté quelque victoire éclatante, ils fesaient brûler une grande partie des dépouilles ennemies sur un bûcher, en forme de sacrifice. Après avoir défait les Teutons, Marius fit mettre à part les dépouilles et les armes demeurées intactes, et qui, par leur nature, pouvaient relever la pompe du triomphe ; et ayant formé des autres une espèce de bûcher, il en fit un sacrifice magnifique. Les troupes étaient rangées autour de ce bûcher en armes et la couronne en tête. Le général se ceignit selon l'usage, et se revêtit de la prétexte ; puis prenant un flambeau allumé, et le levant des deux mains vers le ciel, il allait mettre le feu, lorsque les capitaines lui posèrent sur la tête une couronne de laurier ; après quoi il mit le feu au bûcher, et accomplit ainsi le sacrifice (3).

Cérémonies des sacrifices.

La victime amenée devant l'autel, comme nous l'avons dit plus haut, le prêtre récitait, en la touchant de la main, une prière que lui lisait un ministre qui était à côté de lui, pendant que d'autres jouaient des flûtes. Ensuite il répandait entre les cornes de la victime du froment, du sel et de l'encens ; et après cette libation, il lui arrachait du front quelques poils, qu'il jetait dans

(1) Plutarque, vie de Camille.

(2) *Interim ex fatalibus libris sacrificia aliquot extraordinaria facta, inter quae Gallus et Galla, Graecus et Graeca in foro Boario sub terra vivi demissi sunt in locum saxo conseptum, ibi ante hostiis humanis minime Romano sacro imbutum.* Hist. Rom. Liv. XXII. chap. LVII.

(3) Plutarque, vie de Marius.

le feu allumé sur l'autel, puis il remettait l'animal entre les mains de victimaires pour être immolé. Ces victimaires étaient des ministres, dont les fonctions consistaient à préparer les couteaux, l'eau, la farine, le miel et tout ce qui était nécessaire pour le sacrifice; c'étaient eux encore qui frappaient les victimes, qui en recevaient le sang dans de grandes patères et le versaient sur l'autel, et qui devaient ensuite les éventrer et les écorcher. Les victimaires sont représentés sur les anciens monumens avec un simple vêtement court noué sur le nombril. Les Camilles étaient des jeunes gens, qui portaient les parfums et le vase de l'eau lustrale dans les sacrifices. On les voit représentés de différentes manières sur les monumens; tantôt ils ont la tête couronnée de feuillages et de fleurs, tantôt ils l'ont couverte d'une mitre, et tantôt ceinte d'un simple ruban (1). Leur habillement consiste en une légère tunique, qui leur arrive rarement jusqu'au genou; quelquefois ils portent une longue écharpe, ou bien un ample manteau. Quand on fesait un sacrifice, un ministre criait à haute voix *hoc age* (faites attention), pour que les assistans fussent attentifs à ce qui allait se faire. Les ustensiles sacrés qui servaient dans les sacrifices étaient, un vase en bronze appelé *praefericulum*, où l'on mettait le vin pour les libations; deux vases appelés *simpulum* ou *simpuvium*, qui étaient ordinairement en argile; d'autres vases en bois ou en terre cuite qui servaient à divers usages, et sont désignés sous le nom de *capula* dans les auteurs Latins; les coupes dans lesquelles on recevait le sang des victimes pour en faire des libations aux Dieux; *l'aquimanarium*, ou *l'amula*, qui était le vase où l'on tenait l'eau lustrale qu'on répandait sur le peuple avec une branche de laurier ou d'olivier, ou bien avec un aspersoir; un disque ou espèce de coupe plate, sur lequel on mettait les entrailles de la victime, la farine ou la viande rôtie; la massue pour assommer la victime; la hâche pour la dépecer ou même pour la tuer; la *secespita* ou long couteau pour égorger certains animaux, comme le bélier, l'agneau et le cochon; la *dolabra* ou couteau pour mettre en pièces les grosses victimes; *l'anclabris* ou la table sur laquelle on étendait la victime pour observer ses

Victimaires.

Camilles.

Ustensiles sacrés.

(1) On appelait Camille (c'est-à-dire ministre) le jeune homme qui avait encore ses parens vivans, et qui servait dans le temple de Jupiter; de la même manière que certains Grecs désignaient aussi sous ce nom Mercure, par allusion à son ministère. Plutarque, vie de Numa.

intestins; *l'acerra*, ou la cassolette pour l'encens; l'encensoir dont la forme était variée; les candélabres, la marmitte ou le vase dans lequel les prêtres fesaient cuire leur portion de viande; une espèce de cor dont on jouait dans les sacrifices de l'hécatombe; un étui ou gâine que le sacrificateur portait pendue à sa ceinture, et dans laquelle il mettait ses couteaux; enfin le *lituus* dont nous avons déjà parlé.

Pompe sacrée ou sacrificateurs.

Il existe dans le Musée Pio-Clémentin un bas-relief représentant une pompe sacrée, ou quelques sacrificateurs, et qui sous le rapport de la grandeur, comme pour l'intelligence, la précision et la sûreté qui régnent dans le style, a quelque ressemblance avec deux grands bas-reliefs du palais Medicis, qu'on admirait anciennement sur le Pincius. Le premier appartient, ainsi que les seconds, à une époque bien certainement antérieure au tems d'Adrien, et peut-être même à celui de Néron. Le manque de barbe dans les têtes de l'antiquité annonce la première époque, et l'on distingue avec quelque probabilité la seconde à un certain pli donné à la chevelure (1). Les onze figures, dit Visconti, tracées sur le même plan, et en deux ordres de relief, et disposées avec cette régularité étudiée mais élégante qui embellit la vérité, et parait n'en être qu'une fidèle imitation, ces onze figures fesaient peut-être partie d'une plus grande composition, et présentent un grand nombre d'hommes, dont ceux de devant sont tous en toge, et semblent aller gravement pour célébrer un sacrifice. Les deux premiers à droite sont des licteurs: les faisceaux ornés de lauriers qu'ils portent à l'épaule annoncent leur ministère, et donnent même à conjecturer que la cérémonie a pour objet de rendre grâce aux Dieux de quelque victoire remportée par les troupes de l'empire; c'est pour cela aussi que toutes les têtes de ce monument sont également couronnées de laurier. Il ne faut pas s'étonner non plus si les licteurs mêmes sont enveloppés d'une grande toge: c'étaient des citoyens, qu'on retrouve avec cette même forme d'habillement dans d'autres monumens; et l'on voit par plusieurs autres pierres antiques, que leur ministère n'avait rien d'avilissant (2). Ici ils précèdent la

(1) Musée Pio-Clémentin, tom. V. pl. 32. Les cheveux sur le front, du tems de Néron, commencèrent à se rejetter en arrière, et on ne les laissait pas descendre autant qu'auparavant vers les sourcils. Le reste de la chevelure, au dire de Suétone, se disposait par étages.

(2) Morcelli a prouvé avec beaucoup d'érudition, que l'emploi de lic-


28.
G. Gallina f.

pompe, soit parce qu'il y a quelques magistrats parmi les personnages qui vont au sacrifice, soit que l'ordre des prêtres eût aussi ses licteurs. On aperçoit dans les toges de six de ces figures le poids en forme de gland, qui servait à en déployer par derrière le bord inférieur. Outre les ministres, qui ont chacun une patère et une cassolette, on voit un personnage tenant un volume qui a l'air d'un parchemin, où sont écrits les hymnes qu'on doit chanter dans la cérémonie. On distingue dans un fameux marbre *arvalique* des livres que les interprètes ont pris pour des *pugillaires*, ou des tablettes semblables aux Saliaires. On trouve aussi dans les peintures d'Herculanum (1) une jeune fille tenant à la main une feuille de *papyrus*, et qui parait chanter, laquelle accompagne un jeune homme couronné, portant un agneau sur ses épaules et une corbeille dans ses mains. Selon Visconti, ce papyrus contient l'hymne sacré qui se chantait dans le sacrifice: ce que les interprètes n'ont pas observé. Voyez la planche 28.

Victimes.

Sous Numa les Romains ne fesaient que des offrandes de fruits, et de végétaux, et l'on ne versait pas de vin sur l'autel, mais seulement du lait (2). Lorsque la république se fut enrichie des dépouilles des peuples vaincus, on sacrifia des bœufs, des moutons, des cochons et autres animaux. On immolait aux Divinités infernales et terrestres des victimes noires, et en nombre pair; et aux Divinités du ciel et de l'air des victimes blanches, et en nombre impair. On teignait de blanc les bœufs qui avaient quelque tache, et on les appelait pour cette raison *boves cretati*. Le bœuf qui était destiné au sacrifice avait les cornes dorées; les autres victimes étaient ornées de rubans, de bandelettes et de guirlandes, et quelquefois on les revêtait de riches tapis. Le *suovetaurilia* des Romains était le sacrifice d'un cochon et d'un taureau qui se fesait au Dieu Mars, comme on le voit sur la colonne Trajane. L'Empereur y est représenté à l'entrée du camp prétorial versant du vin sur le feu de l'autel, et a la tête voilée: le *camille* qui est de-

teur n'avait rien de vil (De stylo inscript. n. CXII.); et Gruter a fait voir que le licteur Tiberius Claudius Sévére, de la tribu Esquiline, était patron d'un collége, et pére d'un chevalier Romain.

(1) Tom. V. pl. 56.

(2) Les sacrifices institués par Numa ont beaucoup de rapport avec ceux de Pithagore, qui se fesaient aussi sans effusion de sang, et le plus souvent avec de la farine et autres choses de peu de valeur. Plutarque, vie de Numa.

vant lui l'a découverte, et tient d'une main un vase appelé *praefericulum*, et de l'autre l'*acerra*. Les joueurs de flûte et autres qui assistent au sacrifice, à l'exception du prêtre et du *camille*, ont la tête ceinte d'une couronne de laurier. Trois victimaires conduisent un taureau, un mouton et un verrat qui a le corps entouré d'une bande de feuillage: la bande dont est également ceint le taureau est en étoffe, et ornée de franges à ses deux bouts. Ces trois animaux sont promenés autour du camp, et suivis de deux individus, dont l'un tient une coupe pleine de fruits et de gâteaux, et l'autre un vase où est l'eau lustrale. Voy. la planche 29.

Autels. Les premiers autels des Romains étaient simplement en gazon, et placés au milieu du temple en face de l'image de la divinité; mais sous Tarquin l'Ancien on commença à en faire quelques-uns de bronze et d'autre matière. Il y en avait de ronds, de carrés, de triangulaires, de pierre, de marbre, de bronze et autre métaux encore plus précieux. Ces derniers étaient pour la plupart portatifs, ainsi que les trépieds, et ne servaient point aux sacrifices où il fallait verser du sang: on ne brûlait dessus que des fruits, des fleurs et des parfums. Presque tous les autels étaient ornés de bas-reliefs et d'attributs analogues aux divinités auxquelles ils étaient consacrés. L'autel de Jupiter Olympien était ordinairement élevé et décoré avec magnificence. Celui des Dieux infernaux consistait en une fosse qui avait un trou, dans lequel on fesait couler le sang de la victime. On a trouvé un autel en marbre dans les ruines de la maison de plaisance d'Adrien: sa grande cuve est supportée par deux hippogriffes d'un travail élégant, et qui rappelle le siècle heureux des arts du tems d'Adrien. Le socle de cet autel a été dessiné sur un ancien monument de la façade du palais Barberini vers le jardin (1). Voyez la planche 30.

Candélabres. Les candélabres formaient un des plus beaux ornemens des temples de l'ancienne Rome. Visconti a donné la description de deux, qui ont été trouvés dans la même maison de plaisance. Ces candélabres, dit-il, ont pour piédestal un autel triangulaire: ce piédestal est supporté par trois griffes de bête féroce, également appuyées sur une grande plinthe aussi triangulaire et décorée de quelques membres d'architecture. Les trois griffes ne laissent apercevoir aucune entamure dans le marbre, comme cela se voit dans les autels de plusieurs

(1) Piranesi, Vasi e Candelabri, Tom. I. Tav. 31.


30
Busci f.



Bramati dis. Fumagalli F.A.T.

autres candélabres. Sur la corniche s'élève un autre membre plat, qui se termine aux trois angles par des têtes de chimères. Ici commence le fût, ou pour mieux dire l'escape (1) du candélabre. Il est formé de quatre pièces ou parties principales: la plus basse se compose d'un tour de feuillages tournés en bas, qui se détachent d'une bande godronnée, et s'étendent plus ou moins : ces feuillages couvrent les plans angulaires de l'autel, et se relèvent un peu au dessus des têtes des chimères. Sur la même bande s'élève la seconde pièce, à-peu-près sous la forme de *calathus* ou d'un chapiteau Corinthien, où l'on distingue le bord d'une coupe ou autre vase, orné de godrons à deux rangs. De l'intérieur de cette coupe sort une seconde bande circulaire, d'où se détache un autre *calathus* un peu plus petit que le premier, et orné des mêmes feuillages, qui va également terminer dans le bord godronné d'une seconde coupe. La dernière partie du candélabre repose sur cette seconde coupe, comme la troisième sort de la première, avec cette différence qu'elle est moins haute et plus large, ensorte que la troisième coupe est plus grande que les deux autres : cette dernière supporte un beau vase godronné, ou cratère, qui semblerait avoir été destiné à contenir des matières combustibles propres à éclairer ou à répandre des parfums. Les trois côtés du piédestal ou de l'autel sont ornés de bas-reliefs, dont on trouve l'explication dans le Musée Pio-Clémentin (2). On voit à la planche 30 un candélabre, dont le dessin est pris du même Musée; il a pour piédestal un autel triangulaire, qui semble suspendu sur trois griffes de bête féroce, espèce de support, dit Visconti, dont l'usage est très-fréquent dans les ustensiles de l'antiquité, et général dans les candélabres. Piranesi nous a présenté l'image d'un candélabre (3) d'un travail précieux pour l'originalité, l'élégance et la variété des sculptures dont il est décoré, pour la finesse de goût avec laquelle elles sont exécutées, enfin pour la forme ingénieuse de grotesques qui leur est donnée, sans nuire à l'effet de l'ensemble. Ce candéla-

(1) On appelait proprement escape du candélabre tout ce qui est compris entre son piédestal et sa petite coupe, ou cratère. Cette escape avait la forme d'une petite colonne longue et mince, godronnée, ou revêtue d'ornemens de fantaisie. C'est par allusion à cette partie des candélabres, que Vitruve lui compare les maigres colonnes qu'on voit dans les peintures en grotesques, (Liv. VII. chap. V.) : allusion qui ne peut néanmoins se rapporter à l'escape des candélabres en marbre.

(2) Tom. IV. pl. I.ere et suivantes jusqu'à la huitième.

(3) Vases et candélabres, Tom. I. pl. 26.

bre fut trouvé en 1769 dans les fouilles qui furent faites à Pantanello, lieu où il y avait anciennement un lac qui fesait partie des délices de la maison de plaisance d'Adrien. Voyez la planche 30.

Temples.

Nous ne nous arrêterons pas à expliquer la différence qn'il peut y avoir entre ces diverses dénominations, *fanum*, *templum*, *aedes*, *delubrum*, *sacrarium*: mots, qu'on trouve employés dans les auteurs Latins tantôt dans le même sens, et tantôt dans des sens différens. Nous nous abstiendrons également de donner ici la description des temples Romains, dont nous nous réservons de parler à l'article de l'architecture, et nous ne ferons mention pour le moment que de quelques particularités relatives à leur intérieur. Les statues des Dieux auxquels le temple était consacré, étaient ordinairement tournées vers l'occident. Tarquin l'Ancien fut le premier qui fit ériger des statues aux Dieux; elles furent pour la plupart de bois ou d'argile jusqu'à la conquête de l'Asie, qui fit refluer à Rome une quantité immense d'or et d'argent. Vitruve voulait qu'on laissât découverts les temples où l'on adorait Jupiter, la foudre, le ciel, le Soleil et la Lune. On voyait suspendus aux murs de l'intérieur les tablettes votives, sur lesquelles était peint l'objet du vœu. Le temple de Diane bâti sur le mont Aventin était décoré de cornes de vache, qui était l'animal qu'on sacrifiait le plus souvent à cette Déesse.

Lectisternes.

Lorsque la république était affligée de quelque calamité, ou qu'on recevait la nouvelle d'un évènement heureux, on étendait les statues des premiers Dieux sur des lits magnifiques appelés *pulvinaria*, et on leur donnait des banquets somptueux. Durant cette cérémonie, qui durait huit jours, toutes les maisons des citoyens étaient ouvertes à l'hospitalité, les ennemis se réconciliaient, et les prisonniers étaient mieux traités. On lit dans Tite-Live, qu'à l'occasion d'une peste, qui fesait de cruels ravages au tems de Camille, on mit sur des lits richement décorés les statues d'Apollon, de Latone, de Diane, d'Hercule et de Neptune: ce qui s'appelait faire le *lectisternium*. Tout fut commun pendant ce tems parmi les citoyens: les procès furent suspendus, on ôta aux prisonniers leurs chaînes, et pendant huit jours on ne s'occupa que de cérémonies religieuses (1).

(1) Liv. Hist. Rom. Liv. V. chap. XIII. Nous parlerons des *Epulons*, c'est à dire de ceux qui étaient chargés de préparer les banquets pour les Dieux dans les *lectisternes*, lorsque nous donnerons l'explication d'une épigraphe et d'une peinture qui se voient dans l'intérieur de la pyramide de Cestius.

Il parait que les plus anciennes fêtes chez les Romains étaient les Lupercales, qui se célébraient dès les tems de Romulus et de Remus sur le mont Palatin. Le nom de Lupercales, dit Plutarque, signifie comme en Grec *Licées* : ce qui donne à présumer que cette solennité est d'une date très-ancienne, et qu'elle fut introduite par les Arcadiens qui vinrent avec Evandre en Italie. Mais ce nom étant commun aux deux sexes, il se pourrait bien qu'il dérivât du mot *lupa*, louve : car nous voyons que les luperces commencent leurs courses à l'endroit où l'on dit que fut exposé Romulus. Quant aux usages qui se pratiquent dans ces fêtes, il serait difficile d'en rendre raison. On y sacrifie des chèvres ; puis fesant venir deux jeunes gens de noble extraction, les luperces leur touchent le front avec un couteau ensanglanté; d'autres les essuient aussitôt avec de la laine trempée dans du lait, et à peine ces jeunes gens sont-ils essuyés qu'il faut qu'ils rient. Ensuite les luperces ayant coupé ces peaux en courroies, se mettent à courir nus ou simplement avec une ceinture autour des reins, et frappent de ces courroies tous ceux qu'ils rencontrent. Les femmes d'âge nubile croient que cet attouchement a la vertu de les rendre fécondes et de leur procurer un heureux accouchement. Les luperces donnent encore à cette fête un caractère particulier en y sacrifiant un chien (1). Après la conversion de Rome au Christianisme, quelques personnes continuèrent à célébrer dans le mois de février les Lupercales, auxquelles on attribuait une influence mystérieuse sur les forces naturelles du monde animal et végétal. Les rites simples et grossiers de cette fête, dit Gibbon, exprimaient un état de société antérieur à l'invention de l'agriculture et des arts. Les divinités rustiques, qui présidaient aux travaux et aux plaisirs de la vie pastorale, comme Pan, Faune et leur suite composée de Satyres, étaient telles que pouvait les créer l'imagination des pasteurs, folâtres, pétulantes et lascives; mais leur puissance était limitée et leur malice innocente. La victime la plus analogue à leur caractère et à leurs attributs était une chèvre : on en fesait rôtir la viande à des branches de saule; et les jeunes gens qui assistaient en foule à la fête couraient nus par les champs, et communiquaient avec leurs courroies de cuir, comme on le supposait, la fécondité aux femmes qu'ils en touchaient. Il fut élevé un autel à Pan, peut-être par Evandre même, dans un endroit retiré du mont Palatin, qui était rafraichi par les eaux

Lupercales.

(1) Plutarque, vie de Romulus.

d'une fontaine, et ombragé d'un bois sacré. La tradition établie chez les Romains, que Romulus et Remus avaient été allaités dans ce même lieu par une louve, le rendait encore plus sacré à leurs yeux; et cette partie du bois vit s'élever successivement alentour les édifices magnifiques du forum. La célébration des Lupercales dura jusqu'à la fin du cinquème siècle, lorsque le Pontife Gelasius purgea la capitale de toute trace d'idolâtrie (1).

Saturnales. Les fêtes Saturnales furent instituées en l'honneur de Saturne, et en mémoire de l'égalité qui existait parmi les hommes sous le règne de ce Dieu dans le Latium, où l'on ne connaissait alors ni maîtres ni esclaves. Pendant ces fêtes, qui durèrent jusqu'à sept jours, les Romains quittaient la toge, s'habillaient en blanc et se fesaient des présens les uns aux autres. Le sénat, les tribunaux et les écoles étaient fermés; et les jeux de hazard, défendus dans d'autres tems, étaient permis. Les enfans annonçaient la fête en courant par les rues et criant, *Io Saturnalia*. Le caractère distinctif de cette solennité, qui avait lieu en décembre, était non seulement de suspendre pendant toute sa durée le pouvoir des maîtres sur les esclaves, mais encore de donner à ces derniers le droit de commander aux premiers en toute liberté, de s'asseoir à table, de s'y faire servir par les maîtres mêmes, et de pouvoir leur reprocher tous leurs défauts. C'est à l'occasion d'une de ces fêtes que dans la VII.e satyre de son second livre, Horace invite son esclave appelé Davus à user de la liberté de décembre, et à lui faire le tableau de tous ses défauts:

. . . . *Age: libertate decembri*
(*Quando ita majores voluerunt*) *utere, narra.*

Terminales. Les fêtes Terminales se célébraient à la fin de février, et le sixième jour avant les calendes de mars. On fesait au Dieu Terme, dit Plutarque, des sacrifices publics et privés sur les confins des champs: ces sacrifices se font aujourd'hui avec des animaux vivans, mais anciennement on n'y versait pas de sang, Numa ayant pensé que le Dieu tutélaire de la justice et de la paix ne pouvait voir avec satisfaction qu'on privât de la vie un être quelconque (2). Les sacrifices publics se fesaient dans le temple dédié au Dieu Terme, et sur la pierre miliaire qui marquait le sixième mille de Rome à

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. XXXVI.
(2) Vie de Numa.

Laurente : d'où l'on peut conjecturer que du tems de Numa cette dernière ville était une des limites du territoire Romain. Les sacrifices privés se fesaient sur les confins des champs, et consistaient en offrandes que les propriétaires limitrophes fesaient au Dieu Terme, et en une guirlande dont chacun d'eux ornait son image (1). Dans la suite des tems on lui immola un agneau, ou une petite truie, comme l'annoncent certains vers d'Ovide; et après cet holocauste les familles des deux voisins se rassemblaient et buvaient gaiement en chantant les louanges du Dieu (2). L'usage s'introduisit aussi de faire couler l'huile en abondance sur les bornes des champs : motif pour lequel Apulée, dans son apologie contre Siricius Emilianus qui l'accusait de magie, lui reproche de n'avoir jamais versé d'huile sur les siennes. Arnobe, après avoir embrassé le Christianisme, manifeste son repentir pour avoir adressé aux termes des prières et des vœux lorsqu'il les voyait humectés d'huile (3).

Lustrations.

Les écrivains parlent fréquemment, dit Visconti, des lustrations que nous considérons comme des expiations et des bénédictions, qui s'étendaient aux hommes, aux animaux et même aux choses inanimées, et dont l'usage existait dans la religion hébraïque comme dans toutes les religions ethniques. Il est rare néanmoins de trouver des monumens avec des figures qui y aient rapport, et je ne sache

(1) *Te duo diversa Domini de parte coronant*
Binaque serta tibi, binaque liba ferunt.
Fastorum 2.

(2) *Spargitur et caeso communis Terminus agno*
Nec queritur lactens cum sibi porca datur.
Conveniunt, celebrantque dapes, vicinia supplex,
Et cantant laudes, Termine sancte, tuas.
Ibid.

(3) *Si quando conspexeram lubricatum lapidem ex olivae unguine unctum et irrigatum, tanquam esset viae praesens adulabar, affabar, et beneficia poscebam. Arnob. adversus gentes.* Liv. I. L'usage de répandre de l'huile sur les pierres devait être très-ancien et bien antérieur aux Romains : car il est dit dans la Genèse que Jacob allant en Mésopotamie, s'endormit dans un lieu qu'il appela *Béthel* à cause de la vision miraculeuse qu'il y avait eue de l'échelle céleste; et qu'ayant pris à son réveil la pierre sur laquelle il avait reposé sa tête pendant la nuit, il en éleva un monument après avoir répandu de l'huile dessus : *erexit lapidem in titulum, fundens oleum desuper.* Gen. chap. XXVIII.

pas que personne nous ait encore montré aucune lusfration d'animal. Il s'en fesait pourtant une bien solennelle à Rome; c'était celle des troupeaux qui avait lieu dans les fêtes palilies. Les victimes étaient sanctifiées par une lustration avant le sacrifice, et l'on n'ignore pas celle des chiens chasse: Végèce parle expressément de l'accomplissement de cette cérémonie sur les bêtes de somme. La lustration d'une vache avec son veau, qu'on voit à la planche 25, fig. 2, est prise d'un bas-relief en marbre de Luno, qui a été trouvé dans les fouilles d'Otricoli. Les objets que l'artiste a représentés d'une manière non équivoque dans son ouvrage sont; le temple avec son enceinte, la fontaine ombragée d'un arbre sacré avec le vase pour l'eau lustrale, l'aspersoir qui est peut-être une branche d'olivier ou de laurier, l'animal qui est le sujet de la lustration, et le berger ou bouvier qui va pour accomplir cette cérémonie portant sur ses épaules deux oies, humbles victimes dont il se prépare à faire l'offrande. La cérémonie a lieu sur une vache que tete son veau, et qui se voyant à côté d'une fontaine y plonge son museau pour boire, avec une indifférence risible pour la sainteté du rite dont elle est l'objet. Cette vache est d'une maigreur et dans un état de dépérissement, qui ne permettent pas de croire qu'elle ait été représentée ainsi au hazard : peut-être cet état de l'animal est-il la cause même de la lustration. La sculpture aura été suspendue aux murs de quelque temple ou *sacellum* agreste, pour inviter les propriétaires et les gardiens des troupeaux voisins à implorer de la divinité révérée en ce lieu sacré la conservation ou la guérison de leur bétail. Lorsque les mères, dans les troupeaux, manquent de lait, un ancien poète veut qu'on les purifie, et que l'aspersion se fasse avec une branche d'olivier, et de l'eau lustrale, dans laquelle on ait fait infuser de la poudre de *galattite*. L'aspersion d'une vache avec son veau forme précisément le sujet du bas-relief dont nous venons de parler, et le veau semble ne tirer qu'avec peine quelque gouttes de lait de la mamelle desséchée de sa mère (1).

(1) Musée Pio-Clémentin, Tom. V. pl. XXXIII. Voici la traduction des vers de l'ancien poète cité par Visconti.

D'autres crurent plus à propos de donner à cette pierre le nom de Lactée ou Galattite, *parce qu'en la broyant il en sort un suc semblable au lait. Ses vertus sont d'une efficacité admirable dans les maladies des troupeaux. Les mères ont-elles les mamelles taries ? le chevreau que tes vœux ont sauvé de la dent du loup est-il languissant ? tes etables*

Les Bacchanales qui se célébraient à Rome, à l'époque où la république avait étendu au loin les limites de son territoire, et subjugué la superbe Carthage, sont un témoignage authentique de la corruption qui s'était introduite dans les mœurs Romaines. Un Grec obscur, s'il faut en croire Tite-Live, étant venu en Etrurie, y institua ces mystères en l'honneur de Bacchus: on les appela ainsi dans les commencemens, parce qu'on ne pouvait y être admis que par initiation. Transformés dans la suite en coteries de libertinage et de débauche, ces rassemblemens attirèrent une foule d'hommes et de femmes de tout âge et de tout rang. Non seulement les Bacchanales favorisèrent l'incontinence et l'ivrognerie, mais encore elles devinrent un atelier infâme d'où sortirent les faux témoignages, le testamens supposés et les fraudes de toute espèce: l'empoisonnement et l'assassinat y choisirent avec sécurité leurs victimes, dont les cadavres y étaient ensuite laissés sans sépulture. Les clameurs et les hurlemens des Bacchantes, accompagnés du bruit des clairons et des tymbales, étouffaient les cris des malheureux qui périssaient, et dérobaient ainsi au dehors la connaissance de tous ces forfaits. Cette affreuse institution pénétra jusque dans Rome, où elle resta cachée pendant long-tems; mais enfin ayant été découverte par le consul Posthumius, elle fut abolie: les plus coupables de ses membres furent punis comme ils le méritaient, et l'on empêcha les autres de se réunir à l'avenir: ainsi finirent ces orgies, dans lesquelles se commettaient toutes sortes de crimes (1). *Bacchanales.*

Les jeux ou fêtes séculaires se célébraient à la fin de chaque siècle, comme le préscrivaient les livres Sibyllins (2). Quelque tems *Fêtes séculaires.*

retentissent-elles de bêlemens plaintifs? Plonge alors les mères épuisées dans l'eau des fontaines avant le lever de l'aurore: expose-les ensuite aux rayons du soleil naissant; et aprés les avoir ainsi purifiées, accomplis sur elles les rites sacrés, en les aspergeant avec une branche d'olivier trempée dans l'eau salée, où l'on aura mêlé de la pierre réduite en poussière. Alors tu les verras retourner gaiement au bercail les mamelles pleines; tu verras leurs petits pleins de joie y retrouver une nourriture abondante, et folâtrer de nouveau dans les campagnes.

(1) Liv. Histor. Rom. Liv. XXXIX.

(2) *Quo Sybillini monuere versus. Hor. Carm. Saeculare.* On voit par un autre vers de cet hymne, que les fêtes séculaires se célébrérent sous Auguste au bout de cent-dix ans: et que cette prolongation du siécle fut commandée par une basse adulation. (*Certus undenos decies per annos orbis*). Pénétré de l'importance qu'il y avait, pour un nouvel Empereur, de tenir

avant ce terme, les magistrats envoyaient des hérauts à tous les peuples de l'Italie qui étaient dans la dépendance de Rome, pour les inviter à une fête qu'ils n'avaient jamais vue et ne reverraient jamais. Les quindecemvirs, sous la garde desquels étaient les livres Sibyllins, se rendaient peu de jours avant ces fêtes dans le temple de Jupiter Capitolin, où ils distribuaient au peuple divers objets propres aux purifications, tels que des flambeaux, du bitume et du soufre. Chacun y portait du froment, de l'orge et des fèves, pour en faire l'offrande aux Parques, à Pluton et à Proserpine. Le premier jour de la fête on fesait une grande procession, où assistaient les prêtres de tous les collèges, les magistrats, tous les ordres de la république et le peuple, tous habillés en blanc, la tête ceinte d'une couronne, et tenant des palmes en main; cette procession se dirigeait ensuite au champ de Mars. Le jour on sacrifiait à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane et aux Génies; la nuit à Pluton, à Proserpine, aux Parques, à Ilitie ou Lucine et à la Terre. La première nuit de la fête les consuls suivis des prêtres Sibyllins se rendaient au bord du Tibre; là ils dressaient trois autels, sacrifiaient trois victimes, et toute la ville était illuminée. Le second jour, les matrones allaient au Capitole faire leurs prières aux Dieux. Enfin le troisième jour, qui était le dernier de la fête, vingt-sept jeunes gens et autant de jeunes filles (1), qui devaient tous avoir

un peuple frivole et superstitieux occupé à des cérémonies antiques et sacrées, qui ajouteraient encore à l'éclat de sa grandeur; et considérant que la période centénaire s'était déjà obscurément écoulée durant les guerres civiles, Octave, en homme habile, figura de vouloir consulter à ce sujet les livres sibyllins, qui répondirent comme on devait s'y attendre: c'est-à-dire que le cicle des jeux séculaires devait comprendre, non pas cent, mais cent-dix ans. C'est en conséquence de cette altération de la période centénaire par complaisance pour l'Empereur, qu'Horace s'abstient à dessein de faire usage du mot *saeculum*, si ce n'est par manière de périphrase. Il dit, *Orbis undenos decies per annos* pour indiquer la période de 22 lustres; et *alterum lustrum, et melius aevum* pour exprimer le renouvellement de la période qui s'approche: de cette manière il évite d'altérer l'idée du siécle, comme elle l'était dans les livres de la Sibylle, qui fesaient cette période de cent-dix ans. Voyez les notes de Thomas Gargallo sur l'hymne séculaire d'Horace.

(1) *Virgines lectas, puerosque castos*
Dis quibus septem placuere colles,
Dicere carmen.
Hor. Car. Saeculare.

leurs parens vivans, chantaient en chœur dans le temple d'Apollon Palatin l'hymne séculaire, qui contenait des vœux pour la prospérité de Rome, comme on le voit par celui qu'a composé Horace, et qui porte le titre de *Carmen saeculare.*

Les fêtes Apollinaires étaient des jeux qui se célébraient le six juillet en l'honneur d'Apollon. Les Céréales avaient été instituées en l'honneur de Cérès: les matrones y assistaient habillées en blanc, et tenant en main des flambeaux, en mémoire et à l'exemple de Cérès qui en prit un pour aller à la recherche de Proserpine. Les Compitales se célébraient dans les carrefours triviaires en l'honneur des Dieux Lares et infernaux; les sacrifices s'y fesaient de nuit, et l'on raconte qu'anciennement on y sacrifiait des enfans; mais que cet usage cruel fut aboli par Junius Brutus. Les féries latines se célébraient à Albe, et duraient quatre jours. Les quarante-sept villes Latines y assistaient avec les magistrats Romains: on y sacrifiait un taureau à Jupiter Latial, et la victime se partageait en autant de portions, dont on donnait une à chaque peuple. Aux fêtes Ambarvales les frères Arvales conduisaient en procession pendant trois jours une génisse ou une truie autour des champs: le prêtre dansait ensuite autour de la victime et l'immolait. Au lieu de l'une ou de l'autre de ces deux victimes on sacrifiait quelquefois un agneau: ce qui a fait dire à Tibulle dans la I.ère Elégie de son II.e livre sur le sacrifice ambarval: *Autres fêtes.*

Cernite, fulgentes ut eat sacer agnus ad aras
Vinctaque post olea candida turba comes.

La fondation de Rome avait aussi son anniversaire, qui se célébrait le 21 avril, jour que les Romains désignaient sous le nom de *Dies Natalis* de la patrie. Dans les commencemens, on ne sacrifiait, dit-on (1), dans cette fête rien qui eût vie, pour ne pas souiller de sang le jour où la patrie avait pris naissance. Il est néanmoins à remarquer qu'avant même la fondation de cette ville, on célébrait au même jour une certaine fête pastorale, qu'on appelait *palilia.*

Numa, qui avait plus de connaissances que Romulus, rectifia le calendrier qui était informe. Il partagea l'année en douze mois, et fixa les jours qui devaient être consacrés alternativement aux affaires et au repos: les premiers furent appelés *dies fasti*, et les *Jours fastes et néfastes.*

(1) Plutarque, vie de Romulus.

seconds *dies nefasti* (1). Tite-Live regarde cette division comme une preuve de la sagesse de Numa, qui prévoyait déjà, selon lui, l'utilité dont serait un jour à la république la prohibition de rassembler à certains jours le peuple, pour faire de nouvelles lois et nommer d'autres magistrats (2). Mais depuis Numa jusqu'à Auguste, c'est à dire durant un espace de 660 ans, les Romains observèrent religieusement les jours fastes et néfastes dans leurs affaires publiques et privées. Les jours néfastes on ne jugeait point de procés, et aucun débiteur ou malfaiteur ne pouvait être cité devant le juge. Le jour néfaste, dit Ovide, sera celui où l'on ne prononcera pas trois paroles, c'est-à-dire la formule usitée par le préteur (*Do*, *Dico*, *Addico*); et le faste, celui où l'on pourra agir en force de la loi, ou traduire en jugement les malfaiteurs (3). Varron, dans son cinquième livre *de Lingua Latina*, fait dériver le nom de fastes du mot *fari* (*quia jus fari licebat*); et dans un autre endroit, il lui donne pour étymologie le mot *fas*, qui signifie proprement loi ou permission divine, et diffère de *jus*, qui veut dire seulement loi humaine, ensorte que ces deux mots *fas et nefas*, dans les auteurs Latins, expriment proprement ce qui est conforme ou contraire à la volonté des Dieux (4). Numa employa donc ces mêmes mots pour faire sentir aux Romains que l'observation des jours fastes et néfastes était pour eux un devoir de religion, qu'ils ne pouvaient transgresser sans se rendre coupables. On donna le nom de *fastes* au livre où ces jours étaient notés avec plusieurs autres, tels que les *dies festi*, *profesti*, *intercisi*, *dies senatorii*, *dies comitiales*, *dies praeliares*, *dies fausti o boni*, *dies atri*. Ces noms désignaient les jours consacrés au culte ou au travail, ou qui étaient partagés entre l'un et l'autre; ceux où s'assemblaient les comices, où l'on déclarait la guerre, où l'on pouvait livrer bataille, enfin ceux qu'avait signalés quelque grand événement heureux ou malheureux. Généralement parlant, les grandes solennités ainsi que les anniversaires de quelque désastre, étaient mis au rang des jours néfastes. Les Pontifes

(1) Plutarque, vie de Numa.

(2) *Nefastos dies, fastosque fecit, quia aliquando nihil cum populo agi utile futurum erat.* Hist. Rom. Liv. I. chap. XX.

(3) *Ille nefastus erit per quem tria verba silentur,*
Fastus erit per quem lege licebit agi
Fastor. I.

(4) *P. Clodium nihil delectat quod per naturam fas sit, aut per leges liceat.* Cic pro Milone.

étaient les gardiens du livre des fastes, et ils avaient droit de décider si un jour devait être faste ou néfaste (1). Le quinzième jour avant les Ides du mois *sextilis*, où le 17 juin, était un jour de fête et d'allégresse pour les Romains; mais la mort des trois cents Fabius près de Cremera l'an 276 de Rome, et la défaite honteuse de l'armée Romaine sur les bords de la rivière *Allia* l'an 372 de la même ère, firent changer ce jour en un jour de deuil (2). Les Ides de Mars se célébraient avec la même solennité en l'honneur d'Anna Perenna; mais après la mort de César ce jour fut déclaré néfaste (*dies ater*) par un décret du Sénat (3). La colonie de Pise déclara également néfaste le jour où mourut Caius César Agrippa, qu'elle avait proclamé son protecteur.

Fastes ou annales.

Les Pontifes qui étaient les dépositaires du livre où étaient notés les jours fastes et néfastes, prirent soin d'y inscrire aussi les principaux événemens, comme les batailles, les triomphes, les dédicaces des temples, les décès des personnages les plus marquans, enfin tout ce qui pouvait arriver d'intéressant dans l'état concernant la religion et la politique : ce qui changea la nature du livre des fastes, et de calendrier qu'il était en fit une espèce de journal. Les Pontifes gardaient soigneusement ce livre, et ne le laissaient pas voir au peuple : ce qui fesait dire au tribun Canulejus : « Les Pontifes croient-ils, par ce qu'ils refusent de nous communiquer leurs livres et leurs commentaires, que nous ignorons ce qui est connu des étrangers, c'est-à-dire que les consuls ont hérité du pouvoir des Rois? Ces Pontifes eurent pendant quatre cents ans la connaissance exclusive de ces livres; mais un certain Flavius, qui était secrétaire d'Appius Claudius surnommé l'*Aveugle*, profitant de la cécité de son maître, transcrivit les fastes concernant les jours où il était permis de traiter les affaires, et les communiqua au peuple. Devenu Edile dans la suite, il les fit graver sur une colonne de bronze élevée dans le forum. Depuis lors on entendit par *fastes* les annales des Pontifes (4), et la note qu'on tenait des événemens. Les tables où étaient inscrits les noms des consuls et des magistrats s'appelaient *fastes consulaires*; elles ont

Fastes consulaires.

(1) Voyez la *Dissertation Historique sur les fastes par M. l'abbé Couture.* Mém. de l'Académ. des Inscript.

(2) Tite-Liv. Hist. Rom. Liv. I. chap. I.

(3) Dion. Cassius, Liv. XLVII.

(4) *Fasti sunt Annales Dierum et rerum Indices.* Servius.

été découvertes à Rome, et ont exercé l'érudition de Sigonius, de Panvinius et de beaucoup d'autres savans. Barthelemi Marliani, Milanais, fut le premier qui les publia à Rome en 1549 : et depuis il a enrichi son ouvrage de commentaires fort étendus (1). Malgré la sécheresse du sujet, Ovide à su embellir de tous les charmes de la poésie son ouvrage intitulé les fastes, dont malheureusement les six derniers livres ne nous sont pas parvenus (2).

Le Christianisme introduit dans l'empire.

Telle fut la religion des Romains; et la rapidité des progrès que fit ensuite le Christianisme dans toutes les parties de l'empire, n'empêcha pas que cette religion ne continuât à être celle de l'état depuis Tibère jusqu'à Théodose. Héliogabale, dit Montesquieu,

(1) Tiraboschi, Storia della Letter. Ital. Tom. VII. Liv. III. chap. I.

(2) Lucain a confondu toutes les idées de grammaire en prenant le mot *fastus fasti*, qui signifie le livre des fastes, pour *fastus fastus* qui veut dire orgueil. Ce poëte introduit César à la cour des Lagides, fesant pompe de connaissances astronomiques avec Achorée prêtre d'Isis, et comparant le calendrier Romain qu'il avait réformé, avec les tables dressées trois cents ans auparavant par Eudoxe astronome renommé. (*Nec meus Eudoxi vincetur fastibus annus.* Phars. Liv. X.). Je confesse, dit Giordani, que c'est une sottise manifeste que de confondre le livre des tems avec l'arrogance des riches; mais cette sottise ne dérive que d'un usage vicieux adopté par tout un peuple. Il n'y a pas, à mon avis, moins d'inconséquence de la part de ce peuple à avoir transporté le nom de fastes à l'*Emerologion*, ou *règle des jours* des astronomes : car les fastes sont un ouvrage purement civil et Romain, tout-à-fait différent de ceux qui traitent de connaissances astronomiques. Que ce soit les *fastes majeurs* et *consulaires* qui contiennent la note des magistrats annuels, des triomphes, des jeux séculaires, et de tous les événemens qui intéressent la république; que ce soient les *fastes mineurs* qui indiquent les jours où il était défendu au préteur de prononcer les trois mots solennels, et qui annoncent les fêtes, les sacrifices, les lectisternes et les processions, ils n'en diffèrent pas moins prodigieusement les uns et les autres de ces registres destinés à marquer le lever et le coucher des étoiles, ainsi que leur plus grande ou leur plus petite distance les unes à l'égard des autres .... Permis à Ovide de donner le nom de *fastes* à son poëme des mois, son sujet principal étant civil et religieux, et l'astronomie n'y entrant que comme accessoire. Permis à César d'appeler aussi *fastes* son calendrier, dont une infinité de désordres, effet de l'ambition et de l'avarice des Pontifes, rendait la réforme indispensable. Mais on ne peut pardonner à Lucain et à Columelle d'avoir désigné sous le nom de *fastes* l'ouvrage d'Eudoxe, qui n'a pour objet que la connaissance du ciel. *Lett. di P. Giordani al Cavaliere Monti. Proposta* etc. Vol. I. Par. II.

voulait détruire tous les objets de la vénération de Rome, et enlever tous les Dieux de leurs temples pour y placer le sien. Indépendamment des voies secrètes que Dieu employa, et que lui seul connait, cet Empereur contribua particulièrement à l'établissement de la religion Chrétienne : car il n'y avait désormais plus rien d'étranger dans l'empire, et l'on était disposé à y adopter tous les usages que le Monarque aurait voulu y introduire (1). Avant Héliogabale, et même aussitôt après la mort du Christ, Ponce Pilate informa Tibère du jugement qui avait été prononcé contre Jésus. L'Empereur conçut dès lors le dessein de placer le Christ parmi les Divinités de Rome, mais le sénat s'y refusa (2). Une terrible persécution s'alluma sous Néron contre les Chrétiens, et voici la description que nous en a laissée Tacite. « Pour détourner l'imputation qu'on lui fesait secrètement d'être l'auteur de l'incendie de Rome, Néron fit juger et punir cruellement plusieurs de ces malfaiteurs odieux, que le vulgaire appelait Chrétiens, du nom du Christ, qui sous le règne de Tibère fut crucifié par Ponce Pilate son représentant en Judée. Cette mesure empêcha le mal de faire de nouveaux progrès; mais son activité était encore moins grande en Judée où il avait pris naissance, qu'à Rome où tout ce qu'il y avait de pervers et d'abominable était accueilli et recherché. On saisit donc les Chrétiens qui avaient été découverts, et un grand nombre de personnes désignées, non comme coupables de l'incendie, mais comme ennemies du genre humain. On les revêtait de peaux de bêtes féroces, puis on les exposait à la fureur des chiens qui les dévoraient vivans, ou bien

Les Chrétiens persécutés.

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. XVI.

(2) Gibbon a élevé des doutes sur ce fait, en disant que le seul auteur qui en fasse mention est Justin, dont l'histoire, selon lui, parait avoir éprouvé quelqu'altération en passant par les mains de Tertullien, d'Eusèbe, d'Epiphane, de Chrisostôme et d'Orose. Il nie en outre que le sénat ait eu le courage de désobéir à Tibère. Mais ce même fait est rapporté par Méliton dans l'apologie qu'il présenta à Antonin, et par plusieurs autres qu'a cités Fabricius. Le sénat put bien en effet montrer cette opposition, certain qu'il était de l'approbation du peuple, et fort de l'ancienne loi qui prohibait l'introduction de tout culte étranger : d'un autre côté ce n'était pas de la part de Tibère un ordre, mais une simple proposition dont il put se désister en réfléchissant à la difficulté de l'entreprise, et en se réservant intérieurement d'en tirer une secrète vengeance. Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. XVI. *Saggio di Confutazione dello Spedalieri.*

on les fesait périr sur des croix, sur des bûchers, ou attachés à des pieux pour y être insensiblement consumés par les flammes, et servir ainsi de flambeaux pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle: et il y célébra la fête du cirque en habit de cocher, monté sur un char, et comme simple spectateur dans la foule. Le sort de ces misérables, quoique dignes de tous ces nouveaux supplices, excitait néanmoins la pitié: car leur mort n'avait aucun objet d'utilité publique, et n'était qu'un effet de la barbarie du Monarque (1) „. On voit par ce passage, que Tacite n'avait aucune connaissance de la religion des Chrétiens. Pline le Jeune étant Gouverneur de la Bythinie et du Pont, prit des informations plus exactes sur le Christianisme. S'étant fait rendre compte des institutions et des assemblées des premiers fidèles, il trouva que tous leurs torts consistaient: « à se réunir dans le jour, à chanter des hymnes en l'honneur du Christ comme Dieu; à s'engager par serment, non à faire le mal, mais à s'abstenir de vol, de rapine, d'adultère; à ne pas manquer de foi, et à restituer la chose donnée en dépôt; et que cela fait, ils se séparaient pour aller ensuite prendre, en commun il est vrai, quelque nourriture, mais d'une manière tout-à-fait innocente. Instruit de ces détails, et ne sachant à quel principe de justice ou de loi s'attacher dans l'exécution d'une disposition aussi contraire à son humanité que celle de persécuter les Chrétiens, qu'il regardait comme innocens, ce gouverneur en écrivit à Trajan dans les termes que nous venons de rapporter (2), et il ajouta qu'ayant fait mettre deux Chrétiennes à la torture, il ne put découvrir en elles qu'un grand fond de superstition (3). Trajan répondit: « qu'on ne peut pas suivre de règle certaine dans cette affaire; qu'on cesse néanmoins de persécuter les Chrétiens; que les magistrats usent de tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour réduire ceux qui seront accusés et convaincus; et qu'en cas de persévérance opiniâtre dans leurs opinions, ils soient punis de mort „. Cette réponse de l'Empereur impliquait contradiction: car, ou le Christianisme lui paraissait un délit digne de mort, et il devait permettre que l'on continuât à le poursuivre comme tous les autres délits capitaux; ou il ne le croyait pas susceptible d'être

(1) Tac. An. Liv. XV. chap. XLIV. Trad. de Davanzati.

(2) Plin. Epist. Liv. X. 97.

(3) *Nihil aliud inveni, quam superstitionem pravam et immodicam.* Epist. cit.

poursuivi, et il ne devait pas punir de mort ceux qui étaient accusés de le professer.

Causes de la haine des Romains contre les Chrétiens.

Il n'entre point dans notre objet de parler ici des terribles persécutions que souffrirent les malheureux Chrétiens sous Domitien, sous Decius, sous Sévère et sous Dioclétien. Voyons plutôt quels pouvaient être les motifs de la haine des Romains contre les prosélites du Christianisme. Vraiment, dit l'éloquent Bossuet, il était dur pour les Chrétiens d'être traités d'ennemis publics et des Empereurs: eux qui ne respiraient que l'obéissance, et dont les vœux les plus ardens n'avaient pour objet que la santé des Princes et la prospérité de l'état. Mais la politique Romaine se croyait attaquée dans ses fondemens quand on méprisait ses Dieux. Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation même, consacrée dès son origine par des auspices divins, et dédiée par son fondateur au Dieu de la guerre. Peu s'en fallut qu'elle ne crût Jupiter plus présent au Capitole que dans le ciel. Elle rapportait tous ses triomphes à sa religion; par elle elle avait dompté les nations et leurs Dieux: car c'est ainsi qu'on raisonnait alors: les Dieux Romains devaient être maîtres des autres Dieux, comme les Romains l'étaient eux-mêmes des autres peuples. La Judée subjuguée, Rome avait compté le Dieu des Juifs parmi les divinités qu'elle avait vaincues: vouloir le faire régner c'était renverser les fondemens de l'empire, c'était se déclarer ennemi des victoires et de la puissance du peuple Romain. Ainsi les Chrétiens ennemis des Dieux, passaient aussi pour l'être de la république. Les Empereurs s'occupaient plus du soin de leur destruction que de celle des Parthes, des Marcomans et des Daces: le échecs qu'ils portaient au Christianisme étaient célébrés par des inscriptions aussi pompeuses que l'eût été la défaite des Sarmates. Mais c'était envain qu'ils se flattaient de pouvoir anéantir une religion, qui se propageait sous le fer et le feu (1). Les Romains joignirent la calomnie à la force pour abattre le Christianisme, en accusant les premiers fidèles de crimes qui font horreur à la nature. L'imputation qu'ils leur firent de manger un enfant couvert de farine, prit son origine de l'ignorance où ils étaient sur le mystère de l'Eucharistie. Ajoutons à cela que l'idée pure et sublime qu'avaient les Chrétiens de l'être suprême, était au dessus de l'intelligence grossière du commun des Payens, qui ne pouvaient se figurer

(1) Dis. sur l'Hist. Universel. Second. Part. Suite de la religion XII.

un Dieu spirituel, dépouillé de formes corporelles, et dont le culte n'admettait pas la pompe des fêtes, des libations et des sacrifices ordinaires (1). D'un autre côté les Romains ne voulaient pas d'une religion qui exigeait d'eux l'abandon du culte national. Le Christianisme, dit Spedalieri, voulait et devait être seul; il condamnait comme impies tous les cultes de la terre, et fesait tous ses efforts pour entraîner le monde entier dans sa communion : motif pour lequel tout le monde se déchaîna contre lui (2). Les prêtres employèrent toutes sortes d'artifices pour opprimer les Chrétiens; les philosophes inventèrent de nouveaux systêmes pour soutenir l'idolâtrie et l'empêcher de tomber; et le peuple animé du plus cruel fanatisme, passa les bornes fixées par les Empereurs mêmes, et s'abreuva du sang des premiers fidèles, qui obtinrent ainsi la couronne du martyre.

Constantin converti au Christianisme.

Cette religion, encore nouvelle, triompha néanmoins de tous les obstacles; et après avoir éprouvé la foi et la constance de son église, Dieu voulut enfin lui accorder la paix. Constantin s'étant converti au Christianisme permit le libre exercice de la religion qu'il avait embrassée, tout en tolérant cependant le Paganisme, dans la crainte que sa prohibition n'excitât des troubles, à cause du grand nombre de citoyens, parmi lesquels il y avait beaucoup de personnages distingués, qui y étaient encore attachés. Les savans s'accordent à dire que cet Empereur prit le titre de grand Pontife, dont il est décoré en effet dans plusieurs inscriptions. Mais Pagi et Muratori pensent qu'il ne faut regarder cette qualification que comme une preuve de l'habitude où étaient les Romains depuis Auguste, de voir leur grand Pontife dans la personne de leur Empereur (3). Julien neveu de Constantin tenta vainement de détruire

(1) Voici le langage que Minutius Felix fait tenir à un Payen. « *Cur nullas aras habent? templa nulla? nulla nota simulacra? . . . . . Unde autem vel quis ille, aut ubi, Deus unicus, solitarius, destitutus* »?

(2) Gibbon, quoique peu porté pour le Christianisme, aussi bien que Spedalieri, qui en a fait l'apologie, s'accordent à dire, que le vrai motif pour lequel on persécutait les Chrétiens était, *d'avoir abandonné le culte national, et de vouloir le faire abandonner aux autres.* Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom., chap. XVI., et *il Saggio di Confutazione* de Spedalieri joint à la traduction qui en a été faite à Pise.

(3) Muratori, annales de l'Italie à l'an 314. Gibbon assure au contraire, que les Empereurs Chrétiens consentirent à prendre l'habillement

la religion Chrétienne pour relever le Paganisme, en excluant des emplois publics et des écoles ceux qu'il appelait *Galiléens* : ce qui lui fesait dire assez légèrement, que « quiconque refuse d'adorer les Dieux d'Homère et de Demosthène, doit se contenter de lire Luc et Mathieu „. Il obligea en outre les Chrétiens à reconstruire les temples des idoles, et fit tous ses efforts pour rendre vaine la prédiction du Christ sur le temple de Jérusalem et la dispersion des Juifs (1). Les successeurs de Julien suivirent l'exemple de Constantin, et préparèrent ainsi la révolution qui eut lieu sous Gratien et sous Théodose.

Depuis le règne de Numa jusqu'à celui de Gratien, l'ordre sacerdotal s'était perpétué sans interruption. Mais ce dernier Empereur appliqua à l'usage du sénat et de l'église les revenus des prêtres et des Vestales; il abolit leurs honneurs et leurs privilèges, et renversa ainsi de fond en comble l'ancien édifice de la superstition Romaine. Le sénat de Rome, qui était encore presque tout Payen, envoya quatre députations à la cour impériale, pour demander que l'autel de la Victoire fût relevé. Le soin de faire valoir les motifs de cette demande fut particulièrement confié à l'éloquent Simmaque, noble et riche Sénateur, qui réunissait en lui les dignités de Pontife et d'Augure à celle de proconsul de l'Afrique et de préfet de Rome. L'orateur parla en effet avec beaucoup d'éloquence des attributs de la Victoire, à la protection de laquelle il dit que les Romains étaient rédevables de leurs anciens triomphes. Il représenta ensuite Rome même plaidant sa propre cause, et suppliant l'Empereur de lui laisser ses institutions, à l'aide desquelles elle avait réduit l'univers entier sous ses lois (2). Trois orateurs célèbres répondirent à Simmaque. Ce *Abolition du Paganisme.*

et les marques distinctives du souverain Pontificat, et que Gratien, plus scrupuleux ou plus éclairé, rejeta ces emblêmes profanes; et il cite à ce sujet Zosime, liv. IV. pag. 249.

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom. chap. XXIII.

(2) Quoi de plus propre à nous conduire à la connaissance des Dieux, que notre prospérité passée? Nous devons être fidéles à tant de siécles, et imiter nos péres qui ont si bien imité les leurs. Figurez-vous que Rome vous parle et vous dit: Grand Princes, péres de la patrie, respectez mon âge, durant lequel j'ai toujours observé le culte de mes ancêtres. Ce culte a soumis le monde à mes lois. C'est par lui qu'Annibal fut repoussé de mes murs, et que les Gaulois le furent du Capitole. C'est pour les Dieux de la patrie, pour les Dieux Indigètes que nous demandons la

fut à cette occasion qu'Orosius composa son histoire, pour prouver qu'il y avait toujours eu dans le monde des calamités aussi grandes que celles dont se plaignaient tant les Payens. Salvien fit son livre sur le gouvernement de Dieu, dans lequel il soutint que c'étaient les déréglémens des Chrétiens qui avaient occasionné les ravages des Barbares. Et enfin S.t Augustin montra dans son traité (*De Civitate Dei*), que la cité du ciel différait de celle de la terre, où, pour quelques vertus humaines, les Romains avaient reçu une récompense aussi vaine que ces mêmes vertus (1). Après tous ces débats, l'Empereur Théodose proposa dans une assemblée du sénat l'importante question de savoir, lequel du culte de Jupiter ou du Christ devait former désormais la religion des Romains. Jupiter fut condanné et dégradé à la pluralité des suffrages (2), et la plupart des sénateurs embrassèrent le Christianisme. « Les luminaires du monde, dit l'emphatique Prudence, la vénérable assemblée des Catons, étaient impatiens de quitter les ornemens Pontificaux, de se dépouiller de la peau du vieux serpent, pour prendre les emblêmes purs et sans tache de l'innocence du baptême, et d'humilier l'orgueil des faisceaux consulaires devant les tombeaux des martyrs ».

Zèle fanatique de quelques-uns pour la destruction des temples et des idoles.

Il serait à souhaiter que, le Paganisme aboli, on eût enlevé des temples les idoles, qui étaient des ouvrages des plus habiles sculpteurs Grecs et Romains, et conservé ces mêmes temples, dont la construction attestait à la fois la magnificence des Princes et le talent des architectes célèbres qui les avaient élevés. De cette manière, dit Gibbon, des édifices nus, qui n'étaient plus employés au culte de l'idolâtrie, auraient pu être préservés de la rage destructive du fanatisme. Plusieurs de ces temples étaient les plus beaux monumens qu'il y eût de l'architecture Grecque; et l'Empereur

paix. Nous ne voulons pas entrer dans des contestations qui ne conviennent qu'aux hommes oisifs; nous voulons offrir des prières, et non livrer des batailles. Lettres de Simmaque, Liv. X. lett. 64.

(1) Grand. et Décad. des Rom. chap. XIX.

(2) Aprés avoir dit que l'idolâtrie avait été défendue du consentement du sénat, Prudence continue ainsi :

Adspice quam pleno subsellia nostra senatu
Decernant infame Jovis pulvinar, et omne
Idolium longe purgata ab urbe fugandum.
Qua vocat egregii sententia Principis, illuc
Libera tum pedibus, tum corde frequentia transit.

même aurait trouvé qu'il était de son intérêt de ne point obscurcir la splendeur de ses villes, et diminuer la valeur de ses propres domaines. On pouvait laisser subsister ces édifices magnifiques, comme autant de trophées de la victoire du Christ. On pouvait dans l'état de décadence où étaient les arts, en faire des magasins, y établir des manufactures, ou les faire servir à des assemblées publiques, et même permettre, après les purifications convenables, que le culte du vrai Dieu expiât l'ancien délit de l'idolâtrie (1). Mais le fanatisme n'est susceptible d'aucune considération. Marcellus en Syrie s'étant mis à la tête de quelques moines ignorans, détruisit plusieurs temples remarquables, et entr'autres celui de Jupiter à Apamée. Théophile, Patriarche d'Alexandrie, fit démolir le fameux temple de Sérapis, une des merveilles de l'antiquité. La riche bibliothèque des Rois de Pergame, dont Marc Antoine avait fait présent à Cléopatre fut saccagée : on fondit les statues ainsi que les vases d'or et d'argent, et l'on brisa par mépris ceux qui étaient d'un métal moins précieux. On mit également en pièces la statue colossale de Sérapis, qui était composée de lames de divers métaux, et les fragmens en furent traînés par les rues, et brûlés dans l'amphitéâtre aux acclamations du peuple. On croyait, d'après une ancienne tradition, que le ciel et la terre seraient rentrés dans le cahos, si jamais une main impie eût osé violer la majesté de ce Dieu : le peuple fut donc saisi d'une espèce de frayeur au premier coup qui fut porté par un soldat sur la joue de Sérapis : la joue tomba à terre sans que l'ordre de la nature en fût troublé, et la foule se précipita aussitôt sur le colosse pour l'abattre (2). Quelques-uns de ces temples furent néanmoins conservés dans certains pays, dont les Gouverneurs et les ecclésiastiques montrèrent en cela plus de sagesse. A Carthage le temple de la Vénus Céleste, qui avait environ deux milles de tour, fut converti en une église Chrétienne; et c'est par l'effet d'une disposition semblable, que la majestueuse coupole du Panthéon de Rome nous a été conservée. Nous avons cependant lieu de présumer que Théodose n'approuvait pas le fanatisme de ces faux

(1) Hist. de la Décad. de l'Emp. chap. XXVIII.

(2) Est-il vrai, (dit Auguste à un vétéran d'Italie chez lequel il était à souper), que celui qui porta le premier coup à la statue d'Anaïtis, fut aussitôt privé de la vue et de la vie? C'est moi-même, répondit le vétéran, et vous soupez en ce moment sur une jambe de cette Déesse. Hist. Natur. Liv. XXXIII. chap. XXIV.

dévots, qui allaient démolissant partout les plus beaux monumens de l'antiquité. Ce Prince était tolérant: car il avait revêtu de la dignité consulaire Simmaque, qui avait toujours été l'apologiste le plus zélé du Paganisme; il était l'ami de Libanius, Sophiste, qui jurait par Jupiter et en défendait le culte; et il permettait à Eunapius et à Zosime de publier leurs virulentes diatribes contre les Chrétiens.

Images. Dans les trois premiers siècles de l'église, les Chrétiens ne voulurent point d'images, dans la crainte d'exposer les emblêmes de leur culte à la dérision des Gentils, et pour montrer qu'ils s'éloignaient en tout des pratiques de l'idolâtrie. Dans le quatrième siècle, l'usage des images fut introduit dans les églises, autant par forme d'ornement que pour l'instruction des fidèles. Les abus qui se glissèrent dans le culte des images donnèrent origine à l'hérésie, des *iconoclastes* (ou de ceux qui brisent les images): hérésie qui, née à l'ombre du trône et étayée de la puissance impériale, excita de grands troubles en orient et en occident, et fut cause de la destruction d'un grand nombre d'ouvrages précieux en peinture et en sculpture. Le Pape Gregoire II maintint les images en Italie, l'Impératrice Irène les rétablit en orient, et leur conservation fut approuvée par le concile de Nicée. Celui de Francfort se déclara contraire à cette décision, qui fut ensuite adoptée par l'église. Luther leva l'étendard contre le culte des images en le traitant d'idolâtrie; et les Calvinistes, selon Courayer, renouvellèrent les excès des iconoclastes. Le concile de Trente prononça enfin sur le culte des images en disant: « qu'on doit garder dans les temples celles du Christ, de la Vierge et des Saints, et les révérer avec dévotion, non qu'il y ait en elles rien de divin ni aucune vertu, mais parce que l'honneur rendu à la représentation rejaillit sur la chose représentée; de sorte que c'est Dieu qu'on adore, et ce sont les Saints qu'on révère dans leurs images, qui sont comme leur ressemblance, selon l'explication qu'en ont donnée les conciles, surtout celui de Nicée, savoir; qu'on rappelle les articles de foi pour ce qui concerne les mystères de la religion représentés en peinture (1). Le même concile ajoute que, pour empêcher tout abus, et obvier à toute espèce d'erreurs pernicieuses, à l'occasion de la représentation de la Divinité dans certaines peintures historiques, dont le sujet est emprunté de l'histoire sacrée, il faut apprendre au

(1) Fra Paolo Sarpi, *Istoria del concilio Tridentino*, avec les notes de Le-Courayer. (*Londres* 1757) Liv. VIII. 77.

peuple qu'il ne doit point attacher à cette représentation l'idée que Dieu puisse être vu des yeux du corps. Il ordonne en outre de supprimer toute marque de superstition dans l'invocation des Saints, dans la vénération des reliques et dans l'usage des images; d'interdire à cet égard tout gain illicite et toute espèce de luxe ; et d'empêcher que ces images ne soient peintes ni décorées d'une manière indécente.

Représentation de la Trinité.

La formation de l'homme à l'image de son auteur, selon la description qu'on en trouve dans la Génèse, a toujours autorisé les artistes à représenter la Divinité sous des formes humaines, en prenant l'image de la chose créée pour celle du créateur. On a donné à Dieu le père la figure d'un vieillard vénérable, au fils celle du Rédempteur avec ses plaies, et au Saint-Esprit celle d'une colombe. Les images du Père éternel, dit le Chevalier Cicognara (1), offrent le caractère exact de l'idée qu'on veut faire naître, au moyen de cet emblême auguste de création universelle : car c'est avec raison qu'on donne au moteur de toutes choses la physionomie d'un vieillard avec une longue barbe, comme exprimant parfaitement la toute-puissance de la volonté suprême. C'est aussi l'idée que s'en sont formée les anciens, avec cette différence que dans l'image de leur Jupiter, qui, d'un simple mouvement de tête, ébranle la terre et fait trembler l'Olympe, ils ont sagement évité de montrer un vieillard en cheveux blancs, pour indiquer que la gravité de l'âge mûr peut seule convenir au caractère imposant du père des Dieux, qui ne pourrait qu'être affaibli sous les traits de la caducité propre au corps humain. Peu de peintres ont connu, comme Raphael, la nécessité de cette convenance dans les ouvrages de l'art, pour ne pas tomber dans les idiotismes vulgaires.

Image du Rédempteur

Les érudits ont fait des recherches infinies, pour connaître si le portrait qu'on fait du Rédempteur à eu quelque modèle primitif, ou bien si les artistes l'ont tracé d'après leurs propres idées. On ne trouve pas dans l'Evangile ni dans les Actes des Apôtres, qu'il ait jamais été fait aucun portrait ni aucune représentation du Christ. On n'aurait pas osé sans doute l'entreprendre dans un

(1) *Storia della scultura*, liv. I.er chap. VII. Nous citerons souvent ce livre, que nous regardons comme le plus grand ouvrage qui ait paru de nos jours sur les arts, à cause de la vaste érudition et de l'esprit de critique avec lesquels il est écrit.

pays, où l'on ne voulut pas souffrir l'image même du successeur de Tibère (1). Molano rapporte dans son histoire des images, d'après S.[t] Athanase d'Alexandrie, qu'un Chrétien *Beryti* tenait à côté de son lit une image du Christ, qui était parfaitement ressemblante, et qu'il assurait avoir été faite par Nicodème, lequel l'avait exécutée en cachette et de nuit (peut-être dans le lieu même du sépulcre). Mais Athanase vivait trois siècles après l'époque où l'on prétendait que cette image avait été faite, de sorte que son témoignage ne peut-être ici d'un grand poids. Du tems d'Eusèbe, la nouvelle populaire répandue en Syrie d'une prétendue correspondance entre le Rédempteur et le Roi Abgare fit beaucoup de bruit: la lettre rapportée par cet écrivain ne fait cependant aucune mention de l'empreinte de la figure du Christ sur un linge, qu'on dit qu'il avait envoyé à ce Roi, lequel lui offrait la ville d'Edesse pour le soustraire à la persécution des Juifs. Cette image resta, dit-on, cinq siècles dans une niche sans que personne y fît attention, et fut trouvée par un Evêque qui l'exposa à la vénération publique. Les nombreuses images qui parurent dans le VI.[e] siècle furent regardées comme surnaturelles, telles que celles de la Véronique de Rome, d'Espagne, de Jérusalem, ainsi que le Suaire qui fut remis à une dévote matrone (2). Cependant, à certains traits de ressemblance qu'on remarque entre toutes les images du Christ, le Chevalier Cicognara a cru pouvoir présumer qu'elles aient été copiées originairement sur quelque modèle, dont ces mêmes Chrétiens fesaient l'objet de leur adoration; que ce modèle n'était point un ouvrage de sculpture ni un relief quelconque, mais quelque peinture qu'ils auront tenue cachée avec toute la précaution que peut exiger la conservation d'un objet auquel on attache le plus grand prix, et qu'on sait être une cause de persécution. Le fameux Léonard de Vinci a laissé dans son tableau de la cène la tête du Christ sans être achevée, en disant que l'esprit humain ni la nature

(1) Cicognara, *Storia della scultura*, Liv. I. chap. VII. Il faut lire l'ouvrage de Reiskius imprimé en 1685, qui a pour titre, *Exercitat. Histor. de Imaginibus J. C. quotquot vulgo circumferuntur.* L'auteur y rapporte quelques médailles d'une haute antiquité, sur lesquelles on voit plusieurs figures du Christ, que Lavater appelle *figures horribles*, et desquelles le premier venu peut dire au premier coup-d'œil; *il n'y a là pas un trait de J. C.*

(1) *Storia della scultura*, Liv. I. chap. VII.

entière ne pouvaient lui fournir l'idée de la beauté céleste qui devait distinguer la Divinité incarnée (1).

On a cru pendant long-tems que S.t Luc l'Evangéliste avait fait l'image de la Vierge: ce qui l'a fait prendre par les peintres pour leur patron, quoiqu'on sache cependant qu'il cultivait la médecine (2) et non la peinture. Et en effet S.t Luc, qui était Juif, n'aurait pu étudier ni cultiver ce dernier art dans son pays, où l'exercice en était défendu, et où la religion même qualifiait d'*abominations* les tableaux et les statues, pour écarter du peuple jusqu'à la moindre idée d'idolâtrie, qui lui était en quelque sorte naturelle. D'ailleurs, on place l'époque de la conversion de cet Evangéliste après la cinquante-deuxième année de l'ère vulgaire, tandis qu'il y en avait alors plusieurs que Marie était montée au ciel: évènement que les écrivains rapportent à la 43.e ou à la 48.e année de la même ère. Les difficultés qui se trouvent pour déterminer, d'après quelque prototype, le portrait du Christ, subsistent de même à l'égard de celui de sa mère. Néanmoins, les artistes s'accordent généralement à lui donner dans les images qu'ils en font, une longue tunique avec un manteau, tous les traits de la jeunesse, un air touchant de douceur et de résignation, et toutes les grâces qui font le charme de son sexe. Quelques-unes de ses images sont l'objet d'une vénération particulière, plus par une espèce de tradition, que parce qu'on y attache aucune idée de ressemblance. Si, parmi les gravures de cet ouvrage, dit le Chevalier Cicognara, je donnais aussi celle de l'image de Notre-Dame de Lorète, que j'ai examinée de près lorsqu'elle était dans le Museum de Paris, dépouillée qu'elle serait de ses riches ornemens, on

Image de la Vierge

(1) Vasari, *vita di Leonardo da Vinci.* On peut consulter à ce sujet le savant ouvrage de M.r Bossi, peintre, qui a pour titre *Del Cenacolo di Leonardo da Vinci.* L'auteur fameux du tableau de la cène, qui n'a pas voulu achever la tête du rédempteur assis à table avec les Apôtres, a cependant peint Jésus enfant. « Je possède aussi, dit Lomazzo, une tête du Christ encore enfant, qui est un ouvrage de Léonard de Vinci, dans laquelle on voit l'innocence et la naïveté de l'enfance accompagnées d'un je ne sais quoi qui porte l'empreinte de la sagesse et de la majesté; et la physionomie, toute enfantine qu'elle est, semble avoir quelque chose du vieillard ». *Temp. de la Pitt.* Liv. XI. chap. VIII.

(2) Mamachi, *Origin. et antiq. Christianae*, Tom. III pag. 16. Il faut voir aussi la dissertation de Joseph Piacenza *Sopra l'error popolare che S Luca fosse pittore*, qui est en tête du VIII.e vol. des notices des Professeurs de dessin de Baldinucci.

la trouverait bien au dessus des meilleurs ouvrages en ce genre de Raphael, de Guido, de Dolce et de Sasso Ferrato (1).

Police ecclésiastique dans les trois premiers siècles.

L'état primitif de l'église a été le sujet de grands débats entre les ecclésiastiques et les savans. Quelques-uns sont d'avis qu'il avait la forme d'une démocratie, d'autres que c'était une monarchie temperée par l'aristocratie (2). Laissant à part les opinions, nous ne nous attacherons ici qu'aux faits. Avant de retourner vers son père, le Rédempteur ordonna à ses Apôtres d'aller prêcher sa religion par toute la terre, et leur donna le pouvoir de lier et de délier, en leur disant, que ce qu'ils auraient lié ou délié sur la terre serait également lié ou délié dans le ciel. Les Apôtres partirent pour aller remplir leur mission; et tout occupés qu'ils étaient de ses succès, il ne pensèrent point à établir une police extérieure, dont les critiques ne trouvent en effet aucune trace avant Constantin. Des réunions de fidèles s'étant formées en plusieurs endroits sous la dénomination d'*églises*, elles furent d'abord gouvernées par l'assemblée des prêtres. Le nombre des fidèles croissant rapidement, on fut obligé, tout en laissant le gouvernement de ces églises à ces assemblées, d'en donner la surveillance supérieure à un de leurs membres, qu'on appela Evêque, ou inspecteur, lequel partageait les soins de ce gouvernement concurremment avec les autres prêtres (3). Telle fut la police de l'église durant les trois premiers siècles; et il ne parait pas qu'il y eût alors d'autres dignités ecclésiastiques que celles des Evêques,

Evêques.

(1) *Storia della scultura*, Liv. I. chap. VII.

(2) Gibbon prétend que le gouvernement de l'église a varié jusqu'à l'époque où l'Episcopat à été institué, et où l'autorité des conciles a donné à l'église la forme d'une république fédérative. Hist. de la Décad. chap. XV. Pierre Marca dit au contraire dans le livre *de Patriarch.*: *juxta receptum ab omnibus Theologis axioma, monarchicum ecclesiae regimen aristocratico temperari.*

(3) *In toto orbe decretum est, ut unus de Presbyteris electis caeteris superponeretur, ad quem omnis cura ecclesiae pertineret. Hieronimus, Epist.* 85. Il faut lire le XI.e chap. du Liv. I.er de l'histoire civile de Naples par Giannone, qui a pour titre: *Polizia ecclesiastica de' tre primi secoli in oriente.* Il n'entre pas dans notre objet de rechercher ici si l'institution des Evêques est de droit divin. Pour le prouver, le Père Fonseca allégua dans le concile de Trente ces paroles du Christ: *je vous envoie comme mon père m'a envoyé*, en ajoutant que si le Pape est successeur de S.t Pierre, les Evêques le sont des Apôtres. *Fra Paolo Sarpi, Storia del Concilio Trident.* Liv. VII. XI.

des prêtres et des diacres: ces derniers, qui étaient comme les adjoints des premiers, avaient en outre le dépôt des offrandes et la garde de tout ce qui était nécessaire à la célébration des cérémonies religieuses. Après que le Christianisme se fut répandu en orient, quelques-uns des Apôtres se dirigèrent vers l'occident. S.t Pierre quitta l'église d'Antioche pour se rendre à Rome, où il fixa depuis sa résidence (1). S'agissait-il de quelqu'affaire importante concernant la religion? on consultait les Evêques par le moyen d'exprès ou de lettres qu'on appelait *formatæ*: quelquefois ces Evêques se réunissaient en synodes à l'exemple des Apôtres, et de S.t Pierre qui rassembla les fidèles à Jérusalem, et y tint avec eux le premier concile. *Diacres.* *Synodes.*

La censure et la réforme des mœurs étaient les objets dont on s'occupait dans ces assemblées. Lorsqu'un fidèle était tombé dans l'hérésie, ou dans quelque péché qui fût un sujet de scandale pour ses frères, on se contentait d'abord de le reprendre secrètement. S'il persistait dans son égarement, on le dénonçait à l'église qui lui fesait une seconde réprimande; et s'il se montrait incorrigible, il était retranché de la communion des fidèles, et considéré comme un Gentil ou un publicain (2): ce qui s'appelait excommunication. Après la mort d'un Evêque on procédait à l'élection de son successeur; pour cela on convoquait deux ou trois Evêques des provinces voisines, qui, conjointement avec les prêtres et le peuple, nommaient à cette dignité, et sacraient le nouvel Evêque. Lorsque le peuple se choisissait un pasteur, les Evêques approuvaient ce choix, comme il arriva de S.t Fabien. Ces Evêques n'avaient point alors de revenus fixes ni de dixmes (3), et *Excomunications.* *Elections.*

(1) Saumaise, contre l'opinion de tous les Pères de l'église, assure que S.t Pierre n'est jamais venu à Rome: ce qui a donné motif de croire à Jean Ovveno, que ce point est encore indécis: *an Petrus fuerit Romae sub judice lis est.* Giannone, *Storia civile del regno di Napoli*, Liv. I. chap. XI. paragr. 2.

(2) *Si ecclesiam non audiverit, sit tibi tanquam Ethnicus aut Publicanus.* On donna au chef de chaque église le nom d'*Episcopon*, comme qui dirait *inspecteur* des mœurs de son église: motif pour lequel les excommunications et autres peines semblables s'appellent encore censures ecclésiastiques. Giannone, Liv. I. chap. XI.

(3) *Nemo compellitur, sed sponte confert. Tertullianus.* Gibbon rend justice aux Chrétiens, et leur donne même tous les éloges qu'ils méritent en parlant de l'emploi qu'ils fesaient des offrandes. « On en réservait une

Aumônes. ils ne vivaient que des offrandes et des aumônes des fidèles. Les Apôtres recevaient le produit des propriétés de leurs prosélites, qui en fesaient la vente au moment de leur conversion; ils prenaient sur cette masse ce qui était nécessaire à leur entretien et à celui de la communauté, et le superflu était distribué aux pauvres. C'étaient les diacres qui étaient les dépositaires et les dispensateurs des sommes provenant de ces ventes. Quant aux biens fonds, les persécutions ne permettaient pas aux Chrétiens d'en acquérir.

Police ecclésiastique depuis Constantin. Lorsque l'église eut enfin recouvré la paix sous Constantin, certains Evêques prirent des titres honorifiques selon l'importance de leurs diocèses; et l'on vit alors pour la première fois des Métropolitains, des Patriarches et des Primats: dignités qui ne furent certainement pas instituées par le Christ ni par les Apôtres (1). L'empire se trouvant divisé en diocèses, et les diocèses en provinces, qui dépendaient de la métropole, la distribution des églises se fit sur celle de l'empire même, et les Evêques des métropoles s'élevèrent au dessus de ceux des provinces. Il y avait en orient cinq diocèses, qui étaient ceux de l'Egypte, de l'Asie, du Pont, de la Thrace et de l'orient proprement dit. Ce dernier avait pour capitale Antioche en Syrie, dont l'Evêque prit sur tous ceux des églises de ce diocèse une supériorité, qui lui fit donner le nom de Patriarche, et lui assura la primauté sur les métropolitains de Césarée, de Scitopolis, de Jérusalem, d'Apamée, de Tarse, de Tyr et de Damas. Les Patriarches avaient le privilège de sacrer les métropolitains, de convoquer les synodes diocésains, et de veiller au maintien de la foi et de la discipline

Patriarches.

portion convenable pour l'entretien de l'Evêque et de son clergé. Une autre était destinée aux dépenses du culte, dont les banquets de charité, ou, comme on les appelait alors, les *agapes*, formaient une partie essentielle et agréable: tout le reste était le patrimoine des pauvres. Ce surplus était employé au gré de l'Evêque à la nourriture des veuves, des orphelins, des estropiés, des infirmes et des vieillards, à donner des secours aux etrangers et aux pélerins, et à adoucir le sort des détenus et des esclaves, surtout si leurs disgrâces avaient pour cause un attachement inébranlable à la cause de la religion. Un généreux commerce de charité unissait entr'elles les provinces les plus éloignées; et les fidèles favorisés des biens de la fortune, s'empressaient de les partager avec ceux de leurs frères qui en étaient privés ». Hist. de la Décad. chap. XV.

(1) Giannone, *Ist. civil. del regno di Napoli*, Liv. II. chap. VIII. *Dell' esterior polizia ecclesiastica da' tempi dell' Imperatore Costantino infino a Valentiniano III.*

dans tout le diocèse. Ces Patriarches s'appelaient auparavant Exarques: dénomination qui signifiait que l'Evêque exerçait sur le diocèse entier la même suprématie que le Métropolitain dans sa province. Le second diocèse, qui était celui de l'Egypte, avait pour capitale Alexandrie, dont le Patriache disputa à celui d'Antioche le premier rang après l'Evêque de Rome. Le troisième diocèse, ou celui d'Asie, fut un de ceux qu'on appela *Autocephales*, parce qu'il n'était point subordonné au Patriarche d'Alexandrie ni à celui d'Antioche, et ne reconnaissait pour son primat que l'Evêque d'Ephèse. L'Evêque de Césarée, ville principale du diocèse du Pont, avait la même juridiction que les Patriarches dont nous venons de parler; et la Thrace, cinquième et dernier diocèse, était dans la dépendance de l'Evêque d'Héraclée. L'exercice de la suprématie ecclésiastique sur cette dernière province, lors de la fondation de Constantinople, passa aux Patriarches de cette capitale, dont l'autorité éclipsa dans la suite, non seulement celle des Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et d'Ephèse, mais encore disputa de la primatie avec le Pontife même de Rome. Les métropolitains jouissaient également de grands privilèges: c'étaient eux qui sacraient les Evêques, dont l'élection se fesait par les églises de la province, qui convoquaient les conciles provinciaux, et qui veillaient au maintien de la foi et de la discipline (1). Le titre d'Archevêque fut inconnu dans les trois premiers siècles de l'église. Dans le quatrième on l'accorda à quelques Evêques; dans le cinquième il devint plus commun et fut donné aux Evêques de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople, de Jérusalem, d'Ephèse et de Thessalonique; et depuis lors, beaucoup d'autres prélats l'ont obtenu (2).

Métropolitains.

Archevêques.

Pontifes de Rome.

Cette dissertation nous conduirait trop loin s'il nous fallait l'étendre aux églises d'Illyrie, des Gaules et autres contrées de l'Europe. C'est pourquoi nous nous en tiendrons à l'Italie, comme étant

(1) Dupin, *De antiqua ecclesiae disciplina*, Dissert. I. parag. 6.

(2) Dans les premiers siècles après Constantin, les Evêques ainsi que les Papes étaient élus par le clergé et par le peuple; ensuite ils étaient confirmés et sacrés par le métropolitain et par les Evêqnes de la province. Toute la part qu'y avaient les Papes était que les élus les informaient de leur élection, pour se maintenir avec eux dans la communion, qui fesait de tous les pasteurs un seul corps, dans lequel l'épiscopat résidait par indivis, comme le dit fort bien S.t Cyprien. Courayer, not. 46 sur le livre VII de l'histoire de Frère Paul Sarpi.

le centre de la hiérarchie ecclésiastique, par la résidence que le chef de l'église fait à Rome. La juridiction de l'Evêque de Rome, depuis Constantin jusqu'à Valentinien III, ne s'étendait pas au delà des provinces suburbicaires, qui formaient le domaine du vicariat de la ville de Rome. Les critiques ne s'accordent point sur l'étendue de ces provinces. Godefroi et Saumaise la restreignent à cent milles autour de Rome; d'autres, et particulièrement Léon Allacci, comprennent dans ces limites tout l'occident, et même tout l'empire Romain (1). Mais Dupin, d'accord avec Sirmond, dont il défend l'opinion par de solides raisonnemens, soutient que les provinces et les églises suburbicaires étaient celles qui obéissaient au vicaire de Rome (2). Le Pontife de cette ville exerçait néanmoins dans ces provinces une autorité plus absolue, que ne l'était celle des Exarques d'orient dans les provinces de leurs diocèses : car à lui seul, comme métropolitain, appartenait le droit de sacrer non seulement les Evêques des villes métropolitaines, mais encore ceux de ces mêmes provinces, tandis qu'en orient les Exarques laissaient à leurs métropolitains la faculté de faire ces ordinations. Le premier qui obtint le titre de Patriarche en occident fut le Pontife de Rome; mais ce ne fut pas avant Valentinien III : car Dupin prouve que, du tems de Marcien qui régna en orient, Léon fut qualifié de Patriarche par les Grecs. Ces Pontifes, comme chefs de l'église, étendirent leur autorité d'abord en Italie, et successivement dans les Gaules, en Espagne et dans tout l'occident, et voulurent sacrer partout les Evêques, à l'exclusion des métropolitains, auxquels ils enlevèrent ce droit. Le sacre de l'Archevêque de Milan, qui était le Patriarche de tout le vicariat d'Italie, ne se fesait anciennement que par des Evêques, comme cela se vit dans celui de S.t Ambroise; mais les Pontifes de Rome voulurent qu'on leur demandât pour cela leur consentement, qu'ils ne manquaient pas d'accorder; à l'effet de quoi ils envoyaient un pallium, en signe du pouvoir qu'ils entendaient conférer aux métropolitains de sacrer les Evêques de la province. Ces mêmes Pontifes établirent aussi l'usage d'exiger des Evêques qu'ils sacraient, serment de fidélite au siège de Rome. Les Patriarches de Constantinople virent toujours d'un œil de jalousie la puissance et l'étendue considé-

(1) Sirm. De suburb. region. Liv. I. chap. VII. Leo Allat. De occid. et orient. cons. Liv. I. chap. IX.

(2) De antiq. eccl. discipl. Disser. I.

rable de la juridiction des premiers. Phocius fut le premier à se déclarer contre eux, et à leur imputer divers griefs. Ces contestations se changèrent en une guerre ouverte; et le schisme, commencé sous Phocius, fut consommé sous Michel Cerularius, qui lui succéda sur le siège Patriarchal de Constatinople.

Le nom de *Pape*, qui en Grec signifie *Père*, et qui dans les premiers siècles se donnait à tous les Evêques, comme on le voit par les épitres de S.t Augustin et de S.t Jérôme (1), ce nom devint le titre des Pontifes Romains exclusivement. Vers la fin du XI.e siècle, Grégoire VII fit décréter dans un concile, qu'on ne le donnerait dorénavant qu'à l'Evêque de Rome, et ce décret fut bientôt confirmé par l'usage. Le Pape était élu par le clergé et par le peuple de cette ville, comme nous venons de l'observer; mais des scandales arrivés à cette occasion dans le X.e siècle, déterminèrent Henri III à ne point permettre au clergé et au peuple de Rome de nommer ni de sacrer un Pape sans son approbation (2). Les Cardinaux qui n'étaient d'abord, comme nous le verrons bientôt, que les curés ou des diacres de Rome, s'arrogèrent le droit d'élire les Papes: droit qui leur fut ensuite déféré par le concile de Lyon tenu en 1245. Les conclaves ont pris leur origine d'une circonstance assez bizarre. Après la mort de Clément IV arrivée en 1268 à Viterbe, les Cardinaux, réunis pour lui donner un successeur, et divisés d'opinions sur le choix, résolurent de se séparer et de laisser le S.t Siège vacant. Informés de cette détermination, les citoyens de Viterbe, d'après le conseil, dit-on, de Saint Bonaventure, enfermèrent les Cardinaux dans le palais où ils étaient assemblés, et les obligèrent ainsi à donner à la Chrétienté un souverain Pontife, qui fut Grégoire X. De là est venu l'usage de renfermer les Cardinaux dans un palais appelé conclave, où il y a des chambres séparées en forme de cellules, qui n'ont point de fenètres, et ne reçoivent de jour que par une petite ouverture pratiquée à la voûte. Les médecins et toutes les personnes nécessaires au service des Cardinaux s'enferment avec eux dans le conclave, dont la porte a un petit guichet qui s'ou-

Les Pontifes de Rome appelés Papes.

Election.

Conclaves.

(1) Du-Cange *Glossar. Latinit.*, mot Pape.

(2) *Annal. d'Ital. an.* 1047. Après avoir rapporté ce fait relativement à l'élection des Papes, Muratori ajoute: « on ne peut que souhaiter de voir cesser les longueurs scandaleuses des conclaves, et les passions privées des électeurs sacrés en affaires aussi importantes pour l'église de Dieu ».

vre pour communiquer au besoin avec les personnes du dehors. Dix jours après la mort du Pape, les Cardinaux doivent entrer dans le conclave, et jurer de n'y venir qu'avec l'intention de donner à l'église un chef qui soit digne d'elle. L'élection se fait de quatre manières; par *inspiration*, par *compromis*, par *scrutin* et par *accession*. L'élection par *inspiration* a lieu, lorsque les Cardinaux proclament d'un consentement unanime, et comme par une impulsion divine le nouveau Pape. Elle se fait par *compromis*, lorsque ne pouvant réunir un nombre suffisant de suffrages sur un même candidat, les Cardinaux donnent à un où à plusieurs prélats la faculté de procéder eux seuls à la nomination. Quelques historiens rapportent à ce sujet, que les Cardinaux s'étant assemblés à Lyon pour donner un successeur à Clément V., ils conférèrent cette faculté à Jacques d'Euse, lequel se nomma lui-même en criant *Ego sum Papa*, et prit le nom de Jean XXII, d'après l'usage établi par Sergius II de changer de nom (1). L'élection se fait au *scrutin*, lorsque chaque votant écrit sur un morceau de papier son nom et celui du personnage auquel il donne son suffrage. Après avoir fait quelques génuflexions, les Cardinaux déposent leur billet dans un calice magnifique posé sur l'autel de la chapelle où doit se faire l'élection: les trois prélats nommés scrutateurs tirent les billets du calice et les examinent. Celui qui réunit les deux tiers des suffrages est élu canoniquement. Si, après plusieurs essais, on ne peut parvenir à obtenir cette majorité, on a recours à la voie de l'accession. A cet effet on distribue à chaque votant un nouveau billet sur lequel il déclare donner son suffrage à l'un des candidats déjà proposés au scrutin; et l'election faite, on brûle tous ces billets (2). Au bout de trois jours que les cardinaux sont dans le conclave, on ne leur donne qu'un seul plat à leur dîner et a leur souper; et après cinq jours ils ne reçoivent plus que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à ce que l'élection soit faite (3).

(1) Osporco, Romain, étant parvenu à la Papauté, changea ce nom à cause de sa laideur en celui de Sergius: circonstance d'où est venu l'usage où sont les Papes de changer de nom après leur élection. Macch. *Istor. Fiorent.*, Liv. I.

(2) Roscoe, vie de Léon X. chap. X.

(3) Voyez les articles encyclopédiques, *Pape*, *Cardinaux*, et l'histoire ecclésiastique de Fleury, Liv. LXXXVI. chap. XLV., et Liv. LXLII. chap. XXV.

Exaltation ou couronnement du Pape.

Le Pape élu, on procède aussitôt à son *exaltation* selon l'expression usitée à la cour Romaine. Pour donner une idée de cette pompe singulière, nous ferons la description de celle qui eut lieu lorsque Léon X fut proclamé Pape. Le nouveau Pontife, accompagné du sacré collège, se rendit d'abord à la chapelle de S.t André, où il fut revêtu des ornemens Pontificaux, et de là conduit au maître-autel. Il était précédé du maître des cérémonies qui portait deux cannes, dont l'une avait à l'une de ses extrémités une chandelle allumée, et l'autre était surmontée d'un petit rouleau d'étoupe. Là le maître des cérémonies s'étant incliné devant sa Sainteté mit le feu à l'étoupe en disant: *Pater sancte*, *sic transit gloria mundi*, et il répéta plusieurs fois cette cérémonie. Après avoir célébré la messe, le Pape fut conduit sur les marches de l'église, où le Cardinal Farnese et celui d'Arragon lui posèrent la tiare sur la tête. L'usage s'était établi qu'au moment de son couronnement, le nouveau Pape accordât aux Cardinaux toutes les grâces qu'ils lui demanderaient: ce qui supposait toujours en eux beaucoup de réserve. Mais la générosité qu'avait montrée auparavant Léon X les induisit à ne pas garder de mesure dans leurs demandes, et leur indiscrétion fut telle qu'il leur dit en souriant; « prenez la tiare, et faites comme si vous étiez tous Papes: arrangez-vous, et prenez ce que vous voudrez „. Le 11 avril 1513, Léon prit possession de l'église de S.t Jean de Lateran. Toute la noblesse de Rome et divers Princes étaient présens à cette cérémonie et en relevaient l'éclat. On y voyait aussi des ambassadeurs de plusieurs cours, et surtout celui de l'Empereur, pour l'exercice du droit que s'étaient arrogé les successeurs de Constantin de confirmer l'élection du Pape, depuis qu'ils s'étaient aperçus de l'influence que ce chef de la Chrétienté avait acquise dans les affaires politiques. Alphonse, Duc de Ferrare, tint l'étrier du cheval sur lequel monta Léon. François Marie Duc d'Urbino porta l'étendard de l'église, et Jules de Medicis celui de l'ordre de S.t Jéan de Jérusalem. Nous ne parlerons pas de la pompe avec laquelle les maisons et les rues furent décorées: la magnificence des cours, des villes et des fêtes de cette époque étant connue de tout le monde. Le Pape trouva devant le château S.t Ange les Juifs, qui lui demandèrent la confirmation de leurs privilèges en lui présentant le livre de la loi; il le prit, l'ouvrit, feignit de lire, puis le laisant tomber tout-à-coup il leur répondit; (*confirmamus sed non consentimus*), *nous confirmons*, *et ne consentons pas*; après quoi

il continua son chemin jusqu'à l'église de S.t Jean de Lateran, sous le portique de laquelle il y avait un siège en marbre, où le conduisirent le doyen et autres membres du chapitre. Trois Cardinaux s'étant approchés le levèrent de ce siège en chantant : *Suscitat de pulvere egenum, et de stercore erigit pauperem.* Entré dans l'église Léon se prosterna devant le maître-autel, où il reçut les enseignes de sa dignité ; étant ensuite passé dans la chapelle de S.t Sylvestre il admit la noblesse Romaine au baisement des pieds. De là il se rendit au palais et à la salle de Constantin, où il prit formellement possession de ses Etats (1).

Cardinaux. Les Cardinaux, dans les commencemens de leur institution, n'étaient que les curés ou les directeurs des églises de Rome (2); on les appelait ainsi, parce que, dans la primitive église, le prêtre qui venait immédiatement après l'Evêque et administrait les sacremens, se nommait *Presbyter Cardinalis.* Lorsque les Papes eurent réuni le diadême à la tiare, ils voulurent s'entourer de personnages d'un rang éminent; et dans cette vue ils les revêtirent de la pourpre et les élevèrent au dessus des Evêques, auxquels ces nouveaux dignitaires étaient alors inférieurs, comme l'attestent les actes des conciles, et particulièrement ceux du concile qui se tint à Rome en 868, où les Cardinaux signèrent après les Evêques. On donna d'abord à ces prélats le titre d'*illustrissimes*; mais Urbain VIII leur conféra par un décret celui d'*Eminence.* Ils furent ensuite distribués dans les cinq premières églises de Rome, qui sont celles de S.t Jean de Lateran, de Sainte Marie-Majeure, de S.t Pierre Vatican, de S.t Paul et de S.t Laurent; et on les divisa en trois ordres, d'Evêques, de prêtres et de diacres, qui forment ensemble ce qu'on appelle le sacré collège. Leur nombre a toujours varié, quoique pourtant le concile de Constance l'ait réduit à vingt-quatre. Devenus les Electeurs des Papes, les Cardinaux prétendirent avoir la prééminence sur les Evêques, et l'obtinrent en effet sur ceux d'Italie ; mais les Evêques de France la leur ont constamment refusée ; et lors qu'Urbain II fit la dédicace de l'église de Marmoutier en 1090, Hugues Archevêque de Lyon occupait la première place

(1) Roscoe, vie de Léon X. chap. X.

(2) On appelait alors Cardinaux à Rome, les prêtres chargés de l'administration de quelqu'église paroissiale, et diacres ceux qui avaient la direction d'une diaconie ou hôpital. Muratori, *Annal. d'Ital.* an. 853. Il faut lire en outre la Dissert. 67. *Antiquitates Italicae.*




34
D K Bonatti

après le Pape: venaient ensuite les autres Evêques, et après eux les Cardinaux qui l'avaient accompagné dans ce voyage. Lorsque le Pape nomme des Cardinaux, il écrit les noms des candidats, les fait lire en consistoire; et après avoir dit *habetis fratres N. N.*, le doyen du sacré collège envoie chercher ceux qui se trouvent à Rome, et les présente au Saint Père qui leur donne le chapeau de Cardinal. S'il y en a d'éloignés, le Pape leur envoie un camérier d'honneur, qui leur porte les enseignes de leur nouvelle dignité (1). Les Cardinaux qui sont envoyés comme gouverneurs dans les villes de l'état ecclésiastique sont appelés *Légats*, et les ambassadeurs près les cours étrangères *Légats a latere*. L'histoire fait mention de plusieurs Cardinaux, devenus ministres, et qui ont gouverné à leur gré les états les plus florissans de l'Europe: les noms des Ximenès, des Richelieu, des Mazarin, des Alberoni et des Fleury sont célèbres dans les annales de la France et de l'Espagne. On agita dans le concile de Trente la question de réformer les Cardinaux; mais le désir qu'avaient plusieurs prélats d'obtenir l'honneur du chapeau, fit prévaloir l'opinion de laisser au Pape et au sacré collège la décision de cette question: l'affaire fut mise au silence, et l'on n'en parla plus (2).

Habillement des Pape.

Les anciens Papes qu'on voit représentés sur les monumens ont la tête nue, à l'exception de Célestin, qui a une espèce de bonnet en tête. Léon III, élu en 795, est vêtu d'une robe bleue à longues manches, sous laquelle on en voit une autre rouge: l'étole est blanche au milieu, et verte sur les bords: le pallium, dont on n'aperçoit que l'extrémité, est blanc et la croix rouge. Une ancienne mosaïque publiée par Ciampino représente Jean XII élu en 955, prenant l'habillement Pontifical. Sa tunique à longues manches est recouverte d'une large robe fermée par devant, et façonnée à ses extrémités. L'usage de la mître Papale ou tiare ne date que du X.e siècle. On sait qu'en 1159 la forme en était simple et unie: ce fut Alexandre III qui l'entoura d'une couronne vers le front en signe de souveraineté. Boniface VIII, ou comme d'autres le prétendent, Bénoît XII y ajouta la seconde couronne; et Urbain V fut le premier qui en 1362 se posa le *trirègne* sur la tête. Les Papes

(1) Voyez les deux livres de l'histoire ecclésiastique de Fleury citée plus haut, ainsi que l'art. encycl. *Cardinaux*.

(2) *Istor. del conc. Trident.* Liv. VIII. chap. XVIII.

ne portent cet ornement que dans certaines solennités; et lorsqu'ils célèbrent la messe ils le laissent sur l'autel, et ne prennent qu'une mître comme celle des Evêques (1). Le bâton pastoral ou sceptre qui distingue le Pape, fut, comme le pensent quelques-uns, adopté par Léon VIII, qui, pour ne pas être confondu avec les Evêques, brisa le sien en présence de l'Empereur, des prélats et du peuple, et prit un bâton à trois croix (2). Lorsque le Pape n'est point en habits pontificaux il porte la soutane, le rochet, le camail rouge qui lui couvre les épaules et la poitrine, et a pour coiffure une espèce de bonnet rond qu'on appelle *papalina* ou *teologia*. Le costume des Cardinaux est aussi la soutane, le rochet (3) blanc, le camail et le chapeau rouge. Les réguliers portent l'habit de leur ordre avec une doublure rouge. La planche 31 offre le portrait de Boniface VIII, tracé d'après l'ouvrage intitulé *Sacrarum Vatican. Basil. Cryptarum Monumenta Æris Tab. Incisa a Philippo Laurentio Dionysio Illustrata Romae*, 1773. On y a aussi représenté le Pape en habits pontificaux d'après la *disputa del Sagramento* de Raphael, et les Cardinaux d'après la *Messa de Bolsena* du même peintre.

Habillement des Cardinaux.

Habillement des Evêques.

Notre sujet nous conduit naturellement à parler aussi des habillemens et des ornemens épiscopaux : matière que le Chevalier Cicognara a traitée avec autant de critique que d'érudition dans son histoire de la sculpture. Tertullien, dans son livre *de pallio*, assure que les anciens Chrétiens portaient pour vêtement la tunique, et le pallium qui était une robe longue et large, laquelle se mettait par dessus la tunique (4). Le pallium des Archevêques est

Pallium.

(1) Cicognara, *storia della scultura*, Liv. I. chap. VIII.

(2) Muratori convient du fait lorsqu'il dit que Bénoit V se dépouilla du manteau Pontifical, et remit son bâton pastoral à Léon VIII qui le fit mettre en pièces (an. 964); mais il ne dit pas que ce fut pour prendre le bâton à trois croix.

(3) *Que j'aime beaucoup, non comme Cardinal, ni parce qu'il a le rochet ou le camail.* Trad. de Berni, Rim. I. 17.

(4) Il existe une urne provenant du Vatican, sur laquelle les douze Apôtres sont représentés avec la tunique et le pallium; ils tiennent de la main gauche un livre, et ont la droite étendue vers une croix, et vers le monogramme du Christ, qui est orné de pierreries. Sur les deux bras de la croix reposent deux colombes, symbole de la simplicité, de la pudeur, de l'innocence, de la douceur et de l'humilité qui distinguaient


BONIFACII · VIII · HVIVS
BASIL · ANTE · PONTIFICATVM
CANONICI · EX · SVO · SACELLO
HIC · REPOSITA · AN · MDCV
BENEFICIATOS · II · AVXIT

bien différent aujourd'hui de ce qu'il était anciennement; c'est une bande de la largeur de trois doigts qui fait le tour des épaules, dont les bouts viennent terminer l'un sur la poitrine et l'autre sur le dos, et qui ont chacun environ un palme de longueur, avec fond blanc parsémé de croix noires. A l'ancienne tunique on a substitué, à ce qu'il parait le surplis, et au pallium dont parle Tertullien la chappe. La dalmatique, qui se met par dessus le surplis, est une tunique courte d'une origine très-ancienne. On voit dans l'église de S.t Athanase à Rome des peintures où sont représentés des Evêques Grecs avec des tuniques longues, ou dalmatiques d'une étoffe chamarrée, et une espèce de porte-feuille carré suspendu sur le côté à leur ceinture. L'étole est une large bande qui se passe sur le cou, et dont les bouts viennent se croiser au dessous de la poitrine: cet ornement n'était pas réservé aux ecclésiastiques seulement dans les premiers siècles de l'ère vulgaire: car dans les bas-reliefs de Constantin, l'Empereur et autres personnages marquans se distinguent à une étole d'un palme de largeur placée en écharpe sur l'épaule gauche, et qui leur passe sur la poitrine et le bras droit. Buonarotti croit voir dans l'étole une imitation de la *lacerna* des anciens. L'amict n'était qu'un morceau de toile de lin, que portaient autour du cou les personnes occupées au travail, pour empêcher que leur vêtement ne fût sali par la sueur, et dont les prêtres adoptèrent aussi l'usage pour ne pas tacher les ornemens sacrés. Le manipule est l'image d'une petite serviette qui se portait sur le bras, pour assister avec plus de décence aux cérémonies de la sainte table. La chasuble n'est que l'ancienne tunique, et elle n'était point ouverte anciennement sur les côtés comme elle l'est maintenant. Les galons, les broderies et les perles dont on surchargea les habits sacerdotaux, furent peut-être ce qui obligea les prêtres à ouvrir sur les côtés la chasuble, afin de faciliter l'usage de ce vêtement, et d'en rendre le poids plus supportable (1). La mître avec

Dalmatique. *Etole.* *Amict.* *Manipule.* *Chasuble.* *Mître.*

les premiers Chrétiens. Au pied de la croix on voit le Christ, devant lequel sont prosternées les deux sœurs de Lazare, qui le prient de ressusciter leur frére. *Roma sotterranea*, Tom. I, pag. 215.

(1) Voici la description que Garampi donne d'une chasuble de Boniface VIII.: *diaspri albi, brodata de opere cyprensi ad rotas in quibus sunt grifones, aquilae, papagalli respicientes florem, cum frixio anteriori ad esmalta quadra, rotunda, aliqua quasi adscuta in quibus sunt III. grossi zaphiri, et tres aliquantulum minores, IV. topacii, V. gra-*

ses deux queues n'est pas d'une origine antérieure au huitième siècle; et dans le neuvième, le Pape ne l'accordait que comme un privilège spécial. Le bâton épiscopal ou la crosse, qui se replie sur elle-même à son extrémité supérieure, est du sixième siècle. Cet ornement n'était pas aussi riche alors qu'il l'est aujourd'hui, et avait la forme d'une béquille, à-peu-près comme celui que portent maintenant les Evêques Grecs. L'anneau qui était l'enseigne des chevaliers Romains, est devenu une marque de dignité ecclésiastique, et les Evêques ainsi que les abbés n'ont commencé à le porter que dans le neuvième siècle (1). Voy. la planche 32.

Crosse.

Anneau.

Consistoire.

Le consistoire est un conseil composé des Cardinaux et du Pape, qui y préside en personne. C'est dans ce conseil qu'il nomme les Cardinaux, et qu'il confère les Evêchés et autres bénéfices ecclésiastiques, qu'on appelle pour cela consistoriaux. Les bulles sont des lettres patentes du Pape expédiées de sa chacellerie, et qu'on distingue ordinairement par les premiers mots de leur commencement, comme la bulle *Unigenitus*, la bulle *Unam sanctam* (2) etc. Les brefs sont des lettres d'un caractère moins auguste, par lesquelles le Pape accorde les grâces ordinaires, telles que les dispenses et autres.

Bulles et Brefs.

Conciles généraux ou œcuméniques.

C'est aussi le lieu de parler ici des conciles généraux ou œcuméniques, qui est le nom qu'on a donné à ces assemblées solennelles, convoquées de tous les pays de la Chrétienté, et auxquelles le Pape préside en personne ou par un légat. Le premier concile général se tint sous Constantin; et cet usage s'est renouvellé plusieurs fois sous ses successeurs, tantôt pour appaiser des troubles qui s'étaient élevés dans le sein de l'église, tantôt pour opérer des réformes salutaires dans son chef comme dans ses membres, tantôt enfin pour intimer la guerre aux infidèles, qui occupaient le saint sépulcre. L'Empereur ou le magistrat délégué par lui à cet effet convoquait l'assemblée, proposait les matières qui devaient y être agitées, déterminait la manière dont elles y seraient traitées, désignait les orateurs qui devaient parler, et décidait ensuite les questions qui pouvaient

nati grossi cum aliis minutis et diversis lapidibus pretiosis, et cum diversis historiis nativitatis et resurrectionis.

(1) Cicognara, *Storia della Scultura*, Liv. I. chap. VIII.

(2) Relativement aux bulles, dites *de motu proprio*, il faut lire la XIX.e lettre des Provinciales de Pascal.



G. Gallina F.


36.
Ruineri inc.

résulter de la différence des opinions (1). L'objet sur lequel on avait à délibérer n'était quelquefois susceptible que d'une courte discussion, et se terminait en une seule séance; mais lorsqu'il était compliqué, ou qu'il y en avait plusieurs à traiter, ces séances se multipliaient autant que le besoin l'exigeait. On donnait le nom d'*Actes* aux colloques, aux discussions, et à tout ce qui s'y fesait. Il y avait des notaires pour recueillir les suffrages. Lorsqu'un Evêque avait parlé, on en fesait mention sur le livre des délibérations, en usant de cette formule, *le saint Synode a dit*; et quand plusieurs avaient parlé dans le même sens, on adoptait celle-ci: *les Evêques ont dit par acclamation, ou ont affirmé*: les objets traités de cette dernière manière passaient pour régles définitivement. En cas de diversité d'opinions on en prenait note, ainsi que des noms de ceux qui les soutenaient, et les juges ou présidens prononçaient sur l'objet de la contestation. Lorsque les Princes n'intervinrent plus aux conciles, ou qu'ils ne se mêlerent plus du soin d'en diriger les opérations, il s'y forma des espèces de comités pour ordonner les matières qui devaient s'y traiter. Cette circonstance fit naître des questions de compétence entre les Evêques de diverses nations. Pour remédier à cet inconvénient, il fut résolu que chaque nation s'assemblerait partiellement, et délibérerait à la pluralité des suffrages sur les objets mis en discussion; et que l'assemblée générale décidérait ensuite, non sur la pluralité des suffrages individuels, mais d'après le nombre de suffrages collectifs de chaque nation. C'est ce qui eut lieu en effet dans les conciles de Constance et de Bâle; et c'est aussi ce que Frère Paul aurait voulu qui se fût fait dans celui de Trente, qu'on avait cherché, dit-il, à mettre dans la dépendance du Pape, et dans lequel les légats à Trente, et leur souverain à Rome, attachaient tant d'importance aux formalités, ainsi qu'à la nature et à l'autorité de la présidence (2).

Canons et décrétales.

On a donné le nom de *canons* aux réglemens qui ont été dressés dans les conciles pour la discipline de l'église, et il en a été

(1) Ces paroles de Sarpi: *dove il Principe e magistrato presedendo comanda*, ont donné motif au Cardinal Pallavicino d'en tirer une conséquence contre l'orthodoxie de Frère Paul. Il ne parait pas cependant que cet écrivain ait entendu dire que les Princes présidaient anciennement aux décisions des conciles, mais seulement qu'ils y veillaient au maintien du bon ordre.

(2) *Istoria del conc. Tridentino*, Liv. II. chap. XXX.

fait plusieurs collections. Les critiques rejètent comme illégitimes les 85 cannons qui ont pour titre *canones Apostolorum*, et qu'on croit avoir été fabriqués dans le concile de Nicée. Les Décrétales sont des lettres Papales, contenant quelques maximes relatives à la discipline. Ainsi que les écrivains Protestans, les catholiques les plus zélés, tels que le Cardinal Baronio, Pagi et Tomassino regardent comme apocriphes toutes les décrétales des Papes avant Siricius Souverain Pontife, qui mourut en 398, desquelles il a été fait une collection par Isidore Mercatore, qui a écrit vers la fin de l'empire de Charlemagne (1).

Pénitence publique.

L'usage de la pénitence publique fut adopté, et rigoureusement observé dans les premiers tems du Christianisme, non seulement comme un moyen d'expiation, mais encore comme une mesure propre à empêcher les effets du mauvais exemples du péché qui en était le sujet. Humilié de l'aveu qu'il avait dû faire de sa faute dans une confession publique (2), exténué par le jeûne et convert d'un sac, le pénitent demeurait prosterné à la porte de l'église, implorant son pardon les larmes aux yeux, et se recommandant aux prières des fidèles. S'il s'agissait d'un grand péché, des années entières de pénitence paraissaient à peine suffisantes pour satisfaire la justice divine; et ce n'était que par des gradations lentes et pénibles, que le pécheur parvenait enfin à rentrer dans le sein de l'église (3). L'histoire a rendu célèbre la pénitence publique à laquelle S.t Ambroise obligea l'Empereur Théodose, pour avoir fait massacrer les habitans de Thessalonique; comme celle qui fut infligée à Louis le Pieux par les Evêques assemblés à Compiegne, dans la vue de favoriser Lothaire qui était en rebellion contre son père, en fesant ainsi, par un abus coupable du pouvoir spirituel, considérer le premier comme indigne d'occuper le trône.

Indulgences.

Quelques-uns sont d'avis que les indulgences n'étaient autre chose qu'une absolution, donnée de l'autorité du prélat, des pénitences que l'église infligeait anciennement aux pécheurs, sans les

(1) *De hac Isidori impostura inter doctos jam convenit.* Thomassinus. De Vet. Eccl. Disc. par. 2. Liv. I. chap. IX.

(2) La confession publique, qui était en usage dans les premiers siècles de l'église, fut abolie pour avoir donné lieu à des désordres graves, et surtout d'après le scandale occasionné par l'aveu que fit publiquement une femme à Constantinople de quelques péchés honteux, qu'elle avait commis avec un Diacre.

(3) Gibbon, Hist. de la Décad. chap. XV.

décharger cependant de toute satisfaction envers la justice divine (1). Urbain II accorda l'indulgence plénière et la rémission de tous les péchés à ceux qui iraient en Terre Sainte pour délivrer le saint sépulcre des mains des infidèles. Généreux dans ses dépenses comme dans ses largesses, et conseillé par Laurent Pucci Cardinal de Santi-Quattro, Léon X répandit dans tout le monde sans distinction de tems ni de lieux d'amples indulgences, dont l'efficacité était propre non seulement au salut des vivans, mais encore à la délivrance des âmes du Purgatoire. Il fit don de leur produit en Saxe et autres parties de l'Allemagne à sa sœur Madelaine, qui envoya pour en faire le recouvrement Arembold, ministre digne de cette commission, dit Guicciardini, par l'avidité et la rapacité qu'il mit dans son exécution. Les receveurs de ces indulgences donnèrent lieu à de grands scandales, et excitèrent l'indignation en plusieurs endroits: car souvent on les vit vendre à vil prix, et même jouer dans les tavernes la faculté de sauver les âmes des peines du Purgatoire (2). Ce fut là la cause du schisme de Luther, qui détacha de l'église Romaine une grande partie de la Chrétienté.

L'usage d'aller visiter le tombeau de S.t Pierre à Rome la première année de chaque siècle semble avoir tiré son origine des fêtes séculaires, qui se célébraient anciennement dans la même ville. Boniface VIII, qui aimait ce genre de dévotion, à cause des avantages infinis dont il était la source pour ses sujets, publia une bulle, *Jubilé.*

(1) Pour ce qui est des indulgences, il faut consulter l'ouvrage de Frère Paul (liv. I.er), ainsi que le *Trattato sulle Indulgenze* de Palmieri, qui traitent l'un et l'autre la question du trésor des mérites du Christ et des Saints, d'où l'on suppose que les Papes tirent leurs Indulgences.

(2) Lorsque le Cardinal Pallavicino reprochait à Sarpi d'avoir parlé du don des indulgences que Léon fit à sa sœur, il ne se rappelait pas que la même chose avait été rapportée par un écrivain contemporain de ce Pape, et qui lui était même très-attaché, ainsi qu'aux intérêts de la maison des Médicis et à la cour de Rome. Cet écrivain est Guicciardini, qui fait voir vers la fin du XIII.e liv. de son *Istoria d'Italia*, que l'abus des Indulgences a été précisément la cause fatale de l'hérésie de Luther. C'est avec plus de justesse que le même Cardinal observe, *que l'Evêque Arembold, en recevant le caractère épiscopal, ne s'était pas dépouillé de certaines qualités de parfait marchand Génois*: car Arembold n'était ni marchand, ni Génois, mais bien un gentilhomme Milanais; et il n'était pas encore Evêque, lorsqu'il prit la ferme des indulgences de la Saxe.

où après avoir dit : « que, suivant le témoignage véridique des anciens, de grandes indulgences sont accordées aux chrétiens qui visitent l'église du Prince des Apôtres tous les cent ans „, il les renouvelle en faveur de ceux qui, l'an 1300, visiteront les églises de S.t Pierre et de S.t Paul pendant quinze jours, s'ils sont étrangers, et pendant trente, s'ils sont de Rome. Cette bulle ayant fait naître partout le desir d'entreprendre ce saint pélerinage, une foule de fidèles, hommes et femmes, se mirent en voyage de toutes les parties de la Chrétienté (1); et Rome qui commençait à ressentir les funestes effets de son indifférence pour le commerce et l'agriculture, trouva dans le pieux dévouement de ces nombreux pélerins une source abondante de biens et de richesses. Mais les Romains perdirent le fruit de ces avantages aussi promptement qu'il fut dissipé par ceux qui fesaient trafic des expiations dont il était l'effet; et toujours pleins du même dégoût pour les travaux de la campagne, ils demandèrent à Clément VI de nouvelles indulgences pour attirer de nouveau à Rome les pélerins, dont la dévotion leur était d'une ressource si précieuse. Le Saint Père se rendit à leurs vœux; et pour les exaucer encore plus libéralement, il restreignit l'année sainte à un demi-siècle, auquel il donna le nom de jubilé, à l'exemple des Juifs qui appelaient ainsi la cinquantième année, durant laquelle le peuple s'abstenait de toute espèce de travail. Il accorda donc une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient les basiliques de S.t Pierre et de S.t Jean de Lateran dans l'année 1350, qui commençait, selon le comput Romain, le jour de Noel de l'an 1349. L'Europe ayant été affligée l'année précédente d'une cruelle peste, qui désolait encore plusieurs contrées, une foule d'hommes et de femmes effrayés des ravages de ce fléau destructeur, partirent de toutes parts pour se rendre à Rome, bravant l'intempérie de la saison qui était extrêmement rigide, et les difficultés des chemins, que les glaces, les neiges et les torrens avaient horriblement dégradés, et supportant avec une patience admirable les incommodités d'un voyage aussi pénible. Le nombre de ces pélerins était si considérable, que les routes en étaient encombrées, et qu'il n'y avait pas assez de logement pour eux ni pour leurs chevaux dans les auberges et les maisons qui se trouvaient sur leur passage. Les Allemands et les Hongrois campaient par troupes pendant la nuit, et allumaient de grands feux pour se garantir du froid. Bien loin de pouvoir se pro-

(1) Villani, Liv. VIII. chap. XXXVI.

curer assez de pain, de vin et d'avoine pour cette multitude de personnes et d'animaux, les aubergistes ne suffisaient pas même à recevoir le prix de leurs denrées; et il arrivait souvent que des *Romei* (1) pressés de continuer leur chemin laissaient le montant de leur dépense sur les tables, sans qu'aucun voyageur y touchât jusqu'à ce que l'aubergistes vint lui-même le retirer. Malgré cette foule de personnes qui se pressaient sur les routes, il n'y naissait jamais de contestatins ni de querelles, et chacun souffrait au contraire avec patience d'être incommodé par les autres, et s'empressait même de venir à leur secours en cas de besoin. Des voleurs s'étant attroupés sur le territoire de Rome pour détrousser les *Romei*, ils furent arrêtés ou mis à mort par ces derniers: les paysans veillaient eux-mêmes à la sûreté des routes, pour en écarter ces malfaiteurs. Enfin le nombre des pélerins qui se trouvèrent à Rome le jour de Noel, les fêtes suivantes, dans le carême et jusqu'aux fêtes de Pâques, fut évalué à un million d'individus par des gens qui habitaient alors cette capitale; et souvent l'on apprenait qu'il avait péri dans la foule deux, quatre, six et jusqu'à douze personnes étouffées et foulées aux pieds. Ce nombre commença néanmoins à diminuer à l'approche de l'été, à cause de la saison des récoltes et des chaleurs excessives qui se fesaient déjà sentir: cependant il n'y eut jamais moins de deux cent mille étrangers à Rome tous les jours: car ce fut alors qu'on y vit accourir de delà les monts et des pays lointains, des seigneurs et des Dames de qualité, et une foule d'autres personnes d'un mérite distingué (2).

Moines.

Il a été parlé dans l'histoire du costume de l'Egypte, de l'origine des moines, auxquels on a aussi donné les noms de solitaires, de moines et d'anachoretes. Dans la Thébaïde, Paul appelé l'hermite, et Hilarion en Palestine, se sont rendus célèbres par leur austerité; mais ils n'ont point donné de règles à leurs prosélytes. Antoine dans la Thébaïde, et Basile en Grèce, instituèrent les *Cénobites*, qui ménaient une vie toute contemplative et consacrée à la dévotion; semblables aux Esséniens, ils vécurent sans argent, se multiplièrent sans mariage, et trouvèrent dans leur dégoût pour le

(1) On appelait ces pélerins *Romei*, de l'objet de leur pélerinage, qui était d'aller visiter les lieux saints à Rome: Dante Vit. Nuo.

(2) Nous avons extrait cette description de l'histoire de Villani. Liv. Ier chap. LVI.

monde un moyen fécond de propagation (1). La réputation monastique de S.t Antoine et de S.t Pacôme fut éclipsée par celle de Basile, qui après avoir étudié les lettres Grecques se retira dans une solitude du Pont, quoique nommé Archevêque de Césareé, et donna des lois aux nombreux monastères qui se fondèrent sous ses auspices sur les côtes de la mer Noire, et dans la Grande Grèce. Giannone prouve que l'institut de S.t Basile se répandit, et qu'il se forma plusieurs monastères de cet ordre dans la Pouille, dans la Calabre, dans l'Abbruze, dans la Lucanie et dans les villes maritimes de la Campanie, telles que Naples, Gaète, Amalfis et autres, qui restèrent pour la plupart long-tems sous la domination des Empereurs d'orient, comme étant plus voisines de la Grèce. S.t Benoit, né à Norcia en 480, se retira à la fleur de son âge à Subiaco, et s'enferma dans une grotte où il vécut trois ans, ignoré de tout le monde, excepté d'un moine qui seul connaissait son asile. Le bruit de sa retraite et de sa sainteté s'étant répandu au loin, il fut élu abbé d'un monastère voisin; mais les règles de son institut ne convenant pas à son caractère, il se retira de nouveau; et après diverses vicissitudes, il s'établit sur le mont Cassin, qui a pris son nom de *Cassinus*, ancienne colonie Romaine, et se trouve à environ soixante-dix milles de Rome. Il y fonda une église, et un monastère qui ne tarda pas à s'enrichir de la dévotion des peuples et de la piété des Princes. De cette famille monastique, dont S.t Bénoit est le père, sortirent les ordres de Citeaux, de Cluni, des Prémontrés, des Chartreux, des Camaldoléens, et des Vallombrosiens. S.t Martin de Tours, d'abord soldat, puis hermite, enfin Evêque et Saint, fonda les monastères des Gaules. Deux milles de ses disciples assistèrent à ses funérailles; et son éloquent historien défie les déserts de la Thébaïde de pouvoir vanter, quoique dans un climat plus favorable, un champion d'une pareille vertu. S.t Bruno fut le fondateur des Chartreux, qui, retirés d'abord dans des lieux solitaires, se livrèrent à une vie purement contemplative (2).

Saint Basile.

Saint Benoit.

Monastère du Mont Cassin.

Saint Martin.

(1) *Gens sola, et in toto orbe praeter caeteras mira, sine ulla foemina, omni venere abdicata, sine pecunia, socia palmarum. Ita per saeculorum millia (incredibile dictu) gens aeterna est, in qua nemo nascitur: Tam foecunda illis aliorum vitae poenitentia est.* Plin. Hist. Nat., Liv. V. chap. XV.

(2) Giannone, *Stor. civ di Napoli.*, Liv. II. chap. VIII. et III. chap. VI. Gibbon Hist. de la Décad., chap. XXXVII.

Occupations des premiers moines.

Les premiers moines n'appartenaient pas à la classe ecclésiastique; c'étaient simplement des laïcs, comme le prouvent Isaac Alberto, Lindano et Gratien (1). Ceux qui se retiraient dans les déserts, y passaient le jour à faire des nattes, des paniers et autres ouvrages faciles, dont le produit suffisait non seulement à leur subsistance, mais encore les mettait en état de faire de grandes aumônes. L'agriculture devint dans la suite la première occupation des communautés religieuses; et plusieurs villes d'Italie et même de l'Europe, qui sont aujourd'hui considérables, tirent leur origine des premiers établissemens que les Bénédictins ont formés sur leur emplacement. Les campagnes, dit Denina, incultes et abandonnées depuis long-tems à la stérilité, attendaient, pour refleurir, les secours d'un travail constant et assidu. Ce fut dans ces tems déplorables que les moines de S.t Basile et les Bénédictins vinrent habiter ces déserts, où chacun d'eux se mit à cultiver de ses propres mains la portion de terre qui lui avait été assignée, donnant ainsi l'exemple utile du travail aux esclaves et aux hommes libres qui avaient suivi la colonie, ainsi qu'aux habitans des pays voisins. Ainsi le premier avantage réel et sensible, que l'Italie et autres contrées de l'Europe ont retiré de l'institution des Moines, est dû à l'ignorance générale qui régnait alors, et plus encore à celle de ces moines eux-mêmes dans les commencemens de leur institution. Supposons que les fondateurs des premières religions eussent pris pour base de leur discipline l'étude des sciences et autres occupations de l'esprit, comme cela s'est pratiqué dans tous les ordres qui ont été institués, et à toutes les réformes qui ont eu lieu depuis 1200, il est certain qu'au lieu d'aller, comme les premiers disciples de S.t Benoit, et autres familles sorties du même tronc, se reléguer volontairement dans des lieux tristes et solitaires, et loin de la compagnie des hommes, tous ces ordres auraient voulu, comme l'ont fait depuis les Franciscains, les Dominicains et tous les clercs Réguliers, s'établir dans les meilleurs pays ou dans les villes, soit à cause des ressources qu'ils auraient espéré d'y trouver pour l'étude, soit par le désir de rendre plus utiles à leur prochain les lumières de leur doctrine (2). Les moines d'une complexion faible, ou infirmes,

(1) *Monachos simpliciter et non clericos fuisse, ecclesiastica testatur historia.* Gratien. Caus. 16 ques. 1.

(2) *Rivoluzioni d'Italia*, Liv. XI. chap. VII. Denina reccommande de lire la préface, que Dadswort et Dugdal ont mis à la tête de l'ouvrage

après avoir quitté la houe et la charrue, prenaient la plume et copiaient des livres et d'anciens manuscrits, ou bien ils préparaient le parchemin dont on se servait pour ces sortes d'ouvrages. Cassiodore, qui fonda le monastère de Vivari près Squillaci, exhortait ses moines à transcrire des livres; et *j'avoue*, disait-il, *que, de tous les travaux du corps, l'ouvrage qui me plait le plus est celui des copistes*, qu'il désigne du nom d'*Antiquaires*, comme les appelaient les Romains. On ne peut lire sans attendrissement les règles détaillées qu'il leur prescrit d'obse. dans l'exécution de ces copies. Sa sollicitude à cet égard est arrivée au point de lui faire entreprendre à l'âge de quatre-vingt-treize ans un traité d'ortographe, pour former ses moines à écrire correctement (1). Mais les religieux de Cassiodore, qui vivait dans le sixième siècle, ne furent pas les seuls qui se livrèrent à ce genre d'occupation: car Mabillon nous apprend que St Fulgence recommandait tellement le travail et la lecture aux moines de deux couvens fondés par lui en Sardaigne, qu'il montrait moins d'affection pour ceux qui, quoiqu'appliqués au travail, ne s'occupaient point à lire ni a copier (2).

Camaldoléens.

Le relâchement qui s'introduisit dans l'ordre monastique donna lieu à quelques réformes et à d'autres instituts, qui sont comme autant de rejetons sortis, ainsi que les précédens, du grand tronc planté par S.t Benoit. Romualdo s'étant retiré dans la campagne d'Arezzo institua une congrégation de moines, qui furent appelés Camaldoléens, du nom d'un certain Maldo, dans la maison duquel ils habitaient. Jean Gualberto de Florence abandonna son monastère pour *Vallombrosiens.* se retirer à Vallombrosa, où il jeta les fodemens d'une nouvelle congrégation. Deux gentilshommes de Vienne donnèrent naissance à *Augustins.* l'ordre de S.t Antoine, qui n'était composé dans les commencemens que de quelques laïcs et ensuite de religieux, lesquels firent profession de la règle de S.t Augustin. En 1098 Robert, abbé de Molesme, se retira à Citeaux dans le diocèse de Châlons sur Saône *Ordre de Citeaux.* avec quelques religieux, et y fonda un monastère, qui devint très-riche et très-nombreux (3). Vinrent enfin les ordres, que leur

Monasticum Anglicanum. Pour tout ce qui concerne les moines, il faut recourir à Mabillon et à son livre. *De studiis monasticis.*

(1) Tiraboschi, *Storia della letter. Italiana*, Tom. III. Liv. I. chap. II. n. 2.

(2) Annal. Benedett. Tom. I. Liv. II. n. 12.

(3) Giannone, *Stor. civ. di Napoli*, Liv. X. chap. XII.

mépris pour les biens du monde fit appeler *Mendians*, et dont S.t François fut le fondateur. En donnant à ses disciples la mendicité pour règle de leur institut, dans la vue de leur inspirer des sentimens d'humilité, S.t François voulut néanmoins qu'ils tirassent leur subsistance du travail de leurs mains; et loin de les autoriser à rester oisifs dans leurs cloîtres, il leur prescrivit cette maxime: *vel labore vel mendicitate victum et amictum et alia necessaria acquirant* (1): d'où l'on voit que la mendicité n'était pour eux qu'un moyen secondaire de pourvoir à leurs besoins. Les Dominicains, qu'on appela aussi *prêcheurs*, reconnaissent S.t Dominique pour leur instituteur, et sont devenus les rivaux et même les ennemis des Frères mineurs, surtout par l'effet de leurs discussions avec eux sur l'immaculée Conception. (2). Attachés les uns et les autres aux études scolastiques ou purement spéculatives, ils ont publié des *Sommes*, des *Questions*, des *Déclarations* qui n'ont été d'aucune utilité à l'univers ni au monde Chrétien, si l'on n'en excepte les œuvres de S.t Thomas, qui sont écrites avec beaucoup de sagacité et d'érudition. On raconte que le fameux Bacon répondit à quelqu'un qui lui demandait à quoi servaient les disputes scolastiques des religieux, qu'elles avaient la même utilité que les jouets qu'on donne aux enfans pour les empêcher de mettre la maison sens dessus dessous (3). Les Dominicains devinrent dans la suite assez puissans, pour être mis à la tête de l'Office de l'Inquisition dont nous parlerons plus bas.

Franciscains et Frères mineurs.

Dominicains ou Prêcheurs.

Les disciples d'Antoine et de Pacôme se contentaient de douze onces de pain par jour, et ne se permettaient que bien rarement d'y joindre un peu de végétaux et de poisson. L'usage de la viande fut interdit au moines pendant long-tems; et lorsqu'on le leur accorda, certains ordres, tels que celui des Chartreux et les disciples de Paul, persistèrent à s'en abstenir; mais leur sensualité se compensa largement de cette privation, par la délicatesse recherchée qu'ils mirent dans le choix et l'assaisonnement des poissons et des végétaux dont ils se nourrissaient. L'eau était l'unique boisson des premiers moines; et S.t Bénoit désapprouve la portion de vin que l'intem-

Nourriture des moines.

(1) Regul. Francisci, chap. VI.

(2) Frére Paul Sarpi, *Istoria del concilio Tridentino*, Liv. II. chap. LXVI.

(3) *Cui bono reipublicae studia monachorum? Cui crepundia pueris ne domum turbent.*

pérance du siècle l'avait obligé de permettre à ses disciples (1). Généralement parlant, les moines mangeaient en commun, et pour cela ils se réunissaient deux fois par jour dans le réfectoire. Les Chartreux recevaient leur manger dans leur cellule, et ne rompaient le silence que quand l'abbé leur permettait de se réunir. La chasteté et la communauté des biens étaient de droit fondamental dans tous les ordres monastiques; et la simple prononciation de ces mots *mon* livre, *ma* robe, *mes* souliers, était punie par la règle de S.t Colomban de six coups de discipline (2).

Habillement. Dans la règle de S.t Bénoit, les moines sont autorisés à prendre l'habillement qu'on porte dans les lieux où ils se trouvent. L'habillement des anciens moines variait selon le climat : en Egypte il était de lin à cause du bon marché de cette denrée; mais sa cherté en occident l'y avait fait proscrire, ainsi que toutes les toiles étrangères. Presque tous les moines avaient les cheveux rasés; ils portaient pour coiffure un capuchon, et allaient nu-pieds et nu-jambes. La barbe, qu'on croit que tous les premiers moines se laissaient croître au menton, devint la marque distintctive d'un seul ordre de religieux appelés Capucins, nom qui dérive évidemment du mot capuchon. Dans certains ordres, les religieux portaient sous le pied une semelle de cuir, qui s'attachait avec des courroies; d'autres avaient des *zoccoli*, sandales, d'où quelques familles de S.t François ont pris le nom de *Zoccolanti*, Récolets. Le vêtement des moines consistait en une robe à larges manches qui se serrait avec un cordon ou une courroie, et en un manteau plus ou moins court. Les Dominicains et autres religieux portaient en outre le scapulaire, espèce de vêtement sans manches, ouvert de deux côtés, et qui pend également

(1) *Licet legamus vinum omnino monachorum non esse, sed quia nostris temporibus id monachis persuaderi non potest etc.* Cod. Regul. Par. II.

(2) Gigli a inséré dans le Dictionnaire *Cateriniano* un sonnet où il est dit, qu'un novice ayant donné une vigne à son monastére, disait *ma bouteille*, en parlant du vase contenant le vin provenant de cette vigne : sur quoi ses confrères l'avertirent qu'il fallait dire *notre* et non pas *ma* bouteille. Le lendemain le même novice, se plaignant du mal de tête, dit *notre* mal: ce dont le blâmèrent encore les autres moines, en lui observant qu'il fallait dire ici *mon* mal. *Quelle sorte de communauté est-ce donc que celle-ci*, s'écria alors le novice impatient, *si la bouteille est vôtre, et mien le mal de tête.*

33.



par devant et par derrière. Quelques moines avaient pour coiffure un chapeau à trois cornes, ou en forme de bateau; d'autres ne portaient qu'un petit bonnet rond et noir ou espèce de calotte, à l'exception cependant des Frère lais, qui, quoiqu'ayant fait le vœu d'obéissance et de chasteté, n'avaient pas reçu les ordres sacrés. On donna aussi le nom de *cocolla* (froc) à la robe des moines, comme on le voit dans les nouvelles de Bocace, et dans le poème de Dante (1). La couleur de l'habillement monastique variait suivant les divers instituts. Les Bénédictins choisirent le noir, les Dominicains le blanc, et la plupart des Franciscains celui qu'on appelle orangé, qui est plus ou moins foncé, et auquel on a donné pour cela le nom de couleur de capucin. Voy. la planche 33.

Noviciat et châtimens.

Les moines étaient soumis à des épreuves difficiles pendant tout le tems de leur noviciat, comme par exemple de rouler une masse pesante, d'arroser un bâton sec planté en terre jusqu'à ce qu'il reverdît, et de faire d'autres choses semblables contre leur volonté. La prison et les coups de fouet ou de discipline étaient les châtimens qu'on infligeait aux moines, pour avoir enfreint les réglemens de leur ordre. La règle de S.t Colomban, qui eut tant de crédit en occident, punissait de cent coups de fouet des fautes très-légères. Mabillon, dans un discours qui respire une douce philantropie, dit qu'avant Charlemagne, les abbés fesaient mutiler leurs moines, ou leur fesaient arracher les yeux; et que leur sombre cruauté inventa depuis le terrible *vade in pace*, qui était un cachot ou espèce de sépulcre souterrain, où ils fesaient périr leurs victimes dans les horreurs du désespoir: on avait donné ce nom à cette affreuse prison, parce que ces abbés, par un rafinement de barbarie atroce, rendaient leurs arrêts de condannation avec cette formule: *vade in pace* (2). On lit dans Fleury, que l'usage de ces réclusions était si fréquent dans les couvens, que l'Archevêque de Toulouse envoya son grand vicaire au Roi de France pour lui en porter des plaintes. Le Roi ordonna que les supérieurs visiteraient deux fois par mois ceux de

(1) *Le mura che soleano esser badia*
Fatte sono spelonche, e le cocolle
Sacca son piene di farina ria.
Purgat. can. XXII.

(2) Mabillon OEuvres Post. Tom. II. Réflex. sur les Prisons des Ordres Relig.

leurs frères qui étaient détenus, et que deux fois également par mois, ces infortunés auraient la compagnie d'un de leurs confrères, pour en recevoir des paroles de consolation. Les frères mineurs et les prêcheurs voyant avec dépit cette mesure d'indulgence, firent tous leurs efforts pour en obtenir la révocation, et il ne fallut rien moins que la généreuse fermeté du Monarque pour la faire exécuter (1).

Humiliés.

Parmi cette multitude de moines, qui, dégénérés de la sagesse de leur institution primitive, passaient obscurément leur vie dans l'oisiveté et la mollesse, le philosophe voit avec une secrète satisfaction se former un nouvel ordre de religieux, dont les travaux entièrement consacrés à l'industrie et au commerce, ont été pour eux et pour l'état une source de richesses. L'institut des Humiliés prit naissance entre le règne de Frédéric I.er appelé Barberousse, et celui de Frédéric II; et soit qu'ils fussent de l'ordre des Bénédictins, ou qu'ils observassent une règle particulière, ces religieux renonçant à toute propriété temporelle, à la mendicité et à l'oisiveté, ne voulurent devoir leur subsistance qu'à leur travail, et se mirent à fabriquer des draps. Ils formèrent leurs premiers établissemens dans la Lombardie, et surtout dans le Milanais, où ce genre d'industrie fut depuis perfectionné par eux; ensuite ils se répandirent en Toscane, dans la Romagne et dans toute l'Italie à la sollicitation des magistrats (2). Quelques Humiliés de S. Michel d'Alexandrie commencèrent avant l'an 1240 à fabriquer des draps à Florence, où cet art fut cultivé avec tant de succès, que dès le XIII.e siècle, on comptait déjà dans cette ville plus de deux cents marchands de drap. Jean Villani assure que, vers le milieu du XIV.e siècle, il se fabriquait à Florence de soixante-dix à quatre-vingt mille pièces de drap, qui valaient environ douze millions de francs (3). Au commencement du XV.e siècle, les villes qui étaient dans la dépendance du Duc de Milan, envoyaient à Venise quatre-

(1) Fleury Hist. Ecclésias. Liv. 95.

(2) Voici la délibération que les habitans de Perugia prirent à leur égard en 1274: *quod Potestas et Capitaneus debeant dare operam efficacem, quod Fratres Humiliati qui faciunt pannos in Lombardia, debeant ad civitatem Perusii proficisci, et quod ibi fratres Drappariam faciant.*

(3) Villani, *Storia*, Liv. XI. chap. LXLIII.

vingt-dix mille pièces de draps de laine, dont quatre mille de Milan, six mille de Monza, trois mille de Pavie, six mille d'Alexandrie, de Tortone et de Novare, et le reste de Brescia, de Parme, de Como et de Crémone (1). On fait encore honneur à l'ordre des Humiliés de la fabrication des draps d'or et d'argent, mais dans l'intention seulement de les employer à la confection des ornemens sacrés et à la décoration des églises (2).

Chanoines réguliers.

En imposant aux prêtres de son église d'Hippone l'obligation d'une vie retirée et presque monastique, S.t Augustin donna naissance à l'institution des chanoines réguliers; il les appela ainsi, parce qu'ils étaient soumis à des règles également propres à la cléricature et à l'état purement monastique. Leur genre de vie fut même honoré de l'épithète d'*Apostolique*, parce qu'ils vivaient en commun comme les Apôtres. Le corps des chanoines d'une église collégiale s'appela chapître; les membres qui le composaient étaient dans la dépendance d'un prévôt ou de l'Evêque, et se réunissaient tous les jours à l'église pour réciter l'office divin, qui se divisait en matines, laudes, tierces, sextes, nones, vêpres et complies. Les chanoines portent pour marque distinctive le rochet, et l'aumusse ou fourrure qu'ils tiennent sur le bras. Il se forma sous le Pape Paul IV un nouvel ordre de clercs réguliers, qui prirent le nom de Théatins:

Clercs réguliers.

la règle de leur institut les obligeait d'abord à la pauvreté et à la mendicité (3), mais ils ne tardèrent pas non plus à faire ressource de la piété des fidèles. On vit paraître alors plusieurs congrégations de clercs réguliers, tels que les Barnabites, les Somasques, et les Scolopes ou Pères des écoles de charité, qui s'imposèrent la double tâche de l'instruction de la jeunesse et le soin des âmes. Leur costume, ainsi que celui des Jésuites, différait très-peu

(1) Mar. Sannuto. *Vite de' Duchi di Venezia. Rer. Ital. Script.*, Tom. XXII. pag 959.

(2) Denina, *Rivol. d'Ital.* Liv. XII. chap. VI. et Liv. XIV. chap. II. Tiraboschi a dédié un de ses ouvrages à la gloire des *Humiliés. Veterum Humiliatorum Monumenta.*

(3) Les Carmes, qui prétendaient tirer leur origine en ligne directe du prophète Elie, fesaient également profession dans les commencemens de mendicité et d'aversion pour les biens temporels. Mais on trouva moyen dans la suite de les rendre susceptibles d'hérédité et d'acquisition. Il se fit dans les derniers siècles une réforme austère dans cet ordre, qui prit le nom de Carmes *déchaussés*. Giannone, *Storia civ. di Napoli*, Liv. X. chap. XII.

de celui des prêtres en général : hors du cloître ils portaient un manteau, une robe longue et un chapeau à trois cornes avec les bords retroussés de deux côtés seulement, et dans l'intérieur de leur couvent une robe, une simarre et un bonnet carré (1).

Jésuites.

La compagnie de Jésus a surpassé de beaucoup en puissance et en célébrité toutes ces congrégations : *de tous les ordres religieux, ç'a été la société la plus politique et la mieux gouvernée, et celle qui a fait le plus de bien et le plus de mal au genre humain* (2). Ignace de Loyola, gentilhomme de Biscaye, son fondateur, ayant été dangereusement blessé au siège de Pampelune, employa le tems de sa longue convalescence à lire les vies des Saints. Cette lecture l'enflamma du desir d'égaler la gloire des plus grands héros du Christianisme, et de fonder un nouvel ordre religieux. L'exécution de son projet éprouva de grandes difficultés, surtout de la part du Pape Paul III, qui, sur l'avis d'une commission de Cardinaux nommés par lui pour l'examiner, jugea que cet institut était non seulement inutile, mais encore dangereux, et refusa de l'approuver. Pour lever toutes ces difficultés, Ignace proposa d'ajouter aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance communs à tous les ordres réguliers, un quatrième vœu qui était celui d'obéissance au Pape : vœu en vertu duquel les membres de la Société se seraient obligés d'aller partout où l'ordonnerait sa Sainteté, sans lui rien demander pour leur entretien. Vaincu enfin par cette marque de dévouement, le Pape confirma par une bulle du 27 septembre 1540 l'ordre des Jésuites, et nomma Loyola premier général de cette compagnie : ce titre passa depuis aux chefs suprêmes de tous les ordres monastiques, qui font ordinairement leur résidence à Rome : les chefs dans les provinces prirent le nom de provinciaux, et les supérieurs d'un couvent ou d'une congrégation quelconque, celui d'abbé, ou de prieur. Lainez et Acqua-

(1) Denina observe que ces différens ordres religieux devinrent nuisibles à la société, par le nombre et la qualité des personnes qui s'y firent recevoir, chacun d'eux cherchant à attirer les jeunes gens qui montraient le plus de talens. Il se plaint en outre, que, par un abus d'une mesure d'indulgence du Concile de Trente, dont on fit une régle permanente, les prêtres ordonnés à titre de bénéfice privé se multipliérent à excés, et ne servirent en grande partie qu'à avilir le caractére sacerdotal. *Rivol. d'Italia*, Liv. XXII. chap. VI.

(2) Histoite de Charles-Quint, Liv. II.

viva, successeurs d'Ignace dans le généralat, perfectionnèrent la constitution et les lois de cette société, dont les membres se dévouaient par état à une vie active, tandis que les autres moines se regardaient comme morts au monde. Les Jésuites étaient autant de soldats, qui se croyaient enrôlés pour se sacrifier sans réserve au service de Dieu et du Pape son vicaire sur la terre. L'instruction des ignorans, et le rappel des ennemis du S.t Siège dans le sein de l'église, fesaient leur principale occupation. Libres de tous les exercices de piété que pratiquaient les autres religieux, tels que les processions et la récitation de l'office divin, ils avaient tout le loisir d'observer la marche des affaires du monde pour en tirer parti, et pour captiver la faveur des personnages les plus marquans (1). Le régime de la société Jésuitique était monarchique, et par conséquent bien différent de celui des autres ordres religieux, où les affaires les plus importantes de l'ordre se traitaient en chapitre général. Le chef suprême de cette compagnie était élu par les supérieurs des provinces, et avait une autorité absolue sur tous les membres et sur tout ce qui appartenait à la société. Il nommait les provinciaux et autres employés de l'ordre dont il administrait les revenus; et ses sujets aveuglement soumis à ses volontés, n'étaient sous sa main que des instrumens purement passifs, comme l'argile dans celle du potier. Il était exactement informé de tout ce qui se passait partout où il y avait des maisons de Jésuites. Les novices devaient ouvrir leur conscience à leur supérieur tous les six mois; et chaque membre de l'ordre était également obligé d'observer les discours et les actions des novices, et de lui en rendre compte. Le noviciat durait long-tems, et il fallait avoir atteint l'âge de trente-trois ans pour faire les vœux de profession. Les provinciaux et les supérieurs de chaque maison de l'ordre étaient tenus d'envoyer à certaines époques au Général, un rapport sur la conduite de leurs subordonnés, et sur toutes

(1) Nous croyons à propos d'avertir nos lecteurs, que nous avons pris les notions que nous donnons ici sur les Jésuites dans Monclar; *Information sur les Constitutions des Jésuites présentée au parlement de Provence;* et dans Chalotais, *Information au parlement de Brétagne*. L'autorité de ces deux magistrats est d'un grand poids: attendu qu'ils ont eu dans leurs mains les Constitutions des Jésuites, dont ils étaient chargés de faire l'examen. Nous avons également puisé dans la *Destruction des Jésuites* de d'Alembert, et surtout dans l'histoire de Charles-Quint de Robertson, Liv. VI., où cet écrivain examine les commencemens et les progrès de cette société.

les affaires civiles de leur pays, qui pouvaient intéresser la société : police au moyen de laquelle le Général était informé de ce qui se passait dans tous les pays et dans toutes les cours du monde. Chalotais rapporte que les provinciaux et les supérieurs, lorsqu'ils avaient à communiquer par écrit quelqu'affaire importante, se servaient d'un chiffre que leur donnait leur Général.

Progrès étonnans des Jésuites.

Cette société s'étendit avec un succès prodigieux dans tout le monde Chrétien, (1) et acquit une puissance extraordinaire. Les Jésuites s'appliquèrent particulièrement à l'éducation de la jeunesse, à la direction des consciences et à la prédication de l'Evangile ; il devinrent bientôt les confesseurs de presque tous les Rois, et des personnes les plus distinguées par leur naissance et leurs richesses. Mais ce fut particulièrement dans l'éducation de la jeunesse qu'ils s'ouvrirent un vaste champ, où ils cueillirent des palmes glorieuses. L'opposition qu'ils éprouvèrent d'abord de la part des universités dans plusieurs contrées de l'Europe pour ouvrir des écoles et des collèges, leur fit sentir, comme le dit Robertson, la nécessité de surpasser leurs adversaires en connaissances et en talens, pour se gagner la faveur du public. Ils se mirent donc à étudier avec un zèle infatigable la littérature ancienne. Ils inventèrent plusieurs méthodes pour le perfectionnement de l'instruction ; et les succès qu'ils obtinrent ne contribuèrent pas peu aux progrès des sciences : en quoi la société en général leur a de grandes obligations. Leurs avantages ne se sont pas simplement bornés à l'enseignement des élémens des belles lettres ; ils ont eu encore des maîtres habiles dans toutes les sciences, et peuvent vanter un nombre d'écrivains bien supérieur à celui que présentent toutes les autres congrégations ensemble (2). Mais ce qui fait le plus d'élo-

(1) Ignace n'avait que 10 disciples, lorsqu'en 1540 il demanda au Pape l'approbation de son ordre. Soixante ans aprés on comptait déjà plus de dix mille Jésuites. En 1710, cette compagnie avait 24 maisons professes, 59 noviciats, 340 résidences, 612 colléges, 200 missions, 150 séminaires et écoles publiques, et le nombre des Jésuites se montait à 19,998 individus. Robertson, Histoire de Charles-Quint, Liv. VI.

(2) Nous avons rendu justice aux Jésuites sur leur méthode d'enseignement, d'aprés le jugement sage qu'en a porté Robertson, dont l'opinion nous a paru plus équitable que celle de Lazzarini, qui montre de la passion contre eux dans les reproches qu'il leur fait sur le même sujet. (Voyez les Dialog. de Lazzarini). D'Alembert déclare néanmoins, que,

ges à l'ordre des Jésuites c'est leur passage en Amérique, non pour y porter le ravage et la destruction comme firent les premiers conquérans de ce continent, mais pour y répandre les lumières et les bienfaits de la civilisation. Vers le commencement du XVIII.e siècle, les Jésuites entrèrent dans le vaste pays du Paraguay, qui traverse l'Amérique Méridionale, depuis le fond des montagnes du Potose, jusqu'aux confins des établissemens Espagnols et Portugais sur le Rio de la Plata. Ils trouvèrent les habitans de cette contrée encore barbares, et ne connaissant d'autre occupation que la pêche et la chasse; ils leur enseignèrent l'agriculture, le soin des troupeaux, et les autres arts de première nécessité; et après les avoir assujétis par ces bienfaits, ils les gouvernèrent avec une douceur et une sagesse dignes des meilleurs Princes et des plus habiles politiques. Dans ce nouvel état, tout le monde était obligé au travail, non pour soi, mais pour le public. Les produits des récoltes et de l'industrie étaient versés dans des magasins, d'où l'on distribuait ensuite à chacun ce qui était nécessaire pour sa subsistance. Un petit nombre de magistrats élus par ces Indiens eux-mêmes satisfesait pleinement aux besoins de la tranquillité. Il ne se commettait jamais de ces crimes qui infestent les autres sociétés, où les vices s'introduisent avec les richesses et le luxe qui multiplient les besoins, et par conséquent il n'y avait jamais lieu à verser le sang du coupable. Une simple réprimande faite par un Jésuite, une légère marque d'infamie, et dans les cas extraordinaires, quelques coups de fouet, suffisaient au maintien de l'ordre parmi ces peuples innocens et heureux (1). En tenant une conduite aussi sage envers les peuples du Paraguay, les Jésuites n'eurent pas seulement en vue le bien de l'humanité, mais encore l'idée de fonder un empire indépendant qui ne fût soumis qu'à leur compagnie, et qui par l'excellence de ses institutions civiles et politiques, pût s'étendre un jour sur toute

Les Jésuites civilisent le Paraguay.

malgré les progrès extraordinaires qu'ont faits les Jésuites dans tous les genres d'érudition, et quoiqu'on compte parmi eux des mathématiciens, des antiquaires et des critiques de beaucoup de talent, ainsi que des orateurs célèbres, leur ordre n'a pas produit un seul sujet, qui, par la supériorité de ses lumières et de son jugement ait pu mériter le titre de philosophe.

(1) Quant au gouvernement des Jésuites dans le Paraguay, il faut consulter l'histoire de ce pays écrite par le Père Charlevoix, le voyage au Pérou par Ulloa, et ce qu'on a déjà publié dans cet ouvrage à l'article *Paraguay*.

l'Amérique Méridionale. Aussi étaient-ils très-attentifs à éloigner les Espagnols et les Portugais du Paraguay; ils ne permettaient aux Indiens aucune communication avec ces peuples, et pour l'empêcher plus efficacément, ils s'abstenaient de leur enseigner aucune langue Européenne. Pour se mettre en état de résister en cas d'attaque, ils les instruisirent dans l'art militaire, créèrent des corps d'infanterie et de cavalerie, et formèrent de vastes magasins d'armes et de munitions.

Destruction des Jésuites.

La puissance des Jésuites au Paraguay fut la principale cause qui amena leur destruction, et voici comment. Le Roi de Portugal ayant éprouvé des difficultés à s'emparer de quelques districts de ce pays, que lui avait cédés la cour d'Espagne, les Jésuites furent accusés d'avoir excité ces peuples à la révolte. La conjuration éclatée depuis contre le Roi à Lisbonne, dans laquelle on crut que trempait le Père Malagrida avec deux de ses confrères, fit chasser les Jésuites du Portugal. Dans le même tems, un profès de leur ordre nommé La-Valette, qui était chef des missions à la Martinique, et le plus riche négociant des îles, vint à faire une banqueroute de plus de trois millions de francs. Les créanciers recoururent au parlement de Paris; et le Général des Jésuites, en sa qualité d'administrateur des revenus de l'ordre, fut tenu garant de la faillite, par ce que La-Valette avait négocié comme procureur de la Compagnie, quoiqu'il prétendît qu'elle n'avait eu aucune part dans ses affaires, et cela pour la sauver de l'obligation de payer ses dettes. Ce procédé révolta toute la France: les parlemens se mirent à examiner les constitutions des Jésuites, et les trouvèrent incompatibles avec les lois (1). Dès l'origine de leur institution, les Jésuites eurent pour maxime de ne faire connaître à personne les règles de leur ordre; ils ne les communiquaient jamais aux séculiers, et pas même à tous les membres de la Société. Ce ne fut que lors des poursuites qu'on entreprit contre eux en France, qu'ils durent produire les réglemens de leur ordre, et que l'examen en fut fait par Monclar et Chalotais. Le Roi de France abolit par un édit en 1764 la compagnie de Jésus; et la bulle du Pape Ganganelli, fut la hâche qui coupa ensuite l'arbre dans sa racine. Les Jésuites furent chassés de tous les pays Catholiques, et il ne leur resta de refuge que dans la tolérance de Frédéric II, qui les reçut dans ses états comme su-

(1) Voltaire, Précis de siécle, XV. chap. XXXVIII.

sceptibles de quelqu'utilité, et incapables de lui inspirer des craintes.

Après avoir parlé des moines, il est naturel que nous disions aussi quelque chose des religieuses, sans qu'il soit cependant nécessaire d'entrer dans de grandes particularités à leur égard : car les Bénédictines, les Franciscaines, les Augustines, les Capucines, les Thérésiennes et les Salésiennes, malgré quelques variétés dans leurs mœurs et la couleur de leur vêtement, peuvent toutes se réunir sous un point de vue général. Dès les premiers tems de l'église il s'était formé quelques communautés de filles, qui fesaient vœu de chasteté et prenaient le voile. S.t Pacôme fonda des monastères de personnes de ce sexe, auxquels il donna une règle. Il parait que, dans les commencemens, il n'existait pas une séparation rigoureuse entre les religieux des deux sexes, car le concile Quinisexto tenu à Trullo défend aux femmes de passer la nuit dans un couvent d'hommes, et aux hommes dans un couvent de femmes. Le septième concile général interdit les couvens doubles ou composés des deux sexes. Dans les siècles du moyen âge, les religieuses s'occupaient ainsi que les moines à copier des livres: usage que Mabillon prouve avoir été en vigueur dans un couvent de filles fondé à Arles par S.t Césarée en 521, et qu'il confirme par plusieurs exemples constatant l'emploi que les religieuses fesaient quelquefois de leur tems à l'étude de l'écriture sainte (1). Outre les vœux d'obéissance et de chasteté, et l'obligation de la prière et du jeûne, on contraignit encore les religieuses à s'enfermer pour toujours dans le cloître, sans espoir de n'en plus sortir pas même après leur mort, la règle voulant que leur corps fût enterré dans l'église du monastère. Anciennement les religieuses n'étaient point obligées à la clôture, et elles n'avaient pour gardiennes de leur vertu, que la vertu même et la modestie. Mais on crut dans la suite que ces moyens préservatifs étaient trop faibles contre les tentations du dehors, et que le meilleur moyen de conserver la pudeur était d'éloigner les occasions de la perdre. La clôture fut donc regardée comme une sage précaution, qui plairait aux vierges d'une âme forte, et dont la faiblesse des autres réclamait le secours. De là ce grand nombre de canons qui ordonnent la clôture sous peine d'excommunication, et auxquels pourtant certaines communautés de religieuses n'ont jamais voulu se sou-

Religieuses.

Cloture.

(1) Praefat. ad Act. SS. saecul. 3, par. I. n. 47. Tiraboschi, *storia della Letteratura Italiana*, Tom. III. Liv. I. chap. II.

mettre (1). Il fut décidé au concile de Trente, « que les Evêques rétabliraient et maintiendraient la clôture des religieuses, à l'effet de quoi ils priraient les Princes, et requerraient les magistrats de leur prêter main-forte sous peine d'excommunication; que les religieuses ne pourraient sortir de leur couvent, et que sous la même peine, personne, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition, n'y aurait accès sans permission; que les couvens de religieuses qui se trouvaient hors des murs des villes et des lieux habités seraient retirés dans leur enceinte; que la supérieure aurait au moins quarante ans d'âge, et huit de profession, ou en cas d'impossibilité, plus de trente ans pour le premier point, et plus de cinq pour le second; que les religieuses se confesseraient et communieraient au moins une fois par mois, et qu'outre leur confesseur ordinaire il leur en serait donné un extraordinaire deux ou trois fois par an; que la profession faite avant seize ans accomplis et une année entière d'épreuve serait nulle (2); qu'aucune novice ne serait admise à prendre l'habit et à faire profession, sans avoir été examinée par l'Evêque sur ses véritables dispositions, et sans avoir toutes les qualités requises pour l'observation de la règle du monastère où elle était; enfin qu'il serait prononcé anathême contre quiconque forcerait une femme, hors les cas légitimes, à entrer dans un couvent, à prendre l'habit et à faire profession, de même que contre toute personne qui s'opposerait sans motif aux vœux de celle qui aurait résolu d'embrasser cette profession, excepté les pénitentes et les converties (3) ». Losque la jeune novice se présente à l'autel pour prononcer ses vœux, elle jette les fleurs et autres ornemens dont elle est parée: on lui coupe ses cheveux, et elle prend le voile, qui est

(1) Courayer not. sur le chap. LXXVII. du Liv. VIII. *dell'Istoria del Conc. Trident* de Frére Paul Sarpi.

(2) Le gouvernement Autrichien a sagement prescrit que les filles ne pourraient point prononcer de vœux avant vingt-quatre ans. Et en effet, comment une jeune fille de seize ans peut-elle prendre un engagement perpétuel, à une âge où elle ne se connait pas encore assez elle-même, et où elle est incapable de juger de l'état qu'elle quitte, ni de celui qu'elle embrasse? Si, aprés un engagement pris dans un âge aussi tendre, les passions venaient à s'éveiller, ne pourrait-on pas accuser de légéreté des lois qui ne laissent point lieu à la résipiscence, aprés un vœu prononcé inconsidérément, et sans être parfaitement libre?

(3) Sarpi, *storia del conc. Trident.* Liv. VIII.

pour les femmes le signe caractéristique de la vie religieuse : à ce voile elles joignaient autrefois un cilice, dont elles revêtaient leurs membres délicats comme les moines (1). Voy. la planche 33.

Inquisition.

Le XIII.e siècle vit se former un tribunal pour la persécution des hérétiques, au mépris des maximes de tolérance et de charité que prêche l'Evangile, qui veut qu'on ne les exclue de la communion des fidèles qu'après avoir vainement essayé de les y ramener, mais qui pour cela ne les assujétit point à des châtimens corporels. Le Pape Innocent III nomma inquisiteur général contre les Albigeois le moine Dominique, en récompense du zèle qu'il avait déployé contre eux. Innocent IV investit l'ordre des Dominicains d'une autorité spéciale, en erigeant dans son sein un tribunal permanent sous la dénomination de *Saint Office* (2), en témoignage de sa satisfaction pour l'ardeur avec laquelle cet ordre avait sévi contre les partisans de l'hérésie. On verra à l'article du costume des Espagnols, la manière de procéder de ce tribunal, les peines qu'il infligeait à ceux qu'il déclarait coupables, et les cérémonies qui accompagnaient ses affreux *Auto da Fé*.

MARIAGES ET FUNÉRAILLES.

Mariages des Samnites.

AVANT de parler des mariages des Romains, il convient de dire un mot de ceux des Samnites, qui, après avoir été vaincus par les premiers, ne formèrent avec eux qu'un seul peuple. Les Samnites, dit Montesquieu, avaient un usage, qui, dans une petite république, et surtout dans la situation où se trouvait la leur, devait produire des effets merveilleux. C'était de réunir tous les jeunes gens, et de soumettre leur conduite à un examen sévère. Celui qui était déclaré le meilleur de tous, choisissait pour femme la jeune fille qui lui plaisait le plus: le second en mérite fesait le même choix après lui, et ainsi de suite (3). Il était beau de voir qu'on n'appréciât dans les jeunes

(1) Le cilice était fait de crins de cheval, dont le tissu formait des nœuds, qui exerçaient sur la peau un frottement continuel et douloureux. Butti com. al Purg. di Dante 13.

(2) *Giannone, storia civ. del regno di Napoli.* Liv. XV. chap. IV. L'Impératrice Marie Thérése abolit dans ses états de Lombardie le tribunal de l'Inquisition, et rendit les Evêques juges suprêmes en tout ce qui avait rapport à la foi.

(3) Fragment de Nicolas de Damas tiré de Stobée dans le recueil de Constant. Porphirogén.

gens, que les qualités et les services rendus à la patrie. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses mêmes, tout cela, comme je viens de le dire, était le partage de la vertu. Il serait difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins onéreuse pour un petit état, et d'une influence plus efficace sur les deux sexes (1).

Fréquence des mariages chez les premiers Romains.

Les Romains connurent cette maxime, que la prospérité d'un état est en raison directe de sa population; et c'est pour cela qu'ils s'occupèrent tant du soin de multiplier les mariages, surtout dans les premiers siècles de la république. Denis d'Halicarnasse ne peut se persuader qu'après la mort des trois cent-cinq Fabiens à Veies, il ne soit resté qu'un seul enfant de cette famille, attendu que l'ancienne loi qui prescrivait à tout citoyen de se marier et d'élever tous ses enfans, était encore en vigueur (2). Indépendamment des lois les censeurs veillaient aussi à la multiplication des mariages; et, selon les besoins de la république, ils obligeaient les citoyens par la crainte de la honte ou des châtimens à embrasser l'état conjugal. Valerius Maximus nous apprend que les Romains avaient le plus grand respect pour la sainteté du mariage. « Nos anciens, dit-il, ne traitaient d'aucun objet public ou privé, avant d'avoir consulté les augures: aussi sont-ils encore interrogés de nos jours dans les mariages. Anciennement il était d'usage que les femmes s'assissent à table, et que les maris se reposassent pendant ce tems un peu courbés, usage qui ne se conserva depuis que dans les fêtes des Dieux. Les femmes, qui alors ne se mariaient qu'une seule fois, portaient une couronne comme l'emblême de la chasteté et de l'innocence; et cet honneur était particulièrement déféré aux matrones, qui, après leur premier mariage, refusaient d'en contracter un autre, dans la crainte de donner en cela une marque d'incontinence (3) ». Les femmes Romaines vivaient retirées dans leurs maisons, où elles s'occupaient à tisser des vêtemens pour leurs maris, et s'appliquaient à y remplir les devoirs sacrés d'épouses et de mères, surtout celui d'allaiter leurs enfans, et de les préserver de la mollesse pour en faire de bons soldats.

(1) *Esprit. des Loix.* Liv. VIII. chap. XVI.
(2) Antiq. Roman. Liv. II.
(3) Dict. et Fact. Mémor. Liv. II. chap. I.

Différentes manières de contracter mariage.

A Rome il y avait trois manières de contracter mariage. La première et la plus solennelle s'appelait *confarreatio*, parce que, durant la cérémonie nuptiale, les époux mangeaient en présence de deux témoins un pain de froment en signe d'union (*panni farreus*), d'où se forma le mot de *confarreatio*. Les plébéiens ne connaissant ni les cérémonies religieuses, ni les auspices requis pour cette sorte de mariage, ils contractaient les leurs de deux autres manières, savoir; par voie d'*achat* (*coemptio*), ou par la cohabitation. Le mariage fait de la première manière obligeait la femme à tenir en main trois as, dont elle en donnait un au mari, en signe de l'achat qu'il fesait d'elle (1). Le mariage se fesait par cohabitation lorsqu'une femme, du consentement de ses tuteurs, avait passé un an avec un homme comme avec son mari, sans s'absenter de sa couche plus de trois nuits de suite, après quoi elle devenait sa femme, de manière qu'il acquérait sur elle le droit de propriété connu dans la jurisprudence Romaine sous le titre d'usucapion.

Distinction entre les femmes.

Ces trois différentes espèces de mariage donnaient lieu à distinguer deux sortes de femmes chez les Romains: car le nom d'*uxor* était, selon Cicéron, un nom générique, qui comprenait deux espèces de femmes appelées, les unes *matres-familias*, et les autres simplement *uxores*. Avant la création des Décemvirs, il n'y avait que les femmes des patriciens, dont le mariage se célébrât selon les formalités prescrittes par les lois. En entrant dans la famille du mari, elles y participaient à tous les droits civils et sacrés, et étaient comptées comme un des enfans dans le partage de la succession. A la mort du mari elles en devenaient les héritières universelles, et ce n'était qu'à ces sortes de femmes qu'appartenait le titre de *matres-familias*. Celles qui s'étaient mariées par voie d'achat, ou de cohabitation, n'entraient point dans la famille du mari comme héritières; mais lorsqu'il fut permis aux plébéiens de s'allier aux familles patriciennes et de devenir consuls, leurs filles, quoique mariées de ces deux dernières manières, acquirent aussi le titre de mères de famille. Avant le décemvirat, les femmes, quelle que fût la nature de leur mariage, étaient soumises à la puissance du mari, qui exerçait sur elles à-peu-près les mêmes droits que sur ses enfans: lorsqu'elles s'étaient rendues coupables de quelque faute,

(1) Ulpien Liv. IX. *Institutionum*, *Dionys.* Liv. II. *Dissertation sur l'Origine des loix des XII. Tables par M. Bonamy*, seconde partie.

il les jugeait lui-même, et leur infligeait le châtiment qu'il croyait convenable.

Prohibition di vin aux femmes.

Anciennement il était défendu aux femmes de boire du vin, pour les préserver de tout déréglement, n'y ayant qu'un pas de l'intempérance à l'incontinence. Cependant, pour adoucir la rigueur de cette défense, il leur fut permis de porter des étoffes d'or, des robes de pourpre, et de se teindre les cheveux. Les égards que les deux sexes avaient l'un pour l'autre (1) ne permettaient pas aux maris d'avoir aucune idée de jalousie sur leurs épouses. Metellus tua la sienne d'un coup de bâton pour avoir bu de vin; et loin de trouver quelqu'un qui lui en fît un crime aux yeux des lois, il n'en fut pas même blâmé, le public jugeant au contraire, dit Valerius Maximus, qu'il avait bien fait de la punir, pour apprendre aux autres par cet exemple à ne point manquer de sobriété. C. Sulpitius Gallus punit aussi sa femme avec beaucoup de sévérité, en la répudiant pour être sortie de la maison sans voile. Cette punition, ajoute le même Valerius Maximus, toute rigoureuse qu'elle est, n'en fut pas moins raisonnable, car le mari pouvait dire à sa femme: « la loi veut que tu ne cherches point à plaire à d'autres yeux qu'aux miens; que pour eux seuls tu aimes à te parer et à paraître belle; que tu ne prennes qu'eux pour conseils et pour juges de toutes tes actions; or tout ce que tu ferais pour plaire à d'autre qu'à moi, doit nécessairement me donner des soupçons, et m'inspirer des sentimens de jalousie, dont toi seule es la cause (2).

Déesse Viriplaca.

En cas d'altercation entre les deux époux, il s'en allaient au temple d'une Déesse appelée *Viriplaca* (*qui appaise l'homme*), lequel était situé sur le mont Palatin. Là, les deux époux se reprochaient et se pardonnaient leurs torts; après quoi ils revenaient à la maison parfaitement reconciliés. Cette Déesse, ainsi appelée parce qu'elle apaisait les maris, méritait, selon Valerius Maximus, d'être honorée des Romains à l'égal des Divinités qu'ils avaient le plus en vénération, comme ayant le don de calmer les petites querelles qui peuvent s'élever entre mari et femme, et de maintenir dans les familles la paix et l'affection réciproque qui doivent y régner. Chacun des deux époux trouvait dans la signification même de ce mot la satisfaction qui lui convenait: car dire *Viriplaca*, c'était déclarer

(1) Val. Max. Liv. II. chap. I.
(2) Idem. Liv. VI. chap. III.

que c'est l'homme qui doit être apaisé, et que par conséquent c'est la femme qui lui doit le respect; et d'un autre côté le nom de la Déesse étant féminin, il était naturel d'en conclure que l'homme doit aussi avoir quelque respect pour la femme. Le même auteur dit encore, en parlant des égards que les parens se doivent entr'eux, que le fils imberbe ne peut point se trouver au bain avec son père, ni le beau-père avec son gendre, l'action de se montrer nu entre parens n'étant pas moins illicite, que si elle se passait dans un lieu sacré. L'usage voulait aussi qu'il se fît tous les ans dans chaque famille un festin, où assisteraient tous les parens de l'époux et de l'épouse, comme un moyen d'oublier dans la joie qui acompagnait ces réunions les différends qu'ils pouvaient avoir eus entr'eux (1).

Invocation de Talasius dans les mariages.

On lit dans Plutarque, (2), que parmi les ravisseurs des Sabines, quelques-uns d'un extérieur grossier en emmenaient une d'une beauté remarquable; qu'ayant été rencontrés par des gens au dessus d'eux qui voulaient la leur enlever, ils leur dirent qu'ils la conduisaient à Talasius, jeune homme d'un mérite distingué; et que sur cela on n'entendit qu'un cri de louanges et d'acclamations de la part de ces mêmes gens, dont plusieurs se réunirent à eux pour les accompagner, en témoignage de leur considération pour Talasius dont ils ne cessaient tous de répéter le nom. C'est à cet évènement, que le même auteur rapporte l'origine de l'usage où étaient encore de son tems les Romains, d'invoquer dans leurs mariages Talasius, comme les Grecs invoquaient leur Hyménée; et cela avec d'autant plus de raison, disaient-ils, que Talasius avait coulé des jours heureux avec son épouse. Sestius Sylla Carthaginois, personnage cher aux Muses et aux Grâces, assurait au contraire, que ce mot avait été le signal de convention donné par Romulus pour l'enlèvement des Sabines; qu'en les emportant ses soldats criaient Talasius, et que c'est de là que venait l'usage de prononcer ce mot dans les mariages. Beaucoup de personnes sont néanmoins d'avis, continue Plutarque, qu'on ne doit entendre par là qu'une espèce d'avertissement et d'invitation qui se fesait à la femme de s'appliquer au travail et surtout aux ouvrages en laine, qu'on désignait en Grec par le mot *Talasius*, avant qu'il se fût fait une espèce

(1) Val. Max. liv II. chap. I. P. Victor dans sa Description de Rome, parle d'un *Sacellum Viriplacae* qui se trouvait sur le mont Palatin du tems de Théodose.

(2) Vie de Romulus.

d'amalgame d'expressions Grecques avec des mots Italiens. Mais on pourrait donner une autre raison plus plausible de l'usage de ce mot chez les Romains comme chez les Grecs, si l'identité de son acception chez l'un et l'autre peuple n'est pas imaginaire. Cette raison est, que lors de la conclusion de la paix entre les Romains et les Sabins, il fut convenu à l'égard des femmes, qu'elles ne travailleraient pour les hommes qu'à des ouvrages de laine : motif pour lequel dans tous les mariages qui se fesaient alors, la nouvelle épouse, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient et qui assistaient aux noces, criaient toutes par manière de plaisanterie *Talasio*, comme pour annoncer que l'épouse n'aurait à s'occuper qu'à des ouvrages en laine. Il est encore d'usage aujourd'hui, dit Plutarque en finissant, que l'épouse n'entre point d'elle-même dans la maison du mari, mais qu'on l'y porte à l'exemple des Sabines qui y furent conduites par force. Quelques-uns voient même dans la cérémonie de séparer les cheveux de l'épouse avec la pointe d'une lance, un signe emblématique de la force et de la violence qui présidèrent aux premiers mariages des Romains.

Divorce.

Romulus prescrivit à la femme de ne jamais abandonner son mari ; mais il fut permis à celui-ci de la chasser pour cause d'empoisonnement de ses enfans, d'accouchement supposé ou d'adultère. La même loi voulait qu'en cas de répudiation pour toute autre cause, une partie des biens du mari fût dévolue à l'épouse répudiée, et l'autre partie consacrée à Cérès; et que le premier fît en outre un sacrifice aux Dieux souterrains. Pendant deux cent-trente ans, on ne vit point de mari abandonner son épouse, ni d'épouse quitter son mari : ce qui prouve, dit Plutarque, combien était forte l'institution du mariage, et combien on en respectait la sainteté : car personne d'entre les Romains n'ignorait que Servilius Spurius, le premier qui répudia son épouse, ne le fit que parce qu'elle était stérile (1).

Enfans posthumes.

La crainte que les femmes veuves n'introduisissent dans la maison du mari des enfans illégitimes, détermina les Décemvirs à fixer une époque après leur veuvage, passée laquelle les enfans dont elles accoucheraient ne seraient plus regardés comme légitimes. La nature, qui suit presque toujours le même ordre dans ses opérations, a pu seule suggérer aux Romains l'idée de ce terme, et de consacrer dans une de leurs XII Tables comme une maxime de droit, *que l'en-*

(1) Parallèle de Romulus et de Thésée.

fant né d'une femme mariée dans les dix premiers mois de son veuvage sera réputé légitime.

Fréquence du divorce.

Montesquieu nie le fait rapporté par Denis d'Halicarnasse, par Valerius Maximus et par Aulugelle, savoir; que malgré la faculté accordée au mari de répudier sa femme, le respect pour les augures fut si puissant, que pendant le long espace de cinq cent-vingt ans, il n'y eut pas un seul exemple de l'usage de ce droit jusqu'à Carvilius Ruga, qui répudia la sienne pour cause de stérilité. Il suffit, dit-il, de connaître la nature de l'esprit humain, pour comprendre combien il serait étonnant que chez un peuple où la législation accordait un pareil droit, il ne se soit trouvé personne qui en ait fait usage. En partant pour son exil, Coriolan engagea sa femme à se remarier avec un homme plus heureux que lui (1). Les douze Tables donnèrent ensuite aux lois de Romulus une extension conforme à la nature des mœurs, en accordant à la femme le droit de répudier son mari, droit qu'elle n'avait pas auparavant. Mais à quoi bon cette extension, si l'on n'avait pas encore fait usage de ce droit? D'un autre côté, si le respect des citoyens pour les augures fut capable de les éloigner du divorce, pourquoi le législateur ne fut-il pas retenu par le même motif? (2)? La femme répudiée devait rendre les clefs de la maison, qui étaient l'emblême du gouvernement de la famille dont le soin lui était confié. Lorsque les dépouilles du monde ravagé, concentrées à Rome, y eurent fait naître le goût du luxe et corrompu les mœurs, les divorces commencèrent à s'y multiplier, et au moindre caprice deux époux se séparaient pour toujours. Quelques personnes fesaient à un mari qui s'était séparé de sa femme les questions suivantes: *ta femme n'est-elle pas modeste? n'a-t elle pas bon air? n'est-elle pas féconde?* à quoi leur répondit le mari en étendant le pied: *ce soulier n'est-il pas également bien fait? n'est-il pas beau et neuf? mais aucun de vous ne sait où il me blesse le pied.* Il y a eu sans contredit, ajoute Plutarque, des femmes de répudiées pour des torts graves et manifestes, et d'autres pour une certaine âpreté de manières, qui sans se faire remarquer au dehors, ne laisse pas d'occasionner des désagrémens fréquens, et de mettre une antipathie insurmontable entre les personnes obligées de vivre ensemble avec ces défauts (3). L'incompatibilité d'humeurs, la stérilité, ni

(1) Voyez le Discours de Véturie dans Denis d'Halicarnasse. Liv. VIII.
(2) *Esprit des Loix.* Liv. XVI. chap. XVI.
(3) Plutarque, vie de Paul Emile.

l'adultère ne furent pas les seules causes de divorce chez les Romains, l'intérêt en était une autre non moins fréquente, et il arrivait quelquefois qu'un mari ne cherchait à se séparer de sa femme, que pour trouver dans la dot d'une autre un moyen de payer ses dettes. Cicéron est soupçonné lui-même de n'avoir répudié la sienne, que dans la vue de se procurer cette honteuse ressource. Pour mettre un frein aux abus énormes qui résultaient de la facilité du divorce, Auguste voulut que l'acte en fût dressé en présence de sept témoins Romains pour être légal. Lorsque le mari avait maltraité sa femme, il était obligé de lui rendre sa dot sur le champ ou dans le délai de six mois, au lieu de celui de deux ans qui lui était accordé dans tout autre cas pour cette restitution; mais si la femme était reconnue coupable de dérèglement, elle était condannée à la perte du sixième ou du huitième de sa dot. Ces lois ne produisirent cependant pas beaucoup d'effet: car Juvénal cite une femme qui en cinq ans avait épousé huit maris (1), Sénèque nous apprend que beaucoup d'autres ne comptaient point leurs années par le nombre des consuls, mais par celui de maris qu'elles avaient eus. « Dis-moi, s'écrie ce dernier auteur, est-il encore quelque femme qui rougisse d'avoir été renvoyée par son mari? car on ne voit aujourd'hui que des femmes, d'un rang même distingué, qui comptent leurs années, non par le nombre des consuls élus depuis leur naissance, mais par celui des maris qu'elles ont pris; qui font divorce pour se remarier, et qui se marient pour répudier leur mari ou pour en être répudiées. En est-il quelqu'une qui rougisse d'avoir été surprise en adultère, et qui ne regarde au contraire le mariage comme un moyen d'avoir plusieurs amans à la fois? Si une femme est sage, c'est une preuve qu'elle est laide. Quelle est la misérable qui se contente d'une couple d'adultères? Si elle n'a pas des rendez-vous à donner à toutes les heures, si elle n'emploie pas tout son tems à aller en voiture tantôt chez celui-ci, tantôt dîner chez

(1) *Sic crescit numerus; sic fiunt octo mariti,*
Quinque per autumnos: titulo res digna sepulchri.
Sat. VI.

Les dix mariages contractés, au dire de Martial, par une femme dans un seul mois, sont une hyperbole outrée. S.[t] Jérome vit à Rome un mari enterrant sa vingt-unième femme, qui avait enterré elle-même vingt-deux maris. Oper. tom. I. *Ad Gerontiam.*

celui-là, on n'en fait aucun cas (1) „. Juvénal nous fait le même portrait des femmes de son tems, en disant, qu'elles avaient porté l'effronterie du libertinage jusqu'à ne vouloir voir que des histrions sur la scène, des gladiateurs nus dans le cirque, et à rechercher avec avidité la compagnie des uns et des autres dans leur lit (2).

La corruption des mœurs arriva au point de faire prendre le mariage en aversion, comme un lien gênant et un poids insupportable. « S'il était possible, dit Metellus le Numidique au peuple, de ne pas avoir de femmes, nous nous délivrerions de cette disgrâce; mais la nature ayant voulu que nous ne puissions être heureux avec elles, ni vivre sans elles, nous devons consulter à cet égard plutôt l'intérêt de notre conservation, que le sentiment d'une satisfaction passagère (3) „. La rareté des mariages, les guerres civiles, les proscriptions dépeuplèrent Rome. César et Auguste essayèrent de remédier à ce désordre. Le premier décerna des récompenses à ceux qui auraient un certain nombre d'enfans, et défendit aux femmes non encore âgées de quarante-cinq ans, sans mari et sans enfans, de pouvoir porter aucun bijou, ni aller en litière: moyen excellent, dit Montesquieu, de faire la guerre au célibat par la vanité. Auguste rendit une loi, qu'on appela Papia Poppea, du nom des consuls élus cette même année, laquelle portait de nouvelles peines contre ceux qui ne se marieraient pas, et promettait des récompenses plus considérables aux gens mariés, et à ceux qui auraient des enfans. Long-tems après, les chevaliers Romains demandèrent la révocation de cette loi; et l'Empereur ayant fait assembler les sénateurs, fit mettre d'un côté ceux qui étaient mariés,

Loi Papia Poppea.

(1) Sénèque, *De Benef.* Liv. III. chap. XVI. Traduction de Varchi.

(2) VI.e Satyre. Juvénal est taxé d'avoir mis trop de fiel dans cette satyre, mais les historiens de son tems le justifient de ce reproche. On reconnait dans sa Messaline celle de Tacite. Le commencement de cette satyre est néanmoins trop brusque: le poète l'adresse à un de ses amis, qui est sur le point de se marier, et lui dit: *qu'elle fureur s'est emparée de toi? Manque-t-il de cordes pour t'étrangler? N'y a-t-il pas de fenêtres assez élevées et assez larges d'où tu puisses t'élancer dans la rue? N'as-tu pas à ta portée le Pont et le Tibre pour t'y jeter d'un saut?* à quoi l'ami répond; *qu'il a fait choix d'une femme honnête et casanière. Médecins*, s'écrie le premier, *une saignée à cet homme, qui croit encore trouver dans Rome une femme honnête.*

(3) Aulugelle. Liv. I. pag. 6.

et de l'autre les célibataires qui se trouvèrent en plus grand nombre, et prononça cette fameuse harangue rapportée par Dion, qui, selon Filangieri, respire la gravité d'un censeur, et annonce l'état déplorable d'une république, qu'une fièvre lente consume et détruit insensiblement. « Au milieu des infirmités et des guerres qui nous privent de tant de citoyens, que deviendra la cité, dit cet Empereur, s'il ne se fait plus de mariages? Ce ne sont point les maisons, les portiques ni les places publiques qui la composent, mais les citoyens. Vous ne verrez point, comme dans la fable, des hommes sortir de dessous terre pour prendre soin de vos affaires. Vous ne vous abstenez pas du mariage pour vivre seulement dans le célibat: chacun de vous a des compagnes de sa table et de son lit, et vous ne cherchez qu'à n'être point troublés dans votre libertinage. M'opposerez-vous l'exemple des Vestales? Eh bien! si vous violez les lois de la chasteté, il faudra vous punir comme ces mêmes vierges. Vous êtes également mauvais citoyens, soit que tout le monde imite votre exemple, soit que personne ne le suive. Mon unique soin est la conservation de la république. J'ai sévi avec plus de rigueur contre ceux qui n'ont point obéi; et quant aux récompenses, je ne sache pas que la vertu en ait jamais obtenu de plus grandes: des milliers de personnes exposent leur vie pour des avantages bien moins considérables, et ceux que je vous offre ne seront-ils pas capables de vous engager à prendre une femme et à nourrir des enfans? (1) »

Privilèges des époux.

Les époux occupaient une place distinguée au théâtre, et ceux qui avaient un grand nombre d'enfans étaient toujours préférés dans les demandes de distinctions honorables, et avaient la prééminence dans l'usage de ces distinctions. Le consul qui avait le plus d'enfans était le premier à prendre les faisceaux, et avait le droit de choisir la province qu'il lui plaisait: de même le sénateur le plus riche en enfans, était inscrit le premier sur la liste des membres du sénat. Les magistratures s'accordaient aux pères de famille avant l'âge fixé, et chaque enfant leur valait un an de dispense. Le père de trois enfans était exempt de toute charge personnelle. Les femmes ingénues qui avaient trois enfans, et les affranchis qui en avaient quatre, étaient délivrés de la tutelle perpétuelle, à laquelle les assujétissait l'ancienne législation Romaine. Les célibataires ne pou-

(1) Nous n'avons rapporté qu'en abrégé cette harangue, qui est dans Dion (liv. LVI.) d'une longueur accablante, comme le dit Montesquieu.

vaient recueillir aucune succession au dehors, et les époux sans enfans qui se trouvaient dans ce cas n'en avaient que la moitié. Les Romains, dit Plutarque dans son ouvrage de l'*amour des pères pour leurs enfans*, se mariaient pour hériter, et non pour avoir des héritiers (1). Le mari et la femme qui avaient des enfans pouvaient se faire donation de tous leurs biens: à défaut de progéniture, cette donation ne pouvait être que du dixième des biens du donateur; et s'il y avait des enfans d'un autre lit, la donation pouvait être d'autant de dixièmes qu'il y avait de ces enfans. Le mari qui s'éloignait de sa femme, pour toute autre cause que pour le service de la république, ne pouvait en être héritier. En cas de décès de l'un des époux la loi accordait deux ans à l'époux survivant pour convoler en secondes noces, et ce délai n'était que d'un an pour les époux divorcés. Les pères qui refusaient de marier leurs enfans, ou de donner une dot à leurs filles, y étaient contraints par les magistrats. Il ne pouvait y avoir de fiançailles pour les mariages qui ne devaient se faire qu'après deux ans, et cette cérémonie ne pouvait avoir lieu avant que la fille eût accompli sa dixième année, la loi ne lui permettant de se marier qu'à l'âge de douze ans. Il était défendu à un homme de soixante ans d'épouser une femme qui en eût cinquante, et le *senatus-consulte* de Calvisianus déclarait illégitime le mariage d'une femme de cinquante ans avec un homme qui n'en avait pas encore soixante (2).

On lit dans Denis d'Halicarnasse que les lois de Romulus permettaient d'exposer les enfans difformes et monstrueux, après les avoir fait voir à cinq des plus proches parens. Nous ne savons rien des dispositions de la loi des XII Tables, qui fut publiée l'an 301

Enfans exposés.

(1) *Sed placet Ursidio lex Julia: tollere dulcem*
Cogitat heredem.

Giov. Sat. VI.

Le verbe *tollere*, dit Cesarotti, est l'expression propre à ces sortes de cas. Dés que l'enfant était né, on l'étendait à terre, et il n'était reconnu pour légitime qu'après que le père l'en avait relevé. La *Loi Julia* dont parle Juvénal, est la Papia Poppea. César ayant aussi publié des lois à ce sujet, on comprenait sous le nom de lois Juliennes celles de César et d'Auguste concernant le mariage, et que Tacite désigne sous le nom de *Juliae Rogationes*. An. Liv. III.

(8) Voyez dans l'*Esprit des Loix*, (Liv. XXIII. chap. 21) les différentes lois sur le mariage.

de Rome relativement à l'exposition des enfans, si ce n'est qu'en parlant du tribunat du peuple dans son livre *De legibus* Cicéron dit, qu'*à peine né il fut étouffé comme l'enfant des XII Tables*: d'où il semble que la législation moderne n'abrogea point à cet égard celle de Romulus. On voit par un passage de Juvénal, que les filles et les femmes, qui voulaient cacher le fruit de leurs amours illégitimes, les exposaient au bord d'un marais, qui était le réceptacle de toutes sortes d'immondices, et que les autres femmes qui avaient besoin de simuler un accouchement envoyaient là prendre un enfant (1).

Habillement de l'épouse.

Lorsque l'épouse avait reçu l'anneau de l'époux, on lui ceignait la tête d'une couronne de verveine (nom sous lequel on comprenait toutes les herbes sacrées), et on lui couvrait le visage d'un grand voile appelé *flammeum*, soit parce qu'il imitait la couleur de la flamme, soit parce qu'il n'y avait que l'épouse du flamine qui en fît usage. Sa robe devait être simple, neuve et d'une seule couleur, c'est-à-dire blanche, ou de la couleur du voile. Sa ceinture était en laine et à plusieurs nœuds, que le mari pouvait seul détacher; et ses souliers étaient de cuir jaune. Vers le soir l'époux se rendait à la maison de l'épouse, la plaçait sur un char ou sur une litière, et l'emmenait chez lui accompagné de personnes qui portaient des branches de pin flamboyantes ou des torches allumées. Quelquefois l'épouse partait à pied de la maison paternelle, précédée d'une personne qui portait une quenouille garnie de laine et un fuseau (2), et d'un jeune homme tenant une corbeille couverte, où il y avait plusieurs ustensiles à l'usage de la jeune mariée. Le cortège nuptial était suivi des compagnes de l'épouse, qui portaient des tourterelles ou des guirlandes pour en décorer la chambre nuptiale: un poète couronné de feuillages chantait un hymne, qu'un musicien accompagnait de la flûte ou de la lyre. En entrant dans la maison du mari on demandait à l'épouse son nom, et elle devait répondre *caïa*: puis s'adressant à l'époux elle lui disait: *si vous êtes caïo, je serai caïa*; ensuite elle recevait les clefs de la maison, et s'asseyait sur une peau de mouton qui eût encore sa laine. Après cela on la conduisait dans la chambre nuptiale: les parens arrachaient aussitôt la lampe des mains de celui qui la portait; ils

(1) *Transeo suppositos, et gaudia, votaque saepe*
Ad spurcos decepta lacus.

Sat. VI.

(2) Plinius, Hist. Natur. Lib. XXII.

fesaient des libations à Junon et à Priape, lavaient et parfumaient les pieds de l'épouse.

Description d'une cérémonie nuptiale.

Santi-Bartoli dans son ouvrage intitulé : *Admiranda Romanorum Antiquitatum*, a représenté à la pl. 56 la cérémonie du mariage. Les époux se donnent la main droite, comme pour se jurer fidélité. Junon, Déesse qui présidait au mariage, les tient embrassés et les unit. Deux amours volent autour d'eux, tenant d'une main une couronne, et de l'autre des fleurs et des feuillages: voy. la planche 34. La fameuse peinture des noces Aldobrandines, ainsi appelée du nom de l'endroit où elle a été découverte, peut nous donner une idée de la manière dont l'épouse s'approchait du lit nuptial (1). Au milieu de cette peinture, qui est le monument le plus précieux de l'antiquité que nous ayons en ce genre, on voit un lit nuptial somptueux, vers lequel une jeune épouse, le visage voilé du *flammeum*, s'avance toute tremblante et soutenue dans les bras de la paranymphe comme pour se présenter à l'époux qu'on voit à demi-nu, couronné de lierre et assis au pied du lit, dans l'attitude d'un homme impatient d'attendre. A droite du lit et autour d'un vase on aperçoit trois figures, que Pignoria croit être les Parques, et que d'autres prennent pour trois femmes de bain, qui préparent l'eau où doit se laver l'épouse. Quelques-uns se sont imaginés voir dans ces trois figures une prêtresse et deux Camilles, qui assistent au sacrifice nuptial. Entre ces mêmes figures et le lit est une petite colonne, contre laquelle s'appuie une autre paranymphe, tenant des parfums pour l'usage de l'épouse; et de l'autre côté on voit trois jeunes filles, que Winckelmann a prises pour les Heures, Pignoria pour les Muses et le Chevalier Biondi pour trois musiciennes, dont l'une joue de la lyre, l'autre le front ceint d'une couronne à rayons semble chanter, et la troisième verse ou puise de l'eau dans le vase avec une petite coupe. L'opinion de Winckelmann et de Pignoria (dont l'un a cru que cette peinture représentait les noces de Pélée et de Thétis, et l'autre celles de Stella et de Violantilla qu'a chantées le Stace) est combattue par le Chevalier Biondi, qui présume

Noces Aldobrandines.

(1) On trouve dans les *Dissertazioni dell' Accademia Romana di Archeologia* (*Roma* 1821. *De Romanis*, Tom. I.) une lettre écrite par le Chevalier Biondi au Marquis Antinori, où il est dit que les nouvelles beautés de cette peinture, dont il donne le détail, étaient masquées sous les restaurations qu'on y avait faites, et que d'habiles chimistes et des artistes distingués sont parvenus à les rétablir dans leur premier état.

que cet ouvrage n'est point d'un artiste Latin mais Grec, et qu'il appartient au siècle d'Auguste et de Mécène, dans les jardins duquel il a été trouvé. Vincent Nelli, en voyant cette peinture recouverte en plusieurs endroits de couleurs modernes, conçut l'idée de les enlever et de faire ressortir les anciennes. Encouragé par les conseils et par la présence de l'immortel Canova, Dominique del Frate commença à laver légèrement le mur avec une éponge à peine humide : cette opération ayant en effet effacé les nouvelles couleurs, les premières reparurent dans tout leur éclat, et l'on parvint même à reconnaître que la peinture des anciens renfermait une encaustique d'une telle ténacité, que rien ne pouvait l'effacer, ni même y occasioner la moindre altération. Les restaurations qui ont été faites à celle dont il s'agit sont d'époques et de mains différentes, comme on le voit par la gravure que Santi-Bartoli a faite de cette peinture, par la copie qu'en a tirée à l'huile Nicolas Poussin, et par une autre gravure récente de Carloni. Rendu maintenant à son état primitif, on y voit la cythariste revêtue d'un habillement blanc chamarré d'or, et le front ceint d'un diadême aussi en or enrichi de petites perles, avec un gros nœud de cheveux par derrière. Sa lyre est soutenue par un ruban passé en bandoulière, et elle en touche les cordes de la main droite, en tenant la gauche au bout de l'instrument : quelques-uns de ces détails, et surtout les chamarrures en or ne se trouvent point sur les anciennes copies, et l'arrangement des cheveux semble modelé sur l'usage des tems où florissaient Bartoli et le Poussin. La lyre même n'a que six cordes dans les copies, tandis qu'elle en a sept dans l'original : ici l'artiste en tire les sons avec le *plectrum*, et là en pinçant les cordes des deux mains. Le lavage a fait disparaître la main avec laquelle la cantatrice soutenait la lyre de sa compagne, et qui a peut-être été ajoutée par les modernes, car dans l'original elle est cachée sous le manteau. La figure qui puise de l'eau dans le vase diffère beaucoup aussi de ce quelle est dans la copie du Poussin : celles de l'époux et de l'épouse sont à-peu-près les mêmes. La seconde porte aux bras les bracelets, qui furent découverts après la gravure de Bartoli; et l'objet contre lequel s'appuie cette figure est une petite colonne, au lieu d'un pilastre comme dans le tableau du Poussin. On n'aperçoit point de variété dans les trois dernières figures, si ce n'est que celle du milieu a été habillée de couleur jujube par le même peintre, tandis que dans l'original son vêtement est bariolé de violet et de jaune, et sa robe




35.
Gallo Gallina inc.



de dessous perlée. Le champ de la peinture est ce qui a le plus changé d'aspect. On croyait que la scène était représentée en pleine campagne, parce qu'on y voyait un mur et un pilastre qui ne servaient à rien, parce que l'air en occupait la partie supérieure, et que les figures n'étaient pas toutes comprises dans le mur: ce qui porta le Poussin à y ajouter des herbes et des arbrisseaux. On y a découvert maintenant un bel architrave majestueusement appuyé sur le pilastre qui s'élève derrière le lit: d'où il résulte que la scène se passe dans un vestibule, ce qui est conforme à ce que disent à cet égard les anciens écrivains. On voit encore, par un autre mur qui s'élève derrière la cythariste et la chanteuse, que toutes les figures sont renfermées dans une enceinte, dont on aperçoit la porte derrière le grand vase (1). Voy. la planche 35.

Mariages des Chrétiens.

Le mariage est devenu par l'institution du Christ un sacrement, et a été considéré sous trois aspects, savoir; par rapport à la loi naturelle, par rapport à la société et par rapport à l'église. Sous le premier point de vue, le mariage s'opère par le fait seul du consentement des parties; sous le second, les lois civiles peuvent assujétir la conclusion de cet engagement à des conditions, d'où dépend essentiellement sa validité; considéré enfin comme sacrement il faut, pour son accomplissement, le concours de ces trois choses, la matière, la forme et le ministre. Après que les deux époux Chrétiens sont convenus entr'eux de s'unir, ils se présentent au prêtre pour en recevoir la bénédiction nuptiale (2). Le concile de Trente mit fin aux mariages clandestins, qui

(1) Voyez encore la lettre du Chevalier Biondi au Marquis Antinori. Il a été fait par les soins de M.r Dalle Armi une gravure de cette peinture, dont il est parlé dans la même lettre. Nous remarquerons ici que M.r Dalle Armi, ainsi que M.r Davy, célèbres chimistes, ont reconnu par des expériences faites avec beaucoup de soin, que les couleurs dont se servaient les anciens ne se composaient que de substances minérales.

(2) Il a été décidé au concile de Trente, que le mariage contracté sans l'intervention du prêtre et de deux témoins serait nul. Peu satisfait de cette décision Sarpi ajoute: « c'est une attribution bien honorable pour le clergé, que celle qui fait dépendre uniquement de sa juridiction un acte aussi essentiel que celui du mariage dans l'administration politique et civile, et qui jusque là avait appartenu à l'autorité compétente: car cet acte est impossible aujourd'hui, si, pour des motifs d'intérêt ou autres, il plait à deux prêtres, c'est-à-dire au curé et à l'Evêque de ne pas vouloir

étaient la cause de tant de désordres; et depuis lors on n'a plus reconnu comme légitimes ceux de cette nature, qui seraient faits en présence même de deux témoins. *Ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer* : voilà la base de l'indissolubilité du mariage. Les époux dans la religion Chrétienne peuvent bien se séparer de lit et d'habitation, mais sans que le lien matrimonial soit rompu. Le Christ a déclaré que *celui qui répudiera sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, sera anathématisé*; mais l'église a interprété cette maxime d'une manière à ne point la mettre en opposition avec l'indissolubilité du mariage, même en cas d'adultère. La liberté du divorce, dit Gibbon, ne contribue pas à vous rendre heureux ou malheureux, et la facilité d'une séparation détruit toute confiance réciproque, et envenime les moindres querelles entre les époux. On peut oublier d'autant plus aisément la petite différence qu'il y a entre un mari et un étranger, qu'il est plus facile de la faire disparaître (1).

Empêchemens. Le mariage, chez les Romains, était soumis à quelques restrictions, qu'on appelait empêchemens de consanguinité et d'affinité. Un instinct naturel et universel semble s'opposer à cette union entre les pères et les enfans. Les lois anciennes avaient étendu ces empêchemens jusqu'au huitième degré de parenté. Innocent III en retrancha trois d'un seul coup, et les réduisit à quatre. Les dispenses qu'ils exigent seraient accordées avec plus d'équité par l'Evêque que par la cour de Rome, attendu que le premier est plus à portée de connaître les personnes qui les demandent et d'en vérifier les motifs, qu'une autorité lointaine qui par cela même peut être induite en erreur, en donnant ces dispenses à des gens qu'elle ne connait pas, et qui peuvent par conséquent la tromper plus aisément. Ces observations furent renouvellées dans le concile de Trente par les théologiens Français et Espagnols, qui ajoutaient à cela: « que l'opinion où l'on est généralement que les dispenses ne s'accordent qu'aux personnes qui ont de l'argent, est un scandale dans le monde Chrétien, et que ce scandale cesserait si cette faculté était accordée aux Evêques ». Mais les théologiens Italiens tinrent pour la

y assister ». Mais grâce à la sagesse des gouvernemens, les craintes de Sarpi ne se sont pas réalisées, et la vigilance de l'autorité publique à cet égard empêche que le curé et l'Evêque ne puissent abuser de leur ministère. *Istoria del concilio Triden.* Liv. VIII. 40.

(1) *Hist. de la Décad.*, chap. LIV.

38.



Raineri f.

cour de Rome, et joignirent à l'opposition l'insulte envers les premiers en disant « qu'ils ne formaient cette prétention, que parce qu'ils voulaient être tous Papes (1) ». Les Français ne se départirent pas pour cela de leur opinion, et soutinrent que le Prince a le droit de mettre des empêchemens au mariage, et même de l'annuller en certains cas, au moins par rapport à ses effets civils; et que si la puissance laïque n'a aucun droit sur le mariage considéré comme sacrement, cet acte ressort entièrement de sa juridiction comme contract, de la légitimité duquel dépend la félicité des Etats.

Funérailles ordinaires.

Dès qu'un Romain était expiré, on fermait toutes les fenêtres de la chambre où il était : son plus proche parent auquel appartenait le soin de recueillir son dernier soupir en approchant sa bouche de la sienne, après l'avoir embrassé, lui fermait les lèvres et les yeux pour les lui rouvrir ensuite sur le bûcher, tandis que d'autres personnes de ses parens ou de ses amis l'appelaient par son nom. On lavait le cadavre avec de l'eau tiède; et après l'avoir revêtu de ses habits ordinaires on le mettait sur un lit, les pieds tournés vers la porte, dont les côtés étaient garnis de branches de pin. Santi-Bartoli a rapporté (*Admiranda* pl. 72) la gravure d'un monument où est représenté le deuil d'une famille à l'occasion de la mort d'une femme. Les parens et les connaissances de la défunte sont rangés autour du lit, à la tête duquel est assis le père couvert d'un voile, et aux pieds la mère qui est aussi voilée, l'un et l'autre dans l'attitude d'une profonde affliction. On voit une des sœurs les cheveux épars, et une autre qui délie les siens : un des parens lève les mains comme pour exprimer sa douleur, et un autre essuye ses larmes. Voy. la planche 36. On transportait ensuite le cadavre sur le mont Esquilin, et l'on se servait pour cela d'un brancard que les Latins appelaient *Vespillo* (2). Les anciens Romains étaient dans l'usage d'ensevelir leurs morts, et il leur arrivait rarement de les brûler. Sylla fut le premier de la famille Cornélie, qui voulut que son corps fût réduit en cendres : cet usage fut adopté

(1) *Istoria del concilio Tridentino di Fra Paolo Sarpi*, Liv. VIII.

(2) Le sens du mot fossoyeur semble avoir été appliqué par les Romains au brancard sur lequel on transportait les cadavres : car ils donnaient au fossoyeur le nom de *Vespillo*, *onis*

Nuper erat medicus, nunc est Vespillo Diaulus
Quod Vespillo facit, fecerat et medicus

Martialis, Epig. Lib. I. 48.

par les patriciens, devint général vers la fin de la république, et tomba totalement dans l'oubli sous Théodose. Cependant on ne brûla dans aucun tems le corps d'un homme qui avait été frappé de la foudre, ni celui d'un enfant qui n'avait pas encore poussé toutes ses dents (1).

Funérailles des riches.

Le cadavre des riches était remis aux Libytinaires, qui le lavaient, le parfumaient, l'embaumaient et lui mettaient dans la bouche un obole pour payer à Caron le passage du Styx : ce qui se fesait aussi parmi les plébéiens (2). On l'étendait ensuite sur un lit magnifique orné de guirlandes et garni de draps fins et de tapis de pourpre. On revêtait le consul et le général d'armée de la prétexte, le censeur de la robe de pourpre, et le triomphateur du manteau triomphal. La jeune fille marquée de quelque difformité avait le visage voilé. Il y avait autour du cercueil des femmes appelées *præficæ*, qui pleuraient et imitaient les gémissemens de la douleur (3). Lorsqu'on transportait le cadavre au bûcher, il était suivi d'un grand nombre de personnes, dont les unes portaient les enseignes des dignités dont le défunt avait été revêtu pendant sa vie, et les autres les images de ses ancêtres, à la tête desquelles était la sienne. Derrière le convoi venait un histrion, appelé *Archimime*, qui contrefésait les manières du défunt. Suétone raconte à ce sujet, que l'*Archimime* Favone qui jouait ce rôle aux funérailles de Vespasien, demanda à combien se monterait la dépense de cette cérémonie, et que quelqu'un lui ayant répondu, cent mille sesterces, il s'écria : « donnez-moi les cent mille sesterces, et jetez-moi dans le Tibre » (4), voulant par là faire allusion à l'avarice de l'Empereur décédé.

(1) Malliot, Tom. I. *Funér. des Rom.*

(2) Kirchman, *De Funeribus Roman.* Les Libytinaires, ainsi appelés de la Déesse Libytine, dans le temple de laquelle on gardait tous les objets nécessaires aux sépultures, étaient comme les entrepreneurs des funérailles : motif pour lequel Sénèque les dépeint comme avides de la mort d'autrui. De Ben. Liv. VI. chap. XXXVII.

(3) *Praeficae dicuntur mulieres ad lamentandum mortuum conductae, quae dant caeteris modum plangendi quasi in hoc ipsum praefectae.* Festus. Les Nénies étaient des chansons lugubres; et l'on appelait Nénie la Déesse des funérailles, qui avait un petit temple hors de la porte Viminale.

(4) Suétone, vie de Vespasien.

Arrivé au Champ de Mars, ou à la place publique, le convoi s'arrêtait : là, on mettait les images sur des chaises curules, pendant qu'un jeune homme des proches parens du défunt récitait son oraison funèbre, après quoi le convoi se remettait en marche. S'il s'agissait d'un personnage qui eût obtenu le consulat pendant sa vie, le cercueil était précédé des Pontifes, des Sénateurs, des prêtres, et des licteurs qui tenaient les faisceaux renversés: venaient ensuite les enfans du défunt en longs manteaux noirs, et le visage couvert d'un voile. Les matrones et les filles vêtues d'un manteau semblable avaient la tête nue, les cheveux épars, et poussaient de profonds gémissemens en appelant le défunt par son nom. Sous les Empereurs, les filles qui assistaient aux funérailles de leur père étaient vêtues de blanc : usage qui a peut-être fait croire à Montfaucon, que l'habillement de deuil était de cette couleur. Les funérailles se fesant le plus souvent de nuit, on allumait des flambeaux et des feux, et l'on plaçait de distance en distance des vases, des brasiers et des trépieds sur lesquels on brûlait des parfums. On dit que les femmes portèrent une si grande quantité d'aromates au convoi funèbre de Sylla, que sans y comprendre ceux qu'on y avait apportés dans deux cent-vingt corbeilles, on en fit une grande statue à l'image de Sylla lui-même, et une autre statue représentant une personne qui portait des faisceaux : ces deux statues étaient composées d'un encens précieux et de cinnamome (1). Le convoi marchait au son des flûtes si le défunt était jeune, et des trompettes s'il était adulte.

Funérailles des militaires.

Le cercueil d'un guerrier était décoré d'une espèce de trophée, qui se composait des armes du défunt, telles que son casque, son bouclier, son épée, sa chlamyde et autres marques distinctives. Il était suivi des légions qui tenaient leurs armes renversées, marchant avec les enseignes basses et déchirées: des centurions et des tribuns le portaient, et un ministre appelé Camille soutenait de la main une urne cinéraire surmontée d'une couronne de laurier. Les soldats chantaient les exploits du guerrier, et les femmes jetaient de leurs fenêtres des fleurs et des tresses de leurs cheveux sur le cercueil. Un esclave tenait un éventail de plumes de paon, dont il se servait pour écarter les mouches du cadavre. Lorsqu'on l'avait placé sur le bûcher, le plus proche parent lui rouvrait les yeux, lui donnait le dernier baiser et l'enveloppait dans une toile d'amiante: après

(1) Plutarque, vie de Sylla.

quoi tous les autres jetaient sur ce bûcher de l'huile, des parfums et des aromates. Enfin, la personne que le défunt avait aimée le plus mettait le feu au bûcher la tête tournée en arrière. Le feu éteint, on donnait au défunt le dernier adieu en disant : *salve æternum*, ou *vale æternum*; ensuite les parens, en invoquant son âme et les Dieux Mânes recueillaient ses ossemens, les lavaient avec du vin et du lait, les essuyaient et les renfermaient dans l'urne, sur laquelle ils versaient des larmes abondantes, qui étaient recueillies

Vases lacrymatoires. Urnes cinéraires.

dans des vases appelés lacrymatoires. Ce couvercle et les parois des urnes cinéraires étaient ornés de figures allégoriques aux qualités du mort: celles qui se plaçaient sur des colonnes ou dans des niches creusées à cet effet dans les tombeaux, avaient une espèce de piédestal. Ces cérémonies achevées, un prêtre prenant une branche de romarin, de laurier, ou d'olivier, qu'il trempait dans l'eau lustrale, en aspergeait les assistans pour les purifier en disant, *ilicet* syncope d'*ire licet*, qui veut dire, *il est maintenant permis de se retirer*. Au bout de neuf jours, on enterrait l'urne cinéraire, sur laquelle le prêtre jetait de la terre à trois reprises, et au dessus on plaçait l'épitaphe. Piranesi rapporte deux urnes cinéraires antiques en marbre, décorées de sculptures délicates et d'arabesques, lesquelles ont été trouvées dans des sépulcres de Sienne. Voy. les n.os 1 et 2 de la planche 37. Le même écrivain présente encore dans son ouvrage un ancien vase cinéraire en marbre d'une grande dimension, et avec un piédestal orné de sculptures élégantes. La musique céleste est représentée au milieu du bas-relief sous une figure, aux pieds de laquelle est un globe, et qui tient une lyre en main; elle reçoit les hommages de deux jeunes filles, dont l'une est à genoux, et l'autre lui offre une libation. Les deux masques latéraux sont des symboles de ces deux figures. Le lion qui terrasse le bœuf exprime la fragilité de la vie humaine, qui succombe à la puissance de la mort (1). Voy. la planche 37 fig. 3.

Eloges funèbres.

Les éloges funèbres furent en usage chez les Romains dès les premiers tems de la république, mais ils n'étaient pas permis pour tous les morts indistinctement. Ils étaient destinés à célébrer les grandes actions ou les vertus, et non les titres du défunt, et le soin de les réciter appartenait à un membre de la famille ou à un magistrat. Brutus qui avait chassé les Rois fut le premier qui obtint cet honneur; mais cette louable institution ne tarda pas à être cor-

(1) Piranesi. *Vasi e Candelabri*, Tom. I. pl. 5 et pl. 34.



Sanquirico dis. Giac. Bossi inc.

rompue par le mensonge et la flatterie ; et Cicéron se plaint de ce que ces sortes d'éloges ont jeté des ténèbres sur l'histoire (1). Il y eut cependant, sous le règne du sombre Tibère, un éloge funèbre de prononcé en l'honneur de Junia nièce de Caton, sœur de Brutus et femme de Cassius, qui mourut soixante-treize ans après la bataille de Philippes. L'usage vint ensuite, qu'à peine montés sur le trône, les Empereurs Romains devaient prononcer l'éloge funèbre de leurs prédécesseurs : celui de Tibère fut prononcé par Caligula : c'était, dit Thomas, commencer dignement un règne qui devait finir par tant de crimes ; et le panégyriste ainsi que le héros étaient bien dignes l'un de l'autre (2). Néron récita après la mort de Claude, qu'Agrippine avait empoisonné avec quelques champignons, une harangue dans laquelle il dit plaisamment : *que les champignons étaient la nourriture des Dieux, puisque Claude, pour en avoir mangé, avait mérité d'être déifié* (3).

Spectacles funèbres.

Lorsque les funérailles devaient être accompagnées de spectacles publics, comme de jeux scéniques, de combats de gladiateurs, de chasses, de courses de chevaux, un crieur public invitait le peuple à suivre le convoi. Souvent on annonçait, pour le rendre plus nombreux, des distributions de viande, de vin et d'huile : ce qui s'appelait *visceratio* (4). Quelquefois on donnait des festins publics où l'on fesait pompe de vases et autres meubles précieux : ces festins se nommaient *silicernia*. On appelait *ustrina* le lieu où le corps était brûlé, mais non enseveli, et *bustum* celui où s'accomplissaient ces deux cérémonies : on était dans l'usage d'élever dans ce dernier endroit un monument, qu'on entourait d'une enceinte

(1) *Nisi quem nonnullae mortuorum laudationes forte delectant ; et Hercules hae quidem extant. Ipsae enim familiae sua quasi ornamenta ac monumenta servabant, et ad usum si quis ejusdem generis occidisset, et ad memoriam laudum domesticarum, et ad illustrandam nobilitatem suam. Quamquam his laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendosior. Multa enim scripta sunt in eis, quae facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus etc.* Cic. De Claris Oratorib. 61, 62.

(2) Thomas. *Essai sur les Eloges*, chap. X. et XI.

(3) *Agrippinae boletus tremulum caput descendere jussit in coelum.* dit à ce sujet Juvénal, sat. VI.

(4) *Visceratio a visceribus. Viscera non tantum intestina dicimus, sed quidquid sub corio : ut in latinis visceratio dabatur idest caro.* Servius in I. Eneid. v. 115.

Décursions funèbres.

appelée *caulae* (1). On voit sur le bas-relief d'un piédestal érigé en l'honneur d'Antonin le Pieux une représentation des *décursions funèbres*, ou évolutions que fesaient les militaires autour du bûcher de leur capitaine. Les *décursions funèbres* qui sont représentées en relief, dit Visconti, sur les deux côtés du piédestal, étaient parfaitement semblables, et exécutées sur le même dessin; mais le trop de saillie de ces sculptures, et leur vétusté, sont cause qu'elles ont souffert plus ou moins de dégats, qui ont un peu altéré leur similitude. Ces bas-reliefs ont pour sujet des évolutions d'infanterie et de cavalerie. Les soldats à pied sont tous armés: leurs alfiers ou porte-enseignes ont arboré sur les enseignes les boucliers avec les images des deux Empereurs collègues, lesquelles sont entre-mêlées de petits bonnets à poil de peaux de bêtes féroces, qui sont des dépouilles des nations du nord vaincues par ces Empereurs, ou plutôt par les cohortes qu'on a voulu représenter sur ce monument. La cavalerie a ses étendards; mais les porte-étendards courent en habit militaire, c'est-à-dire avec le sagum; tandis que les cavaliers sont en habit court et avec la *trabée* comme dans les *trasvetiones*. Les harnois ou *phalères* des chevaux de la *décursion* sont garnis de *lunules*, comme ceux qui ont déjà été publiés par Fabretti, et comme d'autres en argent qui ont été découverts en 1793, avec d'autres objets précieux du même métal, dans les fondemens d'un édifice du couvent des religieuses Paolottes sur le mont Esquilin (2).

Apothéose des Empereurs.

La cérémonie de l'apothéose fut imaginée par les Grecs de l'Asie pour honorer la mémoire des successeurs d'Alexandre, qui, après leur mort, furent mis au rang des Dieux. Bientôt la flatterie rendit cet hommage servile aux Gouverneurs de l'Asie, et les magistrats Romains furent souvent adorés comme des divinités provinciales, avec toute la pompe qui accompagne les fêtes et les sacrifices religieux. Les Empereurs agréèrent également ces honneurs célestes, à l'exemple des proconsuls qui les avaient autrefois reçus. Les vainqueurs imitèrent même l'exemple des vaincus, et le premier des Césars consentit, sans beaucoup de peine, à être placé de son vivant au nombre des divinités tutélaires de Rome. Auguste permit à quelques villes

(1) *Silicernium est proprie convivium funebre, quod senibus exhibetur.* Varro. *Silicernium quasi silicenium, dapes super silicem positae.* Servius *Ustrina locus in quo cadaver cremabatur ab* ustum. Forcellini.

(2) Musée Pio-Clementin., pl. XXX. Tom. V.

de province d'ériger des temples en son honneur, à condition pourtant que Rome en partagerait le culte avec lui. Un décret du sénat établit ensuite l'usage d'élever chaque Empereur au rang des Dieux après sa mort, ensorte que les cérémonies de son apothéose ne firent plus qu'une même chose avec ses funérailles (1). A la mort du Monarque, un deuil général se répandait dans Rome: tous les travaux cessaient, et le peuple se portait en foule dans la cour du palais impérial, où l'effigie du Prince décédé était étendue sur un lit pompeux pâle, livide et dans l'état d'une personne malade. Les sénateurs et autres magistrats, vêtus de longues robes brunes, se tenaient pendant sept jours à gauche de ce lit, ainsi que les femmes du plus haut rang habillées tout en blanc et sans pierreries ni autre objet de parure quelconque: les chevaliers y paraissaient également avec un anneau de fer au doigt. Les médecins venaient visiter le malade supposé, et montraient par des signes de douleur, que le mal allait toujours croissant: enfin ils annonçaient la mort de l'Empereur. Aussitôt les plus jeunes d'entre les sénateurs prenaient le cadavre et le transportaient au champ de Mars, au milieu duquel était déjà préparé un édifice en bois, qui était ordinairement carré, plein de matières combustibles, et décoré de draperies précieuses, ainsi que de tableaux et de statues magnifiques; il était construit à quatre étages, qui allaient en diminuant par le haut. Après que les citoyens avaient répandu à l'envi sur ce bûcher des parfums et des aromates, le successeur à l'empire y mettait le feu: un aigle renfermé dans le cercueil s'en élançait et prenait son vol aux acclamations du peuple, qui croyait que l'âme de l'Empereur était emportée par cet oiseau dans les cieux (2).

Apothéose d'Antonin et de Faustine.

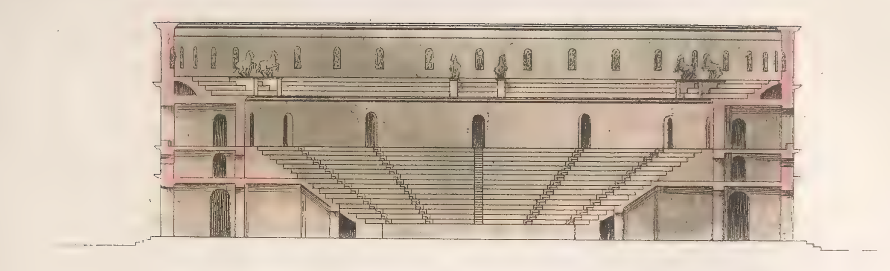
On voit dans un des bas-reliefs dont nous venons de parler un jeune homme nu et ailé, qui semble emporter sur ses ailes Antonin le Pieux et Faustine l'ancienne son épouse, représentés l'un et l'autre sous des demi-figures, et accompagnés de deux grands aigles. Les grouppes d'en-bas consistent, dit Visconti, savoir; celui de gauche pour le spectateur, en une autre figure de jeune homme à demi-nu et couché avec un obélisque sur ses genoux; et celui de droite, en une image de Rome, le casque en tête, habillée jusqu'aux

(1) Gibbon. *Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom.* chap. III.

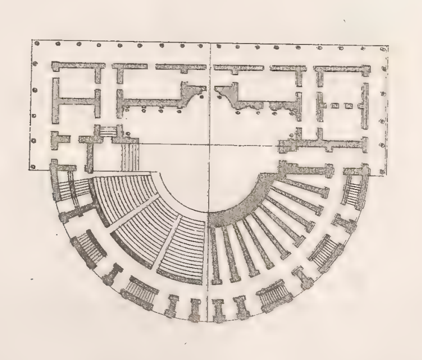
(2) Hérodien, Liv. IV. chap. II., donne une description détaillée des cérémonies de l'Apothéose.

pieds, et assise sur un monceau d'armes. On y voit aussi les effigies des Monarques déifiés, ainsi que le *scipion* ou sceptre aquiligère d'Antonin le Pieux, et les aigles qui sont le signe emblématique de l'apothéose de cet Empereur et de son épouse. Vignoli croit voir le génie du monde dans le jeune homme ailé, qui les transporte à l'empyrée. Je crois plutôt, moi, ajoute Visconti, que c'est le génie de l'éternité: car le globe céleste parsemé d'étoiles avec une demi-lune et entouré du Zodiaque, qu'il tient dans sa main gauche, est précisément l'emblême qui distingue l'éternité dans plusieurs médailles. Quelquefois on y voit au dessus le phénix; et ici c'est le serpent, qui a peut-être la même signification. L'épigraphe *AETERNITAS*, qu'on lit souvent autour des médailles où est représentée l'apothéose, semble donner de la vraisemblance à cette conjecture. C'est encore avec aussi peu de fondement, que le même Vignoli prend pour le génie de l'immortalité l'autre figure couchée, qui soutient un obélisque. Il n'y a pas de doute que cette figure ne représente quelqu'endroit de Rome, où il y avait des monumens de ce genre. En se rappelant l'obélisque qui s'élevait au milieu du Champ de Mars, où l'on brûlait les corps des Césars, on ne peut voir dans cette figure qu'une image de cette vaste place personnifiée. Toute espèce de doute disparait ensuite, lorsqu'on voit cet obélisque surmonté d'un globe, tel qu'était, d'après la description que nous en donne Pline, celui qu'Auguste avait fait dresser dans le champ de Mars après la conquête de l'Egypte, pour marquer avec l'ombre de ce globe la longueur des jours. La représentation de ce champ sous la figure d'un jeune homme n'est pas d'ailleurs sans exemple dans les monumens de cet âge. On le voit sous la même forme, à demi-nu et couché, mais sans obélisque dans les bas-reliefs Capitolins, qui appartenaient autrefois à l'arc de Marc Aurèle, regardant le bûcher en flammes, d'où s'envole vers le ciel sur le dos d'une femme ailée l'âme de Faustine la jeune. Enfin la femme armée, qui est assise sur un monceau de dépouilles guerrières, n'est point Minerve, comme quelques-uns l'ont prétendu, mais la Déesse Rome, qu'on ne peut refuser de reconnaître pour telle à son bouclier et à la louve qui allaita Romulus et Remus. Elle a la main droite levée en l'air, comme par acclamation à ses nouveaux Dieux. Le trophée qui lui sert de siège et de marche-pied est composé de dépouilles ennemies, et au dessous du bouclier on aperçoit deux *ocreae* ou jambards richement ornés, devant un arc, qui se termine en têtes de

T.ª 41







Bussi fece.

gryphons. Vignoli est d'avis que sur le bas de la composition on voyait le cours du Tibre, qui baignait les murs de Rome et un des côtés du champ de Mars. Piranesi nie que cette sculpture offrit aucune trace d'eau, et soutient que le sol y avait l'apparence d'être pavé. Visconti n'a point voulu prononcer sur cette question, à cause des dégats qui ont défiguré cette portion du bas-relief (1). Voy. la planche 38.

Tombeaux, sarcophages, cénotaphes.

Les Romains donnaient le nom d'*autel* aux tombeaux et aux urnes sépulcrales, à côté desquels il y avait ordinairement un petit autel, sur lequel les parens et les amis du défunt venaient faire des libations et brûler de l'encens. On élevait ces monumens le long des chemins ou aux confins des propriétés, et ils devaient être au moins à soixante pas de distance des lieux habités: à coté on plantait un arbre, et l'on élevait un monceau de terre, un pilastre, une colonne ou un cippe. Le sarcophage était un cercueil, où l'on mettait le cadavre en contact avec une pierre qui avait, dit-on, la propriété d'en consumer les chairs en quarante jours; il était tantôt carré, tantôt ovale et tantôt arrondi à ses deux extrémités. Les souterrains où l'on déposait les urnes et les sarcophages s'appelaient *cineraria* ou *colombaria*, parce qu'ils renfermaient la cendre des morts, et présentaient dans tout leur contour ainsi que les colombiers plusieurs trous où l'on plaçait des urnes (2). On trouvait quelquefois de ces tombeaux qui étaient vides, et s'appelaient pour cette raison *cénotaphes* (3), lesquels avaient été élevés en l'honneur des personnes dont on n'avait pas eu le cadavre, soit parce qu'elles avaient péri dans un naufrage, soit parce qu'elles étaient mortes en pays étranger. Les Empereurs, les Vestales et ceux qui avaient obtenu les honneurs du triomphe pouvaient recevoir la sépulture dans l'enceinte de la ville, après néanmoins que leurs cadavres avaient été brûlés hors des murs. Flavius Crona fit construire pour Flavia Helpi son épouse une urne, où

(1) Musée Pio-Clémentin. Tom. V. pl. XXIX.

(2) Forcellini, au mot *Columbarium*, ajoute, aprés en avoir expliqué les diverses significations: *item loculus in sepulcris, in quo olla cinerum reponebantur.*

(3) Les cénotaphes de Pise sont deux grandes pierres, qui ont été trouvées dans cette ville, sur lesquelles sont représentés les honneurs qui furent rendus par ses habitans à Caïus et Lucius fils de César; ces deux monumens ont été illustrés par le Cardinal Noris.

ils sont représentés l'un et l'autre dans une coquille, qu'on voit au dessus du couvercle de cette urne; l'arrangement de leurs cheveux nous donne une idée du genre de coiffure de cette époque. Celle de Julie Procula, morte à l'âge de huit ans, onze mois et cinq jours, est surmontée du buste de cet enfant, qui est entouré d'une foule d'ornemens où sont figurés des animaux, des monstres, des feuillages et des fruits.

Chambres sépulcrales.

On voit encore les chambres sépulcrales de Lucius Arruncius et de sa famille, qui furent découvertes en 1736: il y a dans chacune d'elles selon sa capacité un nombre plus ou moins grand de vases, dans lesquels furent renfermés les os et les cendres de corps brûlés. On a trouvé dans les coins des sarcophages, avec des squélettes dedans, des urnes de marbres précieux, des urnes cinéraires, des autels funèbres, des vases lacrymatoires, des cranes et plusieurs autres monumens sépulcraux. La chambre de L. Arrunzius était soutenue par des colonnes, et divisée en compartimens avec des ornemens en stuc sur un fond de pierres figurées en porphyre jaune antique. Le pavé était en mosaïque, et exécuté sur un dessin d'un goût exquis (1). Voy. la planche 39.

Fêtes appelées feralia.

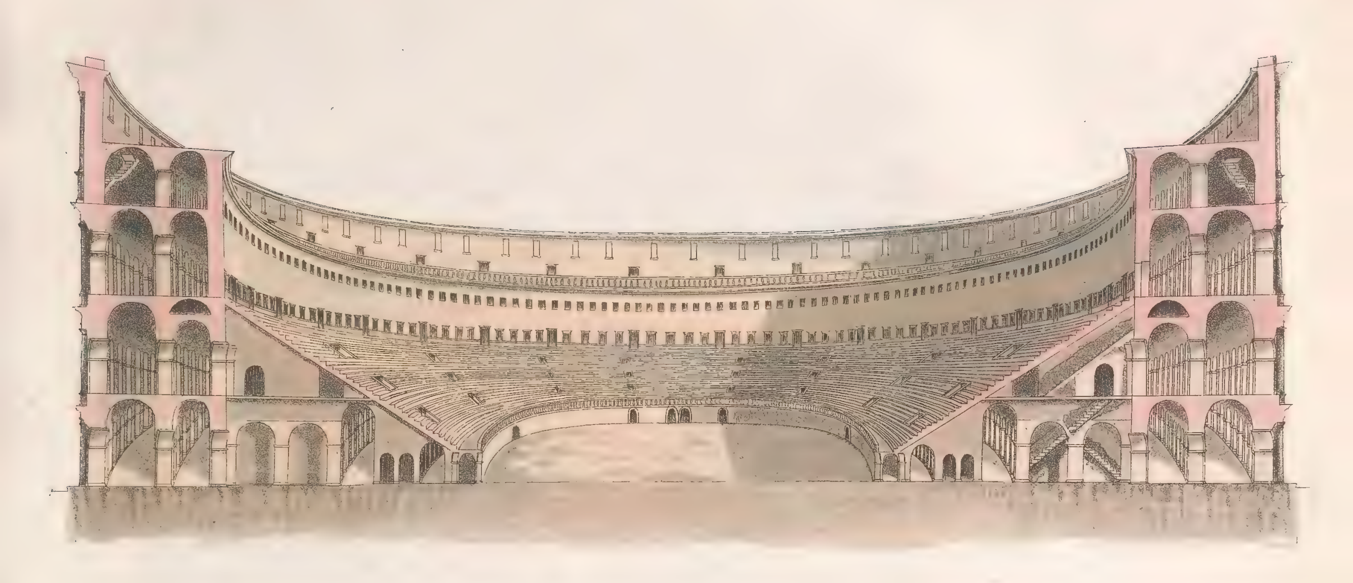
Dans les derniers jours de février on célébrait des fêtes appelées *feralia* (2). On plaçait sur les tombeaux des lampes et des flambeaux allumés, avec des boissons, des viandes et autres offrandes. On immolait des victimes dans une fosse aux Dieux Infernaux, en ayant soin de leur tenir la tête baissée. Ces victimes devaient être noires: mâles pour les sacrifices qui se fesaient à Pluton, et femelles pour ceux qui s'offraient à Proserpine. On mettait dans une patère couronnée de fleurs et d'herbes funèbres, du vin, de la farine de froment avec du sel et des miettes de pain, et l'on versait le tout sur la sépulture. Quelquefois on humectait les tombeaux avec un mélange, d'eau, de miel, de vin, de sang et de lait, et l'on répandait dessus à pleines mains des roses et autres fleurs en criant *vale, vale: sit tibi terra levis.*

(1) Il faut voir la X.e pl. du II.e vol. des Antiquités Romaines de Piranesi.

(2) *Diis manibus sacrata festa, a ferendis epulis, vel a feriendis pecudibus appellata* Festus

Hanc, quia justa ferunt, dixere Feralia lucem,
Ultima placandis Manibus illa dies.

Ovid. Fast. 2.



Palmi 50 100 200 300 Romani

G. Bussi f.

ARTS ET SCIENCES.

Le lecteur ne doit pas s'attendre à voir les beaux arts fleurir à Rome ni sous ses Rois, ni dans les premiers siècles de la république. Uniquement occupés de la guerre, les Romains ne songeaient nullement à les cultiver, et ne soupiraient qu'après la victoire et le pillage. A Rome, dit Thomas, tout fut grave, lent et austère: pendant l'espace de cinq cents ans on voit dans les Romains plutôt des brigands disciplinés, qu'un peuple curieux de s'instruire, chez lequel on n'aperçoit aucun signe de goût, de sensibilité, d'imagination ni d'éloquence. Tout ce qu'ils ont appris depuis ils l'ont emprunté d'autres peuples, sans en excepter même leurs erreurs. Les Grecs de la Sicile, de la Calabre et de la Campanie leur donnèrent leurs Divinités, leurs fables et leur alphabet; les Etrusques leurs superstitions, leurs augures et leurs combats de gladiateurs; Athènes, Sparte et la Crète leurs lois, qui furent écrites sur les douze tables; les artistes Toscans et Samnites leurs temples grossiers et leurs Dieux de bois et d'argile; les peuples et les Rois qu'ils vainquirent successivement leurs armes et l'art de l'attaque et de la défense (1). Loin de rougir de tout tenir des autres nations ils s'en glorifiaient. Que les autres, dit Virgile, se vantent d'exceller dans les arts; qu'ils aient le talent d'animer le bronze et le marbre; qu'ils haranguent avec plus d'éloquence; qu'ils suivent, l'astrolabe à la main, le cours des astres et leurs révolutions: pour vous, ô Romains, toute votre science doit être de soumettre le monde par la force des armes, et de le gouverner par vos lois, d'être justes dans la paix et invincibles à la guerre, de pardonner aux vaincus, de défendre les faibles et de terrasser les superbes (2) „. Quelqu'un ayant demandé à Fabius Maximus après la prise de Tarente, ce qu'il voulait qu'on fît des Dieux de ce peuple (c'est le nom qu'on donnait aux tableaux et aux statues des Grecs), il ré-

(1) *Thomas, essai sur les Eloges.* Chap. X.

(2) *Excudent alii spirantia mollius aera*
Credo equidem: vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas melius, coelique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos, Romane, memento:
Hae tibi erunt artes; pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos.
Eneid. Liv. VI.

pondit : *laissons aux Tarentins leurs Dieux irrités.* Cependant il fit enlever de cette ville le colosse d'Hercule pour le placer au Capitole (1). Après le sac de Corinthe, les soldats Romains jouaient aux dès sur les tableaux des peintres les plus fameux de la Grèce, parmi lesquels se trouvait le Bacchus d'Aristide, ce dont Polybe eut la douleur d'être témoin. Le consul Mummius, dans la même circonstance, voulant envoyer à Rome d'autres tableaux de Polignotes, de Zeuxis, d'Apelle et autres peintres renommés du même pays, dit à ceux qui devaient les transporter, que s'ils en perdaient quelques-uns, ils seraient obligés de les remplacer, comme si tout le monde était capable de faire un beau tableau (2). Plutarque fait voir dans la vie de Marcellus, combien les anciens de Rome craignaient que la corruption ne s'introduisît avec les arts dans leur ville. Marcellus, dit-il, enleva de Syracuse un grande nombre de belles statues et autres objets, pour les faire servir de trophées dans son triomphe, et en enrichir sa patrie, où, au lieu de ces productions délicates du goût et de la mode qu'on recherche aujourd'hui avec tant d'ardeur, on ne voyait alors que des dépouilles ensanglantées, des armes à l'usage des barbares, des monumens et des trophées, qui n'avaient rien de flatteur pour des ames molles et efféminées, et qui, de la même manière qu'Epaminondas donna à la plaine de Béotie le nom d'orchestre de Mars, et Xénophon celui d'arsenal à la ville d'Ephèse, pouvaient, à mon avis, faire alors regarder Rome, selon l'expression de Pindare, comme le *temple de Mars, dont le génie ne tendait qu'à la guerre.* Aussi le peuple estimait-il davantage Marcellus, pour avoir embelli la ville des monumens qu'il avait enlevés aux Grecs; mais les anciens préféraient Fabius Maximus, parce qu'il n'emporta de Tarente que ses trésors, et lui laissa ses simulacres en prononçant ces mots tant vantés que nous venons de rapporter : *laissons aux Tarentins leurs Dieux irrités.* Ces derniers reprochaient au contraire à Marcellus, d'abord d'avoir fait de Rome un objet d'envie et de haine en traînant à sa suite dans la cérémonie de son triomphe, non seulement les hommes, mais encore les Dieux dans les fers; en second lieu d'avoir dénaturé le caractère d'un peu-

(1) Plutarque, vie de Fabius Maximus.

(2) *Mummius tam rudis fuit, ut juberet conducentibus tabulas et statuas, si eas perdidissent, novas eos reddituros.* Vell. Paterc. Hist. Liv. I. chap. XIV.

ple habitué à la guerre et à l'agriculture, qui ne connaissait ni luxe ni mollesse, ou qui était précisément comme l'Alcide d'Euripide: *inculte et rustique, mais propre aux grandes entreprises*, et de l'avoir rendu si poli et en même tems si oisif, qu'il passait une grande partie de son tems à jaser d'arts et d'artistes (1).

Arts introduits à Rome.

Les loisirs de la paix et le grand nombre de chefs-d'œuvre transportés de la Grèce à Rome après la conquête de cette contrée, firent naître dans cette ville le goût des arts. La Grèce subjuguée, dit Horace, subjugua son sauvage vainqueur, et conduisit les arts comme par la main dans l'agreste Latium: le style grossier du siècle de Saturne disparut, et le mauvais goût fit place à l'élégance et à la délicatesse. Mais le retard que mirent les Romains à s'enrichir des connaissances des Grecs fit qu'ils conservèrent encore long-tems des traces de leur ancienne barbarie; et ce ne fut qu'après la guerre punique qu'ils commencèrent à goûter l'utilité des connaissances répandues dans les ouvrages d'Eschile, de Thespis et de Sophocle (2). Ainsi donc les arts n'offrent dans Rome qu'un aspect sauvage sous les Rois et les consuls, jusqu'à la seconde guerre punique: ce n'est qu'après la conquête de la Grèce qu'on les y voit donner pour ainsi dire signe de vie, puis se perfectionner et faire des progrès rapides sous les règnes des Empereurs. L'ignorance et la barbarie les y replongent ensuite dans l'oubli; mais au bout de quelques siècles il renaissent pour l'embellir de nouveau, et en faire l'admiration de l'univers. Il faut convenir pourtant que les arts ne furent jamais totalement négligés dans Rome. Cette ville, dit Bettinelli, où se conserva plus que partout ailleurs l'esprit de religion, eut en cela même un motif particulier d'encouragement pour les cultiver. Mais les

(1) Plutarque, vie de Marcellus. Il est bon d'observer que les arts des Toscans régnaient à Rome avant ceux des Grecs. *Ante hanc aedem Tuscanica omnia in aedibus fuisse auctor est M. Varro.* Plin. Hist. Nat. Liv. XXXV.

(2) *Graecia capta ferum victorem cepit, et artes*
Intulit agresti Latio: sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius, et grave virus
Munditiae pepulere; sed in longum tamen aevum
Manserunt, hodieque manent, vestigia ruris.
Serus enim Graecis admovit acumina chartis;
Et, post Punica bella quietus, quaerere caepit,
Quid Sophocles, et Thespis, et Aeschilus utile ferrent.

guerres, les schismes et les erreurs venues du dehors en retardèrent considérablement les progrès, et les y tinrent dans un étrange barbarie. C'est à Rome néanmoins qu'on trouve dans tous les tems les monumens historiques les plus intéressans; et dans ceux de la restauration après l'an mille, les historiens parlent du portique majestueux de S.te Marie Majeure et autres édifices, ainsi que de peintures, de mosaïques et autres ouvrages magnifiques pour cette époque, exécutés par ordre du Pape Eugène III (1).

ARCHITECTURE.

Les Romains adoptèrent l'architecture Etrusque.

L'architecture privée était simple et grossière dans les premiers siècles de Rome : ce qui, au rapport de Suétone, fesait dire à Auguste, qu'il avait trouvé sa capitale construite en briques, et qu'il la laissait bâtie en marbre (2). A Athènes et à Rome, la simplicité des maisons particulières annonçait l'égalité de condition qui règne entre les citoyens sous le régime de la liberté, et la magnificence de l'art ne se déployait que dans les édifices destinés à quelqu'usage public (3). On peut conclure de ce que rapportent Tite-Live et Pline à cet égard, que les Romains adoptèrent l'architecture Etrusque. Le premier de ces deux écrivains, en parlant du temple élevé à Jupiter par Tarquin, dit que ce Roi donnait tous ses soins à la construction de cet édifice, et qu'il fesait venir pour cela des ouvriers de toutes les parties de l'Etrurie. Le second s'appuyant du témoignage de Varron, nous apprend que dans les édifices de Rome tout était Toscan, avant que les deux artistes Grecs Domophyle et Gorgasius eussent orné de peintures le temple de Cérès (4).

(1) *Bettinelli, Risorgimento d'Italia.* Tom. I. chap. II.

(2) *Lateritiam accepi, marmoream relinquo.* Sveton. in Aug. chap. XXVIII. Ce mot a été répété dit-on d'une autre manière par Pierre le Grand, qui disait de sa ville : *ligneam accepi, lateritiam relinquo.*

(3) *Hist. de la Décad. de l'Emp.*, chap. II.

(4) *Intentus perficiendo templo fabris undique ex Etruria adcitis.* Tit. Liv. Hist. Liv. I. chap. LVI. Plin. Hist. Natur. Liv. XXXV. C'est une remarque qu'ont faite, dit Denina, tous les écrivains qui ont traité de choses concernant les Romains, que ce peuple était redevable à l'industrie des Toscans des enseignes de ses magistrats, de ses cérémonies religieuses, et de ses édifices publics, dont la construction n'était pas sans une sorte de

Il y a donc tout lieu de présumer que, dans les commencemens, les Romains adoptèrent l'ordre Toscan, et après la conquête de la Grèce l'Ionique, le Dorique et le Corinthien. Quelques-uns prétendent que l'ordre composite est d'invention Romaine, mais Vitruve n'en parle en aucune manière: voici même comment-il s'exprime sur cette matière à la fin du quatrième chapitre de son I.er livre. « Il y a d'autres espèces de chapiteaux qu'on place sur les mêmes colonnes; et quoiqu'on leur donne des noms différens, on ne peut pas dire qu'ils forment un genre à part ni un nouvel ordre de colonnes : nous voyons au contraire, qu'à quelque variété près, ils tirent leurs noms des ordres Corinthien, Ionique ou Dorique, parce que ce sont absolument les mêmes proportions que dans ces derniers, enrichies seulement de nouvelles sculptures „. On ne peut pas dire, ajoute Galiani, que ces autres chapiteaux qu'on plaçait sur les colonnes corinthiennes formassent un autre ordre; et Vitruve lui-même condanne expressément l'opinion où sont Perrault et autres, qu'il ait voulu parler ici de l'ordre que nous appelons *composite*, et qui n'était peut-être pas encore connu de son tems (1). *Ils adoptent l'architecture Greque.*

L'ordre dorique, qui était celui du Parthénon, est le plus grand et le plus noble, parce que toutes ses parties sont en harmonie, et forment ensemble un corps majestueux, dans lequel on ne trouve rien à ajouter ni à ôter, et qui n'y laisse rien à désirer: ce qui constitue le vrai beau (2). Pourquoi les architectes Romains voulurent-ils donner à l'ordre Dorique des proportions et des formes plus élégantes, si celles qu'il avait chez les Grecs offraient un ensemble dont l'harmonie était parfaite? L'auraient-ils gâté? Mais on ne gâte pas une chose où il y a de l'harmonie, lorsqu'il résulte de sa réduction une autre chose dans laquelle il ne règne aucune dissonance, comme on le voit dans l'ordre Dorique des Romains, qui loin d'avoir rien perdu sous ce rapport, a acquis au contraire de l'élégance et de la grâce, à moins qu'on ne veuille regarder comme une altération la substitution qu'on a *De l'ordre dorique chez les Romains.*

magnificence, malgré l'imperfection des arts à cetté époque. *Riv. d' Italia*, Liv. II. chap. I.

(1) Voy. la traduction de Vitruve de Galiani avec des notes au chap. IV. Liv. I.

(2) Nous avons emprunté ce parallèle de l'architecture des Grecs avec celle des Romains d'un dialogue MSS. de M.r Landriani, peintre renommé, sur cette question : *si l'architecture Grecque mérite la préférence sur l'architecture Romaine.*

faite dans celui-ci de formes moins austères, à la sévérité de celles qui caractérisent le premier. C'est à notre avis, ce qu'ont fait les Romains. Convaincus de l'impossibilité qu'il y avait d'associer la gravité de l'ordre Dorique des Grecs avec la gentitlesse et l'élégance de l'Ionique et du Corinthien, qu'ils trouvaient indispensable de placer l'un au dessus de l'autre dans la construction de leurs théâtres et autres édifices somptueux, pour les embellir et leur donner une hauteur qu'ils n'avaient pas encore eue, ils sentirent la nécessité de modifier en quelque manière toutes les parties et les proportions de cet ordre. Ils n'hésitèrent donc pas à lui ôter de la pesanteur de ses formes et de son ensemble, pour le mettre en harmonie avec la délicatesse des deux autres, et faire avec elles un tout majestueux, qui pût servir à décorer le front de leurs édifices. Mais, dira quelqu'un, en supposant que les architectes Romains aient reconnu le besoin de donner une forme plus gracieuse à l'ordre dorique des Grecs, pourquoi ne l'ont-ils jamais employé, au moins isolément, lorsqu'ils n'avaient point à en placer un autre au dessus? Rien ne s'y opposait sans doute; mais voyant que leur ordre dorique ainsi réformé, outre l'avantage qu'il avait de pouvoir s'associer avec les deux autres, était susceptible d'offrir l'aspect majestueux de celui des Grecs, lorsqu'on voudrait lui donner la masse gigantesque du Parthénon et l'embellir de sculptures aussi magnifiques, ils trouvèrent qu'il était inutile, et peut-être peu digne de leur grandeur, de copier servilement l'ordre dorique Grec. Il n'y aurait rien d'étonnant d'ailleurs, que la pesanteur de son style ne fût pas plus de leur goût, qu'elle n'a été de celui du célèbre Vitruve et des plus grands architectes modernes, qui n'ont jamais employé que le dorique Romain dans leurs constructions. La qualité que nous avons attribuée aux deux ordres doriques Grec et Romain d'être également parfaits, a laissé jusqu'ici le lecteur indécis sur la préférence que l'un peut mériter sur l'autre; mais nous ferons cesser cette incertitude en déclarant, que lorsque l'ordre dorique doit servir à caractériser l'usage auquel est destiné l'édifice, tel que les forteresses et les prisons, qui exigent des masses solides, alors nous préférerions le Dorique Grec au Romain. D'après toutes ces considérations nous concluerons, que le Dorique Grec n'a d'autre avantage sur autre que la sévérité de son caractère, et que les modifications faites par les Romains à sa forme et à ses proportions, au lieu de le détériorer, lui ont donné plus de vénusté sans blesser les lois de l'harmonie; que sans ces

modifications, l'ordre dorique Grec ne pouvait nous servir que pour des constructions d'un genre austère et à un seul étage, et jamais pour l'embellissement de nos habitations; et qu'au contraire celui des Romains s'adapte à toutes sortes d'édifices quelle que soit leur destination, sans leur rien faire perdre si l'on veut de leur austérité ou de leur grâce, de leur solidité ou de leur élégance.

De l'ordre ionique.

Stuart a présenté dans son ouvrage l'ordre ionique des trois temples réunis de Neptune, de Minerve et de Pandore. Cet ordre semble être le plus beau et le plus riche que nous offrent les monumens de la Grèce. Il est remarquable par la richesse de son chapiteau, par la singularité de sa base qui diffère de la base ordinaire par le grand nombre de cannelures qui en forment la première membrure, par la délicatesse des sculptures qui décorent sa corniche, et par la majesté de ses proportions. On ne peut disconvenir que toutes ses parties prises isolément ne soient parfaitement belles; mais si nous considérons l'harmonie de ses ornemens et de ses proportions, nous trouverons que les Romains les ont réordonnés sur un plan mieux raisonné, sans en altérer la forme ni même les sculptures où domine particulièrement le goût exquis des Grecs. C'est surtout dans le chapiteau, que se fait admirer l'heureuse réforme des premiers. Ils simplifièrent les volutes à triple tour, qui formaient un peu de confusion dans celui des Grecs; et s'apercevant que la richesse de sa frise gâtait la forme élégante du chapiteau ionique plutôt qu'elle ne l'embellissait, ils la supprimèrent, comme firent les Grecs eux-mêmes dans un ordre ionique d'un temple, dont le même auteur donne aussi le dessin et qu'il place près l'Ilissus, lequel a le chapiteau sans frise, et approche davantage par ses volutes de celui des Romains, auxquels il a peut-être servi de modèle et d'autorité pour leur réforme. Mais pour en revenir aux proportions, les Romains ayant reconnu que dans tout l'entablement de l'ordre ionique des Grecs l'architrave était un peu pesante, et trop mince au contraire la hauteur de la corniche, qui était composée de belles membrures, mais en trop petit nombre, ils diminuèrent la hauteur de la première, en donnant une dégradation plus sensible à la distribution de ses moulures; et par une disposition mieux entendue de la sagoine qui termine cette architrave et la corniche, ils augmentèrent la hauteur de cette dernière au moyen de membrures d'une forme aussi belle que variée, qui lui donnèrent plus de majesté, et la mirent plus en

harmonie avec le reste, sans altérer l'élégance de cet ordre d'architecture, ni lui rien ôter des ornemens dont l'a enrichi le ciseau des Grecs : on voit dans le temple, d'ordre ionique, de la Fortune Virile à Rome un exemple de cette corniche, qui par la richesse des sculptures et autre ornemens dont elle est décorée, surpasse celle des Grecs. Mais comme nous devons moins rechercher la richesse que la beauté des proportions, nous considérerons l'ordre ionique des Romains (c'est-à-dire celui auquel on accorde ordinairement la préférence sous le rapport des sagomes et de l'élégance) dans le théâtre de Marcellus à Rome, dont M.r Desgodetz nous a donné le dessin. Si l'on fait attention aux belles proportions de ses parties avec le tout, on verra combien il règne d'harmonie dans tout son ensemble, la richesse n'y étant pas souvent en contraste avec la simplicité d'une de ces parties comparativement à l'autre, comme dans l'ordre ionique Grec. Outre les modifications qui ont rendu l'architrave plus légère, et mis plus de régularité dans la repartition de ses ornemens, on trouve qu'il a été ajouté de belles membrures à la corniche; que toutes les autres sagomes, y compris la base et celle du piédestal, présentent le même caractère et la même harmonie dans leurs proportions; et qu'enfin l'élégance de cet ordre ne répugne point à la simplicité ni à la gravité de l'ordre dorique qui est au dessous, et avec lequel il ne forme qu'un seul front (1). Une preuve encore que l'ordre ionique Romain est plus parfait que celui des Grecs, c'est qu'il est le seul qu'aient pris pour modèle nos architectes classiques, et entr'autres le célèbre Vignola, qui passe généralement pour avoir su mieux que tout autre assigner à chaque ordre ses plus belles proportions. L'illustre Vitruve lui-même n'a pas trouvé beaucoup d'harmonie dans les proportions ni dans l'ensemble des parties de l'ordre ionique Grec, comme on le voit par ses préceptes. Concluons donc, qu'il ne suffit pas que les parties d'une construction architectonique aient de la sublimité, comme dans l'ordre ionique Grec, si elles n'offrent pas dans leur ensemble une justesse de proportions qui en fait la première beauté, ou, pour mieux dire, qui est le résultat de sa véritable perfection ; mais qu'il faut encore qu'il y règne une harmonie propre à flatter l'œil exercé à juger de ce genre de beauté,

(1) C'est ce qu'on verra dans un plus grand jour, lorsque nous donnerons la description et les dessins de ces divers monumens.

tel que le présente l'ordre ionique d'après les sages réformes qu'y ont introduites les Romains.

Le monument d'Isicrate nous offre un modèle parfait de l'ordre corinthien, le seul qu'on puisse vraiment dire exécuté par les Grecs, parce que toutes les constructions de cet ordre, et d'une date postérieure à l'invasion de la Grèce par les Romains, sont déjà un mélange d'architecture Grecque et Romaine, cette dernière étant la même que l'autre, et telle que ses architectes l'employèrent à Rome. Qu'on ne dise pas qu'une grande partie des artistes Grecs étant passés à Rome après l'asservissement de leur patrie, ce fut peut-être d'eux que les Romains reçurent les dessins de leurs premiers édifices marquans, et qu'ils apprirent les règles de la bonne architecture : car quel besoin les Grecs avaient-ils d'aller à Rome pour embellir leur architecture de nouveaux ornemens, et lui donner de nouvelles proportions ? N'est-il pas plus naturel de penser, que les constructions élevées par eux dans cette ville d'après leurs propres dessins, devaient être parfaitement semblables, pour ce qui concerne la décoration, à celles de leur patrie ? Mais l'ordre architectonique des anciens monumens de Rome n'étant pas le même que celui des Grecs, il parait plus conforme à la vérité de dire, que les artistes Grecs ont trouvé dans l'architecture des Romains des particularités qui les ont engagé à rectifier la leur dans ses proportions, et que tout en enseignant chez ce peuple la sculpture pour laquelle ils avaient un talent supérieur, ils ont eu occasion d'y perfectionner en même tems leur architecture. Revenant à l'ordre corinthien du monument d'Isicrate, nous confessons de ne pouvoir louer sa forme peu élegante, ni ses proportions, encore moins la bizarre construction de son chapiteau, ni son entablement trop léger par rapport à la trop grande hauteur de sa colonne. Nous ne saurions non plus (sans une contradiction évidente avec l'instinct naturel des Grecs pour le beau) trouver de goût dans les sculptures des sagomes, ni dans l'ensemble de tant de proportions mal digérées ; et nous nous croirions presqu'autorisés à dire, que l'ordre corinthien était presqu'encore naissant chez les Grecs, ou au moins bien loin d'avoir fait autant de progrès que les deux autres, le dorique et l'ionique, n'ayant absolument rien de ce caractère de sublimité qui distingue si évidemment les autres ouvrages de cette nation. Il était donc réservé aux Romains de lui donner les développemens dont il était susceptible: ce qu'ils ont fait,

Ordre corinthien.

non seulement en y introduisant l'harmonie dont il manquait chez les Grecs, mais encore en imprimant le sceau de la sublimité à la forme de son chapiteau et à toutes ses autres parties; ensorte que nous pouvons dire sans exagération, que les Romains l'ont porté au plus haut degré de perfection, puisque depuis eux il n'a plus été possible d'y faire aucun changement sans lui faire perdre de la vénusté et de l'élégance de ses formes. Si l'on veut ensuite comparer l'ordre corinthien des Romains avec celui des Grecs, il suffira d'arrêter ses regards sur le Panthéon de Rome, sans avoir besoin d'examiner les autres monumens anciens de cette ville, qui se font également remarquer par la beauté de leurs formes et de leurs proportions. Celui du Panthéon offre dans l'élégance et les sculptures de son chapiteau, dans la délicatesse de ses sagomes, et dans l'ensemble admirable de ses proportions, une réunion de beautés qui ne se trouve point dans l'architecture des Grecs. On pourrait demander aussi pourquoi on ne fait plus aujourd'hui aucun usage des ordres architectoniques Grecs, malgré la haute opinion qu'on en a. Cet oubli est déjà une preuve de leur imperfection. Il est aisé de voir en effet que les Grecs n'ayant employé qu'isolément leurs différens ordres d'architecture, ils ne pouvaient s'apercevoir de l'incohérence de caractère et de proportions, qui régnait entre eux: ce qu'ils ne pouvaient reconnaître en effet qu'en les réunissant, c'est-à-dire en les élevant les uns au dessus des autres, comme l'ont fait les Romains dans leurs grands édifices, après y avoir fait les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie: modifications sans lesquelles il était impossible de faire disparaître leur dissonance respective, qui est la première imperfection des ordres d'architecture Grecque. Pour être encore plus à portée de juger de leurs défauts, il faudrait les voir tous en séries inégales, et en faire le parallèle avec ceux des Romains. C'est alors qu'on reconnaîtrait clairement l'incohérence des premiers et l'accord des seconds dans toutes leurs proportions: chose sur laquelle les partisans de l'architecture Grecque n'ont jamais voulu se donner la peine de faire la moindre réflexion, le nom Grec et l'excellence de cette nation en sculpture étant pour eux un titre exclusif, pour adjuger à son architecture la prééminence sur celle des Romains. Quant à nous, nous soutiendrons toujours qu'avec le défaut de justesse que nous avons remarqué dans ses proportions, ces qualités ne suffisent pas pour l'élever au dégré de perfection que lui ont donné les

Romains. Ces vérités démontrées il est naturel de conclure, que l'ordre dorique Grec, même celui du fameux Parthénon, n'a point été altéré par les Romains, mais seulement rendu plus élégant dans sa forme et dans ses proportions; que sans cette réforme, il ne pouvait être mis en usage qu'isolément; qu'au contraire les Romains simplifièrent un peu l'ordre ionique dans la forme de son chapiteau et la richesse de ses ornemens; qu'ils rectifièrent les proportions et la distribution de son entablement; qu'ils donnèrent également à l'ordre corinthien des formes plus régulières et plus élégantes, et le portèrent à un degré de perfection, qu'il n'a pas été encore possible d'outre-passer; que l'architecture Grecque en général est sans contredit composée de parties sublimes, mais qu'elle manque de proportions et d'harmonie dans son ensemble, excepté cependant dans l'ordre dorique du Parthénon, qui, à part la singularité de son caractère, dont l'austérité ne peut s'associer à la délicatesse des autres ordres, peut être régardé comme un modèle de perfection dans son genre; que l'architecture Romaine comprend tout ce qu'a de beau celle des Grecs, et lui est bien supérieure sous le rapport de l'harmonie et des proportions; enfin que les ordres de cette dernière ne peuvent s'exécuter qu'isolément, à cause de l'extrême disparité de leur caractère qui les met en contraste l'un avec l'autre, tandis qu'au contraire ceux de l'architecture Romaine employés seuls, ou avec les autres, ont toujours la même harmonie, et forment un tout majestueux où il ne règne aucune dissonnance. De toutes ces considérations il résulte, que l'architecture Romaine a une supériorité incontestable sur celle des Grecs: supériorité hautement attestée par la préférence que nos plus grands architectes modernes ont accordée à la première, soit dans leurs traités, soit dans les constructions admirables qu'ils ont fait exécuter, quoique pourtant ils eussent la plus grande vénération pour les Grecs et pour leurs magnifiques monumens. Que si, par une fatalité attachée au goût de la nouveauté, qui est toujours en opposition avec le vrai beau et tend constamment au pire, la bonne architecture a aussi dégénéré chez les Romains, cette décadence n'est venue qu'après qu'ils eurent porté cet art à la perfection.

Les Romains ont imprimé à quelques-uns de leurs ouvrages publics plus de grandeur et de majesté que les Etrusques, comme l'attestent leur capitole, leurs cloaques, leur grand cirque, leurs acqueducs, leurs chemins publics et tous leurs ouvrages des premiers *Capitole.*

siècles de Rome. Virgile, en parlant dans le VIII.e livre de son Enéide, du capitole, qui s'appelait alors mont de Saturne, et prit ensuite le nom de *roche Tarpéienne*, de celui de la vestale Tarpéia, dit; « que c'était un mont escarpé, couvert de broussailles, et redouté jusqu'alors des grossiers habitans des environs, qui disaient y avoir vu souvent Jupiter lui-même lançant la foudre du sein des nuages dont il l'enveloppait (1) „. Mais ce mont sauvage devint dans la suite une des merveilles du monde, lorsque l'art y eut élevé les temples de Jupiter Capitolin, de Pallas et de Mercure, de vastes portiques et des galeries magnifiques. Le mot *Capitolium* semble avoir pris son origine du fait suivant rapporté dans Tite-Live. « On découvrit, dit-on, en creusant les fondemens du temple, une tête d'homme avec le visage entier. Ce prodige annonçait d'une manière à n'en pas douter, que ce lieu devait être le siège de l'empire et la capitale du monde: c'est l'explication qu'en donnèrent les augures, tant ceux qui étaient à Rome, que ceux qu'on fit venir de l'Etrurie pour être consultés sur ce phénomène (2) „. Juste Lipsius dit, qu'on montait au Capitole par cent degrés, y compris ceux qui conduisaient à la roche Tarpéienne. Le temple bâti par Tarquin, et consacré depuis par Horace, fut consumé par les flammes dans les guerres civiles. Sylla le fit rebâtir, et Catulle en fit la dédicace à défaut du premier qui mourut auparavant. Ce second temple ayant encore été détruit lors de la sédition de Vitellius, Vespasien, pour la troisième fois, en jeta les fondemens et eut la satisfaction de le voir finir. Sous Titus il fut encore brûlé. « Celui qui existe aujourd'hui, dit Plutarque, est le quatrième; il fut achevé et con-

(1) *Hinc ad Tarpejam sedem et Capitolia ducit*
Aurea nunc, olim silvestribus horrida dumis.
Jam tum religio pavidos terrebat agrestes
Dira loci: jam tum silvam, saxumque tremebant.
Hoc nemus, hunc, inquit, frondoso vertice collem
(Quis Deus incertum est) habitat Deus. Arcades ipsum
Credunt se vidisse Jovem: cum saepe nigrantem
Egida concuteret dextra, nimbosque cieret.
Eneid. Liv. VIII.

(2) Histoir. Romain Liv. I. chap. LV. *Sunt qui ex eo derivant capitolium, quod caput illud humanum fuerit cujusdam Toli, seu Oli, seu Auli Vulcentani, qui eo loco sepultus fuisset.* Servius ad Virg. En. VIII. v. 345.

sacré par Domitien. On prétend que Tarquin employa une somme de quarante mille livres pesant d'argent seulement pour les fondemens de celui qu'il fit construire, mais que les richesses du citoyen le plus opulent de Rome n'auraient pas suffi pour la simple dorure du magnifique édifice que nous voyons aujourd'hui, et qui coûta plus de douze mille talens. Ses colonnes sont de marbre penthélique (1); et lorsque nous les vîmes à Athènes leur longueur était proportionnée à leur grosseur; mais ayant été de nouveau taillées et polies à Rome, on leur fit perdre de la beauté de leurs proportions en voulant leur donner plus de grâce et d'élégance: car elles sont à présent trop minces, et n'ont plus rien de leur majesté primitive (2) „. Nardini est d'avis que les colonnes vues par Plutarque, qui vivait vers la fin du premier siècle de l'ère vulgaire, sont celles qui se trouvent aujourd'hui dans l'église de l'*Araceli*: ce qui n'est pas difficile à croire, dit le même écrivain, vu l'usage où étaient les premiers Chrétiens de se servir des marbres et surtout des colonnes qu'ils trouvaient à leur portée, pour éviter le travail et la dépense dans la construction de leurs églises: inconvéniens qui devenaient encore plus considérables pour eux par la position escarpée de celle de l'*Araceli*, où il leur était plus difficile de conduire des matériaux que partout ailleurs (3).

Cloaques et égouts.

Qu'on ne s'effarouche point à ce mot de cloaque: car en parlant du cirque et du grand cloaque Tite-Live dit, que *ce sont deux ouvrages, que notre magnificence actuelle pourrait difficilement égaler* (4). Voyant que les pluies inondaient les lieux bas de Rome, et y formaient des marais qui en rendaient l'air malsain, Tarquin fit construire des égouts souterrains d'une solidité incroyable, qui s'étendaient par toute la ville, et aboutissaient au grand cloaque, d'où toutes les immondices de la ville s'écoulaient dans le Tibre. Les voûtes de ces égouts avaient seize pieds de large et treize de hauteur (5). Elles devaient

(1) Marbre tiré des carrières de l'Attique près du village appelé Penthélé. Not. de Pompei.

(2) Plutarque, vie de Publicola.

(3) Il faut lire, au sujet du Capitole, les chap. XIII. et XIV. de l'ancienne Rome de Nardini, jusqu'à la fin du liv. V., qui traite de *l'entre-mont*, de la forteresse et du temple de Jupiter

(4) Histor. Rom. Liv. I. chap. LVI

(5) On est fondé à concevoir bien des doutes sur tout ce qui a rapport aux cloaques: car, dit Nardini, si l'on n'a jamais été en quelque

être d'une solidité à toute épreuve, pour résister au poids des maisons qui furent bâties dessus après l'incendie de la ville par les Gaulois, et aux secousses des chars et des voitures qui y passaient continuellement. Ajoutez à cela, dit Pline, les ébranlemens que durent y occasionner l'écroulement des maisons, les tremblemens de terre, et l'impétuosité des eaux qui se précipitaient dans ces cloaques comme des torrens, et s'y entrechoquaient souvent avec les eaux du Tibre lorsqu'elles étaient hautes; et pourtant au bout de six siècles, ces voûtes étaient encore presqu'en aussi bon état, que dans les premiers tems de leur construction. D'autres égouts furent construits depuis sous Marc Caton et Valerius Flaccus censeurs (1). Enfin Agrippa sous Auguste fit non seulement nétoyer les anciens égouts, mais il en fit encore construire de nouveaux, ensorte qu'on pouvait dire que Rome était toute voûtée et navigable sous terre (2). Un de ces égouts construit par Agrippa est probablement, comme le croit Nardini, celui qui, du Champ de Mars, où il avait fait élever plusieurs édifices, porte dans le Tibre près de Ripetta l'eau de Trevi qu'il avait amenée à Rome, et qui y fait tourner un moulin. Platina dit que le Pape Grégoire IX fit nétoyer les anciens cloaques et en fit bâtir de nouveaux, qui doivent faire partie des modernes, et être par conséquent moins bas que les anciens. On peut mettre peut-être encore au nombre des égouts d'Agrippa celui qu'on a découvert à côté de la Rotonde, lorsque Grégoire XV en fit commencer un autre, qu'Urbain VIII fit continuer depuis le Tibre jusqu'au Cours, et enfin jusqu'au Quirinal et au Pincius, au moyen duquel les caves des maisons voisines ont été assainies et desséchées. Cet égout fait un coude de la rue des Chiavari vers l'église de S.t Ignace d'où il se dirige vers le Quirinal, et reçoit de droite et de gauche plusieurs autres égouts non moins anciens, dont quelques-uns y portent de

sorte qu'à tâtons dant tout ce qu'on a écrit sur les autres anciens monumens, à plus forte raison aura-t-on été exposé aux mêmes incertitudes, dans ce qui a été dit des égouts souterrains, que leur position dérobe à la vue. *Antic. Rom.* Liv. VIII. chap. V.

(1) Entre l'embouchure du grand cloaque, et les piles du pont Sublicius, on voit deux autres anciennes embouchures, par l'une desquelles la Marrana, après avoir parcouru la vallée de Cerchi, se jette dans le Tibre. Ces canaux souterrains sont sans doute ceux que Caton el Flaccus firent creuser dans l'Aventin. Nard. *Rom. ant.* Liv. VIII. chap. V.

(2) Plin. Histoir. Natur. Liv. XXXVI. chap. XV.

l'eau, entr'autres un d'une très-grande embouchure, qu'on a découvert en creusant les fondemens de la façade de cette église. On a également trouvé entre l'Olmo et Pasquino un autre cloaque, qu'on avait commencé à nétoyer, mais les travaux n'ont pas été achevés. On voit par toutes ces constructions souterraines, et surtout par celles d'Agrippa, que la ville de Rome était pour ainsi dire suspendue sur des voûtes, non seulement d'une colline à l'autre, mais encore dans la plaine du champ de Mars (1).

Ce fut sous le règne de Tarquin l'Ancien que fut tracée, dit Tite-Live, l'enceinte du cirque appelé maintenant le *grand cirque*: on y désigna des places aux sénateurs et aux chevaliers, et il fut permis à tout le monde de s'y construire des échafauds appelés *fores* pour voir les spectacles. Ces échafauds étaient élevés sur des pieux fourchus de douze pieds de hauteur. Les spectacles consistaient en courses de chevaux et en combats d'athlètes, qu'on avait fait venir surtout de l'Etrurie. La célébration de ces jeux, autrement appelés jeux Romains ou grands jeux, se renouvella tous les ans. Le même Roi accorda à quelques citoyens divers espaces autour de la place, pour s'y construire des habitations, et il y fit bâtir lui-même des loges et des boutiques (2). C'est ainsi que s'exprime Tite-Live, tandis que selon Denis d'Halicarnasse, la construction du cirque stable avec des sièges aleutour serait l'ouvrage de Tarquin. Il est aisé néanmoins d'accorder ces deux écrivains, en disant que Tite-Live parle des premiers jeux que fit célébrer Tarquin l'Ancien après avoir vaincu les Latins, et pour lesquels il est assez croyable que chacun se fit un échafaud; et que la construction du cirque par ce Roi, selon Denis, doit se reporter à une époque postérieure à celle des premières représentations, où il se composait seulement d'échafauds. Le grand cirque (3) était entre le mont Aventin et le mont Palatin; il avait 2,187 pieds de long sur 960 de large, et se terminait à l'un des bouts en demi-cercle, et à l'autre en une ligne moins circulaire que la pre-

Grand cirque.

(1) Nardini, *Rom. ant.* Liv. VIII. chap. V.

(2) Hist. Rom. Liv. I. cahp. XXXV.

(3) Les critiques ne s'accordent point entre eux sur l'étymologie du mot cirque: *quod ibi circum metas fertur pompa, et equi currunt.* Varro de Ling. Lat. Liv. IV. *Circenses dicti vel a circuitu, vel quod ubi nunc metae sunt, olim gladii ponebantur quos circum ibant.* Serv. Enéid. Liv. VIII. Cicéron déclare que le mot cirque n'a jamais signifié autre chose que tour ou figure ronde. De natura Deor. Liv. II.

mière. Aux extrémités s'élevaient quelque tours, qui appartenaient pour la plupart à quelques familles sénatoriales. L'entrée était surmontée d'un petit temple appelé *Edes Murciae*. Il y avait de chaque côté du cirque trois colonnes qui servaient de bornes, et que pour cette raison on nommait *metæ*: ces bornes étaient arrondies et pointues, ce qui leur donnait la forme de ciprès (1). Il fallait pour gagner le prix en faire sept fois le tour; mais Domitien réduisit ce nombre à cinq. On voyait anciennement dans cette enceinte une pièce de bois debout, assez semblable à un mât de vaisseau; et Donati croit avec beaucoup de probabilité que, sous Auguste, cette espèce d'antenne fut remplacée par l'obélisque qu'on voit représenté au milieu du cirque sur les médailles. Le cirque était divisé dans toute sa longueur, excepté à ses deux extrémités, par un entre-deux qu'on appelait épine. Il était decoré d'un grand nombre de statues des Dieux, d'autels, de colonnes et de petits temples qui certainement ne devaient pas être à sa circonférence intérieure, car ils auraient embarrassé la course des chars (2). On y voyait en outre un autel consacré aux Dieux Lares, deux colonnes avec la façade d'un temple, une tour dédiée à la Déesse Tutéline, une colonne sur laquelle s'élevait la statue de la victoire, et un carré long de quatre colonnes avec l'architrave, la frise, la corniche et l'entablement, qui supportait quelques dauphins, et Cibèle assise sur un lion. Ces ornemens divers se terminaient par une statue de la victoire posée sur une colonne, et par un obélisque plus petit que le premier consacré à la Lune. A l'enceinte du cirque étaient adossés plusieurs rangs de sièges pour les sénateurs, les chevaliers et le peuple; au dessus régnait une grande galerie. Les loges où l'on tenait les chevaux pour la course s'ouvraient en dehors de cette enceinte, et s'appelaient *carceres*; elles avaient en dedans douze portes, qui se levaient d'une seule pièce à l'aide de machines, et d'où ces chevaux s'élançaient dans l'arène lorsqu'on en donnait le signal. Nardini est cependant d'avis que le passage de ces loges dans le cirque (3) était libre et ouvert comme pour arriver à une place, puisque c'était par là que s'y fesaient les entrées triomphales. On lit dans Suétone que César fit creuser entre les portiques et l'espace vide de

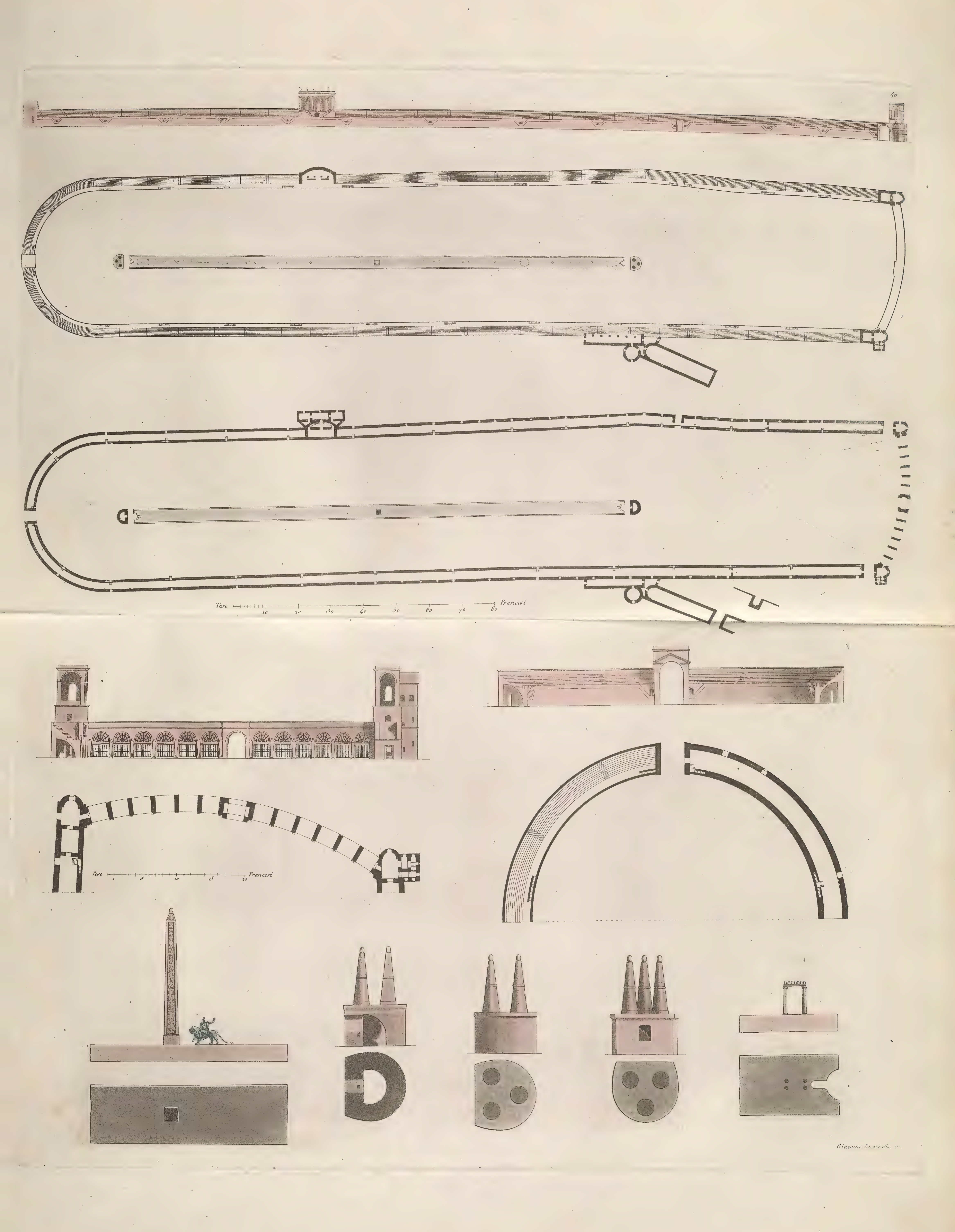
Bornes.

Carceres

(1) . . . . *Metasque imitata cupressus*. Ovid. Métam. Liv. X.

(2) Nardini, *Roma antica*, Liv. VII. chap. II.

(3) *Carceres dicti quod coercentur equi ne inde exeant antequam magistratus signum mittit.* Varro De Ling. Lat. Liv. IV.



40
Tese 10 20 30 40 50 60 70 80 Francesi
Tese 5 10 15 20 Francesi

trois des côtés un *euripe* ou canal de douze pieds de largeur et où il y avait douze pieds d'eau, dans lequel on vit combattre des crocodiles et autres animaux aquatiques; et Pline nous assure que Scaurus fit ouvrir un canal semblable, pour un combat de cinq crocodiles et d'un hippopotame (1). Le cirque fut brûlé dans l'incendie de Néron, et rebâti plus grand et plus beau par Trajan: s'étant écroulé sous le règne d'Antonin le pieux, il fut, dit-on, relevé par Marc-Aurèle son successeur. Les écrivains ne sont pas bien d'accord entr'eux sur la grandeur du cirque; il contenait selon Denis d'Halicarnasse cent-cinquante mille, selon Pline deux cent soixante-mille, et selon Victor trois cent quatre-vingt mille personnes; mais cette discordance ne vient peut être que de ce que chacun de ces écrivains entendait parler d'un des différens cirques, de Tarquin, de Trajan ou de Marc-Aurèle. Si l'on considère attentivement, dit Nardini, le fond de la grande vallée des Cerchi qui est ovale, et présentement occupé par des jardins, on y reconnait la forme de cet ancien cirque. On en retrouve même des arcs dans ceux dont on voit des restes sur un des côtés de l'église de S.te Anastasie. Pour en rencontrer l'autre extrémité, il faut aller jusqu'au bout des jardins des Cerchi, au delà de la rue qui va à S.t Grégoire, et l'on y reconnait des pans de murs qui fesaient évidemment partie de la courbure à laquelle Denis donne le nom de *lunatum* (2). Voyez à la planche 40 le plan du cirque, avec son épine et ses bornes, tel qu'on le trouve représenté dans l'ouvrage de Bianconi sur les cirques.

Théâtre de Pompée.

Presque tous les auteurs s'accordent à dire, que le premier théâtre stable qui ait été construit à Rome fut celui de Pompée, l'usage étant auparavant de n'en faire que lorsqu'il y avait des jeux sceniques à donner, et de les défaire aussitôt après. On lit dans Plutarque, que Pompée bâtit son théâtre sur le modèle de celui qu'il avait vu à Mytilène, mais qu'il le fit plus grand et plus magnifique. Caïus Curion, partisan de César, voulut à la mort de son père, surpasser tout ce qui avait été exécuté jusqu'alors en fait de théâtres; et comme il n'était pas bien riche, il chercha à suppléer par l'art aux moyens qui lui manquaient. Il fit donc construire deux grands théâtres en bois, contigus l'un à l'autre, et disposés de manière que les spectateurs y étaient assis à dos les uns des autres,

Théâtre de Curion.

(1) Hist. Natur. Liv. VIII. chap. XXVI.
(2) *Roma antica.* Liv. VII. chap. II.

fesant face à leur scène respetive. Ces deux théâtres, au lieu d'être appuyés sur terre, étaient comme suspendus sur un pivot, et pouvaient se mouvoir circulairement avec tous les spectateurs qu'ils renfermaient. Le matin on y représentait des actions scéniques; et l'aprés midi on fesait faire à ces deux théâtres un mouvement subit qui les réunissait, et mettait les spectateurs de l'un en face de ceux de l'autre; ensuite, au moyen de planches destinées à cet effet, on en joignait les extrémités, et l'on formait ainsi une enceinte parfaite, ou une espèce d'amphitéâtre, dans l'arène duquel se donnaient des combats de gladiateurs: mécanisme à l'aide duquel on vit, dit Pline, les tribus et le peuple dominateur de l'univers, comme suspendus sur deux navires flottans. Cette construction ne donna lieu cependant à aucun évènement fâcheux : quelques pièces de la machine s'étant affaiblies ou dérangées, on se borna à ne plus la faire jouer; et sans rien changer à la forme qu'avait l'amphiteâtre le soir précédent, on fit apporter les scènes au milieu, pour les combats des athlètes qui s'y firent comme à l'ordinaire (1). On voit encore sur la place Montanara les ruines du théâtre de Marcellus.

Thédtre pour les combats de bêtes féroces.

Lorsque les Romain eurent porté leurs armes victorieuses dans les pays habités par les bêtes féroces, ils désirèrent voir figurer ces animaux dans leurs spectacles; et en effet les éléphans que Lucius Metellus avait enlevés aux Carthaginois furent introduits dans le cirque l'an 502 de Rome. Mais les combats des bêtes féroces y commencèrent plus tard. En 568 M. Fulvius y donna un combat de tigres et de panthères. M. Scaurus, durant son édilité, y fit paraître 150 tigres, cinq crocodiles et un hippopotame. Sylla y introduisit pour la première fois cent lions non enchaînés; et Pompée y fit combattre 410 tigres, 500 lions, plusieurs élephans, le loup-cervier et le rhinocéros. César donna un spectacle de ce genre qui dura cinq jours, où l'on vit pour la première fois le caméléopard, et des hommes combattant contre des éléphans qui portaient des tours défendues par soixante hommes armés. Ces spectacles

(1) Plin. Hist. Natur. Liv. XXXVI. chap. XV. Maffei, *degli anfiteatri degli antichi* Liv. I. chap. II. L'expression de *Terna Teatra* qu'on trouve dans une élégie *de Tristibus* d'Ovide, se rapporte aux théâtres de Pompée, de Marcellus et de Statilius. Desgodetz a donné dans son ouvrage le dessin du théâtre de Marcellus.

se donnaient le plus souvent dans le cirque, qui était disposé de la même manière que pour les courses de chevaux et de chars, et par conséquent peu propre à satisfaire la curiosité des spectateurs et à les préserver de l'atteinte des bêtes féroces, à cause des bornes, des obélisques, des autels et des colonnes qui s'y trouvaient. Dion rapporte que César fit construire pour ces sortes de spectacles un théâtre en bois, qu'on appela aussi *amphitéâtre*, parce qu'il était entouré de sièges et n'avait point de scène; et il ajoute que, sous Auguste, Statilius Taurus en fit bâtir un à ses frais en pierre dans le champ de Mars, pour les combats d'hommes armés. Mais cet édifice devait être bien peu considérable, puisque Vitruve qui a traité au long de ce genre de constructions, et qui a écrit depuis, n'en dit pas un mot dans la préface de son ouvrage, où il s'entretient avec Auguste déjà devenu Empereur, et occupé du soin d'embellir Rome. Auguste voulait aussi construire un amphitéâtre, mais il ne mit point ce projet à exécution. Caligula le commença sans l'achever, et donna ses spectacles dans des lieux appelés *septi*, parce qu'ils étaient entourés de palissades. Néron fit construire un théâtre en bois, et laissa à Vespasien la gloire d'en bâtir un, dont la solidité a bravé jusqu'à nous les injures du tems (1).

Théâtre d'Herculanum.

Le théâtre d'Herculanum peut nous donner une idée de la forme de ceux des Romains. La lave sous laquelle il a été presque entièrement enseveli, n'a encore permis de mettre à découvert qu'une partie du corridor et de la *décoration* extérieure; et l'on voit que cette *décoration* était composée de voûtes, entre lesquelles il y avait des pilastres revêtus de stuc et cannelés, avec des chapiteaux d'ordre corinthien. Le théâtre intérieur, dit Saint-Non, est un peu mieux conservé: l'avant-scène est intacte, et l'on y reconnait encore une partie de la scène, ainsi que la base d'une des colonnes dont elle était décorée et qui étaient en albâtre: les autres ont été calcinées et presque totalement détruites. Mais une observation importante, et à laquelle le pavé presqu'entier de la scène a donné lieu, c'est qu'on a pu distinguer de chaque côte de l'avant-scène quelques ouvertures irrégulières, des trous très-visibles et pratiqués à des distances égales les uns des autres, qui, selon les observations de quelques savans, et entr'autres du Marquis Galiani, devaient servir à recevoir les points d'appui des décorations. Les statues qu'on y voyait dans les

(1) Maffei, *degli anfiteatri*. Liv. I. chap III.

niches de l'avant-scène étaient en bronze, et représentaient les Muses. Les murs intérieurs de ce monument étaient revêtus de marbres les plus précieux, qui en formaient aussi le pavé. Celui de l'orchestre, qui est presqu'entièrement conservé, est du plus beau jaune antique. Les salles qui tenaient au théâtre étaient toutes peintes et ornées d'arabesques. On y remarque la disposition des escaliers, qui se trouvent entre deux murs parallèles et suivent la forme circulaire de l'amphitéâtre, au lieu d'aller du centre à la circonférence comme dans les autres théâtres des anciens. On voit encore de chaque côté de l'avant-scène et au dessus des entrées de l'orchestre deux *podium* ou balcons, qui correspondent parfaitement à ceux de nos théatres actuels (1). Voyez la planche 41.

Thé‍âtre de Pompéi.

On a aussi découvert dans les ruines de Pompéi deux théâtres, l'un pour la comédie et l'autre pour la tragédie. Dans une inscription qui se trouve répétée deux fois sur le mur, le premier est appelé *théâtre couvert*, *theatrum tectum* : c'est dans ce théâtre que se donnaient les représenations mimiques, satyriques et musicales, et que se récitaient les poèmes: on croit même qu'il servait aussi aux dissertations philosophiques. On y distingue encore les deux parties qu'exigeaient les anciens dans ces sortes d'edifices, savoir; la scène, le *postcenium* ou l'arrière-scène, et les degrés ou *cavee* qui servaient de sièges aux spectateurs. On passait par un corridor du théâtre de la comédie dans celui de la tragédie qui était découvert, plus grand et plus magnifiquement décoré. On voit encore dans ce dernier la scène, l'endroit du *pulpitum*, et de l'orchestre, avec les trois portes par où sortaient les acteurs. A l'extrémité de l'hémycicle, l'observateur curieux trouve des pierres trouées, où il y avait des crochets auxquels on attachait les voiles qui couvraient le théâtre (2).

Amphitéâtre de Vespasien ou colisée.

L'amphitéâtre de Vespasien, appelé colisée ou colossée, est regardé comme un des édifices les plus remarquables qu'il y ait au monde : ce qui a fait dire à Martial qu'il l'emportait même sur les pyramides et les mausolées, et que la renommée doit se taire sur tous les autres pour ne parler que de celui-ci (3). Cette cons-

(1) Saint-Non. Voyage Pittoresq. de Roy. de Naples. Tom. II. pag. 62.

(2) Le lecteur qui voudrait voir une plus ample description de ces deux édifices pourra recourir au Voyage à Pompéi de l'abbé Romanelli.

(3) Cassiodore estime que l'argent employé à la construction du colossée aurait suffi pour bâtir une ville capitale. Variar. liv. IV. Epis. 42.



Bossi incis. Sanquirico dis.

truction gigantesque commencée sous Néron et achevée sous Titus, prit la dénomination du colisée ou colossée, non par ce qu'elle se trouvait voisine de colosse de Néron, ouvrage de Xénodore qui fut placé dans le vestibule de la maison dite *domus aurea* de cet Empereur, et qui avait cent-vingts pieds de haut; mais parce-qu'elle était, par rapport aux autres édifices, ce qu'est un colosse par rapport aux statues ordinaires, et parce qu'on donnait anciennement ce nom à tout ce qui était d'une grandeur démesurée. Cette opinion, que ne partagent point Nardini et autres critiques, est étayée d'argumens solides dans l'ouvrage de Maffei sur les amphitéâtres des anciens, ainsi que dans celui du chanoine Alexis Mazochio sur l'amphitéâtre de Capoue. Fontana donne au colisée 564 pieds de longueur sur 467 de largeur, et à son aire 273 pieds dans la première dimension, et 173 dans la seconde; sa circonférence était de 1,566 pieds (1). Specchi, architecte, prétend que la longueur de cet édifice dans l'intérieur est de 300 pieds et sa largeur de 203. Cette diversité de mesures entre ces deux artistes provient de ce que le premier a pris ses dimensions, comme il le devait, en dedans du mur du *podium*, qui est maintenant en partie enterré, et le second à partir des vestiges du tour de gradins qui vient après. Cet amphitéâtre a plus de 140 pieds de hauteur, y compris les huit environ qui ont disparu sous l'exhaussement du terrein. Sur

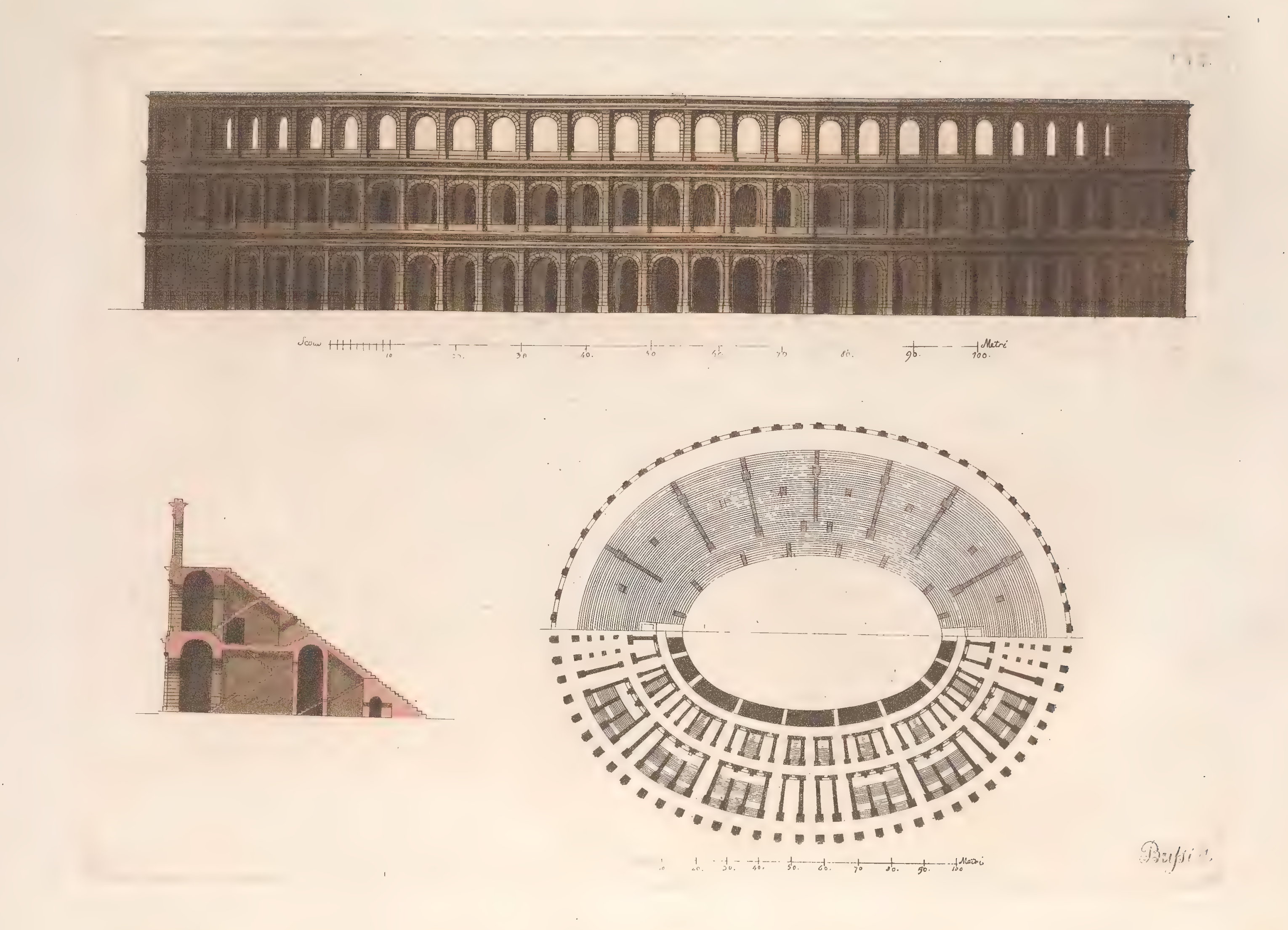
(1) Maffei avertit ses lecteurs que le pied de Véronne, qu'il a pris pour mesure, est d'un tiers plus grand que le palme Romain dont se servent les architectes. Outre les ouvrages de Juste Lipsius et de Charles Fontana, qui sont remplis d'erreurs, Maffei veut qu'on lise encore le livre qui a pour titre: *Discorsi sopra le antichità di Roma di Vincenzo Scamozzi architetto Vicentino.* (Venise 1583). Des quarante planches d'antiquités Romaines qu'il renferme, dit Maffei, quinze présentent des vues de l'amphitéâtre. Dans le peu de mots dont Scamozzi accompagne chacune d'elles, on trouve sur les corridors, les escaliers et les fenêtres des particularités qui n'ont pas été observées, ou qui ont été mal comprises avant lui. Il est encore plus extraordinaire de voir que les écrivains modernes ne font aucune mention de Sébastien Serlio, architecte de Bologne, qui a publié un excellent recueil des anciens édifices, lequel a pour ainsi dire servi de guide aux autres dans les représentations qu'ils nous ont données des amphitéâtres de Rome, de Véronne et de Pola. Jean Baptis. Alberti a parlé aussi avec beaucoup de justesse des gradins et des *praecinctiones* des anciens théâtres. Desgodetz ne tient compte que de Serlius. *Degli anfiteatri degli antichi*, Liv. II. chap. I.

sa dernière corniche il régnait encore un autre rangée de pierres surmontée d'ornemens d'architecture, et en bas il était en outre entouré de trois larges gradins par où l'on montait aux premières entrées: ce qui en augmentait encore la hauteur. La division de ce monument en quatre étages, a fait donner à chacun d'eux un genre d'architecture différent: le premier étage est dorique sans piédestal, et a la frise lisse et sans ornemens; le second est ionique, le troisième corinthien, et le quatrième Romain, ou d'ordre composite. La forme de l'édifice est ovale tant au dehors qu'en dedans, et il est fait en travertin: les pierres y sont liées entre elles sans chaux ni ciment: dans les cintres des arcs elles sont assurées avec des boulons de fer, et dans les parties non arquées avec des crampons de même métal. A la vue de cet enchaînement de pierres énormes et de morceaux de fer, Fontana a dit que la démolition qui a été faite d'une partie de cet édifice dans des tems postérieurs, avait dû coûter des peines et des travaux infinis (1). Il y tenait plus de quatre-vingt mille spectateurs, au dire de certains écrivains, et les sièges y étaient disposés de manière à éviter toute confusion entre les personnes qui entraient pour voir les jeux, et celles qui voulaient sortir avant qu'ils fussent finis. Voyez les planches 42 et 43, dont l'une représente l'intérieur et l'autre l'extérieur de cet immense monument.

Amphitéâtre de Vérone.

L'amphitéâtre dont nous venons de parler, ainsi que celui de Véronne, sont les deux édifices de ce genre les plus remarquables et les mieux conservés qui nous restent de l'antiquité. Le premier, comme le dit Maffei, nous en offre le plan extérieur, et dans le second on voit tout l'artifice de la construction intérieure avec les corridors, les escaliers, et toutes les sinuosités qui, dans les siècles du moyen âge, ont fait donner le nom de labyrinthe à ces édifices. On ne

(1) La vénération qu'inspirait la majesté du colisée n'était pas encore éteinte dans la barbarie des siècles du moyen âge, comme l'attestent ces mots emphatiques de Beda: *Quandiu stabit coliseus stabit et Roma, quando cadet coliseus cadet Roma; quando cadet Roma, cadet et mundus.* Depuis la restauration des arts, le colisée a été visité et attentivement examiné par une foule de savans et d'artistes « Le Cardinal Michel Ange Farnèse ayant été, dit-on, rencontré une fois près du colisée, et quelqu'un lui ayant demandé où il allait par la neige qu'il fesait, il répondit: *je vais encore à l'école pour m'instruire* ». Lomazzo, *Temp. della pittura*, pag. 114.


Metri

sait pas précisément à quelle époque fut bâti l'amphithéâtre de Véronne: les uns croient que ce fut sous Auguste, et les autres sous Maximien; mais il est plus vraisemblable, comme le pense Maffei, que sa construction a eu lieu sous les règnes de Domitien et de Nerva, ou au plus tard dans les premières années de celui de Trajan. Sa longueur, depuis le premier arc d'entrée jusqu'à l'arc opposé, est de 450 pieds, sa plus grande largeur de 360, et sa circonférence extérieure ou première enceinte de 1,290. Il est bâti en marbre rouge et blanc, tiré, selon l'opinion du plus grand nombre, des carrières de Grezana. Ses trois étages ne présentent qu'un seul ordre, qui est le Toscan, et non trois ordres différens, comme quelques-uns l'ont rapporté. Les parties où le travail se fait remarquer, telles que l'ornement supérieur du troisième étage, ainsi que les chapiteaux et les corniches des deux autres, sont en marbre blanc, et le reste en marbre rouge: ce qui devait produire un effet agréable à la vue. On observe une différence assez sensible dans le profil des murs extérieurs de ces deux amphitéâtres: dans le premier l'épaisseur du mur diminue d'étage en étage et toujours vers l'intérieur, tandis que dans le second cette diminution ne s'opère qu'à l'intérieur, et est peu sensible à l'extérieur. Cette différence a été remarquée par Serlius, Palladio et Maffei: ce dernier a en outre consacré un chapitre entier à l'ornement Toscan supérieur, qui avait jusques là échappé à l'examen des maîtres en architecture (1).

Numéros ou entrées.

Les voûtes ou entrées de l'arène de Veronne étaient au nombre de soixante-douze, et celles du colisée de quatre-vingt. Dans l'un et l'autre chaque arc avait son numéro; et comme la population était alors divisée par classes, on assignait à chacune d'elles sa porte: ce qui fesait que la multitude pouvait entrer et sortir sans confusion. Cette distribution de places fut également observée dans le cirque de Rome, après que la population eut été partagée en trente curies (2). Dans l'amphitéâtre de Véronne ces numéros étaient gravés sur l'architrave; et dans celui de Rome, où l'on en voit encore trente-un, depuis XXIII jusqu'à LIV, il sont sans autre ornement entre l'architrave et l'archivolte ou la saillie de l'arc. Il parait que dans les jours où il y avait des jeux, les portes ne s'ouvraient point, mais s'enlevaient tout-à-fait. L'arène

(1) *Degli anfiteatri degli antichi* Liv. II. chap. IV.
(2) Denis. d'Halicar. Histor. Liv. I.

était entièrement libre; et si, comme le prétend Juste Lipsius, il y avait un autel, il ne pouvait se trouver au milieu où il aurait embarrassé, et devait être fait de manière à pouvoir être transporté où on le voulait. Sur le haut du mur d'enceinte régnait une espèce de galerie, qui était un peu plus large que les gradins, et défendue en avant par une balustrade, ou espèce de garde-fou, d'où lui venait le nom de *podium* qu'on lui donnait, et qui en fesait en même tems l'ornement: c'était l'endroit réservé aux sénateurs, aux magistrats, aux patriciens et aux vestales, qui y étaient assis sur des bancs de bois avec des coussins (1). Cette galerie n'était point à douze ou quinze pieds au dessus de l'arène comme le dit Lipsius, mais tout au plus à quatre et demi, ainsi que l'a démontré Maffei. Cette hauteur s'augmentait en outre de celle de la balustrade, qui était d'environ trois pieds, ce qui en donnait en tout sept à huit seulement au dessus de l'arène; mais comme cette distance pouvait être franchie d'un saut par un tigre ou par un léopard, on entoura à diverses époques cette même galerie de barreaux de fer, de rets, de pointes et de palissades mobiles. Pline fait mention de ces rets; et Calpurnius dit qu'ils étaient d'or ou dorés dans les spectacles où il avait assisté (2). Les gradins avaient jusqu'à huit pieds de longueur, sur environ deux et deux pouces de largeur: le rebord en était un peu relevé, et fait de manière à écarter l'eau des joints des pierres. Il y avait pour les spectateurs assis sur ces gradins des sorties qu'on appelait *vomitoria* (3), parce quelles semblaient vomir en quelque sorte la foule qui accourait aux spectacles. Lipsius et Fontana ont marqué au hazard l'emplacement de ces sorties dans les dessins qu'ils ont donnés, le premier

Podium

Gradins.

Vomitoria *ou sorties.*

(1) *Et Capitolinis generosior et Marcellis*
Et Catulis, Paulisque minoribus, et Fabiis et
Omnibus ad podium spectantibus.
Juv. sat. 2.

(2) Hist. Nat. Liv XXXVII. chap. III.
. . . . *Auro quoque tota refulgent*
Retia, quae tortis in arenam dentibus extant,
Dentibus aequatis; et erat, mihi crede, Lycota,
Si qua fides, nostro dens longior omnis aratro.
Calp.

(3) C'est dans le même sens que Virgile dit dans ses Géorgiques: *mane salutantum totis vomit aedibus undam.*

de l'arène de Véronne, et le second du colisée. Elles étaient néanmoins distribuées sur quatre lignes et disposées en échiquier: leur distance les unes des autres allait en augmentant, à mesure que s'élargissait chaque rangée de gradins. Il y en avait seize sur chaque ligne dans l'arène de Véronne, ce qui fesait en tout soixante-quatre. Les gradins y sont maintenant au nombre de 45, et dans la disposition suivante: le premier est enfoncé en terre: cinq sont compris dans le *vomitorium* inférieur: six autres conduisent à l'ouverture du second, qui en renferme trois: de là on en compte douze jusqu'au pied du troisième, qui en embrasse quatre: il y en a ensuite sept jusqu'au quatrième, qui n'en comprend que deux; et enfin cinq autres s'élèvent encore au dessus de ce dernier. Ces gradins ne présentaient pas, dit Maffei, de bas en haut, une suite continue comme on le voit aujourd'hui: cette suite était interrompue de distance en distance par une espèce de gradin semblable aux autres, mais plus large et plus élevé. Vitruve désigne ces grands gradins sous le nom de *præcinctiones*, et dit que leur hauteur ne devait pas excéder leur largeur, de manière à ce que (2) leurs dimensions perpendiculaire et horizontale fussent absolument égales. Les gradins servaient de sièges et non de degrés: pour faciliter le passage d'un gradin à l'autre on avait pratiqué dans toute l'étendue de leur hauteur de petits escaliers, dont on a conservé l'imitation dans les restaurations. Ces escaliers avaient deux pieds et demi de large, et chaque degré était de la moitié du gradin en hauteur et en profondeur. Par l'effet de cette disposition, les spectateurs se trouvaient isolés et séparés des autres dans chacun des espaces compris entre deux de ces grands gradins. Tertullien donne à entendre que le plan supérieur des *præcinctiones* ainsi que les escaliers s'appelaient *viae*, parce qu'ils servaient en effet de *voies* ou de passages: c'était là aussi que se tenaient debout durant les spectacles ceux qui étaient arrivés trop tard pour trouver à s'asseoir sur les gradins. Des deux parties de ces grands gradins, cet auteur nomme l'une *balteus*, c'est-à-dire ceinture ou bandeau, qui est le mur: dénomination dont fait usage aussi Calpurnius; et il appelle *cardo* le plan sur lequel les spectateurs pouvaient circuler, motif pour lequel Apulée a donné le même nom à la terre. On appelait aussi *viae*, ou voies, les escaliers, que Tertullien nomme séparations des hommes, ou des

Praecinctiones.

Escaliers.

(1) *Neque altiores quam quanta praecinctionis itineris sit latitudo.* Liv. V. chap. III.

sièges *populaires du haut en bas.* On donnait le nom de *cathedra* à l'endroit qui était *in anfracta*, et que Maffei prétend avoir été des sièges un peu plus commodes (1). Les espaces compris entre les *præcinctiones* et les escaliers formaient les *coins*, qui, selon Vitruve, devaient être disposés dans les théâtres, de manière à ce que, *dans chaque* coin, *les escaliers suivent, jusqu'au grand gradin supérieur, la direction des côtés des triangles qui tombent dans la courbure de chaque rangée de gradins; et que cette direction soit la même dans les* coins *du milieu, où les passages doivent être disposés alternativement au dessus de ces gradins.* Apulée appelle *scuneati* ceux des spectateurs, qui n'ayant point trouvé à s'asseoir sur les gradins, se tenaient sur les escaliers. Chaque escalier avait du côté du mur un canal en marbre qui était caché, et servait à l'écoulement des urines des étages supérieurs. Les *ambulatoires*, les chambrettes, les voûtes peintes et revêtues en stuc, les loges et les gradins supérieurs qui étaient en marbre, réclament également l'attention de quiconque veut avoir une connaissance particulière de ces sortes d'édifices. Comme les spectacles qu'on y donnait duraient quelquefois des jours entiers, on sentit la nécessité d'y préserver les spectateurs de la pluie et du soleil. Dion assure que César fit couvrir son amphitéâtre de bois en rideaux de soie. Néron fit également étendre sur son théâtre un rideau de pourpre parsemé d'étoiles, et au milieu duquel il était représenté lui-même en broderie sous la figure du soleil conduisant un char. Le grand voile néanmoins était ordinairement en laine; mais on ne saurait guères comprendre comment on pouvait le tendre et le détendre à une hauteur aussi considérable, et sur un aussi grand espace. Lampridius dit qu'on se servait pour cela de soldats de marine accoutumés à la manœuvre des voiles sur les vaisseaux. Il y avait tout au haut du colisée 240 consoles en pierre, dans lesquelles s'encastraient autant de pièces de bois qui dépassaient la corniche, et tenaient ce rideau suspendu sur l'arène. Mais comment tendre à cette hauteur les cables dont on devait se servir pour cela? Fontana nous a bien donné le dessin du cirque couvert de cette manière, mais sans nous en expliquer le mécanisme. Ce qu'il y a encore de plus surprenant, c'est que ce

Coins.

Velaria ou *voile*.

(1) *Apud spectacula et in via statur; vias enim vocant cardines balteorum per ambitum, et discrimina popularium per proclivum: cathedra quoque nominatur ipse in anfracta ad consessum situs.* Tertul. chap. XX. Spect.

vaste rideau n'était point fixe: car Caligula s'amusait quelquefois à le faire lever tout à coup lorsque le soleil était le plus ardent. Cela ne pouvait se faire, dit Maffei, qu'au moyen d'un grand anneau ovale formé par un cable au milieu, à l'aide duquel on pouvait mettre à découvert une grande partie du cirque. Il y avait enfin dans les amphitéâtres des souterrains, qui ne servaient pas de retraites ou de magasins comme le prétend Lipsius, mais qui étaient des espèces de puits ou de canaux, où s'écoulaient les eaux et les urines par des conduits pratiqués à chaque étage du cirque (1), ainsi que Maffei l'a démontré par l'exacte description qu'il a faite des souterrains de l'arène de Véronne. Les bêtes féroces n'étaient point renfermées dans des lieux souterrains, ni introduites dans l'amphitéâtre par les portes, qu'on croyait pratiquées à cet effet dans le mur qui soutenait le *podium*. Juste Lipsius, et d'après lui Desgodetz, Perrault et Fontana, assurent qu'il y avait huit à dix portes qui s'ouvraient sous le *podium* de l'amphitéâtre de Véronne; et pourtant on a dû se convaincre par les fouilles qu'on a faites expressément dans ce même amphitéâtre, que ces portes n'y ont point existé, et n'ont même jamais pu y exister; c'est ce qui nous est attesté par Maffei de la manière la plus positive. Le mur du *podium* a quinze pieds d'épaisseur. On voit bien, dans l'enceinte qui vient après, quelques chambres qui paraissent avoir été des loges de bêtes féroces; mais leur porte n'est point tournée du côté de l'arène, et d'ailleurs elles est si petite, qu'il n'y pouvait guères passer que des hommes. En quel endroit pouvait-on donc tenir renfermés par centaines les lions et les tigres destinés aux jeux du cirque? et de quels moyens se servait-on pour les en tirer? On lit, à la vérité dans Hérodien, que les lions qui furent tués dans l'amphitéâtre de Commode sortirent des souterrains; mais ces souterrains ne pouvaient être entre les fondemens de l'édifice, car ces animaux se trouvaient dans l'arène même, où l'on figurait à ce dessein des montagnes, de petits bois et des cavernes, d'où il paraissaient sortir à l'improviste. Hors des jeux on les tenait dans des lieux écartés, ou espèces de ménageries appelées *vivaria*, où ils étaient ren-

Souterrains.

Vivaria.

(1) Ceux qui voudraient avoir plus de détails sur les amphitéâtres des anciens peuvent recourir à l'ouvrage de Maffei, écrivain qui par la justesse de sa critique, par sa vaste érudition, et l'élégance du style ne le cède à aucun autre.

fermés dans des loges de fer ou de bois qu'on nomma *cavæ*, et qui étaient garnies de barreaux comme nous l'indique Horace (1). Les *posticæ* dont parle Amien Marcellin étaient les portes de ces mêmes loges, que les animaux brisaient quelque-fois, et qu'on pouvait ôter au besoin : d'où est peut-être venu le mot *postiche*, qui signifie proprement une chose mobile, qu'on peut mettre et ôter à volonté. Apulée donne à entendre que dans les combats de bêtes féroces, on dressait au milieu de l'arène une machine en bois, qui avait la figure d'une maison mobile avec des tours. Le *pulpitum* dont il est fait mention dans les actes de S.te Perpétue, devait être une espèce d'échafaud, sur lequel les martyrs étaient exposés aux bêtes féroces. La porte *libytinaria* était celle par où l'on emportait les gladiateurs morts ou mourans ; elle devait être voisine du *spoliarium*, qui était un endroit tout près de l'arène, où l'on dépouillait ces mêmes gladiateurs. Voyez à la planche 44 l'arène de Véronne.

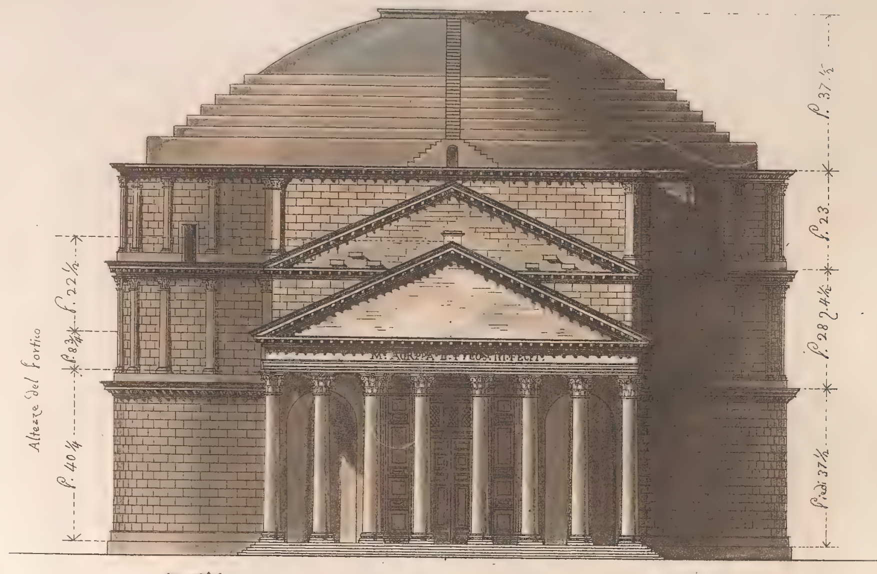
Porte libytinaire.

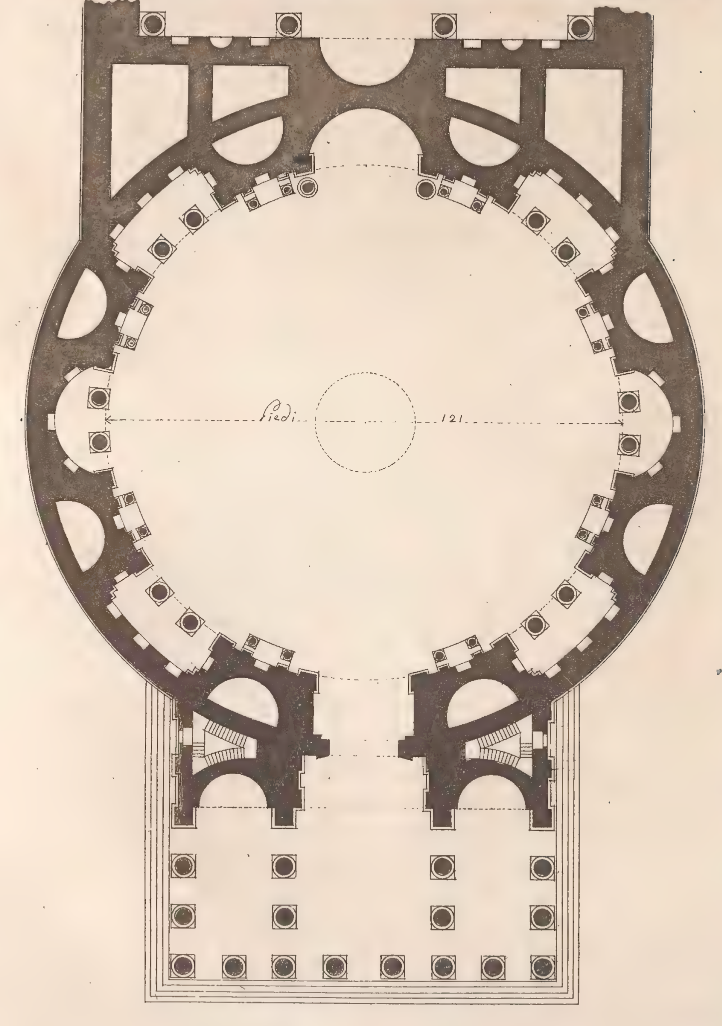
Panthéon.

Auguste fit construire à Rome le temple et la place de Mars vengeur, le temple de Jupiter tonnant au capitiole, celui d'Apollon Palatin où il y avait des bibliothèques publiques, le portique et la basilique de Caïus et Lucius, les portiques de Livie et d'Octavie, ainsi que le théâtre de Marcellus. L'exemple de cet Empereur fut imité par ses ministres et ses généraux; et Agrippa fit élever le Panthéon ou la Rotonde, qu'on appelle maintenant Sainte Marie *ad Martyres*, et qui est un des édifices les plus somptueux où les arts des anciens aient déployé toute leur magnificence (2). L'inscription (*M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIUM FECIT*) qu'on lit sur le frontispice, ne permet pas de douter que cet édifice n'ait été bâti par Agrippa. Dion semble croire néanmoins que ce ne fut pas cet illustre Romain qui en jeta les fondemens, en disant qu'il ne fit que l'achever. Les yeux mêmes, dit Nardini, ne peuvent s'abuser à cet égard, quand on considère la différence qu'il y a entre l'architecture de la corniche du portique et celle du temple, et surtout lorsqu'on observe que les extrémités de cette corniche, au lieu de s'enchâsser dans le mur du temple, s'en approchent à peine, comme si elles fesaient partie d'un autre édifice. Les architectes trouvent mê-

(1) . . . . *Velut ursus*
Objectos caveae valuit si frangere clathros.
De art. Poet.

(2) Gibbon, *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. II.





Piedi 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 110 120 Vicentini

G. Castellini dis. e inc.

me que l'architecture du portique est mieux entendue que celle du temple : d'où ils concluent qu'elle est d'un artiste plus habile, et d'une autre époque. La hauteur de l'édifice est égale à sa largeur, et sa circonférence est de 144 pieds ; il n'a qu'une porte et ne reçoit la lumière que par une ouverture pratiquée à son sommet : les modernes ont pris ses proportions pour règle dans la construction d'une coupole. Son portique repose sur seize colonnes d'ordre corinthien ; il était couvert de plaques en bronze, qu'Anastase dit avoir été transportées avec d'autres bronzes et divers marbres en Sicile par Constance III Empereur Grec. Urbain VIII fit enlever en 1627 les traverses qui étaient aussi en bronze et d'un beau travail, pour en faire des colonnes au maître-autel de S.t Pierre, et des canons au château S.t Ange. La porte est également en bronze et d'une énorme grandeur ; mais le peu de précision qu'on remarque dans le rapport de cette porte avec son embrasure fait soupçonner, dit Nardini, que ce n'est point celle qui y fut primitivement destinée, et qu'elle aura été remplacée par une autre tirée de quelqu'ancien édifice. On voit dans le portique et de chaque côté de la porte deux grandes niches, où l'on croit qu'étaient des statues d'Auguste et d'Agrippa ; il y en avait d'autres sur le frontispice, qui étaient sans doute moins recommandables, puis qu'elles étaient placées à une hauteur, où il n'est pas possible de les voir aussi distinctement que les premières (1). Les cariatides des colonnes étaient, selon Vitruve, des statues de filles, qui soutenaient les chapiteaux sur leur tête ; mais on ne saurait guères déterminer la place qu'occupaient ces colonnes dans le Panthéon. Pline dit qu'il y avait aussi des chapiteaux Syracusains, ou en bronze de Syracuse ; et l'on ne voit pas non plus où ils pouvaient se trouver, à moins de supposer, dit Nardini, que dans les six petites chapelles il n'y eût à la place des colonnes qui s'y trouvent maintenant des cariatides et des chapiteaux en bronze, auxquels les premières auront été substituées lors des restaurations qui ont été faites dans ces chapelles. Du reste, quand on examine cette rotonde et qu'on se figure qu'il fallait monter autrefois au lieu de descendre comme on le fait maintenant pour y entrer, on ne peut s'empêcher d'admirer la hau-

(1) *Agrippa Pantheon decoravit Diogenes Atheniensis, et cariatides in columnis templi ejus probantur inter pauca operum, sicut in fastigio posita signa, sed propter altitudinem loci minus celebrata.* Hist. Nat. Liv. XXXVI. chap. V.

teur et la légèreté de sa coupole, ainsi que la majesté de son portique. Le Panthéon a pris son nom, selon les uns, du grand nombre d'images des Dieux qu'il renfermait, selon d'autres de la ressemblance de sa forme avec la voûte du ciel, et enfin de la magnificence même de l'édifice, qui, au dire de quelques-uns, l'a fait regarder comme un temple digne des dieux (1). Voyez à la planche 45 et 46 l'intérieur et l'extérieur du Panthéon.

Observations générales sur les temples de Rome.

Les temples les plus renommés de l'ancienne Rome par leur grandeur étaient ceux de Jupiter Capitolin, de la Paix et le Panthéon : ceux de Vesta et de la Fortune occupaient ensemble moins d'espace que la Rotonde. Les temples ne comprenaient pas toutes les différentes parties que les architectes attribuent à ces sortes d'édifices, savoir ; l'*area*, l'*atrium*, la *cella*, la *basilica*, l'*aditus*, la *tribuna*, le *penetrale*, et le *sacrarium*. L'emplacement du capitole, qui était encore bien moins étendu que ne l'est celui du Vatican de nos jours, embrassait soixante temples, où ne se trouvaient certainement pas toutes ces parties, non plus que dans ceux qui se rencontraient sur la moitié du forum, où il y avait en outre les rostres, des arcs de triomphe, des statues équestres et des fontaines, qui n'occupaient pas peu d'espace. Plusieurs de ces temples avaient un petit portique, à deux, à quatres ou à six colonnes: les autres pouvaient être fort-riches au dedans, mais il ne paraissait pas au dehors qu'ils eussent de grandes dimensions. Pline dit que le temple de Jupiter Férétrien n'avait que quinze pieds de long ; et il ne faut en effet que jeter un coup d'œil sur le plan de l'ancienne Rome, pour être persuadé que ses temples ne pouvaient être, pour la plupart, que des *edicolæ*, autrement il n'y aurait pas eu assez d'espace pour les autres constructions telles que les thermes, les palais, les cirques et les places. On n'immolait pas des victimes à tous les Dieux, et il n'était pas permis au peuple d'entrer dans tous les temples: le sacrifice d'un coq ou d'une colombe n'exigeait pas l'appareil d'un hécatombe; et l'on se bornait souvent à brûler quelques grains d'encens, dont la vapeur odoriférante enveloppait le simulacre de la déité, le prêtre, l'autel, le trépied, et remplissait tout le temple (2).

Thermes.

L'usage des bains donna occasion aux Romains de faire pompe de magnificence dans un autre genre d'édifices, qui furent appelés

(1) Nardini *Rom. ant.* Liv. VI. chap. IV.

(2) Cicognara, *storia della scultura.* LXI. chap. I. *ib.*

46.



Fumagalli A.T. *G. Castellini dis. sc.*

thermes, parce qu'on y allait prendre des bains chauds. Ces sortes de bains, n'étaient pas connus dans les tems où les mœurs de la nation étaient encore simples, et l'on allait alors se baigner dans les eaux du Tibre ou des rivières voisines. Mécène fut le premier, au rapport de Dion, qui établit des bains chauds à Rome; cependant on peut conjecturer avec certitude de l'oraison de Cicéron *pro Caelio*, qu'il y en avait même avant Auguste. M. Agrippa créa, durant son édilité, soixante établissemens, où les citoyens pouvaient aller prendre des bains froids ou chauds, comme il leur plaisait (1). Les Empereurs suivirent l'exemple d'Agrippa; et Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Sévère, Dioclétien et autres Princes firent construire des thermes en marbres précieux, et selon les règles de la plus belle architecture (2). Ces édifices ne comprenaient pas seulement les bains et tout ce qui y était nécessaire, mais encore des portiques, des cours, des allées et des jardins: motif pour lequel Ammien Marcellin les désigne sous le nom de provinces. Les thermes étaient pour la plupart ronds, comme on le voit par les restes de ceux de Titus près l'église de S.t Pierre *in vincula*, devant laquelle il y avait une baignoire en marbre, qui était un des *labra* dont on fesait anciennement usage dans les bains. Quelques-uns sont d'avis que Trajan ne fit point construire de nouveaux thermes, mais simplement restaurer ceux de Titus. On appelle à Rome les *sept salles* neuf grands réservoirs d'eau, qui servaient probablement pour les thermes de Titus, lesquels étaient tout près de là, ou plutôt qui furent le *nymphée* de Marc Aurèle. Ces nymphées ne semblaient être que des sources artificielles, d'où l'eau jaillissait en l'air ou de quelqu'autre manière curieuse: Suidas les appelle *lavacra*, et d'autres croient que c'étaient des bains réservés aux femmes exclusivement (3).

Thermes de Titus.

Nymphée.

(1) Plin. Hist. Nat. Liv. XXXV. chap. XV.

(2) Voici l'indice des thermes qui ont été construits, embellis ou restaurés par les Empereurs: *Thermae Agrippae*, *Antoninianae*, *Aureliani*, *Commodianae*, *Constantinianae*, *Decianae*, *Diocletianae*, *Domicianae*, *Hadrianae*, *Neronianae*, *Severianae*, *T. Caesaris*, *Trajani*, *Varianae*. Les thermes d'Alexandrie étaient fameux par leur grandeur et leur magnificence.

(3) Boissard rapporte dans le troisième volume de ses antiquités l'inscription suivante, qui était sur un nymphée.

NYMPHIS LOCI
BIBE LAVA
TACE

Thermes de Dioclétien.

Voyez la planche 47. Les thermes de Dioclétien sont les plus magnifiques et les mieux conservés qui nous restent : on a employé dans leur construction des colonnes prises de différens édifices : ce qui fait qu'elles ne sont pas toutes égales. L'emplacement qu'occupaient ces thermes s'appelle maintenant par corruption *Termini*. L'église ou rotonde de S.t Bernard fut un des *callidarii* ou une des étuves qui servaient aux bains chauds, auxquels étaient annexées des chambres appelées *tepidaria* et *frigidaria*, par analogie aux bains chauds ou froids que renfermait le même établissement : il y en avait un autre en face, et l'on en voyait un troisième vers le boulevard de Tullius. Il y avait en outre dans l'enceinte des thermes une pinacothèque, des portiques, des écoles, des jeux, des promenades, des écoles de natation et une foule d'autres choses d'agrément. Pour donner une idée de l'étendue des thermes de Dioclétien, il suffira de dire que leur emplacement renferme aujourd'hui l'église, le monastère et un jardin spacieux des moines de S.t Bernard, l'église, le monastère et un grand jardin des Chartreux, deux grandes places, les greniers de la chambre qui forment un édifice considérable, la fontaine de Termini, avec des vignes et plusieurs maisonnettes (1). Piranesi a donné le dessin de ce somptueux édifice dans son ouvrage des antiquités Romaines (2).

Palais des Cesars.

Le palais des Césars, qu'on appelait *Augustal*, était situé sur le mont Palatin ; mais on ignore l'endroit précis où Auguste le fit bâtir; tout ce qu'on sait, c'est qu'on y montait par le côteau de la Victoire, et par l'ancienne porte du palais près du temple de Jupiter *Stator* (3). De chaque côté de la porte s'élevaient deux lauriers, entre lesquels dominait sur le haut de l'édifice une couronne de chêne (4) : honneur qui avait été décerné à Auguste *ob servatos cives*, ainsi qu'on le lit sur les médailles. Velleius Paterculus rap-

(1) Nardini *Roma atica*. Liv. IV. chap. VII.

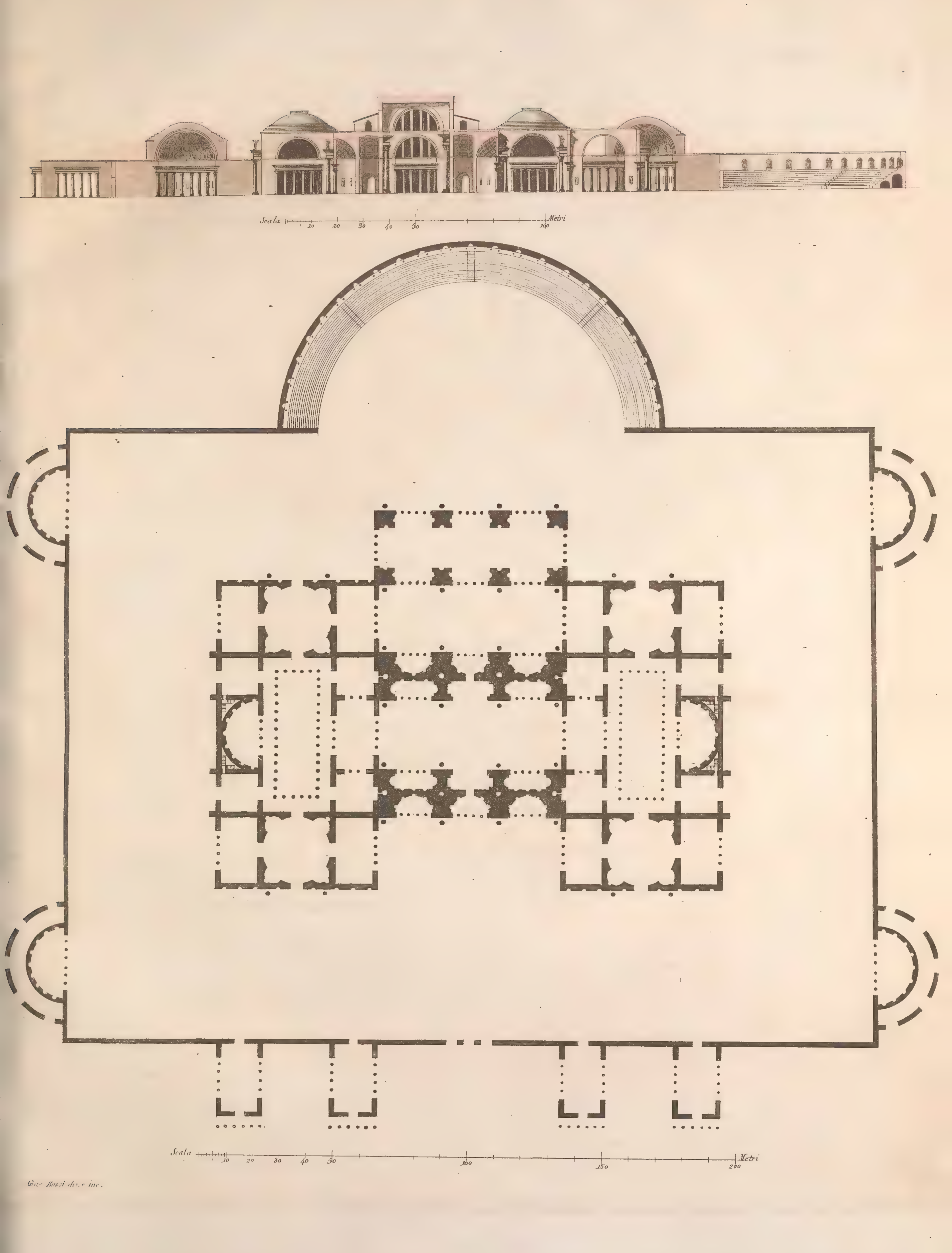
(2) Tom. I. pl. 28.

(3) *Inde sacro veneranda petes palatia clivo,*
Plurima quae summi fulget imago ducis.
Ovid. I. Tris.

(4) *Scate, Palatinae laurus, praetextaque quercus*
Stet domus, aeternos tres habet una Deos.
Id. Fast. IV.

et dans le premier livre des Métamorphoses, Apollon dit à Daphné changée en laurier :

Postibus Augustis eadem fidissima custos
Ante fores stabis, mediamque tuebere quercum.



Gio. Bossi dis. e inc.

porte, que César acheta plusieurs maisons voisines de son palais pour l'agrandir. La splendeur de l'empire allant toujours croissant, Tibére voulut donner au palais des Empereurs plus d'étendue et de magnificence, et changea son nom de *domus Augustana* en celui de *domus Tiberiana*. La bibliothèque que Vopiscus appelle *Tiberiana*, était peut-être la bibliothèque particulière des Empereurs. Pour agrandir encore ce palais Caligula y fit faire de nouvelles constructions, qui toutes étaient autant de choses superflues, et au moyen desquelles la façade en fut prolongée tout le long de la colline jusqu'au *forum*; il transforma dans le même dessin le temple de Castor et Pollux en un vestibule, fit élever un temple en son honneur, et construire un pont qui allait depuis son palais jusqu'au capitole. Enfin sous Néron cette maison impériale, dont l'emplacement ne s'étendait pas auparavant au delà du mont Palatin, occupa tout l'espace compris entre ce mont et les deux autres appelés Cœlius et Esquilin, et devint une des merveilles de l'univers. Quelques-uns ont soupçonné que l'incendie de Rome fut ordonné par ce Prince cruel, dans l'intention de faire rebâtir son palais et la ville même, à laquelle il aurait donné son nom. « Néron, dit Tacite, ruina la patrie pour se faire une demeure d'une telle magnificence, que l'or et les pierreries n'approchaient pas, pour les richesses, des campagnes, des forêts, des lacs, des maisons champêtres et des vues qu'y avaient réunies Sévère et Celere, architectes d'un génie et d'une hardiesse capables de tenter dans leur art des choses au dessus de la nature, et de braver même la puissance du Prince (1) ». Ce nouveau palais bâti par Néron, et qu'on appela *domus Aurea*, avait son vestibule en face de la rue sacrée, où est maintenant l'église de *Santa Maria Nova*. Sous Vespasien et sous Titus on jeta à terre la partie de l'édifice qui était hors du Palatin, pour y construire les thermes, le colisée, le temple de la Paix et l'arc de Titus. Domitien embellit considérablement et agrandit celle qui avait été conservée sur ce mont (2).

(1) Annal. Liv. XV. chap. XLII. Trad. de Davanzati. L'admirable maison de Néron, dont il n'y a pas eu d'exemple auparavant ni depuis, a fourni le sujet d'un belle épigramme, qui se trouve dans l'Anthologie latine, sur les bizarres et fastueux projets des Princes,

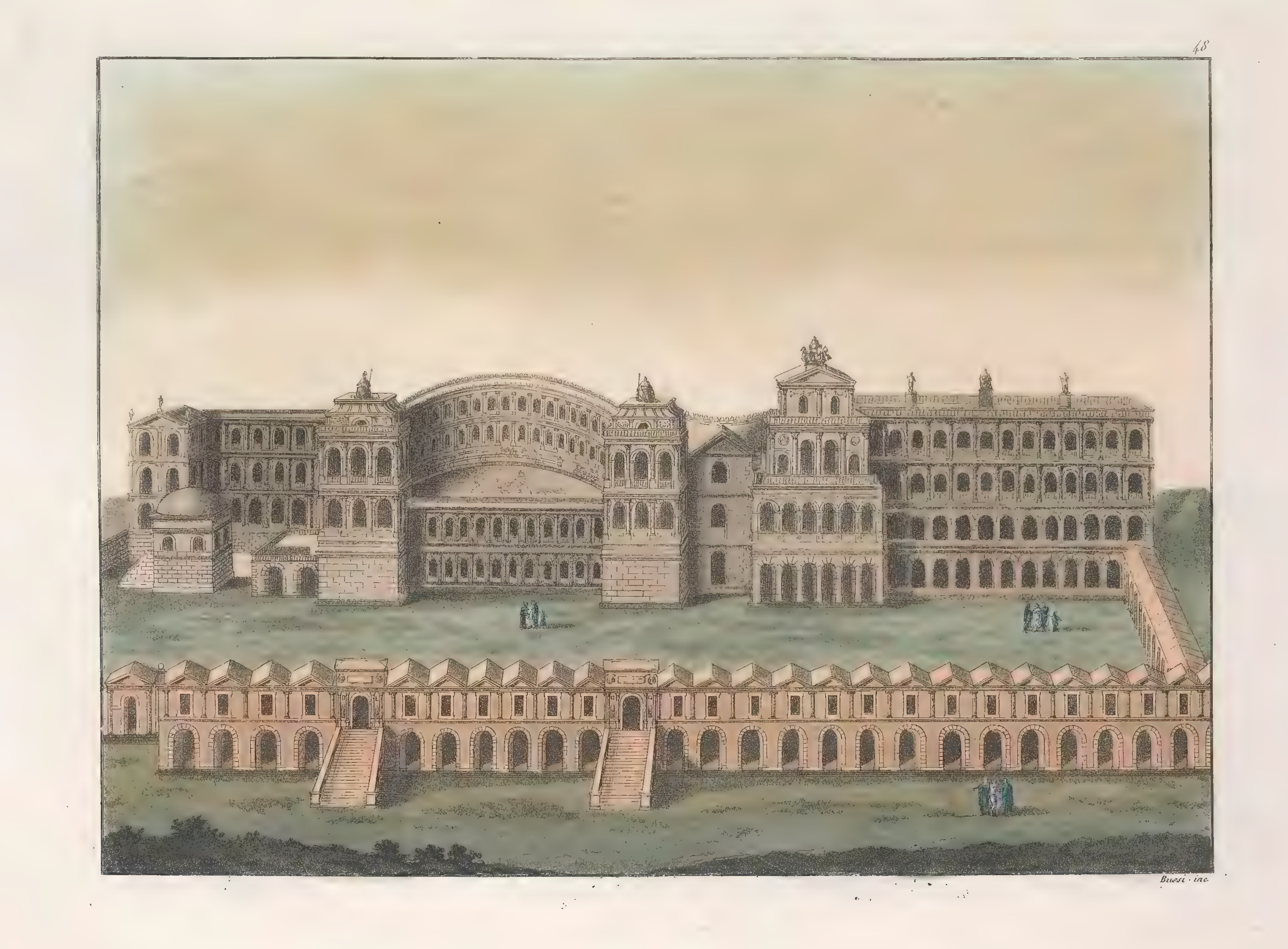
Roma domus fiet: Vejos migrate, Quirites;
Si non et Vejos occupat ista Domus.

(2) Suétone, vie de Domitien. *Parietes Phengite lapide distinxit, e cujus splendore per imagines quidquid a tergo fieret provideret.*

Nerva, ou comme d'autres le prétendent, Trajan déclara le palais impérial *maison publique* (*aedes publicae*), comme pour indiquer que chacun pouvait y entrer quand il le voulait pour demander justice. Trajan fit enlever ce qu'il y avait de plus précieux dans ce palais, pour en décorer le temple de Jupiter Capitolin (1). Il fut incendié de nouveau sous Commode, et cet Empereur l'ayant fait rebâtir lui donna le nom de *domus Palatina Commodiana*. Il y avait des portiques en plusieurs endroits outre celui du vestibule; et en effet, dit Nardini, il fallait bien, vu l'immense étendue de ces édifices, qu'il y eût diverses cours pour donner du jour aux appartemens, et ces cours devaient être pour la plupart entourées de portiques. Il y avait dans ce palais un cénacle particulier appelé *cenatio Jovis*; une chapelle privée remplie de Dieux et de Lares qu'on nommait *Lararium ;* l'*Auguratorium*, ou endroit où l'on consultait les augures; l'écurie avec le portique, sur lequel Vopiscus assure avoir vu représentés en peinture les nouveaux spectacles qui furent donnés par Carinus et Numerianus; et enfin la chambre de l'*Atriensis*, espèce de portier, qui n'était pas l'esclave qu'on tenait enchaîné pour la garde de la maison, mais un esclave d'un rang plus élevé, dont l'emploi était de faire nétoyer les bronzes, les statues et autres objets semblables du vestibule; à cet emploi il joignait encore les fonctions de receveur et de trésorier de la maison du Prince (2). On croit que l'*interludium* dont parle Anastase, était un lieu attenant aux appartemens ou aux cours où se donnaient des jeux et autres amusemens. Mais en observant dans les actes des Martyrs, que les magistrats qui devaient juger ces nouveaux sectaires se fesaient préparer le tribunal *in tellure* ou *in tellude*, Nardini s'est aperçu que le mot dont Anastase fait usage dans S.t Corneille était corrompu, et qu'il fallait lire *in tellure*, ou *in tellu-*

(1) *Quidquid Parrhasia nitebat aula*
Donatum est oculis, Deisque nostris;
Miratur scyticas virentis auri
Flammas Jupiter, et stupet superbi
Regis delitias, gravesque lusus.
Mart. Lib. XII. Epis. 15.

(2) *Ut in magna familia sunt alii lautiores, ut sibi videntur, servi sed tamen servi, atrienses ac topiarii.* Cicéron, parag. 5 chap. II. On trouve dans l'*Asinaria* de Plaute un passage relatif aux vestibules.



Biasi · inc.

49.



Bussi inc.

de (1). Voy. à la planche 48 le palais des Césars, tel que l'a fait dessiner Bianchini.

L'Empereur Adrien, qui était grand connaisseur en architecture, et artiste lui-même, se fit construire un mausolée à côté de celui d'Auguste. Cet édifice avait la forme d'un carré, du milieu duquel s'élevait un grand dôme, semblable à une tour, qui était revêtu en marbre de Paros, et surmonté de statues d'hommes, de chevaux et de chars (2). On ne peut voir sans étonnement cette énorme masse, dans laquelle il n'y a de vide que l'espace suffisant au petit escalier qu'on y a pratiqué vers le milieu: ouvrage qui, comme l'observe Nardini, a plus l'air d'une forteresse que d'un tombeau. Et en effet, on s'en servit pour la première fois comme de citadelle dans la guerre des Goths, où, au grand regret des amateurs des beaux arts, des chefs-d'œuvre de Praxitèle ou de Lysyppe furent arrachés de leurs piédestaux élevés, et jetés du haut des murs sur les assiégeans (3). Les exarques, et après eux Crescence, se sont servis de ce monument comme d'un fort: Boniface IX y fit faire de nouvelles fortifications; et sous les Pontifes suivans, particulièrement sous Urbain VIII, il prit la forme d'une forteresse moderne. On raconte que, durant une peste, ou dans la guerre contre les Sarrasins S.t Grégoire, Pape, assura avoit vu sur son sommet un ange qui remettait l'épée dans le fourreau, et annonça que le fléau touchait à son terme: c'est en mémoire de cette prétendue apparition qu'on lui donna le nom de château S.t Ange, et qu'il fut décoré de la statue d'un ange. Le Pape Alexandre VI fit joindre en 1500 cette forteresse au Vatican par une galerie, ou espèce de corridor, construite sur des voûtes. Le pont Ælius bâti par Adrien fut ainsi appelé, parce qu'il était tout près de ce vaste monument. Il porte maintenant le nom de pont S.t Ange, qu'il a emprunté du château au-

Monument d'Adrien, ou château Saint Ange.

Pont Saint Ange.

(1) Ceux qui voudraient avoir des notions plus détaillées sur les maisons des Empereurs Romains, pourront consulter le fameux ouvrage de Bianchini qui a pour titre, *Palais des Césars*, ainsi que le chap. XIII. du liv. VI. de la *Roma antica* de Nardini, et l'ouvrage de Donati intitulé *Roma vet.*

(2) Procope, dans son liv. I.er chap XXV. de la guerre des Goths, donne la description du monument d'Adrien.

(3) Lorsqu'on nétoya le fossé du château S.t Ange sous Urbain VIII, on y trouva le Faune qui dort, mais avec une jambe, une cuisse et le bras droit cassés. Winchelmann, Histoire de l'art du desssin, et Gibbon, *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. XLI.

quel il est contigu, et a, selon le compte de Nardini, quarante-trois *cannes* de longueur (1). Le pont jeté par Trajan sur le Danube, et qu'on voit représenté dans le dessin de la colonne Trajane par Bartoli, nous offre un exemple de la solidité et de la magnificence que les Romains mettaient dans ces sortes de constructions. Cet exemple fut imité dans les provinces; et l'inscription du beau pont d'Alcantara sur le Tage, atteste qu'il n'est l'ouvrage que d'un petit nombre de communes du Portugal. Voyez la planche 49.

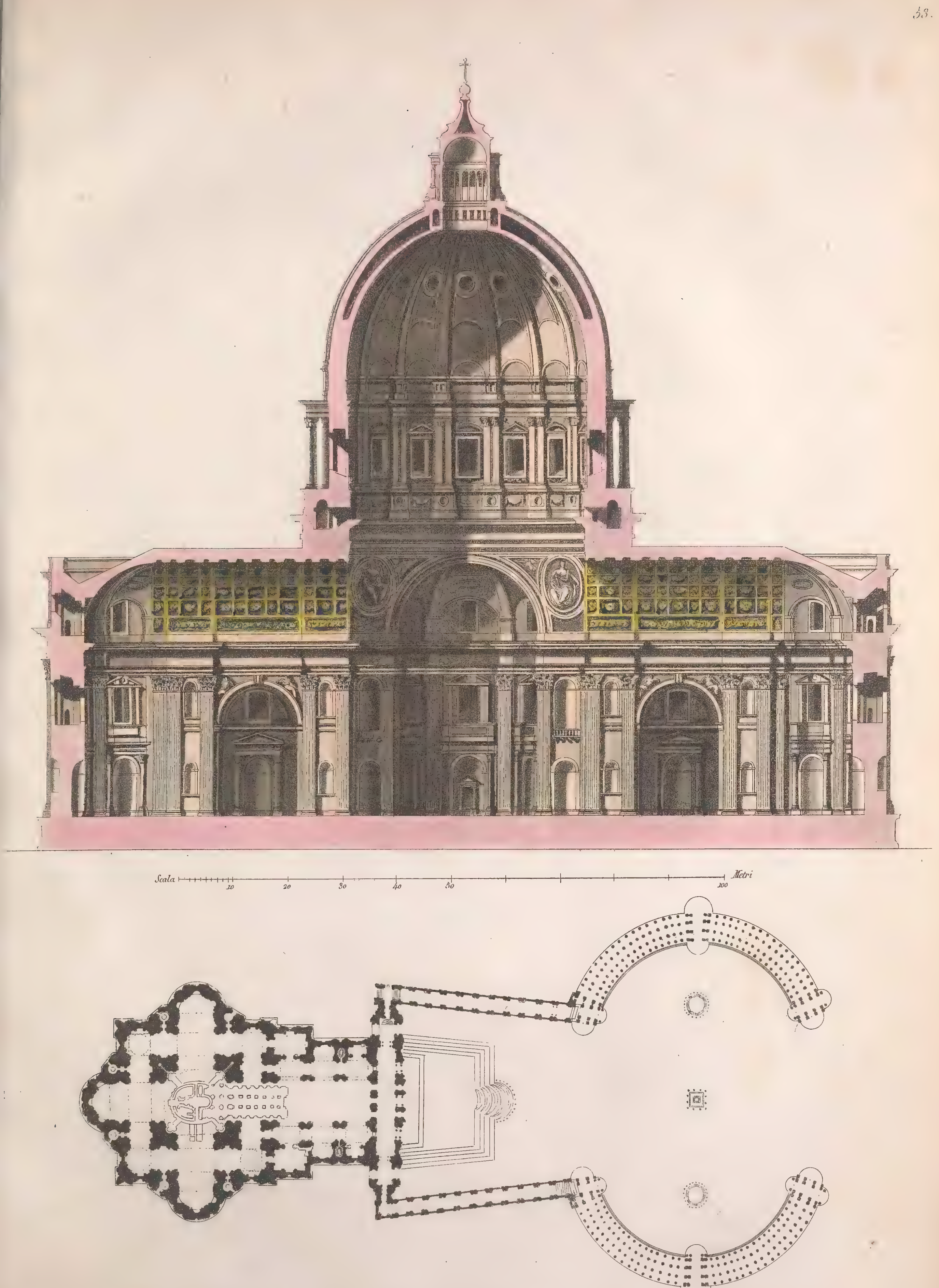
Forum et colonne Trajanne.

Le forum de Trajan était quadrangulaire, et entouré d'un portique élevé, où l'on entrait par quatre arcs de triomphe d'une noble et majestueuse architecture: au centre s'élevait une colonne de marbre, dont la hauteur, qui était de cent-vingt pieds, indiquait celle du sol avant qu'il fût applani. Cette colonne, qu'on voit encore dans toute sa beauté, offre le tableau des victoires remportées sur les Daces par celui qui la fit élever. Le soldat rentré du service y lisait avec satisfaction l'histoire de ses campagnes; et le citoyen paisible, séduit par une douce illusion de vanité nationale, s'associait aux honneurs du triomphe (2). A considérer l'art avec lequel les diverses parties composant cette colonne sont jointes entr'elles, on la dirait d'une seule pièce. Presque tous les écrivains la déclarent d'ordre dorique: l'Encyclopédiste veut néanmoins qu'elle soit d'ordre Toscan, mais sans en fournir de preuves; elle a un escalier dans l'intérieur, et avait à son sommet la statue de l'Empereur. On voit par l'inscription qu'elle porte, que sa hauteur indique celle du terrein qu'on a enlevé de son emplacement, pour donner au forum plus d'étendue:

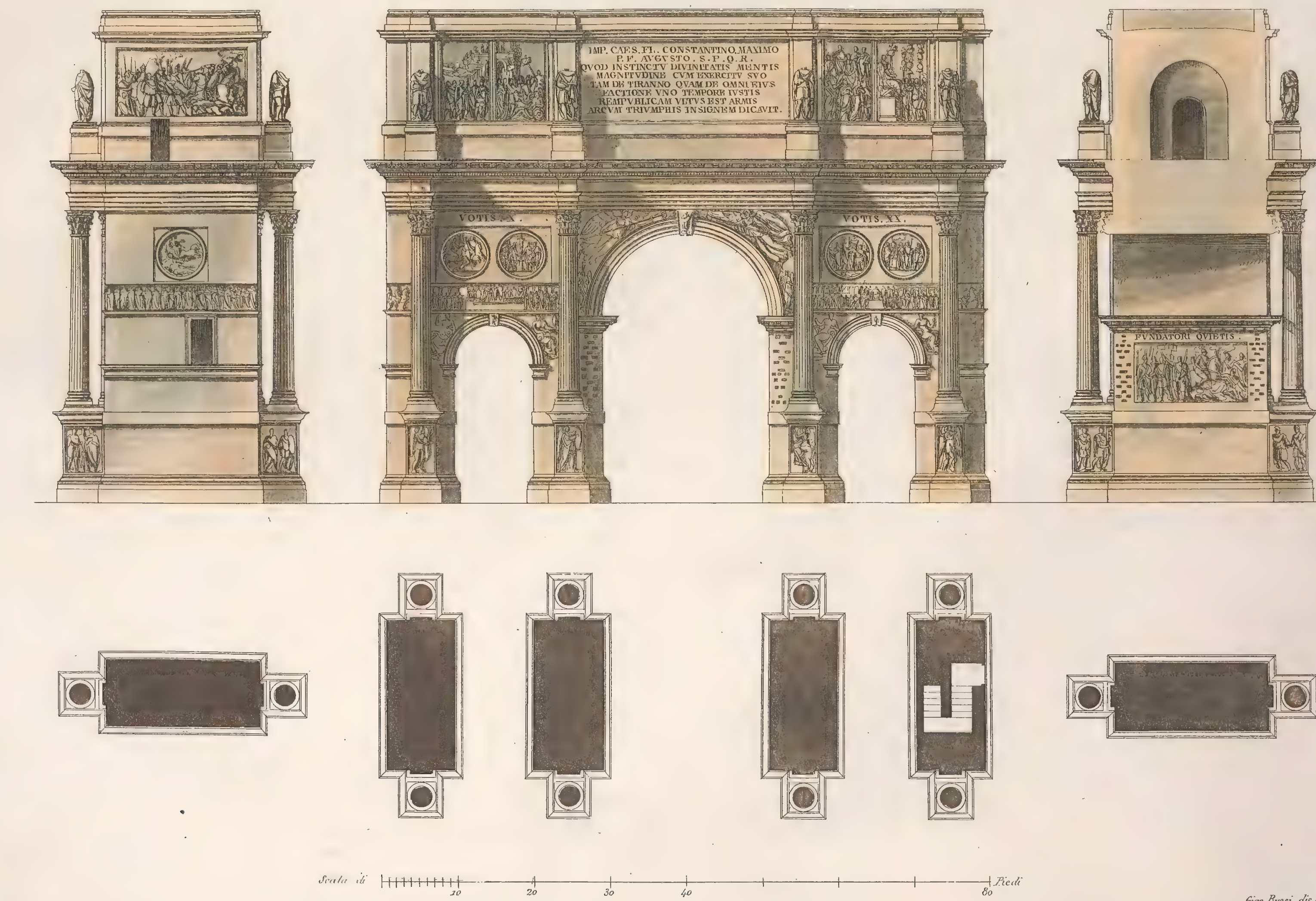
SENATVS . POPVLVSQVE . ROMANVS
IMP . CAES . DIVI . NERVAE . F . TRAIANO . AVG . GERMA .
NICO . DACICO . PONT . MAX . TRIB . POT . XII . COS . XI . 66
AD . DECLARANDVM . QVANTAE . ALTITVDINIS
MONS . ET . LCCVS . TAN . . . . BVS . SIT . EGESTVS

(1) Nardini donne la longueur de la *canne* des Romains dans sa *Roma antica*. Liv. VIII. chap. II, en disant que 400 pieds équivalent à 53 cannes trois palmes et un tiers

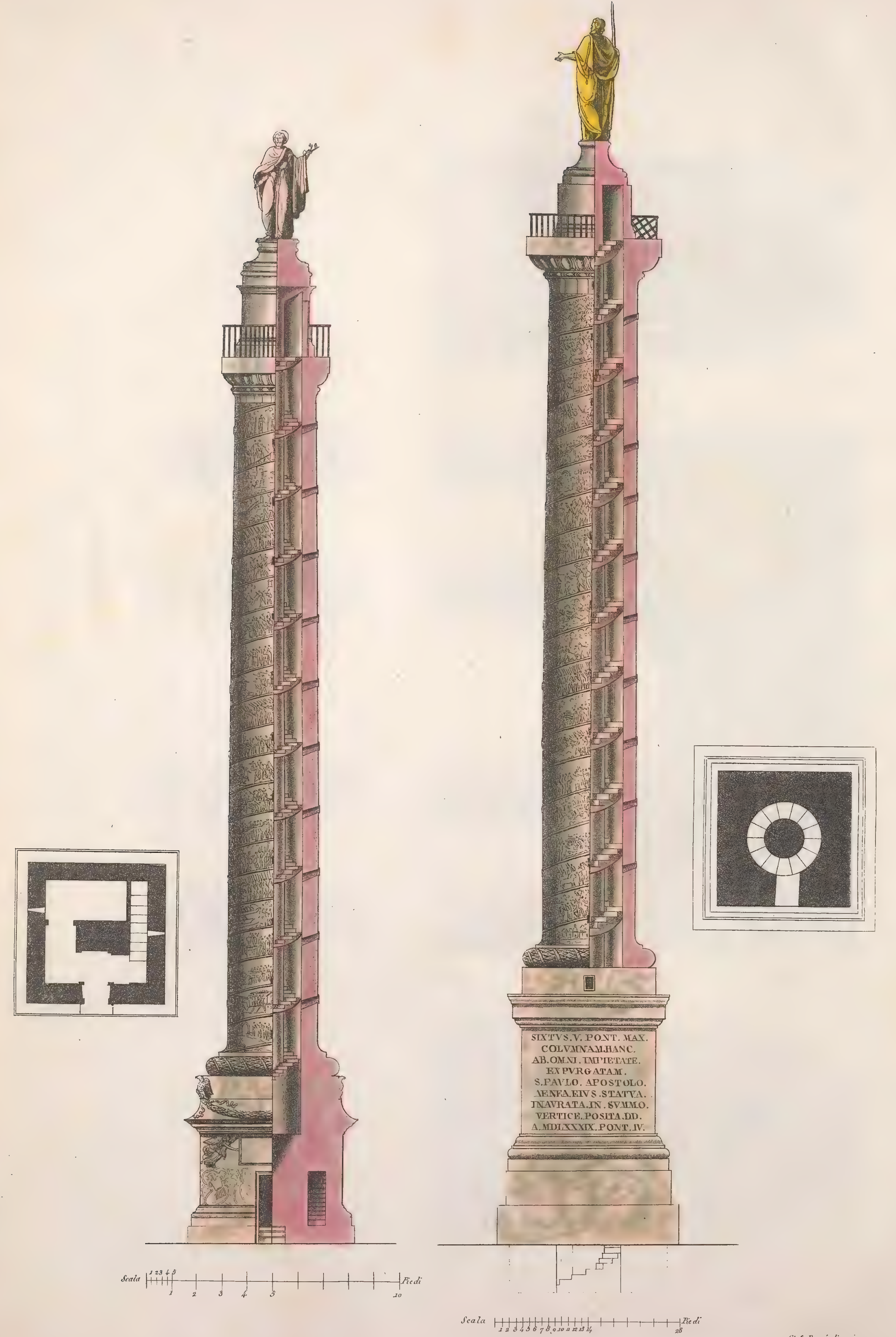
(2) Gibbon, *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. II. Ammien Marcellin rapporte que, quand l'Empereur Constance entra dans le forum de Trajan, il fut frappé d'étonnement: *per giganteos contextus circumferens mentem, nec relatu effabiles, nec rursus mortalibus appetendos*. Liv. XVI. Les corniches, les arcs et les cintres étaient en bronze, selon le témoignage de Pausanias.



Gio. Bussi dis.



Giac. Bussi dis. e inc.



Gio. Bussi dis. e inc.

La colonne Antonine fut élevée en l'honneur de l'Empereur Antonin par un décret du sénat ; mais le travail n'en fut achevé qu'après sa mort, comme l'atteste l'histoire de la guerre des Marcomans qu'on y voit représentée, et qui fut faite par Marc Aurèle son successeur. Cette colonne était considérablement endommagée avant le pontificat de Sixte V, qui la fit restaurer et la décora de la statue de S.t Paul en bronze doré qui est à son sommet. Il n'est pas douteux qu'elle s'élevait au milieu d'un forum, dans lequel il devait y avoir, selon les antiquaires, un temple, un portique, une basilique et un palais. Voyez la planche 50. *Colonne Antonine.*

Parmi les arcs de triomphe qui ont été élevés sous les Empereurs, nous remarquerons celui de Constantin, dont l'érection atteste le triomphe remporté par ce Prince sur Maxence son rival au trône. Cet arc, qui est tout en marbre blanc et d'une grande hauteur, est décoré de statues et de bas-reliefs. Ce monument, dit Gibbon, nous offre une triste preuve de la décadence des arts, et un témoignage de la plus basse vanité. La capitale de l'empire n'ayant pas un sculpteur capable d'en faire les ornemens, on prit pour le décorer ce qu'il y avait de plus beau dans l'arc de Trajan, qu'on dépouilla ainsi sans égard pour la mémoire de ce Prince, et au mépris de toute bienséance. On ne fut pas même retenu par l'idée de la diversité des tems, des personnages, non plus que par le contraste choquant des caractères et des faits. On y voit par conséquent les Parthes prosternés aux pieds d'un prince qui ne porta jamais ses armes au delà de l'Euphrate; et les curieux n'observent pas sans étonnement la tête même de Trajan parmi les trophées de Constantin. Les nouveaux ornemens dont il a fallu remplir les vides, qui restaient entre ces anciennes sculptures, sont du plus mauvais goût et d'une exécution grossière (1). Voy. la planche 51. *Arc de Constantin.*

Bianchini observe dans son histoire universelle, que les obélisques des Egyptiens sont les seuls monumens qui n'aient pas été imités : car du reste les Romians ont osé entreprendre, sinon avec succès, du moins avec une louable audace, tout ce que l'art a pu produire ailleurs de plus étonnant et de plus magnifique. Les obélisques sont les seuls monumens, à l'égard desquels la puissance Ro- *Pyramide de Cestius.*

(1) *Hist. de la Décad. de l'Emp. Rom.* chap. XIII. Si l'on veut voir des arcs de triomphe d'une belle architecture, on trouvera dans l'ouvrage de Santi Bartoli les dessins de ceux de Sévère et de Titus, qui existent encore aujourd'hui.

maine a cru asssez faire pour sa gloire que de les transporter, sans chercher à en faire de nouveaux. La pyramide de Cestius nous prouve bien qu'une simple famille privée a pu entreprendre d'imiter les constructions gigantesques des Rois d'Egypte en ce genre; mais les obélisques n'ayant eu de copies nulle part, nous devons en conclure que les Empereurs Romains mêmes n'ont pas cru pouvoir rivaliser en cela la magnificences des monarques Egyptiens. La pyramide de Cestius s'élève sur un socle de travertin de trois palmes et trois quarts de hauteur, qui lui sert de piédestal; sa hauteur totale est de 164 palmes et deux tiers, et sa base qui forme un carré, a 130 palmes sur chaque face; elle est revêtue de plaques de marbre blanc, d'environ un palme et demi d'épaisseur. Le massif, qui a 36 palmes sur toutes les faces, renferme une chambre de 26 palmes de longueur sur 36 de large et 19 de hauteur, dont l'entrée est au niveau du socle. La voûte est cintrée, et recouverte d'une couche de stuc extrêmement fin, telle qu'on la voit encore sur les parties des murs qui n'ont pas été endommagées: cette couche était destinée, selon Vitruve, à recevoir les peintures dont on voulait embellir la muraille, et la matière s'en composait de la manière suivante: on broyait des éclats de marbre qu'on réduisait en poussière, qui, après avoir été soigneusement criblée se divisait, selon son plus ou moins de finesse, en trois tas et se détrempait ensuite avec de la chaux: des trois qualités de ciment qui résultaient de ce mélange, on formait avec le plus grossier la première couche, et successivement avec les deux autres qualités les deux autres couches, dont la dernière se polissait avec des instrumens propres à cet objet. La chambre dont nous venons de parler est décorée de peintures représentant des femmes, des vases et autres arabesques en grotesques, qui y sont distribués par compartimens (1). On lit à la partie supérieure des deux façades orientale et occidentale l'inscription suivante:

C . CESTIUS L . F . POB . EPULO . PR . TR . PL .
VII . VIR . EPULONUM .

(1) Nous avons pris pour guide dans la description de la pyramide de Cestius le *discours d'Octave Falconieri concernant cette pyramide et les peintures qu'elle renferme, avec quelques annotations sur une inscription antique qui s'y trouve également.* Ce discours a été mis à la suite de la *Roma antica* de Nardini.

Le titre de septemvir des épulons a exercé la critique des érudits. Falconieri a cru d'abord que l'ordre de ceux qui étaient chargés de préparer les banquets à Jupiter et aux autres Dieux se composait de deux sortes de personnes, dont les unes, qui étaient d'un rang inférieur, portaient simplement le nom d'épulons, et les autres, comme chefs de l'ordre furent appelés dans les commencemens triumvirs, puis septemvirs des premiers. Mais ayant renoncé depuis à cette opinion, cet écrivain a pensé que le mot *epulo* ne pouvait être ici qu'un surnom, que C. Cestius tenait de sa famille, où peut être l'habitude des honneurs du septemvirat des épulons l'avait fait adopter. La façade orientale présente une autre inscription ainsi conçue :

OPUS . ABSOLTUM . EX . TESTAMENTO . DIEBUS . CCCXXX .
ARBITRATU
PONTI . P . F . CLA . MELAE . HEREDIS . ET . POTHI . L .

On voit par ces paroles, que l'érection de cette pyramide avait été commandée par Lucius Panzius, Héritier, et par Pothus affranchi : ce qui arrivait assez fréquemment chez les Romains, comme l'attestent les inscriptions et le Digeste, d'après lesquels il est prouvé que les honneurs du tombeau se rendaient à la diligence, tantôt des héritiers, et tantôt des affranchis ou autres personnes. Nous observerons ici que le tombeau dont il s'agit fut construit dans l'espace de 330 jours, c'est-à-dire en moins d'un an : circonstance qui confirme l'usage où étaient les anciens de prescrire par leur testament à leurs héritiers, ou à celui qui devait leur préparer un tombeau, le terme dans lequel il devait être achevé. On entre dans la chambre ovale de la pyramide par un petit corridor pratiqué dans le massif du côté occidental, et l'on y voit encore en peinture quatre figures, avec quelques vases et un candelabre. La représentation de ces objets est pour moi la preuve, dit Falconieri, que C. Cestius était du nombre de ceux qu'on appelait septemvirs des épulons : motif pour lequel on aura voulu les peindre dans son sépulcre, afin de conserver le souvenir de la dignité sacrée dont il avait été honoré pendant sa vie. C'était aux septemvirs des épulons qu'appartenait le soin de préparer le festin pour les Dieux, et surtout pour Jupiter dans la cérémonie des lectisternes ; et c'est à l'accomplissement de ce soin que se rapportent à mon avis les

objets que tiennent les quatres figures ci-dessus, dont une porte un bassin, ou plat, dans lequel, outre quelques feuilles vertes, qui paraissent être des herbages, on voit quelque chose de jaune qui doit être une tourte, ou *placenta*, comme l'appelaient les Romains. Cette même figure tient de la main gauche un vase d'une moyenne grandeur, qui n'a qu'un manche, et semblerait pour cette raison être un de ceux qu'on appelait *urceoli*, dont on se servait à table pour verser à boire. La troisième figure porte à la main les flûtes dont on jouait dans les banquets sacrés; et la quatrième est assise sur un petit siège en forme de trépied, et semble tenir un volume, qui est peut-être une allusion aux livres sybillins, auxquels on avait recours dans les besoins pressans de la république. La première figure est également assise à une de ces tables appelées *monopodi*, ou tables à un seul pied, et auxquelles on croit que répondaient celles qu'on nommait en latin *orbes*. Il était de précepte surtout, que, dans les lectisternes, Jupiter et les autres Dieux dussent être couchés, tandis que Junon et Minerve y étaient assises. Il résulte d'une autre inscription rapportée encore par Falconieri, que Cestius florissait vers la moitié du règne d'Auguste (1).

Routes.

Les Romains s'étaient ouvert aussi des communications faciles par le moyen de grandes routes, qui partaient du forum de leur capitale, traversaient l'Italie et allaient jusqu'aux frontières de l'empire. On les conduisait en ligne droite d'une ville à l'autre, sans avoir égard aux obstacles de la nature ni aux propriétés des particuliers: on perçait même au besoin les montagnes, et l'on jetait des ponts sur les fleuves les plus larges et les plus rapides. Le milieu de la route était plus élevé que le terrein de chaque côté, et composé de plusieurs couches de sable et de gravier; et dans certains endroits voisins de la capitale, ces routes étaient pavées de grandes pierres ou en granit (2). On y rencontrait de mille pas en mille pas des colonnes milliaires, qui étaient dressées sur une petite éminence: ces colonnes indiquaient le nom du consul ou de l'Empereur qui les avait fait élever, et la distance de chacune d'elles à la ville où commençait la route: ce qui fesait que les Romains exprimaient par ces mots *secundo*, *tertio*, *quarto ab urbe*

Colonnes milliaires.

(1) Voyez la pyramide de Cestius dans l'ouvrage de Bartoli, intitulé *Sepolcri degli antichi*.

(2) Bergier. Histoire des grandes routes de l'empire Romain.

lapide les distances que nous désignons par ceux de deux, trois et quatre milles. L'introduction de cet usage est chez eux très-ancien, et a eu lieu particulièrement dans les pays situés au nord et à l'occident de l'Italie, tels que l'Illyrie, les Gaules et l'Espagne. Auguste fit dresser au milieu de la grande place de Rome, qui était le point central où aboutissaient toutes les routes de l'empire, une colonne *milliaire*, appelée *milliarium aureum* (1). On a déterré en France plusieurs de ces colonnes, qui ont la singularité d'indiquer quelquefois les distances en lieues (*leugis*) au lieu de milles. On trouve dans l'histoire de l'académie royale des Inscriptions et belles Lettres de Paris les dessins de quelques-unes de ces colonnes, dont l'une a été découverte aux environs de Soissons, et une autre à Vic-sur-Aine; elles sont d'une pierre très-dure, carrées à leur base, et ont cinq à six pieds de hauteur, y compris le piédestal. Il n'est bien difficile de rien dire de positif sur le mille des Romains à cause de la diversité des opinions des savans, dont quelques-uns le font de seize à dix-sept toises plus long qu'il ne devait être. Il est évident que le mille étant composé de mille pas géométriques, et le pas géométrique de cinq pieds, on aurait la longueur du mille en la multipliant cinq mille fois par celle du pied. Pour porter plus de clarté dans cette matière, quelques auteurs ont comparé l'évaluation que fesaient les anciens de la distance d'un lieu à un autre avec celle que font les modernes de la même distance; d'autres ont cherché à déterminer d'une manière précise l'intervalle d'une colonne milliaire à l'autre, comme l'a fait Manfredi dans sa préface aux observations de Bianchini. Manfredi assure que les intervalles des colonnes milliaires qu'on trouve entre Rome et Abano sur la voie Appienne, ont tous, d'après les calculs de Bianchini, cinq mille pieds, mesure du pied Capitolin. Or ce nombre de pieds fait, selon Cassini, 755 toises et quatre pieds et demi. On a reconnu depuis que ce calcul convient parfaitement aux intervalles des colonnes milliaires de la voie Appienne (2).

Milles Romains.

(1) Othon, dit Plutarque dans la vie de cet Empereur, descendant par la maison dite de Tibère, allait à la place en passant par le lieu où se trouve la colonne d'or, qui est le point central où aboutissent toutes les grandes routes d'Italie. Nardini a essayé de déterminer l'endroit précis où était cette colonne. Liv. V. chap VI.

(2) Mém. sur le mille Romain par M. d'Anville. Mém. de l'Acad. des Inscript.

Maisons.

On fesait à Rome une distinction entre les maisons et les îles, comme on peut le voir dans Cicéron, dans Tacite et dans Suétone (1). Festus donne le nom d'îles aux maisons ou édifices, qui se trouvant isolés de toute autre construction, sont entourés d'un espace vide, de la même manière que les îles proprement dites le sont des eaux de la mer ou d'un fleuve. Nardini est d'avis que le nom de maison ne se donnait qu'aux édifices de ce genre les plus remarquables, et d'une forme non commune. Les maisons étaient précédées d'un vestibule, et par conséquent sans façade du côté de la rue : ce vestibule était formé par les deux parties latérales de l'édifice qui s'avançaient en forme de cornes, et laissaient par conséquent un espace vide au milieu. La cour était entourée d'un portique et avait au milieu un bassin, qui était le plus souvent carré et s'appelait *compluvium*, parce que c'était là que se réunissaient les eaux pluviales qui tombaient des toits. On nommait *lacus* tout réservoir où il y avait toujours de l'eau. Les aires étaient des espaces, qui n'étaient point destinés, comme les *forum* à l'administration de la justice, à la tenue des marchés ni à d'autres usages semblables, mais de simples places.

Ce serait ici le lieu de rapporter ce que dit Vitruve des maisons particulières des Romains, au sujet desquelles le texte de cet auteur aurait néanmoins besoin d'explications en plusieurs endroits (2). Mais au lieu de nous perdre en recherches et en commentaires aussi peu satisfesans que difficiles, nous croyons plus à propos de donner la description de la maison de Marc Arrius Diomède, un des *maitres* du *Village Augusto Felice*, qui a été découverte dans les ruines de Pompéi. Cette maison est maintenant sans toit : on y monte par quelques degrés faits avec de grandes briques, et de chaque côté desquels il y a deux petites colonnes. Après avoir monté ces degrés, on trouve une cour découverte et entourée d'un péristyle ou d'un portique quadrangulaire, qui est soutenu par quatorze colonnes en briques

(1) Tacite, en parlant des maisons rebâties à Rome sous Néron après l'incendie ajoute : *additis porticibus, quae frontem insularum protegerent.* Annal. Liv. XV. chap. XLIII.

(2) Vitruve parle des maisons des Romains dans son VI.e livre. M.r Mazois, architecte, a publié récemment un ouvrage qui a pour titre: *Les Ruines de Pompei.* Dans la seconde partie il traite des habitations, et répand beaucoup de clarté sur ce qu'en a dit Vitruve : *Essai sur les habitations des anciens Romains. Ouvrage format Atlantique, gravé à Rome, publie à Paris par livraisons.*

revêtues de stuc. Cette cour donnait le jour aux appartemens latéraux, qui, selon l'usage, étaient sans fenêtres. Deux citernes recevaient les eaux qui tombaient du toit du portique, et l'on voit encore deux tours, en travertin sur lesquels on distingue la trace de la corde dont on se servait pour tirer de l'eau. Le pavé est un bel ouvrage en mosaïque. On appelait cette cour, et le péristyle, tantôt *impluvium*, et tantôt *cavum ædium*, parce qu'à la faveur du portique, on pouvait passer d'un appartement à l'autre sans se mouiller lorsqu'il pleuvait. En face de l'entrée était la première pièce, qui donnait accès à *l'exhædra*, ou à la salle de réception, à la *basilique* ou à la galerie, et aux loges *hypètres* ou découvertes qui avaient vue sur le jardin. Revenant dans la cour et prenant à main gauche, on entre dans le *nymphée* ou l'appartement du bain. On trouve dans la première chambre le *lavacrum*, ou petit bassin décoré de colonnes en stuc; dans la seconde l'*hypocauste*, ou le fourneau où l'on fesait chauffer l'eau, qui de là passait dans le bain par le moyen d'un tube pratiqué dans le mur, et dont on voit encore la clef. L'étuve qui vient ensuite consiste en trois petites chambres; dans la première appelée *apoditerium* on se dépouillait de ses vêtemens; dans la seconde dite *unctorium* on s'essuyait la sueur avec des instrumens appelés *strigilia*, dont nous parlerons en son lieu, ensuite on se frottait; et dans la troisième, qui était au dessus du fourneau, et dont nous avons fait mention plus haut, on transpirait. L'appartement appelé *cubiculum*, où l'on se reposait après le bain, était également composé de trois chambres: dans la dernière qui a la forme d'un hémicycle, et trois longues fenêtres, on voit l'emplacement du lit qui était sur une espèce d'estrade resserrée entre trois murs. Près de la galerie étaient l'appartement des femmes, le *triclinium*, le *cénacle* et la *cella penaria* où la dépense. Au rez-de-chaussée, qui est de niveau avec le jardin, et auquel on monte par deux degrés, on trouve huit chambres où l'on aperçoit encore des restes de peinture. Le jardin est entouré d'un portique, et a une piscine au milieu. Sous ce portique il y en a un autre souterrain, dont la maçonnerie est recouverte d'un enduit fort dur, et où la lumière ne pénètre que par quelques soupiraux; on y voit encore quelques vases ou espèces de tonneaux propres à contenir du vin, ce qui a fait juger que cet endroit était une cave. Les squélettes qu'on y a trouvés, et dont l'un avait encore des colliers et des

bracelets en or, ont fait présumer que la maîtresse de la maison avec quelques individus de sa famille s'était réfugiée dans ce souterrain, lorsque Pompéi fut ensevelie sous la lave du Vésuve.

Architecture navale.

Les Romains n'avaient aucune notion d'architecture navale avant les guerres puniques; et ce ne fut qu'au bord de la mer où ils voyaient avec dépit se terminer le cours de leurs conquêtes, qu'ils pensèrent à la navigation, non dans des vues d'industrie et de commerce, mais par esprit d'ambition et de conquête, et pour se rendre maîtres des autres peuples. Dans les premiers voyages qu'ils firent en Grèce et en Sicile, les Romains se servirent des vaisseaux des peuples qu'ils avaient vaincus, et chez lesquels ils trouvèrent une marine (1). Le consul Duilius s'aperçut que pour faire la guerre avec succès aux Carthaginois, il était indispensable d'avoir une flotte. Une de leurs galères qui avait échoué sur les côtes d'Italie servit aux Romains de modèle pour ce nouveau genre de construction: les travaux furent poussés avec tant d'activité, qu'au bout de deux mois, dit Polybe, on vit équipées cent galères à cinq rangs de rames, et vingt autres à trois rangs. Les rameurs furent exercés au bord de la mer assis sur des bancs de sable, comme s'ils eussent été sur un navire. Ces premiers essais étaient néanmoins encore loin de pouvoir rivaliser avec la puissance maritime d'une nation, qui tenait l'empire de la mer. Pour avoir la supériorité, il fallait trouver le moyen de combattre de pied ferme sur les flots, et de paralyser ainsi l'habileté des Carthaginois dans les manœuvres. Pour cela le consul Duilius fit armer chaque galère d'une machine appelée *corbeau*, qui, jetée sur un navire ennemi, devait l'accrocher et former une espèce de pont pour l'aborder. Cette invention eut le plus heureux succès. Les Romains battirent complètement les Carthaginois, en tuèrent sept mille, leur firent autant de prisonniers, coulèrent à fond treize de leurs galères et leur en prirent quatre-vingt.

Colonnes rostrales.

Les honneurs extraordinaires qui furent rendus à ce consul pour cette victoire, le fanal et la flûte dont il était accompagné le soir en retournant chez lui, la colonne rostrale qu'on voit encore, les monnaies portant l'empreinte de navires, les fêtes et autres distinctions qui n'avaient encore été accordées à nul autre, pas même

(1) *Hactenus rerum maritimarum adeo nullus Romanis usus fuerat, ut ad hoc tanti momenti negotium neque tectam navem neque longam, ne lembum quidem haberent.* Liv. Hist. Lib. XVI.

aux Curius et aux Fabricius qui vainquirent Pyrrhus, attestaient l'étonnement, l'admiration et le ravissement d'un peuple non encore accoutumé à un semblable spectale (1). Aux colonnes rostrales élevées à la gloire de celui qui avait remporté une victoire sur mer étaient suspendus les becs des proues des navires et autres objets de marine pris sur l'ennemi (2). Il est par conséquent naturel de présumer que, dans les commencemens, les Romains eurent une marine semblable à celle des Carthaginois, comme nous l'avons fait voir dans le costume de ce dernier peuple. Ensuite ils adoptèrent celle des Grecs et autres nations exercées dans la navigation, et qui furent subjuguées par eux. Le mot *lintres* qui, selon Priscien, dérive du Grec, porte avec lui la preuve que les Romains empruntèrent du dehors jusqu'à leurs plus petites barques; et les *liburni* (3), dont Auguste se servit à la bataille d'Actium, étaient des navires appartenant aux Liburniens, peuple de l'Illyrie. Les communications de l'empire Romain, dit Gibbon, n'étaient pas moins libres par mer que par terre : ses provinces entouraient la Méditerranée; et l'Italie, semblable à un grand promontoire, s'avançait au milieu de ce lac immense. Les côtes de cette vaste péninsule offrent peu de baies sûres, mais l'art avait en cela suppléé au défaut de la nature; et le port d'Ostie entr'autres, que l'Empereur Claude fit creuser à l'embouchure du Tibre, est un monument précieux de la grandeur Romaine. De ce port, qui n'est qu'à seize milles de la capitale, les vaisseaux allaient souvent, par un vent favorable, en sept jours aux colonnes d'Hercule, et en neuf ou dix à Alexandrie (4).

Un aqueduc, dit Rollin, est une construction en pierre faite sur un terrein inégal, pour conserver à l'eau son niveau, et la conduire par le moyen d'un canal d'un lieu à un autre. Il y a des aqueducs souterrains et d'autres bâtis sur des arcades. Pendant quatre siècles, les Romains se contentèrent des eaux du Tibre, des puits et des fontaines de leur ville, et de celles des environs; mais cette ville ayant dû s'agrandir en proportion de sa population qui allait toujours croissant, on fut dans la nécessité, pour distribuer de l'eau dans tous ses quar- *Aqueducs.*

(1) Millot. Elém. d'Hist. Gén. Liv. V. Epoq. VI. chap II.; et Mengotti, *Mem. sul Commercio dei Romani.* Epoc. I. chap. IV.

(2) *Rostra gerens nivea surgebat mole columna* Sil. Ital. Liv. VI.

(3) *Ibis Liburnis inter alta navium.* Hor. Epodon. I.

(4) *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. II.

tiers, d'en faire venir de loin par des aqueducs. Appius Claudius y en conduisit de Préneste, et Curius Dentatus de Tivoli. Mais nul n'a égalé la magnificence d'Agrippa dans ces sortes d'ouvrages : cet illustre Romain fit construire trente citernes et cent cinquante fontaines pour l'usage des citoyens, et soixante-dix abreuvoirs pour le bétail : ouvrages à la décoration desquels il employa en outre trois cents statues en bronze ou en marbre, et quatre cents colonnes aussi en marbre. La construction d'un aqueduc exigeait quelquefois qu'on perçât une montagne ; et l'on en voit encore un, au dessus de Tivoli, qui a été creusé dans le roc vif, et qui a plus d'un mille de long. Les arcades qui soutenaient ces canaux étaient faites avec beaucoup de solidité, et quelquefois on en élevait deux l'une au dessus de l'autre (1). Si l'on réfléchit, dit Pline, à la quantité incroyable d'eau qu'on a fait venir à Rome pour les besoins des maisons de la ville et de la campagne, ainsi que pour les fontaines, les bains, les citernes et les jardins; si l'on se représente les aqueducs somptueux élevés sur une longue suite d'arcades, les montagnes coupées, les rochers percés, les vallées comblées pour les établir, on conviendra qu'il ne s'est jamais rien vu de plus merveilleux dans tout l'univers. Les aqueducs de la capitale, ajoute Gibbon, ont justement droit à la prééminence; mais un voyageur curieux, qui examinerait, sans connaître l'histoire, ceux de Spolète, de Metz et de Ségovie, croirait naturellement que ces villes étaient anciennement la résidence de quelque puissant Monarque. Certaines contrées de l'Asie et de l'Afrique, qui n'offrent maintenant que de vastes solitudes, étaient anciennement couvertes de villes florissantes, qui ne devaient leur population nombreuse et leur existence même qu'aux moyens artificiels, qu'on avait dû employer pour s'y procurer de l'eau (2).

Décadence de l'architecture après celle des autres arts.

Winckelmann observe judicieusement que, dans les tems même de la décadence de la peinture et de la sculpture, l'architecture ne cessa point de se maintenir dans tout son éclat; et nous voyons, dit cet écrivain, s'élever à cette époque, c'est-à-dire un peu avant le règne de Constantin, des édifices qui surpassent tout ce qui a été fait de plus grand et de plus magnifique chez les Grecs, et à l'époque la plus brillante de cette nation, chez laquelle, au dire de Pla-

(1) Voyez la dissertation sur les Aqueducs dans l'histoire Romaine de Rollin, ainsi que les ouvrages de Fabretti et de Jules Frontin sur cette matière.

(2) *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. I.

fon, un bon architecte était une chose rare. Il n'y avait pas un seul artiste à Rome, capable de faire un bon dessin d'une figure, lorsque Caracalla fit construire ses bains, dont les ruines excitent encore aujourd'hui notre surprise. Dioclétien fit ensuite bâtir les siens, dans lesquels il se proposa de surpasser tout ce qui avait été fait avant lui en ce genre; et il faut avouer en effet, que ce qui nous en reste donne l'idée d'une construction, dont l'immensité étonne l'imagination (1).

Causes de la ruine des beaux monumens de Rome.

On a attribué à l'invasion des Barbares la décadence totale de l'architecture Romaine, et la ruine des édifices les plus somptueux qu'il y eût dans Rome; mais quelques écrivains, et entr'autres Pétrarque, ont prouvé que les révolutions et les troubles auxquels cette ville a été en proie, y ont fait plus de ravages que le tems et la barbarie. Charlemagne employa les marbres de Ravenne et de Rome à l'ornement de son palais d'Aix la Chapelle: Robert roi de Naples fit transporter dans son royaume une quantité de matériaux par le Tibre et la Méditerranée: motif pour lequel Pétrarque se plaignait avec amertume, qu'on dépouillât ainsi l'ancienne capitale du monde, pour embellir l'oiseuse ville de Naples (2). « Voyez, écrivait ce poète célèbre à quelqu'un de la famille Annibaldi, voyez les restes qui attestent l'ancienne grandeur de Rome: ce ne sont pas le barbares ni le tems qui peuvent s'énorgueillir de ces immenses dégats; c'est à ses propres enfans, à ses plus illustres citoyens que cette ville doit les imputer; et vos ancêtres ont fait avec le bélier ce que le héros de Carthage n'a pu exécuter à la tête de ses troupes ». Lorsqu'il vit pour la première fois les monumens de Rome, il ne put s'empêcher de manifester l'étonnement que lui causait la stupide indifférence des Romains, et dut reconnaître qu'à l'exception de Nicolas de Rienzi, et un des Colonna, un habitant des pays du nord savait mieux apprécier que les habitans les plus distingués de la capitale même les restes de tant de chefs-d'œuvre: chose dont il avoue qu'il fut prfondément humilié (3). Enfin dans

(1) Histoire du dessin, vol. I.

(2) *De vestris marmoreis columnis, de liminibus templorum, (ad quae nuper ex toto orbe concursus devotissimus fiebat) de imaginibus sepulchrorum, sub quibus patrum vestrorum venerabilis cinis erat, ut reliquas sileam, desidiosa Neapolis adornatur. Hortatoria ad Nicolaum Laurentium.*

(3) *Qui hodie magis ignari rerum Romanarum, quam Romani cives? Invitus dico, nusquam minus Roma cognoscitur quam Romae* Petr. Fam. Lib. VI. Epis. I.

le XV.ᵉ siècle on commença à connaître le prix de ces monumens, à les décombrer et à les restaurer; et dans le XVI.ᵉ, grâce à la munificence de Léon X et à la renaissance du goût pour les beaux arts, les ravages qu'y avaient faits le tems et les Barbares furent en partie réparés.

Architecture gothique.

L'invasion des Goths en Italie y fit connaître aussi leur architecture, qui s'éloigne plus que toute autre de celle des anciens, et avec laquelle s'introduisit l'usage d'ornemens bizarres, comme on peut le voir dans presque toutes les cathédrales de l'Italie. L'architecture fit alors aussi naufrage avec tous les autres arts, comme s'exprime Baldinucci (1): car ses constructions, dans lesquelles cependant règne la plus grande somptuosité, ne présentent plus pendant plusieurs siècles jusqu'à Arnolphe, que des ouvrages dépourvus d'ordre, de goût, et qui ne se font remarquer que par une sorte de magnificence barbare. Arnolphe, né en 1232 et mort en 1300, fut le premier qui tenta de porter dans les ouvrages de cet art une utile réforme; et dans le XIV.ᵉ siècle on le vit en effet se produire, non seulement sous des formes plus régulières, mais encore mettre plus de solidité et d'élégance dans ses constructions, grâce au génie de Philippe Brunelleschi, qui, comme le dit Vasari, nous fut donné par le ciel, pour faire revivre la bonne architecture, dont le goût s'était perdu déjà de plusieurs siècles, pendant lesquels on dissipa des trésors en constructions d'invention bizarre, du plus mauvais dessin, et dans lesquelles il n'y avait ni proportions, ni méthode, et encore moins d'élégance (2).

Renaissance de l'architecture en Italie.

Eglise de Saint Pierre.

L'église de S.ᵗ Pierre de Rome fut le chef-d'œuvre de la renaissance de l'architecture: les Bramante, les Peruzzi, les Sangalli, les Michel Ange et les Vignola épuisèrent toutes les ressources de leur génie pour réunir dans ce vaste édifice, comme le dit Milizia, toutes les merveilles de l'antiquité. Leur exemple excita l'émulation, et leur succès fit loi. Le siècle de Laurent de Medicis et de Léon X, ne fut pas moins brillant que ceux d'Alexandre et d'Auguste. L'antique génie de Rome leva sa tête vénérable du sein des ruines qui l'environnaient; et l'Italie donna aux autres nations de l'Europe un code d'architecture, comme elle le leur donna des autres arts. Cette contrée se vit alors peuplée d'artistes, comme elle l'avait été jadis de héros, sans avoir ni Indes ni Mexique. L'église de S.ᵗ Pierre

(1) Notices d'Arnolphe.

(2) Vasari, *vita di Filippo Brunelleschi.*

en offre un témoignage éclatant. C'est l'édifice le plus hardi, le plus vaste et le plus beau qu'il y ait au monde : dix Papes ont concouru à sa construction. Jules II voulut que Rome eût un temple plus magnifique que celui de Sainte Sophie de Constantinople, et osa, comme le dit Voltaire, entreprendre une chose qu'il ne pouvait espérer de voir achever. Léon X suivit courageusement l'idée de son prédécesseur, et amassa par le moyen des indulgences assez de trésors pour récompenser généreusement les artistes les plus renommés, qui imprimaient à cet ouvrage le sceau de l'immortalité. La longueur de l'édifice est de 594 pieds de Paris, non compris le portique et l'épaisseur des murs (1): celle de la croix est de 438 pieds : la coupole a 143 pieds de diamètre en dedans : la nef en a 86 et huit pouces de largeur, et 144 de hauteur perpendiculaire. La façade de l'édifice a 400 pieds de profil, et l'on en compte 402 Anglais (2) du pavé au haut de la croix, qui est sur le globe de la coupole. Cette façade néanmoins, toute majestueuse qu'elle est, convient plutôt à un palais qu'au temple le plus magnifique de l'univers; elle est décorée de grosses colonnes, qui supportent une vaste tribune et forment sept arcades en marbre d'ordre ionique: le devant de cette tribune est garni d'une balustrade aussi en marbre, et surmonté de quelques fenêtres carrées qui font un bel effet : une autre balustrade forme le couronnement de toute cette consrtuction, sur laquelle on voit les statues du Christ et des douze apôtres qui ont dix-huit pieds de hauteur. Mais ce qui étonne le plus dans cet édifice, c'est d'y voir, par un trait de hardiesse qui n'appartenait qu'au génie de Michel Ange, le Panthéon ou la Rotonde placée à sa sommité, et y former une coupole supportée par quatre énormes pilastres, au bas desquels se trouvent quatre statues en marbre blanc au dessus du naturel, et plutôt d'un mauvais dessin. Toute la voûte est couverte de mosaïques, qui sont des ouvrages des maîtres les plus célèbres. Urbain VIII a fait construire dans cette église un autel magnifique en marbre, qui est le chef-d'œuvre de Bernini.

(1) Voici les dimensions qu'en donne Dumont, et que Cicognara rapporte dans son ouvrage. La longueur en pieds communs est de 657, 4; la lageur de la croisée de 456; et la hauteur de la croix de 410, 10.

(2) Ceux qui voudraient lire une description plus détaillée de cette merveille du monde pourront consulter les ouvrages de Costagni, de Bonanni, de Fontanini, de Ciampini, ainsi que l'histoire de la sculpture du chevalier Cicognara, production littéraire qui fait honneur à notre siècle.

Cet autel est surmonté d'un dais en métal, qui repose sur quatre colonnes spirales en bronze, et orné de festons: chacune de ces colonnes supporte un ange du même métal: d'autres petits anges également en bronze sont distribués en plusieurs endroits de cet autel, qui, malgré la somptuosité de sa construction, ne laisse pas de se ressentir des défauts particuliers à l'architecture de Bernini. De toutes parts on voit briller dans ce temple des ornemens en or et en outremer, et partout l'art y fait pompe d'ouvrages en mosaïque et de statues magnifiques. La chaire de S.t Pierre a du grandiose; mais en l'observant de près, on reconnait qu'elle a été exécutée à une époque, où le bon goût de la sculpture s'était déjà corrompu. Elle est en bois, et comme enchâssée dans une autre en bronze doré avec des rayons alentour: quatre statues la soutiennent, ce sont celles des quatre principaux docteurs de l'église, savoir; S.t Ambroise, S.t Jérôme, S.t Augustin et S.t Grégoire; elle sont de grandeur surnaturelle, et posent sur des piédestaux en marbre. Des deux côtés de cette chaire s'élèvent deux grands mausolées, dont l'un est d'Urbain VIII, et l'autre de Paul III. Mais parmi tous les monumens de ce genre qu'on trouve dans cette église, le plus remarquable est celui de Rezzonico, qui est le chef-d'œuvre de l'immortel Canova. Voyez aux deux planches 52 et 53 l'intérieur et l'extérieur de cette immense basilique.

Vatican.

Le mot *Vatican* signifie proprement une des sept collines, sur lesquelles était bâtie l'ancienne Rome; il n'est plus employé aujourd'hui que pour désigner le palais où le Pape fait sa demeure, Ce palais est un vaste édifice, qui a été commencé par le Pape Simmaque, et continué par ses successeurs jusqu'à Sixte V qui le fit presque achever: on peut bien s'imaginer d'après cela que la construction en est irrégulière, et que chacune de ses parties a un caractère différent selon le tems où elle a été faite. C'est dans ce palais que se trouvent en outre la fameuse bibliothèque du Vatican, une des plus anciennes et des plus riches en manuscrits qu'il y ait au monde, ainsi que la magnifique galerie des statues, qui comprend les *chambres des bustes*, la pièce appelée le *cabinet*, la *salle* dite des *Muses*, la *salle ronde*, la *salle à croix Grecque*, la *chambre de la* biga, *et la galerie des candélabres* etc. (1).

Bibliothèque du Vatican.

(1) On peut voir dans l'*Itinérario istruttivo di Roma antica e moderna di Mariano Vasi* (huitième journée) une description détaillée

Scala 10 20 30 40 50 100 di Metri

Bussi dis. e inc.

Parmi les palais magnifiques qui font l'ornement de Rome, on admire particulièrement ceux des familles Barbérini et Farnèse. Le dernier a été commencé par S.t Gal, et achevé par Michel Ange: sa façade a cent quatre-vingts pieds de largeur et quatre-vingt-dix de hauteur: on a employé à la construction de ses portes, de ses fenêtres, de son entablement et autres parties principales de l'édifice des pierres tirées du colisée, et l'on voit dans sa cour la statue d'Hercule et celles des deux gladiateurs. Il y avait dans la superbe galerie de ce palais plusieurs belles statues, parmi lesquelles on admirait particulièrement le Dauphin portant un enfant sur son dos, les deux Rois Parthes enchaînés, la Charité et l'Abondance qui s'embrassent, Apollon, et enfin le taureau *Farnese*, qui se trouve à présent dans les jardins du Roi de Naples. Le palais Barberini n'est pas moins riche en antiquités précieuses, provenant d'anciens édifices que ses fondateurs ont ruinés pour le bâtir: ce qui a donné lieu au proverbe: *quod non fecerunt Barbari fecerunt Barberini* (1). Ce palais a deux escaliers qui passent pour deux merveilles de l'art; ils conduisent à une vaste salle, dont le plafond a été peint par Pierre de Cortone.

L'ancienne porte Flaminie, ainsi appelée parce qu'elle donnait l'entrée à une rue du même nom, est connue à présent sous celui de *porte du Peuple*; elle a été construite par Vignola sur les dessins de Michel Ange, et est une des plus belles de Rome. Elle est en pierre, et décorée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédestaux sont très-élevés, et pour cette raison critiqués par les connaisseurs. L'entrée de Rome de ce côté offre un coup-d'œil vraiment théâtral dans la vaste place qui se présente d'abord, et à laquelle aboutissent trois grandes rues, dont celle du milieu, appelée le *cours*, sert aux habitans de promenade et de rendez-vous pour les courses de chevaux et les spectacles du carnaval (2),

Porte du Peuple.

de ces salles magnifiques et des monumens qu'elles renferment. Cette superbe galerie a été augmentée d'une autre aile par Pie VII, Pontife qui par sa magnificence et son zèle pour le progrés des arts, ne le céde à aucun Prince des plus célèbres.

(1) Les chefs des factions à Rome convinrent entr'eux dans le XIII.e siécle, de s'approprier le colisée comme une chose qui leur était commune, et d'y prendre des matériaux comme dans une carrière qui pouvait leur en fournir d'excellens. Barthelemy, *Mém. sur les anciens monumens de Rome. Mém. de l'Acad. des Inscript.*

(2) Cette porte a pris le nom de porte du Peuple, dont les uns rappor-

Places.

Rome a plusieurs autres places qui contribuent à son embellissement, et charment les regards du spectateur. La place d'Espagne est le lieu le plus fréquenté des étrangers, que la curiosité attire dans cette capitale du monde Chrétien. Celle de Pasquin est renommée à cause de la statue de ce nom qu'on y voit: cette statue, antique et mutilée se trouve à l'un des coins de la maison Orsini, qui tire son nom d'un savetier de Rome, fameux par ses bons mots et ses sarcasmes. Quelques fouilles ayant été exécutées après la mort de ce Pasquin devant sa boutique, on y trouva une statue antique de gladiateur d'un beau dessin, mais avec quelques membres cassés; elle fut exposée à côté de la boutique même de Pasquin, et on lui en donna le nom. C'est à cette statue qu'on rapporte tous les mots plaisans ou satyriques des Romains; et souvent Pasquin est représenté s'adressant à Marforius, autre statue, avec qui il entame un dialogue d'apostrophes et de réponses piquantes. La mordacité de Pasquin n'épargne ni les Papes ni les Princes; c'est pour cela qu'Adrien VI, fatigué de se voir toujours en but à ses sarcasmes, résolut de le faire mettre en poudre ou jeter dans le Tibre; mais il en fut détourné par un courtisan qui lui représenta que Pasquin, quoique noyé, ne se tairait pas, et qu'il crierait au contraire plus fort que les grenouilles dans les marais. Près de la statue de Pasquin on entre sur la place Navona, appelée anciennement *platea agonalis*, ou la place des combats, parce qu'elle est sur l'emplacement d'un ancien cirque bâti par Alexandre Sévère. Elle est cinq fois plus longue que large, et forme à l'un de ses bouts un arc de cercle: le milieu en est plus bas que les extrémités: ce qui permet de l'inonder et d'en faire une espèce de lac, en fermant les canaux formés par les trois grandes fontaines dont elle est décorée, comme cela se pratique en effet dans les grandes chaleurs de l'été une heure avant le coucher du soleil. On voit sur cette place quatre statues colossales, qui représentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde, savoir; le Gange pour l'Asie, le Nil pour l'Afrique, le Danube pour l'Europe, et le Rio de la Plata pour l'Amérique. Mais la plus majestueuse de toutes ces places est celle de S.t Pierre, qui est entourée d'un portique magnifique, et au milieu de laquelle s'élève le bel obélisque Egyptien, dont la restauration est due à Sixte V. Ce fut encore le même Pape qui fit restaurer

tent l'origine aux peupliers qui étaient derrière le mausolée d'Auguste, et les autres à l'église de S.te Marie du Peuple. Nardini, *Roma antica*. Liv. I. ch. X.

l'autre obélisque dressé devant l'église de S.t Jean de Lateran, qu'on regarde comme la première église patriarchale de Rome. La place de *Monte Cavallo* se fait remarquer par les statues de deux chevaux en marbre, que deux hommes retiennent par la bride, et qu'on croit avoir été données à Néron par Thiridate roi d'Arménie: sur le piédestal de l'une on lit *Opus Phidiae*, et sur celui de l'autre *Opus Praxitelis*. Ces deux chevaux donnent maintenant le nom à la colline sur laquelle étaient anciennement les thermes de Constantin, et qui est à peu de distance de l'église de S.t Pierre *in vinculis*, où se trouve la fameuse statue de Moyse, un des chefs-d'œuvre de Michel Ange.

Pour ce qui est de l'architecture hydraulique des Romains modernes, nous nous bornerons à parler de leurs fontaines. Dans le grand nombre de celles qui se trouvent à Rome, on doit ranger, dit Fontana, parmi les plus remarquables les deux qui se voient sur la place du Vatican, non pas tant par la quantité des eaux qui en sortent, que par la magnificence des ornemens dont elles sont décorées. Leurs bassins, dans lesquels les eaux retombent du vase le plus élevé, sont en granit oriental. On juge mieux néanmoins de la quantité de cette eau, quand elle est transportée par le vent, et se dilate en l'air comme un nuage où se peint l'iris sous des couleurs admirables. La fontaine Paolina et la grande fontaine de Trevi méritent encore qu'on en fasse une mention particulière.

SCULPTURE, PEINTURE, MUSIQUE, DANSE, POÉSIE, ÉLOQUENCES ET SCIENCES.

Etat de la sculpture dans l'ancienne Rome.

On peut juger de l'état de la sculpture chez les Romains avant la conquête de la Grèce d'après le fait raconté par Velleius Paterculus, et que nous avons rapporté auparavant. La statuaire ne devait point être cultivée sous les Rois: car selon Plutarque, il était si expressément défendu par les lois de Numa de représenter les Divinités sous des formes humaines, que pendant plus d'un siècle on ne vit dans les temples aucunes statues ni simulacres quelconque. Un des Tarquins fit venir de Fregello (pays des Volsques) à Rome un artiste, pour lui fabriquer la statue de Jupiter Olympien en terre cuite. Les Romains commencèrent tard à faire des ouvrages de sculpture en marbre, et se servirent d'abord

pour cela du marbre de Gabinium, et d'Albanum ou de Tibur. Peu de tems avant Pline on découvrit les carrières de Luni, aujourd'hui Carrara; et depuis lors le marbre qu'elles fournissent fut préféré dans Rome pour la sculpture. Après que Marcellus eut fait transporter dans cette capitale toutes les statues de Syracuse, Fulvius Flaccus celles de Capoue, Lucius Quintius et Marcus Fulvius celles de la Grèce, et enfin Lucius Scipion celles de l'Asie, les Romains commencèrent à décorer leurs édifices publics et leurs maisons de belles statues, et à regarder avec dédain les anciens ouvrages en terre cuite qu'on voyait dans les temples. Le grand nombre de statues apportées à Rome, et la foule d'artistes qui y furent conduits en esclavage, firent naître enfin parmi les Romains le goût des beaux arts; et il y devint même si général, que les plus nobles des patriciens les fesaient enseigner à leurs enfans: car M. Emile, le vainqueur du dernier Roi de Macédoine, donna aux siens un maître de peinture et un de sculpture.

Etat de la peinture.

Les Romains ne pouvaient pas faire non plus de grands progrès dans la peinture, attendu le peu de cas qu'ils en fesaient, comme nous le prouvent le mépris avec lequel Cicéron parle du peintre Q. Fabius, et l'épithète de *sordide*, que Valerius Maximus donne à cet art (1). Dans les premiers tems de Rome, on fit venir des artistes de l'Etrurie pour peindre le temple élevé à Cérès dans cette ville: après la conquête de la Grèce il y vint des peintres de cette contrée, et leurs tableaux y furent si recherchés, que du tems de César on en payait quelques-uns fort cher. Mais Vitruve qui vivait dans le siècle d'Auguste, se plaint déjà de la décadence de cet art, et se récrie contre l'usage qui s'était introduit alors de couvrir les murs des maisons et des appartemens de peintures insignifiantes, qui n'étaient d'aucune instruction ni d'aucun intérêt pour l'esprit. On vit encore plus d'incongruité dans les ouvrages des peintres d'ornat, qui, sans respect pour la vérité ni même pour la vraisemblance, représentaient dans leurs peintures des choses contre nature, comme des palais élevés sur des roseaux et sur des candelabres, ainsi que de longues et minces colonnes, semblables aux perches au bout desquelles les anciens plaçaient leurs fanaux.

(1) *An censemus si Fabio laudi datum esset quod pingeret, non multos etiam apud nos Polycletos et Parrhasios fuisse? Honos alit artes.* Cic. Tusc. Quaest. Liv. I, chap. II.

Les Romains n'eurent point de style à eux dans la peinture: leurs ouvrages en ce genre étaient à fresque, à sec, et à l'*encaustique*, autre manière de peindre dont Vitruve et Pline font mention. L'art de la mosaïque fut connu encore plus tard à Rome, et Pline nous assure que Sylla fut le premier à l'employer pour le pavé d'un temple magnifique de la Fortune à Préneste, aujourd'hui Palestrina. Outre cette partie de l'édifice on fit aussi les voûtes en mosaïque, et l'on en voit encore quelques-unes de ce genre à la villa d'Adrien à Tivoli.

Manières en peinture.

Mosaïque.

La peinture et la sculpture commencèrent à dégénerer après Adrien, sous le règne duquel fut fait le fameux Antinoüs du Belvédère, que nous admirons encore comme un des plus beaux grands monumens de l'art chez les anciens. Sous Constantin et ses successeurs, les Chrétiens déployèrent une fureur fatale aux beaux arts; ils brisèrent les statues des grands maîtres, parce qu'elles représentaient de fausses divinités; ils effacèrent les plus belles peintures, parce qu'elles retraçaient des faits mythologiques; ils renversèrent les temples, parce qu'ils étaient consacrés aux idoles: qu'on juge d'après cela de l'affreux état où devaient être réduits les trois arts, enfans du dessin. Pour empêcher néanmoins la destruction totale de tant de beaux monumens, on établit un centurion sous le nom de *Nitentium Rerum*, auquel on donna des gardes pour s'opposer à la continuation de ces dégâts. Mais les diverses invasions des barbares finirent de ruiner le peu de monumens qui étaient restés. Avec quels regrets amers ne lit-on pas dans l'histoire de Procope, que lorsque Vitigès donna l'assaut à Rome du côté où était le tombeau d'Adrien, les assiégés se défendirent à force de statues qu'ils jetaient sur les assiégeans? Winckelmann observe néanmoins avec beaucoup de justesse, que c'est aux Romains que nous sommes redevables de tous les monumens d'arts qui nous restent des Grecs. Et en effet, on en a découvert bien peu jusqu'à présent, sur le sol même de la Grèce; et l'indifférence des maîtres actuels de ce pays pour ces sortes de trésors, les éloigne du désir même d'en faire la recherche. De la même manière que l'éloquence, pour nous servir des expressions de Cicéron, s'est propagée d'Athènes chez tous les peuples et jusques dans les pays les plus éloignés, comme si elle y eût été transportée sur les vaisseaux que le commerce y attirait de cette ville célèbre, ainsi l'on pourrait dire que ce fut Rome qui releva de la poussière les arts de la Grèce, et qui se les étant en quelque sorte appropriés

Décadence de ces arts après Adrien.

par une heureuse imitation, les répandit ensuite dans toutes les parties civilisées de l'Europe. C'est par là que cette même Rome a recouvré la prérogative dont elle jouissait anciennement, d'être en tout la législatrice et la maîtresse de l'univers, et qu'elle conservera jusqu'à la postérité la plus reculée celle de montrer dans ses murs les chefs-d'œuvre de l'art, qui fesaient autrefois l'ornement et la gloire de Sycione, de Corinthe et d'Athènes (1).

Rome a toujours présenté quelques traces des beaux arts, même dans les tems où il n'en restait aucune dans les autres pays; et l'on retrouve encore en Romagne, au dire de Lanzi, quelques peintures Grecques et Latines, qui appartiennent aux tems les plus barbares, et qui attestent, les premières, que des Grecs ont séjourné dans cette contrée, et les secondes, que quelques-uns de ses habitans ont aussi cultivé cet art. Mais après la restauration des arts en Italie, les Romains modernes eurent une école de dessin ainsi que les Lombards, les Vénitiens, les Florentins, les Bolognais et les Napolitains. Le caractère de cette école est l'imitation des marbres antiques, non seulement pour la force, mais encore pour la grâce et l'élégance: ce qui a fait dire à Bellori que l'école Romaine, dont Raphael et Michel Ange ont été les fondateurs, a pris particulièrement pour modèle les statues des anciens, et est celle qui a le plus approché de leur perfection. Avant Raphael, le Pérousin son maître avait déjà donné beaucoup de grâce aux têtes, surtout à celles des jeunes gens et des femmes, et mis autant d'élégance dans les attitudes, que de charme dans son coloris (2). Il fesait ressortir à merveille ses figures sur un champ d'azur, et savait nuancer habilement entr'eux le vert, le rose et le violet; il fut le premier à dessiner le paysage: art qui, comme le dit Vasari, n'était pas encore connu à Florence; et ses édifices sont heureusement placés dans ses tableaux, et d'une bonne architecture. Mais on a reproché à ce peintre, comme à tous ceux de cette époque, un peu de crudité et de sécheresse dans le style, et quelquefois même de la mesquinerie dans la manière de vêtir ses figures, dont les tuniques et les manteaux sont trop courts et trop étroits. Il était réservé à Raphael de réunir toutes les qua-

Ecole Romaine de peinture.

Le Pérousin.

Raphael d'Urbin.

(1) Winkelmann, *storia delle arti del disegno*, tom. I. liv. III.

(2) Voyez l'histoire de la peintnre de Lanzi, liv. III., école Romaine I.ère époque.

lités qui font un peintre parfait, savoir; élégance et précision dans le dessin, richesse d'invention, variété dans la composition et la distribution, vivacité et profondeur dans l'expression du sentiment, grâce inimitable qui en a fait l'émule d'Apelle, beauté de coloris particulièrement dans les fresques, intelligence rare dans la distribution du clair-obscur, et dans l'art de la perspective: dons précieux qui ont fait dire justement à M.r Celio Calcagnini, que les Romains regardaient Raphael *comme un génie que leur avait envoyé le ciel, pour rendre à la ville éternelle son antique splendeur*. Les modèles Grecs qui existaient encore à Rome firent l'étude principale de Raphael; il observait attentivement les anciens ouvrages de sculpture et d'architecture; et non content des ressources que cette ville lui offrait, il tenait des artistes à Pozzuolo, dans toute l'Italie et jusques en Grèce, pour lui lever les dessins de tous les monumens les plus remarquables. Il étudia, au rapport du Chevalier Mengs, les bas-reliefs des arcs de Titus et de Constantin, qui appartenaient auparavant à celui de Trajan; et c'est de là qu'il apprit à bien marquer les articulations et les os, et à exprimer avec plus de facilité et de simplicité le contour des chairs. Ce serait trop nous écarter de notre objet, que de nous arrêter sur cette question si souvent agitée entre les érudits, savoir; si *Raphael a agrandi et perfectionné son style, après avoir vu les ouvrages de Buonarotta*: nous dirons seulement avec Crespi et Mengs, que Raphael a fait faire à la peinture tous les progrès dont elle était susceptible après Michel Ange. Les peintures dont il a décoré le Vatican font encore l'admiration des artistes de tous les pays: le châtiment d'Héliodore, le miracle arrivé à Bolsena, la prison de S.t Pierre, la dispute du Sacrement, l'école d'Athènes, la Jurisprudence, le Parnasse, l'histoire de S.t Léon le Grand, l'incendie de Borgo, le couronnement de Charlemagne etc. offrent des beautés d'invention, de dessin, de coloris et d'expression, qui ravissent d'admiration les plus grands connaisseurs dans cet art. Le tableau de la Transfiguration du Rédempteur, sur le visage duquel il a répandu tout ce qu'il a pu imaginer de beau et de majestueux, fut le chef-d'œuvre de l'art, et le dernier ouvrage da Raphael, qui mourut en 1520, âgé seulement de 37 ans. C'est une opinion générale aujourd'hui, dit Lanzi, que Raphael est le Prince de la peinture, non pour avoir été supérieur à tout autre dans cet art, mais parce que nul n'a possédé à un dégré aussi éminent que lui les qualités qu'il exige.

Lazzarini observe néanmoins qu'il n'a pas été exempt de défauts, et qu'il n'est le premier, que parce qu'il en a eu moins qu'aucun autre. Il faut dire aussi que ce qui est défaut en lui est talent dans les autres, et qu'on ne le lui reproche que comme une négligence, par rapport à un plus haut dégré de perfection qu'il pouvait atteindre. L'art de la peinture embrasse tant de parties différentes et si difficiles, que nul n'a jamais pu se vanter de les posséder à la perfection. Apelle lui même le cédait à Amphion pour la disposition et l'harmonie, à Asclepiade pour les proportions, et à Protogène pour l'exactitude (1).

Ecoliers de Raphael.

Raphael eut beaucoup d'écoliers auxquels il enseignait son art et qu'il assistait de ses conseils; et il n'allait jamais à la cour, dit Vasari, qu'il n'y fût accompagné de cinquante peintres plus habiles les uns que les autres. Le plus célèbre de ses écoliers fut Jules Romain, qui l'imita plus dans le sublime que dans le gracieux, et qui se rendit l'emule de Michel Ange dans la science de l'anatomie du corps humain, qu'il manie à son gré sans crainte de se tromper. Quelques-uns lui reprochent d'avoir fait trop sombres ses physionomies, et trop renforcé ses demi-teintes: défaut que Nicolas Poussin loue dans la bataille de Constantin le Grand, du même peintre, comme convenable à la nature du sujet.

Jules Romain.

Caractère de l'école Romaine.

Tels furent, dit Lanzi, les commencemens de l'école que nous appelons Romaine, moins par rapport à la nation qu'au lieu: car la population de Rome se composant d'individus de divers pays, parmi lesquels les descendans de Romulus sont les moins nombreux, son école de peinture, connue sous le nom d'académie de S.t Luc, a toujours été peuplée d'étrangers, qui y sont accueillis et considérés comme s'ils étaient Romains. C'est pour cela que les élèves de cette école ont eu quelquefois des manières si différentes. Les uns, comme le Caravaggio, n'ont rien emprunté des marbres ni des autres peintres, et par conséquent ne sont point de l'école quoiqu'y ayant appartenu. Les autres ont adopté les principes des disciples de Raphael, et ont transporté sur le bois ou sur la toile la beauté des anciens marbres dont ils ont fait leur étude; aussi leur dessin a-t-il de l'antique, et leur manière offre plus qu'aucune autre le caractère du beau idéal. On est forcé d'avouer néanmoins, que l'étude des marbres et des bas-reliefs a entraîné quelques-uns

(1) Pline, Hist. Nat. Liv. XXXV. chap. X.

de ces artistes trop loin dans l'imitation des statues : leurs figures sont belles, mais ne sont pas assez animées. La décadence de la sculpture dans ces derniers tems a fait tomber plusieurs peintres Romains dans le maniéré, quand ils ont voulu plier les draperies, comme Bernino et l'Algardi, hommes célèbres du reste dans leur art, mais qui n'étaient pas faits pour avoir à Rome autant d'influence qu'ils en ont eu sur la peinture et la sculpture. Dans cette école, l'invention est ordinairement juste, la composition sobre, le costume bien observé et l'ornat bien ménagé : ce qui ne doit s'entendre pourtant que des peintres à l'huile, car pour les peintres à fresque de la même époque, ils forment une classe à part. Le coloris, généralement parlant, n'y est ni vif ni faible, y ayant toujours eu des Lombards ou des Flamands dans cette école, où l'on a d'ailleurs toujours fait ensorte qu'il ne fût jamais tout-à-fait négligé.

Après la mort de Raphael la peinture tomba dans un état de dégradation, qui fut l'effet des dégâts occasionnés par les soldats dans les ouvrages de cet art, et du mauvais goût qui s'introduisit dans l'art même. Fr. Sebastiano ayant été chargé de restaurer quelques têtes de Raphael dans le palais du Pape, il s'en acquitta si mal, que le Titien étant allé les voir demanda à Sebastiano lui-même, *quel était l'homme présomptueux ou l'ignorant qui avait ainsi sali ces visages* (1). Pierino del Vaga ne put arrêter les progrès du mauvais goût, qui de toutes parts se répandait dans Rome, et qui fesait de la peinture, surtout de celle à fresque, un travail de pratique, une espèce de mécanisme et une simple imitation, non du naturel, auquel on ne regardait pas, mais, comme le dit Bellori, une représentation fantastique de toutes les idées bizarres qui passaient par la tête des artistes. Le coloris ne valait pas mieux que le dessin. Jamais on ne fit plus d'abus des couleurs entières, jamais le clair-obscur ne fut aussi languissant, et jamais on ne montra moins de respect pour l'harmonie. Les maniéristes, dont ce furent là les défauts, ont tapissé les temples, les cloîtres et les salles de Rome de peintures, où il est aisé de les reconnaître. Le bon goût cependant ne tarda pas à reparaître sous le pinceau de Barocci et d'Annibal Carache, que le Cardinal Farnèse fit venir à Rome pour orner sa galerie de peintures, qui attirent l'attention des connaisseurs après celles du Vatican et de la cha-

Décadence de la peinture à Rome après la mort de Raphael.

Elle ne tarde pas à renaître.

(1) Dolce, *dialogo della pittura.*

pelle *Sixtine*. Les Caraches perfectionnèrent l'art des paysages; et le Poussin qui vint à Rome vers l'an 1624 montra un talent supérieur dans l'imitation des troncs d'arbres, des écorces, des nœuds et surtout des feuilles dont il retraçait la forme et le tissu tellement au naturel, qu'on reconnaissait aisément par elles l'espèce d'arbre qu'il avait voulu représenter (1).

Académie de Saint Luc.

Vers la fin du XVI.e siècle il fut institué à Rome une académie, dite de S.t Luc, qui se trouve près de l'église de S.te Martine: on y voit des ouvrages et les portraits de tous les artistes qui en ont fait partie, ainsi que le tableau de S.t Luc peint par Raphael, avec le portrait et le crâne de ce grand peintre. En 1666, Louis XIV Roi de France fonda dans la même ville une académie Française, à la sollicitation du fameux Le-Brun peintre des batailles d'Alexandre. Ferdinand VI créa également à Madrid une académie de peinture, dite de S.t Ferdinand, d'après l'idée qu'en avait eue Philippe V, et lui affecta des revenus; il ordonna en outre que quelques-uns de ses élèves seraient envoyés à Rome pour y étudier le dessin sous un directeur qui aurait l'inspection de leurs ouvrages. L'exemple de ces deux souverains fut suivi vers la fin du dernier siècle par celui du Portugal, qui établit aussi à Rome une académie des beaux arts. C'est donc avec raison qu'on a dit que cette ville était l'école universelle.

Académie de France. *Académie d'Espagne.* *Académie du Portugal.*

Mosaïque.

C'est à la cinquième époque de l'école Romaine, dit Lanzi, qu'il faut rapporter le haut degré de perfection où a été portée la mosaïque: art qui imite parfaitement la peinture, non plus par le moyen de petites pierres de diverses couleurs qui se plaçaient à coté les unes des autres, mais à l'aide d'une composition qui peut représenter toutes les teintes, les demi-teintes et jusqu'aux moindres nuances, avec autant de vérité qu'on pourrait le faire avec le pinceau. Baglione attribue le perfectionnement de cet art à Muziani, auquel il accorda l'honneur d'avoir inventé la manière de faire des mosaïques à l'huile: il cite même comme le plus bel ouvrage qui ait été fait en ce genre depuis les anciens, la belle mosaïque qu'on voit de cet artiste dans la chapelle Grégorienne.

Musique.

Dans les premiers tems de la république, les trompettes, les joueurs de flûte et de fifre, servaient aux usages de la magistrature, de la religion, des armées, des danses et des fêtes populaires. Les *liticini* s'appelaient ainsi, du nom de la trompette recourbée appelée

(1) Nous avons puisé dans l'histoire de la peinture par Lanzi tout ce que nous rapportons ici de l'histoire Romaine.

lituus, qu'il ne faut pas confondre cependant avec celui des augures: on peut voir la forme du *lituus* dont il s'agit dans les planches qui ont rapport aux sacrifices. Les *tubicini* avaient également emprunté ce nom des flûtes, ou trompettes droites (1). Horace nous donne en quelque sorte dans son art poétique l'histoire des changemens qui furent faits à la flûte

Tibia non, ut nunc, orichalco vincta, tubæque
Æmula, sed tenuis, simplexque foramine pauco
Aspirare, et adesse choris erat utilis: atque
Nondum spissa nimis complere sedilia flatu.
Quò sanè populus numerabilis, utpotè parvus.
Et frugi, castusque, verecundusque coibat.
Postquam cœpis agros extendere victor, et urbem
Latior amplecti murus: vinoque diurno
Placari Genius festis impunè diebus:
Accessit numerisque, modisque licentia major,
Indoctus quid enim saperet, liberque laborum.
Rusticus, urbano confusus, turpis honesto?
Sic priscœ motumque, et luxuriam addidit arti
Tibicen, traxitque vagus per pulpita vestem.
Sic etiam fidibus voces crevere severis (2).

Le poète continue en disant, que le joueur de flûte donna plus de mouvement et d'éclat à l'art antique; qu'il parut sur la scène en robe traînante, et que la lyre quittant sa première austérité prit de nouvelles cordes. Le luth et la lyre sont des instrumens, que les Romains empruntèrent des Grecs. C'est Rome qui nous a conservé quelques restes de musique dans les siècles barbares, et qui a en quelque sorte rappelé cet art à une nouvelle vie dans des siècles postérieurs. Tout le monde sait que Charlemagne voulant

(1) *Liticen a lituo, tubicen a tuba.* Var. de Ling. Lat. Liv. IV.

(2) De art. poet. Depuis ce vers: *Tibia non, ut nunc, orichalco vincta, tubaeque*, jusqu'à celui-ci: *Sic etiam fidibus voces crevere severis.* Horace nous apprend dans ces vers, dit Métastase, que le théâtre favorisant le luxe et la licence dégénéra aussi de son antique simplicité. Cette décadence ne s'étendit pas seulement au théâtre, à l'habillement, aux instrumens de musique et à la musique même, elle se fit encore sentir dans le style des poëtes tragiques.

Nouveau système de musique de Guido Aretino.

introduire la musique en France y fit venir de Rome des chantres habiles dans le chant Grégorien, qui était la seule musique connue à cette époque, et auquel le nouveau système de musique inventé par le fameux Guido Aretino ne succèda que vers la moitié du XI.e siècle (1). S.t Grégoire et les anciens chantres Chrétiens avaient adopté sept lettres de l'alphabet depuis l'A jusqu'au G, pour marquer toutes les progressions de leur chant du grave à l'aigu. Cet intervalle, appelé octave, comprenait toutes les intonations, et l'on ne pouvait aller au delà qu'en répétant les mêmes tons. On donna le nom de *modes*, qu'on appelle *tons* à présent, à cette succession de sons. Guido d'Arezzo, chartreux, remarqua en chantant l'hymne du diacre Paul en l'honneur de S.t Jean, que les premières syllabes de chaque hémistiche dans les trois premiers vers s'élevaient successivement et dans une gradation suivie, et imagina qu'on pouvait les faire servir à marquer d'une manière plus précise les caractères de la musique

Ut queant laxis resonare fibris
Mira gestorum famuli tuorum
Solve polluti labii reatum.

Il prit donc de ces vers les syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, et en composa la gamme, qui fut la base fondamentale du nouveau système de musique dont il est l'auteur. Pour que ces nouveaux signes n'engendrassent point de confusion avec les anciens, il réunit les syllables de son invention avec les lettres usitées auparavant; et commençant par le *gamma*, il continua de A en F sur l'alphabet latin. Il imagina également, pour marquer les demi-tons, trois autres signes, savoir; le *bémol*, qui diminue de la moitié le ton qui en est affecté; le *diésis* qui l'augmente de la même quantité; et le *bécarre* qui le rétablit dans son état naturel. Il appliqua en outre ces signes à la clef pour indiquer la nature du chant, et cela sur

(1) Dans l'exposition que nous venons de faire du nouveau système de musique de Guido, nous nous sommes servis de l'ouvrage intitulé: *L'antica musica ridotta alla moderna* de Don Nicolas Vicentino, imprimé à Rome par Antoine Barre en 1555: Il faut encore lire au sujet de Guido et de son système musical un autre ouvrage publié sous ce titre: *Sopra la vita, le opere ed il sapere di Guido d'Arezzo Restauratore della scienza e dell'arte musica, Dissertazione di Luigi Angeloni,* Paris, 1811.

l'observation qu'il fit, que le bémol était propre à donner de la douceur, et le diésis de l'apreté au chant. Telles furent les belles découvertes d'Aretino, dont le principal mérite, dit l'abbé Arteaga, est d'avoir perfectionné le chant, étendu la musique instrumentale, jeté les fondemens du contre-point, et facilité l'étude de cet art qui exigeait autrefois beaucoup de tems. Mais cet écrivain (1) nie en même tems, que ce soit Aretino qui ait inventé les barres et l'usage de placer dessus les points, pour indiquer les différentes gradations de la voix; qu'en ajoutant la sexte majeure au diagrame qui était la gamme des anciens, et se formait de quinze cordes, il ait augmenté de cinq cordes la gamme actuelle; qu'il soit l'inventeur de celle-ci, c'est-à-dire de la manière de rendre avec justesse les différens tons de l'octave au moyen des six notes musicales, et qu'il en ait déterminé les noms; et enfin que ce soit à lui que nous devions la connaissance des instrumens appelés Polypètres, tels que le clavecin, l'épinette et autres de ce genre.

Danse.

Les critiques ne s'accordent point sur l'époque où l'usage de la danse fut introduit à Rome. Les uns prétendent qu'il y fut apporté de l'Etrurie, et les autres croient avec plus de fondement qu'il y vint de la Grèce. Nous voyons, dit M.r Burette (2), que la plupart des danses usitées chez les Romains portaient des noms Grecs, qui indiquaient le lieu d'où elles tiraient leur origine; et que c'était de la même source, c'est-à-dire de la Grèce, que leur venaient les plus grands maîtres en ce genre, et les hommes les plus capables de perfectionner leur goût, surtout pour les amusemens du théâtre et du cirque. Et en effet, outre la danse pyrrhique, qu'ils empruntèrent des Grecs, les Romains cultivèrent encore la tragique, la comique, la satyrique; et ils portèrent même au plus haut degré de perfection une sorte de danse appelée *chironomie*, dont l'usage était particulier aux personnes qui servaient à table. Juvénal, dans sa V.e satyre, fait la description d'un esclave qui danse en s'acquittant de cet office, et qui découpe les mets avec tant d'adresse, qu'on dirait qu'il fait voler le couteau dont il se sert. On appelait cet officier *structor* du mot *struere*, qui signifie entr'autres choses ordonner. Il était suivi dans le *tricli-*

(1) *Rivoluz. del teatro mus. Ital.*, tom. I.

(2) Premier mémoire pour servir à l'Histoire de la danse des anciens par M. Burette. Mém. de l'Académ. tom. I. Voyez les *Danses des Grecs* dans le costume de ce peuple.

nium du maître-d'hôtel, que Pétrone désigne sous le nom de *scissor*, et auquel Juvénal donne expressément celui de *chironomonte*, qui est Grec (1), attendu que son emploi exigeait une grande dextérité de main dans la manière d'appliquer le couteau, et de le diriger dans telle ou telle autre partie de l'animal qui était à decouper. Il y avait même à Rome une école où cet art était enseigné par un profeseur, qui se servait pour cela de figures en bois, ordinairement d'orme, représentant toutes les sortes de quadrupèdes et de volatiles propres à l'usage de la table; il montrait sur ces figures avec un couteau de bois comment il fallait s'y prendre pour découper tel ou tel autre de ces animaux, et, comme l'écrit Sénèque à Lucilius, avec autant d'élégance que d'habileté.

Pantomime. La pantomime était une espèce de danse théatrale, qui réunissait en elle les caractères de toutes les autres. Le talent de ceux qui la cultivaient consistait à rendre par les gestes, par les attitudes du corps, par le jeu de la physionomie, et sans le secours de la parole ni du chant, non seulement les actions ordinaires de la vie humaine, mais encore une foule d'autres choses, que le langage ou l'écriture pourraient à peine exprimer. L'usage de la pantomime ne commença pas sous Auguste, comme le prétend Suidas: c'est au contraire l'époque où il fut porté à son plus haut degré de perfection. Cicéron a immortalisé le talent de Roscius, fameux pantomime de son tems, qui savait exprimer une pensée par ses gestes, avec autant d'éloquence que l'orateur pouvait le faire par la parole. « Cet acteur, dit-il, met dans son jeu une grâce et une perfection qui enchantent et ne laissent rien à désirer: aussi y a-t-il long-tems qu'il est passé en proverbe de dire, pour exprimer l'excellence de quelqu'un dans son art, que c'est un Roscius dans son genre (2) ». Batille et après lui Pilade formèrent de la réunion des trois danses théatrales, tragique, comique et satyrique, une espèce de danse pantomime, à laquelle, au rapport d'Athénée, ils donnèrent le

(1) De *Chir* main, et *Nomos*, loi.

Structorem interea, ne qua indignatio desit
Saltantem spectes, et Chironomonta volanti
Cultello, donec peragat dictata magistri
Omnia.

Juven. sat. V.

(2) De Orat. Liv. III.

nom de *danse Italienne* (1). Ces deux artistes célèbres eurent des écoliers qui se firent également renommer, et particulièrement certain Mnestère, danseur et pantomime pour lequel Caligula avait tant d'affection, qu'il le caressait publiquement, et punissait lui-même quiconque avait le malheur de le distraire par le moindre bruit de l'espèce d'extase où il était en le regardant.

Danses dans la vendange.

Les Romains avaient encore des danses d'un autre genre, dont l'usage était réservé pour le tems de la moisson et des vendanges, et qui étaient absolument les mêmes que chez les Grecs. Longus, Sophiste, donne dans ses amours de Daphnis et de Chloé, la description d'une danse qui représente une vendange. *Tout le monde*, dit-il, *prêtait une oreille attentive à l'air que jouait Philetas, lorsque Drias se levant de terre lui ordonna de jouer une bacchanale. On vit alors Drias se dresser sur ses pieds: puis s'étant agité, démené, débattu de tous ses membres, aux premiers sons qu'il entendit il fit une cabriole, et se mit à sauter et à représenter une moresque de vendangeurs: ses pas marquaient jusqu'aux moindres sons de l'instrument, et ses gestes exprimaient tour à tour les différens travaux de la vendange, tels que de couper le raisin, de le porter dans des paniers, de le presser et d'entonner le vin. Il finit par imiter un buveur, qui chancelle et tombe, et se laissa en effet tomber comme s'il eût été ivre, aux applaudissemens des spectateurs, car tous ses mouvemens furent exécutés avec une précision, une intelligence et une vérité telles, que chacun croyait voir réelement les vignes, les tines, les tonneaux, le buveur, et l'homme ivre.* On lit dans le II.e livre des Annales de Tacite, que cette danse fut exécutée à Rome par l'Impératrice Messaline, accompagnée de ses femmes et de son favori Silius. Messaline, dit cet historien, fesait chez elle en autonne les masques des vendangeurs: ce n'était partout que gens qui foulaient le raisin, et que femmes ceintes de peaux qui dansaient comme des Bacchantes en fureur. Elle brandissait elle-même un thyrse les cheveux épars, ayant à ses côtés Silius le front ceint d'une couronne de lierre et en cothurnes, lequel lui fesait des mines de galanterie, et exécutait autour d'elle une danse lascive, à laquelle il mêlait ses cris (2).

(1) Martial, dans une de ses épigrammes, donne au pantomime Pilade les épithétes suivantes: *urbis deliciae salesque Nili*, *ars et gratia*, *lusus et voluptas*, *Romani decus et dolor theatri*, *atque omnes Veneres Cupidinesque.* Voyez les *Danses des Grecs* dans le costume de ce peuple.

(2) Tac. An. Liv. II. Traduction de Davanzati.

Poèsie.

La poésie est de tous les beaux arts celui qui fut le premier accueilli et cultivé à Rome; et parmi les différens genres de poèsie, la théatrale y obtint la préférence sur toutes les autres. Je sais bien, dit Tiraboschi, qu'on avait vu auparavant dans cette ville quelqu'ébauche de poèsie théatrale, mais si informe qu'à peine elle méritait ce nom. Livius fut le premier qui laissant là la satyre, osa prendre une action théatrale pour sujet de ses vers, qu'il récitait lui-même comme fesaient alors tous les autres poètes. On raconte de lui que s'étant enroué à force de fatigue dans cet exercice, il fit paraître sur la scène, après en avoir obtenu du peuple la permission, un esclave qui chantait ses vers avec l'accompagnement de la flûte, tandis qu'il y joignait, lui, la pantomime. Cet expédient lui réussit à merveille; et, comme le dit Tite-Live, il fut encore plus applaudi qu'auparavant, parce qu'il n'avait plus à s'occuper à la fois du geste et de la voix. C'est de là que prit son origine l'usage où étaient les acteurs de ne réciter que le dialogue, et de laisser le chant à d'autres acteurs qu'ils accompagaient de leur pantomime. Livius Andronicus s'est rendu célèbre à Rome, non comme poète, mais pour avoir été le premier à y introduire l'usage des compositions théatrales: car Cicéron compare ses vers à ces anciennes statues qu'on attribuait à Dédale, et qui n'avaient d'autre mérite que de passer pour être de cet auteur. Nevius succèda à Livius dans la composition de poèmes et de comédies; et Cicéron en a fait assez de cas pour se rendre le défenseur de sa réputation (1). Mais le vrai père de la poèsie et particulièrement du poème épique chez les Romains a été Ennius, qui a écrit les Annales, et auquel Ovide accorde beaucoup de talent, mais sans nulle connaissance de l'art. Virgile ne laissait pas également de l'estimer, tout en disant qu'il trouvait des perles à ramasser dans le fumier d'Ennius. Et en effet, Macrobe a recueilli dans ses Saturnales plusieurs vers de cet ancien poète, qui ont été rapportés en partie ou entièrement par Virgile. Le petit nombre de poètes qu'il y avait à cette époque ne peut s'attribuer qu'au peu de cas qu'en fesaient les Romains, comme l'atteste le reproche que Caton fesait dans son oraison à Marcus Nabilior, d'avoir emmené avec lui en Etolie un poète, que nous savons être Ennius (2). L'art poétique n'était point assez honoré à Rome pour faire naître

(1) *De Claris Oratoribus*, n. 16.
(2) Cicero. Tusc. Quaest. Liv. I. n. 2.

le désir de s'y appliquer; on le regardait néanmoins comme un passe-tems agréable, et l'on fêtait même les étrangers qui le cultivaient: Scipion conçut la plus tendre bienveillance pour Térence, qui, quoiqu'Africain d'origine, mérita les éloges de deux hommes célèbres, Ciceron et César, par la pureté de son langage, par la douceur de son style, et par l'heureux succès avec lequel il a imité Ménandre (1).

Poèsie des Romains sous le règne d'Auguste.

Jusqu'alors les Romains n'avaient fait que copier les Grecs dans leurs compositions poètiques; mais dès que les personnes de distinction, et entr'autres Auguste et Mécène, eurent montré du goût pour cet art, le Latium ne tarda pas à avoir aussi des poètes, qui devinrent bientôt les émules de ceux que vantait la Grèce. Lucrèce osa entreprendre en vers l'explication d'un système philosophique, et sut traiter son sujet, malgré sa difficulté, avec une élégance et une propriété d'expressions particulières. Virgile a imité, et même rivalisé Homère; et comme le dit Quintilien, s'il faut céder la palme à l'immortel et céleste génie du premier, on ne peut se refuser à reconnaître dans le second plus de correction et d'exactitude, genre de mérite qu'il s'est incontestablement acquis par un travail plus soigné; ensorte que ce que l'on perd d'un côté en élévation de pensées, on le regagne de l'autre en régularité (2). Horace s'est vanté avec raison d'avoir été le premier des Romains à s'essayer dans la poèsie lyrique (3), et de pouvoir suivre Pindare dans son vol, ou imiter la grâce d'Anacréon, selon que le comporte son sujet. Ce poète a laissé à la postérité dans ses satyres, dans ses épitres et dans son art poètique des modèles d'une aimable simplicité, jointe à une grâce et à une élégance admirables. Nous ne ferons mention ici que de ces trois grandes poètes, dont le nom est au dessus de tout éloge: quant aux autres, tels que Catùlle, Tibulle, Properce, Ovide et Lucain, ce serait trop nous écarter de notre sujet que de vouloir en parler; et d'ailleurs leur talent poètique, tout rare qu'il est, ne fait point époque dans l'histoire des arts comme celui des premiers. A ces poètes en succédèrent d'autres, qui, pour vouloir surpasser Virgile, Horace et Lucrèce, donnèrent dans divers excès: ainsi Lucain fut ampoulé, Martial trop raisonneur et Juvé-

(1) Tiraboschi, *storia della letterat. Ital.* Tom. I. par. III. Liv. II.
(2) Instit. Orat. Liv. X. chap. I.
(3) Tiraboschi, *storia della letterat. Ital.* par. III. Liv. III.

nal déclamateur. Les tenèbres de l'ignorance qui survinrent ensuite chassèrent de l'Italie les Muses, qui n'y furent rappelées que plusieurs siècles après par le Dante et Pétrarque.

Éloquence.

L'éloquence fit au contraire à Rome des progrès rapides, qu'elle dut aux honneurs insignes dont y jouissaient les orateurs, auxquels elle ouvrait la voie aux charges les plus éminentes de la république. Aucune étude, dit Cicéron, n'était cultivée avec plus d'ardeur que celle de l'éloquence. Et en effet, durant les longues années de paix qui suivirent l'établissement de la domination Romaine dans tout le monde connu, il n'y eut point de jeune homme si peu jaloux de gloire qu'il fût, qui ne voulût s'instruire dans l'art de bien dire. A cette époque où les préceptes de cet art étaient encore ignorés, et où manquaient également les moyens d'y suppléer par un long exercice, on ne devenait orateur qu'à force de talent et de travail. Mais après que les Romains eurent entendu le orateurs Grecs, après qu'ils eurent lu leurs livres, et qu'ils se furent donnés des maîtres de cette nation, ils s'enflammèrent d'une espèce de passion pour l'étude de l'éloquence. Cette passion trouvait un aliment digne d'elle dans la variété, dans l'importance et la multitude des causes portées au barreau, et qui exigeaient de la part de ceux qui les traitaient, outre les connaissances qui ne s'acquièrent que par l'étude, une longue expérience des affaires, plus utile encore que les préceptes. D'un autre côté, chacun était excité à ce genre d'occupation par le desir des honneurs, des richesses et des dignités qui y étaient attachées (1). Aussi Rome se glorifie-t-elle d'avoir eu des orateurs fameux, parmi lesquels on distingue éminemment les deux Gracques, L. Crassus, M. Antoine, C. Calvus, Q. Hortensius et Cicéron. La réputation de ce dernier, dit Quintilien, est arrivée au point que son nom ne sera plus regardé de la postérité comme celui d'un homme, mais comme le nom de l'éloquence même.

Décadence de l'éloquence après Cicéron.

L'éloquence ne tarda point à dégénerer après la mort de cet orateur, et il le sentait bien dans les dernières années de sa vie lorsqu'il disait, « que l'art oratoire était monté à son plus haut degré de gloire, et que désormais, comme il arrive de toutes les choses de ce monde, il ne pouvait plus que déchoir, et semblait même bientôt devoir se réduire à rien (2) ». C'est dans la même

(1) De Oratore, Lib. I. n. 4.
(2) Tusc. Quaest. Lib. II. n. 2.

opinion que Sénèque disait aussi, « que l'âge de Cicéron vit fleurir tout ce que l'éloquence Romaine pouvait opposer d'égal, ou même de supérieur en ce genre à la superbe Grèce; que les grands orateurs qui ont fait l'honneur et la gloire de Rome nacquirent à cette époque, et que depuis lors les choses ont toujours été de mal en pis ». L'auteur du dialogue intitulé: *De caussis corruptae eloquentiae*, que quelques-uns croient être Tacite, et d'autres Quintilien, cherche les causes de cette décadence rapide de l'éloquence, et donne pour la première la mauvaise éducation des enfans. Au lieu de les instruire, dit-il, dans la lecture des meilleurs auteurs et dans l'étude de l'antiquité et de l'histoire, on les conduit aux écoles des rhéteurs, qui n'ont aucune connaissance, non seulement de philosophie ni de jurisprudence, mais pas même des premiers principes de l'art oratoire. Cet écrivain ajoute que depuis que les orateurs n'ont plus eu la perspective d'aucun avantage, et que la faculté de haranguer leur a été interdite, tout esprit d'émulation s'est éteint dans la jeunesse; que par l'effet de la concentration du pouvoir suprême dans les mains d'un seul, les affaires qui ont pour objet quelqu'intérêt public, et même les plus importantes de celles qui concernent les particuliers, ne se traitaient plus devant le sénat ni le peuple, mais en présence de l'Empereur qui en décidait sans entendre d'orateurs; que d'ailleurs lorsqu'il lui plaisait d'en laisser la décision au sénat, on savait déja pour quelle opinion il penchait, et l'on se serait bien gardé de s'y montrer opposé; que l'art oratoire devenant par conséquent en quelque sorte inutile, l'étude en était entièrement négligée; enfin que la désertion du barreau donna naissance à un genre de discours appelé *suasoriae*, qui étaient de vaines déclamations, dont l'usage contribua particulièrement à transformer l'éloquence brillante et majestueuse des tems de la république, en un langage froid et insignifiant, fruit insipide d'un art stérile et méprisable. Non content de partager cette opinion sur les causes de la décadence de l'art oratoire chez les Romains, Tiraboschi croit encore qu'on doit en regarder comme les principaux auteurs Mécène, Sénèque et Pollion: ce dernier surtout, ennemi déclaré des écrits de César, de Cicéron, de Salluste et de Tite-Live, contribua plus que tout autre à la corruption du bon goût, par le nouveau genre de style qu'il introduisit dans la littérature (1).

(1) *Tiraboschi, storia della letteratura Ital.*, Tom. I par. II. chap II.

Langue latine.

Les opinions des écrivains sont partagées sur l'origine de la langue latine. Les uns la font dériver du Grec, et c'est l'avis le plus ancien et du plus grand nombre; les autres, tels que Mazzochi lui donnent pour mère la langue Phénicienne; il en est, et particulièrement Bardetti, qui la font naître du Celte ou ancien Teuton; et l'on en trouve enfin qui la disent fille de la langue Esclavonne (1). C'est avec plus de raison que Joseph Aldini et Tiraboschi (2) ont pensé, que la langue latine avait eu une origine semblable à celle de Rome même; et que de la même manière que la population de cette ville s'est composée de la réunion de toutes les petites peuplades qui se trouvaient dans ses environs, sa langue s'est également formée du mélange des dialectes de ces divers peuples, et a pris le nom de celui qui eut le plus de part à sa fondation, c'est-à-dire des Latins. Quant à ces dialectes, nous n'avons rien, qui nous indique ce qu'ils étaient, ni d'où ils tiraient leur origine. Pendant plusieurs siècles la langue latine n'eut aucun écrivain élégant ni même correct; mais celui d'Auguste vit fleurir un grand nombre de poètes et d'orateurs célèbres, qui la portèrent au plus haut degré de perfection. Il est prouvé néanmoins qu'alors même le peuple parlait un langage bien différent de celui des gens de lettres ou de condition : car il y avait à Rome même des écoles publiques, où l'on enseignait à la jeunesse la langue maternelle. Mais dès les premiers tems de l'empire Romain, la langue latine, dit Parini (3), commença à s'altérer sensiblement, et à perdre de cette pureté et de cette noblesse, qui semblaient lui mériter à elle seule l'honneur d'être la langue des vainqueurs du monde. Non seulement il s'y introduisit alors des locutions vicieuses et barbares; mais la composition même des mots et des phrases éprouva des altérations notables dans sa nature et dans sa forme. Dans le même tems, les écrivains sacrifiant les préceptes de la grammaire aux fantaisies d'une imagination bizarre, semblaient prendre à tâche de dépouiller la langue de l'élégance, et de la dignité qui en fesaient auparavant le caractère. Cette détérioration alla toujours croissant jusqu'à l'invasion des Barbares; et de l'excès même

(1) Histoire de la Russie de M. Evèque.

(2) *De Varia Latinae linguae fortuna. Storia della letterattura*, Tom. I. part. III. Lib. I.

(3) *De' principj delle belle lettere*, part. II. cap. III.

de dégradation où était tombée la langue latine naquit l'Italienne, la première des langues modernes qui dissipa les épaisses ténèbres dont les Muses et les arts étaient enveloppés. *Naissance de la langue italienne.*

L'étude de la philosophie commença à être cultivée à Rome du moment où Panetius et Polybe vinrent s'y établir, et surtout après l'arrivée en cette ville des ambassadeurs Athéniens, du nombre desquels était le fameux Carnéade. Lorsque les Romains eurent conquis la Grèce, et que Rome vit affluer dans ses murs une foule d'habitans de cette contrée, les sectes philosophiques connues sous les noms de Stoïcienne, de Péripatéticienne, d'Epicurienne et d'Académique se firent également de nombreux prosélytes sur les bords du Tibre. Les écoles où les philosophes Grecs se rassemblaient pour disserter entr'eux et discuter leurs doctrines, étaient de grands portiques qui entouraient le palais de Lucullus, et auxquels Plutarque donne le nom d'*habitation des Muses* (1). Souvent Lucullus venait lui-même s'entretenir sous ces portiques avec ces hommes sages, et s'intéressait pour eux lorsqu'il en était prié. Enfin, ajoute encore Plutarque, sa maison était l'asile et le prytanée de tous les Grecs qui arrivaient à Rome. Il aimait la philosophie dans toute son étendue, et montrait la plus grande estime pour tout ce qui y avait rapport; mais ce fut particulièrement pour la secte académique que se déclara son goût philosophique dès ses premières années, non pour celle qu'on nommait la nouvelle, quoique très-en vogue alors sous les auspices de Philon qui professait la doctrine de Carnéade; mais pour l'ancienne qui avait pour chef Antiochus d'Ascalon, homme de beaucoup d'éloquence et de mérite. Ce récit, que nous tenons encore de Plutarque, nous prouve que les Romains tenaient tous à quelques-unes des sectes dont nous venons de parler, et qu'ils aimaient à s'entretenir avec les philosophes de cette nation, et à lire leurs livres. C'est à l'ardeur avec laquelle ils s'appliquèrent à l'étude de la philosophie, que nous sommes redevables de la conservation et de la publication des livres d'Aristote, qui les confia en mourant à Théophraste son disciple. Celui-ci les laissa à un certain Nélée de Scepsis, ville de la Troade, qui les ayant emportés dans sa patrie avec ceux de Théophraste, les remit aux héritiers de ce dernier. Instruits que le roi de Pergame rassemblait des livres de toutes parts pour en faire une bibliothèque, et craignant qu'il ne voulût aussi s'emparer de ceux d'Aristote et de Théophraste,

Philosophie.

OEuvres d'Aristote transportées à Rome.

(1) Vie de Lucullus.

ces héritiers, qui étaient des gens ignorans, les cachèrent dans une grotte où ils restèrent oubliés pendant 130 ans. Retirés de cette grotte tout délabrés, ils furent vendus à un certain Apellicon de Teio, qui avait formé une bibliothèque considérable à Athènes: cet Apellicon ayant voulu rajuster quelques endroits que l'humidité avait endommagés, il se glissa plusieurs erreurs dans son travail, et il y introduisit même plusieurs choses qui sont de lui. Après la mort de cet homme et la prise d'Athènes, Sylla fit transporter à Rome cette bibliothèque, et avec elle les écrits d'Aristote et de Théophraste. On prétend, dit Plutarque, que lorsqu'elle fut dans cette ville, le grammairien Tirannion en enleva une quantité d'écrits, et qu'Andronicus de Rhodes en ayant obtenu de lui une grande partie, il les fit publier (1). La propagation des écrits d'Aristote et de Théophaste contribua particulièrement aux progrès de la philosophie parmi les Romains, et Cicéron parait avoir été le premier à les connaître et à les divulguer: ce qui lui a fait dire que le philosophe de Stagire était un génie presque divin et supérieur en lumières et en raisonnement à tous les autres philosophes, excepté Platon (2). Cet orateur à été également celui d'entre les Romains qui a le plus illustré la philosophie par ses ouvrages scientifiques. Cette branche importante des connaissances humaines alla se détériorant toujours davantage depuis le siècle d'Auguste, et rien ne put la faire revivre sous les règnes d'Antonin et de Marc Aurèle, malgré leur bienveillance, et pour ainsi dire leur vénération pour les philosophes. Et pourtant, dit Tiraboschi, à peine trouve-t-on dans tout cet espace de tems quelques Romains qui se soient distingués dans les sciences philosophiques, tandis qu'à Rome même, comme à Athènes, à Alexandrie et ailleurs, les Grecs donnaient des essais multipliés de leur savoir. On trouve bien dans Galenus, que tous ceux qui se livraient à l'étude de la logique dans Rome, se réunissaient tous les jours dans le temple de la Paix pour y entendre leurs maîtres et disserter entr'eux; mais nous ignorons si dans ce nombre il y avait beaucoup de Romains, et il parait même que ces derniers se souciaient fort-peu de cette étude.

(1) Voyez Plutarque dans la vie de Sylla, Bruncker dans l'histoire de la philosophie, et Bayle dans le dictionnaire aux articles *Andronicus de Rhodes et Tirannion.*

(2) De Divin. Lib. I. n. 25. Tusc. Quaest. Lib. I. n. 10.

La bonne philosophie s'éteignit presqu'entièrement avec Sénèque et Pline; et après eux on vit fort peu de philosophes Romains écrire sur la physique, la morale et la métaphysique. L'histoire nous présente en effet à cet égard un vide absolu jusqu'à Boetius Severinus, qui fleurit dans le VI.e siècle, et fut l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De Consolatione Philosophiæ*, lequel est écrit en prose mêlée de vers, et où la philosophie est représentée lui offrant des consolations dans ses disgrâces. On doit au même auteur quelques autres ouvrages de logique, qui sont une espèce de traduction ou de commentaire de ceux d'Aristote, de Porphirius et de Cicéron, et dans lesquels il fait usage de cette philosophie scolastique, qui voulait assujétir tout aux règles du syllogisme, ou à des raisonnemens purement sophistiques. Les critiques prétendent, non sans beaucoup de fondement, que Boetius fut le premier à introduire même en théologie la philosophie scolastique, qui s'y conserva jusqu'au tems de S.t Thomas d'Aquin et d'Albert le grand, hommes doués l'un et l'autre de beaucoup de talent, et qui ont porté au plus haut degré de finesse le jargon des subtilités scolastiques (1). *Philosophie scolastique.*

L'astronomie fut cultivée chez les Romains quatre siècles et plus avant la fondation de leur ville. Cicéron et Tite-Live parlent d'un certain Gallus, qui prédisait les éclipses de lune et de soleil. Tite-Live rapporte même que ce Gallus se trouvant l'an 585 de Rome en qualité de tribun militaire dans l'armée de Paul Emile, il avertit l'armée, qui était alors rassemblée par l'ordre du consul, que la nuit suivante il y aurait éclipse de lune depuis deux heures jusqu'à quatre, pour qu'on ne regardât pas cet événement comme un prodige ou comme un signe de mauvais augure (2). Cet astronome fut encore moins célèbre que certain Nigidius Figulus, dont Cicéron parle avec beaucoup d'éloges, et qu'il dit versé dans la connaissance de tous les arts dignes d'un homme libre, doué de beaucoup d'esprit et de savoir, et profond scrutateur des secrets les plus cachés de la nature. Mais ces deux astronomes furent surpassés de beaucoup dans cette science par Jules César, qui connut les révolutions des astres, et laissa sur cette science des livres, dont *Astronomie.*

(1) L'argument suivant suffira pour donner une idée de la frivolité des raisonnemens scolastiques : *mus syllaba est*; *syllaba autem caseum non rodit*; *ergo mus caseum non rodit.*

(2) Tite Livie, Hist. Liv. XLIV. chap. XXXVII.

Pline l'ancien fait mention en plusieurs endroits. C'est au moyen de ces connaissances, dit Tiraboschi, qu'il s'aperçut du désordre qui régnait dans la manière dont l'année était réglée. Romulus et Numa avaient bien établi à ce sujet les lois qui leur avaient paru les plus nécessaires; mais elles n'étaient pas propres à rendre stable la distribution qu'on avait voulu faire des différens tems de l'année; et d'ailleurs elles étaient en outre mal observées par les Pontifes, qui étaient chargés de leur exécution. Il en était résulté un tel désordre, que du tems de César, les saisons se trouvaient à d'autres époques de l'année que celles où elles devaient être. Cet homme habile jugeant qu'il était indispensable d'opérer une réforme dans le calendrier, il se fit aider dans cette entreprise par Sosigène célèbre astronome d'Alexandrie, et par d'autres astronomes Romains. Le résultat de leur travail fut qu'il fallait ajouter à l'année courante, qui était la 708.e de Rome, 67 jours, lesquels furent intercalés entre novembre et décembre. Il fut établi en même tems qu'à l'avenir l'année serait de 365 jours; et que tous les quatre ans on ajouterait, entre le 24 et le 25 fevrier, un autre jour, qui fesait la somme des six heures qu'on savait y avoir chaque année de plus que les 365 jours dont on l'avait composée. Mais les Pontifes ayant fait pendant 36 ans l'intercalation de ce jour tous les trois ans, au lieu de la faire tous les quatre comme il était prescrit, il s'ensuivit que le nombre des jours intercalés durant ces 36 ans fut de douze jours au lieu de neuf. Cette erreur ayant été reconnue sous Auguste, il fut ordonné, pour la rectifier, que pendant douze ans il n'y aurait point de jours intercalaires (1).

Reforme du calendrier par César.

Calendrier Grégorien.

Sixte IV, vers l'an 1475, conçut le dessin de réformer le calendrier Romain; mais comme il se disposait à l'exécution de cette entreprise difficile, il mourut l'année suivante, et laissa la gloire de cette réforme à Grégoire XIII son successeur. Il y avait déjà long-tems que les astronomes se plaignaient de l'inexactitude du calendrier; et en effet, de l'opinion erronée où l'on avait été en l'établissant, que le soleil achevait son cours en 365 jours et 6 heures précises; et que 19 années solaires égalaient 235 lunaisons, il était résulté qu'au bout d'un long période de tems, l'équinoxe de mars se trouvait retardé dans le XVI.e siècle jusqu'au onze du même mois, et que les nouvelles lunes avançaient de quatre jours. Louis Lelio, Calabrais,

(1) Tiraboschi, *storia della latteratura Italiana*, part. III. Liv. III.

fut chargé par le Pape Grégoire de la rectification du calendrier: ce qu'il fit avec le succès le plus complet, en retranchant dix jours du mois d'octobre de l'an 1582: de cette manière les équinoxes furent retablis dans leurs justes limites, et mis pour l'avenir à l'abri de toute variation, au moyen de la suppression qui fut faite de l'année bissextile à la fin de chaque siècle, excepté la dernière du quatrième (1). Quant à la concordance qui fut établie entre l'année solaire et l'année lunaire, elle est l'effet de l'introduction de l'équation dans le cicle de dix-neuf ans, et non de l'invention de l'épacte qui était connue long-tems auparavant.

Obélisque qui servait d'horloge solaire ou de gnomon.

On doit comprendre aussi dans le domaine de l'astronomie le fameux obélisque, qu'Auguste fit transporter de l'Egypte à Rome où il fut élevé dans le champ de Mars, et qui se voit encore sur la place de Monte Citorio. Les astronomes ont entendu de différentes manières le passage de Pline qui a rapport à ce monument, et dont les paroles ne sont pas les mêmes dans les différens manuscrits où il est rapporté. *Ei* (obélisque) *qui est in campo divus Augustus addidit mirabilem usum ad deprehendendas solis umbras, dierumque ac noctium ita magnitudines, strato lapide ad magnitudinem obelisci, cui par fieret umbra brumae confectae die, sexta hora; paulatimque per regulas (quae sunt ex aere inclusae) singulis diebus decresceret, ac rursus augesceret* (2). Ce passage a donné lieu à deux questions principales, savoir; si le naturaliste Romain a voulu parler ici d'une horloge solaire, ou simplement d'une méridienne. La plupart des mathématiciens et des astronomes croient qu'il s'agit ici d'une méridienne, et que l'objet décrit dans ce passage est un gnomon. Le Comte de la Torre de Rezzonico soutient au contraire dans ses *Disquisizioni Pliniane*, que cet objet est une horloge solaire, et il étaie son opinion de l'autorité de quelques manuscrits, dans lesquels on lit ces mots: *dierumque ac noctium horas.* Quoiqu'il en soit, il est à présumer, dans l'une ou l'autre hypothèse, que l'inventeur de cette machine avait beaucoup de connaissances en astronomie.

Division des heures faite par les Romains.

Les douze tables ne parlent pas plus des heures que si l'on n'en eût eu aucune idée, et il n'y est fait mention que du lever et du coucher du soleil. Des raisons multipliées ayant fait sentir

(1) Tiraboschi, *storia dall' anno* 1500 *al* 1600, part. II. Liv. II.
(2) Hist. nat. Liv. XXVI. chap. X. Edit. du P. Arduino.

dans la suite le besoin de partager le jour et d'en déterminer la moitié, on chargea le crieur public ou trompette du consul d'observer lorsque le soleil serait arrivé à un point marqué, et d'en donner avis au peuple. Lucius Papirius Cursor fut le premier qui fit faire une horloge solaire à Rome onze ans avant la guerre de Pyrrhus, c'est-à-dire l'an 472 de la fondation de cette ville. Mais cette opinion est réfutée par M. Varron, qui dit que Valerius Messala en ayant trouvé une pour le premier à la prise de Catania en Sicile, il l'avait apportée à Rome avec d'autres objets pour servir à son triomphe, et l'avait ensuite fait placer dans le forum près des rostres en 491. Mais cette horloge, qui était réglée sur le méridien de Catania, ne marquait pas l'heure juste à Rome : ce qui fesait croire aux Romains encore grossiers, que les Dieux étaient courroucés contr'eux pour s'en être emparés. Il ne fut point remédié à cette irrégularité jusqu'à l'an 590, que Q. Marcius Philippus, alors censeur, fit faire une autre horloge, à laquelle il en fut substitué une à eau appelée *clepsydre*, dont Scipion Nasica introduisit l'usage en 595. Les Romains avaient alors deux sortes d'heures, les unes naturelles, d'une égale durée, et qui étaient marquées par les horloges solaires ; les autres civiles et d'une durée inégale, parce qu'en tout tems elles partageaient le jour et la nuit en douze heures, qui étaient par conséquent plus courtes le jour et plus longues la nuit pandant l'hiver, et *vice versa* pendant l'été (1). Ces horloges d'eau étaient en verre, et contenaient une certaine quantité d'eau, dont l'écoulement marquait la division du tems. L'invention en avait été faite, dit-on, sous les règnes des Ptolémées en Egypte, pour suppléer aux cadrans solaires dont on ne pouvait pas toujours se servir, surtout en hiver. Mais ces mêmes horloges avaient deux grands défauts ; l'un c'est que l'eau s'écoulait avec plus ou moins de facilité lorsque l'air était plus ou moins dense, et le second que son écoulement était plus rapide au commencement qu'à la fin.

Introduction des horloges solaires.

Des horloges à eau appelées clepsydres.

Calendes, ides et nones.

Le mot *calende*, usité dans la chronologie Romaine, indiquait le commencement de chaque mois, et dérivait du Grec *καλω* qui a ces trois significations, appeler, nommer, invoquer (2). On l'employa à désigner le commencement du mois, parce que dans les premiers siècles de Rome, le Pontife devait observer la nouvelle lune, donner avis de son apparition au roi sacrificole, et annoncer au peuple as-

(1) Tiraboschi, *storia della letteratura Italiana*, part. III. Liv. III.
(2) Voyez Forcellini au mot *Calo*.

semblé à cet effet au capitole le nombre des calendes, en répétant à haute voix cette formule *calo juro novellae*, autant de fois qu'il y avait de jours de calendes. Les Romains comptaient les calendes en remontant: ainsi par exemple le premier mai était le premier des calendes de mai; le dernier avril était le second des calendes de mai appelé *pridie calendas*; le 29 avril était le trois des calendes de mai, et ainsi de suite en remontant jusqu'au treize où commençaient les ides, qu'on comptait de la même manière en remontant jusqu'au cinq, qui était le commencement des nones, lesquelles se comptaient également jusqu'au premier du mois précédent. Pour trouver le jour des calendes qui réponde à celui du mois (1) où l'on est, il faut voir combien il reste encore de jours de ce mois, et y en ajouter deux autres. Supposons que nous sommes au 22 avril: c'est le dix des calendes de mai, parce que le mois d'avril a trente jours: de trente ôtant 22 on a huit pour reste, auquel ajoutant deux on a pour total dix. La raison pour laquelle on ajoute deux, c'est que le dernier du mois s'appelle *secundo calendas*: d'où il suit que le pénultième, ou le vingt-neuvième doit se nommer *tertio calendas*, l'antipénultième où le vingt-huitième *quarto calendas*, et ainsi de suite. Les nones sont par conséquent au sept des mois de mars, mai, juillet et octobre, et au cinq pour tous les autres mois. Les ides tombent au quinze des quatre premiers mois, et au treize de tous les autres mois.

Astrologie.

Je ne trouve aucun indice d'astrologie à Rome, dit Tiraboschi, jusqu'à l'an 614, où, au rapport de Valerius Maximus, le préteur C. Cornelius Ispatus ordonna aux Chaldéens de sortir de Rome dans dix jours: « espèce d'hommes, ajoute-t-il, qui sous le prétexte de consulter les astres, fesaient de leurs mensonges une spéculation ténébreuse ». Il parait d'après cela qu'il y avait des gens de cette nation, ou que les mêmes prétentious en astrologie fesaient passer pour Chaldéens, qui commençaient alors à s'introduire à Rome et à y exercer leur art. Cicéron parle de plusieurs philosophes qui,

(1) Les vers suivans ont été composés par faciliter la supputation des jours.

Prima dies mensis cujusque est dicta Calendae
Sex Majus Nonas, October, Julius et Mars
Quatuor at reliqui: dabit Idus quilibet octo.
Inde dies reliquos omnes dic esse Calendas,
Quos retro numerans dices a mense sequente.

de son tems, cultivaient l'astrologie (1); et il avait lui-même pour ami certain Nigidius Figulus, qui était versé dans cette science absurde. Le surnom de Figulus lui avait été donné, dit-on, pour le fait que voici: voulant faire voir combien pouvaient être différentes l'une de l'autre les destinées de deux jumeaux, quoique nés sous la même constellation, et pour ainsi dire dans le même instant, il alla chez un potier; et tandis que ce dernier fesait tourner sa roue avec la plus grande rapidité, il marqua dessus, et immédiatement l'un après l'autre deux points, qui semblaient par conséquent devoir être contigus, mais qui pourtant se trouvèrent très-éloignés l'un de l'autre lorsque la roue se fut arrêtée. Bayle et Brucker ont prouvé que ce fait était fabuleux. Dans le siècle d'Auguste il fut ordonné deux fois aux astrologues de sortir de Rome, sans qu'ils cessassent néanmoins de s'y montrer impunément, et d'être consultés à chaque instant par les plus grands personnages, tant était enracinée la superstition attachée à cet art. Tibère les bannit de toute l'Italie, et fit précipiter du haut d'un rocher Lucius Pituanius un de leurs chefs; mais peu de tems après il leur permit de rentrer. Ce bannissement fut renouvellé sous le règne de Claude, et probablement sans succés: car on lit dans Suétone, dans Dion et dans Tacite, que Vitellius les proscrivit encore, et tout aussi inutilement. Vespasien, Titus lui-même, Domitien et Adrien leur accordèrent une protection particulière; et même ce dernier, au rapport des historiens de son tems, était si habile en astrologie, *que le premier jour de janvier il écrivait tout ce qui pouvait lui arriver dans le courant de l'année*: pronostics, comme l'observe fort bien Tiraboschi, qui ressemblaient sans doute à ceux qu'on trouve dans nos almanachs. Les vicissitudes de ces astrologues ont fait dire à Tacite, que c'était une espèce d'hommes qui fesaient profession de *trahir les grands, de tromper les gens d'une espérance facile, qui seront toujours chassés de notre ville et y resteront toujours* (2). Ils donnaient à leur art mensonger le titre honorable de mathématique; et l'unique avantage dont il fut pour les Romains, ce fut de conserver parmi eux le goût de l'étude des mathématiques, qui peut-être sans cela s'y serait éteint.

Mathématiques.

Cicéron se plaignait de ce que les mathématiques étaient peu cultivées à Rome, surtout dans les premiers tems; et il fait les

(1) De Divinat. Liv. II. n. 47.
(2) Hist. Liv. I. chap. XXII.

plus grands éloges de Sextus Pompée, qui, outre les connaissances distinguées qu'il avait en droit et en histoire philosophique, était encore très-habile en géométrie. Le savant Varron a écrit un livre d'arithmétique, dont Fabricius assure qu'il a été conservé un exemplaire à Rome jusque dans le XIV.e siècle. Boetius cite un certain Albinus, qui avait fait aussi un traité de géométrie. Bailly prétend, sur le rapport de Censorinus, que Varron fut le premier à faire usage des éclipses pour régler la chronologie. Mais le plus grand témoignage que nous ayons des progrès qu'avaient fait les mathématiques sous le siècle d'Auguste, c'est l'ouvrage de Vitruve Pollion sur l'architecture dédié à cet Empereur, par qui cet écrivain fut employé à l'entretien des machines militaires, comme il le déclare lui-même dans sa préface.

Médecine.

Pline observe en deux endroits de son histoire que, pendant plus de six cents ans il n'y eut point de médecins à Rome. Mais Spon et les encyclopédistes contestent la vérité de cette assertion, d'après un passage de Denis d'Halicarnasse où il est dit, que l'an 301 il y eut à Rome une peste si cruelle, que les médecins ne suffisaient pas au traitement du grand nombre de malades qui en étaient atteints (1). Pour concilier ces deux autorités Tiraboschi dit que, lorsque les historiens racontent quelqu'évènement mémorable, ils joignent souvent à ce qu'il y a de certain dans la substance du fait même, ce qui est simplement vraisemblable; et que c'est pour cela que Denis embarrassé de ne savoir comment exprimer l'immensité des ravages que la peste fesait à Rome, emploie une locution parfaitement analogue à sa pensée, qui est de dire que les médecins ne suffisaient pas au grand nombre des malades. A cette raison, bien faible d'elle-même, cet écrivain en ajoute une autre plus solide, c'est que Pline dit que les Romains furent plus de six cents ans sans avoir de médecins, mais non sans medecine, *sine medicis, nec tamen sine medicina*: ce qui veut dire que, quoiqu'il n'y eût pas d'hommes qui fissent métier de traiter les malades, et qui étudiassent ou feignissent d'étudier la médecine, on connaissait pourtant certaines méthodes et certains médicamens propres à opérer la guérison en diverses occasions; et par conséquent on pourrait appeler en quelque manière médecins ceux qui savaient

Si les Romains n'eurent point de médecins pendant 600 ans.

(1) *Recherches d'Antiquité* Diss. 27; *Encyclopédie Article Médecine*; Tiraboschi, *storia della letteratura Italiana*, III.e part. Liv. III.

en faire usage. Ainsi Caton, qui n'était certainement pas médecin, a pourtant écrit sur les maladies et sur la manière de les traiter.

Médecins Grecs à Rome.

Vers l'an de Rome 535 il parut pour la première fois dans cette ville des médecins Grecs, parmi lesquels se distingua un certain Arcagate, fameux surtout pour la guérison des blessures, et surnommé pour cette raison *Vulnerarius*. Il fut en grande estime chez les Romains; mais la réputation qu'il avait d'être trop facile à faire des amputations ou à appliquer des cautères, lui fit donner aussi le surnom de *carnifex*: ce qui fut la cause de l'aversion profonde que l'on conçut depuis contre les médecins Grecs. Caton les avait tellement en exécration qu'il disait, qu'ils avaient juré d'exterminer par la médecine tout le peuple Romain: aussi ne cessait-il de crier à ses concitoyens de ne pas se fier à ces sortes de gens, et de les engager à ne faire usage que des remèdes que leur offrait la nature, dans le nombre desquels il comprenait les choux-fleurs. Pline n'était pas moins ennemi des médecins, et il en donne une preuve dans un des endroits les plus éloquens de son histoire naturelle, que nous croyons devoir rapporter en entier, pour donner à nos lecteurs une idée de la manière de penser des Romains à cet égard. « Il suffit, dit-il, que quelqu'un se déclare médecin pour qu'on le croie sur parole, quoique le mensonge ne soit en aucune autre chose plus facile et plus dangereux que dans cet art; et pourtant on n'y réfléchit nullement, tant l'on aime à concevoir de soi une espérance flatteuse. D'un autre côté, il n'y a point de loi contre l'ignorance des médecins, et il n'est pas d'exemple qu'aucun d'eux ait jamais été puni. Ils apprennent leur métier à nos dépens, et s'instruisent à force d'expériences qui coutent la vie à leurs malades. Ce n'est qu'à eux qu'il est permis de tuer impunément. Ils chargent même de leurs torts ceux qui meurent victimes de leur ignorance ou de leur fourberie, et les accusent d'intempérance, comme s'ils étaient morts par leur propre faute. . . . . Nous le méritons bien, pour ne pas vouloir nous instruire nous-mêmes de ce qui convient le plus à notre santé. Nous marchons avec les pieds d'autrui; nous lisons avec les yeux d'autrui; nous traitons notre santé sur la foi d'autrui; nous ne vivons que par le secours d'autrui et nous ne regardons comme chose qui nous soit réellement propre, que le plaisir (1). Cette aversion

(1) Pline Hist. Naturel. Liv. XX chap. IX.

contre les médecins Grecs n'empêcha pourtant pas les Romains de continuer à s'en servir. Arcagatus eut pour successeur Asclépiade, qui prétendit réduire la médecine à ses vrais principes, lesquels étaient de guérir les malades d'une manière *sûre*, *prompte* et *agréable*. Les traitemens qu'il prescrivait le plus ordinairement à ses malades étaient l'abstinence de toute nourriture, et quelquefois même du vin, les frictions et les bains. Un trait d'imposture ne contribua pas peu non plus à sa réputation; ce fut de rendre la vie à un homme que l'on portait comme mort au bûcher (1). La renommée d'Asclépiade fut néanmoins éclipsée par celle d'Antonius Musa médecin d'Auguste, auquel il sauva la vie deux fois; la première, comme Pline nous l'apprend, en lui donnant des laitues contre l'avis d'un autre médecin, qui jurait que le malade en serait mort; la seconde en lui fesant prendre des bains froids. Non contens d'exercer la médecine au grand avantage de leurs contemporains, Galien et Cornelius Celsus ont voulu encore se rendre utiles à la postérité par des ouvrages remplis d'excellens préceptes. On voit dans Pline que les médecins étaient généreusement payés à Rome; celui de l'Empereur avait par an deux cent cinquante mille sesterces, qui font à peu près six mille deux cent cinquante écus Romains. Quintus Stertinius prétendait se faire un mérite aux yeux de la cour en lui prêtant ses services pour 500.000 sesterces ou 12,500 écus Romains, attendu qu'il pouvait en gagner 600,000 en servant le public.

Après la chute de l'empire Romain, la médecine, ainsi que toutes les autres sciences, fut négligée pendant plusieurs siècles; mais bientôt après on la vit fleurir de nouveau en Italie. Dès la fin du X.e siècle, Salerne s'était rendue célèbre par son école de médecine, dont les fondateurs, comme nous l'avons vu ailleurs avec Giannone (2), furent les Arabes, qui y répandirent leurs maximes et leurs livres. La tradition des Aphorismes d'Hippocrate et autres ouvrages de médecine Latins, Grecs et Arabes, malgré leur imperfection et la négligence du style dans lequel ils sont écrits, ne contribua pas peu à ranimer l'étude de la médecine dans cette ville. Cette école acquit encore plus de réputation après qu'elle *Ecole de Salerne.*

(1) Voyez Plinius, Hist. Nat. Liv. VII. chap. XXXVII. Cornelius Celse praefat ad Liv. I.

(2) Voyez le *Costume* des Arabes.

eût publié un recueil de préceptes sur les moyens de conserver la santé, lesquels étaient écrits en vers hexamètres entremêlés de quelques vers pentamètres. Le style qui domine dans ces vers est presque barbare, et conforme au tems où ils ont été écrits (1). Quelques médecins modernes, au rapport de Tiraboschi, ont parlé avec beaucoup de mépris de ces préceptes sur l'art de se conserver en santé: cependant les nombreuses éditions qui ont été faites de cet ouvrage, sa traduction en plusieurs langues, et les différens commentaires qu'on en a publiés, sont une preuve non équivoque du crédit dont il jouissait. Le desir de se faire un nom auprès du roi d'Angleterre, auquel ces préceptes sont dédiés, est peut-être le seul motif qui a déterminé l'école de Salerne à lui en faire l'hommage.

Agriculture.

Il est tems enfin que nous en venions à l'agriculture, dont nous avons différé de parler jusqu'à présent, afin de pouvoir en discourir plus au long: nous prendrons pour guide Du-Mont, qui a écrit sur cette matière un excellent mémoire qu'on trouve dans le recueil de ceux de l'académie de Paris. Les Romains eurent en grande estime l'agriculture, et en firent leur principale occupation. On vit même chez ce peuple les Cincinnatus, les Fabricius, les Curtius et les Coruncanus laisser la charrue pour empoigner l'épée, quitter les humbles vêtemens du village pour se revêtir de la pourpre consulaire, passer de la culture d'un champ au commandement d'une armée, et *vice-versa*. Dans ces heureux tems pour Rome, c'était faire à quelqu'un beaucoup d'honneur, au dire de Caton, que de l'appeler un *grand cultivateur*. Long-tems encore après, Cicéron dans sa harangue contre Verrès, parlait avec la plus grande considération de la classe des cultivateurs, à laquelle il donne les épithètes d'*optima*, *justissima*, et *honestissima*.

Instrumens d'agriculture.

Les Romains empruntèrent des peuples voisins leurs instrumens d'agriculture, tels que la charrue, la houe, le rateau et plusieurs sortes de faux. Ce serait une erreur que de croire que les Romains aient connu dans les commencemens l'usage de la charrue à des roues, comme celle dont on se servait dans la Gaule Cisalpine, et qui ne fut usitée sur le territoire de Rome que dans les der-

(1) Cet ouvrage porte divers titres dans les manuscrits et les éditions différentes qu'on en a; il est connu sous ceux, tantôt de *Medicina Salernitana*, tantôt de *De conservanda bona valetudine*, tantôt de *Regimen sanitatis Salerni*, et tantôt de *Flos Medicinae*.

niers siècles de la république. Ils ignoraient également la manière de battre leurs grains au fléau, et ils les fesaient fouler aux pieds des animaux, ou fesaient passer dessus des traîneaux pesans. Pour conserver la paille qui aurait été perdue par l'effet de cette opération, si l'on n'avait pas eu soin d'abord d'en séparer les épis, on commençait par scier ceux-ci, puis on coupait le chaume. On laissait reposer les terres tous les deux ans, afin de les rendre plus propres à être ensemencées et plus fertiles l'année suivante. Les Romains ne fesaient usage que de bœufs pour le labourage, à l'exemple des peuples voisins qui ne connaisaient pas d'autre manière de cultiver la terre.

Grains.

De-Mont fait voir, à commencer par le blé, que les Latins comprenaient, sous la dénomination générique de froment, toutes les espèces de grains propres à faire du pain. Les anciens Romains semaient beaucoup d'orge, et le préféraient au froment, parce qu'il est moins sujet aux accidens. Ainsi le premier pain qu'ils mangèrent fut fait avec de l'orge, mais dans la suite ils y mêlèrent du froment qu'ils appelaient *adoreum*, et de la *siligo* qui, selon Pline, était de la fleur de froment (1).

Culture des jardins.

Le besoin de se procurer une nourriture moins couteuse excita ce peuple à la culture des légumes, genre de production que Caton regardait, non seulement comme très-utile, mais même comme nécessaire. Les principaux légumes que cultivaient les Romains étaient les fèves, les haricots, les lentilles, les pois, les lupins et les vesces. De ces divers légumes, les uns servaient à la nourriture des hommes, d'autres à celle des bestiaux, et le reste pour engraisser la terre. On semait surtout beaucoup de raves, dont il se fesait une grande consommation: Curius était après en faire cuire lorsque les ambassadeurs des Samnites se présentèrent à lui, et lui offrirent de l'or s'il voulait leur être favorable. Pline fait l'éloge des choux-fleurs, qu'il met au dessus de tous les autres herbages, et fait mention de quelques-uns d'un volume si considérable, qu'ils ne pouvaient tenir sur une petite table, ainsi que d'asperges d'un goût exquis et extrêmement grosses.

Culture de la vigne et autres plantes.

Les Romains ne connaissaient pas non plus la culture de la vigne dans les premiers siècles de la république; et jusqu'au tems

(1) *Siliginem proprie dixerim tritici delicias candor est.* Hist. Nat. liv. XVIII. chap. VIII.

de Pyrrhus ils n'eurent que de fort mauvais vin; mais dans la suite ils se rendirent fameux dans ce genre de culture, comme l'attestent les vins de Cécube, de Calène, de Falerne et de Formianum tant vantés par les poètes. Ces vins étaient extrêmement généreux: car le Falerne, s'allumait, dit-on, à la flamme. La vigne se mariait le plus souvent avec l'orme ou le peuplier, ou avec le frêne, le figuier et le saule. On s'appliqua de même à la culture des oliviers, du lin et du chanvre: on ne se servait pas de cette dernière denrée pour se vêtir, mais pour faire des voiles, des rets et des cordages. Pour ce qui est des arbres fruitiers, nous savons que les Romains ne cultivaient que les plus communs: cependant ils connaissaient la manière de greffer, comme on le voit par la belle description qu'en fait Virgile dans ses Géorgiques. Gibbon observe (1) que presque toutes les fleurs, les herbages et les fruits sont d'extraction étrangère, que décèlent quelquefois leurs noms mêmes. Le pommier est originaire d'Italie, et quand les Romains eurent goûté la saveur plus délicate de l'abricot, de la pêche, de la grenade, du citron et de l'orange, ils donnérent à tous ces nouveaux fruits la dénomination commune de pomme, en y ajoutant, pour les distinguer, l'épithète de leur pays.

Animaux qui servaient à l'agriculture.

Les animaux forment un des objets les plus importans de l'agriculture: aussi les Romains avaient-ils un soin particulier du bœuf. Dans les premiers siècles de la république on se serait bien gardé de le conduire à la boucherie, surtout depuis que Varron l'eut défendu sous peine de mort. Alors la nourriture ordinaire se composait de légumes, et de viande de veau, de chevreau, d'agneau et de cochon; mais on épargnait le taureau, le bœuf et la vache qui donnait du lait qu'on buvait, ou dont on fesait des fromages. Les Romains avaient aussi de chevaux, dont ils ne se servaient en quelque sorte qu'à la guerre et pour les courses des chars; des mulets pour le trait et même pour le labourage; des ânes pour tourner les meules et transporter des fardeaux, et des cochons dont ils savaient bien assasonner la viande.

Mais c'est particulièrement vers le soin des bêtes à laine que dut se tourner l'industrie de ce peuple, parce que n'ayant connu l'usage du drap que du tems de César, il ne put se servir auparavant que de la laine et du poil de chèvre pour se faire des vêtemens.

(1) *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. II.

Les bestiaux en général étaient en grand nombre, et on les conduisait souvent aux fontaines pour les laver: quelquefois même on les couvrait pour les garantir de la malpropreté. Les chèvres se tenaient loin des terres ensemencées, pour empêcher qu'elles n'y fissent des dégats. Dans les premiers siècles de Rome on n'élevait en volaille que des dindes, des oies, des canards et des pigeons; mais dans la suite on eut aussi des paons, qu'on trouva la manière d'engraisser extraordinairement. On construisit aussi des volières, où l'on ne laissait pénétrer de lumière qu'autant qu'il en fallait, pour que les oiseaux qui y étaient renfermés pussent voir où était leur manger. Près de cette volière il y avait une autre petite enceinte appelée *seclusorium* (1), où l'on fesait passer les oiseaux qui étaient destinés à être vendus ou tués. C'est dans ces deux endroits qu'on tenait le plus souvent les tourterelles, les cailles, les merles, les perdrix, les bécassines, les grues et les grives. On gardait dans des parcs les sangliers, les chevreuils, les lièvres et les lapins. Sous les Empereurs on forma des ménageries de faisans; et peu de tems auparavant on avait fait des piscines pour y conserver le poisson, que les Romains aimaient passionnément. Sénèque dit qu'un rouget, appelé *mullus*, ne passait pas pour frais s'il ne mourait entre les mains des convives, qui lui fesaient souffrir une longue agonie. On creusa même *des réservoirs au bord de la mer* pour y mettre le poisson d'eau salée. Lucullus fit couper des montagnes aux environs de Naples pour conduire l'eau de la mer dans son réservoir. Pompée l'avait surnommé le Xerxès Romain, parce qu'à l'exemple de ce Monarque il avait assujéti cet élément. Les abeilles formaient aussi une des principales richesses des cultivateurs, vu le grand usage qu'on fesait du miel à la place du sucre qui n'était pas connu. Le quatrième livre des Géorgiques de Virgile est un monument précieux des connaissances qu'avaient les Romains de la manière de soigner les abeilles, et d'en tirer le meilleur parti.

Volières.

Parques.

Piscines.

Abeilles.

Décadence de l'agriculture.

Après que les conquêtes eurent transporté à Rome tous les trésors et le luxe de l'Asie, les grands se firent des lieux de délices d'une telle étendue, qu'ils renfermaient des palais, des jardins, des parcs, des réservoirs et des lacs: ce qui entraina bientôt la décadence de l'agriculture, à laquelle il ne restait pour ainsi dire plus

(1) *Excluduntur in minusculum aviarium quod est conjunctum cum majore ostio, lumine illustriore, quod seclusorium appellant.* Varron.

d'espace à cultiver (1). Qu'on joigne à cela l'avilissement dans lequel cet art était tombé: motif pour lequel Cicéron plaidant pour Roscius d'Amerino accusé de parricide, fit un grand éloge de la vie champêtre, pour détruire la prévention que les accusateurs avaient cherché à faire naître contre son client, en le dépeignant comme un homme dévoué par état aux travaux de l'agriculture, et par conséquent capable des plus grands crimes. Sous Tibère les Romains s'aperçurent du dépérissement de l'agriculture, et se plaignirent de voir leur existence à la merci des vents et des flots. Après la chute et le partage de l'empire Romain, on n'eut plus les grains de l'Egypte et de l'Afrique d'où l'on était dans l'usage de les tirer: la population alla toujours en diminuant, et l'état ne put plus se relever des pertes énormes occasionnées par la guerre, par la famine et par la peste. L'agriculture s'éteignit tout-à-fait sous le règne d'Odoacre, durant lequel l'Italie ne présentait que l'aspect de la misère et de la désolation. Le Pape Gelasius, qui vivait à cette époque, assure que dans l'Emilie, en Toscane et dans les provinces adjacentes, l'espèce humaine avait presque totalement disparu.

État de la population et de l'agriculture en Italie.

Nous ne pouvons offrir un tableau plus vrai et plus frappant de l'état de l'Italie et de sa population sous les Romains, qu'en rapportant les observations judicieuses que M.r Mengotti a consignées à ce sujet dans son mémoire. « Devenue le centre d'un vaste et puissant empire, habitée par les plus riches seigneurs qu'il y eût au monde, et enrichie des trésors et des dépouilles de toutes les nations, cette belle contrée, dit-il, dut voir augmenter sa population et ses villes, fleurir son agriculture, son industrie et son commerce, et jouir d'une grande prospérité. Malheureuse Italie, et d'autant plus malheureuse qu'elle eut ses tyrans plus près d'elle! Il n'y a pas de pays où les Romains aient imprimé plus profondément des traces de désolation qu'en Italie. Les guerres des Samnites, des Marses, des Carthaginois, et des Gladiateurs, leurs guerres civiles et les proscriptions, laissèrent un vide immense dans la population et ruinèrent l'agriculture. Ces calamités s'accrurent encore par l'effet de la distribution des terres, que Sylla et César

(1) Horace prevoyait cette décadence de l'agriculture dans cette ode qui commence par ces vers:

Jam pauca aratro jugera regiae
Moles relinquent.

firent à leurs légions victorieuses, pour se les attacher toujours davantage, et s'en servir à opprimer la république. Toute l'Italie devint la proie de soldats avides, qui prirent possession des terreins les plus fertiles, et s'emparèrent des maisons, des temples et même des tombeaux dans les pays où ils vinrent s'établir. Octavien acheva de ruiner l'Italie en la partageant de nouveau entre ses vétérans, dans la vue d'en augmenter ainsi la population. Mais ces soldats tirés de toutes les nations, et sans attachement pour l'Italie, qu'ils ne regardaient pas comme leur patrie, mais comme une proie et un butin dû à leurs services, ces soldats accoutumés au pillage ne cherchèrent qu'à la pressurer et à la ravager au lieu de la cultiver. Et en effet, s'écrie Mengotti (1), comment pouvaient-ils manier de bon gré une houe pesante après n'avoir porté qu'une pique. Habitués aux honneurs, aux gratifications et à s'enrichir en un jour sans aucune peine, ils supportaient mal volontiers les ennuis et l'obscurité de la vie champêtre, et ne pouvaient s'assujétir aux soins longs, pénibles et minutieux d'un père de famille et d'un cultivateur, qui ne parvient à acquérir un peu d'aisance, qu'à force d'industrie, de patience et d'économie. Les lois agraires ne furent pas moins funestes à l'agriculture dans les tems même de la république, lorsqu'elles distribuèrent des terres à des hommes qui n'avaient jamais manié la houe ni la charrue, et par qui elles furent conséquemment mal cultivés. A défaut d'agriculteurs on eut recours à des esclaves et à des mercenaires, qui ne travaillant pas pour eux, mais pour autrui, laissaient les terres en friche. Les lois de Trajan et de Marc Auréle, qui obligeaient les sénateurs à avoir tous leurs biens en Italie, portèrent le dernier coup à l'agriculture; et les vastes domaines de ces grands personnages n'offrirent bientôt que des solitudes incultes et sauvages ".

COMMERCE, NAVIGATION ET MONNAIE.

LES Romains qui se croyaient nés pour être les maîtres de l'univers regardèrent toujours le commerce avec mépris, dans la crainte qu'il n'abâtardit les idées nobles et belliqueuses, qui formaient le caractère de la nation. C'est d'après ce principe que fut

Mépris des Romains pour le commerce.

(1) Voyez le I.er chapitre de la première partie du commerce intérieur des Romains, depuis la bataille d'Actium jusqu'à Constantin dans le mémoire cité ci-dessus.

proclamée la loi Flaminie, qui interdisait expressément aux patriciens le négoce, et n'en permettait l'exercice qu'aux gens du peuple. Cette loi, dit Mengotti (1), opposa une barrière éternelle au commerce des Romains, en le frappant d'une sorte de discrédit et de déshonneur, comme si c'eût été une profession ignoble et vulgaire. Elle y attacha même une espèce d'infamie; et toutes les lois postérieures jusqu'à Constantin furent basées sur ce principe absurde, que le commerce était un métier méprisable et déshonorant. Cicéron, orateur et philosophe, grand en tout, instruit à l'école des Grecs, et vivant dans le siècle le plus éclairé de Rome, ne fut pas exempt lui-même de ce préjugé commun à toute la nation. Il ne fesait aucun cas du commerce ni de tous ceux qui vivent du travail de leurs mains (2).

Les Romains n'ont aucune connaissance de la navigation.

Les Romains n'eurent pendant plusieurs siècles aucune connaissance de navigation ni de marine. Ils trouvèrent dans Anctium après avoir pris cette ville, quelques vieilles carcasses de galères; ils en transportèrent les rostres à Rome, et les placèrent sur la tribune, qui prit de là son nom de *rostri*. Nous avons déjà vu qu'une galère Carthaginoise tombée par hazard au pouvoir des Romains leur servit de modèle pour construire une flotte, avec laquelle le consul Duilius remporta une victoire navale, qui lui valut des honneurs extraordinaires.

La guerre finie, les Romains abandonnaient tout-à-fait la mer et désarmaient leurs vaisseaux. « Cet élément, dit Mengotti, n'était pas fait pour eux. Ils l'avaient en horreur, et leur aversion s'étendait même jusqu'aux vaisseaux des autres nations. La crainte d'être inquiétés dans leur position au centre de la Méditerranée, leur avait fait adopter un principe de politique cruel et destructeur. C'était d'exiger pour première condition dans leurs traités de paix avec les Rois et les peuples vaincus, qu'ils détruisissent toute leur marine. C'est ce qu'ils firent avec la république de Carthage, avec Philippe Roi de Macédoine, et avec Antiochus. Cet anéantissement général de la marine fut la cause qu'une foule de pirates infestèrent la Méditerranée, et que les Romains sentirent la nécessité d'avoir des flottes. Ils ne s'en adonnèrent cependant pas davantage à la marine, et leurs escadres ne furent jamais composées que d'étrangers, telles que celle de Pompée qui était montée par

(1) Ibid. Epoca seconda, chap. I.
(2) *De Officiis*, Liv. I. chap. XLII.

des Grecs, celle d'Antiochus qui avait pour marins des Grecs et des Egyptiens, et celle d'Auguste dont les vaisseaux étaient tous Liburniens „.

Le luxe introduit le commerce à Rome.

C'est avec beaucoup de raison que Raynal a dit, que les Romains ne firent jamais d'autre commerce que celui du transport en Italie de toutes les richesses de l'Asie, de l'Afrique et du monde conquis. Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, les habitans de cette ville, qui n'avaient aucune connaissance d'arts ni de manufactures, durent recourir aux autres nations qui naviguaient dans la Méditerranée, pour se procurer les productions, les délices et les raretés de tous les pays du monde connu, que celles-ci leur vendaient fort-cher. Mengotti figure un Romain étendu sur un riche lit de Carthage, et sur des tapis de Pergame, fesant l'énumération des marchandises étrangères qui nourrissent son luxe. « C'est pour moi, dit-il qu'abonde et que mûrit le raisin dans les îles rocailleuses de l'Archipel; c'est pour moi que les bords du Phase et les bois de l'Ionie et de la Numidie nourrissent leurs oiseaux tant vantés; c'est pour moi que les baies de l'Adriatique fournissent des rougets plus gros que les *bilibri* et des turbots d'un siècle; c'est pour moi que se teint deux fois la pourpre brillante de Tyr et de Laconie; c'est pour moi que l'Arabie produit ses gommes et ses baumes odoriférans; c'est pour moi que les Sères et les Perses envoient du fond de l'orient la laine moelleuse de leurs arbres; c'est pour moi que les architectes de la Grèce tracent des plans d'édifices somptueux, de théâtres, d'aqueducs et de thermes; c'est pour moi que les hommes naissent esclaves, et condannés, si je le veux, à servir de pâture aux poissons de mes lacs, à verser leur sang sur l'arène, et à se laisser déchirer par les bêtes féroces pour mon amusement „.

Commerce de grains.

Dans la crainte que la disette ne portât le peuple à la révolte, les Empereurs Romains favorisèrent le commerce des grains, et firent toujours de l'approvisionnement des vivres l'objet de leur sollicitude particulière. On donnait le nom de *sacrée* à la flotte qui transportait à Rome les grains des provinces de l'orient, et surtout de l'Egypte. Pourvu que le peuple eût du pain, les Empereurs pouvaient impunément violer les lois, commettre toutes sortes de crimes, faire tomber les têtes des grands au pied de l'échaffaud, ou les exposer sur une pique: *panem et circenses.* C'est pour cette raison qu'on trouve tant de lois de ces Empereurs sur les ports, sur les flottes et sur les exemptions des marchands. Au-

guste établit des magasins publics, et entretint une flotte exprès pour le transport des grains de l'Egypte. Tibère donna des récompenses à ceux qui apporteraient des blés à Rome. Claude fit réparer le port d'Ostie pour cet objet. Antonin le Pieux rétablit le port de Terracine, et fit relever le phare de Gaète. Marc Aurèle approvisionna Rome de grains pour sept ans. Commode punit les monopoleurs, et destina une nouvelle flotte pour l'Afrique. En un mot presque toutes les lois qui se trouvent dans le digeste et ailleurs sur le commerce des grains, ont été rendues dans des tems de disette et de calamité.

Commerce de vins, de laines et autres productions étrangères.

Lorsque les Romains se furent livrés aux excès de la gourmandise et de la sensualité, ils recherchèrent les vins étrangers, et fesaient grand cas de ceux de la Grèce et de l'Archipel, et surtout des vins de Chio, de Samos, de Clazomène, de Chypre, de Lesbos, de Smirne, de Tripoli, de Bérite et de Tyr. Ils estimaient beaucoup aussi les vins de la Cilicie et de l'Espagne, et particulièrement le Laletan, le Terragonais, le Lauronais, et celui des îles Baléares. Le même luxe qui fit rechercher à Rome les vins étrangers, y attira aussi les laines des pays éloignés. Dans les premiers tems de la république, les citoyens Romains ne portaient que des vêtemens de laine tissus par leurs femmes: celles de la Pouille et des monts Euganéens étaient alors les plus estimées; mais l'opulence rechercha dans la suite celles de l'Espagne, de la Gaule et de l'Asie: les plus rares de toutes ces laines étaient celles de Langres ou Lingonica, de Milet et de Laodicée. L'usage de la pourpre devint si commun sous Auguste, qu'il n'y avait pas de famille, pour peu qu'elle fût aisée, qui n'eût des tapis teints avec cette substance précieuse, malgré le prix exorbitant de mille deniers qu'elle se vendait la livre, prix qui fut porté sous Vespasien jusqu'à égaler celui des perles.

Commerce d'autres productions et objets de manufacture.

L'Egypte, dit Mongotti, envoyait du papyrus, du verre et du lin; l'Afrique des fruits et des tapis de la Mauritanie; l'Espagne des toiles fines, du miel et de la cire; la Gaule des draps, du bétail, de l'huile et des ouvrages en fer, en cuivre, en plomb, et en étain, qu'elle tirait des îles Britanniques; la Grèce des objets de mode et de goût, tels que les tissus légers et transparens qui laissaient voir presqu'à nu les formes des matrones Romaines; le Pont des cuirs, des peaux et du poisson salé excellent, que les gourmands recherchaient avec avidité, pour réveiller les fibres de leur palais amorti par les excès de leur intempérance. La Cyré-

naïque, la Syrie, l'Arabie, la Perse, les Indes, l'Ethiopie et la Troglotitique fournissaient les aromates dont on se servait pour donner une saveur plus agréable aux mets et aux boissons, pour parfumer les vêtemens, les cheveux, les appartemens, les bains, les théâtres, les temples, les bûchers, les sépulcres, et pour les besoins des armées. On lit dans Pline que le cinnamome ou la cannelle se vendait jusqu'à mille et cinq cents deniers la livre. Les parfums se composaient de cinnamome, de nard, de myrrhe, de cardamome, de girofle, de casse, et autres plantes, gommes, écorces ou larmes odoriférantes. Les femmes aimaient les parfums faits avec l'*irinus* de Corinthe, avec le *crocinus* de Cilicie, avec l'*amarancinus* de Coos, avec le métopion de l'Egypte, avec le panathénaïque d'Athènes, et avec le *sansucinus* de Mytilène; mais elles préféraient le parfum royal des Parthes qui se vendait fort cher (1). On tirait en outre de l'orient des perles et des pierreries, dont la mode était devenue une passion dans les derniers tems de la république. Le triumvir M. Antoine fit proscrire le Sénateur Q. Nonius dans le dessin de s'emparer de son anneau, qui était orné d'une pierre d'un grand prix. Mécène ne dédaigna pas d'écrire sur les pierreries un livre que nous avons perdu, mais dont Pline le naturaliste nous a conservé un abrégé. Les pierreries les plus estimées étaient les myrrites, qui venaient de la Caramanie et du fond de la Parthie. Il était du bon ton chez le Romains, tant leur luxe était effréné, d'avoir des vases précieux d'une extrême fragilité pour avoir le plaisir de les rompre, par faste ou par ostentation, comme fit le célèbre Pétrone, qui brisa, avant de mourir, une *trulla* du prix de trois cents talens, pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir de Néron, qui en avait une de quarante-trois milions de sesterces. Les perles les plus recherchées venaient dès lors du golfe Persique et de l'île Taprobane, où on les achetait au prix d'une quantité d'or le plus pur d'un triple poids. L'Ethyopie et autres parties de l'Afrique, ainsi que les Indes fournissaient à Rome l'ivoire, qui, dès les pre-

(1) On appelait *foliatum* un composé de divers parfums précieux, et surtout celui qui se tirait des feuilles du nard. Les parfums n'étaient pas la seule chose dont se servissaient les Dames Romaines pour se rendre la peau plus blanche et plus douce: Poppea employait à cet usage du lait d'anesse dont elle se lavait tout le corps; et elle ne fesait pas de voyage, au rapport de Pline, qu'elle n'eût à sa suite au moins cinq cent de ces animaux. Voyez Juvénal sat. VI.

miers tems de la république était d'une nécessité indispensable pour la fabrication des chaises curules, et qui fut employé dans la suite à d'autres usages, comme à décorer les portes d'ouvrages de marqueterie, et à construire des plafonds, des tables et des lits qui étaient entièrement de cette matière. L'ébène et le cèdre étaient également d'un grand prix aux yeux des Romains, car Cicéron paya une table de cèdre d'Afrique un million de sesterces. Ils aimaient aussi beaucoup l'ambre, et achetaient à des prix exorbitans certaines petites figures de cette substance, qu'ils étaient dans l'usage de porter sur eux. Leur goût pour le luxe leur fesait rechercher avec la même avidité l'écaille de tortue, qui leur venait de l'Asie et de l'Afrique, et qu'ils employaient aux ouvrages de marqueterie, ils embellissaient leurs sièges, leurs lits et leurs tables. Velleius Paterculus, dans la description qu'il fait des quatre triomphes de César, dit que les ornemens en étaient, savoir; pour celui d'Egypte en écaille de tortue, pour celui d'Afrique en ivoire, pour celui de la Gaule en cèdre, et pour celui de l'Espagne en argent.

Commerce de soie et de toiles des Indes.

On tirait de la Perse, des Indes et du pays des Sères les étoffes de soie, qui, pour cette raison, furent appelées *serici*, *subserici*, et *oloserici*. La soie se paya toujours au poids de l'or à Rome depuis Auguste jusqu'à Constantin, et les riches n'osèrent pas en faire un grand usage avant l'Empereur Héliogabale, lequel avait pour vêtement l'*oloserique*, qui était une robe toute en soie. Lorsque César voulut décorer tout le théatre en soie, les soldats poussèrent des cris séditieux, et l'accusèrent de ruiner le trésor par tant de luxe et de magnificence. Mais après que l'Empereur Justinien eut fait venir, par le moyen de certains moines, de l'Inde en Grèce, des œufs de vers à soie vers la moitié du VI.e siècle, le prix de cette production diminua considérablement à Rome. On tirait en outre des Indes des toiles de diverses qualités et de toutes couleurs, semblables à nos mousselines et à nos indiennes, qu'on désignait généralement sous le nom d'*otonio* (1). Babylone fournissait les fameux tapis peints et rayés de diverses couleurs, parmi lesquelles dominait la pourpre: tapis dont les grands se servaient pour couvrir leurs tables.

(1) Il est naturel de croire que le mot de coton dérive du Grec Ὀθόνιον. Cette étymologie ne nous semble pas forcée comme la plupart de celles de Mengotti, concernant le commerce intérieur des Romains depui la bataille d'Actium jusqu'à Constantin, II.e part. chap. IV.

Le sévère Caton avait un de ces tapis qui lui coûtait huit cent mille sesterces; et un Empereur en paya un autre quatre millions.

La nature de notre sujet exigeant que nous parlions aussi des monnaies Romaines, nous nous applaudissons d'avoir dans une matière aussi obscure et aussi incertaine un guide sûr, qui est la Dissertation de M.r Dupuy sur l'état des monnaies Romaines postérieurement à Constantin le grand (1). On lit dans Pline que les Romains n'eurent des espèces monnoyées en argent qu'après la défaite de Pyrrhus, et peu de tems avant les guerres puniques. On donna à ces monnaies la valeur de dix livres de cuivre, et au sesterce celle de deux livres et demie, comme l'indique le nom même (2): car ce mot de sesterce a la même étymologie que chez les Grecs, qui, par exemple, au lieu de deux pieds et demi, disent le sixième demi-pied. L'as était alors d'une livre de cuir; mais la république ne pouvant subvenir aux frais de la première guerre punique, le prix de l'as fut fixé à deux onces, puis réduit à une once et demie lorsque l'état fut menacé de sa ruine par Annibal. C'est alors également que la valeur du denier fut fixée à seize as, et celle du sesterce à quatre: cette valeur fut encore réduite depuis par la loi Papiria qui fixa le poids de l'as à une demi-once; ensorte que le sesterce, qui était une monnaie d'argent, valait alors deux onces de cuivre, et le denier huit. Budée fut le premier à s'apercevoir que le sesterce (*sestertius nummus*) était une monnaie d'argent, qui valut d'abord deux as et demi, puis quatre; mais que le (*sestertium pondus*) était du poids de deux livres et demie d'argent, qui équivalait à mille sesterces.

Monnaies.

Sesterce, as.

Sestertium

Après avoir dit que la première monnaie d'or ne fut frappée que 62 ans postérieurement au denier d'argent, Pline ajoute que le scrupule d'or valait alors 20 sesterces: (le scrupule est la vingt-quatrième partie de l'once, et la livre d'or monnoyé répondait à 900 sesterces de cette époque). Or, du tems de Pline, le denier était de trois scrupules: donc, conclut Dupuy, l'ancien scrupule d'or, qui valait 20 sesterces ou cinq deniers, équivalait à quinze scrupules d'argent; de manière que le rapport de ces deux métaux entr'eux était

Monnaies d'or

(1) Voyez, *Mém. de l'Académ. des Inscript. et Bell. Lett.* Tom. XLIX. pag. 261. *Paris*, 1772.

(2) *Sestertius, quod semis tertius; dupondius enim, et semis antiquus sestertius est* Varro de ling. Lat. Lib. IV.

dans les commencemens de 1 à 15. Ainsi la valeur de l'*aureum*, (nom qu'on donnait à la monnaie d'or), était de 25 deniers, c'est-à-dire de 250 as (1). Mais lorsque l'abondance de l'or, le luxe des citoyens et la magnificence des Empereurs eurent propagé l'usage de ce métal, on fut obligé de fabriquer des monnaies d'un poids et d'une valeur au dessous de celle de l'*aureum*. On frappa donc des monnaies de la valeur d'un demi et d'un tiers d'aureum (*Semisses et Tremisses*); et pour distinguer le vrai *aureum* des autres monnaies, on lui donna le titre d'entier ou de solide, d'où le mot *sou* a pris son origine.

Aureus solidus.

Rareté de l'argent sous les Empereurs.

Malgré les immenses richesses qui s'étaient accumulées dans Rome, on ne laissa pas d'y éprouver sous les Empereurs une extrême pénurie d'or et d'argent. Un des Antonins, dit Mengotti, dut vendre les ornemens impériaux, pour subvenir aux besoins pressans de l'état. M. Aurèle fut deux fois dans la nécessité de mettre à l'encan les vases d'or, les pierreries et les plus beaux tableaux du palais impérial. Didius Julianus, qui voulut aussi tâter de l'empire, fut le premier à falsifier les monnaies. Caracalla mêla moitié cuivre avec l'argent, dépouilla la ville d'Alexandrie de toutes ses richesses, et inventa tous les impôts imaginables. Alexandre Sévère, qui etait un prince économe, dut vendre sa vaisselle d'or, et altérer la monnaie des deux tiers. La rareté des espèces augmentant tous les jours, on fut obligé, sous Maxime, de faire fondre les métaux précieux qui se trouvaient dans tous les temples et dans tous les édifices publics, ainsi que les monumens des anciennes victoires, les simulacres des Dieux mêmes et les statues des hommes illustres, pour en faire des espèces. Sous Philippe, la monnaie était presque toute altérée, et il n'y avait plus d'autres espèces en argent, que d'anciennes pièces frappées sous les Antonins. Enfin sous Gallien, on ne voyait plus que des monnaies de cuivre plaquées en étain. L'argent avait presqu'entièrement disparu: les médailles qui nous restent, et les expériences qui ont été faites par plusieurs antiquaires constatent la vérité de tous ces faits.

Livre Romaine.

Les savans, malgré toutes leurs dissertations sur la livre Romaine, ne nous ont pour ainsi dire rien appris de positif sur cette matière, comme on peut le voir par la Dissertation de M.r La-Barre. Les

(1) Voyez Forcellini, au mot *Aureus et Sestertius*. Selon cet auteur le sesterce valait cinq sous de Venise.

uns l'ont réduite à cent deniers, ou cent drachmes; les autres à quatre-vingt seize seulement; quelques-uns même à quatre-ving-quatre, et ces deniers s'étayent de l'autorité de Celse, qui dit formellement que l'once fesait sept deniers (1), ainsi que du témoignage de Pline et de Scribonius Largus, selon lesquels la livre était composée de quatre-vingt-quatre deniers. Les critiques ont cru néanmoins avoir trouvé une donnée certaine sur la livre Romaine, dans un vase de cuivre du Musée Farnèse publié dans ces derniers tems, sur lequel est une inscription à la fin de laquelle il y a un P. X. qui siguifie *Pondu Decem*, d'où l'on a inféré que c'était l'ancien *conge* (2), qui formait la huitième partie de l'amphore. Luc Peto a été le premier à faire la vérification de ce vase, et il résulte de ses observations, que le poids de l'once Romaine était de cinq cent neuf de nos grains. *Conge ou vase Farnèse*

Peu satisfait des observations de Peto, Villapenda a fait un nouvel examen du même vase en présence du Cardinal Farnèse et de plusieurs gens instruits, et a reconnu que l'once Romaine ne différait pas de la nôtre. M.r Auzout ayant voulu mesurer avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait encore fait auparavant l'ancien *conge* de Vespasien, il l'a rempli d'eau prise dans le Trevi, et a trouvé qu'il pesait 109 onces moins 24 grains: poids inférieur à celui qu'ont obtenu Peiresc et Gassendo, qui se sont servis pour cela d'eau de puits. M.r La-Barre conteste dans sa dissertation l'expérience d'Auzout, et s'efforce de prouver que le conge ne contenait pas réelement dix livres d'eau ou de vin. Il soutient, d'après le témoignage de Galien, qu'il y avait à Rome deux livres différentes, l'une pour mesurer les liquides, et l'autre les solides. La livre dont on se servait pour peser l'huile, s'employa bientôt pour tous les liquides: c'était un vase de corne transparente, partagé au dehors en lignes inégales formant douze parties, qu'on appelait onces. Gallien étant à Rome compara cette livre de mesure avec la livre de poids, et trouva que l'huile qu'elle contenait ne pesait que dix onces. Ayant donc observé que la livre de mesure, remplie de vin à la hauteur de neuf onces, pesait autant que lorsqu'elle était pleine d'huile à la

(1) *Sciri volo in uncia pondus septem denariorum esse. Celsus de Re Medica.* Liv. V. chap. XVII.

(2) *Congius* (le conge) *est mensura liquidorum continens sextarios sex.* Voyez Forcellini Lexic. au mot *Congius.*

hauteur de dix, il dit qu'un vase de la capacité de neuf onces de mesure contenait dix onces de vin, puisque le vin contenu dans le vase pesait autant que la quantité d'huile contenue dans les dix onces de la livre de mesure. Par la même raison, il dit qu'un vase contenait dix livres de vin, lorsqu'il y avait dedans une quantité de cette liqueur, dont le poids était égal à celui de l'huile contenue dans les dix livres de mesure, et tel était le *conge* (1). La *cotila* était une sorte de vase, qui servait à mesurer les choses sèches comme les liquides, et contenait six cyathes: Le cyathe était une autre mesure de choses liquides et solides, qui contenait un poids de dix drachmes. Nous terminerons cet exposé sur la livre Romaine par une observation décisive, que Dupuy a insérée dans son Mémoire. Pline au 9.e chap. de son XXXIII.e livre, divise la livre d'argent en 84 deniers: quelques-uns de ces deniers parvenus jusqu'à nous et bien conservés pèsent 75 grains; ainsi 84 deniers formaient un poids de 6,300 grains. Le même écrivain dit que Néron fit partager la livre d'or en quarante-cinq deniers, dont chacun était de 140 grains: ce qui fesait également 6,300 grains pour la livre d'or. D'après ces calculs, il est évident que le poids de la livre Romaine était à-peu-près de 6,300 de nos grains: car s'agissant ici d'or et d'argent monnoyé, il faut déduire quelque chose pour les frais du monnoyage.

Cotila, ou Hemina.

MOEURS ET USAGES.

Les Romains, d'abord grossiers, se civilisent peu à peu.

Avant de parler des mœurs des Romains, nous sommes en devoir d'observer avec M.r Simon (2) que ce peuple, qui ne formait d'abord qu'une espèce de horde composée d'hommes grossiers et féroces, n'eut dans les commencemens que des mœurs et

(1) Il n'entre pas dans notre sujet de réfuter les conséquences erronées, que M.r La Barre déduit de ces principes, comme on peut le voir dans le mémoire de Dupuy sur l'état de la monnaie Romaine. Nous rapporterons plutôt les vers de Fannius, qui servent à faire retenir l'histoire qu'on nous à donnée de la livre Romaine:

Nam librae, ut memorant, bessem sextarius addet,
Seu puros perdas latices, seu dona lyaei,
Addunt semissem librae liventis olii.

(2) *De la politesse des Romains.* Hist. de l'Académ. Roy. Tom. I.

des usages analogues à son état social. Les habitudes de la guerre et de la vie champêtre y maintinrent pendant long-tems cet état de rusticité, et la civilisation ne s'y introduisit qu'avec la politique. La nécessité rendit le peuple soumis et respectueux, et l'ambition excita les grands à être affables. Enfin dans les derniers tems de la république et sous les Empereurs, l'étude des lettres et des sciences, l'abondance et le luxe portèrent jusqu'au rafinement l'urbanité chez les Romains. Mais lorsque l'empire fut sur sa décadence, cette urbanité dégénéra en bonhomie et en bassesse. Le genre de vie des Romains ne fut cependant pas toujours le même. Sous les Rois, le peuple vivait dans une grande médiocrité, et par conséquent fort simplement: les besoins de la vie et les dangers de la guerre partageaient alors tous ses soins. Sous les consuls, il fut agité de divisions intestines; et les patriciens ne visaient qu'à le dominer et à conserver leur indépendance. Mais lorsque le luxe et la mollesse des Grecs et des Asiatiques se furent répandus dans toutes les classes, chacun aspira à avoir des maisons vastes et régulières, des vêtemens somptueux, une table délicate, et des meubles rares et précieux.

Division des heures et occupation des Romains.

Pendant quatre cent soixante-ans, les Romains, comme nous l'avons vu plus haut, ne connurent dans tout le jour que le matin, le midi et le soir. Lorsqu'on eut adopté l'usage des horloges, et que le jour eut été divisé en heures, un esclave nommé *horologete* était chargé de les observer et de les compter à son maître toutes les fois qu'il le lui demandait: c'est pour cela que Pline, en parlant des morts subites, dit qu'un certain Babius, préteur de Bythinie, était tombé mort après avoir demandé à son esclave *quelle heure il était.* La première heure du jour était consacrée aux devoirs les plus importans de la religion, et tout le peuple se portait en foule aux temples, qui étaient ouverts de grand matin (1). Suétone rapporte que lorsqu'Auguste voulait se lever de grand matin pour s'acquitter de ce devoir, il passait la nuit chez celui de ses domestiques qui demeurait le plus près du temple où il devait faire sa prière ou son sacrifice.

(1) Voyez dans les Mémoires de l'Académie de Paris: *vie privée des Romains, c'est à dire: ce qu'un particulier, menant une vie commune, faisoit dans le cours d'une journée, les heures ajustées à notre manière de compter.* Par M. l'Ab. Couture.

Occupations depuis le matin jusqu'à midi.

Mais dans les derniers tems de la république, les premières heures de la journée, au lieu d'être employées à des actes de piété, étaient sacrifiées à l'ambition et se passaient en visites, que les plébéiens fesaient aux patriciens et aux magistrats, et ceux-ci aux citoyens les plus opulens. Pline exprime cette coutume d'aller visiter les grands dès l'aube du jour par ces mots, *officia antelucana*; et il raconte à ce sujet, que Caton rentrant en ville au retour d'un souper, fut trouvé ivre par une troupe de gens qui allaient remplir ce devoir avant l'aurore. Le but de ces visites était de gagner la bienveillance des grands et de s'en faire des protecteurs: c'est par allusion à cet usage que Cicéron excuse Celius de ce qu'il avait, contre la coutume, une autre habitation que celle de son père en disant, qu'il *avait quitté la maison maternelle pour se rapprocher, et pour être plus à portée de nous faire la cour.* Après avoir ainsi passé la première et quelquefois la seconde heure du jour (1), on se rendait au forum où se traitaient les affaires judiciaires, excepté les jours de repos et ceux où s'assemblaient les comices (2). Ceux qui n'y prenaient pas part, comme juges, comme parties ou comme avocats, restaient là comme spectateurs. Si l'affaire était privée on la traitait dans les temples; mais si son objet intéressait le public, comme par exemple lorsqu'il s'agissait d'une accusation de péculat contre un préteur ou un proconsul, le peuple y accourait en foule pour voir d'un côté les députés de la province qui se portaient accusateurs, et de l'autre les avocats de l'accusé avec ses parens en deuil, qui cherchaient à émouvoir la pitié en sa faveur. Certains citoyens, qui étaient plus assidus que les autres à ces assemblées, sont appelés par Horace *forenses*, par Plaute et Priscien *subbasilicani*, et par Celius *subrostrani* ou *subrostrarii*. Les chevaliers tenaient les registres des contrats et des conventions. Les candidats se promenaient dans la foule mendiant les suffrages, suivis d'une troupe de gens, parmi lesquels il y avait des patriciens et des sénateurs. Lorsqu'un préteur ou un proconsul revenait de la province, on se portait en foule à sa rencontre; et s'il partait pour une destination semblable, on l'accompagnait au loin en lui souhaitant toutes

(1) Il parait néanmoins que les hommes de lettres et d'affaires, ainsi que les négocians, ne perdaient pas en visites et en complimens des momens aussi précieux.

(2) *Feriis jurgia et lites amovento, easque in familiis, operibus patratis habento.* Cic. 2 de Leg.

sortes de prospérités. A la sixième heure du jour, qui était midi, chacun se retirait chez soi pour y prendre un peu de nourriture et se reposer: ce qui fait dire à Martial *sexta* (*hora*) *quies lassis* (1).

Nous avons suivi le citoyen Romain depuis le matin jusqu'à midi dans les temples, chez les grands et dans la place publique; nous l'accompagnerons maintenant partout où le soin de sa santé et l'attrait de quelque plaisir honnête vont l'appeler: jusqu'ici il a pensé à l'esprit, il doit à présent réparer les forces du corps (2). On peut conclure avec certitude de ce que disent à cet égard les anciens écrivains, que les Romains jouaient l'après-midi à la balle ou au ballon: Plutarque dit même que Caton ne s'abstint pas de cet amusement le jour même où il eut l'humiliation de se voir préférer par le peuple un indigne compétiteur dans la dignité de consul. Horace nous apprend qu'étant en voyage avec Mécène et Virgile, le premier se mit l'après-midi à jouer, et que le second et lui allèrent se coucher, le jeu de la balle étant contraire à ceux qui ont mal aux yeux, où qui souffrent de la poitrine (3). Scipion préférait à ce jeu l'exercice de la danse, non de la danse efféminée, mais de celle qu'on appelait militaire, et qui était en usage chez les anciens. Après cet exercice on allait se promener, à pied, en litière ou en voiture: la promenade de la première manière s'appelait *Ambulatio*, et celle de la seconde *Gestatio*. Devenus opulens, les Romains ne voulurent plus se promener au grand air, ni dépendre de la bonne ou mauvaise saison; ils se firent des promenades couvertes, ou espèces de galeries

Occupations de l'après-midi

(1) Voyez le mémoire de La-Couture.

(2) Tout le monde connait ce distique, où est indiquée la division des occupations des Romains:

Sex horae tantum rebus tribuantur agendis;
Vivere post illas littera Ζῆτα monet.

La lettre *Z* indique le nombre sept qui répond à notre première heure de l'aprés-midi, et forme le commencement du mot Ζῆν, qui veut dire vivre: c'est pour cette raison que les premières heures du jour étaient appelées *melior pars diei*, comme on le voit dans ce vers de Virgile:

Nunc adeo melior quoniam pars acta diei est.

(3) *Lusum it Maecenas, dormitum ego Virgiliusque:*
Namque pila lippis inimicum et ludere crudis.

où la propreté rivalisait avec la magnificence. Vitruve et Columelle enseignent la manière de donner à ces galeries un aspect convenable, pour qu'elles présentent des objets agréables dans toutes les saisons, et surtout pour qu'en hiver on y ait du soleil, et qu'on n'en soit pas incommodé en été. Le peuple même prenait ce passe-tems sous les portiques de Metellus ou d'Agrippa, ou sous celui d'Auguste qui était soutenu par des colonnes de porphire, et décoré des statues des cinquante Danaïdes, et d'excellens tableaux. La jeunesse allait s'exercer au champ de Mars à monter à cheval, à conduire des chars, à la lutte, à tirer de l'arc, à lancer l'épieu et à d'autres jeux propres à donner de l'agilité et à développer les forces.

Après avoir ainsi passé les trois premières heures de l'après-midi, qui étaient la septième, la huitième et la neuvième heure pour les Romains, on allait au bain, qui était d'une nécessité indispensable, attendu qu'on ne connaissait pas encore l'usage du linge. Anciennement les Romains se lavaient tous les soirs les bras et les jambes au retour du camp, et toutes les fêtes ils allaient se baigner dans le Tibre ou dans quelque rivière voisine.

Bains publics ou thermes.

On lit dans Dion que Mécène fut le premier à introduire à Rome l'usage des bains chauds ou des thermes : ce n'est pas qu'avant lui il n'y eût des bains, mais ils étaient à l'eau froide, encore en petit nombre et mal ornés. Les gens du peuple ne payaient que le tiers d'un as pour entrer dans ces bains (1). M. Agrippa fit construire dans l'année de son édilité cent soixante-dix édifices, où les citoyens pouvaient aller prendre gratuitement des bains froids ou chauds. Son exemple fut suivi par Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Sévère, Gordien, Aurélien, Dioclétien et Maximien, qui firent construire des thermes avec les marbres les plus précieux et d'une architecture magnifique. Ces édifices comprenaient plusieurs pièces, qui étaient ; 1.° les étuves où l'on transpirait ; 2.° la chambre des bains chauds, où il y avait une cuve que l'on remplissait d'eau chaude, tiède ou froide, au moyen de trois grands vases en bronze ; 3.° celle où l'on passait pour se faire essuyer et frotter le corps avec des éponges ou des brosses par des esclaves destinés à cet effet : ces brosses étaient montées en ivoire, en or, en argent et en cuivre. On lit dans Plutarque,

(1) C'est ce qui a fait dire à Horace dans sa III.e satyre du liv. I.er : *dum ut quadrante lavatum* ; et à Juvenal dans sa VI.e satyre. *Caedere Sylvano porcum, quadrante lavari.*

qu'un autre esclave présentait un miroir à ceux qui sortaient du bain. A côté de l'endroit où l'on déposait ses vêtemens sous la garde d'un officier, il y en avait un autre où l'on s'oignait le corps avec des parfums. Les riches avaient des bains chez eux; mais ils ne s'en servaient que rarement, et allaient plus volontiers aux bains publics: les Empereurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de se baigner avec des plébéiens, pour se gagner l'affection du peuple. Dans les commencemens, il fut défendu d'aller aux bains avant et après le coucher du soleil; mais sous Alexandre Sévère, il fut ordonné de les tenir ouverts aussi de nuit durant les grandes chaleurs de l'été, et de pourvoir à leur éclairage aux frais du trésor public. Telles étaient les occupations des Romains jusque vers le soir, ou jusqu'à l'heure du souper. Il y avait néanmoins des personnes qui ne s'assujétissaient point à l'usage, et qui vivaient à leur faintaisie, comme nous l'apprend Horace qui allait, disait-il, se promener vers le soir dans le cirque ou sur la grande place, demandant des nouvelles et s'informant du prix des légumes, après quoi il rentrait chez lui (1) et s'asseyait à une table frugale.

Souper.

Entre la neuvième et la dixième heure du jour, qui répond à nos trois et quatres heures de l'après-midi, le Romain se retirait pour souper avec sa famille ou avec ses amis. Ce repas se prenait anciennement dans le vestibule de la maison, ou dans une autre pièce à la vue de tout le monde: on ne rougissait pas alors de manger ainsi, parce que la sobriété avec laquelle on vivait mettait à l'abri de la censure du public. On destina dans la suite à cet usage des salles magnifiquement ornées; et Lucullus en avait plusieurs, à chacune desquelles il avait donné le nom de quelque divinité (2): ce qui servait de règle à son maître-d'hôtel

(1) *Incendo solus, percunctor quanti olus ac far:*
Fallacem circum vespertinumque pererro
Saepe forum; *assisto divinis, inde domum me*
Ad porri, et ciceris refero, laganique catinum
Deinde eo dormitum, non sollicitus mihi quod cras.
Sat. VI. liv. I.

(2) Cicéron et Pompée se rendirent un jour à l'improviste chez Lucullus, pour s'assurer par eux-mêmes de ce qu'on disait de la magnificence de sa table. Ce dernier ne fit que dire à son maître-d'hôtel qu'il voulait souper ce soir là dans la salle d'Apollon. Le souper fut si somptueux, qu'il donna lieu à ce proverbe: *souper dans la salle Apollon*, pour dire faire un repas splendide.

pour commander un souper plus ou moins splendide, selon la salle où il devait être fait. La salle la plus magnifique qu'on ait vue à Rome fut celle de Néron, appelée *domus aurea*, dont la voûte, sur laquelle étaient représentées les différentes saisons de l'année, imitait par le mouvement circulaire que lui imprimaient des machines, celui du ciel, et fesait pleuvoir des fleurs sur les convives. Ces salles se nommaient ordinairement *triclini*, parce qu'elles avaient trois lits, et *biclini* lorsqu'elles n'en avaient que d'eux. Leur longueur, selon Vitruve, devait être double de leur largeur, et le pavé en était en mosaïque et offrait des images analogues aux plaisirs de la table. Avant la seconde guerre Punique, les Romains s'asseyaient à table sur des bancs de bois. Scipion l'Africain apporta de Carthage de petits lits appelés *Punicani* ou *Archaici*, qui étaient recouverts en peaux de chèvre ou de mouton rembourrées de paille ou de foin. L'usage vint peu à peu de s'étendre sur ces lits; mais les femmes se firent toujours un scrupule de s'y placer de cette manière, et tant que dura la république elles mangèrent assises; ensuite elles imitèrent l'exemple des hommes. Les jeunes gens qui n'avaient pas encore pris la robe virile s'asseyaient, selon l'ancien usage, sur des bancs, ou à une des extrémités du lit de leurs pères. Il faut lire le II.e chapitre du 33.e livre de l'histoire naturelle de Pline, pour voir jusqu'où furent portés alors la richesse et le luxe de ces lits; ils étaient faits de lames d'argent, et garnis de couvertures en pourpre de la plus grande finessse avec des broderies en or et en argent (1). Il pouvait tenir dans chacun de ces lits, trois, quatre et jusqu'à cinq personnes: leur élévation de terre était d'environ trois coudées, qui font quatre à cinq pieds de Paris. Au sortir du bain, on passait aussitôt dans la salle à manger avec une robe appelée *cœnatoria*, *triclinaria*, ou *convivalis* de couleur blanche. Le maître de la maison se fesait un devoir de donner à ses hôtes quelques vêtemens d'une magnificence extraordinaire. Les hommes entraient dans cette salle les pieds nus, mais les femmes gardaient leur chaussure. On présentait à ceux qui ne venaient pas du bain, de l'eau pour se laver les mains et les pieds (2). La place d'honneur, qu'on appelait consulaire, était le second lit du

Triclini.

(1) Voyez Ciacconius Dissert. de Triclinio.

(2) Plaute fait mention de cet usage dans Persa: *locus hic tuus est, hic accumbe, ferte aquam pedibus.*



milieu, parce qu'on voyait plus commodément de là tout ce qui se passait dans la salle. Les convives étaient couchés sur ces lits le dos appuyé contre un coussin, et le corps soutenu sur le bras gauche. Lorsqu'il avaient assez mangé, ils s'étendaient tout de leur long; ils en fesait de même quand on apportait des mets qui n'étaient pas de leur goût, et se relevaient à l'apparition de nouveaux mets: car un valet annonçait à haute voix les plats qui se mettaient successivement sur la table. Les convives étaient suivis de certaines personnes qu'on appelait ombres (1), dont la place était avec les parasites au dernier des lits, qui était à la gauche du lit du milieu. Santi Bartoli a donné, dans son *Admiranda*, l'image d'un *biclinium*. Trimalcion sorti du bain va pour souper: un esclave lui ôte ses souliers: le vieux Silène joue de deux flûtes, et quelques jeunes gens forment une danse. Voyez la planche 54.

Les tables des premiers Romains étaient carrées et en bois, qu'ils coupaient dans les forêts voisines. Cette forme varia après la conquête de l'Asie et de l'Afrique; et comme on ne connaissait pas encore l'usage des tapis ou des nappes, on fabriqua ces tables de matières précieuses telles que l'ivoire, l'écaille de tortue, le cèdre et autres qu'on tirait de ces deux continens; elles étaient ornées de lames d'or et d'argent, et on les incrustait même de pierres précieuses, qui y formaient des couronnes. Un usage bizarre obligeait les convives à porter avec eux leur serviette. Catulle taxe Marrucinus Asinius de voler les serviettes aux convives, et Martial reproche le même défaut à Hermogène (2). On mettait une coupe devant chaque convive; et Suétone raconte qu'un courtisan de l'Empereur Claude ayant été soupçonné d'avoir volé la coupe d'or qu'on avait posée devant lui, il fut invité pour le lendemain, et qu'au lieu d'une coupe d'or, il trouva à sa place un vase de terre. *Tables.*

Les esclaves qui servaient à table portaient un vêtement court et une serviette blanche autour des reins. Les uns étaient attachés à l'office, les autres étaient chargés de verser à boire, il y en avait *Esclaves.*

(1) Horace parle de ces ombres en plusieurs endroits: *locus est et pluribus umbris*; et ailleurs, *quos Maecenas adduxerat umbras.*

(2) Voyez l'epig. *O Marrucine Asini etc.* Martial dit aussi dans une de ses épigrammes:

Attulerat mappam nemo, dum furta timentur,
Mantile e mensa sustulit Hermogenes.

pour donner de l'eau chaude ou froide, et pour changer les coupes des convives. Cela n'empêchait pas cependant que ces derniers n'amenassent avec eux leurs esclaves, qui restaient toujours à côté d'eux, et s'appelaient pour cette raison *servi ad pedes*. Tous ces esclaves portaient des couronnes de fleurs et de myrte comme leurs maîtres. Le premier service se composait d'œufs et de laitues (1), et le dernier de fruits; cependant Varron et Athénée nous apprennent, qu'on finissait quelquefois par où l'on avait commencé, c'est-à-dire par les œufs. Ces deux services s'appelaient *primæ et secundæ mensæ*, et consistaient en mets de différentes sortes. Dans le premier, on apportait, outre des œufs et des laitues, des viandes sans assaisonnement, puis des ragoûts, des rôtis, des oiseaux et des poissons rares, qu'on servait au son de la flûte ou autres instrumens à vent. Au second, on donnait des fruits crus ou cuits, des bonbons, des pâtisseries, des tourtes et tout ce que les Latins désignaient sous les noms de *dulciaria* et *bellaria*. La table de l'Empereur Pertinax n'était ordinairement qu'à trois services; mais on en vit sur celle d'Héliogabale jusqu'à vingt-deux, après chacun desquels les convives se lavaient les mains, comme si le repas eût été fini (2). Lorsqu'un parent ou un ami n'avait pu assister au souper, on lui envoyait sa portion des mets: ce qui s'appelait *partes mittere*, ou *de mensa mittere*. De jeunes esclaves étaient occupés à chasser les mouches pendant le repas, et à faire du vent avec des éventails de plumes de paon. D'autres, appelés *analecti* étaient chargés d'essuyer la table, tandis que les *pocillatores*, qui étaient d'autres esclaves, allaient portant à la ronde une coupe appelée *magistralis*, où buvaient tous les convives. Il y avait un Roi du festin appelé *modimperator*, qui se tirait tantôt au sort, et tantôt était désigné par toute la compagnie, lequel ordonnait qu'on bût encore après que la table était desservie, genre de débauche qui s'appelait *comessatio*. Sous les Empereurs il y avait dans la salle à manger un lieu où les convives passaient pour vomir, afin de pouvoir boire et manger de nouveau.

Services.

Roi du festin ou modimperator.

(1) C'est ce qui fesait dire à Cicéron: *integram famem ad ovum affero*; et Horace, pour indiquer depuis le commencement jusqu'à la fin du repas dit: *ab ovo usque ad mala*.

(2) Ceux qui voudraient avoir plus de détails sur la cuisine des Romains peuvent lire la description du repas de Nasidienus par Horace, et de celui de Trimalcion par Pétrone.

Passe-tems après le repas.

Après que les Rois eurent été chassés de Rome, l'usage vint de chanter dans les festins les louanges des héros au son de la flûte (*ad tibicinem*) ou de la lyre. Mais lorsque le luxe Asiatique eut corrompu les mœurs, on fit venir après le repas des bouffons, des mimes, des histrions et des danseuses; et l'on passait la soirée à voir représenter des comédies et autres actions mimiques dans le genre bouffon. L'histoire nous a rapporté les amusemens auxquels se plaisait Héliogabale après le repas; c'était quelquefois de faire tomber du plafond de la salle à manger sur les convives une si grande quantité de fleurs, qu'ils demeuraient étouffés dessous. D'autres fois il fesait disposer autour de la table un lit, qui avait la forme d'un arc et s'appelait *sigma*: il fesait placer dessus huit hommes, tantôt chauves, tantôt goutteux, tantôt maigres et tantôt gras, et si pressés les uns à côté des autres qu'à peine ils pouvaient se mouvoir: quelquefois ce lit était en cuir et gouflé d'air au lieu de laine; et au moment où ces malheureux ne songeaient qu'à boire et à manger, on ouvrait, au signal de l'Empereur, une soupape, au moyen de laquelle le lit s'affaissait tout-à-coup, et les laissait tomber le nez sur la table au milieu des ris du Prince et de ses courtisans.

Fin des amusemens de la soirée.

Les amusemens qui suivaient le repas duraient quelquefois plusieurs heures, pendant lesquelles les Romains ne cessaient de boire à la santé les uns des autres en disant: *propino tibi, bene tibi, bene illi, bene tali*. Avant de se séparer, on fesait des libations et des vœux pour la prospérité du maître de la maison et pour celle de l'Empereur: cérémonie qu'on désignait par les mots de *Poculum boni genii*. On distribuait alors une partie de ce qui était resté des mets aux esclaves; et après avoir renfermé ce qui pouvait être conservé, on donnait ou l'on brûlait le surplus: ce sacrifice s'appelait *protervia*. Les convives recevaient de leur hôte en prenant congé de lui de petits présens, qu'on nommait en Grec *apophoreta*. Quelques-uns allaient encore se promener avant de rentrer chez eux; et de retour à leur demeure, ils passaient en revue leurs affranchis et leurs esclaves, qui leur souhaitaient une bonne nuit. C'est ainsi qu'un Romain finissait sa journée.

Habillement.

Rollin a bien raison de dire qu'il n'y a pas de matière sur laquelle les auteurs soient moins d'accord entr'eux, que sur tout ce qui concerne l'habillement des Romains. Nous éviterons d'entrer à cet égard dans toute discussion inutile, et nous nous bornerons à donner sur ce point les notions qui nous paraissent les plus vraisem-

blables. Quant à la toge dont nous avons déja parlé, nous observerons seulement, que lorsque les Romains voulaient se livrer à quelque travail pénible ils la quittaient, et ne gardaient qu'une espèce de caleçon, qui ne leur couvrait que la moitié de la cuisse et s'appelait *subligaculum*. On lit dans Plutarque, que quand Caton revenait de la campagne, il portait un vêtement appelé en Grec *exomido*, qui était une tunique étroite, courte et sans manches; mais que quand il fesait chaud, il travaillait nu avec ses esclaves. Les femmes avaient une autre toge que les hommes, laquelle était plus courte, et ressemblait pour la longueur à une simarre, dont les extrémités étaient garnies en pourpre: cette espèce de vêtement, après avoir subi toutes les variations de la mode, prit enfin le nom de *stola*. Horace dit que les femmes répudiées pour cause d'adultère, étaient obligées de porter la toge des hommes: usage auquel fait allusion Martial dans la 39.e épigr. de son II.e liv.

Subligaculum.

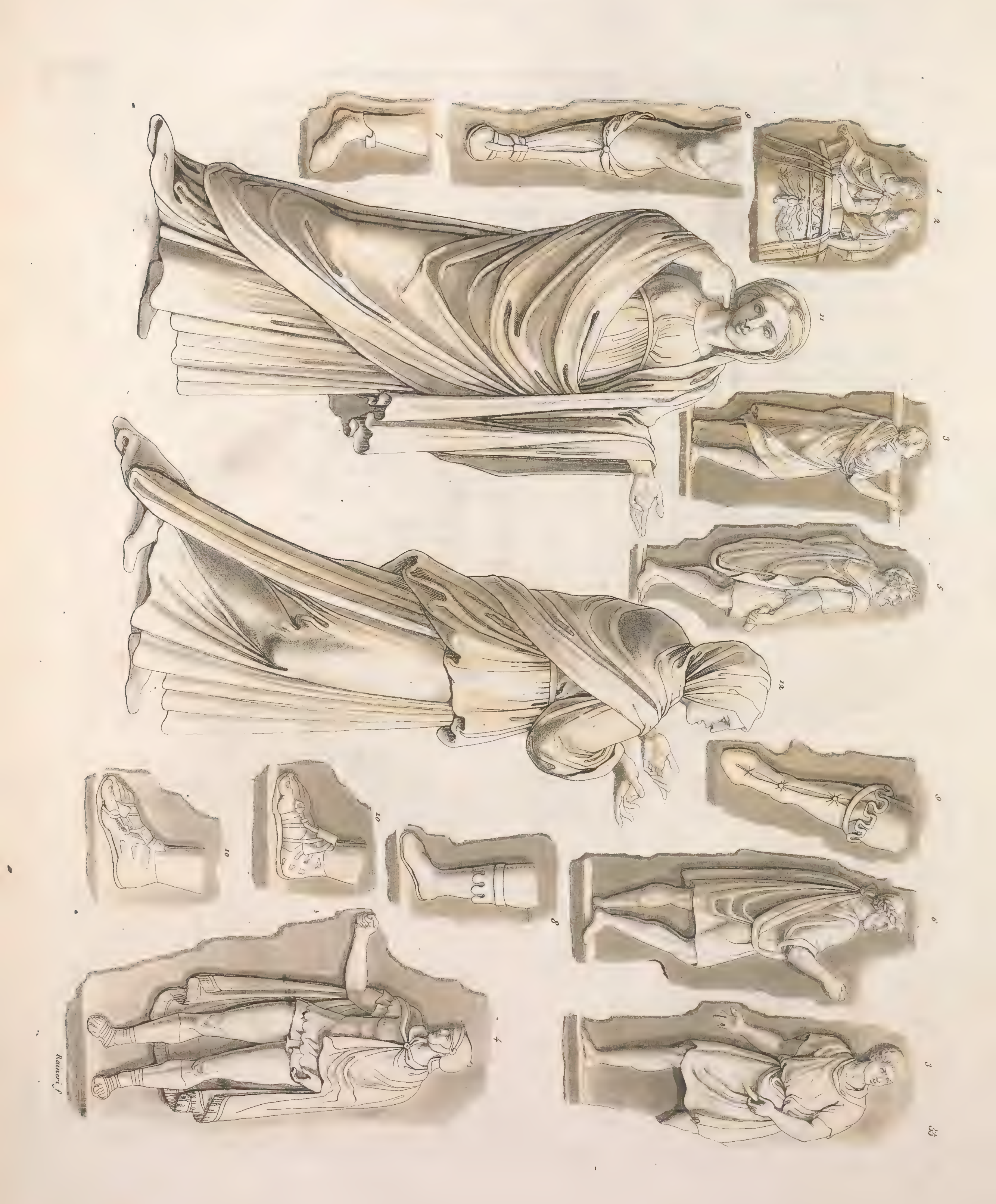
Toge praetexta.

Le nom de la toge différait, selon la condition de celui qui la portait. On appelait toge *prætexta* celle que les enfans des familles les plus distinguées portaient dans leurs premières années (1). On la nommait prétexte, parce que les manches et les bords en étaient garnis de bandes de pourpre: c'était aussi celle des consuls, des dictateurs et des prêtres. Ce qui prouve sans réplique, dit Malliot, qu'elle ne différait de la toge proprement dite, que par les bandes de pourpre dont elle était garnie à ses extrémités, ce sont les statues de jeunes patriciens, qu'on reconnait à la bulle qu'ils portent au cou, et dont l'habillement, qui était la prétexte, ne peut se distinguer de la toge. Dans les tems du bas empire, la toge *prætexta* était une espèce de manteau brodé autour du cou, et du haut en bas.

Toge virile.

A l'âge de dix-sept ans, le jeune homme se fesait raser pour la première fois; et ce premier duvet, après avoir été consacré aux Dieux, était soigneusement conservé. Il recevait ensuite des mains du préteur la toge virile, qui était de couleur blanche. Dès lors il était déclaré habile à servir la patrie, et entrait dans le nombre de ceux qu'on appelait élèves. Quelques-uns prétendent, que cette cérémonie se fesait dans le temple de Jupiter Capitolin, ou au moins qu'on y venait peu d'instans après. L'usage de la pré-

(1) Le mot *praetexta* vient du verbe *praetexere*. Voyez Forcellini au mot *praetexta*.



texte, du laticlave et de l'angusticlave fut introduit à Rome par Tullus Hostilius, après qu'il eut vaincu les Toscans. Les critiques sont d'opinion aujourd'hui, que par le mot *clavus*, qui chez les Romains signifiait clou ou bouton, on entendait aussi une bande d'étoffe ou de pourpre, dont la tunique était garnie de haut en bas à la partie antérieure et dans le milieu; et que c'est pour cela qu'on donna le nom de laticlave à cette bande qui avait un palme de largeur, et celui d'angusticlave à la plus étroite. Dans les commencemens il n'y avait que les sénateurs et les triomphateurs qui portaient le laticlave, et les chevaliers l'angusticlave; mais dans la suite, l'usage en passa aussi aux fils des sénateurs. *Laticlave, et angusticlave*

Ce fut aussi Tullus Hostilius qui fit connaître aux Romains la trabée, espèce de manteau plus court que la toge. Il y avait trois sortes de trabée; la première en pourpre qui était pour les Dieux; la seconde bordée en pourpre avec des broderies de même pour les Rois; et la troisième aussi de pourpre ou rouge pour les augures. Sous les Empereurs on orna ce vêtement d'une broderie en or. On voit par un fragment d'Ausone, que la toge consulaire et l'habillement des triomphateurs étaient les mêmes; c'est pourquoi nous ne croyons pouvoir donner à nos lecteurs une idée plus exacte de la trabée, qu'en leur présentant les images de Marc Aurèle et de Septimius Sévère avec son fils assis sur un char triomphal, d'après les figures qu'on en voit sur les arcs de triomphe élevés en l'honneur de ces Empereurs. La chlamyde était une sorte d'habillement militaire propre aux consuls et aux Empereurs en tems de guerre, ainsi que nous l'avons vu à l'article du costume militaire des Romains. Voyez la planche 55, fig. 1 et 2. *Trabée.* *Chlamyde, ou paludamentum.*

On donnait le nom général de tunique à toute espèce de vêtement qui se mettait sous la toge: cet usage n'était pas connu des anciens Romains, qui ne portaient rien sous ce dernier vêtement. La tunique ne dépassait pas ordinairement le genou, et il eût été indécent de la faire descendre jusqu'aux talons; elle se fermait par devant au moyen d'une cinture, sans laquelle on n'aurait pas osé se montrer en public; les manches en étaient courtes et peu larges; il n'y avait que les gens de la lie du peuple ou notés d'infamie qui les portassent longues, comme on le voit sur les arcs de Titus et de Constantin. La ceinture Gabinie a été le sujet de plusieurs questions (*Cintus Gabinius*); mais les plus habiles critiques sont d'avis aujourd'hui, qu'elle ne consistait que dans la manière de *Tunique.* Ceinture Gabinie.

donner à la toge une disposition telle, qu'en en passant l'extrémité sous le bras droit, elle pût former une ceinture autour du corps. Quelques personnes de distinction portaient sous la tunique une espèce de chemise de laine ou de lin, ou de lin et soie appelée *Indusium*, *Interula*, *Subucula*. Voyez la planche 59 fig. 3.

Indusium.

Autres vêtemens.

La *laena*, la *penula* et la *lacerna* ne différaient entr'elles que par leur plus ou moins d'ampleur, par leur couleur, ou par la qualité plus ou moins précieuse de l'étoffe dont elles étaient faites: ces vêtemens s'attachaient sur l'épaule avec une boucle ou un bouton. La *laena* correspondait au klaina des Grecs, et était d'une étoffe très-légère. La pénule était un manteau de grosse laine orné de franges, avec une seule ouverture par le haut pour y passer la tête: les soldats la portaient rouge, et les citoyens brune, et elle avait par derrière un capuchon dont on se couvrait la tête lorsqu'il pleuvait. La lacerne était un peu plus grande que la pénule, et descendait au dessous du genou; elle était tantôt en pourpre et tantôt de laine simple. On a trouvé à Herculanum une peinture représentant un forum Romain, où l'on voit quelques figures, les unes avec la pénule, les autres avec la lacerne, et qui ont toutes la tête couverte d'un capuchon. Parmi ces figures il en est deux à cheval avec cette sorte de coiffure, qui leur couvre aussi les épaules, et s'appelait *cucullus* ou *cucullio*: Voyez la planche 55 fig. 4 et 5. Le *palliolum* était également une espèce de capuchon à l'usage des malades et des convalescens. Les courtisannes le portaient aussi lorsqu'elles voulaient aller par la ville sans être connues. Le n.° 6 de la planche 55 représente une figure de la colonne Trajanne avec une espèce de caleçon, qui lui couvre les cuisses, et descend à cinq ou six doigts au dessous du genou. Dans les derniers tems de la république, et sous l'empire, les personnes opulentes des deux sexes portaient certains mouchoirs appelés *sudari*, parce qu'ils servaient à essuyer la sueur.

Manière de se couvrir la tête.

Les Romains allaient presque toujours nu-tête; et lorsque le soleil, le froid ou la pluie les obligeait de la couvrir, ils se l'enveloppaient dans le bout de leur toge. Ils portaient aussi une espèce de chapeau ou de bonnet rond, semblable à ceux dont nous nous servons la nuit. L'usage où l'on était de donner ce bonnet aux esclaves lors de leur affranchissement, le fit prendre dans la suite pour l'emblême de la liberté. Les Romains portèrent la barbe longue jusqu'à l'an 454 de Rome; mais peu après la mort de Fabius Ma-

Barbe.

ximus, elle devint une marque de deuil, ou annonçait qu'on était cité en jugement. Il faut croire qu'après le premier siècle de l'ère Chrétienne, l'usage vint de la laisser croître de nouveau: car la statue équestre de M. Aurèle a la barbe. Les Romains étaient nu-pieds dans l'intérieur de leurs maisons; mais ils avaient pour sortir diverses chaussures, dont les plus hautes leur arrivaient jusqu'au mollet. Le soulier, appelé en latin *calceus*, était la chaussure des personnages de distinction et des prêtres; il leur couvrait entièrement le pied, et montait à environ trois doigts au dessus de la cheville du pied: on le porta d'abord teint en pourpre, puis recouvert en or sous les Empereurs. Vers la fin de la république, la mode vint de porter une espèce de chaussure qui ressemblait à un gant. Le *mulleus* était de deux sortes; l'une qui ne couvrait que le pied, et l'autre qui enveloppait encore une partie de la jambe comme le cothurne; elles étaient toutes les deux couleur de pourpre. Le *perus* ne différait du *mulleus*, qu'en ce qu'il était d'une matière moins précieuse. La *crepida*, la *crepidula*, la *solea* laissaient le pied à découvert, et s'attachaient avec des courroies. Le *sandalium* et la *buxea* devaient être en bois, comme l'indique ce dernier mot. L'*ocrea* était une espèce de bottine ou de *guêtre*, qui montait quelquefois jusqu'à mi-jambe. Le *compagus* laissait apercevoir la chair nue. Le soque et le cothurne étaient communs aux Grecs et aux Romains. L'usage des bottines ne s'introduisit que fort tard à Rome. Les vieillards et les infirmes s'enveloppaient les jambes de bandages; et dans le nombre des vêtemens que portait Auguste en hiver, Suétone fait particulièrement mention des caleçons et des bottines. Du reste, nous observerons avec Montfaucon, qu'il n'y a point d'uniformité dans les monumens relativement à la chaussure des citoyens ni des hommes de guerre. Voy. la planche 55 fig. 7, 8, 9 et 10. *Chaussure.*

Les Romaines portèrent pendant quelque tems la toge; mais bientôt elles y substituèrent la *stola*, le manteau et la tunique, qui ne différait de celle des hommes que parce qu'elle leur descendait jusqu'aux pieds, et avait les manches de forme et de longueur différentes. Dans les commencemens elles portaient une espèce de casaque, qui leur arrivait jusqu'aux talons; elle était ordinairement en lin et s'appelait *supparum*. Pour se faire une idée du costume qui convient aux femmes des premiers tems de la république, l'artiste pourra consulter la planche 83 de l'*Admiranda* de Santi-Bartoli, où sont représentées deux femmes qu'on *Habillement des femmes. Supparum.*

croit être, l'une Véturie mère de Coriolan, et l'autre l'épouse de cet illustre Romain, ou une autre dame (1). Cette dernière a le *supparum* qui est long et ample, avec un autre vêtement également large, mais court, et semblable à une camisole sans manches; elle soulève son voile qui est fait d'une bande d'étoffe; ses longs cheveux flottent sur ses épaules, et elle a la mamelle droite découverte. Du tems des Empereurs les femmes ajoutèrent à leur habillement le *patagium*: c'était une bande d'étoffe brodée, qui leur passait autour du cou, et retombait sur la poitrine. Elles portaient et attachaient de diverses manières leur manteau, qui s'appelait *palla*, et leur servait quelquefois de voile. Les critiques n'ont pas encore osé prononcer sur ce qu'était le manteau; ils pensent néanmoins que ce nom peut s'étendre à toutes les espèces de vêtemens d'une certaine élégance. La *stola* était une robe ou tunique longue, qui descendait jusqu'aux pieds, couvrait les bras, et était brodée et ornée de franges à ses extrémités. Les jeunes filles étaient vêtues de tuniques blanches; et les femmes du peuple, ainsi que les courtisannes, portaient la toge. Le *ricinium*, au dire de Winckelmann, était un manteau fait de deux morceaux d'étoffe réunis par le bas, qui s'attachaient au dessus de l'épaule par un bouton, et formaient ainsi deux ouvertures par où l'on passait les bras: quelquefois il n'arrivait qu'aux hanches, et n'était pas plus long que les mantelets modernes. Le *strophium* et la *fascia* servaient comme de corset aux femmes, pour leur soutenir la taille et le sein. Voyez la planche 55 fig. 11 et 12.

Patagium.

Palla.

Stola.

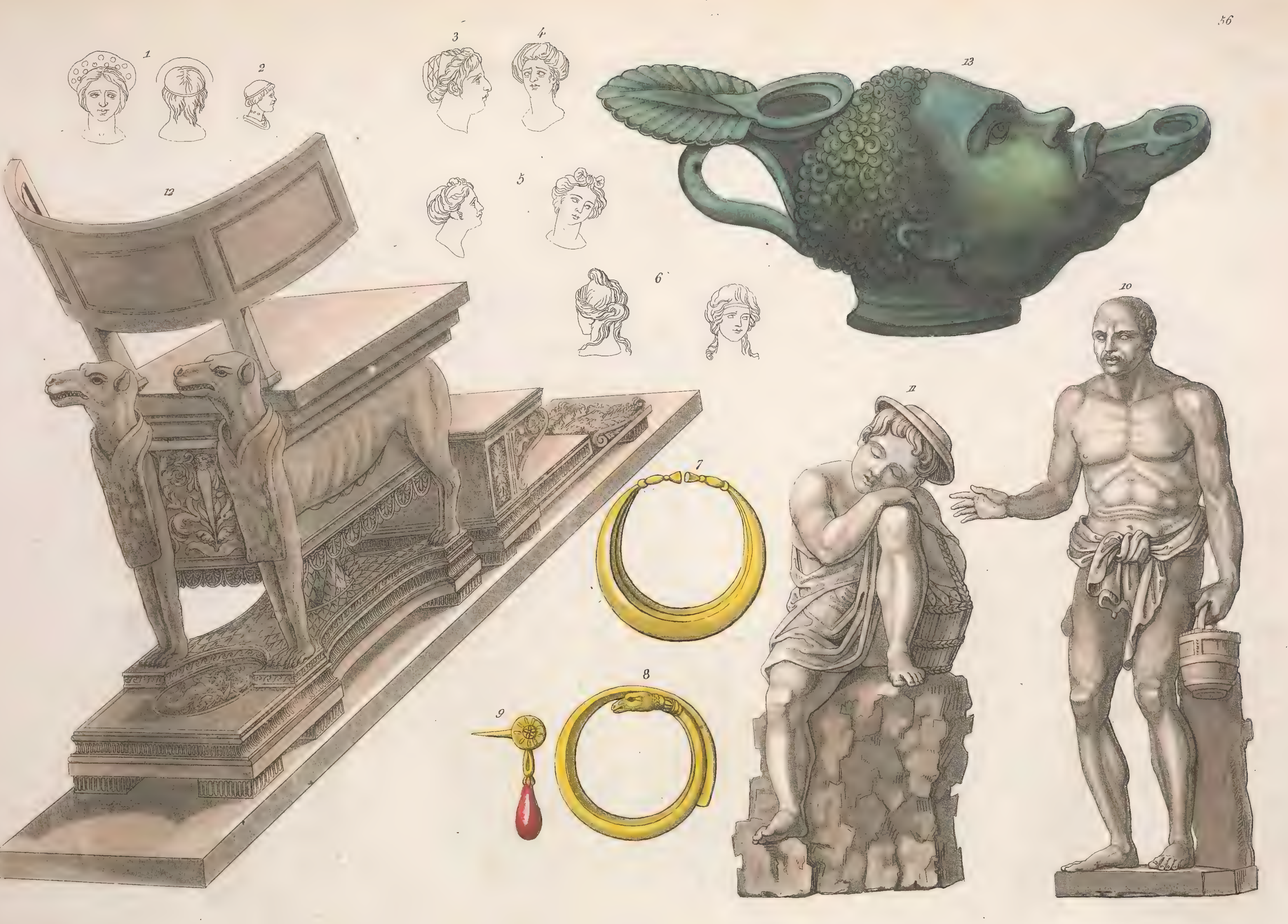
Ricinium.

Arrangement des cheveux.

Rien de plus incertain que la manière dont les Romaines arrangeaient leurs cheveux. Faustine, femme de Marc Aurèle, semble, dit Montfaucon, en avoir eu trois ou quatre différentes pendant les 19 ans que régna cet Empereur: or comment trouver les noms de ces divers genres de coiffure propres à chaque époque de leur durée? La *mitra* était un bandeau, dont les femmes se fesaient une coiffure (2). L'*infula* était une bande d'étoffe dont elles se ceignaient la tête, et l'on entendait par *vitta* les bouts qui pendaient

(1) On trouve ces figures dans l'*Admiranda* de Santi-Bartoli, planche 83.

(2) On l'appelait en Grec *Calantica* et *Calyptra*, mots qui signifient ceinture: d'où vint l'expression métaphorique de *mitram solvere*, pour dire déflorer une jeune fille.



Raineri f.

de chaque côté. Le *reticulum* servait à contenir les cheveux, et à leur donner une forme déterminée. La *plaga*, le *carbasus*, le *flammeum*, la *rica* ou *ricula* étaient diverses sortes de voiles qui s'arrangeaient de différentes manières, et fesaient partie de la coiffure des dames. Il y eut un tems où elles partageaient leurs cheveux, et les fesaient retomber en boucles de chaque côté de la tête. Les cheveux blonds étaient un titre de plus à la beauté; mais les matrones préféraient de les avoir noirs. Les femmes qui les avaient gris ou blancs les teignaient avec du safran. Malliot a représenté dans une des planches de son ouvrage tous les genres de coiffure particuliers aux Romaines. Voyez la planche 56 fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Vêtemens. A Rome les hommes et les femmes attachaient leurs vêtemens avec des agrafes et des boutons d'or ou d'argent enrichis de pierres précieuses, qui étaient carrés, ronds ou semi-circulaires. Il n'y avait que les militaires, qui portaient dans les commencemens des bracelets nommés en latin *armillae*. Cet ornement leur était même donné pour prix de leur courage; il se portait au bras droit, et s'appelait pour cela *dextrocherium*: on le fesait en ivoire, en or, ou autre métal quelconque. L'usage vint ensuite d'en porter deux et même jusqu'à quatre: il était également du bon ton de se ceindre le coude-pied de petites chaînes appelées *compedes*. Un autre genre de parure des plus recherchés était d'avoir des pendans d'oreille en argent, en or ou en pierreries, dont le prix était quelquefois si exorbitant, que Sénèque disait de quelques femmes, que leur fureur pour le luxe n'était pas satisfaite, si elles ne voyaient pas la valeur de deux ou trois patrimoines suspendue à leurs oreilles. On portait encore au cou de petites chaînes plus ou moins riches, dont les bouts pendaient sur la poitrine. L'anneau d'or qui se plaçait au quatrième doigt de la main gauche fut particulièrement la marque distinctive des Rois, puis des sénateurs et des chevaliers: l'usage en passa bientôt à tous les citoyens, qui le portèrent d'abord au petit doigt, et ensuite à l'index. Les femmes s'en mettaient à tous les doigts; et leur mollesse arriva à un tel point, qu'elles en avaient de plus légers en été qu'en hiver. Voyez la planche 56 fig. 7, 8 et 9.

Bulle des enfans. Les enfans portaient au cou une espèce d'ornement, qui leur pendait sur la poitrine et s'appelait *bulla* (1). Cet ornement avait

(1) Voyez la savante Dissertation de l'abbé Morcelli sur la bulle que portaient les enfans des Romains.

pris son nom, selon Plutarque, de sa ressemblance avec une bulle d'eau: les ingénus l'avaient en or, et les affranchis en cuir: les critiques n'ont pas encore déclaré d'une manière positive si celle de ces derniers était au moins dorée, ou simplement en peau. On sait néanmoins, de manière à n'en pas douter, que la bulle des premiers se composait de plusieurs pièces, qui toutes étaient d'or, comme nous venons de le dire, c'est-à-dire de deux plaques bien convexes avec un fermoir, qui en les réunissant en formait une boule, dont la partie supérieure se terminaient en un large anneau. La bulle ne servit pas seulement aux enfans, on en fit encore un ornement pour les triomphateurs et une marque de distinction personnelle, ainsi qu'un objet de récompense pour la vertu: ainsi elle ne fut pas seulement l'*enseigne de la liberté*, comme on la trouve nommée dans les *Scolii* de Juvénal. Les affranchis la prirent aussi à la seconde guerre punique, lorsqu'en reconnaissance de la contribution qu'ils firent pour le lectisterne qui fut célébré au capitole, on accorda à leurs enfans la faculté de porter la prétexte. Du tems de Cicéron, les plébéiens portaient aussi la bulle d'or: car on lit dans sa seconde oraison contre Verrès, que pour répondre au reproche que fesait Hortensius qu'on eût produit en jugement un enfant plébéien, il dit qu'il n'y avait là rien dont dût s'offenser Hortensius, attendu que cet enfant n'avait été produit que pour donner une nouvelle preuve de la rapacité de Verrès, qui lui avait enlevé sa bulle d'or. Il conste en outre, par un bas relief sépulcral fait pour un enfant mort à l'âge de quatre ans, que les Romains portaient cet ornement dès leurs premières années. Ils ne le quittaient plus jusqu'au moment de changer leur toge prétextée contre la toge virile: alors on le consacrait aux Dieux Lares, appelés pour cela par Pétrone *bullati*, car il n'était plus permis de s'en servir pour d'autres enfans. Il est à présumer qu'on fesait graver sur cette bulle le nom de l'enfant qui devait la porter. Voyez l'enfant *bullato* du Musée Pio-Clementin à la planche 56 fig. 12.

Amulettes. Les amulettes se portaient suspendus au cou comme la bulle; quelquefois ils s'attachaient aussi au cordon de celle-ci, c'est pourquoi il ne faut pas les confondre avec elle. Les anciens redoutaient les enchantemens, et jusqu'aux regards malins des envieux. Ce fut dans la vue de se préserver de ces maléfices, qu'ils imaginèrent des amulettes de toutes les formes et embellis de gravures curieuses. La plupart ont la forme de gaînes destinées à renfermer quelque

secret : le comte de Caylus en a rapporté deux, qui semblent être des bulles d'argent, dans lesquelles il croit qu'on tenait des parfums.

Habillement des esclaves.

En général, les esclaves dont on se servait dans les appartemens étaient vêtus d'une tunique blanche, qui se retroussait par devant au dessus du genou, et par derrière au dessus du jarret, au moyen d'une ceinture quelquefois garnie en or. Quelques-uns de ces esclaves n'avaient qu'une manche à leur tunique, et portaient un manteau court, qui se fermait par devant; les uns étaient nu-pieds, les autres richement chaussés, et tous allaient nu-tête (1). En été les cultivateurs étaient presqu'entièrement nus, et en hiver ils ne portaient que des caleçons courts, avec une casaque de cuir, de grosse laine, ou faite avec la peau de quelque bête féroce. C'était là aussi l'unique vêtement des artisans dans leur boutique: ce vêtement appelé exomide, nom qu'on donnait à leur tunique et à leur manteau, leur était commun avec les agriculteurs. Visconti présente dans son Musée Pio-Clémentin un vieux pêcheur, qui a son panier plein de poisson. Ce pêcheur a le ventre couvert d'un morceau d'étoffe quadrangulaire, qu'on appelait pour cette raison *ventralis* ; c'était anciennement une espèce de bandage dont on se ceignait les reins, et où les pêcheurs mettaient leur bourse. On voit dans le même ouvrage un enfant pêcheur, qui a pour coiffure la *causia*, sorte de pilée particulier aux gens de cette profession; il a l'épaule et le bras droit hors de sa courte tunique, espèce d'habillement qui n'appartient de même qu'aux gens de mer (2). Voyez la planche 56 fig. 10 et 11.

idem des cultivateurs.

Meubles.

Malliot prétend que la plupart des meubles des Romains avaient, pour la forme, beaucoup de ressemblance avec les nôtres. Les lits avaient deux et jusqu'à quatre oreillers, et présentaient l'aspect de quatre lits réunis ensemble. Les sièges avaient quatre pieds, dont les uns se terminaient en pointe, et les autres en patte de lion. Outre les lampes suspendues, dont on se servait pour éclairer les appartemens, il y en avait encore d'autres qui étaient destinées à être mises sur la table: ces dernières étaient de diverses formes, et offraient

(1) On peut voir, au sujet des esclaves et des affranchis Romains les deux Dissertations de Burigny insérées dans les Mémoires de l'Académie de Paris. Tom. XXXV et XXXVII.

(2) Musée Pio-Clémentin. Tom. III. pl. 32 et 33.

l'image tantôt d'un vase embrassé par un homme, tantôt d'une petite barque d'où s'élevait en spirale le cou d'un serpent, tantôt d'un animal quelconque. Piranesi nous a donné le dessin d'une belle lampe, que nous avons rapportée à la planche 56; elle est en bronze, et faite pour être suspendue, comme l'indiquent la chaîne et le crochet qui y sont attachés. Sa forme est celle d'un char semblable à ceux dont on se servait dans les cirques, avec cette seule différence qu'il est attelé de deux taureaux; elle est à deux branches qui se trouvent de chaque côté de ces deux animaux. La figure qui représente le cocher est peut-être Proserpine, ou plutôt Cinthie Déesse de la nuit, qui répand quelque clarté à travers les ténèbres dont le monde est enveloppé. Parmi les autres meubles curieux rapportés dans l'ouvrage de Piranesi, on trouve encore une chaise curule en marbre, qui a été découverte dans le forum sous Paul III, et dont le marche-pied est composé d'arabesques et autres ornemens. Les deux louves qui lui servent de support ont l'air de hurler sous le poids qui pèse sur elle. Voyez la planche 56 fig. 13 et 14.

Spectacles. Les Romains n'étaient pas moins passionnés que les Athéniens pour les spectacles, puisqu'au rapport de Juvénal ils ne soupiraient qu'après deux choses, *du pain et des spectacles* (*panem et circenses*). Les courses des chars à deux, à quatre et même à six chevaux (*sejuges*) étaient en usage chez les Romains comme chez les Grecs. Les conducteurs de ces chars portaient un habit court, ou avaient simplement le corps ceint de bandes de cuir, depuis les hanches jusqu'à la poitrine. Le Comte de Caylus donne l'image d'un de ces conducteurs, qui n'a pour vêtement qu'une espèce de corset serré par le haut avec de larges bandes de cuir, et pour coiffure qu'un simple bonnet. Les chars à l'usage du cirque étaient peu élevés, comme l'attestent ceux qu'on voit représentés sur les anciens monumens.

Visconti rapporte dans son Musée Pio-Clémentin un monument, qui, malgré la médiocrité du travail, ne laisse pas d'être un des plus instructifs et des plus remarquables qui nous soient parvenus. C'est un bas-relief représentant une course de chars à quatre chevaux : on y en voit aussi à deux chevaux ainsi que des voltigeurs, comme on les trouve sur d'autres anciens monumens, pour donner à entendre, non qu'il y eût dans une même course des chars à deux et à quatre chevaux, mais que les jeux du cirque se composaient d'exercices de diverses sortes. Les figures tenant un vase ou

une corbeille étaient des sauteurs, qui se jetaient adroitement sous les chars entre le timon et les roues sans crainte d'en être blessés: ces chars étant d'une grande légèreté, qui était encore augmentée par la rapidité de leur course. On croit que ces sauteurs cherchaient aussi par là à inquiéter les cochers de leurs adversaires, pour donner l'avantage à ceux dont ils tenaient le parti. On y distingue aussi des volatiles, qui peut-être étaient destinés à donner de l'ombrage aux chevaux dans la carrière (1). Les *agitatores circenses* devaient être des hommes à cheval, qui s'associaient avec un cocher pour le favoriser, et troubler l'adversaire dans sa course. Tout le monde sait de combien de factions le cirque a été la cause. La course, dans son origine, ne se composait que de deux chars, dont les conducteurs étaient habillés, l'un en blanc et l'autre en rouge: il y en eut dans la suite de deux autres couleurs, qui étaient le *vert* et le *bleu*. Les spectateurs se déclaraient les uns pour une couleur, et les autres pour l'autre: divisions d'où nacquirent les factions *veneta* ou bleue, *prasina* ou vert-clair, *russata* ou couleur de feu, et *albata* ou blanche. Sous Domitien on joignit encore à ces couleurs l'*aurata* ou couleur d'or, et la *purpurea* ou cramoisi, dont l'usage fut de peu de durée. Il parait qu'à chaque tour, les conducteurs des chars devaient déposer un œuf jusqu'à la concurrance de sept, qui était le nombre de tours qu'ils devaient faire. Buonaroti et Visconti ont observé les plumes dont les chevaux ont la tête ornée dans ce bas-relief. L'image de Cibèle assise sur un lion s'élève au centre du cirque appelé l'épine ou l'euripe (2), qui lui était particulièrement consacré. On aperçoit en outre le temple d'Apollon avec son frontispice semi-circulaire, et un autre temple qui est peut-être celui de la lune, à laquelle était consacré un char attelé de deux chevaux. Le groupe de branchages qu'on voit entre la Déesse et l'obélisque, fournissait probablement les feuillages

(1) Voyez la Description des cirques de Bianconi, et le livre de *Ludis circensibus* d'Onophrius Panvinius.

(2) Il parait que, du tems de la républiqué, l'espace entre les deux buts n'avait pas de nom, et qu'on l'appela dans la suite *intermetium*, puis *euripe* et *épine*. Tertullien (*de Spectac.*) est la plus ancienne autorité que nous ayons, pour croire que le mot *euripe* signifiait l'*épine*, et non le canal dont les cirques et les amphitéâtres étaient entourés: celui d'*épine* ne se trouve que dans Cassiodore, et dans quelques anciens scholiastes: Voyez le Musée Pio-Clémentin. Tom. V. pl. 43.

dont on couronnait les hommes et les chevaux qui avaient remporté le prix. On distingue parfaitement l'habillement des premiers dans le même bas-relief, qui appartient évidemment à une époque de la décadence de l'art. On voit par un autre bas-relief des Justiniani, que les conducteurs des chars avaient, contre l'opinion de Bianconi, une chaussure, et les jambes enveloppées de bandages. Les temples et les statues qui se trouvaient dans l'épine, surtout ceux de la Victoire et de Cibèle, sont d'une exécution qui parait antérieure au tems de Théodose. Après que l'introduction du Christianisme eut fait disparaître de cette partie du cirque ces monumens du paganisme expirant, on la décora des statues triomphales des Souverains et de trophées consacrés à leur gloire.

Gladiateurs. Les combats des gladiateurs étaient un spectacle propre aux Romains, qui l'avaient emprunté des Campaniens, peuple féroce comme le dit T. Live, qui recherchait jusques dans les plaisirs de la table la vue de ces spectacles sanglans. On distinguait deux sortes de gladiateurs; les uns forcés, qui étaient des esclaves ou des coupables condannés à mort; les autres volontaires, qui se vouaient à cette profession, dans l'espoir d'y acquérir de l'argent et de la réputation. On les désignait sous les noms de *Retiarj*, *Traci*, *Mirmilloni*, *Sanniti*, selon le genre d'armure qu'ils portaient. Les Rétiaires, avaient pris ce nom de l'usage où ils étaient de porter un rets sous leur bouclier pour en embarrasser leur adversaire : le comte de Caylus a publié une médaille où est représenté un gladiateur enveloppé d'un rets. Les autres gladiateurs qui portaient un casque surmonté d'un poisson s'appelaient Mirmillons. Les Samnites se présentaient dans l'arène armés de toutes pièces, avec un glaive suspendu à un baudrier, et portant un bouclier d'argent ciselé et un casque ombragé d'un panache. Les Thraces avaient également emprunté leur nom du genre de leur armure, qui était à la Thrace. Leur glaive, appelé *harpea*, formait un angle obtus vers la moitié de sa longueur, et semblait être fait de deux pièces: leur bouclier était carré, concave, et aussi large mais plus court que celui des légionnaires. Ils portaient par desssus leurs caleçons, qui leur montaient jusqu'au nombril, une espèce de tablier triangulaire orné d'une frange, avec une ceinture: une autre espèce d'armure leur défendait le devant des jambes, et leur arrivait jusqu'à la moitié des cuisses. Ces gladiateurs se battaient aussi à coups de poing: car celui qu'on voit représenté sur le monument rapporté ci-dessus


1
2
3
4
5
Raineri f.

est armé d'un ceste, qui est peut-être le signe emblématique de son habileté dans cette sorte de combat. Le ceste était une arme offensive composée de plusieurs cuirs cousus les uns sur les autres, et entre lesquels on insérait quelquefois des plaques de plomb; on se l'attachait au bras avec de fortes courroies. Voyez la planche 57 fig. 1.

Les gladiateurs étaient tous subordonnés à un chef qui les instruisait dans son art, et les fesait jurer de combattre jusqu'à la mort, sous peine d'expirer dans les plus cruels tourmens. Ce chef veillait à ce qu'ils ne prissent qu'une nourriture solide et propre à les rendre robustes. Après les avoir bien exercés, il les vendait aux édiles ou autres magistrats, qui voulaient les donner en spectacle au peuple pour gagner sa faveur. Les gladiateurs, au rapport de Sénèque, combattaient nus, et se bornaient d'abord à une espèce d'escrime dans laquelle il fesaient pompe de leur adresse et de leur agilité: ensuite ils engageaient le combat tout de bon. Malheur au gladiateur blessé qui laissait échapper une plainte, ou même un soupir! le peuple criait aussitôt, *qu'on le batte, qu'on le tue, qu'on le brûle. Pourquoi se présente-t-il au combat puisqu'il est si timide? Pourquoi tombe-t-il avec aussi peu de de fierté? Pourquoi meurt-il de si mauvaise grâce?* Au contraire il applaudissait ceux qui supportaient courageusement la douleur, et qui mouraient bravement; il décidait du sort de ceux qui étaient terrassés, et le poing fermé avec le pouce droit était l'arrêt de leur mort. Lorsque les gladiateurs furent donnés pour la première fois en spectacle à Rome, le nombre de ceux qui devaient combattre fut déterminé; mais bientôt il s'accrut outre mesure; et Jules César en fit paraître jusqu'à 320 couples en une seule fois durant son édilité. La fureur du peuple pour cet horrible spectacle alla toujours croissant, car le sage Trajan lui-même présenta sur l'arène dix mille gladiateurs en cent vingt-trois jours. *L'homme*, s'écrie Sénèque, *l'homme, chose sacrée, est tué par passe-tems et par amusement.* Marc Aurèle voulut diminuer les cruels effets de ce désordre, en ordonnant que les gladiateurs se serviraient, pour le combat, d'un glaive dont la pointe serait obtuse; mais il est des maux extrêmes, dit Rollin, qui veulent des remèdes extrêmes. Ce fut envain que les Empereurs Chrétiens tentèrent d'abolir cette sorte de spectacles, et que les Pères de l'église et les Evêques déclamèrent contre cet usage barbare. Il ne fut aboli qu'en 403 sous Honorius,

Discipline des gladiateurs.

à l'occasion de la mort d'un anachorète nommé Télémaque, qui était venu exprès de l'orient pour s'y opposer, et qui s'étant élancé sur l'arène entre les combattans pour les séparer, fut tué à coups de pierre par les spectateurs (1). Nous avons représenté au n.° 2 de la planche 57 un gladiateur *Rétiaire*, qui a été rapporté par Caylus.

Prix accordés aux gladiateurs. Le gladiateur qui avait été six fois victorieux recevait des récompenses, dont la principale était son affranchissement, et un glaive en bois appelé *rudis*, avec lequel il avait commencé le combat: ce qui a fait dire à Horace, pour donner à entendre qu'il avait achevé sa carrière poètique, qu'on ne lui avait pas encore donné le *rude* (2). Ces gladiateurs étaient ensuite entretenus aux frais du public et avaient la tête ceinte de *lemnisques*, ou de rubans de laine, qui leur servaient quelquefois à attacher les guirlandes dont ils se paraient. Ils recevaient en outre des mains du préteur une couronne de lentisque, ou une branche de palmier.

Bestiaires. Lorsque le cirque était transformé en une forêt pleine de bêtes féroces, il y entrait, pour leur donner la chasse, des hommes qu'on appelait pour cette raison *bestiaires*. Quelques-uns d'entr'eux étaient sans armes, et n'avaient en main qu'une espèce de fouet, à l'aide duquel ils esquivaient la poursuite de ces animaux, en s'échappant adroitement par certaines issues formées par des pieux plantés exprès. Montfaucon a copié d'un marbre Etrusque le dessin du bestiaire Marcellus, qui tient un fouet, et semble commander à un ours, qui lui obéit. Les diptiques de Bourges présentent un fait à peu près semblable. *Funambules.* L'art des funambules fut porté à un si haut point de perfection chez les Romains, qu'au rapport de Suétone, on vit sous Galba un éléphant descendre sur la corde du lieu le plus élevé de l'amphitéatre jusqu'en bas.

Histrions. Il existe dans le musée Pio-Cémentin une petite statue, qu'on a cru être un histrion jouant le rôle d'esclave. Le caractère du masque qu'elle porte, dit Visconti, et qui a précisément le comique burlesque qu'on prête à ces sortes de personnes, le genre de son habillement qui est composé d'une tunique courte et d'un petit manteau, tels que les avaient les esclaves sur le théâtre, ne lais-

(1) Gibbon, *Hist. de la Décad. de l'Emp.* chap. XXX.

(2) *Spectatum satis et donatum jam rude quaeris*
Ut nondum credas me meruisse rudem.

Hor. Epis. I, Lib. I. Mart, Lib. III. Epis. XXXVI.

sent pas le moidre doute sur la vérité de cette explication. D'un autre côté, la couronne formée de bandelettes et de fleurs entrelacées dont cette figure à le front ceint, l'anneau qu'elle a en main et qui s'appelait *condalium*, et l'autel sur lequel elle repose comme dans un asile, sont autant d'emblêmes qui nous retracent divers traits des rôles d'esclave dans la comédie des anciens. Sa chaussure qui lui couvre les deux jambes à la manière des barbares, devait être une marque distinctive des acteurs comiques. L'habillement à manches et à franges devait également faire partie du costume théatral, comme semble l'indiquer une autre figure du Musée Pio-Clémentin, qui a le visage couvert d'un masque de vieillard avec la barbe (1). On voit à la même planche le dessin d'un bas-relief en marbre, dont les sculptures sont coloriées, lequel est passé du Musée Carpegna dans celui du Vatican, et qui représente un acteur tragique. Le sénateur Buonaroti et Bellori ont prétendu que c'est M. Antoine en costume bacchique, dont cette sculpture offre le portrait; mais Visconti a prouvé que ces deux écrivains se sont trompés. L'habillement de la figure est théatral; elle a la *stola* à longues manches, la grande ceinture avec des brodequins brodés et garnis d'une semelle très-épaisse, tels que nous les voyons aux acteurs tragiques, que Lucien (*de saltatione*) nous dépeint comme *montés sur des brodequins très-élevés*. Il me semble voir ici, dit encore Visconti, un acteur tragique qui a remporté le prix dans quelqu'exercice scénique. La couronne de lierre, qui est bachique, annonce un auteur tragique, comme je l'ai fait voir ailleurs (Musée Pio-Clémentin tom I.er pl. XIX. pag. 134): de plus, c'est qu'Horace ne semble avoir donné aux branches de lierre l'épithète de *victrices*, que parce qu'elles étaient destinées à former la couronne des vainqueurs dans ces sortes d'exercices. Pollux met encore la nébride au nombre des parties du costume tragique, parce que c'était dans les fêtes de Bacchus que se fesaient ces mêmes exercices. Le sceptre que tient encore en main la figure dont il s'agit est également propre à ce costume: le voile suspendu est le *parapetasma*, ou le grand rideau décrit dans la scène tragique de Pollux. L'enfant avec des flûtes peut encore se rapporter à la musique dramatique, comme on peut rapporter aux mimes la danseuse qui est pris de lui, si toutefois ce n'est pas la Victoire. Enfin on aperçoit sur un des côtés une petite statue, à

Acteur tragique.

(1) Musée Pio-Clementin. Tom. III. pl. 28 et 29.

laquelle manque toute la partie supérieure du corps, et qui repose sur une espèce de socle. Buonaroti croit voir en elle l'image de Cléopatre ou d'Isis; mais à la bien examiner on trouve que c'est un triple simulacre, semblable à la Déesse triforme du Musée Capitolin: car on distingue clairement au moins quatre pieds sous l'habillement de femme dont elle est revêtue. Le simulacre d'Hécate convient parfaitement à la scène, où l'on sait que pour indiquer une rue, on plaçait d'un côté un autel appelé *l'agiée*, à l'imitation de ceux qu'on élevait au commencement des rues aux Déités *Agies* ou *Viales*. Or la Déesse qui présidait particulièrement aux triviaires et aux commencemens des rues était Diane *triformis*; il n'y a donc rien d'étonnant que, parmi les petites statues qui décoraient l'iposcène et l'episcène près de l'autel *vial*, on plaçât aussi la Déité *viale*. De toutes ces considérations Visconti conclut, que l'auteur tragique représenté dans ce bas-relief est celui dont parle une inscription qui a été trouvée dans la villa Maroni près la porte S.t Sebastien, et qui est ainsi conçue: *Publius Sextilius Publii filius Demetrius Tragoedus invictus* (1). Voyez la planche 57 fig. 3, 4 et 5.

(1) Musée Pio-Clementin. Tom. II. pl. 26 et pl. B. IV. num. 7.

INDICATION DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE II.ᵉ VOLUME SUR L'EUROPE.

LE COSTUME DES ETRUSQUES

DÉCRIT

PAR L'ABBÉ CHARLES MAGNETTI.

ILES APPARTENANT AUX ANCIENS ETRUSQUES.

ILES D'ELBE.

ILE DE CORSE.

ILE DE SARDAIGNE.

LE COSTUME ANCIEN ET MODERNE DES ROMAINS

DÉCRIT

PAR M.r AMBROISE LEVATI

PROFESSEUR D'HISTOIRE DANS LE LICÉE
DE *PORTA NUOVA* A MILAN.

PLANCHES

CONTENUES

DANS LE II.e VOLUME SUR L'EUROPE.

COSTUME DES ETRUSQUES.

COSTUME DES ROMAINS.

FIN DU SECOND VOLUME SUR L'EUROPE.

